This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

£10

Cogitate per age
diligenter criter
EX LIBRIS.
ROBERT EDWARD GARDINER

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Canzler, Johann Georg

MEMOIRES

POUR SERVIR A LA CONNOISSANCE

DES AFFAIRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

DU ROYAUME DE

SUÈDE,

JUSQU'A LA FIN DE LA 1775me ANNÉE.

TOME PREMIER.

Avec Figures & XLIII. Tables.

à LONDRES,

MDCCLXXVI.

& se trouve à Dresde, chez GEORGE CONRAD WALTHER.

HC
375
.C24

A' SON EXCELLENCE

MONSIEUR

LE COMTE

DE SACKEN,

COMTE DU SAINT EMPIRE,

Staroste de Pilten, Seigneur de Dondangen, de Bathen & de plusieurs autres Districts.

Ministre du Cabinet & Sécretaire d'État dirigeant le Département des Affaires étrangères de Son Altesse Sérénissime Electorale de Saxe &c.

Chevalier des Ordres de Saint André & d'Alexandre-Newski.

MONSIEUR,

Quelque béſoin, que ces Mémoires ſur les Affaires de la Suède *puiſſent avoir de la Protection d'un Miniſtre éclairé, je n'oſerois abuſer ni du nom de* VOTRE EXCELLENCE, *ni de ſes Bontés, pour en impoſer aux Cenſeurs. Je ne prends la liberté d'offrir* ces Mémoires *à* VOTRE EXCELLENCE, *que pour* LUI *rendre un hommage public de ma reconnoiſſance reſpectueuſe; pour rendre compte de mes Obſervations au profond Connoiſſeur des Affaires, dont je traite, & pour les ſoumettre enfin aux Lumières d'un Miniſtre, ſous les yeux duquel une partie des principaux

Evénemens s'eſt paſſée pendant ſa Miſſion en Suède.

Amateur de la Vérité, Vous dedaignez, Monsieur, l'inſipide flatterie. J'eſpère donc, que Votre Excellence ne déſapprouvera pas non plus la franchiſe, avec laquelle j'expoſe mes Remarques. Je ſupplie au reſte Votre Excellence de vouloir bien agréer la profonde Vénération, la vive Reconnoiſſance & le parfait Dévoûment, avec lesquels j'ai l'honneur d'être toute ma Vie

MONSIEUR,

de VOTRE EXCELLENCE

le très-humble, très-obéiſſant
& très-obligé Serviteur
J. G. C.

INTRODUCTION.

On ne sauroit se former une juste idée de *l'état des Affaires d'un Païs*, qu' en examinant avec soin son Climat, sa Population, son Économie, la nature de ses Productions, ses Manufactures & son Commerce, de même que la Constitution de son Gouvernement, & les Liaisons, que celui-ci entretient avec les Puissances étrangères.

Pour parvenir à ce but *par rapport au Royaume de Suède*, j'ai eu, pendant un séjour de plus de sept années, une attention très-suivie à voir & à examiner de près tout ce qu'il s'y trouve d'intéressant. J'y ai recherché & cultivé l'amitié *de plusieurs Savans* & d'autres Personnes instruites; j'ai étudié *les meilleurs Ouvrages* relatifs à ces objets, & je me suis procuré *plusieurs Relations*, présentées au Roi & aux Etats par les différens Départemens de l'Administration; je n'ai pas non plus negligé *les Mémoires des Députés* de Diètes, ni les *Feuilles volantes*, qui, sous les auspices de la liberté de la Presse, ont paru en Suède depuis la Diète de 1766. J'allègue les *principaux de ces Ouvrages* dans le courant de mes Mémoires, & je présume qu'un Lecteur curieux & instruit de la langue du Païs, pourra d'autant mieux juger par-là de la solidité ou de l'illusion de mes remarques.

)(

Cependant les conséquences, que je tire de leurs Rapports, ne s'accordent pas toujours avec leurs Assertions. Ma position ayant dû me préserver de l'*esprit de parti*, qui a donné lieu à la plus grande partie de ces Ouvrages, j'ose me flatter, que ces Mémoires *sur l'état présent du Royaume de Suède* sont plus conformes à la vérité, & peuvent devenir utiles à plusieurs égards.

La *première Partie*, divisée *en V. Sections*, présente:

I. Un Abrégé de l'*Histoire de Suède* - - pag. 1 -- 46

II. Un Extrait de *ses Traités* avec les Puissances étrangères, en tant qu'ils sont en Suède de notoriété publique, - - 47 -- 57

III. Les Changemens arrivés depuis 1720. dans la *forme de son Gouvernement*, - - 58 -- 106

IV. Les *Arrangemens militaires* & la *Marine*, - 107 -- 138

V. Ses *Ordres de Chevalerie*, tant militaires que civils, - - - - - 139 -- 172

Quant aux *deux premières Sections*, je n'y dis rien de nouveau; aussi me serois-je dispensé de faire ces Abrégés, si je n'avois compté de faciliter au Lecteur l'intelligence de plusieurs Points, en lui rappellant les principaux Evènemens arrivés en Suède jusqu'au Regne de Gustave III. Pour ce qui est de la *troisième Section*, j'y donne un Précis des différentes *Modifications* faites dans la *forme du Gouvernement de Suède*, depuis la mort de *Charles XII.* jusqu'à la dernière Revolution.

Franc & impartial, j'ose y indiquer en même tems les *Désordres*, qui ont regné en Suède pendant cette Epoque, aussi-bien que les *principales causes* qui les ont engendrés.

Pour composer la *quatrième Section*, qui traite des *Arrangemens militaires* en Suède, il m'a coûté d'autant plus de peines, que, sans compter mon inexpérience à cet égard, les Réglemens relatifs à cette

cette Partie, font très compliqués, furtout par rapport à ce qu'on appelle en Suède: Indelningswærk.

Il y a une Armée de Terre (Table No. I. & II.) & un Corps de Marine (Table No. XVI. pag. 134.)

L'Armée de Terre eft divifée en 1) un Corps de Troupes reparties (indelte Regementer,) & 2) un Corps de Troupes levées fur le pié étranger (po wærfwadt Fot.)

Le Corps d'Armée reparti, qui doit être de 34267 hommes, ne fut trouvé en 1774. que de 27971 hommes effectifs, & celui des Troupes levées fur le pié étranger, de 12009 hommes & par conféquent de 19 hommes moins fort qu'il eft d'inftitution.

L'entretien de toute l'Armée de Terre couta:

1696.	1034217 Dlr. Smt. ou	517138½	Ecus de Banque.
1768.	2280541 - - -	651582⅐	- - -
1772.	2708880 - - -	650131⅐	- - -

Les Tables No. III -- X. XII -- XIV. rendent un compte détaillé des fraix de l'entretien de fes Individus tant en Campagne qu'en tems de Paix, auffi bien qu' après leur retraite.

La *Marine* eft compofée, 1) d'une Flotte de Vaiffeaux de Guerre (*Oerlogs-Flotta*,) &

2) d'une Flotte de Galères pour la défenfe des Côtes.

A la Diète de 1766. on compta 30 Vaiffeaux de ligne, 19 Frégattes, 59 Galères, 6 Galliotes, 4 Brigantins, 7 Prames, 4 Demi-Galères, 3 Chalonppes & 21 Vaiffeaux de Transport.

Cette Marine fut augmentée depuis de 3 Vaiffeaux de rang, & de 4 Bâtimens à rames & à voiles (Skjaergords-Fartyg.)

La *Milice de Marine* (Sjœ-Milice) monte à 13000 hommes. (pag. 134.)

L'entretien de toute la Marine a couté:

1696.	681498½ Dlr. Smt.
1768.	1456655⅗ - - - -
1772.	1807150 - - - -

)(

Le Roi déſirant au reſte de remettre ſucceſſivement toutes les parties de l'Adminiſtration dans le meilleur état poſſible, s'eſt fort occupé depuis la Revolution, de *rétablir dans l'Armée l'ancienne Diſcipline*, & d'y ranimer l'émulation presque toute éteinte par la difficulté de s'avancer, ſinon par la *voye des Accords*, dont j'ai expliqué les Réglemens. (pag. 120.)

Les différens Corps & Régimens conſentirent en effet 1773. à l'abolition desdits Accords, à condition qu'il ne feroit point touché à la *Caiſſe des Penſions militaires*, (pag. 121.) & que les ſommes d'argent payées jusqu'ici à titre d'Accords (Accord ſummor) feroient ſucceſſivement rembourſées aux Intéreſſés.

La *cinquième Section* contient le Précis de tous les Réglemens faits depuis 1748. à l'égard des quatre Ordres de Chevalerie, qu'il y a en Suède.

Les *deux premiers Ordres*, ſavoir ceux des *Séraphins* & de l'*Epée*, ſont *militaires*, au lieu que les deux autres, ou ceux de l'*Etoile polaire* & de *Waſa* ſont *civils*.

A la fin de la 1774e année il y avoit:

42 Chevaliers de l'Ordre des *Séraphins*.

1120 - - - - de l'*Epée*, ſavoir:

29 Grand-Croix, 24 Commandeurs & 1067 ſimples Chevaliers.

87 - - de l'*Etoile polaire*, c'eſt-à-dire 25 Commandeurs & 62 Chevaliers proprement dits.

56 - - de *Waſa*, ſavoir:

4 Grand-Croix, 8 Commandeurs, 44 ſimples Chevaliers.

Quant aux *Affaires purement économiques* de la Suède, il n'eſt pas douteux, que *la dernière Revolution*, arrivée le 19. Avril 1772. n'y ait amené *toute ſorte de Changemens*. Il dépendra des tems plus ou moins heureux, de les *conſolider* & d'en rendre les avantages réels & permanens.

En attendant je rends compte dans la *seconde* Partie:

VI. de la présente Administration intérieure du Royaume & de son Économie en général, - - pag. 173 - 208
VII. de la nature & du montant de ses Impôts - 209 - 240
VIII. des *Mines* en Suède & de leurs Productions, 241 - 287
IX. des principales Productions de *ses Forêts*, - 288 - 293
X. de la force de *son Commerce*, tant actif que passif, - - - - - 294 - 377
XI. du sort des *Fabriques* & des *Manufactures* en Suède, surtout depuis 1738. - - 378 - 392
& enfin
XII. de l'état de *ses Finances* & de *la Banque* des Etats (Sweriges Rikes Banco) - - 393 - 431

Le *Royaume de Suède*, y compris la Finlande & la Laponie, a 9000 *Milles quarrés* de surface.

Il est composé, quant à *son Administration générale*, de 27 *Gouvernemens* de Provinces, repartis, pour l'*Ecclésiastique*, en 1. Archevêché & 13. Evêchés, & pour l'*Administration de la Justice*, en 93. Jurisdictions de Districts soumises à 20. *Sénéchaussées* qui ressortissent à leur tour de 4. Cours de Justice suprèmes (Hofrætter,) pag. 174.

Il ne se trouve en Suède, que 80052 Hemmans ou Fermes entières (Tabl. No. XVII. pag. 175.) & sa *Population générale* (pag. 183-191.) fournit en tout, y compris les 178000 habitans des 103 Villes du Royaume, (pag. 334--336. Table No. XXXIV.) environ 2,571,000 *Personnes*, dont on ne doit supposer que 1,832,000 *effectivement occupées* de contribuer à la Somme générale de son travail, (pag. 186. & Table No. XVII.)

Jusqu'ici la Suède a fait venir de l'Etranger environ 400,000 tonneaux de Grains par an, à 2 Ecus de Banque d'Hambourg le tonneau, une année portant l'autre. (Table No. XVII. XLII. A. pag. 195--204. 310.)

Ce grand inconvénient peut être attribué *au défaut d'Induſtrie nationale* à d'autant plus forte raiſon, que pluſieurs Provinces ſont naturellement ſuſceptibles de beaucoup plus de culture, (pag. 193.) vû la douceur de leur Climat (Tables No. XVIII -- XXIX. pag. 178 -- 184.) & que la plupart des Villes du Royaume (pag. 194.) ſeroient propres à contribuer leur bonne part à la perfection des Manufactures & des Fabriques, (pag. 378 -- 380.) dont la Table (No. XXXIX.) préſente le nombre, la nature & le Calcul de leurs Productions. Celles-ci ont été jusqu'ici fort inférieures à ce qu'elles ont coûté depuis 1738 -- 1769. (Table No. XXXVII. & XXXVIII.)

Suivant le Comptoir des Manufactures, la Suède a *fabriqué* pendant l'eſpace de 37 années (1727 -- 1764.) pour 104,906,840 Dlr. Srmt. de Marchandiſes. Si l'on ôte 46,781,726 Dlr. Srmt. dépenſés en matières apportées de l'Etranger, le *gain national* peut être évalué à 58,125,114 Dlr. Srmt. gagnés par une année de travail d'environ 339,000 Fabriquans. Lesdites Tables prouvent d'ailleurs, qu'au lieu de travailler ſur le Fer & ſur le Cuivre, on s'eſt préférablement appliqué à des Fabriques de moindre utilité.

L'inconvénient viſible, qui réſulte de l'exportation de la plupart des Produits naturels des Mines de Suède, (Tab. No. XXXVI.) ſans être aucunement ouvragés, détermina enfin les Etats de 1769. d'augmenter de plus en plus les encouragemens accordés aux Fabriques en Fer & en Acier.

Quant *au Commerce* de Suède, les Tables, qui ſe trouvent pag. 296 -- 317. marquent, que p. e. en 1768. l'*Exportation* des Produits naturels pouvoit être évaluée enſemble, ſuivant la Table générale (pag. 338. & 339.) à 11,730,998½ Dlr. Srmt., ou 3,927,997 Ecus de Banque, de ſorte que l'*Importation* faite à *Stockholm*, (pag. 320.) & dans tout le Royaume en général, (pag. 318 -- 332. 338, 339.) ne montant pour la même année, qu'à 7605875 Dlr. Srmt. il reſteroit, après avoir même ajoûté 24tx. d'or pour l'*Importation clandeſtine*, un excédent de 1725123 Dlr. Srmt. ou 575041 Ecus de Banque d'Hambourg en faveur de la Suède, ſi l'inconſtance du Change, la participation des Etrangers à la Compagnie des Indes Orien-

tales & l'Exportation de plusieurs Produits, dirigée en Suède par pure Commission & au profit de l'Etranger, n'avoient exposé jusqu'ici l'Etat à des pertes peut-être plus qu' équivalentes audit avantage.

Quant à l'*Exportation* faite en 1772. les Villes de *Stockholm* & de *Gothembourg* ont envoyé chez l'Etranger (pag. 374.) entre autres 298049 Schifp. de Fer & d'Acier, savoir de *Stockholm* 208430 Schifp., de *Gothembourg* 89619 Schifp., & par conséquent $\frac{9}{13}$mes de l'Exportation totale de ce Métal. En 1770. on n'avoit exporté de tout le Royaume qu' environ 280000 Schifp. à cause d'une plus grande concurrence du fer de Russie sur les Places Angloises.

L'Exportation des *Harangs*, qui en 1753. étoit de 20000 tx., fut portée en 1772. jusqu'à 150,000 tx. à 2½ Ecus de Banque la tonne ou le millier, sans compter 40000 tx. envoyés de Gothembourg aux différens Ports du Royaume. Cet Article, joint *au Commerce des Indes Orientales*, dont le profit total, (pag. 369.) monte année commune à 1,070,210 Dlr. Srmt., repare à-peu-près les pertes, que *le Fer de Russie* cause au débit du Suédois.

Pour porter la *Marine Suédoise* à un plus haut dégré de puissance, les Etats accordèrent en 1739. aux Gens de Mer, (*Cooquardie-Skeppare*) plusieurs avantages notables, qui furent encore augmentés par le Réglement de 1748., en les exemptant non seulement des enrôlemens militaires, mais encore de toutes les *Contributions personnelles*, & en leur assurant d'ailleurs des *Pensions viagères*, lorsqu'ils ne pourroient plus supporter les fatigues des Voyages maritimes.

Aussi le *nombre des Navires de Commerce*, qui en 1734., n'avoit été que de 329 Bâtimens, tant grands que petits, dans toute l'étendue du Royaume, s'est-il augmenté ensuite au point, que depuis 1749 -- 1764. le *Collège de Commerce* avoit fait expédier des Lettres patentes pour 7949 Bâtimens; dont 747 Navires, portant 41,266 Læst de Cargaison, furent achevés dans le courant de la seule 1764e année.

Les *Finances* & le *Contributional* de ce Royaume, n'ont guères essuyé de changemens depuis la dernière Revolution. La *Liste des différentes Taxes, Corvées & Dixmes*, auxquelles les possesseurs

d'Hemmans sont assujettis, (pag. 225.) prouve, qu'un Hemman ordinaire doit annuellement fournir pour 591 Dlr. Srmt. de Denrées &c. réduites en argent selon le Marckegong (Tab. No. XXXV.) pour les différentes Provinces du Royaume.

Ces *Impôts* sont ou *fixes* ou *temporaires*; ceux-ci sont appellés en Suède Riksdags Bewillningar, *Contributions extraordinaires*, (pag. 236.) qu'il est encore aujourd'hui reservé aux Etats de régler de Diète en Diète, pour suppléer au vuide causé depuis 1696. d'un côté par l'altération de l'*Etat monétaire*, dont les Tables No. XL. & XLI. présentent un Tableau historique, & de l'autre par la multiplication des *Billets de Banque* depuis 1745. (Table No. XLI.)

Il y a d'autant moins de doute à l'égard de cette augmentation de *Dépenses*, que la Table de Comparaison des *Dépenses de la Couronne pour les années 1696. 1768. & 1773.* (pag. 237 - 239.) jointe à la Déclaration formelle des derniers Etats, prouve, qu' au lieu de 44$\frac{2}{3}$ tx. d'or, qui est le montant de l'année 1696., il faut actuellement, par les raisons indiquées, faire face à une Dépense annuelle d'environ 115 tx. d'or, sans compter les Intérêts.

Il est à propos d'observer encore, que les Etats ayant liquidé en 1769. plusieurs *anciennes Prétentions*, que quelques Particuliers (pag. 79 - - 82.) formoient à la charge de la Couronne, & ayant rendu aux Comptoirs du Change les *rembourſemens* faits (pag. 73. & 74.) à la Diète de 1767., le total des Dettes de la Couronne se trouva *augmenté* à la fin de cette Diète *de plus de 133 tx. d'or*, & que la Couronne devoit en 1772. en tout 603 tx. (pag. 424 - 426.) au lieu qu' avant ce terme elle ne se reconnut redevable que pour 469 tx. d'or, (pag. 423.) Pour ce qui est enfin des *Tables*, dont cet Ouvrage est accompagné, elles sont en grande partie de ma façon; je les ai composées avec beaucoup de soin d'après des Actes & des Mémoires publics, & je me flatte d'avoir fait plaisir au Lecteur.

La Nation Suédoise cultivant au reste avec beaucoup de succès *les Sciences* & *les Belles-Lettres*, j'en rendrai un compte détaillé dans *le Précis*, que je me suis proposé de publier *de la Littérature Suédoise*.

Explication des différentes ſortes de Monnoyes, tant réelles que repréſentatives & idéales, en Suède.

Les *Négocians* tiennent en Suède leurs Livres en *Daler* & en *Oere.*

Le *Daler* fait 4 *Marcs,* 32 *Oere,* 128 *Oerling* ou 768 Penningar.

Ces *Monnoyes* ſont de *Cuivre* (*Kmt.*) ou d'*Argent* (*Srmt.*); celles-ci valent *trois fois* plus que celles de cuivre.

Un *Daler Srmt.* fait donc *trois Daler* ou 12 Marcs *Kmt.*

Un *Marc* ou 8 Oere *Srmt.* fait *trois Marcs* ou 24 Oere *Kmt.*

Les *Oere Srmt.* s'appellent auſſi *Styſver.*

Les *Oere Kmt.* - - *Rundſtyck.*

Les *enkla Slantar* ou les Styfver valent 1 Oere Srmt. ou *trois Oere Kmt.*; les *dubla Slantar* ſont le *double.*

Les Monnoyes de Cuivre actuellement *en circulation* ſont les *Rundſtyck* & les *Slantar.*

Avant la 1745me Année il rouloit encore des *Plotes* ou Platines monnoyées *de 12, 9, 6, 4 1/2, 3, 2 1/4, & 1 1/2 Dlr. Kmt.*, dont les *trois premières* ſortes ſont encore repréſentées par des *Billets de Transport de la Banque.*

6 Dlr. Kmt. ou *2 Dlr. Srmt.*, ou le moindre desdits Billets de Transport, s'appelle *un Plote.*

Les grandes Sommes d'*argent* en *Dlr. Srmt.* ſe comptent par *tonnes d'or,* au lieu que *celles de Cuivre* ou *Kmt.* ſont comptées par Millions.

1,000,000 Dlr. Srmt. ſe nomment donc communement 10 *tonnes d'or.*

1,000,000 Dlr. Kmt. - - - - un *Million de Dlr.*

Les *Comptes de la Couronne* ſe ſont en *Dlr. & en Oere Srmt.* dans les Provinces de Scanie, de Hallande, de Blekingen & de Gothembourg. Partout ailleurs on compte *par Dlr. & Oere Kmt.* Cependant on *paye* dans tout le Royaume en général avec des *Billets de Banque.*

Quant *aux Monnoyes d'argent réelles,* il y a des *Riksdaler;* des *Carolins doubles,* qu'on appelle communément *Ecus Carolins,* & des *Carolins ordinaires,* dont trois ſont un Riksdaler Carolin. Il y a d'ailleurs des *Pièces* de 1/2 & 1/4 *Riksdaler,* de 1/2 & 1/4 *Carolins,* de 10, 5, 4, 2, & 1 *Oere Srmt.*

Le *pié,* auquel ces Monnoyes ont été frappées, eſt indiqué pag. 411; mais le Prix ou le *rapport de ces différentes ſortes de Monnoyes avec les Billets de Transport,* qui ſont ſeules en circulation, varie, & ſe *règle* à la Bourſe *d'après le Change ſur Hambourg & ſur l'Hollande,* c'eſt-à-dire ſuivant le béſoin, qu'on a de Lettres de Change pour des Places de Commerce étrangères. v. pag. 416. & Tabl. No. XLII.

Mesures & Poids usités en Suède.

1 *Livre* dit *Skolpund* (Victualievigt) a 8848 As.
1 *Marc de Mines* (*Bergwærksvigt*) fait 7821 $\frac{79}{125}$ As.
1 Marc de Villes municipales (*Upstadsvigt*) fait 7450 $\frac{2}{125}$ As.
1 Marc d'Etape (*Stapelvigt*) a 7078 $\frac{2}{5}$ As d'Hollande ou de Suède.
1 *Schifpund* fait 20 *Lispund.*
1 *Lispund* 20 *Skolpund Victualievigt.*
1 Schifp. fait donc 400 Livr. Victualievigt.
1 Schifp. d'Etape, ou *Metallvigt*, ne fait que 16 Lisp. à 20 Liv. le Lisp. On compte aussi 1 Schifp. d'Etape par grands Marcs (*Markpund*) dont 20 font un Schifp. 1 grand Marc, (*Markpund*) faisant 20 Marcs ordinaires.
1 *Quintal* fait *120 Liv.* & *1 Liv. a 32 Lots* ou *132 Dragmes à 69* $\frac{1}{8}$ *As* chacun.
La *Livre d'Apothicaire* pèse 7416 As, & par conséquent 42 As *moins* que celle d'Allemagne.

1 *Tonne* pour mesurer des Grains, du Sel, & d'autres Marchandises *seches*, a 2 *Spanne*, 8 *Viertel*, 32 *Kappar*, 56 *Kannes*, 112 *Stoppes*, 448 *Quarter* ou 1792 *Ort;* elle contient 5 $\frac{3}{5}$ Piés cubiques de Suède.
1 *Tonne* pour les *humides*, telles que la Viande, le Poisson, la Farine, contient *48 Kannes;* pour le *Goudron* & pour la *Poix* 1 tonne contient *48* $\frac{1}{2}$ Kannes, à 100 pouces cubiques la Kanne.
1 *Tonne* d'Harangs salés fait 1000 Pièces.
21 $\frac{4}{7}$ *Tonnes* de Suède font un *Last d'Hambourg.*

1 *Oxhœft* fait 1 $\frac{1}{2}$ *Ahm*, 6 *Anker* à 15 *Pots* (*Kannes*) chacun.
12 Ancres de *Suède* font *13* Ancres d'*Hambourg.*

1 Læst fait d'ordinaire *12 Tonnes.*
1 -- de Goudron, de la Poix, *13 Tonnes.*
1 -- de Sel d'Espagne & de France, *18 Tonnes.*
1 -- de Poissons, - *12 Tonnes*
1 -- de Chanvre, de Lin, de Cordage, de Houblon, 6 Schifp. ou 120 Lisp. de Suède.

1 Mille de Suède a 18000 Aunes de Suède; on y compte donc 10 $\frac{2}{5}$ $\frac{3}{6}$ Milles sur un dégré.
1 Aune fait 2 piés ou 24 pouces, à 12 lignes le pouce; mais le Comptoir d'Arpentage divise le pié en 10 pouces à 10 lignes le pouce.
28 Aunes de *Suède* font donc *29* Aunes d'*Hambourg.*

ERRATA.

PREMIÈRE PARTIE.

Introduct. pag. vi. ligne 15. Les deux premiers — militaires l. Le principal Ordre, favoir *celui des Séraphins*, eft *mixte*, & celui de *l'Epée* militaire.
Explicat. ligne 21. & 23. font l. font
page 2. ligne 2. 60 ans l. & arriva en Suède 60 ans
— 5. l. 25. fa l. par fa
— 6. l. 19. 1290. l. & il mourut 1290.
— 11. l. 19. 1529. l. 1519.
— 30. l. 18. Kalabalik l. Kalibalik
— 32. l. 13. qu'il l. mais il l'
— — l. 16. Cyllenborg l. Gyllenborg
— 37. l. 25. Wilmanftrad l. Wilmanftrand
— 45. l. 6. arriva l. fut de retour
— 46. l. 28. von l. voy.
— 55. l. 16. Le refte des l. Du refte les
— — l. 19. Au refte les l. Les
— 57. l. 4. Suède l. Suédois
— 61. l. 7. entre l. outre plufieurs
— — l. 10. des l. d'entre.

page 66. l. 28. ladite Députation l. la Députation chargée d'examiner les Requêtes.
— 68. l. 12. le l. l'avis du
— 69. l. 15. nouvel Reglement l. nouveau Réglement
— 87. l. 5. Employe l. Emploi
— 103. l. 23. Betærkande l. Betænkande
— 106. Tabl. No. I. Col. 8. Sommes &c. de Banque l. Sommes totales
— 126. l. 1. Somme d'accord l. Sommes d'Accord
— 127. l. 5. Lieutenant général l. fon Lieutenant
— — Tabl. No. XV. Livres l. Marcs
— 129. — — Livres l. Marcs
— — l. 28. Skjeppsbyggnod l. Skjeppsbyggnad
— 141. l. 7. ni l. &.
— 145. l. 6. placé l. & y fera placé
— 151. l. 21. d'eux mêmes l. eux-mêmes
— 169. l. 26. à trois l. avec trois
— — l. 27. avec huit l. dans huit

ERRATA.

SECONDE PARTIE.

page 174. Table No. XVII. Grain l. Grains
— 176. l. 6. c. à d. l. c. à d. 81.
Table No. XXX. Arc-en-ciels l. Parélies, Waeder folar.
page 187. l. 12. 1770. l. 1760.
— 194. l. 1. de l'autre côté - 74.
— — l. 9. la Table XLI. l. la Lifte pag. 334.
— 196. Tabl. XXXXII. (A) col. 7. Tabac Schifp. l. Tabac Livres
— 198. l. 10. à la Suite de la Table No. XLII. l. depuis pag. 340-364.
— 212. l. 19. Spanmol ftionde l. Spannemols tionde
— 216. l. 14. parceque le Roi vient d'établir l. depuis que le Roi a établi.
— 220. l. 15. 4448561 3/4 l. 4448563/4
— — l. 16. 103422 1/2 l. 103422 1/6
— — l. 19. 710282 l. 720282
— 226. effacez la Somme 2046.
— 246. l. 19. & les l. & on les
— 250. l. 14. y conduit l. y eft conduite
— — l. 27. & par l. & contient par
— 257. l. 11. de toutes les Mines de Cuivre l. des Mines de Cuivre à Fahlun.
— 265. l. 20. environ 35936 Schifp. l. pour environ 14874 Rdlr.
— 271. l. 15. Charbons 3 1/2 l. Charbons à 3 1/2
— 275 l. 3. 1715 - 1740. l. 1715 & 1740.
— 337. l. 28. le total des Importations a été l. on trouvera le total des Importations

page 345. l. 7. 292 l. 392
— — l. 9. 2759 l. 2859
— — l. 13. 474 1/2 l. 47. 4 1/2
— — l. 21. Lifp. l. Pièces
— 354. l. 19. 28 l. 287
— — l. dern. Liv. l. Lifp.
— 369. l. 13. pour voir l. pour charger
— 370. l. 10. & l. & à
— 378. l. 12. de Laine l. Bas de Laine.
— — l. 31. Mariefred l. Mariefred r.
— 381. l. 22. les l. des
— 385. l. 16. & 18. de fine l. de Laine fine
— 388. l. 1. La Table XXXVIII. montre l. Les Tables No. XXXVII. & XXXVIII. montrent
— — l. 27. & 392. l. 29. Sætter l. Sættet
— — 32. Utlandske l. Utlændske
— 395. l. 14. des l. pour les
— — l. 15. n'en l. ne
— — — que l. que de
— 399. l. 6. avant l. ayant
— 401. l. 8. reçu l. qu'on adopteroit
— 401. l. 11. grandes Efpèces l. Efpèces fortes
— 404. l. 13. Frœlfe l. Frælfe
— 405. l. 9. 1704489062 l. 170482223 1/3
— 406. l. penult. époque à l. époque par
— 410. l. 7. tous autres l. tous les autres.
— 413. l. 21. fein l. fem.
— 425. l. 8. 45 p. Cent l. 4 & 5 p. Ct.
— 428. l. 21. Jœmfœrelfe l. Jæmfœrelfe
— 429. l. penult. difpofeés l. difpofés.

Quant à la *Diphthongue* å, (Åbo, år) les Suédois la prononcent comme O. p. e. Obo, or. J'ai donc toujours fubftitué *la Voyelle* o à ladite Diphthongue.

[redacted]

I.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE SUÈDE.

Les anciens Auteurs étrangers comprennent les *Suédois* ſous le nom des *Scythes*, dénomination générale des Nations du Septentrion. La Suède étoit donc regardée alors comme faiſant partie de la Scythie & de la Grande-Allemagne. (*a*)

Les anciens habitans de la Suède diviſoient au contraire leur Patrie en *Svithiod*, (Suède) & en *Gauthiod* (Gothie.)

Sigge ſurnommé Odèn fils de Fridolphe.

Environ un Siécle *avant* la Naiſſance de Jeſus-Chriſt un eſſaim de *Gèthes*, établis entre le Danais (Don) & le Boryſthène, (Dnieper)

(*a*) *Rudbeckii* Atlantica.

sortit d'*Asgord*, (Siége des Asa) sous la conduite de *l'Asa Sigge*, fils de *Fridolphe*, pour chercher de nouvelles habitations, 60 ans avant l'Ere chrétienne du tems de *Gylfe*, petit fils de *Gore*, de la famille de *Forniother*, Roi de Jotaland & Finlande. *b*) Sigge, surnommé depuis *Odèn*, (le Divin) se soumit, non pas tant par les *armes*, que par la *nouveauté de ses dogmes*, le Gardaricke (l'Ingrie & l'Esthonie,) l'Allemagne, le Dannemarc & la Suède; & donna, à ce qu'on prétend, à ces différentes Nations ses fils pour Rois, savoir: 1.) *Sigurland* aux Gardariciens; 2.) *Begdeg* aux Ostrosaxons; 3.) *Boldeg* aux Westphaliens; 4.) *Sigge* aux Francs; 5.) *Skjæld* aux Danois; 6.) *Gauthe* aux habitans de Gothie; 7.) *Semmingar*, aux Norvégiens, & 8.) *Yngue* à la Suède proprement dite, où *Sigtuna* bâtie par lui, devint sa Résidence ordinaire. *Sigge Odèn* fut compté après sa mort au nombre des Divinités bienfaisantes. Les principales Divinités en Suède étoient *Thor*, *Odèn*, (Mars) *Frey*, Disa (Cerès) *Niord*, (Neptune) *Brage*, (Apollon) *Skymer* (Pan) & *Heimdaler*, (Mercure.) *Walhall* étoit la demeure des Bienheureux & *Helshemvist* celle des damnés. (*c*)

Odèn, den Gudomlige, (le Divin.)

Odèn Yngue (le jeune) Frey, souche de la famille des Ynglingar.

Odèn Yngue Frey succéda à son Ayeul en Suède; il est la *souche des Ynglingar* en Suède; comme *Skjæld*, son frère, étoit *celle des Skjældungar* en Dannemarc.

Ingiald Illrode, dernier de cette race, extermine presque tous les Fylkeskonungar (petits Rois tributaires.)

Ingiald Illrode 24e & dernier Roi de cette Race, *d*) & qui mourut au septième Siécle de l'Ere-Chrétienne, extermina, partie en trahison, partie à force ouverte, *douze Fylkeskonungar*, Rois ou Chefs des différens districts tributaires aux Rois d'Upsal, & réunit par-là, au grand mécontentement des Peuples, tous ces Cantons aux Domai-

b) *Botins* Utkast till Svenska Folk. Hist. p. 11 -- 18.
c) *Botin* l. c. p. 25 - 49. *Lagerbrings* Swea Rikes Historia.
d) *Botin* l. c. p. 31 -- 42.

nes de la Couronne. Sur le point de tomber entre les mains d'*Iwar Widfadme*, ou Vidfarne (le Conquerant) Fylkeskonung ou Duc de Scanie, il se brula lui, sa fille & toute sa Cour.

Ywar Widfadme venge ses Confrères & monte sur le trône de Suède.

L'Epoque des Ynglingar a valu aux Suédois le nom glorieux d'*Officina Gentium* & de *Vagina Nationum*, à cause de leurs grandes émigrations fameuses sous le nom de celles des Ostro- & Westrogoths, des Vandales, Longobards, Normans &c. *e*)

La *Chronologie des Suédois* étoit d'ailleurs en ces tems-là fort peu reglée; les anciens Suédois ne partageant leur histoire qu'en deux Epoques, en *Braenne-Oldren*, tems, où les corps furent brulés depuis *Odèn* jusqu'à *Aune*, hin Gamle (l'Ancien) 17e Roi de sa race; & en *Hœge-Oldren* tems, où les enterremens étoient en usage depuis *Aune* jusqu'à l'introduction du *Christianisme*, faite par *Olof Skœtkonungen*.

Iwar den Widfadme, issu de la race de *Skjœld*, en Dannemarc par son Père, & de celle des Princes de Gardarike par sa Mère, possédoit, outre la Suède, le Dannemarc, une partie de la Basse-Saxe, Northumberland en Angleterre & la Finlande.

Iwar den Widfadme.

Son petit fils, *Harald Hildetand*, de *Rœrik*, Roi de Séelande, lui succéda & fut tué en 740. à la guerre par son neveu *Sigurd Ring*, fils de *Randver*, Roi de Holmgorden, (de Russie) qui se porta pour défenseur des Droits, que reclamoient les *Fylkes-Konungar* opprimés depuis le regne d'*Ingiald*.

Harald Hildetand

Sigurd Ring, souche de la Famille de Sigurd (Sigurdskaslægten)

Sigurd devint l'an 740. Roi de Suède & de Dannemarc & eut son fils *Ragnard Lodbrok*, pour successeur; celui-ci ayant fait naufrage, dans son expédition contre

Ragnard Lodbrok.

A ij

e) *Rudbeckii* Atlantica.

l'Angleterre, y périt dans les *tourmens*, avec une grande ostentation d'héroisme.

Bjœrn Jærnsida.

Bjœrn Jærnsida, son fils ainé, nommé dans l'Histoire de France *Bier-ferre koste*, eut pour son lot la Suède & les Gothies, au lieu que *Sigurd Ormœga*, (œil de serpent) son frère cadet, reçut le Dannemarc avec la Scanie, le Hallande & le Blekingen.

Bjœrn vengea la mort de son père & *laissa* sa Couronne à *Eric* son fils.

Eric II.

Ce fut sous le regne d'*Eric II.* fils d'*Emund*, qu'*Ansgarius*, moine de Corvey, commença à prêcher l'Evangile, pour lequel *Emund* manqua d'être détroné.

Eric Wæderhatt.

Eric Wæderhatt, son fils, heureux dans toutes ses entreprises, fut regardé comme *sorcier* & maître des Saisons, & reçut en conséquence le surnom de *Wæderhatt*, faiseur de tempêtes.

Bjœrn.

Bjœrn, son fils, regna 50. ans, & rendit ses peuples heureux par ses vertus *pacifiques*.

Eric Segersælle.

Eric Segersælle (le Victorieux) dépouilla le jeune *Styrbjœrn Starke*, son neveu, du Royaume de son Père, & chassa *Swen Otto* du Trône de Dannemarc. *Olof* le vainquit enfin sur le *Fyriswald* près d'Upsala, & regna glorieusement 30. ans jusqu'en 994.

Olof.

Sa première femme, *Sigfrid Storroda*, (la superbe) lui avoit donné deux enfans, *Olof* & *Holmfrid*; celle-ci fut mariée à *Sven*, *Jarl* (Connétable) de Hokansson.

Origine des Jarls.

Sous le regne d'*Eric Segersælle* les *Corégens* cessèrent, les Rois aimant mieux nommer en leur place des *Jarl*, Connétables, qui avoient en Suéde la même autorité que les *Maires du Palais* (Majordomes) en France sous les *Mérovingiens*.

Olof Skœtkonung.

Olof Skœtkonung tenoit beaucoup de sa Mère *Sigfrid*, fille de *Skoglar Toste*, le plus fameux Pirate, qu'il y ait eu de son tems. Olof prit *le premier* le titre de *Roi de Suède.*

Le Prince Normand *Olof Haraldsson* fit creuser pendant une nuit le canal, qui joint dans Stockholm le Lac de Mælaren à la Mer, après qu'*Olof Skœtkonung* (l'Enfant Roi,) son ennemi, avoit fait fermer le passage occidental par des piloris enfoncés; c'est de-là, que cet endroit fut d'abord nommé *Stocksund*, & depuis *Stockholm.*

Ce Roi mourut en 1026.; il fut *le premier Roi chrétien* en Suède, & permit, que *Ragnald Ulfsson*, son Jarl, fit venir d'Angleterre *Sigfrid*, véritable Apôtre du Nord. (*f*)

Anund & Emund Olofsson.

Ses deux fils *Anund*, (Jacques) & *Emund Olofsson*, l'ancien, lui ont succédé l'un après l'autre; *Emund* décédé, en 1067., *finit* la race d'Yvar Vidfadme ou Vidfarne. *Tous ces Princes exerçoient la piraterie, comme le métier le plus digne de leur état:* ils infestoient toutes les côtes de la Baltique, même souvent celles d'Angleterre, de France & d'Espagne.

Les habitans de Gothlande reconnurent sous cette Epoque la Souveraineté de la Suède, pour être à l'abri de ses brigandages, à raison de 60. Marcs d'argent, qu'ils s'engagèrent de lui payer par an.

Famille de Stenkil.

Stenkil, beau-fils d'Anund, (Jacques,) monta l'an 1000. sur le Trône de Suède, après la mort d'Emund Olofsson. Vers la moitié du XI. Siécle les Ostrogoths détronèrent *Ingo IV.* dernier déscendant de *Bjœrn*, Prince digne de la Couronne par sa vertu & sa sagesse. Depuis cette Epoque (1130.) les Suédois & les Goths se disputèrent l'éléction de leurs Rois.

Les Familles de Swerker & d'Eric le Saint regnent alternativement.

Swerker I, établit en Suède des Moines & un impôt *Peterspenning*, denier de St. Pierre, en leur faveur: *Eric IX. Jedvardsson*, surnommé le *saint*, g) Cousin de

A iij

f) *Loccen.* Lib. II. p. 51. & sequ.
g) *Erland* de Vita & Miraculis S. Erici Sueciæ Regis.

Swerker, lui succéda; mais il fut tué 1160. par *Magnus Henricsson*, Prince Danois, lequel fut vaincu à son tour (1160.) par *Charles VII.* Swerkersson (fils de Swerker) assassiné peu après (1168.) par *Knut Eriksson* (fils d'Eric le saint.)

Eric Knutsson. *Eric Knutsson* fut le premier Roi de Suède *couronné;* il mourut 1216.

Famille des Folkungar.

Waldemar. *Waldemar* fut élu 1250., & regna sous la tutèle de son père *Birger Jarl* de Bielbo. Celui-ci qui étoit le 24me & dernier Jarl de Suède, changea le nom de Jarl en celui de Duc lorsqu'il épousa Mechthilde, Veuve du Roi de Dannemarc; il mourut 1266, & avoit fait auparavant créer ses trois autres fils, Magnus, Eric & Bengt Ducs & en quelque façon *Corégens*, qui vecurent cependant dans une division perpétuelle avec leur frère ainé Waldemar, Prince très-foible.

Magnus Ladulos. Waldemar, d'abord appuyé par le Dannemarc, en fut depuis abandonné, & forcé de céder la Couronne à son frère *Magnus*, Duc de Sudermannie. C'étoit un grand Prince que ce Magnus, surnommé Ladulos (Serrure ou Garde magazin); il fit de bonnes Loix, il étoit généreux, juste & bienfaisant. 1290. Son Birger. fils *Birger*, fut continuellement en guerre avec ses deux frères *Eric* & *Waldemar*, Ducs de Sudermannie & de Finlande. Birger fut emprisonné par la *trahison* de ses frères, mais rétabli quelque tems après par *Eric*, Roi de Dannemarc, son beaufrère; il consentit enfin 1310. à partager ses Etats avec ses frères, & profita 1317. du retour de la tranquillité, pour saisir ses frères par trahison, & les faire mourir de faim malgre la foi des Traités. Cette *perfidie* arma les Suédois contre lui, il fut chassé & mourut 1321. en Dannemarc.

Magnus Smek. *Magnus Smek*, son neveu & fils d'Eric, fut *élu* 1318. Roi de *Suède*, & *hérita* peu après le Royaume de *Norvège*. Il réunit, moyennant 70m. Marcs d'argent, la *Scanie*, le *Hallande*, &

le *Blekingen*, que le Dannemarc avoit engagés au Comte de *Wagrie*. Cette acquiſition fut formellement ratifiée 1343. par Waldemar Roi de Dannemarc. *Eric* & *Hokan*, ſes fils, furent élus de ſon vivant Rois, l'un de Suède, l'autre de la Norvège. Eric & Hokan.

Eric ſe ſouleva enfin contre ſon Père *Magnus*, qui par de trop fortes impoſitions s'étoit attiré la haine des Peuples; la guerre inteſtine, qui en étoit reſultée, ne ſe termina 1350. que dans une Aſſemblée des Etats, & par le *partage*, que le Père & le fils firent du Royaume entr' eux.

La fameuſe Peſte, commuenement appellée *Digerdœden*, (en France Mort bleue) cauſa cette même année une grande mortalité en Suède. *Eric* ayant été *empoiſonné* peu après par la Reine *Blanche de Namur*, *Magnus*, ſon Père, rentra dans toutes les Poſſeſſions, qu'il avoit été obligé de lui abandonner.

Il *rendit* la Scanie 1357. à *Waldemar*, & reçut par cette raiſon le ſobriquet de *Smek* (Leurré); d'ailleurs il attira encore les Danois dans ſes Etats, pour forcer d'autant plus aiſément ſes ſujets, à lui payer des Impôts exceſſifs.

Hokan, ſon fils, qui avoit été appellé par le Sénat au trône de Suède, le refuſa, & épouſa 1363. la fameuſe *Marguerite*, fille de Waldemar, après avoir renvoyé *Eliſabeth* de Holſtein contre l'avis du Sénat. Hokan épouſe Marguerite.

Ce renvoi, que *Magnus Smek* avoit rendu très-injurieux, acheva de le rendre odieux à la Nation. Il fut déposé 1363. & mourut 1372. hors du Royaume.

Albert, ſecond fils du Duc Albert de *Meckelbourg*, fut élu 1363. en ſa place & après avoir gagné le Dannemarc par des ceſſions importantes, paya à *Magnus* pour la perte de ſa Couronne, une ſomme d'argent ſtipulée par l'entremiſe de ſon fils Hokan, Roi de Norvège & de Dannemarc. Albert.

Albert, après avoir perdu son ami *Bo Jonsson.* Riksdrotsen, grand Juge, aliéna les esprits de la Nation par les mêmes fautes, qu'avoit fait son prédécesseur, & les Etats de la Suède ayant imploré le secours de *Marguerite*, Veuve de Hokan, Roi de Dannemarc & de Norvège, celle-ci leur accorda son assistance, & garda ensuite le Royaume de Suède pour elle-même 1388.

Marguerite.

La fortune s'étant déclarée pour elle dans une bataille contre Albert, celui-ci ne sortit de sa prison qu'après avoir *renoncé* 1395. à toutes ses Prétentions sur la Couronne, & fut obligé par là de se contenter de *l'Isle de Gothlande*, dont les Chevaliers Teutoniques s'étoient emparés en sa faveur. *h*)

Rois pendant l'union de Calmar.

Marguerite gouverna avec partialité, & fit assurer éventuellemeet 1397. par le fameux *Traité d'union de Calmar* les trois Royaumes à son Neveu *Eric*, Duc de Pomeranie. Cet arrangement devoit établir une égalité parfaite entre ses Etats, & donnoit aux trois Royaumes le pouvoir d'élire alternativement leurs Rois.

Les *Chevaliers Teutoniques* se remirent après la mort d'Albert, arrivée vers ce tems là, en possession de l'Isle de *Gothlande;* mais la Reine Marguérite acquit *au Dannemarc* cette Isle, moyennant une somme d'argent fournie par *la Suède.*

Marguerite, à laquelle ses grandes actions avoient valu le nom de *Semiramis du Nord*, mourut 1412. aimée & regrettée de la Nation Danoise.

Eric XIII. de Pomeranie.

Eric XIII. de Pomeranie, son Neveu, entreprit peu après une guerre opiniâtre, pour enlever le Holstein au Comte *Henri* de Holstein, & fut contraint de quitter Copenhague; il y laissa la Reine *Philippine d'Angleterre*, son Epouse, qui, après

h) *Loccen.* L. IV. p. 110-130.

après avoir forcé pendant son absence les Ennemis à la retraite, fut enfin vaincue à son tour, & toute la Flotte Danoise détruite.

La Suède abandonnée, contre la Convention, à des Gouverneurs Danois, fut très-mal administrée.

La persécution, qu'essuyèrent surtout les *Dalecarliens*, auxquels la Cour refusa justice, souleva donc 1435. ces peuples sous la conduite d'Engelbrect *Engelbrectsson*, qui rappella cependant 1435. le Roi, après lui avoir fait promettre une Administration plus juste. *Engelbrect* Engelbrectsson fut assassiné 1436. par *Mons Bengtson* (Nattoch Dag); mais *Charles Knutsson* (Bonde) & Christer Nilsson (Wase) furent faits l'un Riksmarck (Grandmarechal,) l'autre Riksdrots (grand Juge.) Cependant le Roi ne s'étant point corrigé, les *Dalecarliens* se soulevèrent 1439. une seconde fois, & donnèrent par-là le Signal d'une *Revolte générale*, & du refus d'obéir à Eric; il mourut 1459. âgé de 77 ans.

Charles Knutsson Bonde, grand Marechal (Riksmarck) Charles Knutsson
reçut d'abord l'Isle d'Oelande, & fut nommé ensuite Bonde.
Gouverneur du Royaume. L'opiniâtreté, que témoignoit le Roi *Eric*, retiré sur l'Isle de Gothlande, de ne vouloir rien céder sur le point des Gouverneurs étrangers, ôta enfin à la Nation tout ce qu'elle avoit encore eu d'attachement pour ce Prince, & la Suède se réunit 1440. au Dannemarc, en faveur de *Christophle de Bavière*, Neveu Christophle de
d'Eric, qui ne manqua pas de gagner *Charles Knutsson*, Bavière.
en confirmant la Cession, que les Etats lui avoient faite de la Finlande & des Isles d'Oelande & Borgholm.

Les *Pirateries* commises par le Roi *Eric*, toujours retiré dans l'Isle de Gothlande, forcèrent Christophle à lui faire la Guerre; mais une entrevûe la termina à l'amiable *i*), & peu de tems après *Christophle* mourut à Helsingborg. Sa mort anéantit 1448. le *Traité de Calmar*,

i) *Loccen.* Lib. IV. p. 136. *Kranz.* L. V. cap. 38. p. 321.

Charles VIII. Knutsson.

& valut la Couronne à *Charles VIII. Knutsson*, de la Famille de Bonde, auquel la Norvège la déféra également 1449. *Christian*, Roi de Dannemarc, qui prétendit aux deux Royaumes, vint fondre sur la Suède, & fut joint par plusieurs Seigneurs mécontens du Gouvernement de Charles. L'Archevêque de Suède, *Jœns Bengtsson* (Oxenstierna) irrité du refus d'un dédommagement de quelqes Vaisseaux perdus, *se souleva* contre le Roi, & ayant défait ses troupes, l'obligea 1457. à se réfugier à Danzig.

Christian I.

Jœns & ses Partisans firent offrir ensuite la Couronne à Christian de Dannemarc, qui fut en effet proclamé près du *Morasten* & couronné à Upsala. *k*) Les Impôts, dont il chargea la Nation, lui attirèrent son mécontentement; il en accusa l'Archevêque, & le fit arrêter & emmener à Coppenhague; mais l'Evêque de Linkœping, *Ketil*, Neveu de Jœns, sçut si bien manier les esprits, qu'il souleva toute la Nation contre Christian. *Oxenstierna* & les *Wase* prirent les armes & *Charles* fut rappellé 1464. Ce malheureux Prince fut de nouveau dépossédé 1465. par le même Archevêque *Jœns;* mais rétabli 1467, il demeura tranquille possesseur du Royaume jusqu'à sa mort 1479.

Sten Sture.

Il avoit désigné son Neveu *Sten Sture*, l'ancien, pour Successeur, qui malgré les efforts de *Christian de Dannemarc* & de son Parti fut choisi, & se maintint sous le titre *d'Administrateur* (Riksfœrestondare) avec une autorité Royale. Le Roi Hans (*Jean*) de Dannemarc & de Norvège ayant exigé d'être également reconnu en Suède, *Sten Sture* lui proposa d'abord 1483. sous le nom d'un *renouvellement de la Réunion de Calmar*, des Conditions, auxquelles il souscrivit sans hésiter; mais n'y ayant pas satisfait, l'Administrateur s'opposa à son entrée dans le Royaume. La Noblesse reçut alors un pouvoir *Royal* sur ses Paysans; mais elle perdit

Hans (Jean) de Dannemarc.

k) *Erici Olai* Historia Suecorum Gothorumque a Joanne Loccenio iterum edita.

d'un autre côté le Droit *exclusif* de s'assembler en Diète, à laquelle Sten Sture commença d'appeller également les Députés des autres Ordres du Royaume *l*). *L'Alliance* de Sten Sture *avec les Villes Anséatiques*, & la Sagesse de son Gouvernement, empêcha *Jean* de rien entreprendre contre lui pendant 14. années consécutives; cependant le Sénat & les Etats ayant à la fin *déposé* 1497. l'Administrateur, celui-ci traita avec *Jean II*, & se reserva la Finlande, avec les deux Bothnies. Le Roi *Jean* vint ensuite prendre Possession du Royaume; mais l'an 1501. *Sten Sture* fut *rappellé* après les malheurs, que le Roi avoit essuyés à la guerre contre les Ditmarses, & mourut Administrateur l'an 1503.

Swante Sture, de la Famille de Nattoch Dag, lui succéda, & mourut Administrateur 1512. Swante Sture.

Sten Sture son fils devint après lui Administrateur, malgré le Sénat, qui favorisoit *Eric Trolle*. Sten Sture.

Christiern ayant succédé 1713. à Hans II. dans les Royaumes de Dannemarc & de Norvège, entra 1519. à main armée en Suède, pour s'en emparer avec l'assistance de *Gustave Trolle*, Archevêque d'Upsal. *Sten Sture* étant mort 1529. d'une blessure reçue à l'affaire de Bogesund, *Christiern II.* surnommé *le Tyran*, fut *couronné* à Stockholm Roi de Suède; mais y ayant voulu affermir son autorité par le *fameux Massacre* de tout ce qu'il y avoit de plus illustre en Suède *m*), la Nation en fut revoltée au point, de *se détâcher à jamais* de la malheureuse Union de Calmar, & déclara le Roi Christiern II. *déchu* de tous ses Droits sur la Couronne de Suède. Christiern II. surnommé le Tyran.

l) *Færsøk* til en pragmatisk Historia om Frælsestondet i Swerige. p. 24. *Dalins* Svea Rikes histor. T. II. p. 828. *Vilde* Histor. pragmat. p. 471.

m) *Botin* L. c. p. 513. et suiv. *Ziegleri* Excidium Holmense pag. 498. et sequ. ap. Kranz.

Guſtave I. Erikſſon.

Guſtave I. Eriksſon (Waſe,) qui s'étoit ſoulevé à la tête de quelques centaines de *Dalecarliens* contre les cruautés de *Chriſtiern*, fut élu *Adminiſtrateur 1521.* & *Roi 1523*, nonobſtant les efforts de *Guſtave Trolle* & de ſes Adhérens. Les Revenus de la Couronne furent évalués 1527. à 24000. *Marcs d'Argent*, tandisque ſes Dépenſes montoient à 60m. Marcs.

A l'exemple de Sten Sture, *Guſtave I.* convoqua 1527. à la Diète la *Nobleſſe*, le *Clergé*, les *Bourgeois* & les *Payſans*.

Le pouvoir du *Clergé* y fut limité, & on lui reprit tout ce qu'il avoit reçu depuis le Reglement du Roi *Charles Knutsſon. n)*

Les Evêques furent *exclus* du Sénat, & tous les *Dogmes de Luther* adoptés.

Laurentius Petri fut élu 1531. le premier Archevêque Luthérien de la Suède. *o)*

La *Couronne* de Suède fut déclarée en 1544. à la Diète de Weſteros *héréditaire* en faveur de tous les Deſcendans *mâles* de GuſtaveI. Il y eut cependant pluſieurs ſoulevemens contre lui, ſurtout en 1533, de la part des *Dalecarliens*, & 1538. de celle des *Smolandois;* ils furent aiſément appaiſés. Mais la plus dangereuſe *Conſpiration* contre Guſtave étoit celle des Sénateurs Thure *Jænsſon* (Roos,) Thure *Eriksſon* (Bielke), Nils *Olofsſon* (Winge,) qui ſoutenus par *Magnus Haraldsſon*, Evêque de Skara, étoient convenus 1548. de faire donner la Couronne à *Mons Bryntesſon* (Liliehoek.) *Guſtave I.* s'allia 1542. étroitement avec *François I. Roi de France.* Depuis ce tems-là cette Alliance a ſubſiſté presque ſans interruption.

n) Fœrſœk til en pragmat. Hiſt. p. 23.

o) *Oernhjelmii* Hiſt. Sueon. Eccleſ.

Guſtave mourut 1560, & ſon fils *Eric XIV.* qu'il avoit eu de ſa première Epouſe, *Cathérine de Saxe-Lauenbourg*, lui ſuccéda. *Eric XIV.* introduiſit en Suède à l'occaſion de ſon Couronnement, les dignités de *Comtes* & de *Barons*, & fit d'ailleurs pluſieurs arrangemens par rapport au *Ruſtijenſt*, (entretien des Trouppes. *p*) Il épouſa 1568. & fit couronner *Cathérine Monsdotter*, fille d'un Caporal; mais les Ducs *Jean* & *Charles*, ſes frères, s'étant réunis contre lui, il fut déclaré 1569. *incapable* de regner, ſurtout à cauſe de ſon caractère ombrageux, qui lui avoit fait commettre pluſieurs cruautés, dont il ſe repentoit d'ordinaire, mais trop tard. On l'accuſa d'avoir *tué* ou bleſſé de ſa propre main 60 perſonnes. Après avoir été huit ans *empriſonné* à Gripsholm, il prit enfin 1577. la cigüe par *ordre* du Roi *Jean* ſon frère.

Eric XIV. fils de Guſtave.

Eric avoit eu de ſon Epouſe *Cathérine Monsdotter* deux Enfans; la fille *Sigfrid* ſe maria à *Henri Thot*, ſouche des Comtes de ce nom; mais le fils *Guſtave*, mourut 1607. de miſère en Ruſſie, où il s'étoit refugié.

Jean devint Roi après la dépoſition d'*Eric XIV.* ſon frère. Il avoit encore deux frères, le Duc *Magnus*, qui étoit imbécille, & le Duc *Charles* de Sudermannie. Il ordonna 1582. qu'un Prince, qui épouſeroit une femme *ignoble*, ſeroit déchu de ſon droit de Succeſſion.

Jean, frère d'Eric XIV.

Le Roi *Jean*, marié à *Cathérine de Jagellon*, fille de *Sigismond* de Pologne, fut fortement ſoupçonné de vouloir rétablir la Religion Catholique, & entreprit en effet d'introduire une *nouvelle Liturgie* plus conforme à cette Confeſſion là.

Le Duc *Charles* s'y oppoſa, & la méſintelligence dans la Famille Royale augmenta au point, que *Hogenſkæld* & Thure *Bielke*, Eric *Sparre*, Clas *Thot*, Guſtave & Sten *Banèr*, Axel *Leyonhufvud*

p) *Færſœk* til en pragm. Hiſt. p. 25.

proposèrent même sous main d'annuller tout le Réglement de Succession, (Arffœrening) adopté en faveur de la Famille de Gustave.

Par le *Traité de Stettin* le Roi *Jean* renonça aux prétentions de la Suède sur la Norvège, la Scanie, le Hallande, le Blekingen & Gothlande; *le Dannemarc* se désista à son tour de ses prétentions sur la Suède, qui devoit d'ailleurs racheter *Elfsborg* par la reddition de huit Vaisseaux de Guerre, la cession de Jæmtelande & d'Hericdalen, & payer en outre 50000. Ecus.

Sigismond, Roi de Pologne.

Jean mourut 1592. & laissa quatre Enfans, le Roi *Sigismond*, le Duc *Charles*, *Julius* & *Sophie Gyllenhjelm*. Ces deux derniers étoient de sa Concubine, *Cathérine Hansdotter*; *Sophie Gyllenhjelm* fut mariée à *Pontus de la Gardie*.

Sigismond, son fils, lui succéda 1592. en vertu de l'Arffœrening, (Recès de Succession) quoiqu'il professât la Religion-Catholique. Il avoit recherché & obtenu quelques ans auparavant (1587.) la *Couronne de Pologne*. Le Duc *Charles* de Sudermannie, son frère, ardent défenseur du Parti *antiliturgiste*, qui étoit *Administrateur du Royaume de Suède*, en l'absence du Roi, convoqua 1593. à Upsala une diète, où l'exercice de la *Confession d'Augsbourg* fut déclarée la *seule* Religion libre & *tolérable* dans les États de Suède. q)

Sigismond ayant *aquiescé* à ce Réglement, fut couronné 1594. Il fit une *nouvelle forme de Gouvernement*, au préjudice du Duc *Charles*, qui après le départ du Roi *Sigismond* convoqua successivement deux nouvelles Diètes; il y fit regler, que l'Autorité Royale *resideroit* en sa Personne pendant l'absence de *Sigismond*, & que le Sénat du Royaume l'assisteroit de ses Conseils.

Le Sénat ne s'étant point rendu 1597. à la Diète d'*Arboga*, le Roi la déclara nulle & non avenue, aussi-bien que la précédente, tenue en 1595. à *Sæderkæping*.

q) *Oernhjelm* Hist. Sueonum Eccles.

Le Roi, mécontent de ces demarches, arriva 1598. à *Calmar*, à la tête d'environ huit-mille hommes, & *vainquit* les Troupes de *Charles* à Stegeborg; mais ayant ménagé les fuyards par *tendreſſe*, il en fut *vaincu* à ſon tour à Stongbro, près de Linkœping. Il fit enſuite ſa Paix avec *Charles*, & au lieu d'aller à Stockholm, il retourna en *Pologne*. N'ayant jamais voulu revenir en Suède ni envoyer *Vladislas* ſon fils ainé, pour être élevé dans la Religion Proteſtante, il fut enfin déclaré *déchu* de tous ſes droits ſur la Couronne de Suède, & toute ſa poſtérité *inhabile* d'y ſuccéder. *r*)

Charles IX. Duc de Sudermannie, frère du Roi Sigismond, s'étoit comporté longtems auparavant en Roi dans la geſtion des Affaires du Royaume. Ayant ſoumis la Finlande, dont le Gouverneur général *Flemming* étoit conſtamment reſté fidèle au Roi *Sigismond*, il fit trancher la tête aux Sénateurs Guſtave & Sten *Banèr*, à Eric *Sparre* & à Thure *Bielke*, que *Sigismond* lui avoit délivrés en vertu du Traité de Linkœping 1598. *s*)

Charles IX. frère de Sigismond.

Il fonda pluſieurs Villes: *Carlſtadt* & *Marieſtad 1586. Uleo, Torneo, Kemi* & *Umeo 1605. Gjœteborg 1607.* il établit *1603.* le premier *Comptoir d'Arpentage*, ſous la direction d'André *Buræus*; & fit imprimer 1608. le *Code de Loix* du Païs. (Landlagen) *t*)

Il ſe fit *élire* 1600. *Roi* de Suède & *déclara* ſon fils *Guſtave Adolphe* ſon Succeſſeur éventuel, au préjudice du Duc *Jean*, ſecond frère de *Sigismond*, qui étoit encore mineur.

Le *Droit de Succeſſion* fut étendu 1604. du conſentement de *Jean* même, en faveur *des filles* non mariées, au défaut des mâles.

Les *États de Suède* ayant envoyé une Députation au Roi *Sigismond*, pour lui annoncer ſa dépoſition formelle, *Charles* ſe fit enfin *couronner* Roi 1607.

r) *Loccen.* L. VII. p. 391 -- 450.
s) *Typotii* Relatio hiſtor. de Regno Sueciæ & Bellis civilibus atque externis.
t) *Meſſenii* Scondia illuſtrata.

Il étoit depuis continuellement en guerre avec *Sigismond*, Roi de Pologne, & avec les Partisans Russes de *Vladislas* de Pologne, son fils.

Le Grand-Général de Pologne, *Chodkiewicz*, le vainquît 1605.

Christian IV. Roi de Dannemarc, lui déclara également 1611. la guerre, & s'empara de *Calmar.*

Charles mourut 1611. Ses ennemis lui reprochèrent d'avoir *sacrifié à son ambition 66977. Suédois* par les différentes Guerres, & livré 144. personnes entre les mains *du bourreau.*

Gustave Adolphe, fils de Charles IX.

Gustave Adolphe, son fils ainé, lui succéda. *u*) Son frère *Charles Philippe* étoit Duc de Sudermannie, de Nerike & de Warmie, & son Cousin *Jean*, Duc d'Ostrogothie & de Dal.

Le Roi étant encore mineur, son Père avoit chargé la Reine Mère *Christine* de Holstein, le Duc *Jean*, & quelques Sénateurs, de l'Administration du Royaume; mais *les États* aimèrent mieux le déclarer *majeur* le 31. Decembre 1611. à la Diète de Nykœping.

Le Duc *Jean* avoit revoqué auparavant sa renonciation à la Couronne de Suède, comme ayant été faite dans sa minorité; mais il n'insista point là-dessus.

Gustave Adolphe établit à Oerebro un *nouvel Ordre de Diète 1617.* par lequel il fut ordonné aux Princes, à la Noblesse, aux Prêtres, à l'État militaire, aux Bourgeois & aux Paysans assemblés en Diète, de ne prendre en déliberation que ce que le Roi voudroit bien leur proposer à cet effet.

La

x) Fœrsœk til en Pragm. Hist. p. 38--41.

La *Noblesse* y fut distribuée en *trois* Classes, celle des *Seigneurs*, (Comtes & Barons) celle des *Chevaliers* (déscendans des Sénateurs) & celle de simples *Gentilshommes.* (Swenar) *x*)

Le *Parlement de Stockholm* fut établi *1614.* Le *Riksdrots*, Grand-Juge, en fut nommé Président, & quatre Sénateurs Assesseurs, sans compter cinq autres Gentilshommes & quatre Assesseurs roturiers.

Charles Gustave établit *1622.* la *petite Douane*, (lilla Tullen) & l'Accise; & *1627.* les *Mantals penningar*, sans aucune contradiction.

Il gratifia *Gjœteborg* de nouveaux Privilèges *1629.* & établit plusieurs nouvelles Villes, telles que *Nystad*, *Ny Carleby*, *Sala &c.* donna 300 Hemmans ou Fermes héréditaires à l'*Université d'Upsala*, & fonda les *Gymnases de* Linkœping, Strengnæs, Westeros, Obo & Wiborg.

Les Ducs *Jean* & *Charles Philippe* étant morts, l'un *1618.* & l'autre *1622*, il réunit leurs Appanages à la Couronne & affermit par-là de plus en plus le bon ordre.

Pendant tous ces Arrangemens domestiques, *Gustave Adolphe* fut obligé de soutenir la Guerre contre le Dannemarc, la Russie & la Pologne. Il fit enfin la Paix avec le Dannemarc *1613.* moyennant le Traité conclu à Knærod (*Knærodska Freden*), avec la Russie à *Stolbowa 1617.* & une trève de six ans avec la Pologne *1629.*

Gustave Adolphe étant arrivé le 24. Juin *1630.* avec sa Flotte à *Ruden* sur l'Isle de Rugen, pour se venger de l'Empereur *Ferdinand II.* qui avoit toujours empêché le Roi de Pologne de faire la Paix avec la Suède, *y*) *le Roi de France* s'engagea dès-lors (*1631.*) à lui payer annuellement 400m. Ecus pendant toute cette Guerre, & les Electeurs de *Brandebourg* & de *Saxe* l'appellèrent à leur se-

x) Fœrsœk til en Pragm. Hist. p. 38 -- 41.

y) *Chemnitz* Kœnigl. Schwedischer in Deutschland geführter Krieg.

cours contre les Généraux *Tilly* & *Wallenstein*, qui en furent aussi vaincus l'un le 17. Sept. 1631. près de Leipsic, & l'autre le 5. Novembre 1632. près de *Lutzen*, où *Gustave Adolphe perdit* cependant *la vie*, lorsque, selon toute apparence, il se croyoit le plus près d'emporter lui-même la Couronne Impériale.

Christine. *Christine*, sa fille unique, lui succéda; elle devoit regner selon la forme de Gouvernement, qu'*Axel Oxenstierna* avoit composée par ordre de Gustave Adolphe, & qui fut confirmée à la Diète de 1634.

Les cinq Grands-Officiers de la Couronne: 1) le Riks Drots, (Grand-Juge) B. Gabr. *Oxenstierna*, 2.) le Riks Marsk, (Grandmarechal Comte Jacques *de la Gardie*,) 3.) le Riks Chancélier, Axel *Oxenstierna*, 4.) le Grand-Amiral, Bar. Charles de *Gyllenhielm*, & 5.) le Grand-Trésorier, (Riks Skattmæstaren, Comte Pehr *Brahe*, furent nommés Tuteurs de la jeune Reine, & présidoient aux Collèges supérieurs, qui étoient: 1.) le Parlement de Suède; 2.) le Collège de Guerre; 3.) l'Amirauté; 4.) la Chancellerie, & 5.) la Chambre des Comptes. Ces cinq Collèges avoient encore chacun *deux* Sénateurs pour Assesseurs, excepté la *Chancellerie*, où il y en avoit *quatre*. Il y avoit en tout 25 Sénateurs, & cinq Cours de Justice supérieures à Stockholm, à Jonkœping, à Obo, à Dorpt & en Prusse. Les trois premières avoient chacune un Sénateur pour Président, & six Gentilshommes avec six roturiers pour Assesseurs. z) Le Royaume étoit distribué en 25 Provinces, dont les Gouverneurs furent relevés tous les trois ans. *L'Armée de Provinces* étoit composée de huit Régimens de Cavallerie, & de vingt Régimens d'Infanterie. Tous les Dycastères, Comptoirs & Expéditions devoient rendre *une fois par an* compte de leurs Affaires aux cinq grands Officiers, qui étoient

z) *Arkenholz* Mémoires de la Reine Christine. Histoire des Intrigues galantes de la Reine Christine de Suède.

enfin autorisés de convoquer les États, toutes les fois qu'ils le jugeroient à propos.

La Poste fut réglée *1636.* & les franchises de transport (friskjutsen) abolies contre un nouvel Impôt, nommé *Skjutsfærdspenningar*, que les Hemmans se chargèrent *1649.* de payer pour l'entretien des Postes *Gæstgifvaregordar &c.*

Pour soutenir la Guerre en Allemagne, les Etats s'engagèrent *1638.* de faire *lever* dans les Krono - & Skattehemmans, (Terres Royales,) le 10me, & dans les Hemmans *nobles* (frælse) & *ecclésiastiques*, le 20me homme.

La Reine *fonda 1640.* une Université *à Obo* & deux Gymnases, l'un *1641.* à Skara, l'autre *1643.* à Wexiœ.

Ce qu'on *blâma* généralement dans l'Administration de cette Princesse, c'est la *dissipation des biens de la Couronne.* Le Gouvernement donna, sous différens titres, des terres de la Couronne, avec les franchises proprement attachées aux Terres nobles, (Fraelse) & vendit, pour un *Million de Rixdalers*, des Krono - & Skattehemmans d'abord à 3 p. Cent, & enfin à 4½ p. Cent; il ceda encore outre cela des biens de la Couronne pour *amortir* différentes prétentions d'environ *un Million & demi* (1312353 Rdl. & 425401 Dl. Smt.) Au reste les Privilèges accordés 1617. à la *Noblesse*, ayant exempté les Résidences nobles (Sæterier) de tous les Impôts de la Couronne, l'*oppression* devoit naturellement se multiplier à la charge des autres Ordres de l'Etat, qui s'en plaignoient aussi très-hautement, lorsque la Reine, en confirmant 1644. ces Privilèges, y ajouta encore, qu'*aucun ignoble* (Wanbœrdig) ne seroit préféré à la *Noblesse* dans la Collation des Charges. Le mot *Wanbœrdig* fut enfin expliqué 1650. par un *homme de mauvaise conduite & sans mérite.*

Cependant la *Guerre* fut continuée en Allemagne avec une fortune souvent chancelante. Le Comte *Axel Oxenstierna*, Ambassadeur de Suède, ayant été déclaré *Directeur de la Confédération Evangelique*, l'Electeur de *Saxe* fit 1635. à Prague sa Paix *particulière* avec l'Empereur. Les Troupes Suédoises remportèrent néanmoins, après la malheureuse Bataille près de Nœrdlingue, des avantages considérables, 1636. près de Wittstock sous la conduite de *Gustave Banèr* contre les Saxons; 1642. près de Leipsic, & 1645. près de Zankowitz, sous le Général *Torstenson*, contre les Impériaux. Ces succés accélérèrent les Négociations de Paix au point que la fameuse *Paix de Westphalie* fut enfin conclue 1648. à Munster & à Osnabrug. La Paix, que la Suède avoit conclue peu auparavant, 1645. avec le Dannemarc à *Brœmsebro*, n'étoit pas moins glorieuse à la Suède, qui d'un autre côté renouvella 1635. avec la Pologne la Trève pour 26 ans. Après avoir terminé ces grandes affaires, la Reine *Christine abdiqua* 1654. à la Diète de Stockholm, en se reservant de son successeur un revenu fort considérable, quitta la Suède, professa la Religion Catholique à Inspruck, & mourut 1689. à Rome, admirée au dehors & fort peu regrettée de ses anciens sujets. *a*)

Charles X. Gustave, Duc de Deux-Ponts.

Charles X. Gustave, fils de Jean Casimir, Duc de Deux-Ponts & *de Catherine*, fille ainée de Charles IX, fut choisi par la Reine Christine pour son successeur, & élu 1649. par les Etats rentrés dans leur droit d'élection, après l'extinction de la postérité masculine de Gustave. Cependant *Jean Casimir*, Roi de Pologne, fils cadet de Sigismond, ne voulant point se désister de ses droits sur la Couronne de Suède, *Charles Gustave* entra 1655. en Pologne. On se livra plusieurs Batailles, & entr'autres 1656. celle de Varsovie, qui dura trois jours. Plusieurs Seigneurs *Polonois* offrirent même la *Couronne* de Pologne à *Charles Gu-*

a) *Pufendorfii* Commentarii de Rebus Suecicis. Mémoires de Mr. *Chanut*.

ſtave, & le Grand Electeur de Brandebourg, *Fréderic Guillaume*, s'engagea 1656. par le *Traité de Kœnigsberg*, à reconnoître la Pruſſe Brandebourgeoiſe pour un fief de Suède, & à lui payer 4000. Ducats, lorsqu'il en prendroit l'inveſtiture. Peu de tems après *Fréderic Guillaume* engagea *Charles Guſtave* à lui en donner la *Souveraineté*, que *Jean Caſimir* de Pologne fut également obligé de confirmer 1657.

Le *Roi de Dannemarc* ayant déclaré 1657. la Guerre à *Charles Guſtave*, celui-ci fut obligé de quitter ſes Conquêtes en Pologne, pour tourner ſes armes de ce côté-là. Le petit Belt ayant été fortement gelé, *Charles Guſtave* paſſa deſſus le 30. Janvier 1658. avec toute ſon Armée, & força le 12. Fevr. le Roi de Dannemarc, de lui ceder par le *Traité de Roſchild*, la Scanie, le Hallande, le Blekingen & Bohuslœn. *b*)

Quoique la Suède fut alors en *Guerre* ouverte contre la *Ruſſie*, la *Pologne*, *l'Empereur* & le *Brandebourg*, *Charles Guſtave* recommença 1659. la Guerre contre le *Dannemarc*, & mit le Siège devant Coppenhague; mais il fut repouſſé avec grande perte *c*).

Il mourut le 19. Fevr. 1660. à Gjœtheborg, où il s'étoit rendu pour tenir la Diète, qu'il y avoit convoquée. Impliqué dans des Guerres continuelles, ce Prince n'a rien fait d'important en faveur de *l'Adminiſtration intérieure* & économique du Royaume.

Charles XI. n'ayant alors que cinq ans, ſon Père lui avoit donné dans ſon Teſtament pour Tuteurs la Reine *Hedvig Eleonore* de Dannemarc, ſon Oncle *Adolphe Jean*, Généraliſſime de l'Armée & quatre Grands Officiers de la Couronne, ſavoir le Grand Juge (Riksdrots) Pehr *Brahe*, l'Amiral C. G. *Wrangel*, le Chancelier Comte Magnus de la *Gardie* & le Grand Tréſorier Herm. *Flemming*. Mais *les Etats* ayant regardé ce Teſtament comme

Charles XI.

b) Mémoires du Chevalier Terlon.

c) *Pufend.* Commentarius de Reb. geſt. Caroli Guſtavi.

non avenu, *reglèrent* par une nouvelle forme de Gouvernement, datée de Stockholm du 3. Novembr. 1660, que la Reine Mère & les cinq Grands Officiers de la Couronne ſavoir le Riksdrots (Grand-Juge,) P. *Brahe*, le Riks Marsk (Feldmarechal) Lars *Kagg*, l'Amiral *Wrangel*, le Chancelier Magnus de la *Gardie*, & le Riksſkattmæſtaren (Grand Tréſorier) Guſtave *Bonde*, ſeroient les Tuteurs du Roi, & régleroient *de concert* avec les autres Sénateurs (med de œfrige Rikſens Rods Rode) toutes les Affaires de l'Etat; que la Reine Mère préſideroit au Sénat, & auroit deux Voix; qu'il n'y auroit *jamais* de *Prince* revêtu d'aucune de ces cinq grandes Charges. L'Oncle du Roi fut donc refuſé, lorsque dans une Lettre aux Etats il demanda 1664. l'accompliſſement du Teſtament de Charles Guſtave à ſon égard. *d*)

La *nouvelle Adminiſtration* commença par rétablir la bonne intelligence avec les Puiſſances voiſines.

Le *Traité d'Oliva* rétablit le 3. May 1660. la Paix avec l'Empereur, l'Electeur de Brandebourg & le Roi de Pologne; ce dernier renonça enfin à toutes ſes Prétentions ſur la Suède. La *Paix de Cardis* reconcilia le 23. Juin 1661. la Suède avec la Ruſſie; on ſe rendit réciproquement tout ce qu'on avoit conquis. Il n'en fut pas tout-à-fait de même avec le *Dannemarc*, à qui la Suède, par la *Paix de Coppenhague* du 23. Mai 1660. rendit *Tronhem* & *Bornholm*, contre quelques biens héréditaires, que le Dannemarc lui céda à titre de compenſation (Wederlag).

La *Nobleſſe de Scanie* & des autres Provinces nouvellement conquiſes fut *introduite* 1664. à la Maiſon des Nobles.

Le Gouvernement publia 1665. le Réglement rélatif aux *Mariages des Nobles*; & 1671. l'Ordonnance, qui aſſura à la Nobleſſe ſes Droits ſeigneuriaux (*Adelens Gjærdsrætt.*)

d) Anecdotes de Suède ſous le Regne de Charles XI.

Les *Dettes de la Couronne*, qui 1660. avoient été de ſeize Millions trente mille Dalers Smt. furent portées pendant la Minorité du Roi jusqu' à vingt Millions 376000. Daler Smt. Les *Forteresſes* étoient mal entretenues, la Nobleſſe toujours favoriſée au *préjudice* des Ordres inférieurs (Ofrælſe). C'eſt auſſi pourquoi le Roi, qui d'abord avoit déchargé 1672. ſes Tuteurs de toute reſponſabilité quelconque, ordonna 1675. de *revoir* leur Adminiſtration.

Charles XI. conclut 1668. à la Haye une Alliance (Triple Alliance) avec *l'Angleterre* & la *Hollande*, pour s'oppoſer aux entrepriſes de Louis XIV. qui fut auſſi engagé par-là d'accepter 1669. la *Paix d'Aix la Chapelle.*

Le *Parti de la Gardie* tenoit d'ailleurs en Suède pour la *France*, & celle de *Bjœrnclo* pour la *Neutralité.* Celui de M. de la Gardie l'ayant enfin emporté, Charles XI. fit débarquer 1674. des Troupes en Pomeranie, & s'attira la guerre, que lui déclarèrent dès-lors l'Empereur, le Brandebourg, pluſieurs Princes d'Allemagne, la Hollande & le Dannemarc; les Suédois perdirent la Bataille près de *Fehrbellin* 1675. & leur Flotte fut toujours maltraitée par la Hollandoiſe & la Danoiſe; mais ils remportèrent en revanche des avantages conſidérables ſur l'Armée Danoiſe le 7. Août 1676. près de Halmſtad, le 4. Decembre ſuivant près de Lund, & le 14. Juillet 1677. près de Carlscrona. *Charles*, *rebuté* par les viciſſitudes de la Guerre, fit ſa *Paix* 1579, & renonça à l'Alliance étroite, qui avoit ſubſiſté jusque-là entre la France & la Suède.

Il conclut en revanche 1681. avec la *Hollande* un *Traité de Commerce* & de Défenſe reciproque pour le maintien des Traités de Paix de Weſtphalie & de Nimègue.

Depuis ce tems là Charles XI. s'occupa ſérieuſement d'établir le meilleur Ordre poſſible dans *l'Adminiſtration intérieure* du Royaume.

Les *trois Ordres roturiers* (Ofrælſe) ayant renouvellé 1680. leurs ſollicitations par rapport à la *Reduction des Domaines*, qu'Axel *Oxenſtierna* & Pehr *Banèr* avoient déja trouvé inévitable longtems auparavant *e*), la Nobleſſe s'y oppoſa de toutes ſes forces, & le Grand Tréſorier *Sten Bielke*, à la tête du Sénat, en fit également des repréſentations au Roi, pour conjurer l'orage. Dès-lors les trois Ordres inférieurs déclarèrent le 10. Decembre 1680, „*que le Roi n'étoit* „*tenu à aucune forme de Gouvernement*, mais ſimplement au maintien „des Loix (Sweriges Lag och Laga Stadgar); que le Sénat pouvoit „dire ſon Avis à la réquiſition du Roi, mais que Sa Majeſté décidoit de „*Sa pleine autorité*; que Sa Majeſté n'étoit reſponſable qu'à Dieu ſeul „de ſes actions; & que le Sénat ne devoit être regardé, ni comme, „un cinquième Ordre de l'Etat, ni comme *Médiateur* entre le Roi & „les Etats.„ Quoique cette Déclaration rendît Charles XI. *ſouverain* en effet, le *mot* de Souveraineté ne fut cependant employé que dans le Recès de 1693.

Depuis ce tems les *Sénateurs* ne reçurent que le titre de *Conſeillers du Roi*, & la Réduction ne rencontra plus aucun obſtacle, deſorte que tous les *Domaines donnés*, *vendus*, *hypothéqués* ou *troqués* (Donations- Kœpe- Pante- och Bytes-Gods) furent recherchés & *reclamés* de la part de la Couronne, qui s'offrit à rembourſer aux Propriétaires ce qu'Elle en avoit réellement reçu. Les Comtés & Seigneuries furent également retirées. C'eſt en grande partie *de ces Hemmans* (Fiefs) réunis, que le Roi forma les *Boſtelles* (habitations) & autres terres *militaires*.

Le Collège d'Amirauté & la Flotte furent transportés à *Carlscrona*, qu'on avoit fondée 1680. près de Trotſœn.

Une Caiſſe d'Emprunt fût établie 1693. à *Fahlun* en faveur des Mines. Baltha-

e) Ehrenſtens Bewiſ. emot Adelens Rættighet œfwer Skattegods. *Rolambs* Deduction huru ſtora Landtougs gjærden olagligen godt ifron Kronan til Frælſe.

Balthasar *Grill* enseigna aux Suédois une meilleure méthode de fondre & de raffiner l'argent.

Le *Commerce* & les *Manufactures* furent encouragés, & devinrent de plus en plus florissans, desorte que les *Finances* de la Suède étoient *en très bon état* sous le regne de leur Souverain despote. *f*)

Le Roi paya pendant son regne *90. tonnes d'or de Dettes;* & l'on trouva le 26. Avril 1697. un Million 849000. Daler Smt. argent comptant au Trésor & une Somme considérable dans la Caisse particulière du Roi.

Charles XI. ne négligea non plus les *Sciences*; il fonda:

Le Laboratoire de Chymie à Stockholm, sous la Direction d'Urbain Hjærne & le Comptoir d'Arpentage - 1683.

Le Collège de Médecine - - 1688.

Le Collège d'Antiquités - - 1693.

Le Laboratoire Mécanique - - 1697.

Il jetta d'ailleurs les premiers fondemens du beau *Château Royal* à Stockholm d'après les dessins du Comte *Niclas Tessin.*

Dans son *Testament* il *régla* 1693. *l'Administration du Royaume,* & nomma à cet effet la Reine Douairière & les cinq Grands Officiers Tuteurs & Administrateurs du Royaume pendant la Minorité du Roi.

Charles XI. mourut le 24. Avril 1697. à l'âge de 42. ans. Il avoit été déclaré majeur *1672.* & couronné *1675.* Il se fiança la même année avec *Ulrique Eleonore de Dannemarc;* mais le mariage

f) Le Recès de la Diète (Riksdagsbeslut) de 1693, déclare Charles XI. Souverain & même Despote: Enwolds-allom bjudande och rodande souverain Konung, den ingen po Jorden ær fœr sine Actioner responsable, utan hár makt och Wold efter sit behag och som en christelig Konung, at styra och regera sit Rike.

ne fut conſommé que le 4. Avril 1680. La dot de cette Princeſſe étoit de *cent mille Riksdalers* outre les bijoux & un trouſſeau très complet; la Morgengofva (préſent de Nôce) de 32m. Riksdalers par an, & le Douaire de 34m. Rdl. dont les rentes furent aſſignées ſur le Château de Weſteros, Kongſœr, Caſtelholm & l'Isle d'Oeland. Il fut d'ailleurs *ſtipulé*, qu'en cas que la Reine voulût quitter le Royaume après la mort du Roi, elle auroit 232000. Rdl. une fois pour toutes. Il nâquit de ce mariage 1) *Hedwig Sophie* 1681. 2) le Roi *Charles XII.* le 17. Juin 1682. & 3) la Reine *Ulrique Eleonore* le 23. Janvier 1688.

Charles XII. *Charles XII.* ſemble avoir jugé de la force de ſon Royaume par ſon étendue ſur la Carte géographique plûtôt que par ſa poſition & ſes *Reſſources réelles g)*. Nonobſtant la volonté du Roi défunt, le *jeune Roi* fut déclaré *majeur* par les Etats le 9. Nov. 1697.

Le *Peuple* ne ſe préſageoit rien de bon du Regne de Charles XII. à cauſe de ſon *caractère obſtiné;* & il fut effrayé, lorsque la Couronne tomba au moment qu'il montoit à cheval, pour ſe rendre à l'Egliſe le 24. Dec. 1697. Le Couronnement fut appellé *Sacre*, & le Roi s'étoit mis lui-même la Couronne ſur la tête, avant que de ſe rendre à l'Egliſe.

La Soeur ainée de Charles XII. *Hedwig Sophie*, ayant épouſé 1698. le jeune Duc *Fréderic de Holſtein* & de Sleſvic, le Roi ſe lia étroitement avec le Duc, pour le maintenir dans ſon indépendance contre le Dannemarc. La guerre, qui fut terminée l'an 1700. par la Paix de *Travendal*, affermit ce Duc dans la poſſeſſion tranquille de ſes Etats.

Le *Czar Pierre*, & le Roi de Pologne *Auguſte II.* Electeur de Saxe, *déclarèrent la Guerre à Charles XII.* l'un le 30. Août, l'autre

g) *Adlerfeldt* Hiſtoire militaire de Charles XII.
Nordberg Hiſtoire de Charles XII.

au mois de Fevrier 1700. *Charles XII.* passa le 6. Oct. 1700. en Livonie à la tête d'une Armée de *huit mille hommes*, & remporta le 20. Nov. près de *Narva* une Victoire complette sur quatre-vingt-mille *Russes*, commandés par le Duc de *Croy* & le Prince *Troubetzkoy*. Il repoussa le 9. Juillet 1701. les *Saxons*, qui assiégoient Riga sous les Généraux Steinau, le Duc Ferdinand de Courlande & le malheureux F. R. Patkul. *Les Familles d'Oginsky & de Sapieha* étant fort animés l'une contre l'autre, *Charles XII*, pour profiter de leur animosité, entra en Pologne; résolut de *détroner Auguste*; vainquit les Saxons & les Polonois près de *Clissow* le 9. Juillet 1702, & près de *Pultovsk* le 21. Août 1703; s'empara le 3. Oct. 1703. de la Ville de *Thorn*, & fit déclarer à Varsovie le 6. Fevrier 1704. le *Trône de Pologne vacant*, & les Amis du Roi Auguste pour *Rebelles*.

Le jeune Palatin de Posnanie, *Stanislas Leszczynski*, fut élu Roi de Pologne le 2. Juillet 1702, & *couronné* le 24. Sept. 1705. aussi-bien que son Epouse.

Le Comte de Schulenburg fut vaincu près de Frauenstadt le 3. Fevr. 1706. par le Feldmarechal Renschild, & Charles XII. après avoir remporté plusieurs avantages sur les Alliés en Pologne, partit enfin le 31. Août 1706. de Rawitz, pour *entrer* par la Silésie dans l'Electorat de *Saxe*, & *força* le Roi *Auguste* par le *Traité d'Altranstadt* du 14. Septembre suivant, non seulement à *renoncer* à la Couronne de Pologne, mais encore à *complimenter* Stanislas sur son Election.

Par le Traité conclu avec l'Empereur Joseph, *Charles XII.* fit rendre un libre exercice de Religion *aux Protestans de Silésie*, & leva dès-lors, 22. Août 1707, le Camp d'Altranstadt. En passant devant Dresde, il fit une *visite au Roi Auguste*, & s'en retourna tout droit en Pologne.

Pendant ces différens exploits, plus glorieux qu'utiles à la Suède, *les Russes* s'étoient emparés de Dorpt, Nœteberg, Nyenscantz, Narva & Jwangrod, que les Généraux *Schlippenbach* & *Cronhjort* avoient été trop foibles de défendre contre presque toutes les forces réunies de la Russie.

Le Roi de Suède étoit sorti de la Saxe, à la tête d'une *Armée de 43000. hommes* de Troupes réglées.

Ayant laissé *six-mille* hommes *à Stanislas*, Charles XII. marcha avec le reste contre les Russes, & donna Ordre (1708.) au Comte de *Lewenhaupt*, Gouverneur de Riga, de le venir joindre avec tout ce qu'il pourroit ramasser de Troupes. *Charles* défit les Russes près d'*Holofzin* le 4. Juillet, mais le Comte de *Lewenhaupt* perdit environ cinq-mille hommes dans sa marche, & n'arriva enfin le 10. au Camp du Roi près de *Smolensko*, qu'avec un Corps de *six-mille* hommes de Troupes.

Mazeppa, Chef des Cosaques, arriva le 29. Octobre dans l'*Ukraine* au Camp du Roi, qui fit ouvrir le 1. Mai 1709. les tranchées devant *Pultava.* Le 27. Juin arriva enfin la fameuse journée, qui mit *fin* aux Succès étonnans, que jusque-là les Armées Suédoises avoient eus presque sans interruption.

Le *Roi passa le Dnieper* le lendemain avec une suite peu nombreuse, & arriva près de *Bender* vers la fin de Juillet. Le reste de l'Armée Suédoise fut obligé de se rendre au Maréchal *Menczikow* par une Capitulation honorable, signée le 29. Juin à *Worschla* sur le Dnieper.

Dès-lors le Roi *Auguste* publia en date du 8. Août 1709. un *Manifeste contre sa prétendue Déposition* & rentra dans la possession de ses Droits sur la Pologne.

Le *Roi de Dannemarc, Fréderic*, arma également, & le Comte de *Reventlau* débarqua le 2. Nov. à Ro en Scanie, à la tête d'une

Armée d'environ 17000 hommes. Cependant le Gouverneur de Scanie, Comte *Stenbock*, ramaſſa toute la Jeuneſſe des Provinces limitrophes, & obligea le 28. Fevr. 1710. les *Danois de repaſſer* le Sund après la Victoire, qu'il remporta près d'Helſingborg.

Les Etats, que *le Sénat* avoit convoqués le 10. Juin 1710. ſe chargèrent, outre la *Garantie des Emprunts de la Couronne*, de fournir de *nouvelles recrues* & de payer de plus *fortes Contributions*, pour continuer la Guerre avec vigueur, en conformité des Ordres de leur Souverain.

Tandis que *Charles XII. perdoit* ſon tems en Négociations auprès de la *Porte Ottomanne*, *h*) les Ruſſes conquirent *1710.* dans trois mois de tems, *Wiborg*, *Riga*, *Dunamunde*, *Pernau*, *Kexholm* & *Revel*, de ſorte qu'à la fin de cette année, la Suède ſe trouva dépouillée de la Livonie, de l'Eſtonie, de l'Ingrie & de la Carélie.

Pour comble de malheur, *la Peſte enleva* depuis le *10.* Août *1710.* jusqu'au mois de Fevrier *1711.* près de *trente mille ames* dans *Stockholm* ſeul.

Stralſund fut *bloquée 1711.* par les Alliés. *Stanislas paſſa* au mois de Septembre de Stralſund à Carlscrona, réſida quelque tems à Chriſtianſtadt & fit le 1. Octobre ſon entrée ſolemnelle à *Stockholm*, où il anima le Sénat, & ſurtout le Comte *Stenbock*, pour opérer & accélérer de nouveaux tranſports de Troupes, de Proviſions & d'Ammunitions en Pomeranie. On ſe cottiſa à cet effet; *différentes Perſonnes de condition* y ayant contribué 50m. Dl. Smt.; la *Bourgeoiſie* de *Stockholm* 126000 Dl.; *Gothenbourg* 30000 Dl.; toute ſorte de Particuliers 12, 15 à 20 Dl. Smt. par tête, on parvint enfin à ramaſſer une Somme de 398000 Dl. Smt. Le Comte *Stenbock arriva*

h) *Fabrice* Lettres & Depêches. Remarques d'un Seigneur Polonois ſur l'Hiſtoire de Charles XII. par Mr. *de Voltaire*.

donc le 16. Septembre 1712. à *Wituaw* avec toute sorte de Provisions à la tête de 7600 Fantassins & de 1800 Cavaliers. Mais 30 Vaisseaux de transport furent brulés, & toute l'espérance s'évanouit par-là, au point que *Stanislas*, étant revenu en Pomeranie avec les Troupes, se détermina à *renoncer à la Couronne* de Pologne, & à faire sa Paix particulière. Il se rendit auprès de *Charles XII.* à Bender, pour en obtenir le consentement, mais celui-ci *le lui refusa*, & lui assigna le Duché de Deux-Ponts, pour y attendre, sous le nom de *Cronstein*, des Evênemens plus heureux.

Le Comte *Stenbock*, après avoir remporté 1713. près de *Gadebusch* quelques avantages sur un Corps de Troupes Danoises & Saxonnes, se tourna du côté de Holstein, *brula Altona*, & fut obligé de se rendre à *Tanningen* prisonnier de guerre avec toute son Armée.

La Porte désirant enfin le Départ de *Charles XII.* donna ses Ordres en *conséquence*. Le Seraskier de Bender & le Chan des Tartares l'y voulant forcer, le Roi de Suède se mit en défense dans sa maison de *Warnicza*, ce qui produisit le *fameux Kalabalik. i)* *Charles XII.* ayant été enfin obligé de se rendre, fut conduit à Bender, & de-là à Demotica près d'Adrinople.

Voyant que toutes ses demarches ne produisirent *rien* à la Porte Ottomanne, *Charles XII.* se mit enfin le 1. Octobre 1714. en route pour s'en *retourner* dans ses Etats; il quitta le 14. Octobre 1714. sa Suite à Pitest dans la Wallaquie, & poursuivit sa route, sous le nom du Capitaine *Carl Frisk*, avec le Lieutenant-Colonel *Düring*, qui prit également le nom de Capitaine. Ils couroient la Poste

i) Quelque tems après cette Affaire on trouva sur la muraille de sa Maison les vers, que voici:

Cum Domus haec rueret, Dominus stetit, unicus ille;
Ille vel hac mundi mole cadente stabit.

Roos Berættelse om Kalibaliquen i Turkiet.

à cheval. C'est ainsi qu'ils *arrivèrent à Stralsund* le 11. Novembre, à 11. heures du soir.

Voici les *principales raisons*, qui avoient déterminé *Charles XII*, d'accélerer son retour:

Le Roi de Prusse, *Fréderic Guillaume*, s'étoit emparé 1713. de *Stettin;* Le Roi de Dannemarc inquiétoit toujours le Duc de Holstein; & les Russes continuèrent à faire la Guerre en Finlande; le *Sénat* avoit donc prié la Princesse *Ulrique Eléonore*, de prendre *part au Gouvernement.* Cette Princesse prit en effet le 13. Novembre séance au Sénat.

Celui-ci ayant d'ailleurs assemblé les Etats, on expédia le 22. Decembre 1713. le Général-Major *Lieven*, pour informer le Roi à Bender du parti, que le Sénat avoit pris *au sujet de la Princesse*, & pour insister sur l'accéleration de son retour. M. de *Lieven* ayant fait entendre à *Charles XII.* qu'en cas de refus on pourroit bien *agiter sa Déposition*, le Roi lui repliqua, qu'il sauroit bien y mettre ordre, lors même qu'il ne reviendroit chez lui que *la canne à la main.* Il est cependant très-probable, que ces démonstrations avoient déterminé le Roi à quitter enfin la *Turquie*, pour s'en retourner dans ses Etats. En attendant le Roi *dispensa la Princesse* d'assister au Sénat; & *ordonna la Dissolution de la Diète.*

Les Rois de Dannemarc & de Pologne mirent en Octobre 1715. *le Siège devant Stralsund; Charles XII.* défendit cette forteresse avec courage; mais voyant l'impossibilité de la conserver, il passa le 11. Decembre, lui quatrième, dans un bâteau à *Trelleborg* en Suède, & le Général *Dyker* se rendit le même jour par capitulation.

La *Ville de Wismar*, l'unique possession, qui restoit encore à la Suède en Allemagne, tomba le 8. Avril 1716. au pouvoir des Ennemis.

Le *Prince héréditaire d'Heſſe-Caſſel*, *Fréderic*, ayant épouſé à Stockholm le 27. Decembre 1715. la Princeſſe *Ulrique Eléonore* de Suède, le Roi le déclara *Généraliſſime*, & lui donna le commandement de ſes Troupes.

Le Roi ayant établi lui-même ſon *Quartier général* à Lund, s'occupa ſérieuſement d'un nouvel armement. Il fit mettre les *Billets de Banque* & les *Mynteteкn* en circulation; on attribua cette Opération au *fameux Gœrtz*, qui du Service du Duc d'Holſtein avoit paſſé à celui de *Charles*, dont il avoit ſçu captiver la bienveillance dès ſon retour à Stralſund.

Pour former une Armée reſpectable, on prit à la Campagne *toute la Jeuneſſe* capable de porter les Armes. *Charles entra* au Mois de Fevrier 1716. *en Norvège*, qu'il abandonna derechef au Mois de Juin, pour s'oppoſer au Débarquement, que les Danois méditoient de faire en Scanie.

Tandis que le Baron *Gœrtz* & le Comte de *Gyllenborg* négocièrent 1718. ſur l'Isle d'Oeland la Paix avec les Comtes de *Bruce* & d'*Oſtermann*, Miniſtres de Ruſſie, *Charles* tenta une nouvelle expédition *contre la Norvège*, où il *fut tué* le 30. Novembre devant *Friedricshall* d'un coup de fuſil, à côté de l'Ingénieur Maigret. On attribua ce coup à quelque traître, & on ne trouva dans les poches du Roi que le Portrait de *Guſtave Adolphe* & un libre de Pſeaumes.

Sous le Regne de *Charles XII.* on n'a rien pu faire d'intéreſſant à l'égard de *l'Adminiſtration intérieure* du Royaume; on n'étoit occupé que de faire la *Guerre* avec vigueur, & d'en trouver les *Moyens* par de nouvelles levées d'Impôts & de Troupes. La *Nation* ſe trouva donc *toute énervée*, lorſque la mort mit fin au regne de ſon Roi. M. *Siquer*, Aide de Camp général, qui avoit paru le premier à l'endroit, où le Roi Charles fut tué, arriva auſſi le premier à Stockholm, pour annoncer ſa mort; circonſtances, que dès-lors pluſieurs relevoient à ſon déſavantage. *Ulri-*

Ulrique Eléonore, Sœur cadette de *Charles XII.* & *Epouse de Fréderic*, Prince héréditaire de Hesse-Cassel, *fut* d'abord *reconnue pour Reine*, par tous les Sénateurs présens, qui sçurent l'engager à renoncer à la Souveraineté, & reprirent ensuite leur ancien titre de *Sénateurs du Royaume*. (Riksrod) Cette demarche du Sénat étant parvenue à la connoissance de l'Armée, elle la reconnut également, quoique le *Duc de Holstein*, *Charles Frédéric*, *prétendît à la Couronne* en sa qualité de fils de *Hedwig*, Sœur ainée de *Charles XII.*

Ulrique Eléonore, Sœur de Charles XII.

Pour couper court, la *Reine Ulrique Eléonore fit déclarer* par le Comte *Arwed Horn* au Sénat, avant l'Assemblée des Etats fixée au 19. Janvier 1719, que „ni la Reine, ni le Duc de Holstein *n'avoient* „*aucun droit de Succession héréditaire*, vû que les deux Sœurs s'étoient „mariées sans le consentement des Etats.“ Le Baron de *Gœrtz*, Conseiller privé de Holstein & Confident de *Charles XII.* fut arrêté, & *perdit* le 11. Fevr. *la tête*, parcequ'on craignoit trop ses talens & son attachement pour le Duc de Holstein. Les prétextes, dont on colora ce sacrifice politique, étoient très-frivoles. Dès le lendemain de l'ouverture de la Diète, (le 20. Janvier) *la Reine* fit remettre aux Etats un Ecrit, dans lequel Elle *reconnut leur droit d'élection*. Elle fut réellement *proclamée* ROI de Suède, Elle & aucun autre, (Sweriges Rikes KONUNG, hon och ingen annan) *après avoir signé* le 21. Fevrier *la nouvelle forme de Gouvernement*, *son Assurance Royale* & *l'Acte d'Election*. Le *Sénat* devint par-là plus puissant que jamais; & ne reconnut au fonds, que les Etats pour ses Supérieurs. La distinction de la Noblesse en *trois Classes cessa* après beaucoup de débats. Les autres Ordres ne s'en mêlèrent point; mais lorsque la *Noblesse obtint* peu après (le 26. Mai) la *confirmation de ses Privilèges*, ils s'en plaignoient avec beaucoup de force, quoique sans succès.

La Reine fut enfin *couronnée* à Upsal le 17. Mars. Le Duc de Holstein se voyant donc frustré dans toutes ses espérances, quitta la Suède deux mois après.

La *Suède* conclut ensuite sa *Paix* avec *George I.* Roi d'Angleterre, Electeur de Hanovre, le 9. Nov. 1719; & une trève avec le *Dannemarc* le 28. Oct. laquelle fut enfin convertie le 3. Juin 1720. en un Traité de Paix formel, sous la médiation des Ministres d'Angleterre & de France.

La *Paix* conclue avec le Roi de Prusse, Electeur de *Brandebourg*, le 21. Janvier 1720. fut formellement confirmée le 20. Mai.

Fréderic, Epoux de la Reine Ulrique Eléonore.

Les Etats s'étant rassemblés le 24. Janvier 1720. le *Sénateur Arwed Horn* fut élu *Maréchal de la Diète.* Le Prince *Fréderic*, Epoux de la Reine, fut reconnu Roi de Suède le 22 Mars 1720. à condition que la Reine *rentreroit* dans tous ses Droits, en cas que son Epoux vînt à mourir avant Elle.

La Reine ayant cedé la Couronne à son Epoux, ne se mêla plus des Affaires du Gouvernement, hormis l'année 1731, où, pendant le Voyage du Roi dans ses Etats héréditaires, Elle y vâquoit avec beaucoup d'application.

Cette Princesse mourut le 24. Novembre 1741. aimée & regrettée de la Nation.

Fréderic, Prince héréditaire de Hesse-Cassel, Epoux de la Reine, fut donc élu Roi de Suède, après avoir donné son *Assurance Royale* le 22. Mars 1720. embrassé la Religion *Luthérienne* & promis de gouverner selon la Forme de Gouvernement *corrigée* & signée *en date du 2. Mai 1720.*; il fut couronné le lendemain 3. Mai; le Sénateur *Arwed Horn*, qui, comme Maréchal de la Diète, avoit contribué beaucoup à l'élection du Roi *Fréderic*, fut *rappellé* à son poste de Président de la Chancellerie, qu'il avoit quitté par mécontentement. La Diète fut terminée le 7. Juillet.

Tous les Ennemis de la Suède ayant été *satisfaits*, elle conclut enfin également à *Nystad* en Finlande, le 28. Août 1721. sa *Paix avec la Russie*, qui y gagna plusieurs belles Provinces, & qui *garantit* en revanche le maintien de la *présente* forme du Gouvernement.

Depuis ce tems-là on s'occupa d'*affermir* la nouvelle Forme de Regence, & de perfectionner l'Administration & l'Economie du Royaume.

Les *Paysans* ayant demandé à la Diète de 1723. le rétablissement de *l'ancienne* forme de Gouvernement, telle qu'elle avoit été du tems des anciens Rois de Suède, on dressa & signa, en date du 17. Octobre 1723, le *Réglement* de Diète, (Riksdags ordning) qui devoit prévenir entr'autres ces sortes de propositions.

Peu auparavant on avoit confirmé les Privilegès de la Noblesse. On accorda à cette même Diète des *Privilèges au Clergé*, & pourvut à la sûreté & à la liberté des deux autres Ordres dans les *Resolutions*, qui furent données sur leurs Griefs présentés à l'ouverture de la Diète.

A la Diète de 1726., on s'apperçut deja en Suède de *l'existence des deux Partis*, qui depuis ont subsisté sans interruption sous différentes formes. Le Sénateur *Arwed Horn* se trouva à la tête de l'un, & étoit favorisé de la *Cour*. Ce fut par les conseils du Parti d'*Arwed Horn*, que le Comitté secret avisa pour le *Traité de Hannovre*, qui fut conclu en date du 14. Mars 1727. entre la France, l'Angleterre & la Suède.

Le Comte *Charles Gyllenborg* dirigeoit les Opérations *du Parti*, qui fut soupçonné de favoriser la *Russie*, mais qui par la suite s'attacha préférablement à la *France*.

Le Sénateur, Comte *Arwed Horn*, avoit été élu une seconde fois Maréchal de la Diète en 1726.; les Sénateurs, Comte *Wel-*

lingk & B. *Cederhjelm*, Amis du Comte de *Gyllenborg*, furent les *premiers ſacrifices du Parti dominant;* l'un fut condamné d'abord à mort, enſuite à une priſon éternelle; l'autre fut exclu du Sénat, le tout ſous des prétextes peu valables & à cauſe des circonſtances, où ils s'étoient trouvés.

Le *nouveau Code de Loix*, projetté ſurtout par le Roi *Guſtave Adolphe* & *Charles XI.* fut enfin *préſenté aux Etats*, qui après l'avoir revu & corrigé 1731. l'approuvèrent 1734. Le Roi y ayant également donné Sa Sanction, ce Code fut *publié 1736.*, pour ſervir de règle dans toutes les Affaires de Judicature. *k*)

On fit d'ailleurs de tems en tems des Réglemens fort ſages par rapport à l'Economie générale du Royaume; on publia une Ordonnance contre le *Luxe* le 3. Juin 1720.; une autre pour encourager la *Plantation du Tabac 1724.*; & une autre du 19. Sept. *1723.*, qui règle la manière de convertir le *Kronohemmans* en *Skatte.* Le Négociant *Kœnig* obtint en date du 14. Juin *1731.* un *Privilège d'Octroi* pour une *Compagnie des Indes Orientales.* Pour faciliter le *Commerce du Levant*, on fit un Traité de Paix & de Commerce avec la République d'*Algèr* le 5. Avril *1729.* & un autre avec la *Porte Ottomanne* le 10. Janv. *1737.*

Pour animer au reſte de plus en plus la *Circulation* de l'Argent dans l'intérieur du Royaume, on mit par une Ordonnance du *11.* Janvier *1726.* en Circulation les *Billets de Banque*, en les déclarant du même alloi, que les Monnoyes réelles.

Le Miniſtre de Ruſſie *Beſtucheff*, propoſa le 14. Juin 1735. la prolongation du Traité *d'Alliance déſenſive*, conclue en 1724. entre la Ruſſie & la Suède. Celle-ci y conſentit, mais peu après Elle conclut un nouveau *Traité de ſubſide avec la France*, auquel S. M. T. C. refuſa pourtant Sa ratification, à cauſe de la prolongation du

k) *Vide* Suecia Hiſt. pragm.

susdit Traité avec la Russie. A la Diète de 1738, on adopta un *systême* presque tout *opposé au précédent;* le Comte *Tessin* parut sur la scène, & fut élu *Marechal de la Diète* malgré toutes les contradictions; Les *Sénateurs* furent déclarés *Plenipotentiaires* (Fullmæktige) des Etats, qui par conséquent pouvoient leur ôter leur confiance & la donner à d'autres aussi souvent qu'il leur plaisoit. Le Comte Arwed *Horn* demanda son congé & le *reçut*, de même que plusieurs autres Sénateurs, qui avoient opiné pour *l'Alliance avec la Russie.*

Dès-lors on travailla à faire toute sorte de *nouveaux Etablissemens*, & la France promit de payer les *Subsides* stipulés en date du 15. Juin 1735. avant la clôture de la Diète, qui eut lieu le 19. Avril 1739. Le Comte *Charles Gyllenborg* fut nommé *Président de la Chancellerie*, & le Comte *Tessin Ambassadeur* de Suède à la Cour de Versailles.

Le Major Malcom *Sinklaire* fut *assassiné* près de Gruneberg en Silesie le 17. Juin 1739, lorsqu'il revint de Constantinople; toutes ses Lettres furent enlevées, mais *renvoyées* quelque tems après à Stralsund. Le soupçon en étant tombé sur le *Résident de Russie* à Varsovie, le Roi de Suède fut obligé de convoquer (1740.) les Etats, et tout le monde demanda la *Guerre*, qui fut aussi formellement déclarée *à la Russie* le 24. Juillet 1741, avant même qu'on eût eu le tems de rassembler les Troupes.

Le Général Charles Emile *Lewenhaupt*, qui avoit été Marechal de cette Diète orageuse, fut chargé du Commandement de l'Armée.

Le Général-Major *Wrangel* perdit la Bataille de *Wilmanstrad* contre le Marechal *Lascy.*

Sur ces entrefaites la Princesse *Elisabeth* monta le 24. Novembre 1741. sur le Trône de *Russie*. Pour gagner cette Princesse, le Général

Comte *Lewenhaupt déclara* dans un Manifeſte, „que les Suédois n'é-„toient venus, que pour *délivrer la Ruſſie* du joug étranger.„

L'Impératrice Eliſabeth remercia à la vérité le Comte de *Lewenhaupt* de ſes bonnes intentions, mais après une trève de quelques mois les hoſtilités recommencèrent, & les *Ruſſes invitèrent* les Finlandois à ſe rendre *indépendans*. L'Armée Suédoiſe, ayant capitulé le 4. Septembre 1742., retourna en Suède. Les deux Généraux, *Lewenhaupt* & *Buddenbrock*, avoient été *arrêtés* peu auparavant, & transportés à Stockholm.

Les *Etats* ſe raſſemblèrent au Mois d'Août 1742. & le Lieutenant-Colonel *Ungern Sternberg* fut élu Marechal de la Diète. Indépendamment des *recherches*, qu'on fit contre les Auteurs de la Guerre, il s'agiſſoit alors principalement, d'élire un *Succeſſeur au Trône*; le choix tomba ſur le *Duc de Holſtein*, *Charles Pierre Ulric*, fils de Charles Fréderic; mais l'Impératrice de Ruſſie, ſa Tante, lui ayant deſtiné la Couronne Impériale de Ruſſie, il *refuſa* celle de Suède. Dès-lors les Avis ſe partagèrent entre le Prince Chriſtian, *Duc de Deux-Ponts*; Fréderic, *Prince* héréditaire *de Dannemarc* & Adolphe Fréderic, *Duc de Holſtein Gottorp*, Evêque de Lubec. Les ſuffrages ſe réunirent enfin le 23. Juin 1743. *en faveur de ce dernier à la récommendation de la Ruſſie.*

La Paix conclue à *Obo* le 7. Août 1743. mit fin à la Guerre, & la Ruſſie ſe chargea de ſoutenir *l'élection* du Duc Adolphe Fréderic contre le Dannemarc.

La *Ruſſie* avoit garanti par le Traité de Nyſtadt la Forme de Regence de 1720; cette *Garantie* n'ayant point été *renouvellée* par le Traité d'Obo, les Suédois ſoutiennent, qu'elle a *ceſſé*, & que par conſéquent la Ruſſie n'étoit point autoriſée, de rien entreprendre en dernier lieu pour la conſervation ultérieure de ladite Forme de Gouvernement.

Les *Danois* menaçant du côté de Westrobothnie, le *Dal Régiment* reçut Ordre de se tenir prêt à marcher; les *Dalecarliens* refusèrent d'y obéir, tant que les *Auteurs de la Guerre* ne seroient punis, & que la *Succession* ne seroit réglée à leur gré *en faveur du Prince héréditaire de Dannemarc*. Ils résolurent le 8. Juin de se rendre en corps à *Stockholm*, où ils arriverent effectivement le 20. d. c., le même jour qu'on y fut informé de la *conclusion* des Préliminaires de *la Paix d'Obo*. Le Roi Fréderic alla lui-même à leur rencontre hors de la Ville, pour les engager à n'y point entrer; ils le *promirent*; mais ils entrèrent le même jour, & se mêlèrent parmi les Troupes réglées, qui n'avoient aucun Ordre d'employer la force contr'eux. Leur *Chef visible* étoit un Inspecteur d'Economie (Frælsefogd). Les *Dalecarliens* refusant de sortir de la Ville, malgré les répréſentations réitérées des Sénateurs *Adlerfeldt* & *Rosen*, dont le premier fut même blessé mortellement, on se trouva enfin obligé de faire feu sur eux; on en tua une trentaine, & blessa 70. à 80. hommes. Dès-lors les Dalecarliens s'en retournèrent chez eux, & les *Auteurs de ce Tumulte* furent recherchés & punis.

Quant *à l'Economique*, on fit plusieurs Établissemens très-utiles sous le Regne de Fréderic.

Le *Comptoir d'Assurance* fut octroyé en date du 4. Juillet 1739; on publia un *Abrégé des Privilèges* accordés en Suède aux *Manufactures*; en faveur desquelles on accorda le 21. Avril 1741. un libre exercice de Religion à ceux de l'Eglise Anglicane.

Les *Arwidsons* & Compagnie furent privilégiés le 12. Août 1745. de la *Pêche de Baleine & de Dorche* (Torsk); le Gouvernement accorda deux pareils Privilèges, l'un en date du 2. Decembre 1745. en faveur du *Commerce de l'Amérique*, l'autre le 5. Mars 1746. à Clas *Grill* & Compagnie pour le *Commerce de Madère & de Canarie*.

Nonobstant tous ces nouveaux Etablissemens, le Sénateur Comte de *Lœwenhjelm*, assura 1746. dans son *Mémoire* présenté *aux Etats*, que la Suède recevoit encore annuellement pour quatre tonneaux d'or (133m. Ecus de Banque) de marchandises au de-là de ce qu'elle portoit à l'Etranger.

Ce Surplus d'Importation, joint à l'excessive *multiplication des Billets de Banque* produisit peu-à-peu un *cours de Change* fort défavorable à la Suède. Pour rémédier à ces désordres, on établit 1747. le *Comptoir de fer*, dont les abus paroissent cependant avoir augmenté les embarras du Gouvernement.

Le Conseiller de Mines *Swab* trouva 1738. près d'Aedelfors une *Mine d'or*, du produit de laquelle on a frappé depuis 1741. - 1763. 6325. Ducats. Les fraix de l'Exploitation ont surpassé cette Somme.

On recommença 1748. à travailler avec ardeur aux *Ecluses de Trollhetta*, pour ouvrir par le Wener un passage de Wennersborg à Gothenborg.

L'Academie des Sciences de Stockholm reçut 1741. sa Sanction, & fut exclusivement privilégiée, de faire imprimer à son profit tous les Almanacs de Suède. Le Gentilhomme de Chancellerie, aujourdhui Sénateur, Comte Anders *Hœpken*, se chargea le premier des fonctions de son Sécrétaire.

Cette Academie a produit des Sçavans très-illustres, tels que *Linné*, *Horlemann*, Rosèn von *Rosenstein*, *Klingenstierna*, les deux *Celsius*, *Benzelius*, von *Dalin*, *Ihre*, *Kryger*, *Wargentin* & plusieurs autres.

L'Academie de Sculpture & de *Peinture* avoit déja été établie auparavant 1735. par le Comte *Tessin*.

Pour recompenser le mérite, & pour encourager les *Arts* & les *Sciences*, le Roi *Frideric* renouvella aussi le 23. Fevrier 1748. deux Ordres de

de Chevalerie, l'Ordre *des Seraphins* & celui *de l'Epée*, & institua un troisième, celui *de l'Etoile polaire.* A l'égard de l'Ordre des *Seraphins*, le Roi Magnus Smek *Ladulos* doit être regardé comme son premier & véritable Fondateur en 1334. *Gustave Wasa* avoit fondé 1523, celui *de l'Epée.*

Le Roi *Fréderic décéda* le 25. Mars 1751. à Stockholm, âgé de 76. ans, & fut regretté comme un Prince également bienfaisant & éclairé, sous le regne duquel les Sciences & les Arts avoient été portés en Suède à un point de perfection très marqué.

Adolphe Fréderic lui succéda immédiatement, en vertu de *l'Acte d'Election* du 23. Juin 1743. Adolphe Fréderic.

Ce Prince ayant épousé en 1744. *Louise Ulrique, Princesse de Prusse*, il nâquit de ce mariage 1) *Gustave* le 24. Janvier 1746; 2) *Charles* le 26. Sept. 1748.; 3) *Fréderic Adolphe* le 7. Juillet 1750.; & 4) *Sophie Albertine* le 8. Octobre 1753.

Six Mois après le décès de Fréderic, *les Etats* de Suède s'assemblèrent en Diète, *reglèrent l'Assurance Royale* (Kongliga fœrsækran) & quelques autres points rélatifs au maintien de la forme de Regence de 1720.

Le Couronnement fut célébré ensuite le 25. Novembre 1751.

A la même Diète on introduisit le *nouveau stile*, & approuva *provisionnellement l'échange* éventuel *du Holstein* contre les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, projetté entre les différentes Branches. Cette Convention de la Maison de Holstein, ultérieurement ratifiée par le Recès de la Diète du 4. Juin 1752, n'eut son effet que vingt-un ans après.

La *Diète* suivante, dont l'ouverture se fit le 13. Octobre 1755, fut une des plus *orageuses*, surtout à cause des Contradictions nombreuses & éclatantes, qui pendant l'Entrediète avoient divisé *le Roi*

& le *Sénat*, lesquels s'accusoient réciproquement d'empiéter sur leurs Droits respectifs.

Le *Pouvoir Royal* reçut en effet de nouvelles *atteintes* par le Videtur concernant *la Collation des Charges* (Tjenstebetænkandet) du 23. Novembre 1755.; & il n'est pas douteux, que cette *partialité* de la part des Etats motiva principalement le *Projet de Revolution*, qu'on découvrit à Stockholm le 24. Juin 1756.

Le Comte de *Brahe*, le Marechal de la Cour *Horn*, & plusieurs autres furent punis comme les principaux Auteurs d'un Projet, dont l'Exécution fut facilitée en 1772. sous des auspices plus heureux, par le même Parti, qui pendant sa supériorité avoit tant sévi à la Diète de 1756. contre tout ce qui paroissoit borner le Pouvoir des Etats.

Les *Prussiens* ayant occupé le 25. Août 1756. l'Electorat de Saxe, *la Suède* fit déclarer le 14. Mars 1757. par Mr. de Greiffenheim, son Ministre à Ratisbonne „qu'en sa qualité de *Garante de la Paix de* „*Westphalie*, elle se trouvoit obligée de prendre part à la Guerre, „pour rétablir la tranquillité en Allemagne.„

Le Feldmarechal *Ungern Sternberg*, chargé du Commandement de l'Armée Suédoise, arriva en effet au Mois d'Octobre 1757. en *Pomeranie*; mais s'étant retiré sans coup férir à l'approche d'un Corps de Troupes Prussiennes sous les ordres du Feldmarechal *Lehwald*, le Sénateur Comte de *Rosen* le releva le 7. Janv. 1758., et remit peu-après le commandement de l'Armée au Général *Hamilton*, qui, ayant demandé son rappel à la fin de la 1758e. année, fut remplacé par le Lieutenant-Général B. *Lantingshausen*, lequel fut relevé à son tour 1761. par le Général *Ehrenswaerd*. Tout le monde sçait les principaux évênemens de cette Guerre. Les *Officiers* étant fort *divisés* entr'eux, suivant la *diversité* des sentimens *des deux Partis*, qui partageoient la Nation, il est superflu de remarquer, que les *Ordres*

du Gouvernement étoient d'ordinaire *mal exécutés*, & la réuſſite des entrepriſes, ſinon impoſſible, au moins très-momentanée.

Pluſieurs *Officiers*, qui étoient chefs de famille, quittèrent même, nonobſtant la défenſe expreſſe du Gouvernement, l'Armée, pour ſe rendre *à la Diète* convoquée à Stockholm pour le 15. Octobr. 1760.

Les Sénateurs Comtes *Hœpken*, Charles *Scheffer* & *Palmſtierna* ſe voyant blâmés par les Etats, d'avoir aviſé pour la *Guerre*, demandèrent leur congé & furent remplacés par les Sénateurs Comtes *Bielke* & *Bonde*, retirés depuis 1739. Le Sénateur Ch. *Scheffer* rentra peu-après au Sénat, & ſuccéda, auprès du Prince Royal, au Sénateur Comte de *Teſſin*, qui ſe retira à ſa petite Campagne Okerœ près de Norrkœping.

La *Paix* fut enfin *conclue* à Hambourg le 22. Mai 1762.

C'eſt à cette même Diète, que les *Bonnets* commencèrent à *blâmer* hautement & *ſans diſtinction* tout ce que les *Chapeaux* avoient fait ou entrepris pendant leur Adminiſtration depuis 1738-1760.

Un Conſeiller de Commerce, nommé *Nordencranz*, homme fort inſtruit, mais très diffus & *vindicatif*, fut conſulté & écouté par la pluralité comme un Oracle, dont il faloit exécuter les Arrêts ſans examen.

La Concluſion de la Paix, la dépoſition d'une partie du Sénat, & l'établiſſement d'un *nouveau Syſtème de Finances*, oppoſé presque de tout point au *précédent*, firent trainer la Diète depuis le Mois d'Oct. 1760. jusqu'en Juin 1762.

Les *Chapeaux*, qui pendant cette Diète avoient encore ſouvent balancé le crédit des *Bonnets*, dans les Délibérations des Etats, en furent entièrement effacés à la Diète prochaine. Presque tous les Sénateurs furent remplacés par de nouveaux Sujets. Cette *Diète*, dont l'ouverture ſe fit au mois de Janvier 1765. eſt très *mémorable*, ſurtout

par les recherches, qu'on fit tant *contre l'Adminiſtration précédente* en général, que contre les principales *Maiſons de Commerce* en particulier.

On reforma d'ailleurs pluſieurs Dépenſes de la Couronne, & adopta un Syſtème de Finances, qui, ſi l'évènement avoit pu vérifier les Calculs du Parti triomphant, auroit mis le Gouvernement à même de procéder à la *Réaliſation des Billets* de Banque dès la fin de la 1774. année.

La *liberté de la Preſſe* également établie 1766. *par les Bonnets*, toute avantageuſe qu'elle doit être à la Nation, a donné d'un autre côté naiſſance à toute ſorte d'Ecrits injurieux & dangereux. Il eſt même probable, que les Bonnets, ſes Auteurs, en ont fait l'épreuve à leur déſavantage. Pluſieurs Protocolles, Mémoires & nombre de Pamphlets, qu'on fit imprimer & repandre dans les Provinces, préſentoient l'état des Affaires dans des points de vûe ſi déſavorables, que le mécontentement dévint *général*, & qu'après *l'Abdication* momentanée *du Roi*, en date du 12. Dec. 1768, le *Sénat* fut enfin obligé de conſentir à la convocation d'une *Diète extraordinaire* à Norrkœping, à laquelle on blâma d'abord toutes les demarches du Sénat, dont presque tous les Membres furent auſſi congédiés & remplacés en partie par ceux, qui avoient été renvoyés à la Diète précédente. Pluſieurs anciens Réglemens abolis à ladite Diète furent rétablis, de même que *l'ancien Syſtême de Finances*. Cependant les Chapeaux s'appercevant, dès la translation de la Diète à Stockholm, de la diminution de leur Crédit, terminèrent le 30. Janv. 1770. une Diète, qu'ils avoient demandée avec tant d'éclat, ſans avoir pu exécuter leurs Projets ni *remplir l'attente du Public*. Les Etats ayant au reſte conſenti aux Voyages, que les Princes de Suède s'étoient propoſés de faire dans l'Etranger, le Prince *Charles* partit peu après la Diète, pour ſe rendre par le Dannemarc à Aix la Chapelle & de-là en France. Dès ſon retour, qui eut lieu dans le courant du Mois de Novembre, le *Prince Royal*

Gustave, & son frère cadet *Fréderic Adolphe*, se mirent également en route pour visiter les mêmes Païs; mais le Roi *Adolphe Fréderic* étant subitement *décédé* à Stockholm le 12. Fevr. 1771, *Gustave III.* son héritier, fut obligé d'abréger son sejour à Paris, & s'en étant retourné avec le Prince *Fréderic*, son frère, par Brounswic & Berlin à Stralsund, S. M. débarqua à Carlscrona le 18. Mai, & arriva à Stockholm le 30me dudit Mois 1771.

Auteurs allégués dans cet Abrégé.

Adlerfeldt (Gust.) Histoire militaire de Charles XII. depuis 1700 - - 1709. T. I - IV. 4. à Amst. 1740.

Anecdotes de Suède sous le Regne de Charles XI. 8. à la Haye, 1716.

Arkenholz Mémoires pour servir à l'Histoire de Christine, Reine de Suède, 4. à Amst. 1751. Voll. IV.

Botins (Anders) Utkast til Svenska Folkets Historia. (Abrégé de l'Histoire de la Nation Suédoise,) 8. Stockholm, 1763. 1765.

Chemnitz (Bogislaff Phil. von,) Kœniglich Schwedischen in Deutschland geführten Krieges, I Tome, Stettin, 1648. II Tome, Stockh. 1653.

Dalins (Olof) Svea Rikes Historia, (Histoire du Royaume de Suède,) 4. Stockh. 1747. 1750. Voll. II.

Ehrenstens (Eduard Philippsons) (Conseiller du Roi & de la Chancellerie) Bewis emot Adelens Rættighet œfwer Skattegods,) Preuves contre le Droit de la Noblesse sur leurs Hemmans ordinaires, 8. Stockh. 1769. Acced.

- *Rolambs* (Oke) Deduction huru flora Landtougsgjærden olagligen godt fron Kronan under Frælset, (comment le Droit de percevoir l'Impôt militaire nommé Landtougsgjærden, a passé illégalement de la Couronne à la Noblesse,) 8. Stockh. 1689.

Erici (Olai) Historia Suecorum Gothorumque a Jo. *Loccenio* edita & notis illustrata, 8. Holm. 1654.

Erlandus (Israel, Episcop. Vesterav.) de Vita & Miraculis Sancti Erici, Sueciæ Regis, notis illustravit Jo. *Schefferus*, 8. Holm. 1675.

Fabrice (Ministre du Duc de Holstein, auprès de Charles XII. à Bender) Anecdo-

tes du fejour du Roi de Suède à Bender, ou Lettres, p. f. d'éclairciſſement à l'Hiſtoire de Suède, 8. Hambourg, 1761.

Færſœk til en Pragmatisk Hiſtoria om Frælſeſtondet i Swerige. (Hiſtoire pragmatique de l'Ordre de la Nobleſſe & de ſes Privilèges en Suède,) 4. Stockh. 1769.

Hiſtoire des Intrigues galantes de la Reine Chriſtine de Suède, 8. à Amſt. 1697.

Kranzii (Alb.) Chronica Regnorum Aquilon. Daniae, Suetiæ & Norvagiae Deſcriptio, fol. Argentor. 1546.

Lagerbrings Swea Rikes Hiſtoria, III Tom. 4. Stock. 1769. -- 1774.

Loccenii Hiſtoriae Suecanæ a primo Rege usque ad Carolum XI. Libri IX. 4.

Mémoires de Mr. *de Chanut*, Miniſtre de France en Suède, 12. à Cologne, 1665. Voll. III.

Mémoires du Chevalier *Terlon*, II Tomes, 12. à Paris, 1681.

Meſſenii (Joan.) Scondia illuſtrata, cum Obſervationibus aucta & edita a Jo. *Peringſkjæld*, T. I -- X. Stockh. 1700 -- 1703. Voll. II.

Nordberg (Aumônier de Charles XII.) Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suède, traduite du Suédois, IV. Tomes, 4. Haye, 1742.

Oernhjelmi Hiſtoriæ Sueonum Gothorumque Eccleſiaſticæ Libri IV. Stockh. 1689.

Pufendorff (Sam. de) de Rebus a Carolo Guſtavo Rege Sueciæ geſtis Commentariorum Libri ſeptem, fol. Norib. 1698. Voll. II.

Ejusd. Commentariorum de Rebus Suecicis, Libri XXVI. ab expeditione Guſtavi Adolphi in Germaniam usque ad abdicationem Chriſtinæ, fol. Francof. ad Mœnum, 1705.

Ejusd. Hiſtoire de Suède, T. I -- III. 12. Amſterd. 1748.

Remarques d'un Seigneur Polonois, (Comte *Poniatowski*) ſur l'Hiſtoire de Charles XII. par Mr. de *Voltaire*, 8. à la Haye, 1741.

Rolamb (Oke) Deduction von Ehrenſten.

Roos Berættelſe om Kalibaliquen i Turkiet.

Rudbeckii (Olavi) Atlantica, fol. Upſal. 1679. -- 1698.

Typotii (Jacob.) Relatio hiſtorica de Regno Sueciæ & Bellis civilibus atque externis, Edit. alt. 12. 1678.

Verelii (Olaui) Epitomarum Hiſtoriæ Suio-Gothicæ Libri IV. & Gothorum Libri II. edente Petr. *Schenberg*, 4. Stockholmiæ, 1730.

Vilde Sueciæ Hiſtoria Pragmatica vulgo Jus publicum, 4. Holm. 1731.

Widekindi Hiſtoria belli Sueco-Moſcouitici decennalis, Libri X. 4 Holm. 1672.

II.

PRÉCIS

DES

PRINCIPAUX TRAITÉS DE PAIX, D'ALLIANCE ET DE COMMERCE, QUI SUBSISTENT ENCORE ACTUELLEMENT, AU MOINS EN PARTIE, ENTRE LA SUÈDE ET LES AUTRES PUISSANCES.

Traité de Paix de Westphalie en 1648. Par ce Traité, qui est une des Loix fondamentales de l'Empire, il fut cédé à la Suède, outre cinq Millions d'Ecus en argent comptant, l'Archevêché de *Bremen*, sécularisé sous le titre de Duché; l'Evêché de *Verden*, converti en Principauté séculière; la *Poméranie citérieure*, *Stettin*, l'Isle de *Rugen*, & la Ville de *Wismar* dans le Meckelbourg.

Traités conclus avec l'Empereur & l'Empire; en Westphalie, l'an 1648.

Ce même Traité peut aussi être envisagé comme la *base des Alliances*, qui ont subsisté depuis entre la *Suède* & la *France*, par ce que ces Couronnes se chargèrent par-là de la *Garantie de tous les Articles* contenus dans les deux Traités de *Munster* & d'*Osnabrug*, qui doivent être regardés comme un seul.

La Paix de Nimègue en 1679. L'Empereur y promit sa protection au Duc de *Slesvic-Holstein-Gottorp*, pour qu'il soit entièrement rétabli; il y engagea d'ailleurs à la Suède *Ses bons Offices*, pour lui faire obtenir des conditions de Paix moins

à Nimègue en 1679.

dures, que le Dannemarc & l'Electeur de Brandebourg ne lui avoient fait eſpérer jusque-là.

Les Suédois & les Livoniens d'un côté, & les ſujets de l'Empereur & de l'Empire, mais particulièrement les *Villes Anſéatiques*, de l'autre, furent rétablis dans tous leurs anciens Privilèges de Commerce.

Avec la Maiſon d'Autriche en particulier.

Avec l'Autriche à Altranſtadt en 1707.

Traité d'Altranſtadt en 1707. L'Empereur s'engagea par ce Traité, à ne jamais rien demander au Roi de Suède, à raiſon des *Subſides pécuniaires ou militaires*, qu'il auroit du fournir en *1707.* pour les *Fiefs*, qu'il poſſédoit en *Allemagne;* à traiter avec plus de douceur les Proteſtans de Siléſie; & à accorder quelques graces à la Maiſon de Holſtein.

Traités entre la *Suède & la Pologne.*

Avec la Pologne à Oliva en 1660.

La Paix d'Oliva en 1660. Jean Caſimir rénonça par cette Paix à tous ſes Droits ſur le Royaume de Suède & aux Biens patrimoniaux, que ſes Pères y ont poſſédés.

Le Roi & le Royaume de *Pologne cédèrent* à la Suède toute la *Livonie*, qui eſt au de-là de la Dwina, à la reſerve de quelques Places, qu'ils poſſédoient dans la Livonie méridionale; il fut d'ailleurs ſtipulé, que la Suède poſſéderoit l'Isle de *Ruynen* & tout le Territoire, dont elle étoit maîtreſſe ſur la rive gauche de la Dwina du tems des Trèves de *1629.* & *1635;* qu'enfin les Rois de *Pologne* & de *Suède* pourroient également ſe ſervir des *titres* & des marques d'honneur de la *Livonie.*

Les *Catholiques* de l'Isle de *Ruynen* ne doivent point être troublés dans leur croyance; mais le culte de leur Réligion ſe fera dans leurs maiſons; & les *Livoniens* jouiront du même privilège.

L'Em-

L'Empereur Romain, comme Chef de la Maiſon d'*Autriche*, la *Suède*, la *Pologne* & l'Electeur de *Brandebourg* s'engagèrent à une *Garantie générale* de tous les Articles, & promirent de fournir l'aſſiſtance ſtipulée à l'Offenſé, deux mois après la requiſition, qu'il en auroit faite.

Traités entre la *Suède* & la *Maiſon de Brandebourg*.

Traité de Paix ſigné à St. Germain en Laye l'an 1679. Celui de Weſtphalie lui ſert de baſe. A l'exception de *Dam*, de *Golnau* & de leurs dépendences, la Suède céda à l'Electeur de Brandebourg toutes les Terres, qu'elle poſſédoit ſur la rive droite de l'Oder; mais *Golnau* & ſon Territoire devoient être reſtitués à la Suède, dès-qu'elle lui auroit payé 50000 Ecus; la Suède renonça de plus à la participation des *Droits de péage*, que l'Electeur lève dans les Ports de la Poméranie ultérieure. Au reſte l'Electeur s'engagea de ne bâtir aucune Forteresse, ni de fortifier aucune place dans l'étendue des Terres, qui lui furent cédées par ce Traité.

Avec le Brandebourg, à St. Germain en Laye 1679.

Traité de Stockholm 1720. La Suède céda au Roi de Pruſſe & à ſes Succeſſeurs la Ville de *Stettin*, toutes les Terres ſituées *entre l'Oder & le Pehne*, les Isles de *Wolin* & d'*Uſedom*. Le *Pehne* doit ſervir à l'avenir de limite, & appartiendra *en commun* aux deux Contractans.

à Stockholm en 1720.

Le *Licent de Stettin* appartiendra au Roi de Pruſſe; de même que *Golnau* & *Dam* avec les appartenances; le Roi de Pruſſe en paya en revanche deux Millions d'Ecus à la Suède. Le Commerce de leurs Sujets fut rétabli & doit être favoriſé réciproquement. Le dernier Traité de Paix, conclu le 1. Fevr. 1761. à Hambourg, n'y a porté aucun changement remarquable.

Traités entre le *Dannemarc* & la *Suède.*

Avec le Dannemarc à Stettin 1613.

Par le *Traité de Stettin en 1613.* le Dannemarc *renonça* à toutes ses Prétentions *sur la Suède.*

à Sieradie en 1615.

Traité de Sieradie en 1615. Il y fut reservé aux Rois de Dannemarc, l'usage de *porter dans leur écu les Armes de Suède*, à condition qu'ils n'en inféreroient point de titres, pour former des Prétentions quelconques à la charge de la Suède.

à Bræmsebro en 1645.

Traité de Bræmsebro en 1645. Le Dannemarc céda à la Suède *Jæmtelande* & l'*Hèredalie*; lui donna les Isles d'*Oesel* & de *Gothlande*, & lui accorda toutes les Jurisdictions, ecclésiastiques & politiques, dont le Dannemarc avoit joui sur l'Isle de *Rugen;* il promit d'ailleurs à tous les Suédois une parfaite exemption du péage, qu'il lève au Sund & au Belt.

à Roschild en 1658.

Traité de Roschild l'an 1658. Le Dannemarc céda à la Suède les Provinces de *Hallande*, de *Scanie* & de *Blekingen*, l'Isle de *Bornholm*, & le *Bohuslaen* avec toutes ses dépendences. Le Roi de Dannemarc s'engagea de plus à satisfaire le Duc de Holstein, & la Suède renonça à son tour, en faveur du Roi de Dannemarc & du Duc de Holstein, à tous les Droits, qu'elle pouvoit avoir en qualité de Duc de Bremen sur les Comtés de *Delmenhorst* & de *Ditmarsen*, de même que sur les Biens de quelques Gentilshommes Holstenois.

à Copenhague en 1660.

Le Traité de Copenhague en 1660. rappelle les Traités précédens, & accorde aux *Villes Anséatiques* un Commerce *libre* dans les Domaines, qui relèvent des Couronnes de Suède & de Dannemarc.

à Lund en 1679.

Le Traité de Lund en 1679. confirma également les Traités anterieurs.

Le Traité de Travendal conclu en 1700. revendiqua au Duc de Holſtein-Gottorp ſes *Droits de Souveraineté*, dans les Villes & Baillages, qui lui appartiennent en propre, & une égalité parfaite vis-à-vis du Roi de Dannemarc, comme Co-régent; on confirma en outre *l'Accord* fait à Gluckſtadt 1657. entre le Dannemarc & le Duc de Holſtein-Gottorp au ſujet de l'*Evêché de Lubec*, & le Dannemarc renonça de nouveau à ſa Poſſeſſion alternative avec le Duc de Holſtein. à Travendal en 1700.

Traité conclu à Stockholm le 14. Juin 1720. La Suède s'engagea par ce Traité à ne plus faire aucune oppoſition à ce qui a été ſtipulé entre le Dannemarc, la France & l'Angleterre au ſujet du *Duché de Sleſvic*, & promit de ne donner aucun ſecours au Duc de Holſtein. à Stockholm en 1720.

Le Dannemarc renonça en revanche à toutes les Prétentions, qu'il pourroit avoir ſur *Wismar.* Mais les Suédois perdirent leurs anciennes franchiſes au paſſage du Sund & du Belt, & doivent payer depuis comme paye ou payera la Nation la plus favoriſée. Cependant le Dannemarc paya de ſon côté à la Suède une fois pour toutes ſix cens mille Ecus, à titre de Compenſation.

Par le Traité d'Alliance défenſive conclu en 1734. avec le Dannemarc, tous les Traités précédens entre cette Puiſſance & la Suède furent renouvellés, & le *Commerce* déclaré réciproquement *libre*; de ſorte que les Suédois doivent jouir, nommément à l'égard de la *Douane* payable au paſſage *du Sund*, de tous les avantages, dont y jouiſſent ou jouiront les Hollandois, ou toute autre Nation la mieux favoriſée; d'ailleurs la Suède peut avoir & a effectivement à *Helſingør* ſon propre *Commiſſaire*, chargé de lever & de payer la Douane des Bâtimens de ſa Nation; Elle y entretient ſon propre *Bureau de Poſte*, qui reçoit Alliance défenſive.

directement toutes les Lettres de Suède & d'Hambourg pour la Suède.

Le Traité conclu 1751. à Stræmstad règle définitivement les limites entre la Suède & la Norvège.

Le dernier Traité conclu entre la Suède & le Dannemarc se date du 22. Juin 1756. & ne regarde que des Affaires de Commerce.

Traités entre la *Suède* & le *Roi d'Angleterre, Electeur de Hannovre.*

Avec l'Angleterre à Stockholm en 1720.

Traité de Stockholm du 20. Novembre 1720. Il y fut arrêté, que *Gothenbourg* du côté de la *Suède*, & *Pleymouth*, dans la Comté de Devonshire, de la part du Roi de la *Grande-Brétagne*, seroient des *Ports libres*, & qu'il seroit permis d'y porter toutes sortes de marchandises, aux Suédois à Pleymouth, & aux Anglois à Gothenbourg, pour les y vendre.

Le Roi d'Angleterre ayant été confirmé, comme Electeur de Hannovre, dans la possession des Duchés de *Bremen* & de *Verden*, paya à titre de dédommagement un Million d'Ecus à la Suède, & conclut la même année avec Elle une *Alliance défensive*, par laquelle le Roi *George I.* s'engagea en conséquence du Traité conclu en 1700. d'envoyer dans la Baltique *une Escadre*, qui secourroit les Suédois contre les *hostilités du Czar.*

Traités entre la Suède & la *Russie.*

Avec la Russie. à Pleyssemond en 1661.

Le Traité de Paix de *Pleyssemond*, conclu le 1. Juillet en 1661, désarma les Suédois, & établit entre les Sujets de la Suède & de la Russie une entière *liberté de Commerce*, les uns chez les autres, de même que celle d'avoir des Magazins dans leurs Domaines respectifs.

Par le Traité de Paix conclu à Nystadt le 10. Sept. 1721., Pierre le Grand, au lieu d'un seul Port, qu'il avoit désiré d'acquérir sur la Baltique, obtint, que 1) la *Suède* & le Czar de Russie ne contracteroient point d'Alliance contraire aux Articles de cette Paix; que 2) la Suède lui *céda* toutes les Provinces, qu'il avoit conquises, savoir la *Livonie*, *l'Estonie*, *l'Ingermannie*, une partie de *l'Ingrie*, le District du Fief de *Wybourg*, les Isles *d'Oesel* & généralement toutes les Isles depuis la frontière de Courlande sur les Côtes de Livonie, d'Estonie & d'Ingermannie, comme aussi du Côté Oriental de Revel sur la Mer, qui va à Wybourg vers le Midi & l'Orient. 3) Les *Limites de la Suède* & de la Russie devoient donc commencer sur la côte Septentrionale du Sinus Finnicus près de *Wickolos*, & s'étendre de-là à une demi-lieue du rivage de la Mer jusque vis-à-vis de *Willaycki* & de là plus avant dans le païs. 4) Le Roi de Suède fut d'ailleurs obligé, non seulement de s'abstenir de prendre les titres des Provinces cédées; mais il doit encore les donner lui-même au Czar toutes les fois qu'il traitera avec la Russie. 5) Le Czar s'engagea au reste de ne point se mêler des Affaires domestiques de la Suède, ni de *la Forme de Regence nouvellement établie* par les Etats du Royaume. à Nystadt en 1721.

6) Il fut enfin stipulé, que les Suédois & les Russes, par rapport au Commerce, se traiteroient reciproquement dans des Affaires de Commerce, comme la Nation la plus favorisée, & qu'enfin les deux Puissances ne défrayeroient plus les Ministres, qui leur seroient envoyés.

Traité d'Alliance défensive à Stockholm, conclu le 22. Fevr. 1724, pour 12. ans. La Russie & la Suède étant convenues entr'elles d'employer leurs bons Offices pour faire *restituer le Duché de Slesvig au Duc* de Holstein, s'engagèrent, qu'en cas que cette voye ne réussiroit point, de délibérer confidem- à Stockholm en 1724.

ment sur le parti à prendre, non seulement entr'elles, mais aussi avec d'autres Puissances garantes des Traités *d'Altona* & de *Travendal*, & particulièrement avec la Cour Impériale. Il y fut encore stipulé, que si l'un des Contractans étoit attaqué par quelque Puissance étrangère, l'autre devoit employer d'abord ses bons Offices; & que ceux-ci ayant été infructueux, il donneroit au plus tard quatre mois après qu'il en auroit été réquis, un *Secours à son Allié*, savoir: le Roi de *Suède* 8000 hommes d'Infanterie, 2000 chevaux, 9 Vaisseaux de 50 à 70 piéces de canon, & deux Frégates de 30; & le *Czar* 12000 Fantassins, 4000 Cavaliers, 9 Vaisseaux de 50 à 70 pièces de canon & 3 Frégates de 30 piéces; que ces Troupes seroient entretenues par le Prince, qui les fourniroit.

Les *Vaisseaux auxiliaires* devoient être équipés & avitaillés pour 4. mois, au bout duquel terme la Puissance requérante seroit obligée de les entretenir à ses dépens. Le Commandement général des Forces devoit appartenir au Général du Prince requérant, de manière pourtant, que tout seroit arrêté dans un *Conseil de guerre* & en présence de l'Officier général, qui commanderoit les Troupes auxiliaires.

Au reste l'Empereur de Russie consentit, que la Suède acheteroit tous les ans en Livonie pour 50m. Roubles de chanvre, de lin, & de mâts, sans payer aucun droit de Sortie.

à Obo en 1743. *Traité de Paix d'Obo en 1743.* Le principal Article de ses Préliminaires fut *l'Election* de l'Evêque de Lubec, Adolphe Fréderic, pour Successeur éventuel au Trône de Suède. Ce Traité rappelle & confirme celui de Stockholm, de sorte que la paix devant être perpetuelle, ces deux Puissances renoncent même aux engagemens, qu'elles pourroient avoir contractés, en cas qu'ils puissent y être nuisibles. Etant convenue d'une amitie très étroite, l'une de ces Puissances ne devoit jamais donner aucun secours aux ennemis de l'autre.

La *Cour de Petersbourg* s'engagea particuliérement, de maintenir l'élection d'Adolphe Fréderic, Evêque de Lubec & de prendre *conjointement avec les Suédois les mesures* les plus efficaces contre les Personnes, qui voudroient la troubler. D'ailleurs le Roi & le Royaume de Suède renoncèrent de nouveau à tous les Droits & Prétentions, qu'ils pourroient avoir sur les Provinces cédées à la Russie par la Paix de Neustadt, & lui cédèrent encore de plus à perpétuité le Gouvernement de *Kymengord*, les Forteresses de *Friederiksskans* & de *Wilmanstrand*, la Ville de *Nyslott* avec son territoire, & enfin tous les Ports, Places & Districts situés à l'embouchure du *Kymen* ou Keltis.

Les *Limites* respectives commencent donc aujourd'hui au Cap du Nord du Golfe de Finlande; & la *Russie* a gardé tout le païs situé à l'Est & au Nord de la rivière de *Kymen*, depuis son embouchure dans la Mer jusqu'aux districts de *Tavastehus* & de *Savolax*.

Le *point fixe* des limites fut établi à *Nyslot*. Le reste des frontières demeurèrent telles, qu'elles avoient été réglées par le Traité de Nystadt.

Au reste les deux Puissances s'engagèrent à se rendre réciproquement tous les sujets fugitifs, qui seroient reclamés.

A la Diète *de 1765*. la Suède accorda encore aux Marchands *Russes* la permission de faire à l'égard de quelques marchandises un libre Commerce en deça des frontières de la Finlande Suédoise. Convention de 1765.

Quant à la *Hollande*, le Placard (*Productplacat*) publié en 1739. a considérablement diminué l'importation de ses marchandises en Suède; & il paroit, que le *Placard de Retorsion*, publié de la part de la Hollande, n'a fait perdre à la Suède, que le Frêt de quelques Vaisseaux, sans contredit fort inférieur au gain, qu'Elle fait, d'aller chercher elle- à l'égard de la Hollande.

même de la première main les marchandises, dont elle a besoin. Ce Réglement est aussi regardé comme la *Source* de ses Compagnies des Indes & du Lévant.

Traité de Commerce, d'Alliance & de Subsides avec la France.

Avec la France en 1741.

Le Traité de Commerce, que la France conclut 1741. avec la Suède, garantit à celle-ci la même liberté, que les *Villes Anséatiques* y avoient obtenue, savoir: la permission de faire venir des Marchandises du Levant à Marseille, sans qu'elles soyent assujetties à payer les 20. p. Ct. usités, à moins que les Nationnaux n'y soyent obligés eux-mêmes. Les *Suédois*, qui moyennant leurs Consuls, Agens & Commissaires, jouissent dans tous les Ports de France d'un Commerce *aussi libre* que les *François* même, sont également exemptés du droit de frêt, toutes les fois, qu'ils n'y chargent point des Marchandises, pour les transporter simplement d'un Port François dans un autre du même Royaume. Les François ne payent à leur tour à Wismar, que ¾ p. Ct. de Douane de la valeur de leurs marchandises apportées.

Le dernier *Traité de Subsides* fut conclu l'an 1764. & subsiste encore quant aux effets.

Avec l'Espagne en 1743.

L'Espagne n'est entrée que depuis 1743. en quelque Négociation avec la Suède, qui y fait un Commerce avantageux. Cependant le *Commerce*, que la Suède fait avec le *Portugal*, est beaucoup plus considérable.

Avec le Roi des deux Siciles en 1743.

Le Traité de Commerce, conclu 1743. entre la Suède & le Roi *des deux Siciles*, ayant le même but, n'a pourtant pas encore eu le même succès.

Pour

Pour encourager *le Commerce du Levant*, la Suède a conclu entr'autres l'an 1737. avec *la Porte Ottomanne un Traité de Commerce*, en vertu duquel les Négocians Suédois & leurs Vaisseaux, de même que d'autres Marchands, qui se trouvent à leur bord & qui jouissent de leur Protection, ont une *parfaite liberté de Commerce* dans tous les Ports & Païs de ce vaste Empire, à raison d'un impôt de 300. Aspres (Felamet Achizesi). Les *Marchands Suédois*, demeurant en quelque endroit que ce soit de cet Empire, sont donc exempts de tout impôt, & leurs marchandises de Commerce ne payent que 3 p. Ct. de douane. Avec la Porte en 1737.

La Porte s'étant également engagée à maintenir les Traités, que la Suède a conclus avec *Algèr en 1729.* avec *Tunis en 1736.* & avec *Tripoli* en 1741. la Suède voit à présent dans la *Méditerranée* son Commerce assuré, & son *Pavillon respecté* autant que celui de toute autre Puissance. Avec Algèr 1729. Tunis 1736. Tripoli 1741.

III.

ABRÉGÉ

DES

DIFFÉRENS CHANGEMENS ARRIVÉS DANS LA FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE DEPUIS 1720-1772.

Suivant LA FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE datée du 23. Juin 1720. la *Puiſſance ſuprème* devoit réſider à perpétuité entre les mains *des Etats*, composés de quatre Ordres, de la Nobleſſe, du Clergé, de la Bourgeoiſie & des Payſans immédiats de ce Royaume. *Les Etats* s'y *reſervèrent* de faire aux Diètes les *Corrections & les Interprétations*, dont la Forme du Gouvernement pourroit avoir béſoin par la ſuite; & ordonnèrent, que quiconque oſeroit de ſon chef tramer ou entreprendre, ou même tenir ſecret un attentat contre la Liberté de la Nation, & contre *l'Indépendance des Etats*, encourroit la peine de haute trahiſon.

Voici les principaux Points de cet Acte intéreſſant:

§. 3. Aucun Prince ne ſauroit monter ſur le Trône de Suède, qu'après avoir atteint l'âge de 21. Ans. Les Etats nommeront ou agréeront les Gouverneurs deſtinés à l'éducation de la Famille Royale; & leur ſubſtitueront des nouveaux, toutes les fois qu'ils le trouveront à propos.

§. 4. Les *Etats* auront *seuls* la *Puissance législative.* Les Ordonnances, que dans des cas pressans & indispensables pour le Bien de la Patrie, le *Roi de concert avec le Sénat* est autorisé de faire pendant les Entrediètes, n'auront donc aucune force de Loi, à moins que les Etats n'y donnent dès la Diète suivante leur agrément exprès.

§. 5. Les *Etats* de Suède ayant le *Droit de se taxer* eux-mêmes, aucun sujet Suédois ne sauroit être obligé de payer un Impôt, dont il ne se soit chargé en Diète, directement ou par les Répréséntans de son Ordre.

§. 6. Les *Etats* se reservent le Droit de *faire la Guerre ;* mais en cas d'invasion de la part des ennemis de l'Etat, ou d'autres troubles intestins, le Roi, de concert avec le Sénat, peut prendre les mesures réquises, pour opposer la force à la force, sans attendre le rassemblement des Etats, qui cependant seront convoqués sans délai.

§. 9. Le *Roi* peut faire battre Monnoye; mais c'est aux *Etats* d'en régler le *Pied.*

§. 10. Le Roi ne sortira du Royaume, sous quelque prétexte que ce soit, sans le consentement préalable des Etats.

§. 12. En cas de Vacance dans le Sénat, les Etats présenteront au Roi un *Færslag* pour chaque Place vacante, & Sa Majesté ne pourra se dispenser de choisir *un d'entre les trois* Candidats, qui y seront proposés, & qui doivent être *nés* sujets Suédois, d'un mérite réconnu & d'une fidélité éprouvée.

§. 14. Le *Sénat* doit veiller à l'*inviolabilité* de la Forme du Gouvernement & de toutes les Loix en général; Assister le Roi de ses Conseils, sans regner pourtant. Les Sénateurs seront d'ailleurs *individuellement* responsables des Avis, qu'ils lui auront donnés;

& les Etats, leurs Committens, ſont en droit d'examiner leur conduite & de les *juger* ſans appel.

§. 16. En cas d'une maladie ou de quelque voyage du Roi, le *Sénat ſigne* les Expéditions, qui ne ſouffrent aucun délai.

§. 20. Ce §. indique la nature des *Affaires de Cabinet.*, dont le Roi, aſſiſté de deux Sénateurs, réconnoit ſelon les Loix.

§. 24. Chaque Parlement a un Préſident, doué des connoiſſances réquiſes à un Juge, & un Vice-Préſident, de même que quelques Aſſeſſeurs. C'eſt la principale nomination, dont le Roi jouiſſe, que celle d'un Préſident de Parlement.

Les 24-39. §§. expoſent ce qui eſt du reſſort des différens Colléges & Dycaſtères du Royaume.

§. 37. Les différens Dycaſtères, Collèges & Comptoirs du Royaume, préſenteront à chaque Diète des *Relations propres à mettre les Etats* à portée de juger, comment leurs Ordres ont été exécutés? & de faire des arrangemens ultérieurs.

§. 40. Toutes les Charges *ſupérieures*, depuis le Feldmarechal *jusqu'au Colonel* incluſ. ſont conférées par le Roi.

Les *Etats* aſſemblés en Diète redreſſeront *les Griefs* de ceux, qui auront été *préjudiciés* par quelque Réglement, Avis ou Déciſion du Sénat.

§. 45. Les *Etats* s'aſſembleront en Diète, convoqués ou non, *tous les trois ans, pour revoir*, comment le Sénat, les Collèges & les autres Dycaſtères ſe ſont acquittés de l'exécution des Loix commiſe à leurs ſoins? & pour ſe concerter en même tems ſur les meſures ultérieures, qu'ils trouveront à propos de prendre rélativement au bien-être & à la gloire du Royaume.

§. 49. Les *anciens* Privilèges des Etats ſeront ſacrés à perpétuité; mais il ne ſera donné à l'avenir aucun *nouveau* Privilège, qui regarde un *Ordre entier*, ſans le conſentement de *tous*.

En conſéquence du 49. §. de cette Forme de Gouvernement, on examina à la Diète ſuivante les *Privilèges* & Droits de la *Nobleſſe*, qui obtint enfin, malgré les *Contradictions* de l'Ordre des Bourgeois, la Confirmation de ſes Privilèges, dont Elle jouit encore aujourd'hui.

Les PRIVILÈGES ACCORDÉS ou confirmés en faveur de *la Nobleſſe Suédoiſe*, en date du 16. Octobre 1723, portent entre autres points moins importans, que:

§. 2. Le Roi promet de nommer & de faire nommer des Sujets *Nobles indigènes* les plus dignes, aux Places vacantes dans le Sénat, & aux autres Emplois *ſupérieurs* & d'importance (hœgre och angelægnare Tjenſter,) & d'y avoir également *égard*, en remplaçant les Poſtes de *moindre* importance, que, ſuivant le 40. §. de la F. du Gouv. S. M. doit conférer d'après les Fœrſlag des Collèges & des Colonels.

§. 3. La Nobleſſe doit auſſi être employée à la Chancellerie Royale; mais la naiſſance ne ſera point comptée pour *l'unique* mérite qu'il y faut.

§. 19. Outre ce que contient le 12me §. de ces Privilèges, il ſera libre à la Nobleſſe de faire le Commerce *étranger*, de vâquer aux Affaires du Change, d'établir des Manufactures, d'équipper des Vaiſſeaux, & de faire dans les Villes un Négoce en gros des Marchandiſes étrangères.

§. 25. Les Terres *nobles*, qui pourroient être confiſquées dans la ſuite au profit du Fiſc de la Couronne, ne demeureront point à la Couronne; mais elles pourront être rachetées par quelqu'un de la Famille, & à leur défaut par tout autre Gentilhomme Suédois, au prix, pour lequel la Couronne les a acceptées.

§. 27. Aucun Roturier (Ofrælse) ne pourra plus acheter, mais bien posséder à titre d'*hypothèque* des *Terres nobles*. Si une Veuve ou Demoiselle *noble* devient enceinte d'un roturier, elle perdra tous ses Biensfonds, à moins que Sa Majesté ne veuille bien donner son consentement au Mariage.

§. 39. Les Gentilhommes Suédois obtiendront à leur demande, la permission du Roi, de s'établir en des Païs étrangers, & leur Postérité sera dispensée du serment de fidélité, & recevra, à raison d'un dixième du à la Couronne, la Succession, qui pourra leur écheoir; mais leurs Enfans nés hors du Païs, n'auront plus séance ni voix à la Maison des Nobles.

La Noblesse n'ayant pû obtenir la confirmation de ces Privilèges sans le consentement du Clergé, celui-ci fit en même tems auprès des Etats des représentations si bien appuyées, qu'à l'exemple de la Noblesse on lui accorda également la confirmation d'une partie de ses anciens Privilèges.

Les PRIVILÈGES DU CLERGÉ confirmés le même 16. Oct. 1723. portent entr'autres, que:

§. 3. le Roi confirme en faveur du Clergé, ses Privilèges *bien aquis*, & les Rentes, Donations & autres Emolumens, qui lui ont été anciennement accordés & nommément le *Wederlag*, au même titre & sous la même dénomination, qu'il lui a été conféré originairement. (Le *Wederlag* est une certaine quantité de blés, qui lui avoit été assignée sur des Terres de la Couronne & des Particuliers, pour pouvoir exercer l'hospitalité envers les Voyageurs, dans un tems, où il n'y avoit point encore d'hôtelleries.)

§. 4. Le Roi déclare, que le Clergé, & tous ceux, qui en font partie, jouiront encore à l'avenir des Rentes assignées à titre de *Kyrkjoherbergen* (pour loger les Voyageurs,) sur la Dixme Royale;

qu'on ne levera point de Droits Royaux ſur les Revenus ou Rentes du Clergé; que les Gouverneurs de Provinces, ni d'autres, ne s'arrogeront aucune Diſpoſition ſur ces Kyrkjoherbergen (Logemens) ni ſur la Dixme de la Semence &c.

§. 8. Les Curés ſont diſpenſés d'aſſiſter aux répartitions, que les Mantals Commiſſaires feront; mais il ſuffira, qu'à la réquiſition de ces Commiſſaires, ils leur faſſent communication du Livre de la Paroiſſe.

Les *Bourgeois* & les *Payſans* n'étoient pas contens de cette préference accordée à la Nobleſſe & au Clergé, & il y eut en effet déja à cette même Diète de 1723. un Payſan, qui oſa conſeiller à ſon Ordre, d'*augmenter* le Pouvoir Royal. Les Etats allarmés de cette demarche, & pour prévenir ces ſortes de diſcuſſions, réglèrent l'ordre & la *nature* des Affaires à propoſer en Diète.

Cet ORDRE DE TENIR LA DIÈTE (*Riksdags Ordning*) du 17. Octobre 1723. préſcrit très-poſitivement, que:

§. 2. Le Roi, *de concert* avec le Sénat, peut *anticiper* ſur le terme de trois ans, fixé pour le raſſemblement des Etats.

§. 3. Si le *Roi* eſt abſent, ou malade, ou mort, le *Sénat* en corps les *convoque*, comme auſſi dans des cas, où le Bien de la Patrie & la Liberté des Etats ſont *en danger.*

§. 4. Si ni le Roi, ni le Sénat, ne convoquent les Etats au terme préſcrit & dans lesdits cas, les Etats déclarent *nul* & non avenu tout ce qui ſe fera dans cet intervalle, au dedans & au dehors, & ordonnent au *grand Gouverneur de Stockholm*, & aux Gouverneurs de Provinces, d'en donner les Avis réquis, afin que *les Etats* s'aſſemblent *d'eux-mêmes* en tems & lieu préſcrits.

§. 5. Si le *Trône* devient *vacant*, & qu'on doive procéder à une nouvelle Election, les Etats s'aſſembleront, quand même ils n'auroient pas été convoqués, à Stockholm, trente jours après

la mort du Roi, duquel évènement les Députés de la Maiſon des Nobles, le Chapitre d'Upſala, & le Magiſtrat de Stockholm donneront, au défaut du Sénat, connoiſſance aux Gouverneurs de Provinces &c.

§. 9. Les *individus* des Etats étant obligés par ſerment, *de ne rien propoſer, ni agréer,* ni faire, *qui tende à quelque changement* de la Forme du Gouvernement, *les Etats ne ſauroient non plus conclure quelque choſe de valable au préjudice de la Liberté de la Nation* & de l'indépendance des Etats.

§. 10. Le Marechal de la Nobleſſe, & les Orateurs des trois Ordres inférieurs ſont obligés, auſſi bien que le Sécrétaire des Payſans, de prêter ſerment de ne rien propoſer, ni admettre contre les Loix fondamentales &c.

§. 11. Le Sécrétaire des Payſans eſt nommé, hors de la Nobleſſe, par les quatre Ordres; & doit aſſiſter ſon Ordre & ſon Orateur de ſes Conſeils & de ſa connoiſſance des Loix.

§. 13. Ce §. déſigne la *nature* des Affaires, dont les Etats veulent prendre connoiſſance en tems de Diète. Outre *les Propoſitions* &c. émanées du Trône, expédiées du conſentement du Sénat, & contreſignées en bonne & dûe forme, les *Etats* mettront en déliberation, tout ce qu'ils trouveront eux-mêmes propre à avancer le Bien-être des Citoyens & la Gloire de l'Etat; c'eſt aux *Etats* de *s'informer*, ſi pendant l'Entrediète *la Forme du Gouvernement, la Garantie du Roi & les autres Loix fondamentales* ont été ponctuellement obſervées? & de *redreſſer* ce qui s'eſt commis à cet égard de repréhenſible; les Etats doivent donc particuliérement examiner & juger la conduite, que le *Sénat* a tenue pendant l'Entrediète.

Si la nature d'une accuſation *intentée*, ne permettoit pas la notoriété de toutes les circonſtances, le *Committé ſecret*, ou quelque

quelque autre Députation, ou enfin la *Commiſſion*, que les Etats nommeront, doit être chargée de la connoiſſance de cette Cauſe. Quand des Particuliers préſentent aux Etats des Griefs fondés, qui ne ſauroient être redreſſés *ailleurs*, c'eſt aux *Etats* d'en évoquer à eux-mêmes la connoiſſance directe.

§. 14. Les Etats conviennent de répartir les *Affaires de Diète entre certaines Députations* tirées de leur Corps, & de la dénomination de leurs Commiſſaires. Il y aura ſurtout un *Committé ſecret* pour les Affaires, qui ne peuvent ſe diſcuter *in plenis.*

§. 15. Il y aura une Députation chargée de reconnoitre de la *compétence* des Affaires, qui ſont portées aux Etats. (Urſkillnings Deputation.)

§. 16. Ce §. détaille *l'ordre*, qui doit s'obſerver dans la diſcuſſion des affaires in plenis.

§. 17. Chaque Ordre a ſon ſuffrage à donner pour des Affaires, qui concernent les Etats en général; & la *pluralité* de ces ſuffrages décide en tout ce qui ne regarde pas les Privilèges *bien aquis* d'un Ordre en particulier, où il faut *l'unanimité* de tous les quatre Ordres.

§. 18. Le *Committé ſecret* eſt chargé de traiter & d'arranger: 1.) les Affaires *étrangères* & 2) les Affaires *d'Etat*; 3.) d'examiner les *Relations* des Collèges de Guerre & d'Amirauté, 4.) les Affaires de la *Banque*, & enfin 5.) tout ce que les Plena lui *remettent.*

Il eſt entièrement *défendu* aux Membres de ce Committé ſecret de *converſer* avec les Miniſtres Etrangers.

§. 20. Les *Etats font* les Loix; mais le *Roi* les *ſigne* & les fait expédier ſous *ſon* nom. Au défaut du Roi, le *Sénat* doit les ſigner, afin que le tout ſoit promptement expédié.

§. 23. *Aucun* réprésentant à la Diète (Riksdagsman) ne pourra être mis aux arrêts, avant que le Juge ne l'ait *reconnu* coupable jusqu'à ce point-là.

§. 24. Aucune Diète ne doit durer au de-là de trois mois.

Malgré cette fixation du Terme, les Diètes ont toujours duré bien au de-là; les Etats, pour raccourcir leurs Assemblées autant qu'il leur seroit possible, firent le 4. Août 1727. à cet égard une Ordonnance formelle, dont voici les principaux §§.

ORDONNANCE POUR ABRÉGER LA DURÉE DES DIÈTES.

§. 1. Les *Affaires de Justice* ne doivent être portées aux Etats, qu'en *dernier* ressort.

§. 5. Quoique les Etats soyent en droit d'évoquer à eux *toutes les Affaires* d'Etat & économiques, ils veulent bien se borner à déclarer leur intention aux *Collèges* respectifs, en laissant à ceux-ci le *détail* des Arrangemens.

§. 7. Toutes les Affaires à discuter par les Etats, doivent être *préparées* par les Expéditions respectives.

ORDONNANCE DE L'ANNÉE 1738. TOUCHANT LES GRIEFS DES PARTICULIERS À PORTER AUX ETATS.

§. 1. Il est défendu sous des peines très rigoureuses, de porter aux Etats des plaintes contre la *Revision de Justice*, à moins que 1.) le Procès n'ait été défectueux; que 2.) la sentence relative à *l'essentiel* du Procès ne soit contre la *Lettre de la Loi*; ou que 3.) on ne puisse *accuser* les Juges de partialité & de malversation. Cette dernière accusation ayant été trouvé mal fondée, doit être *punie de mort.*

§. 5. Ladite Députation (Urskillnings Deputation) acceptera ou rejettera les Mémoires présentés, selon qu'elle les trouvera bien ou mal fondés.

ORDONNANCE DE L'ANNÉE 1751.

„Toutes les Assemblées (Klubb), qui se tiennent, & toutes les „Collations, (Corruptions Moltider), qui se donnent, pour *persuader* „les foibles & les moins instruits, à entrer dans les vûes de quelqu'un, „sont déclarées dignes de punition.„

Si cette dernière Ordonnance prouve d'un côté l'existence de *l'esprit de Parti*, l'expérience a temoigné de l'autre *l'inefficacité* de toutes les mesures prises, pour en rendre les effets insensibles dans la gestion des Affaires. De peur qu'*aucun Roi futur* ne profite de ces divisions *au détriment de la Liberté nationale*, les Etats de Suède étoient convenus, *d'obliger* le nouveau Roi, de leur donner avant son Couronnement une *Assurance*, (Foersækran), par laquelle il s'engageroit au maintien *inviolable* de la Forme du Gouvernement avec *toutes* ses Interprétations. C'est en conséquence de cette Loi fondamentale, qu'*Adolphe Fréderic* donna en date du 26. Mars 1751 :

SA GARANTIE ROYALE AUX ETATS POUR LA CONSERVATION INVIOLABLE DE LEUR INDÉPENDENCE.

En voici les principaux Points:

§. 1. La *Confession non variée d'Augsbourg* sera inviolablement conservée en Suède; & quiconque ne professe pas la Religion *Luthérienne*, est *exclu* de participer au Gouvernement & aux Emplois quelconques.

§. 4. Les *Princes de Suède* (*Erbfurstar*) ne *recevront* point de Principautés ni d'autres Terres; mais ils se contenteront, aussi-bien que les *Princesses*, des sommes d'argent, qui, de l'agrément du Sénat & des Etats, leur seront assignées pour leur entretien. D'ailleurs les Princesses obtiendront la *Dot usitée*.

§. 5. Le Roi s'engage de regner felon les Loix, Ordonnances & Conclufions des Etats, de même que felon la Forme du Gouvernement de 1720. & fa *préfente Garantie.*

§. 6. Le Roi, ennemi de la Souveraineté, déclare *déchu* de fes Droits à la Couronne de Suède & *traitre* à la Patrie, celui, qui entreprendra, foit ouvertement, foit fous main, de fe rendre *Souverain*, & *reconnoitra* en outre pour fes *propres* Ennemis, auffibien que pour traitres à la Patrie, tous ceux, qui oferont faire des demarches *tendantes* à un changement de la préfente Forme du Gouvernement de ce Royaume.

§. 7. Le Roi gouvernera *avec*, non pas *fans*, encore moins *contre* le Sénat. Les *Affaires de Cabinet* détaillées dans le 20me §. de la Forme du Gouvernement, ne doivent fe traiter, ni fe régler, qu'en conformité dudit §. & de l'Ordonnance relative aux *Agenda* de la Chancellerie (*Cancellie Ordning*). C'eft à cet effet, que les deux Sénateurs affiftans feront *réfponfables* de tout ce qui pourroit s'y être fait *d'illégal.*

§. 8. Le Roi réconnoiffant *l'Indépendence* des Etats, ne demandera pas communication des Protocolles tenus au Committé fecret où dans d'autres Députations.

§. 9. Toutes les Charges, depuis celle de *Feldmarechal* jusqu'à celle de *Colonel* & leurs *égaux*, feront conférées par le Roi & le Sénat féant (uti fittjande Rod), d'après le Foerflag, que celui-ci Lui en aura préfenté; mais la nomination des *Envoyés & Miniftres* fe fera fuivant la Forme du Gouvernement & l'Inftruction de la Chancellerie. Les Emplois de moindre importance feront conférés au *Cabinet du Roi*, en préfence de deux Sénateurs & en conféquence du Foerflag de trois Candidats, préfenté par les Collèges & les Chefs refpectifs. Si le Roi trouvoit à propos de nommer quelqu'un, qui n'eût point été

sur le Fœrslag, il est *du devoir* de ces deux Sénateurs, d'en dicter au *Protocolle* leur avis & d'en rendre ensuite compte au Sénat, dont *la pluralité* décidera la question.

D'ailleurs, en remplaçant les Charges, tant civiles que militaires, on aura surtout égard à la capacité, à l'expérience & au mérite, & l'on ne comptera pour rien la faveur personnelle, dont quelqu'un pourroit jouir.

§. 13. *Aucun Etranger*, de quelque Nation & rang qu'il puisse être, ne sera naturalisé sans le consentement du Sénat; les Suédois *seuls* doivent être employés au service tant de la Couronne que de la Cour proprement dite.

Les vives Altercations & quelques autres Accidens, qui, depuis l'avènement d'*Adolphe Fréderic* au Trône de Suède, avoient *divisé* le Roi & le Sénat, surtout au sujet de *la Collation des Charges*, portèrent les Etats de 1756. à faire un *nouvel Reglement* bien plus *fatal au Pouvoir Royal*, que n'avoient été tous les précédens.

Ce RÉGLEMENT DE L'ANNÉE 1756. touchant LA COLLATION DES CHARGES ordonne, que:

§. 1. Les *Années de Service* étant la plus juste *mesure du Mérite*, celui qui a le plus longtems servi l'Etat, doit être estimé *le mieux* mérité, indépendamment du plus ou moins de rang, que lui assigne la Place, qu'il occupe actuellement.

§. 3. Si un Collège ou Chef quelconque, chargé de former le Fœrslag, trouvoit le plus ancien *indigne* de l'Emploi en question, il doit, en lui donnant l'exclusion, marquer dans les Protocolles, ou sur le Fœrslag même, *les raisons* de cette exclusion; mais le préjudicié *peut* lui en demander à son tour, par voye de *réconvention*, des preuves de ce qu'il a avancé contre lui &c.

§. 7. Quiconque ne demande pas d'être mis sur le *Foerslag*, ou ne le demande pas en bonne & due forme, est réputé vouloir rénoncer au droit, qu'il pourroit avoir à la Place vacante & doit être passé sous silence.

§. 9. Les Collèges, & autres Chefs présenteront tous les trois ans au Roi des Listes *d'ancienneté* & de Mérite, (*Meriten Listar*) qui auront trois Colonnes destinées l'une pour la date & le *dernier* Diplôme d'installation de chacun de leurs Subalternes respectifs; l'autre, pour y marquer les dates de leurs Diplômes (*Fullmackt*) *antérieurs*, & la dernière pour l'indication de *leur capacité*? comment ils se sont acquittés de leurs fonctions? & ce que d'ailleurs ils peuvent avoir fait de recommandable?

§. 14. La *Mort* de tout homme employé au Service de la Couronne, doit être *annoncée* sans délai dans les Gazettes du Royaume (*Inrikes Tidningar*), afin que les Candidats, informés à tems, puissent présenter leurs Requêtes avant l'écheance du Terme.

§. 16. Celui qui aura été mis *trois fois* sur le *Foerslag* pour un Emploi, en reçoit dès-lors le *titre* & le Diplôme (*Fullmackt*) daté du même jour que l'autre a été nommé, & prend, sans aucun *Foerslag ultérieur*, possession de la première Vacance de cette nature.

Les Diplômes, qu'on peut avoir reçus de la *Cour* proprement dite, n'entrent point en concurrence avec ceux de la *Couronne*

§. 17. Quant à *l'Etat militaire*, le Chef présente, depuis le Major jusqu'au Lieutenant, l'Officier le plus ancien du Régiment, en conformité du Formulaire de 1716;

Si un Officier ou plusieurs, placés dans quelqu'autre Régiment, présentent des Requêtes, pour obtenir le poste vacant, le *Colonel*, qui forme le Foerslag, doit joindre ces Requêtes à sa propre Présentation, & dire là-dessus son sentiment, lequel le Roi pourra rejetter ou adopter.

Quant *aux Officiers du Régiment*, le Fœrslag doit s'en faire suivant l'ancienneté dans *toute* l'Armée, avec l'unique restriction, que ceux de la Cavallerie soyent avancés dans le Corps de Cavallerie, comme ceux de l'Infanterie doivent l'être dans le Corps de l'Infanterie, y compris l'Artillerie.

Les Fœrslags pour les Charges de *Général-Major*, *de Lieutenant-Général &c.* se font indifféremment, sans faire attention, si les Candidats ont servi dans l'Infanterie, ou dans la Cavallerie.

Un *Bas-Officier* qui servira au dehors, sera avancé préférablement aux Bas-Officiers, qui sont restés dans le Païs, aussitôt qu'il produit des témoignages de sa bonne conduite dans une *Campagne*, qu'il a faite, ou à un *Siège* ou à quelqu'autre Action.

Ce qui est dit ici des Officiers de l'Armée de Terre, s'applique aussi à ceux de la Marine.

Les *Ecclésiastiques*, les *Universités* & les *Ecoles* sont expressément *exceptés* de cette Ordonnance, qui oblige tous les autres.

D'ailleurs les Etats ont trouvé à propos, de statuer à cette même Diète de 1756. que si le Roi confére une Charge, à qui que ce soit, hors du Fœrslag & *contre l'Avis du Sénat*, celui-ci aura le droit d'y nommer par la *pluralité* des Voix; & au *refus* que Sa Majesté pourroit faire de signer, le Sénat doit en faire l'expédition, en y ajoûtant le nom du Roi par *Estampille*; celle-ci s'employera aussi dans toutes les autres Expéditions, que le Roi *refuse* de signer de sa main.

Ce Règlement fut fait dans le tems, que les *Chapeaux* triomphoient des *Bonnets* publiquement accusés, de vouloir augmenter le Pouvoir Royal *au delà des bornes préscrites*. *La Cour* avoit donc lieu de se flatter, que les *Bonnets* lui seroient plus utiles à mesure que leur *crédit* s'aggrandiroit. Cependant à peine avoient-ils la supériorité sur les *Chapeaux*, qu'ils *abandonnèrent* les intérêts de la Cour, dont l'Autorité reçut sous leurs Auspices un nouvel échec par:

L'ORDONNANCE de 1766. concernant l'EXÉCUTION DES LOIX.

Cette Ordonnance préſcrit entr'autres, que:

§. 3. Le Roi défendra par Lettres patentes à tous les Parlemens & aux autres Tribunaux du Royaume, d'employer quelqu'un, avant l'âge de 25. ans accomplis, à faire les fonctions de Juge extraordinaire; ou de l'admettre, avant l'âge de 30. ans, en qualité de Juge Ordinaire.

§. 4. Quant à la *nomination aux Charges*, les Loix fondamentales, les Ordonnances de 1739. la Lettre des Etats du 12. Avril 1739. concernant les Emplois ſupérieurs, dont le Fœrflag ſe fait au Sénat, & tout ce que le Circulaire du 25. Août 1741. en diſpoſe, doivent être rétablis en leur ancienne vigueur, au lieu que le *Videtur de l'année 1756.* concernant la nomination aux Charges vacantes, eſt *aboli* ici, en tant qu'il *déroge* aux ſusdites Ordonnances, ou au préſent Réglement. Les 16 & 17. §. du dit Videtur de 1756. *reſteront* cependant dans toute leur vigueur.

Il ſera encore à l'avenir permis de *troquer* une Place militaire contre une autre égale & de la même nature; mais après avoir une fois troqué, il ne ſera plus permis de retourner au Régiment, qu'on avoit quitté.

Toutes les Ordonnances & Réſolutions rélatives *au Rang*, que les Officiers de la Couronne peuvent tenir dans la Vie privée, ſont *abolies*.

La *Charge du Chancelier de Juſtice* ſera dorénavant *conférée* d'une Diète à l'autre par les *Etats* même, qui en feront dreſſer le Fœrflag par des Députés des quatre Ordres. Si ledit Chancelier de Juſtice venoit à mourir pendant l'Entrediète, le Roi, de concert avec le Sénat, conféreroit cette charge *ad interim*, à l'inſtar des autres Poſtes de confiance.

La

La *Liberté de la Presse*, établie par une Ordonnance séparée, est confirmée.

Les *Changemens*, que les Etats trouveront à l'avenir à propos de faire *rélativement aux Loix fondamentales*, ne doivent être présentés à la première Diète, que comme des *Projets*, dont l'examen définitif ne se fera qu'à la Diète suivante.

Aucun Particulier n'osera présenter directement aux Etats ses Griefs en fait d'*avancement*; les Etats veulent cependant, lorsqu'ils feront la *Revision* des Protocolles du Sénat, faire attention à cette partie, aussi-bien qu'aux autres Objets de l'Administration.

D'ailleurs les *Bonnets* affichoient un *Esprit d'Epargne* tout extraordinaire. Pour marquer la *nature* & le montant de ces Epargnes, il suffit d'examiner un peu de près la Liste générale des principales *Epargnes*, que les *Bonnets se vantoient* d'avoir faites pendant la Diète de 1766. par toute sorte de Reformes, & en particulier par un prétendu Examen ultérieur de plusieurs Comptes & Liquidations subreptices.

Sans compter *l'Épargne annuelle*, que l'Etat doit avoir faite pendant *leur* Administration, moyennant la reforme de toutes sortes de Pensions &c. évaluées à environ 450,000. Dl. Smt. ils se glorifioient, que la Couronne avoit gagné de plus depuis leur supériorité, à titre de:

	Dlr. Smt.
Nouveaux Arrangemens à l'égard du payement de la Douane	529700
Don gratuit exigé de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales — — — —	450300
Rembourfemens faits par Wittfoth & Compagnie, pour la vente des Alambics de Cuivre — — —	293333
Rembourfemens à faire par les 1. 2. 3. & 5. Comptoirs de Change	4000000
Rétablissement du Droit de la Couronne sur le 4me Comptoir de Change — — — —	863486
Examen des Comptes de la Direction des Postes —	150000
Transport	6286819

	Dlr. Smt.
de l'autre côté	6286819
Gain ſur les Obligations du Comptoir d'Etat dégagées à la Banque	1568745
Epargne faite ſur les Intérêts & la Suppreſſion d'un huitième du Capital desdites Obligations — — —	394483
Evaluation de certaines Rentes en argent, payables à l'avenir d'après le Cours de Change — — — —	4266868
Reforme d'un Régiment de Garniſon, & de 200. Huſſards	880000
Reforme de 300 Artilleurs, de 700 Volontaires & Epargnes faites à l'Amirauté de Carlscrona — — —	733500
Reforme de quelques Bâtimens &c. — — —	680000
Suſpenſion de l'état pour la Conſtruction du Château, (Kongl. Stockholms-Slottsbyggnings-ſtaten) — — —	80000
Transport des Emprunts faits pour la Conſtruction du Château ſur l'Etat des Dépenſes de la Cour — — —	250000
Rembourſement retenu des Avances, que la Ferme de la Douane a faites à la Couronne — — —	300000
Obſervations faites à la charge du Comptoir de Sel. —	138433
Obſervations de la Chambre de Reviſion pour différens Comptes	30000
Somme totale	15608848

Méſintelligences entre le Roi & le Sénat.

Les *Démêlés* ſurvenus depuis la Diète de 1767. entre le *Sénat* d'une part, & le *Collège des Mines*, la *Chambre des Finances*, & le *Chancelier de Juſtice* de l'autre, ſuivis de près de la nomination d'un *Tribunal extraordinaire*, nommément chargé d'examiner la conduite de la *Chambre des Finances*, ayant déterminé *le Roi* Adolphe Fréderic, à demander avec éclat le 12. Decembre 1768. la Convocation d'une *Diète extraordinaire*, S. M. donna au Sénat trois jours pour délibérer, & ſe *démit* enſuite le 16. d. c. des ſoins *du Gouvernement*, dont Elle ne reprit les rênes, que le 21. Dec. c'eſt-à-dire après le conſentement formel du Sénat dans la Convocation de la Diète, devenue inévitable par les Déclarations preſſantes des Dycaſtères *de concert avec* les Chefs de la Garniſon & le Magiſtrat de la Capitale.

Le Roi abdique, pour obliger le Sénat à convoquer les Etats.

Cependant les Lettres de Convocation ayant designé *Norrkœping* pour le Rendez-vous prochain des Etats, S. M. donna quelque tems après au Protocolle les raisons de son Avis contraire, auquel *le Sénat*, après avoir envoyé des Commissaires à Norrkœping, opposa constamment *ses Instructions*, & répondit même avec aigreur à un *Dictamen*, que S. M. avoit ultérieurement donné contre *le Projet de 1734.*, suivant lequel *une partie* des Sénateurs devoit suivre le Roi à la Diète, tandisque *l'autre* vâqueroit à Stockholm aux Affaires courantes. Le Sénat les convoque à Norrkœping en vertu du Projet de 1734.

Les *Etats* se trouvant assemblés le 19. Avril 1769. à Norrkœping, *l'ouverture de la Diète* se fit le 26. Avril avec toutes les Solemnités usitées, mais *l'absence d'une partie du Sénat* n'ayant pas été agréée des Etats, *le Roi* ordonna de *leur* part aux Sénateurs restés à Stockholm, de se rendre incessamment auprès de S. M. & à l'endroit, où se trouvoient assemblés les Etats, *leurs Principaux.* Les Etats assemblés à Norrkœping dépoient presque tout le Sénat.

Le *Committé secret* ayant en attendant recherché & formé plusieurs *Chefs d'accusation* contre la dernière Administration & fortement recommandé les mesures prises par le Ministère congédié à la Diète précédente, tout le *Sénat*, à l'exception de Mrs. de *Hjærne* & de *Wallwyk*, fut *déplacé; l'ancien* Ministère *rappellé* & completté enfin par de nouvelles nominations.

Cet acte de vigueur fut accompagné *d'une Décharge glorieuse* des Griefs consignés du Sénat contre plusieurs Collèges & Dycastères du Royaume.

A peine cette Affaire fut-elle terminée, que les Etats convinrent de se transporter à Stockholm. La Diète est transportée à Stockholm.

Délibérations sur un nouveau Plan des Finances.

Le B. *Kagge* demanda dès le premier Plenum, qui fut tenu le 29. Juillet à Stockholm, *l'Abolition* de l'Ordonnance, qui fixa le Cours du *Change*, au lieu que le Colonel B. de *Pechlin* insista fortement sur *l'Etablissement* préalable d'une *Députation pour une Balance économique.* Le Committé secret recommanda enfin, dans son *Avis* préliminaire, outre *l'Abolition de la fameuse Ordonnance, qui avoit fixé le Change à 42 Mks. de Cuivre l'Ecu, la Défense de toute Eau de Vie.* Cet Avis, agréé d'abord par les trois Ordres Supérieurs, fut ensuite rejetté comme inexécutable, quant à la défense de l'Eau de Vie, desorte que ce Plan des Finances, reposant uniquement sur cette défense, fut renvoyé au Committé, auquel on *demanda* en même tems *les Plans de 1761. & 1765.*, avant que de vouloir se décider conséquemment.

Celui du Committé secret est enfin adopté.

Le *Committé secret* présenta effectivement le 20. Octobre ces deux Plans, accompagnés de *son propre Avis*, lequel, par rapport aux moyens de parvenir à la Réalisation des Billets de Banque, s'en écarta totalement. Cependant *la Noblesse*, en adoptant l'*Affirmative* par une pluralité de 10 Voix, se réunit à l'Avis du *Clergé*, auquel se conforma ensuite l'Ordre des *Paysans*, de façon que les *Bourgeois* se *désistant* enfin de leur Protestation, le *nouveau Plan* proposé par le Committé secret, reçut vigueur de Loi.

Les Pensées patriotiques de *Virgin* motivent des Délibérations.

Les *Pensées patriotiques*, publiées par un nommé *Virgin*, contre les différentes restrictions faites depuis 1720. à l'égard du *Pouvoir Royal*, ayant excité d'un autre côté l'attention du Public, plusieurs les avoient dénoncées comme *attentatoires à la Liberté nationale*; mais les Etats n'ayant pas cru devoir les condamner directement, le Président *B. de Hoepken* proposa, à l'occasion de la nomination du Chancelier de Justice, *un Examen ultérieur de l'Ordonnance des derniers Etats, par rapport à l'exécution des Loix*,

Le Président B. de *Hoepken* propose l'Examen des Loix.

lequel examen ayant été agréé par la voye de la Votation, *le Committé ſecret* en donna ſon *Avis tendant à une Abolition de toutes les Explications ſucceſſivement faites des Loix fondamentales*, en récommandant en outre, à l'inſtar du *Habeas Corpus* des Anglois, un *Acte de Sureté*, dont voici les principaux Points:

§. 1. Si les *Etats de Suède*, étant indépendans, ont le droit *d'interpréter* & de *corriger les Loix*, ce Droit ne doit en être exercé, que dans la dernière néceſſité. Les *Etats* ne doivent

§. 2. ni évoquer à eux-mêmes les *Cauſes de Juſtice*,

§. 3. ni ſe mêler du détail de l'*Exécution des Loix* & des Ordonnances, qu'ils auront faites, ou qu'ils feront encore *rélativement* à l'Economie générale du Royaume, à ſon Commerce, à ſes Mines, à ſes Fabriques & aux autres Branches de *ſon Adminiſtration intérieure.*

§. 4. ils doivent *s'abſtenir* abſolument de *conférer des Charges*, & de faire des *Loix in caſu*, ou de prononcer ſur la préférence (*Tour*), que l'un peut prétendre à l'égard de l'autre.

§. 5. Ils *n'accorderont plus directement* des Penſions, ni des Gratifications, ni d'autres Donations, de quelque nom qu'on puiſſe les déſigner.

§. 6. Ils *ne concluront plus* directement *des Contrâts* avec des Particuliers, ni n'entreprendront d'y faire des Changemens, lorſqu'ils auront été formellement conclus.

§. 7. Ils ſe garderont d'accorder *des Privilèges* à de nouveaux Etabliſſemens, ou d'abolir ceux, qui pourroient avoir été accordés; ils ſe *borneront à cet égard, comme à tout autre*, à ordonner en termes *généraux*, dans quel cas? & de quelle façon? le Gouvernement, ou la Puiſſance *exécutive* doit les accorder.

§. 8. Les *Etats* ne ſe mêleront pas non plus, de faire adminiſtrer eux-mêmes des *Terres Royales*, ou de conclure *immédiatement* des Contrâts de Vente, d'Emphytéoſe, ou de Bail des Terres de la Couronne;

§. 9. Ils auront un ſoin ſuivi de ne *jamais* entrer dans des Affaires, qui concernent des *Individus*.

§. 10. Tous les *Tribunaux extraordinaires*, toutes les Cours de Juſtice extraordinaires, ou Commiſſions, ſeront *abolis*, tant durant les Diètes, que pendant les intervalles.

§. 11. Quant *au Sénat*, on aura ſoin de mettre ſur un pié *réglé* le *compte*, qu'il doit rendre devant un Tribunal *permanent* à établir par les Etats.

§. 12. La *Forme du Gouvernement de 1720.* conjointement avec l'*Ordre de tenir la Diète* (Rikdags Ordning) de l'an 1723. devant être à l'avenir les *ſeules Loix fondamentales*, qui ſerviront de norme aux deux Puiſſances, legislative & exécutive, du Royaume, toutes les *Explications* & Ordonnances, qui depuis ont été ſucceſſivement faites à ce ſujet, ſeront *abolies* dans tous leurs points.

Ce *Projet de Reforme* fut *déſapprouvé* in plenis à la pluralité des voix.

Chûte du Projet conçu en faveur de la Cour.

Le Conſeiller du Parlement *Linnerhjelm*, le Major Général B. *de Pechlin*, le Prévôt *Kroeger*, le Bourgeois de Gothembourg *Sundblad* & plus de quarante autres Membres de la Diète, préſentèrent des *Mémoires* contre le *Videtur* en queſtion.

Il eſt aiſé de juger, combien la chûte d'un Projet ſi intéreſſant devoit être accablant pour *la Cour*, qui, peu ſatisfaite des offres, que *la Ruſſie* lui fit à cet égard en 1765. s'étoit rendue aux inſtances des *Chapeaux*, leſquels s'engagèrent à rendre au Roi les Droits,

que lui aſſignoit *la Forme du Gouvernement* de 1720.; elle fut envelopée dans leurs malheurs, & il ne leur reſta, à la Cour & aux Chapeaux, que l'eſpérance de ſe *relever* par une Diète anticipée. Tout parut concourir à les favoriſer, *la Cour*, pour regagner ſes Prérogatives perdues ſurtout depuis 1755. & les *Chapeaux*, pour s'aſſurer du timon des affaires. Dans le premier enthouſiaſme de prévention contre l'Adminiſtration des *Bonnets*, le grand nombre auroit ſouſcrit à tout; l'Intérêt particulier, la corruption & les appréhenſions pour la Liberté n'avoient pas eu le tems de s'emparer des eſprits, trop occupés encore de la demarche *frappante* d'un Roi, dépoſant jusqu'à la Couronne, pour le maintien des Privilèges de la Nation, qu'on diſoit opprimée. Le *Départ* des Etats de Norrkœping; *l'Intervalle* entre les Délibérations; le *Mécontentement* que cauſa le premier Plan des Finances; la *défection* du fameux *Pechlin*, firent perdre, avec une grande partie de ſon crédit, tous les avantages, qu'il s'étoit promis de cette Diète. Les *Bonnets*, qui jouerent dès-lors le même rôle que les *Chapeaux* en 1755. & 1756. profitèrent à leur tour de la méſintelligence, qu'ils avoient ſçu fomenter, pour ſe relever aux dépens de leurs Adverſaires. Il eſt d'ailleurs au deſſus de toute imagination, combien l'avidité & l'amour du gain avoient fait de progrès ſur cette Nation autrefois ſi jalouſe de ſa gloire. *)

Munificence des Etats de 1769.

D'ailleurs *l'Eſprit d'Economie*, qui avoit dirigé les *Bonnets* à la Diète de 1765. contraſtoit également avec la Munificence des *Chapeaux*. La *Gazette* de la Diète, imprimée par ordre des Etats, & d'autres *Actes* & Papiers *publics* marquent que, ſuivant les Réſolutions des Etats aſſemblés en Diète depuis le 19. Avril 1769.-- 30. Janv. 1770. le Gouverne-

*) *Hoepkens* (Riksrod Grefv.) Aereminne œfver Riksrod Gr. *Teſſin*, Stockh. 1772. p. 52.

ment devoit faire *liquider* & payer en Extraordinaires, à titre d'Amo tiſſemens, d'Encouragemens & de Gratifications :

	une fois pour toutes Dlrs. Smt.	par an Dlr. Sm
Aux Aſſociés des Comptoirs de Change, à titre de Rembourſement & d'Amortiſſement —	2368746	
Au Négociant *Wittfoth*, outre une Décharge plénière & honorable — —	60000	
Aux Héritiers d'*Alſtrœmer* à titre de Compenſation .	100000	
A la Veuve d'*Alſtrœmer* — —	8000	20(
A quelques autres Entrepreneurs, Fabriquans & Bourguemaîtres, à titre d'Amortiſſement —	40134	
Aux Propriétaires des Fabriques de Porcellaine à Marieberg & à Rœrſtrand, à titre d'Amortiſſement & d'Encouragement — —	120000	
— Héritiers du Caiſſier *Warg*, à titre de Compenſation	12771	
Au Fabriquant *Mœrck*, pour avoir fait venir des Ouvriers étrangers, dans la perſuaſion, que les Etats le dédommageroient de toutes ſes pertes —	16306	
— Fabriquant *Beckelin*, pour payer ſes Dettes —	28666	
— Conſtructeur d'Orgues *Wahlſtrœm*, à titre de Gratification, d'Amortiſſement & pour l'aſſiſter dans le payement de ſes Dettes —	60000	
Aux Propriétaires des deux Fabriques établies pour l'*Aprêture des Etoffes*, à titre d'Encouragement 62000 Dlr ; la Maiſon, de même que les Utenciles &c. dont les Etats, après en avoir fait l'acquiſition, ont fait préſent aux dits Propriétaires, le tout étant eſtimé * — —	142000	
Au Directeur *Schenbom* à Norrkœping, pour l'encourager dans l'Etabliſſement de ſa Fabrique —	12000	
— Bourguemaître de Chriſtianſtad *Schulten*, à titre d'Amortiſſement — —	10000	
— Capitaine *Muncktell* — —	16000	
Aux Sénateurs deplacés, (licencierade) Comtes *Scheffer*, *Hoepken*, *Stræmberg*, *Gyllenborg*, *Horn*, Barons *Ribbing*, *Duben*, *Kalling*, *Funck*, *Gyllenſtierna*, *Reuterholm*, *Hermelin*, Comtes *Seth* & *Flemming* — — —	—	960(
Somme	2994623	980(

At

	une fois pour toutes Dlrs. Smt.	par an Dlrs. Smt.
de l'autre côté:	2994623	98000
Au Conseiller de Westerwyk *Meckel*, à titre d'Amortissement — — —	10000	—
Au Conseiller de Guerre *Boye*, à titre d'Amortissement	12000	—
Aux Sénateurs *Rudenschjœld* & *Stockenstrœm*, à titre de compensation de ce qu'ils ont eu trop peu de Salaire — — —	38733	—
Aux Médecins, qui ont inoculé la Famille Royale, outre leur Salaire ordinaire & les Lettres d'Annoblissement, une Gratification de —	49333	2000
Au Docteur *Hallman*, pour dégager sa Terre, où il cultive des Meuriers — —	9000	—
Au Fabriquant *Helleday* & à ses Beaux-Frères —	4800	400
Aux Fabriquants *Ekstedt* & *Collander* à titre de Loyer	13328	—
Au Conseiller *Sinius* à Uleo, à titre de Gratification	6293	—
Au Sécrétaire *Hamrèn* — —	3000	—
Au Marchand *Carlberg* — —	4000	—
Au Directeur *Muntkell* — —	7666	—
Aux Majors *Roos* & von *Kothen* —	5000	—
Au Conseiller de la Chambre *Botin*, pour l'encourager ultérieurement à continuer son Histoire de Suède	6000	—
Aux deux Bourguemaîtres de Norrkœping —	4000	—
Aux Héritiers de *Lœfving* à titre de Compensation	6000	—
Au Capitaine *Iser* — —	1500	—
A la Veuve du Capitaine *Dahlberg* — —	1531	—
A *Le Febure*, à titre d'ancien Maître de Langue de la Cour — — —	—	1000
A l'Auditeur *Yckenborg* — —	—	1427
A l'Auditeur *Odel* — —	4000	1000
A la Veuve du Général-Major *Ehrensward* —	—	1000
Au Comte de *Gyllenborg*, au Marechal de la Cour *Leyonhufvud*, au Major *Skytte*, au B. *Sparre* & à Mrs. *Appelblad* & *Sotberg*, comme une continuation de leurs Appointemens resp. de Cavaliers & de Précepteurs des Princes —	—	16000
A la Veuve du Lagman *Ollenberg* —	—	600
Somme	3180807	121427

L

	une fois pour toutes Dlrs. Smt.	par an Dlr. Smt.
de l'autre côté:	3180807	121427
Au Commiffaire de Guerre *Wallmann* à titre d'Amortiffement — —	1786	1000
A l'Horloger *Ernft* — —	850	
Somme totale	3183443	122427

Obfervations générales fur la Forme du Gouvernement de 1720. & fes Annexes.

L'*Intérêt national* confifte dans une réunion indiffoluble de la Conftitution de l'Etat & du Bien général de fes Citoyens. Le *Point d'appui* d'un Gouvernement, tel que celui de la Suède, devoit être la *Liberté*, tant générale que fpéciale. La *Liberté générale* confifte dans l'indépendence, & dans une adminiftration de l'ETAT felon *fes Loix*. La *Liberté fpéciale* eft en vigueur, lorsque chaque *Citoyen*, jouiffant de la protection des Loix, eft à l'abri de l'infulte.

La *Violence* étant le plus à craindre dans un Etat Républicain, il eft du dernier intérêt de chaque Citoyen, que la *Juftice* y foit adminiftrée promptement & fans acception de perfonne; & qu'enfin l'*Equilibre* foit maintenu inviolablement entre *les Ordres*, qui conftituent le Gouvernement.

Les *Limites* de la *Puiffance*, tant *législative* qu'*exécutive*, devant être religieufement confervées, & nul Citoyen jugé hors de fon Tribunal compétent, les *Commiffions extraordinaires*, fous quelque nom qu'elles puiffent être annoncées, font pour un Gouvernement *libre* auffi dangereux que les *Votations d'exclufion*, ufitées aux dernières affemblées des Etats de Suède, étoient contraires aux Prérogatives des Députés de la Nation.

Quiconque examine de fang-froid les *raifons des Divifions* éclatées en 1755. & 1756, entre *le Roi* & *le Sénat* de Suède, de même qu'en 1768. entre *celui-ci* & *plufieurs Dycaftères* du Royaume, ne

ſauroit les mettre excluſivement à la charge de l'un ou de l'autre Parti. *L'union étroite* des Etats, du Roi & du Sénat ayant été regardée comme le *Charactériſtique* de la Forme de Gouvernement adoptée après la mort de *Charles XII.* ils devoient s'entre-balancer, & s'abſtenir de toute *puiſſance excluſive.* Loin de cette *Concorde intentée*, les Loix données dans une Diète furent d'ordinaire abolies dans une autre, rétablies dans la ſuivante & toujours interprétées *arbitrairement*, de ſorte qu'on a *fait* & *défait* alternativement, dans le courant des Diètes depuis 1727. jusqu'en 1772. Les Individus, en *affichant* le *Patriotiſme* & la *Liberté*, tournoient toutes leurs vûes du côté de leurs intérêts *particuliers* bien plutôt que de celui du *Bien public.*

Le *Roi* devoit gouverner l'Etat *avec*, non pas *ſans*, encore moins *contre* la pluralité du Sénat, lequel à ſon tour devoit *conſeiller* & non pas *regner.* Les *Etats du Royaume* enfin, quoique doués de la *Puiſſance légiſlative*, ne pouvoient, ſans une uſurpation manifeſte, s'ingérer, qu'en *dernier reſſort*, du détail de l'*Exécution des Loix*, qu'ils portoient excluſivement.

La *transgreſſion mutuelle* de ces Limites fit naître l'*animoſité*, qui portoit à la fin les Magiſtrats, & même des *Ordres entiers*, à s'opiniâtrer ſur des Maximes, ſouvent oppoſées à la ſaine Politique & contraires au *Bien de l'Etat* & de ſes Sujets.

Cette *Partialité*, en engendrant toute ſorte de *Déſordres*, devoit naturellement favoriſer la *Licence* & l'*Impunité.*

Il eſt enfin évident, que de ces mêmes *Uſurpations réciproques* réſultèrent, au moins en grande partie, les *Déſordres*, qui ſont encore dans les *Finances* de ce Païs, & les *Corruptions*, qui firent toujours tourner dans les Diètes les *Délibérations* au gré du *Plus offrant.* Quiconque fixoit donc tant ſoit peu ſes regards ſur les

Viciſſitudes des Partis, ſur la *Corruption preſque générale*, ſur *l'inexécution des Loix*, ſur la *Variabilité des Arrangemens économiques* & ſur *l'Adminiſtration partiale des Magiſtrats*, ne pouvoit ſe diſſimuler l'impoſſibilité, qu'il y auroit de conſerver encore long-temś la Forme du Gouvernement de 1720. ſans une reforme totale de Sa Conſtitution.

Cependant *les deux Partis* paroiſſent avoir été également *éloignés* d'une Reforme, telle que la *Cour* devoit la deſirer, vû que d'un côté les plus ardens à pourſuivre ſes faveurs, ſembloient avoir *vieilli* dans la haine de ſon Syſtème, tandisque de l'autre d'anciens Favoris négligés ſaiſiſſoient avec empreſſement le beau ſemblant, qui s'offroit pour ſervir de *maſque* à leur eſprit de vengeance.

Les *Modifications* ſucceſſivement faites à la Forme du Gouvernement de Suède ſembloient à la vérité n'avoir en vûe, que d'aſſurer à la *Puiſſance légiſlative* la diſpoſition & la ſurintendance générale des Forces de l'Etat diſtribuées en différentes mains. De peur donc, que la *Puiſſance exécutive* n'empiétât ſur ſes Droits, les Légiſlateurs crurent devoir établir des *Contreforces* propres à prévenir les Uſurpations quelconques, en attachant chaque Citoyen à l'*Ordre public* par ſon intérêt *particulier;* mais quand on compare ces différens Réglemens avec la *Forme du Gouvernement proprement dite*, on voit aiſément, que les Etats, en retréciſſant de plus en plus le *Pouvoir Royal*, n'ont fait qu'opérer la Transformation d'un Pouvoir *dangereux peut-être*, en une *Licence funeſte* à la Liberté nationale.

Le *Videtur & l'Acte de Sureté*, préſentés aux Etats de 1769. par les Députations nommées pour l'Examen des *Interprétations*, qu'on avoit ſucceſſivement faites, ne tendoient, aumoins en apparence, qu à la réintégration des Loix fondamentales, en rendant au Pouvoir Royal ſa vigueur conſtitutionnaire, & *les Etats* rejettèrent toutes les Propoſitions

rélatives à une Reforme telle que lesdits Avis l'avoient récommandée. Cependant les plus zélés prédirent dès-lors, que de telles Propositions une fois hazardées, on ne tarderoit guères de faire de nouvelles tentatives, qui ameneroient enfin la Nation à un point, où le *Despotisme des Partis* ayant privé les Contreforces de toute énergie, le Gouvernement, de *mixte*, qu'il étoit, devoit nécessairement dégénérer en pure *Aristocratie*, à moins qu'Elle n'aimât mieux se rappatrier avec cette même *Souveraineté*, contre laquelle, depuis son bannissement, les Etats avoient toujours *redoublé* de haine & d'efforts.

Manigances des Partis sous la précédente Forme du Gouvernement de Suède.

Ces *Observations générales* sur la dernière Forme du Gouvernement de Suède, semblent me conduire à d'autres Réflexions propres à *rapprocher* les principaux traits, qui caractérisent les *Conducteurs* de la Nation, & *l'esprit de faction*, qui divisoit celle-ci.

Le grand *Obstacle* au Rétablissement de la *Puissance du Royaume de Suède* & qui lui parut annoncer de longue main, si-non une décadence totale, au moins un enchainement d'humiliations vis-à-vis de ses voisins, c'étoit sans contredit *l'Esprit de faction*, qui remué & nourri par quelques §§ équivoques de sa Forme de Gouvernement, s'étoit emparé de toute la *Nation*, laquelle, abusée par ses *Conducteurs*, en étoit la *Dupe* & la *Victime*. Plusieurs Exemples prouvent, que le *Gros de la Nation*, rempli de chimères & infatué de la gloire de ses Ancêtres, donnoit tête baissée dans des *Systemès*, qui flattoient sa vanité.

Il devoit donc naître *des Partis*, qui, pour couvrir leurs haines réciproques du *spécieux* prétexte du Bien public, préconisoient leur désintéressement, & qui, en affichant la *gloire du Roi*, *l'autorité du Sénat*, & *l'indépendence des Etats*, déchiroient la Nation, laquelle réclamoit en vain *sa Liberté constitutionnaire*.

Ces *Partis*, pour exercer impunément leurs Vengeances & leur Deſpotiſme, n'épargnoient ni ruſes ni calomnies, pour ſe noircir réciproquement. La *matière des Charges* ſervoit, ſurtout dans les derniers tems, à leurs Vûes. La *Nobleſſe Suédoiſe*, généralement dénuée d'autres reſſources, doit regarder les *Emplois*, comme un *Néceſſaire*, dont elle ne ſauroit ſe paſſer. La moindre apparence d'injuſtice à cet égard ne ſe pardonne jamais; cependant *chaque Compétent* produiſant des titres, qu'il regarde ſupérieurs à ceux de ſes concurrens, il eſt *impoſſible* au Gouvernement, de les ſatisfaire également. Les Mécontens recueillis dès-lors avec empreſſement par quelque Chef de Parti, on tâchoit de les aigrir de plus en plus. Le *Parti foible* entra communement dans leurs Vûes, & leur promit, en cas de ſupériorité, non ſeulement une réparation entière à la Diète prochaine, mais encore, s'ils étoient conſtans, d'autres avantages dignes de leur zèle.

Sûr de leurs *ſuffrages*, on n'épargnoit rien, pour les faire élire *Députés*, s'ils étoient d'un Ordre *inférieur* (Ofrælſe); & on leur diſtribuoit, s'ils étoient des Gentilshommes cadets de leurs familles, des Pleinpouvoirs, que les principaux Chefs de Partis s'étoient occupés de faire acheter ſouvent longtems avant la Diète, de ceux d'entre les *Chefs de Familles*, qui, *aimant le repos*, ou étant *rébutés* par les Diètes antérieures, préféroient un *Gain certain* à des Avantages ſujets aux Evènemens. Voilà l'origine de ces *Députés mercénaires* & durs, même envers le Corps, dont ils étoient les Répréſentans; voilà l'Aviliſſement de la Maiſon des Nobles, laquelle de cette façon fourmilloit de jeunes gens, qui ne *reſpiroient* que la *Vengeance*, ou qui, ne tenant de rien à l'Etat, ſouſcrivoient aveuglément à tout ce que pouvoient propoſer leurs Conducteurs, ſauf à les quitter pourtant à leur tour auſſitôt qu'ils auroient obtenu ce qu'ils cherchoient, pour s'abandonner à ceux, qui leur offriroient de nouveaux Avantages.

Un *flux* & *reflux* femblable ne pouvoit manquer de motiver ces *Contradictions ouvertes*, qu'on remarquoit fouvent pendant le Courant d'une même Diète.

Ceux qu'on ne pouvoit gagner par la *voye de la Perfuafion*, ni par la promeffe de quelque *Employe*, on tâchoit de les éblouir par *l'appât de l'Or;* mais les deux Partis en étant également *dépourvus*, c'étoit aux *Puiffances intéreffées* à y fuppléer, furtout pour frapper les *grands coups*, tels que l'Election des *Orateurs* & du *Committé fecret*, le renverfement du *Miniftère &c.*

Le *Marechal* de la Nobleffe & les autres *Orateurs* jouiffant du droit de *propofer* les Affaires, il dépendoit de leur adreffe, de les préfenter dans des points de vûe louches ou favorables.

Le *Committé fécret*, difpenfé de rendre compte aux Etats des mefures à prendre dans *les Affaires, qui exigent du fecret*, eft un Confeil, qui, établi par les Etats pour veiller à la *Liberté nationale*, jouiffoit pendant la Diète d'un pouvoir abfolu, & régloit même ultérieurement le fort de l'Etat par le *Teftament*, qu'il laiffoit au Sénat, lequel chargé à fon tour de *l'Exécution* de ces Ordonnances, presque toujours frappées au coin de l'efprit de faction, les interprétoit à fon gré ou au gré des *Puiffances*, auxquelles la pluralité fe trouva dévouée.

Syftèmes des deux principaux Partis.

La *Ruffie* & la *France* voulant bien ouvrir leurs Coffres, pour fe *dérober réciproquement* une multitude facile à remuer, les *Bonnets* étoient cenfés de fuivre les impulfions de la première par un Syftème, qu'on attribueroit à tort à une prédilection plutôt qu'à l'envie de fe venger des *Chapeaux*, leurs Antagoniftes, qu'à une crainte peut-être pufillanime, & à l'efpérance de trouver des tems plus heureux, pour *revendiquer* les anciennes poffeffions de leur Patrie.

Les *Bonnets*, à l'exemple du Comte de *Horn*, leur fondateur, penchoient pour *le repos*, & pour une *parcimonie indigne* d'une Ad-

miniſtration publique. Sentant que la Suède, trop affoiblie par ſes Guerres, ne ſauroit rien tenter contre la Ruſſie, ils recherchoient la Bienveillance de la *Ruſſie*, l'amitié de la *Pruſſe* & la Paix avec le *Dannemarc*, & étoient d'ailleurs portés pour *l'Angleterre*, ſurtout à cauſe du Commerce de fer &c.

Pour faire goûter à la Nation leur Syſtême, ils ne parloient qu'Epargne.

Le Général-Major R**. étoit en dernier lieu à la tête de ce parti; s'il ſe livroit avec trop peu de reſerve à l'eſprit de parti & à l'animoſité, il n'en paroiſſoit pas moins agir de bonne-foi. La fougue de ſon tempérament le rendoit emporté & dur; & les bornes de ſon eſprit l'empêchoient de travailler par lui-même.

Les Sénateurs Barons D**. F*. K**. R***. & ſurtout à la dernière Diète le Général-Major B. *Pechlin* lui ſervoient de guides, ſi j'oſe dire, pour la *combinaiſon* des intérêts du Parti avec les Affaires du Païs. Les Affaires de la *Banque* & les diſputes entre la *Nobleſſe & la Roture* leur fournirent à la dernière Diète des prétextes aſſez puiſſans, pour renverſer le *Miniſtère* actuel & pour rétablir le leur. Cependant le ſuccès, avec lequel ils avoient reglé pluſieurs autres Affaires à leur gré, les rendit trop fiers & facilita la Revolution.

Les *Chapeaux*, qui doivent leur origine au Comte *Charles de Gyllenborg*, faiſant au contraire leur principal Objet du *rétabliſſement de la Suède* dans ſon ancien *état de ſplendeur*, ſe tenoient perſuadés, que la Livonie & la Finlande étant de toutes les Provinces perdues celles, qu'il importe le plus à la Suède de poſſéder, il faut ſaiſir le premier moment favorable pour les *recupérer*; qu'il faut donc cultiver *l'amitié de la France*, & rechercher l'appui de *la Porte*, la France pour les *Subſides*, & la Porte, par ce qu'*encas d'une Guerre avec la Ruſſie* elle peut faire des diverſions utiles. Le ſeul, le véritable & l'immuable ami de la Suède; celui qui par ſes propres in-

térêts eſt engagé à *La* ſoutenir, c'étoit, de l'aveu public des Chapeaux, *la France*; c'étoit donc avec celle-ci qu'il faloit s'unir étroitement. La Puiſſance la plus dangereuſe pour la Suède, c'étoit à leur avis la *Ruſſie*; c'eſt elle, qui a porté les plus rudes coups à la gloire Suédoiſe, c'étoit donc contre elle, qu'il faloit réunir toutes ſes forces.

Quant au Syſtème *Economique*, leurs Maximes *contraſtoient* invariablement avec celles des *Bonnets* au point, qu'à la Diète de 1769. ils accordèrent extraordinairement jusqu'à la Somme de 3183443. *Dlr. Smt.* à titre de Reparations & de Gratifications, au lieu que les *Bonnets* avoient dépouillé à la Diète de 1766. pluſieurs Particuliers jusqu'à la concurrence de pluſieurs tonnes d'or.

Le *Chef des Chapeaux* proprement dits étoit le Comte de F**. eſprit fin & délié, qui avec un diſcernement très juſte, une pénétration profonde & une vaſte capacité, cache, ſelon ſes Antagoniſtes, ſous des dehors impoſans une ambition déméſurée, & captivoit les eſprits par ſon talent de faire valoir en Orateur ce qui devoit le conduire à ſon but.

Guſtave III. cherche à raccommoder les deux Partis.

Guſtave III. ayant ſuccédé le 12. Fevr. 1771. au Trône de Suède, commença le 30. Mai, dès ſon retour en ſa Patrie, par propoſer *aux Chefs des deux Partis* un *Raccommodement*, qui devoit s'appuyer ſur la diſtribution *impartiale* des Graces de la Cour & ſur le *Patrotiſme* des Partis. Pour y parvenir d'autant plus ſurement, on dreſſa même en date du 27. Juin une *eſpèce de Convention*, qu'en préſence du Roi les principaux Chefs des deux Partis avoient compoſée, & dont voici les Points les plus eſſentiels:

Rétabliſſement de la Concorde.

1) Le Roi voulant bien conſerver ſcrupuleuſement les Loix fondamentales du Royaume, & témoigner *en effet* à tous ſes fideles Sujets une *égale* Bienveillance Royale, il ne

peut plus y avoir de Partis dans la Nation; les querelles inteſtines & tout l'*eſprit de vengeance* entre les Citoyens doivent donc néceſſairement s'éteindre.

Acte d'Aſſurance &c.

2) Quant à *l'Aſſurance Royale*, il n'a jamais été queſtion d'*aucune* innovation ni changement rélatif; mais elle doit reſter *à l'avenir* telle qu'elle a été ſous le Régne du Roi défunt.

Alliances.

3) Pour être en état de s'expliquer poſitivement par rapport aux *Alliances*, il faut connoitre la *Conſtellation des Affaires* de l'Europe, tant en général, que par rapport à la *Suède*. Cette Connoiſſance doit à préſent manquer à des Perſonnes, qui ſont éloignées des Affaires; Il paroit cependant que les béſoins & les vœux de la Nation demandent, qu'on ne forme que des liaiſons propres à *conſolider la Paix* au dehors, à encourager le Commerce, & à faire valoir de plus en plus, au dedans, ſon Agriculture, ſes Manufactures & ſes Fabriques.

Touchant les Illégalités, qui ont précédé la Diète de 1769.

4) Un *nouvel* examen de ce qui eſt arrivé en 1768. au ſujet de la Convocation des Etats pour *la Diète de* 1769. & auxquelles ceux-ci ont mis eux-mêmes la dernière main, ne pourroit *manquer* d'entrainer des ſuites déſagréables.

de la Marine &c.

5) Le ſoin de mettre la *Marine* en état de défenſe tient la principale place; mais les *Forteresſes* ne ſeront pas non plus négligées.

Fabriques &c.

6) Pour encourager les *Manufactures & les Fabriques*, on accordera des ſecours aux *Choſes*, mais non pas aux *Perſonnes*. L'*Agriculture*, qui eſt la Mère de toutes les Manufactures & Fabriques, jouira donc à l'avenir de *plus grands* encouragemens qu'elle n'a fait jusqu'ici.

7) Les *Dépenses de la Couronne* doivent être proportionnées aux Revenus; & toutes les Dépenses, qui ne sont pas *indispensablement* nécessaires, ou qui ne servent pas à l'augmentation des Revenus, seront soigneusement épargnées, pour que les charges des Sujets puissent être allégées en fait de Contributions.

Contributions &c.

8) Les *Finances* allant être administrées par des Déliberations communes, on cherchera de soulager la situation des Débiteurs, de manière pourtant que la *Réalisation* intentée puisse être effectuée par l'acquisition d'une Monnoye *réelle* & fixe.

Finances.

9) Le droit, qui appartient à la Nation, *d'élire librement ses Réprésentans* à la Diète, & qui est l'ame de la Liberté de la Nation & la plus sure sauvegarde que le Peuple ait, sera *sacré* pour l'avenir & mis à l'abri de toute insulte quelconque. En cas qu'il soit arrivé quelque chose de contraire, soit à cet égard, soit par rapport aux Affaires soumises à la revision des Etats, *on ne le passera point sous silence;* mais au contraire *s'il y a des Employés* ou Officiers de la Couronne *coupables* de quelque faute digne de répréhension, on soumettra, sans haine de parti, leur Cause & leur conduite à l'examen du *Tribunal compétent,* de sorte que les Etats n'en reconnoitront pas immédiatement, ni ne mettront *aucun* empêchement aux Procédures légales contre lui.

L'Election des Députés de la Diète &c.

10) On maintiendra, sans aucun changement ni interprétation forcée, la *liberté de la Presse*, comme la voye la plus simple, par laquelle le droit de la Nation puisse parvenir *au Trône*, & les Citoyens s'instruire & s'éclairer les uns les autres.

Liberté de la Presse.

Expédiens pour tranquillifer tous les efprits, par le partage des places au Sénat &c.

11) Il ne s'agit ici d'aucunes *Perfonnalités*, mais purement des *Chofes*. Cependant l'exécution de celles-ci étant étroitement liée avec la *façon de penfer* des Perfonnes, elle ne peut être obtenue, qu'en ramenant quelque *égalité entre les deux façons de penfer, par le partage des Places au Sénat*, vû qu'en ce cas les fentimens partagés de la Nation pourront être expofés dans leur vrai jour, moyennant les Délibérations devant le Trône, & que Sa Majefté feroit en état de donner, fuivant les Loix du Gouvernement, fon puiffant appui Royal aux Affaires, qui s'y traiteront. Vouloir effectuer ceci dès-à-préfent par la *réadmiffion* des Sénateurs congédiés (Licentierade) à la dernière Diète, en confervant le nombre actuel, cela eft impraticable, à caufe du principe adopté par ceux, qui ont des fentimens conformes auxdits Sénateurs: *La Voix de fa Majefté* en feroit affoiblie, & l'Etat trop chargé. Mais les fusdits Sénateurs regagnant la Confiance du Roi d'après les voeux d'une grande partie de la Nation; & le bruit courant d'ailleurs, que *quatre* ou *cinq* Sénateurs fe propofent de demander leur Congé pendant le courant de cette Diète, pour caufe de vieilleffe on d'autres indifpofitions, il en réfultera, y compris les deux Places actuellement vacantes, *affez de Vacances* pour que le nombre des Sénateurs revienne bientôt en fon ancien état. Il y aura donc, foit en rappellant lesdits Sénateurs, foit en cas d'excufe par la reception d'autres fujets, qui ont adopté *les mêmes Principes*, de juftes expédiens, pour parvenir au *but convenu*, fans inquiéter, injuftement & par haine, aucun des Sénateurs actuellement en place. La plus grande fureté au fujet de l'*exécution* de cet Article, c'eft la très-gracieufe *Affurance*, que *le Roi* a donnée, de favoir pofitivement, qu'outre les deux Vacances effectives au Sénat, il y auroit encore autant de Sénateurs que ci-deffus, *réfolus* de prendre leur Congé *pendant* la Diète, de forte qu'y ayant alors le fusdit nombre de Vacances, *l'égalité en queftion* pouvoit être effectuée.

12) Ce seroit impossible dans l'exécution, que de convenir sur *le partage des Affaires entre les Personnes des deux différentes façons de penser*, en portions justement égales; mais le Parti, qui, moyennant des *Elections à la Maison des Nobles*, gagnera la pluralité dans le *Committé secret* & dans les différentes Députations, cédera *un tiers des Places* à ceux, qui, quant aux Affaires générales, pensent différemment; & que, pour *cimenter* l'Union, il proposera lui-même à cet effet, & tâchera en outre, de toutes les façons possibles, de *gagner* dans les autres Ordres une pareille réciprocité *en faveur de la Minorité*.

Le tiers doit être du Parti, qui a succombé, dans le Committé secret & dans les différentes Députations.

Les Evènemens arrivés incessamment après & dans le courant de la Diète de 1772. sont trop recens pour être recapitulés ici. Il suffira d'observer simplement, que cette *Convention* faite entre les principaux Personnages des deux Partis, ne fut point agréée par leurs *Acteurs*, encore moins par la multitude. Les *Bonnets* regagnèrent à cette Diète une supériorité des plus décidées, & s'occupoient sérieusement d'établir une *Commission contre les Moteurs de l'Abdication du Roi défunt*, lorsque la Revolution du 19. Août 1772. termina cette *Epoque orageuse*.

Je me borne de joindre à ce *Récit historique* des Changemens arrivés depuis la mort de Charles XII. au sujet de la Forme *du Gouvernement de Suède*, *un Extrait de la nouvelle Forme de Regence*, que le Roi donna le 21. Août 1772. aux Etats, qui s'y soumirent aussi sans aucune contradiction.

FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE telle que GUSTAVE III. la donna aux Etats de Suède, après la Revolution arrivée à Stockholm le 19. Août 1772.

Les Etats de Suède, attentifs à *écarter* tout ce qui pourroit induire un *Prince* moins bien intentionné, des *Citoyens* traîtres, ou des

Ennemis ambitieux, à *des Uſurpations ſur la Liberté des Etats & l'indépendence du Royaume*, ont *établi* ou *confirmé* les Loix fondamentales, que voici:

§. 1. La *Confeſſion d'Augsbourg* ſera inviolablement la norme de la Religion en Suède. (*v. Gar. R.* §. 1.) (*)

§. 2. Le Roi gouvernera ſon Royaume *ſelon* les Loix de Suède.

§. 3. L'*ordre de Succeſſion* de l'année 1743. eſt confirmé.

§. 4. La dignité de *Sénateur* continuera d'être, après celle du Roi, la première de l'Etat. Les *Sénateurs* ſeront nommés par le *Roi ſeul*, au nombre de 17 ou de pluſieurs, y compris les hautes Charges & le Gouverneur général de Poméranie; ils ne ſeront *réſponſables* de leurs Avis, qu'*au Roi* ſeul. (*F. de G.* §. *12. 14. 45. Gar. R.* §. *7. 9.*)

§. 5. Il appartient *au Roi*, de *gouverner* & de défendre l'Etat (*Land und Leute*) & tous ſes Droits, auſſi-bien que ceux du Royaume, le tout ſuivant la Loi & cette Forme de Regence. (*F. de Gouv.* §. 4. 6.)

§. 6. Les *Négociations* rélatives à la Paix, à des Trèves, ou à des Alliances, ſoit offenſives ſoit défenſives, exigeant autant de promptitude que de ſecret, le Roi en *délibèrera* avec le Sénat, & prendra, après avoir *écouté* leurs avis, *les meſures*, qu'il trouvera *lui-même* les plus convenables à l'Etat. Si cependant *tous les Sénateurs* ſe fuſſent réunis *unanimement* pour une opinion *contraire* au Sentiment de *Sa Majeſté*, Elle daignera l'adopter également. (*F. de G.* §. *4. 6. 14. Gar. Roy. 7. 17.*)

§. 7. Si un *Roi*, né Suédois, veut *ſortir* du Royaume, il fera communication de ſon deſſein *au Sénat*, &, en Lui demandant

(*) Les Allégations marquent les §§ des Réglemens antérieurs, qui concernent les mêmes objets.

fon avis, *Sa Majesté* se conformera à ce qui est dit au §. précédent. (*F. de Gouv.* §. *10.*)

§. 8. Le *Roi* étant résponsable *à Dieu* seul & à *la Patrie* de l'Administration du Royaume, c'est à Lui d'en repartir les différentes branches entre les Sénateurs, de la manière qu'il trouvera la plus convénable; & ayant *examiné* leurs avis respectifs, *Sa Majesté* en décidera, à l'exception des *Affaires de Justice*, dont Elle reconnoit à la tête de *sept* Sénateurs, par la voye de la Votation, & n'ayant que deux voix ou *Votum decisivum* en cas de parité. (*F. de Gouv.* §. *4. 14. Gar. Roy.* §. *7.*)

§. 9. Il appartient au Roi de *faire grace*, & d'accorder des rehabilitations dans tous les points, qui ne sont pas contre la *parole expresse de Dieu.*

§. 10. Toutes les *Charges Supérieures*, depuis le Lieutenant-Colonel jusqu'au Feldmarechal inclusivement, de même que les autres, tant de l'Etat *civil* que de l'Ecclésiastique, qui sont du même rang, seront conférées *dans le Sénat* de la façon que voici: Les Sénateurs *proposeront* au Roi les Candidats, & le mérite d'un chacun; mais *Sa Majesté* ayant fait la nomination de celui, qu'Elle juge le plus capable, ils pourront donner chacun ses remarques au Protocolle, sans procéder cependant à *aucune* Votation. (*Regl. de 1756.* §. *1 -- 17. Forme de Gouv.* §. *24 -- 39. Gar. R.* §. *9. Ordonn. de 1766.* §. *4.*)

Quant aux *Emplois inférieurs*, c'est aux Collèges & aux Régimens de présenter au Roi la Liste de tous les Compétiteurs, & de lui en récommander *trois Sujets* des plus mérités.

Sa Majesté choisira d'entre les Compétiteurs celui, qu'Elle jugera le plus capable. (*F. de Gouv.* §. *25 -- 39. Gar. Roy.* §. *9. Regl. de 1756.* §. §. *3. 7. 9. 14. 16. 17. Ordonn. de 1766.* §. *4.*)

Aucun Etranger, Prince ou autre, ne sera employé *hors* de la Cour de *Sa Majesté*, ni dans l'Etat civil ni dans le Militaire, à moins qu'il n'en revienne au Royaume un avantage *distingué*. (*Gar. Roy.* §. 13.)

La *Capacité* & l'Expérience conduiront à *toutes* les Charges, & l'on n'aura aucun égard à la faveur, ni à la *Naissance* dépourvûe de mérite personnel. (*Privil. de la Noblesse*, §. 2. 3.)

§. 11. Le *Roi* peut seul donner *des Lettres* d'*Annoblissement*; mais la Noblesse étant déja fort nombreuse en Suède, *Sa Majesté* s'engage de ne pas passer le nombre de 150 *nouvelles Familles*, auxquelles on n'osera refuser l'introduction à la Maison des Nobles. (*F. de Gouv.* §. 44.)

§. 12. Toutes les Affaires, qui n'ont pas été *expressément* exceptées ci-dessus, seront rapportées & expédiées au Cabinet du Roi. Ces sortes d'affaires sont encore du Cabinet, quand même S. M. auroit bien voulu en demander l'avis de plusieurs Sénateurs. (*F. de Gouv.* §. 20. *Gar. Roy.* §. 7--9.)

§. 13. Le *Roi* ne pouvant pas faire tout par lui-même, il aura des *Officiers* chargés de l'*assister*.

§. 14. Les différens *Collèges*, *Dycastères & Corps*, établis à cet effet, sont autorisés de *diriger* le travail de leurs Subalternes, & en sont responsables *au Roi*, comme du leur propre. (*Forme de Gouv.* §. 14. 37. 40. 45. *Ordre de la Diète*, §. 13. 20. *Gar. R.* §. 9. *Regl. de 1756.* §. 17. *Ord. de 1766.* §. 4.)

§. 15. Les *Tribunaux* & Cours de Justice, tant supérieurs qu'inférieurs du Royaume, resteront en leur état *actuel*, & rendront justice sans acception de personne.

§. 16. Il n'y aura plus de *Commission* ni d'autre Tribunal de Justice *extraordinaire*; mais si quelqu'un de haute Naissance, quelque Sénateur ou quelque Collège entier avoit commis quelque crime don-

dont aucune Cour de Justice ordinaire ni *le Sénat* ne pût reconnoitre, on assembleroit la *Cour des Pairs*, composée de tout le Sénat, du Feldmarechal, de tous les Présidens de Collèges, de douze Conseillers de Parlement, d'un Général, de deux Lieutenans-Généraux, de deux Généraux-Majors, d'un Amiral, de quatre Vice- & Contre-Amiraux & de cinq hauts Officiers de la Chancellerie du Royaume. Le Roi y présidera, & à son défaut un Prince de Sa Famille, ou le plus ancien des Sénateurs; le Chancelier de Justice fera les fonctions de Fiscal, & un Sécrétaire de Revision tiendra le Protocolle. Personne ne sauroit *changer* la sentence prononcée à portes ouvertes, *hormis* le Roi, qui peut faire *grace*..

§. 17. Le *Collège de Guerre* continuera ses fonctions, comme il a fait jusqu'ici. (*F. de Gouv.* §. 24.)

§ 18. *Tous les Corps d'Armée*, Cavallerie & Infanterie, tant de Terre que de Mer, doivent prêter, suivant le Formulaire préscrit, leur serment de fidélité *au Roi*, *au Royaume*, & *aux Etats*. Quant aux Trouppes de repartition (indelte Regementer och Botsmæn), le Roi ni les Etats ne pourront faire des changemens, que d'*un commun accord*. (*F. de Gouv.* §. *6. 25.*)

§. 19. Il appartient au *Roi seul*, d'avoir le *Commandement* en Chef des Armées de Mer & de Terre, le tout de la manière observée dans les tems les plus glorieux de ce Royaume. (*Regl. de 1756.* §. *17.*)

§. 20. Le *Collège d'Amirauté* est renvoyé à ses Instructions. (*Forme de Gouv.* §. *27.*)

§. 21. Les *Expéditions Secrettes* & d'autres Affaires importantes seront faites au nom & par ordre du Roi au *Collège de Chancellerie*, auquel S. M. employera, outre ses Membres ordinaires, encore un ou plusieurs Sénateurs, selon l'exigeance des cas.

Si quelqu'un ofoit faire des *Expéditions* contraires aux Décifions du Roi & à la teneur du Protocolle, il fera *caffé* & d'ailleurs puni à proportion du crime. C'eft auffi pourquoi on n'obéira, hormis les Affaires de guerre, à aucun Ordre, qui ne foit dûment contrefigné. (*F. de Gouv.* §. 4. 14. 16. 28. 37. 45. *Ordre de Diète*, §. 2. 3. 13. *Gar. Roy.* §. 7. 9. *Regl. de* 1756. §. 17. *Ord. de* 1766. §. 4.)

§. 22. *Sa Majefté* nommera dans le Sénat, mais *fans procéder à aucune Votation*, tous les Membres de la *Chancellerie*, depuis le Préfident jusqu'aux Sécrétaires d'Expédition; il en fera de même des Miniftres pour les Cours étrangères. (*F. de Gouv.* §. 12. 24. 40. *Gar. Roy.* §. 9. *Regl. de* 1756. §. 13. 16. 17. *Ord. de* 1766. §. 4.)

§. 23. Le *Collège de la Chambre des Finances* fe conformera à fes Inftructions préfentes ou à venir, & aura également la Direction de toutes les Affaires d'Accifes & de Douanes. (*Forme de Gouv.* §. 30.)

§. 24. Le *Comptoir d'Etat* ne continuera pas feulement à payer à la Chatoulle du Roi les fommes d'argent abandonnées ci-devant à la libre difpofition de *Sa Majefté*; mais il Lui fera encore affigné annuellement une certaine fomme pour fes *Dépenfes extraordinaires autorifées par fes ordres dûment contrefignés*. (*Forme de Gouv.* §. 31.)

§. 25. *Sa Majefté* nommera dans le Sénat, mais *fans Votation*, aux Poftes de Préfident & de Commiffaires dudit Comptoir, ceux qu'Elle trouvera les plus dignes de Sa confiance.

§. 26. Le *Collège des Mines* fera toujours pourvu de Membres inftruits de la Minéralogie & de la Jurisprudence.

§. 27. Le *Collège de Commerce* continuera d'avoir foin de toutes les affaires, qui font de fon reffort, & fe conformera à fes Inftructions préfentes ou à venir. (*Forme de Gouv.* §. 32.)

§. 28. La *Chambre de Revifion* a également béfoin d'un Préfident, qui, affifté de fes Affeffeurs, revoye les Comptes &c. fuivant les Inftructions, qu'il a ou qui lui en feront encore données. (*Forme de Gouv.* §. 34.)

§. 29. Le *Grand Marechal* eft feul chargé de la direction de la Cour du Roi, de fa Table & de toute Sa Maifon. (*Forme de Gouv.* §. 35.)

§. 30. La *Cour du Roi* eft entièrement *à la difpofition* de Sa Majefté, qui peut y faire *tous* les changemens, qu'il Lui plaira.

§. 31. Le *grand Gouverneur de Stockholm*, le Capitaine-Lieutenant, les Lieutenans, & le Maître de Logemens des Drabans; les Colonels & les Lieutenans-Colonels des Gardes du Corps, Infanterie, Cuiraffiers & Dragons, de même que ceux du Corps d'Artillerie, les Aides de Camp généraux, & les Commandans des Fortereffes de Frontières ayant des *Poftes de confiance*, Sa Majefté les leur *donnera* ou *ôtera* dans le Sénat, mais *fans* qu'il en foit procédé à aucune Votation.

§. 32. Les *Préfidens* n'ont la direction de leurs Départemens refpectifs, qu'en tant qu'ils fe trouvent en leur place ordinaire & à la tête de leurs Confeillers. (*Forme de Gouv.* §. 37.)

Ces Collèges font refponfables *au Roi feul* de tout ce qui s'y traite.

§. 33. Les *Provinces* feront gouvernées invariablement par des Gouverneurs particuliers, & il n'y aura jamais de Gouverneur général. (*Forme de Gouv.* §. 37. *Ordre de Diète*, §. 13.)

§. 34. Les *Princes de Suède* n'auront point de Provinces du Royaume à titre d'appanage ou de Gouvernement général; mais ils auront par an cent mille Dalers Smt. chacun, après avoir accompli la 21me année de leur âge. (*Gar. Roy.* §. 4.)

§. 35. Quant à un *Prince Royal*, fils ou petit fils du Roi régnant en ligne droite & masculine, on Lui assignera les mêmes Sommes, qu'avoit alors Sa Majesté actuellement regnante, & il prendra séance au Sénat à l'âge de 18 ans. (*F. de Gouv.* §. *3.*)

§. 36. Aucun *Prince* du Sang Royal *de Suède* ne peut *se marier* sans le Consentement du *Roi*. S'il le faisoit, on en reconnoitroit selon les Loix de Suède & ses *Enfans* seroient *inhabiles de succéder*. (*v. Gar. Roy.* §. *14.*)

§. 37. Le Roi étant malade, ou ayant entrepris un voyage de longue haleine, le Royaume sera *administré* par les Sénateurs, que Sa Majesté y aura nommés. S'il arrivoit, que le Roi *ne pût rien* ordonner à cet égard, c'est aux *quatre* plus anciens Sénateurs à exercer, conjointement avec le *Président de la Chancellerie*, le Pouvoir Royal dans toutes les Affaires, qui ne souffrent aucun délai. Ils n'oseront cependant conférer aucune Charge, ni faire des Alliances, & ils sont d'ailleurs responsables *au Roi* de toutes les parties de leur Administration. (*Forme de Gouv.* §. *16. Ordre de Diète*, §. *20. Ordre de 1727.* §. *5. Regl. de 1756.* §. *17. au sujet de l'Estampille.*

Le Roi étant *mort*, & le Prince héréditaire encore *mineur* ou *imbécille* (*Oefvermager*), le Royaume sera gouverné de la susdite manière, à moins que le dernier Roi n'ait fait une Disposition Testamentaire, qui en ordonne autrement. (*Forme de Gouv.* §. *3. Ordre de Diète*, §. *5.*

§. 38. Les *Etats du Royaume* ne doivent pas *refuser de s'assembler* suivant la Convocation du Roi en *tel tems & lieu*, que Sa Majesté leur *indiquera*, pour délibérer avec Elle sur les matières, qu'Elle leur *proposera*. *Hormis* le Roi, il n'y aura personne qui *puisse* les convoquer, sinon les *Administrateurs du Royaume*, en tems de Minorité du Roi, & la Députation de la Noblesse,

le Chapitre d'Upſala & le Magiſtrat de Stockholm *conjointement*, en cas *d'extinction* de tous les *Mâles* de la Maiſon Royale de Suède. (*Forme de Gouv.* §. *4. Ordre de Diète*, §. *1.*)

§. 39. Les *Etats* de Suède *reſpecteront* & défendront les *Droits Royaux* ſelon la teneur des Loix de Suède, & ne ſe mêleront point de rien changer, augmenter ou diminuer dans ces Loix fondamentales, ſans le conſentement du Roi. Afin que les *Libertés des Sujets & les Droits du Roi* reſtent toujours en leur entier, toutes les Loix & tous les Reglemens faits à cet égard depuis 1680. doivent être *abolis.* (*Forme de Gouv.* §. *8. Gar. Roy.* §. *5. 6. 23. Ordre de Diète*, §. *20.*)

§. 40. Les *Rois* n'établiront point de *nouvelles Loix*, ni n'aboliront *d'anciennes*, ſans le conſentement des *Etats.* (*Forme de Gouv.* §. *4. Gar. Roy.* §. *6. 17.*)

§. 41. Les *Etats* n'oſeroient *non plus* abolir d'anciennes Loix, ni faire de nouvelles, ſans le Conſentement du *Roi.* (*Ordre de Diète*, §. *20. Forme de Gouv. Proém.* §. *5.*)

§. 42. Si les *Etats* en veulent faire, ils en préſenteront le *Projet* au *Roi*, qui, après l'avoir fait examiner par le *Sénat*, *l'approuvera* ou le *rejettera*, ſelon qu'il le trouvera lui-même convénable.

Si le Roi veut en faire, il en communiquera avec le *Sénat*, qui donnera ſes avis au *Protocolle*, lequel ſera envoyé aux *Etats*, qui peuvent *refuſer* leur conſentement, en expoſant dans leur Réponſe les raiſons, qui les portent à ce refus.

§. 43. Les *queſtions de Légiſlation* par rapport à ces Loix fondamentales ſeront *diſcutées* de la même façon. (*Forme de Gouv.* §. *13.*)

§. 44. Le Roi ſera battre *monnoye;* mais il ne ſera de changemens au titre ni au poids des eſpèces, ſans le conſentement des Etats. (*Forme de Gouv.* §. *9. Gar. Roy.* §. *18.*

§. 45. Il appartient *au Roi*, de pacifier & de défendre le Royaume, surtout contre les Ennemis étrangers. Le Roi n'ordonnera point de *nouveaux Impôts contraires* aux Loix & à l'Assurance Royale, sans le consentement des Etats, à l'exception de ces évènemens *malheureux*, où le Royaume seroit attaqué par quelque Puissance *étrangère*. (*Forme de. Gouv.* §. *5. 6. Gar. Roy.* §. 17.)

En des cas pareils le Roi prendra toutes les mesures propres au Bien de l'Etat; mais aussitôt que la *Guerre* sera *finie*, les *Etats* doivent s'assembler, & les nouvelles impositions, levées au sujet de la Guerre, cesseront dès-lors. (*Forme de Gouv.* §. *7.*)

§. 46. Les *Diètes* ne dureront que *trois* mois, & les *anciennes* Contributions *subsisteront* tant qu'on ne pourra s'accorder pour de *nouvelles &c.* (*Ordre de Diète* §. *24.*)

§. 47. Les *Etats* nommeront les Membres du *Committé secret*, chargé de déliberer *en dernier ressort avec sa Majesté* sur les Affaires secrettes; mais celles, qui *peuvent* se communiquer, seront soumises in plenis à leur examen immédiat. (*Ordre de Diète* §. *18*, *22.*)

§. 48. Les *Rois* ne feront *point de Guerre offensive*, sans le consentement des *Etats*. (*F. de Gouv.* §. *6.*)

§. 49. *Les Etats ne* pourront demander l'inspection d'aucun Protocolle, qui ne regarde les Affaires proposées par le Roi *à la Diète*.

§. 50. L'*Etat des Finances* est *présenté* au Committé secret, afin qu'il puisse *voir*, comment les Sommes ont été employées au bien de l'Etat. (*Regl. de 1727.* §. *6.*)

§. 51. Aucun *Député* de la Diète ne sera maltraité impunément.

§. 52. Sa Majesté *conservera* aux *Etats* du Royaume tous leurs *Privilèges bien acquis*; & il n'en sera point accordé de *nouveaux* à

aucun Ordre, ſans le conſentement de tous les *quatre* Ordres. (*F. de G.* §. 49. *Gar. Roy.* §. 17.)

§. 53. Sa Majeſté aura *ſeule* ſoin des *Provinces allemandes*, pour qu'elles ſoient gouvernées d'après les Loix d'Allemagne, la Paix de Weſtphalie & leurs autres Privilèges. (*F. de Gouv.* §. 50.)

§. 54. Les *Villes du Royaume* conſerveront leurs *Privilèges bien acquis*, qui cependant ſeront toujours *accommodés* aux Circonſtances des Tems, & au Bien général. (*F. de G.* §. 51.)

§. 55. La *Banque* demeurera ſous la garantie & la direction des *Etats*. (*F. de Gouv.* §. 18.)

§. 56. Les Réglemens touchant la *Caiſſe des Penſions militaires* ſeront obſervés jusqu'à ce que S. M. en ſoit *convenue* autrement avec les Députés de ſon fidèle Etat militaire.

§. 57. Si l'on trouve quelque *Article* ou expreſſion *obſcure* en cette Forme de Regence, on s'en tiendra au *ſens littéral* jusqu'à ce que le Roi & les Etats ſe ſoyent *réunis* là-deſſus en conformité des §. §. 39. & 42. de la préſente Forme de Gouvernement.

PRINCIPAUX ACTES, PROTOCOLLES ET OUVRAGES RELATIFS A LA FORME DU GOUVERNEMENT DE SUÈDE, *depuis* 1720 - 1772.

Acta publica hœrande til *Sweriges Rikes Fundamental-Lag* (Actes publics relatifs aux Loix fondamentales du Royaume de Suède). 8. Stockh. 1755. pgg. 284.

Secrete Utskottets *Tjenſte Betarkandet* afgifwen den 20. Octobr. 1756. (Avis du Committé Secret touchant la Collation des Charges.) 4. Stockh. 1756.

Kongl. Majts. *Færordning til* Befræmjande af *Lagarnes* behœrige *Wærkſtælligher* d. 12. Novembr. 1766. (Ordonnance concernant l'exécution des Loix). 4. Stockh. 1766. pgg. 24.

Riksdags Tidningar (Gazette de la Diète de 1766.) 4. pgg. 890.

Kort Underrættelſe om *Frælſe*- och *Ofrælſe-Stonden* i Swerige jæmte *Færtekning* po de *om Beſordringsrættigheten* utkomne *Skrifter* (Hiſtoire abrégée de la

Nobleſſe & des Ordres roturiers de Suède, accompagnée d'une Liſte des Ecrits publiés au ſujet des Places reſervées à la Nobleſſe) 4. Stockh. 1771. pgg. 16.

Swea Rikes Styrelſe efter Grund-Lagarne (Adminiſtration du Royaume de Suède ſuivant ſes Loix fondamentales.) 8. Stockholm, 1768. pgg. 228.

Hoepkens (Riksrod. Grefv. And.) *Aereminne* œfver Riksrod. Grefv.] *Teſſin* (Monument du Sénateur Comte de Hœpken en l'honneur du Sénateur Comte de *Teſſin*. 4. Stockh. 1771. pgg. 52.

Nordencranz (Commerce-Rod. von) *Tankar* om Hemligheter, Tyſthets Eder, Urtima Domſtolar &c. (Réflexions ſur les Secrets d'Etat, les Sermens de ſilence, les Commiſſions Extraordinaires &c.) 4. Stockh. Del. I. 1769. pgg. 204. Del. II. 1769. pgg. 120; Del. III. 1770. pgg. 230.

— — *Underſœkning* om rætta Orſakerne til Blandning af *Lagſtiftande*, och *Lagſkipande* Magternas Gjœromol (Recherches ſur les véritables cauſes de la confuſion, qu'il y a dans la Législation & dans l'Adminiſtration. 4. Stockh. 1770. pgg. 252.

Juſtitiæ Cancellerens Berættelſe til Rikſensſtænder wid Riksdagen Or 1769. (Relation du Chancelier de Juſtice à la Diète de 1769.) 4. Stockh. pgg. 60.

Handlingar, ſom utwiſa huru Ledamœter af Rikſensſtænder tilſœrene (1766.) tænkt i Aemnen, om *wora Lagars Wærkſtælligher* (Actes, qui marquent l'ancienne façon de penſer des Membres de la Diète au ſujet de l'Exécution des Loix.) 4. Stockh. 1769. pgg. 68.

Protocoller (Kongl. Rods) rœrande *Jernhandelen* vid Chriſtinæhamns marknad (Protocolles tenus au Sénat, touchant le Commerce de Fer à la Foire de Chriſtinæhamn.) 4. Stockh. 1768. pgg. 24.

— — hollne i Rodkammeren œfwer *Juſtitiæ Aerender* jæmte Juſtitiæ Cancellerens *Memorialer* (Protocolles relatifs aux Affaires de Juſtice; ils ſont ſuivis de quelques Mémoires du Chancelier de Juſtice) 4. Stockh. 1769. pgg. 64. Fortſættning deraf (la Continuation) 4. Stockh. pgg. 32.

Kongl. Majts. *Skrifwelſe til Kammar Collegium* af den 26. April 1768. angoend[e] Ryttmæſtare C. N. *Cronackers* Rættighet (Lettre du Roi au Collège de [la] Chambre, concernant le Droit du Capitaine Cronacker.) 4. Stockh. 176[8]. pgg. 32.

Kammar Collegii Yttrande af den 26. Sept. 1768. rœrande *Cronackerska Saken* m[ed] dertil hœrande Acta (Déclaration du Collège de la Chambre touchant l'Af-faire de Cronacker;) 4. Stockh. 1768. pgg. 42.

Kongl. Rods Protoceller angoende Rikfens ständers fammankallande til en *Urtima Riksdag* (Protocolles du Sénat par rapport à la Convocation des Etats pour tenir une *Diète extraordinaire*) 4. Stockh. 1769. pgg. 136.

Hans *Kongl. Majts. Dictamen* famt Rods Protocoller angoende Riksdagens faftftällande i *Norrkøping* (Dictamen de fa Majefté & Protocolles tenus au Sénat concernant la convocation des Etats *à Norrkøping.*) 4. Stockh. 1769. pgg. 56.

Rikfens Rods Yttrande i Anledning af Kongl. Majts. *Dictamen* af den 22. Mart. 1769. (Déclaration du Sénat à l'égard du Dictamen de Sa Majefté.) 4. Stockh. 1769. pgg. 8.

Riksdags Tidningar fœr 1769. Ors Riksdagen, (Gazette de la Diète 1769.) 4. Stockh. pgg. 486.

Secrete Utfkotts Extractum Protocolli angoende Herrar *Rikfens Rods fœrhollande* (Extrait du Protocolle tenu au Committé fecret, concernant la conduite des Sénateurs pendant l'Entrediète.) 4. Stockh. 1769. pgg. 128.

Riksdagsfkrifter famlade tilhopa i et Band, hwaribland finnes *en Patriots Tankar* om Grundlagarnes nœdwændiga Fœrbættring (Recueil de Pièces relatives à la Diète; il s'y trouve entr'autres les *Penfées d'un Patriote* touchant la *correction* des Loix fondamentales.) 4. Stokh. 1769. pgg. 70.

Protocoller holne i de af Rikfens ftænder beflutne Sammantræde emellan *Secrete Utskottet*, famt *Juftitiæ* och *Secrete Deputatianerne* rœrande *wora Lagars Warkftælligher* (Protocolles tenus aux Affemblées du Committé fecret & des Députations fecrete & de Juftice concernant l'*exécution* de nos Loix.) 4. Stockholm, 1769. pgg. 136.

Secrete Utskotts, Juftitiæ, och Secrete Deputationernis Yttrande œfwer Kongl. *Fœrordning af den* 12. *Novembr.* 1766. *och Betænkande* huru de mo *fœre kommas* at den ena Riksdagen efter den andra Grundlagarne ei motte wora Fœrændring och Ombyte underkaftade (Videtur du Committé fecret & desdites Députations fur l'*Ordonnance* du 12. Novembre 1766. & fur les *moyens* les plus efficaces pour *prévenir* les fréquens changemens dans la Conftitution du Royaume.) 4. Stockh. 1769. pgg. 14.

Act om Perfonlig Sakerhet, famt fækerhet om ægande Rætten. (Acte pour la Sureté perfonnelle, & pour celle de fon Juge *compétent*) 4. Stockh. 1769. pgg. 12.

Færtekning po alla Mol angoende Financewærket, *Penninge-Utgifter*, gamla Skulder &c. hwilke wid 1769. Ors Riksdag blifwit afgjorde (Liſte des Affaires, qui ont été reglées pendant la Diète de 1769. au ſujet des Finances, des *Dépenſes*, d'anciennes dettes &c. de la Couronne.) 4. Stockh. 1771. pgg. 20.

Les Pièces ſuivantes ſuffiront à prouver *l'animoſité* des différens Ordres de l'Etat & *l'inévitabilité* de la Révolution arrivée le 19. Août 1772.

Protocoller uti Riksſens ſtænders beſlutne ſammantræde emellan Secrete Utskottet, Secrete Deputationen ſamt 25. Ledamœter af Bondeſtondet til *Oefwerſeende af Swea Konunga Færſækran* (Protocolles tenus aux Aſſemblées du Committé ſecret, de la Députation ſecrete & de 25 Députés de l'Ordre des Payſans pour la *reviſion de l'Aſſurance Royale de Suède.*) 4. Stockh. 1771. pgg. 78.

Ridderſkapets och Adelens ytterligare *Fæfaſtællning* af den 20. Novbr. angoende den projecterade *Swea Konunga Færſækran* (Repréſentations ultérieures de la Maiſon des Nobles aux autres Ordres, au ſujet de ladite Aſſurance nouvellement projettée.) 4. Stockholm, 1771. pgg. 14.

Borgareſtondets ytterligare afgongne *Extractum Protocolli* af den 27. Novbr. til Riddareſkapet och Adelen, ſoſom *Swar po* fœreſtoende *Færeſtællning* (Extrait du Protocolle de l'Ordre des Bourgeois, pour ſervir de *Replique* aux Répréſentations de la Nobleſſe.) 4. Stockh. 1771. pgg. 12.

Secrete Utſkottets Protocoller angoende *Kongl. Majts.* til Landmarſkalken och Talemænnen den 28. Novbr. 1771. hollne *Tal*; tillika med Secrete Utſkottets *Skrifwelſe* til *Kongl. Majeſtet*, jæmte *Færeſtællning* ot Herrar *Rikſens Rod* (*Protocolles* du Committé ſecret concernant le *Diſcours du Roi* au Marechal de la Diète & aux Orateurs des trois autres Ordres; il y eſt jointe la Lettre du Committé ſecret à S. M., & une Admonition pour les Sénateurs.) 4. Stockholm, 1771. pgg. 84.

Swea Konunga Færſækran daterad af den 4. Mart. 1772. (Garantie Royale) 4. Stockh. 1772. pgg. 22.

Secrete Deputations Betænkande rœrande Herrar *Rikſens Rods færhollande* i otskilliga Mol gifwit wid Riksdagen den 2. April 1772. (Videtur de la Députation ſecrete concernant la conduite des Sénateurs à différens égards) 4. Stockh. 1772. pgg. 128.

de l'Arm

ſuivant l

Infanterie.	Hommes.

IV.

DES ARRANGEMENS MILITAIRES EN SUÈDE.

L'Armée de Suède est composée 1) de Troupes nationales & 2) de Troupes levées à l'instar de celles des autres Puissances.

L'*Armée Suédoise* est composée : 1) de *Troupes nationales*, reparties dans les diverses Provinces du Royaume, & 2) de *Troupes levées* (wærfwade Regementer) & entretenues sur le pié étranger.

Les Régimens levés sont recrutés, comme ailleurs, & servent de Garnisons.

Les *Régimens levés* sont toujours sur pié, & forment les *Garnisons* des différentes Villes & Forteresses du Royaume. Ils sont composés de gens de toutes Nations, & enrôlés de différentes manières.

Tout Vagabond, tout Compagnon de métier & tout Laquais, qui commet des désordres contraires aux Réglemens de Police, peut y être enrôlé de force, lorsqu'il en a les qualités réquises.

Entretien des Troupes levées.

Le Régiment des *Gardes* & celui d'*Artillerie*, aussi-bien que les *Drabans*, sont habillés tous les deux ans ; mais les *autres* Régimens levés ou de *Garnison* ne le sont que tous les trois ans.

D'ailleurs on délivre à chaque Soldat, qui est sur le pié étranger, une paire de Souliers par an.

L'*habillement* des Drabans, des Gardes & des autres Régimens de Garnison, coûte actuellement environ 440000 Dlr. Smt. par an.

L'habillement des Régimens se fait par entreprise.

Lorsqu'il s'agit d'habiller un Régiment, le *Collège de Guerre* fait publier par la Gazette du Païs (*Inrikes Tidningar*), la quantité & la qualité des Marchandises, dont on a bésoin. Ceux qui s'engagent, le jour de la licitation, à livrer ces effets *au meilleur marché*, en sont chargés, & reçoivent *d'avance* la moitié du payement, aussitôt qu'ils ont présenté de bonnes Cautions. On peut remarquer à cette occasion, que presque toutes les fournitures de la Couronne se font en Suède *par entreprise*.

La Solde réglée 1696. leur est actuellement payée au Cours du Change.

Quant à la *Solde annuelle*, dont la Ire Colonne des Tables ci-jointes expose les détails, les Bas-Officiers & les Soldats des Régimens levés sont payés depuis 1766. au Cours du Change, qui est aujourd'hui à 70 Marcs, ou 5 $\frac{5}{8}$. Dlr. Smt. l'Ecu de Banque *a*), de sorte qu'ils reçoivent actuellement 5 $\frac{5}{8}$. Dlr. Smt. à la place de 2 Dlr. d'institution.

Paye des Soldats du Régiment des Gardes & des autres Régimens levés.

La Couronne passe aujourd'hui par tête aux Régimens des Gardes & d'Artillerie 5 Dlr. Smt. par mois, & trois tonnes de Seigle par an. La valeur d'un quatrième tonneau de Seigle est appliquée à l'achat d'une partie de la petite Uniforme (*Bimonderingsstycken*).

Les autres Régimens de Garnison n'ont point de Seigle en nature; mais ils reçoivent deux Dalers de plus en Solde.

Le Loyer (*Inquarterings Afgiften*) est également payé, aux uns & aux autres, suivant le Cours du Change.

La Couronne passe d'ailleurs au Capitaine par tête 1 $\frac{1}{2}$ Dlr. Smt. des Passevolances, dont il donne communément quelque chose à son Lieutenant.

a) Færordning angoende Lœners Fœrhœjning, efter hwarje Ors Cours, d. d. 13. Nov. 1766.

d'après les Rapports

On y montre la force de l'Armée de Ter

I. Régimens de Cavalerie repartis. (*Indelte Cavallerie Regementer.*)	Cavaliers, Dragons & Huſſards. (*Ryttare, Dragoner och Huſſarer.*)					Chevaux des Cavaliers, Dragons & Huſſards.			IV. (*Ind*
	Effectivement	Bas-Officiers.	Déſerteurs.	Vacances.	Suivant l'Indelningswaerk.	Effectivement.	Vacances.	Nombre ſuivant l'Indelningswaerk.	

Voici les *Dépenses annuelles* de la Couronne en tems de Paix, pour l'entretien de l'Etat Général (*Generalitet*) & de toutes les Troupes levées sur le pié étranger, (*po warfwadt fot*) pour trois différentes Epoques:

Etat des Dépenses pour l'entretien de l'Etat Général, des Troupes levées, des Fortifications &c. en trois différentes époques.

	1696. Suivant le Réglement de Charles XI. à 24 Marcs l'Ecu de Banque.	1768. Selon l'état des Dépenses de 1768. (1768 Ons Stat.) à 42 Marcs l'Ecu.	1772. En conséquence de l'avis du Committé secret d. d. 24. Juillet 1772. à 70 Marcs ou 5 5/6 Daler Smt.
	Daler Smt.	Daler Smt.	Daler Smt.
Etat Général (Generalitet)	15050	18247	20580
Régiment des Gardes —	118888	145000	160951
Garnisons en Suède —	210482	228371	236000
— — en Finlande —		157448	195300
Dragons legers en Finlande	—	—	62273
Corps de Chasseurs en Finlande	—	—	12800
Régiment de Hussards —	—	101848	122464
Etat d'Artillerie en Suède	143538	202626	201500
— — en Finlande		63722	64375
Etat des Fortifications en Suède	195879	39180	39841
— — — en Finlande		8783	8783
Forteresses en Suède —	125000	160000	250000
— — en Finlande —		200000	277500
Etat des Ammunitions pour l'Armée & pour la Flotte —	205380	532450	608000
Habillement des Régiments en Suède	50000	348496	396500
— — — en Finlande		74370	52013
Sommes	1034217 ou :	2280541 ou :	2708880 ou :
Ecus de Banque	517138 1/3	651582 4/7	650131 1/5

De l'Armée nationale ou repartie. (Indelte Armeen.)

De l'Armée nationale ou repartie. (indelte Armeen)

L'*Armée nationale* (Indelte Armeen) lorsqu'elle est rassemblée, forme indépendamment de l'Etendart de la Noblesse (*Adelsfahnen,*) dont il n'existe depuis 1734. que les Officiers, *un Corps de 34266 hommes.*

Cette Armée, qui fait la force de l'Etat, n'étant sur pié, ni rassemblée en Corps, que suivant l'exigeance des cas, ni même en Régimens que 21 *jours par an*, pour passer la revûe, ne coûte pas, à beaucoup près, ce que coûteroit son entretien sur le pié étranger.

Charles XI. régle définitivement l'ouvrage de la Repartition.

C'est *Charles XI.* qui régla définitivement l'ouvrage de la *Repartition* (Indelningswerket), moyennant laquelle non seulement l'*Etat militaire*, mais encore une grande partie du *Clergé* & des *Officiers Civils* de la Couronne font valoir à leur profit environ 4500 *Krono-Hemman* (Terres de la Couronne) affectés à leur entretien, *à titre de Bostelles;* ou levent certaines rentes en denrées ou en argent, à titre *de Logement & de Solde*, (Fœrdels-Hemman) ou de Fourage (Hæste-Hemman).

Raisons, qui avoient retardé l'arrangement définitif de la Repartition.

On avoit travaillé à ce grand Ouvrage depuis *Gustave I.*; mais on n'avoit pu en venir à bout, d'autant moins, que pour gagner ou recompenser la principale Noblesse, *Gustave Adolphe* & la Reine *Christine*, Sa fille, lui avoient donné, vendu ou hypothéqué un grand nombre de Domaines de la Couronne; & que par-là ils avoient privé de plus en plus leurs Successeurs, de quoi former les Bostelles nécessaires. *b*)

Charles XI. réunit enfin par la *fameuse Réduction*, & au moyen de quelques Compensations *fort peu* proportionnées, la plus grande partie de ces Domaines, & en forma ensuite les *Bostelles* des Officier

b) *Frosterus* Inledning til Svenska Krigs-Lagfarenheten, Vol. I. p. 50. 15c 320.--325.

& plusieurs autres Hemmans de Repartition, au point qu'il acheva enfin 1697. tout l'*Indelningswerk* appuyé d'un autre côté sur les *Contrats*, que, depuis 1681 -- 1693, ce Souverain avoit fait passer à son gré entre la Couronne & les différens districts du Royaume, pour l'entretien des Soldats.

Nombre, différence & repartition des Kronohemmans.

D'environ 80000 Hemmans entiers *c*), qu'il y a en Suède, il s'en trouva donc *après ladite Réduction* environ 30000 *Hemmans appartenans à la Couronne*, (Krono-Hemman) qui, comme il sera expliqué ailleurs, sont à leur tour *puri* Kronohemmans, ou *Kronoskattehemmans*.

Les *puri Kronohemmans* appartiennent à la Couronne sans aucune restriction; c'est donc d'une partie ou d'environ 4500 de ces *puri Kronohemmans*, que *Charles XI.* a formé les *Bostelles*, Terres d'habitation &c. des différens Officiers, tant de l'Etat Militaire que du Civil & du Clergé. Quant *au Militaire* on a choisi ces Terres plus ou moins grandes, suivant le grade de l'Officier, auquel elles sont affectées.

Lorsqu'on ne trouva pas les *revenus* proportionnés à son entretien d'ordonnance, on y assigna encore quelque autre Terre, nommée par cette raison *Færmedlingshemman*, pour y suppléer.

Des Kronoskatte Hemmans.

Les *Krono-Skattehemmans* appartiennent bien à la Couronne; mais leurs possesseurs Emphythéotiques jouissent de leurs revenus, à raison de certaines redevances affectées en partie audit Indelningswerck.

50 Dlr. Smt. de Rente annuelle forment un Rustholl, & 40 Dlr. un Hæste-Hemman.

50 Dlr. Smt. de Rente *annuelle*, à 2 Dlr. l'Ecu de Banque, font ce qu'on appelle un *Rustholl* ou Hemman chargé d'équipper & d'entretenir un Cavalier. 40 Dlr. Smt. de *Rente* constituent au contraire un *Hæste-Hemman*, ou Terre chargée de l'entretien d'un cheval.

c) *Faggots* Svenska Landtbrukets Hinder och Hjelp, p. 32. 101.

Quelques autres sortes d'Hemmans.

Il a été dit plus haut, que d'autres Hemmans sont affectés au payement de la *Solde*, & s'appellent *Færdelshemman*, & d'autres encore, pour servir de *Supplément* aux uns & aux autres, & se nomment *Færmedlings Hemman*.

Généralement parlant, les *meilleures* de toutes ces Terres sont chargées de l'entretien de la *Cavallerie*. *d*)

Les moindres Hemmans sont affectés à l'entretien de l'Infanterie.

Celles d'une moindre qualité sont assignées à l'*Infanterie*, dont l'Entretien leur coûte peu; elles sont par conséquent obligées de payer encore des *rentes foncières* à la Couronne, à moins qu'elles ne servent aux Officiers de *Bostelles*; auquel cas elles jouissent de toutes les prérogatives affectées aux *Saeterier*, ou Terres d'habitation de la Noblesse.

Les *Krono-Skatte*, *Frælse*; & *Frælse-Skatte Hemmans* sont *rottés* & chargés de l'entretien de l'Infanterie. *e*)

Ce que c'est qu'une Rotte.

Un ou plusieures Hemmans (*Krono-Skatte* ou *Frælse Hemmans*) chargés de fournir un *Soldat*, font une *Rotte*. 30 Rottes forment une *Caporauté*, & 3 Caporautés constituent une *Compagnie*, au centre de laquelle se trouvent les Bostelles des Officiers, pour peu que les circonstances l'ayent permis.

S'il s'agissoit d'augmenter l'Armée, un Krono-Skatte ou Frælse-Skatte-Hemman seroit obligé de fournir autant que *deux* Frælsehemmans.

Solde annuelle du Soldat reparti.

Les *Rustholls*, les *Hæstehemmans* & les *Rottes* sont numerotés. Le Soldat reparti reçoit annuellement de sa Rotte 10 Dlr. Smt. de *Solde*, $1\frac{2}{3}$ Dlr. pour un Surtout

d) *Frostherus* l. c. pag. 120. 140. & suivantes.
e) *dito* pag. 334 - - 336. 491.

Surtout (Kappa), & tous les trois ans une paire de fouliers & une paire de bas. *f*)

Son habillement.

Quant à *l'Uniforme de l'Infanterie repartie*, la Couronne fournit le *Drap*, lorsque le béfoin en exige le renouvellement; mais le Soldat ou la Rotte doit en payer la *façon*.

Lorsque le Soldat d'une rotte avance, il doit être remplacé aux dépens de celle, où il entre; les rentes font en attendant délivrées à la General-Foerrods-Caffa.

Si un Soldat eft avancé, la Rotte, où il *entre*, eft obligée de le remplacer: Au cas que plufieurs terres forment une Rotte, la Boftelle du Soldat doit être entretenue aux dépens de celle, qui en a été chargée *originairement*.

Pendant les *Vacances*, les rentes appliquées à l'entretien de ceux, qui manquent, doivent être délivrées à la *Caiffe d'Epargne générale* (General-Foerrods-Caffan.) *g*)

Ce qu'il faut, pour former la Boftelle d'un Soldat.

Les *Boftelles* ou Cabanes, que les Rottes font obligées de fournir aux Soldats, doivent avoir chacune un poéle, une étable & une grange, & être pourvue d'autant de *champ & de pâturage*, qu'il faut pour $\frac{1}{4}$ tonne de terre (1 Spannland) & pour deux tas (Stakar) de foin.

S'il n'y a point de *terre en friche* (Utmarck) dans l'Hemman, le Soldat ne fauroit exiger aucun champ; il doit fe contenter alors d'un poéle, d'une étable & d'un petit bout de champ, pour y planter fes choux &c.; on eft tenu de lui donner en revanche deux tas (Stakar) de foin & de paille, pour nourrir une vache.

Le Soldat eft à fon tour obligé d'aider, au moyen d'un journalier raifonnable, fon hôte plutôt qu'un autre, daus fon Agriculture ou d'autres occupations champêtres.

f) *Frofterus* p. 78. 82. 414. 574.

g) *Modées* Publiq Handlingar. Vol. VIII. pag. 1217; Kongl. Brefvet 14. Oct. 1766. angde. Vacance afgifternes [illegible] (Concernant le payement des deniers de Vacances).

Les Rentes originairement égales, ſont actuellement payées à différens taux; ce qui produit une différence de charges très ſenſible.

Les Hemmans chargés de ces différents objets, obligés, *les uns* de payer les rentes en *nature*, l charbons, grains &c., *les autres* d'en fournir la va en *argent* d'après l'évaluation faite en 1696, & rect quant aux uns par la *Kronoværdie* de 1715. & quant autres *h*) par l'eſtimation annuelle des ouvrage denrées dite *Markegong*, dont nous préſenterons dans la ſuite le Pı pour la 1769e Année.

Il eſt aiſé de voir, quelle différence énorme ont produit *diverſes* manières de calculer, au payement & à la perception Taxes tout-à-fait équivalentes dans *leur origine*.

Toute la *Repartition* (Indelningswerck) & en particulier d'environ *4600 Hemmans* aſſignés à titre de *Boſtelles*, tant au taire qu'au Civil & au Clergé, ayant pour but principal *l'encou ment de l'Agriculture*, il eſt ordonné à chaque Poſſeſſeur de ſtelles. *i*)

1) d'en bien cultiver les Champs;
2) de défricher annuellement pour le moins 50. toiſes de re inculte par mantal;
3) de cultiver, s'il eſt poſſible, 200. perches de houblon mantal;
4) de planter des arbres, & ſurtout des Oſiers;
5) d'augmenter annuellement, pour le moins, les prairies d toiſes par mantal;
6) d'entretenir à ſes fraix les *Bâtimens de Caractère*, ſi une Boſtelle d'Officier. La Reviſion des Bâtimens (Huſeſ Contoiret) n'en fait bâtir que de neuf.

h) Kongl. Majts. *Reſolution* uppo krigsbefælets almænna Beſvær och anſœl gar (Reſolution du Roi ſur les Griefs & demandes de l'Etat militaire,). 12. Nov. 1766.

i) Froſterus, l. c. p. 155.

Au reste il a été réitérément ordonné de faire *examiner* tous les trois ans, & en particulier à chaque changement de possesseur, *l'état de la Bostelle*, & de rabattre des Gages du Possesseur les dégâts, qu'il peut y avoir causés par sa négligence.

Cependant ces Terres d'habitation ou Bostelles sont possédées par des personnes, qui ne les regardent que comme autant de dégrés de leur avancement, & qui par conséquent ne cherchent souvent, qu'à en tirer tous les avantages possibles, quelque ruineux, que d'ailleurs ils puissent être au fonds.

Inconvéniens de cet Etablissement.

Il me paroît donc, que Mr. *Faggot* ne suppose pas *k*) sans raison, que, vû l'inexpérience ou l'avidité de la plupart de leurs Possesseurs, il s'y cultive environ cent-mille tonnes de grains *moins*, que ces mêmes terres ne rapporteroient par an, si elles étoient entretenues par des Emphytéotiques.

Le *total* des fraix, qu'exige toute la Repartition (Indelningswerk,) tant pour le Civil que pour le Militaire, est fixé par quelques Auteurs Suédois *l*) à des Sommes excessives. Ils supposent, que la Couronne lève actuellement près de 160. tx. d'or (2,666,666. Ecus de Banque d'Hamb. à 6 Dlr. St. l'Ecu) moins, qu'Elle ne feroit *sans* ladite Repartition, savoir:

A combien on fait monter les fraix de toute la repartition.

97 tx. en Rentes (Wærderingsræenta) à 160 Dlr. Srmt. par Hemman reparti.

48 tx. en faveur de l'Etendart de la Noblesse (Adelsfahnan.)

16 tx. affectés à la Solde d'environ 40000. Soldats & 20000. Matelôts (Stads- och Skjepslags Botsmæn.)

k) *Faggot*, l. c. p. 32.

l) 1) *Sveriges Oeconomie Balance*, 2) Den græfvande Aembetsmannen, 3) *Ehrenstens*, Bewis emot Adelens rættighet æfver Skattegods, p. 1-108.

Ils voudroient donc, qu'au lieu de cette repartition, *la Couronne* pût ou voulût faire lever Elle-même ces différentes redevances, à la charge de fournir le néceſſaire à l'entretien des Intéreſſés.

Ce calcul paroit cependant fort *outré;* & ſuppoſé même qu'il fût juſte, le changement propoſé rencontreroit de tous côtés des Obſtacles peut-être inſurmontables.

Les impôts étoient autrefois payés en nature, denrées &c.

Ce qu'il y a de réel, c'eſt que la Couronne de Suède levoit anciennement, à l'inſtar des autres Gouvernemens, toutes ſes redevances en bétail, denrées & autres Productions, qui, lorsque l'argent devint plus commun, furent évaluées & payées en argent comptant.

Cette évaluation primitive s'appelle *Kronoværdie;* ſuivant cette Taxe, un Hemman chargé autrefois de fournir:

2¼ Dlr. Smt.
4. tx. de Grains.
1. Livre de Beurre.
1. Agneau, &
14. Journées de Corvées.

fut obligé de payer à titre de rente foncière (Grund- ou Jordeboksrænta) - -	17 Dlr. 29 Oere Srmt.
auxquels il faut ajoûter depuis à titre de Mantalsrænta - -	17 -- 14 - - &
en vertu du Markegong ou de l'Eſtimation à faire annuellement par les Gouverneurs des Provinces, d'après le Prix courant des Ouvrages, denrées &c.	13 -- 21 - -
de ſorte qu'au lieu de 17 Dlr. 29 Oere, un Hemman paye actuellement à titre de Jordeboks- & Mantalsrænta *m*) -	49 Dlr. Srmt.

m) Gr. *Brahes* Oeconomia p. 123; *Runeberg* om Svenſka Skattlæggningsværket, p. 169; *Botin* om Svenſka Hemman. T. II. p. 125. 126. 138.

Quand on ſuppoſeroit donc même ſoixante-mille Hemmans *chargés* d'appliquer cette Rente au maintien de tout l'Indelningsverck, le total, que lesdits Auteurs fixent à 96 tx. d'or ne monteroit aujourdhui qu'à environ 28 tr. d'or. Obſervations concernant ces différens Calculs.

Le compte des Dépenſes en faveur de *l'Etendart de la Nobleſſe* (Adelsfahnan) ne paroit pas mieux fondé.

On cite les anciennes Loix & entr'autres celle de Weſtrogothie, Cap. II. K. B. Hvilken *Frælſt* vill hafva ſitt gods, ehvad han var, *Riddare* eller *Sven*, han ſkall hafwa hæſt til 40 mark och full vapen.

Riddares och Svenners Sœner ſkal hafva ſitt gods *frælſt* til deſſ de æro. 15 Or, men ſedan derfœre tjena eller gjœra Skatt och Skuld, ſom Bonde. ibid. c. 21.

Suivant ces Loix, les *Privilèges* attachés aujourd'hui aux Terres *franches* (Frælſe) étoient accordés en faveur du *Service militaire*, à quiconque vouloit & pouvoit s'équipper & ſuivre l'*Etendart du Royaume*; il faloit anciennement à cet effet une rente annuelle de 40 marcs *n*) & dans les derniers tems 500 à 580 marcs. *o*) Auſſitôt qu'on manquoit à cette obligation, on perdoit ſans aucun autre égard lesdits Privilèges quant aux *Terres*, qui de *franches*, (Frælſe) redevenoient *contribuables* (Skatte ou Bonde). Le Frælſe ne paya presque *aucune Jordeboksrænta.* Quant aux Impôts déſignés en Suède par les noms de *Boſkaps-* & *Skjutsfærdspenningar*, *Landtougsgarden*, *Bygningshjelpen*, *Gæſt - och Skjutsnings - vægrædnings - Dagsverken och utſkrifning*, ſes payſans ne contribuoient que la moitié de ce que les *Krono* - & *Skatte* - payſans étoient obligés de payer.

P iij

n) *Kon. Sigismundi* Fœrſækran til Ridderſkapet och Adelen.
o) Ruſtjenſtordning af Or 1686.

De ce Réglement, vérifié par tous les Actes publics *p*), les Auteurs en question semblent tirer des conséquences peu adaptées aux tems.

Ils évaluent ces *Marcs* & autres charges d'après le Cours de Change *actuel*, & prétendent, que *la cause* (l'entretien de l'Equipage, Rustholl, pour la formation de l'Adelsfahne) n'existant plus, les Possesseurs de ces sortes d'Hemmans, au nombre d'environ vingt-quatre-mille, devoient aussi être dépouillés des émolumens, *ses effets*, par lesquels ils se trouvoient, au moins pour la moitié, affranchis des charges imposées aux *Krono-* & *Skattehemmans. q*)

Les Etats ont même défendu de proposer quelque changement à l'égard de l'Indelning.

Sans examiner de plus près le résultat de ces Assertions bien ou mal fondées, dont les Etats du Royaume ont même défendu, sous peine de mille Dlr. Smt. d'amende, toutes les discussions tendantes à *sapper* l'ouvrage de la Repartition, il suffira de remarquer ici, que les propriétaires des Hemmans respectifs, qui supportent à peine les Charges *actuelles* de la Repartition, seroient sans doute accablés, s'ils devoient *effectivement* payer ce que selon les anciens Regîtres la Couronne pourroit en exiger à titre de *Jordeboksrænta*, évaluée d'après les prix courans d'aujourd'hui.

Le Gouvernement confisque une feuille tendante à des innovations relatives.

C'est cette même considération, qui l'année passée porta le Gouvernement à faire confisquer une feuille volante *r*), dont l'auteur prétendoit prouver, que la dernière Revolution ayant *amené* d'autres tems, il faloit aussi s'y conformer, & mettre l'Armée Suédoise, comme tout le reste, à l'égal avec les arrangemens économiques des autres Etats monarchiques.

p) *Færsæk* til en pragmatisk Historia om Frælse Stondet i Sverige, p. 37. & 99.

q) *Botin* om Svenska Hemman en fait l'énumeration, T. II. p. 138. & suivantes.

r) Den Græfvaude Aembetsmannen.

Au reste les Contributions extraordinaires (*Riksdags Bewillningar*) les Accises, & plusieurs autres Impôts ayant été introduits depuis ladite Repartition, il faudroit alors supprimer une grande partie de ces Taxes *s*). On perdroit donc d'un côté ce que l'on auroit gagné de l'autre, sans compter même le *mécontentement*, qui pourroit en résulter.

Les *Rentes* effectivement appliquées au maintien de la *Repartition* militaire, ont été évaluées suivant les Calculs présentés au Gouvernement, en *valeur numéraire*, dans *trois* Epoques différentes, comme voici:

Combien les Etats ont évalué eux-mêmes le montant des rentes appliquées à l'entretien de l'Etat militaire reparti.

Etat annuel des fraix de l'entretien de l'*Armée repartie* (Indelte Armeen) pour les années:

	1696.	1768.	1772.
	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.
Drabans anciennement nommés Gardes à cheval — — —	42420	50122	51118
Officiers de l'Etendart de la Noblesse (Adelsfahnan en Suède) — —	12220	12431	
— — en Finlande — —	2633	2527	
Régimens de Cavallerie (en Suède —	628968	577387	
Régimens de Cavallerie (en Finlande —	242926	——	
Dragons (en Suède — —	56606	91288	1,120072
Dragons (en Finlande — —	7801	193483	
Infanterie (en Suède — —	187042	160341	
Infanterie (en Finlande — —	85533	83283	
Sommes Dlr.	1,266149	1,170862	1,171190

lorsque la Finlande entière appartenoit encore à la Suède.

s) *Forsak* til en Pragmat. Historia om Sw. Frælse Standet, p. 37. & 70.

Mesures, que le Roi a prises depuis la Revolution, pour mettre l'Armée sur un meilleur pié.

Depuis la *dernière Reforme* du Gouvernement, S. M. s'est occupée de rétablir dans les différens Corps de l'Armée l'ancienne discipline, & d'y ranimer l'émulation presque toute éteinte, par la difficulté extrême qu'il y avoit, d'obtenir quelque avancement militaire, sans l'avoir *acheté* par la voye *des Accords*, dont le prix avoit été *fixé* par les Réglemens de 1757. & 1770. non seulement pour tous les *Grades* militaires, mais encore pour presque tous les autres Officiers civils employés dans l'Armée.

Abolition de l'achat des Charges militaires.

S. M. abolit 1774. du consentement *conditionnel* des Corps & Régimens intéressés, l'achat ultérieur de ces Charges.

Cependant la *Caisse des Pensions* de l'Armée ayant prélevé autrefois à chaque avancement 10 *pour Cent* desdites Sommes d'achat ou d'accord (dont le détail se trouve dans les Tables suivantes, il paroît encore incertain, si la Couronne pourra, sans y affecter des fonds considérables, satisfaire aux conditions, dont les deux principales portent, que

1.) tous ceux, qui auront *payé* de l'argent à titre de *Sommes d'accord*, sans en pouvoir dorénavant retirer les anciens avantages, en seront *pleinement* rembourſés à leur retraite; & que

2) la *Caisse* des Pensions militaires n'en souffrira aucune alteration.

De la Caisse des Pensions militaires.

Cette dernière condition est d'autant plus essentielle, que la *Caisse des Pensions militaires*, fondée en 1757. par les contributions des participans, *t*) paroît un Etablissement utile, tant à l'Etat qu'aux Individus intéressés, vûque par le moyen de 6 *pour Cent* de leurs Gages, à commencer *du Grade d'Enseigne*, les Participans jouissent après 25 ans de service, à compter

t) Armeens Pensions Cassas Reglementer och kundgjœrelser fœr Oren 1757. 1770. 1773. &. 1774.

compter du 20me de leur âge, du total de leur Solde ordinaire dans une retraite tranquille & honorable.

Les *Participans* sont distribués en *seize Classes*, qui depuis le dernier Réglement du Janvier 1774. offrent 1161. places de *Pensionnaires*, au lieu de 1121. places, qu'il y avoit auparavant.

Les *onze* dernières Classes, ayant aujourdhui 858. places, ne fournissent pas assez de sujets, pour les remplir; tandisque pour les cinq *premières*, depuis le Colonel jusqu'au Stabs-Capitaine, il y a toujours quelques Candidats *surnuméraires*.

Total des Pensions pour 3. différentes années.

Il y avoit en tout 1770.	444. Places de Pensions,			
qui faisoient, - -		120,784 Dlr.	$18\frac{1}{2}$ Oer Smt.	
1773 - -	534	-	134,703 -	$18\frac{2}{3}$ -
1774 - - -	684	-	187,382 -	$21\frac{1}{3}$ -

Le nombre des Pensionnaires & le total de leurs Pensions pour la dernière année, montent *plus haut* que les années précédentes, parce que le *Réglement de 1774.* a augmenté d'un côté les *cinq* prémières Classes de *41 places*, & qu'il a diminué de l'autre le nombre des *années de service*, qui au lieu de 30. y sont fixées à 25 ans, à compter du 20e de l'âge du Participant.

Obligations de ceux, qui veulent participer aux Pensions.

Au reste, quiconque participe à la *Caisse des Pensions militaires* est obligé de contribuer 6 p. C. de la Solde, à commencer du Grade d'Enseigne ou de Cornette. Si quelqu'un se retire du service avant le terme fixé, & sans avoir été grièvement, & incurablement blessé dans le *service* même, il est obligé de payer jusqu'à l'année préscrite, lesdits 6 p. C. de la Solde, qu'il auroit eue, au cas qu'il fût resté dans son Poste.

Les *Tables suivantes* exposent & détaillent *l'entretien de l'Armée*, tant à la Guerre, qu'en tems de Paix.

Solde annuelle.

La *Solde annuelle* de l'Armée repartie eſt au pié de 1696. à 2 Daler Srmt. l'Ecu de Banque.

Traitement de Campagne.

Penſions & Sommes d'accord.

Le Traitement de Campagne, réglé 1774. à l'occaſion du Campement de Scanie, doit être compté à 70 Marcs ou 5⅞ Daler Srmt. au lieu que les *Penſions* & les *Sommes d'accord* (Accord Summor) ayant été réglées 1770. lorsque le Cours de Change étoit à 54 Marcs l'Ecu, on doit les compter en général à 4½ Daler Srmt. l'Ecu de Banque.

Portions & Rations.

Les Portions & les Rations, dont on expoſe à la fin la qualité & la quantité, ne ſont payées, que lorsque les Troupes ſont cenſées être *en Campagne*, ſoit pour faire la Guerre, ſoit pour des *Revues* générales ou particulières. En général, on ne les donne *en nature*, que pour les hommes & pour les Chevaux effectifs; les autres Portions & Rations, que la Couronne paſſe aux Individus, ſont payées au taux réglé dans les occaſions.

Chacun eſt payé ſuivant ſon emploi effectif.

Regle générale: Chacun eſt payé ſuivant l'Emploi, qu'il occupe réellement à l'Armée, ſans aucun égard au Grade purement honoraire. Un Général, qui a un Régiment, jouit donc, s'il eſt *commandé comme Général*, du Traitement d'un Officier Général, au lieu que s'il ne fait ſervice qu'*à la tête de ſon Régiment*, il n'eſt auſſi payé qu'en ſa qualité de Colonel.

Les deux points (. .) marquent, que la Somme n'est réglée, que dans les occurrences.

Etat général.	Solde annuelle. Dlr. Smt.	Traitement de Campag. par mois: Dlr. Smt.	Portions:	Rations. Chevaux: de Selle	de Bagage.	Pensions: Dlr. Smt.	Sommes d'accord: Dlr. Smt.
a) General-Stab.							
Feldmarechal — —	. .	700	16	16	24	—	—
Grand Maitre d'Artillerie.	. .	500	12	12	20	2000	18000
Général — —	. .	400	12	12	20	—	—
Lieutenant Général —	. .	300	10	8	18	—	—
Major Général —	. .	210	8	6	14	—	—
Aide de Camp général du Roi	. .	210	8	6	14	. .	. .
— — de l'Armée	. .	$79\frac{1}{2}$	6	5	8	. .	. .
Premier Aide de Camp (Ober Adjutant) — —	. .	$60\frac{13}{16}$	5	4	6	. .	. .
Aide de Camp de l'Etat Major	. .	40	3	2	4	. .	. .
Prévôt de Camp. (Feld Profoss)	. .	60	2	—	4	—	—
Médecin Général de l'Armée	leur traitement sera réglé suivant les circonstances.		2	—	4	. .	—
Chirurgien Général —			1	—	4	. .	—
Général Wagenmeſt. (Officier)	—	40	2	—	4	. .	—
— Lieutenant (Basofficier)	—	18	2	—	3	. .	—
Chancelliste du Général —	. .	24	1	—	2	. .	—
Trompette de l'Etat Major	. .	$10\frac{1}{2}$	1	1	—	60	—
b) Chancellerie de l'Etat général.	Tous ces Officiers ne jouissent de Pensions, que suivant le principal Grade, qu'ils ont eu dans un Régiment.						
Sécrétaire (Feldsecretarius)	500	60	2	—	4	. .	—
Chancelliste — —	200	24	1	—	2	200	—
Maitre de Poste —	—	50	1	—	3	—	—
Ecrivains de Poste —	—	20	—	—	1	—	—
Valet de la Chancellerie	200	10	1	—	—	—	—
c) Justice Militaire.							
Auditeur Général —	. .	110	4	—	7	. .	. .
— — Lieutenant	. .	60	3	—	6	. .	. .
Sécrétaire —	. .	60	2	—	4	. .	. .
Fiscal de Guerre —	. .	50	2	—	4	. .	. .
Chancellistes —	. .	24	1	—	2	. .	. .
Général Gewaltiger —	—	50	3	—	4	—	—
— — Lieutenant —	—	30	1	—	1	—	—
Chartier — —	—	10	1	—	—	. .	—
		à 70 mrc. l'écu de B.				à 70 mrc. l'Ecu de Banque.	

Remarques.

Un Feldmarechal, ou autre Général en Chef, a un Aide de Camp Général de l'Armée (General Flygel Adjutant) trois Aides de Camp Supérieurs (Ober Adjutanten) & 4 autres de l'Etat Major.

Le Grand Maitre d'Artillerie, les Généraux & les Lieutenans Généraux ont un Ober Adjutant & deux Aides de Camp. (Stabs-Adjutanten) mais un Général Maj. n'a qu'un Stabs Adjutant.

Le nombre des Officiers & des autres Employés de cet Etat Général de l'Armée est augmenté ou diminué suivant l'exigeance des cas.

Commissariat Général.

Commissariat général de l'Armée.	Solde annuelle: Dlr. Smt.	Traitement de Camp. par mois: Dlr. Smt.	Portions:	Rations. Chevaux: de Selle:	de Bagage:	Pensions: Dlr. Smt.	Sommes d'accord: Dlr. Smt.
1.) *Etat Major.*							
Intendant général, c'est un Général — —	—	300	10	8	18	—	—
Premier (Ober) Aide de Camp	—	60 13/16	5	4	6	—	—
Aide de Camp Major (Stabsadjut.)	—	40	3	2	4	—	—
Sécrétaire — —	—	60	2	—	4	—	—
Chancellistes — —	—	24	1	—	2	—	—
Courier — —	—	10	1	1	—	—	—
2.) *Caisse générale.*							
Premier Commissaire de Guerre	—	120	4	—	7	—	—
Camérier (Fæld-Camerier)	900	80	3	—	6	..	..
Teneur de Livr. (Fældbokhollare)	—	60	2	—	2	—	—
Commis (Justitie-Ombudsmæn)	—	60	2	—	4	—	—
Reviseur (ordinair Feld-Revisor)	—	60	2	—	4	—	—
— Extraordinaire —	—	50	2	—	3	—	—
Actuaire — —	—	45	2	—	3	..	..
Ecrivains (Feldkammerscrifvare)	—	35	1	—	2	—	—
Courier — —	—	10	1	1	—	—	—
Chartier — —	—	—	1	—	—	—	—
3.) *Hors du Comptoir de la Caisse.*							
Caissier — —	..	60	2	—	4	..	..
Grand Pourvoyeur de Fourage	—	60	3	—	6	—	—
— — de Vivres	—	60	3	—	6	—	—
Feld-Proviantmæstare —	—	45	2	—	4	—	—
Commissaire de Campagne	—	35	1	—	2	—	—
Commissaire de Magazins —	—	25	1	—	1	—	—
Ecrivains du Commiss. de Guerre — de ceux de Magazins &c.	—	20	1	—	1	—	—
Valets de Magazin —	—	10	1	—	1	—	—
		170 Mrc. Ecu de B.					

	Solde annuelle.	Traitement de Campag. par mois.	Portions:	Rations Chevaux:		Pensions:	Sommes d'accord:	Remarques:
	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.		de Selle	de Bagage.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.	
4.) *Etat des Métiers.*								Les Officiers du Commissariat, font engagés, diminués, ou multipliés suivant le besoin, qu'on en a, il n'y a donc poureux ni solde annuelle ni pension ni sommes de retraite, en cette qualité là, non plus que pour les Employés de l'Hôpital de l'Armée.
Maître Boulanger, outre une Portion de Pain —	—	40	—	—	1	—	—	
Ses Garçons dito —	—	28	—	—	—	—	—	
Tonnelier — —	—	40	—	—	—	—	—	
5.) *Train de Boulangerie.*								
Wagenmeſtre —	—	30	1	—	2	—	—	
Marechal de Fourrage (Foderherre) — —	—	15	1	—	—	—	—	
Pourvoyeur (Skaffare) —	—	10	1	—	—	—	—	
Marechal-ferrant, Garçon	—	30	—	—	—	—	—	
Sellier Garçon —	—	30	—	—	—	—	—	
Chartier (Troſskuſk) —	—	—	1	—	—	—	—	
Hôpital.								
a) *Medicinal Stat.*								
ʼédecin de Campagne —	—	160	2	—	4	—	—	
— de l'Hôpital —	792	18	1	—	2	—	—	
ırurgien de l'Hôpital —	600	14	1	—	2	300	3600	
irurgien Garçon —	240	15	—	—	—	—	—	
othécaire Garçon —	—	30	1	—	—	—	—	
— Apprentif —	—	15	1	—	—	—	—	
b) *Economie.*								
ſteur — —	—	60	3	—	6	—	—	
miſſaire de l'Hôpital	—	40	1	—	2	—	—	
— de ſon Magazin	—	30	1	—	2	—	—	
nmeſtre, outre 10 Dlr. par mois pour l'Inſpe- dnMagazin de Fourrage	—	20	1	—	2	—	—	
·Magazin —	—	10	1	—	1	—	—	
Malades, y compris r. par jour pour le dé- — —	—	$3\frac{7}{8}$	1	—	—	—	—	
ur ceux, qui ont quel- auvaiſe maladie —	—	—	1	—	—	—	—	
r de l'Hôpital —	161	10	1	—	2	—	—	

Génie & Fortification.

Etat des Fortifications. (Fortifications-Staten) à la suite de l'Etat Général (Généralstaben)	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois	Portions.	Rations. Chevaux, de Selle.	Bagage.	Pensions.	Somme d'accord.
	Daler Srmt.	Daler Srmt.				Dlr. Smt.	Dlr. Smt.
Maitre des Logis général(Colonel)	3000	210	8	4	6	2000	16000
— Lieutenant	1000	70	4	1	6	1400	11666⅔
Major —	800	60	4	1	6	1000	8333⅓
Capitaine —	700	50	3	—	4	700	4666⅔
Lieutenant —	410	40	2	—	3	350	2666⅓
Conducteur —	500	30	2	—	3	250	2000
Sous-Conducteur	150	4½	1	—	1	110	—
Caissier —	400	30	1	—	2	à Stockh. 400 ailleurs 300	2000 1666⅔
Ecrivain —	200	12¼	1	—	2	200	—
Maitre de Pontons	—	35	2	—	3	—	—
— Ses Garçons	—	10	—	—	1	—	—
Eleveur de Remparts —	—	22	—	—	1	110	—
Charron —	—	22	—	—	1	—	—
Génie distribué en six Brigades de Fortifications commandées à: 1) Stockholm, 2) Gothenburg, 3) Carlscrona, 4) en Scanie, 5) en Finlande, 6) en Poméranie.							
Direct. général en Suède	3000	210	8	6	14	2400	16666⅔
Direct. général en Poméranie Rdl.	573	210	8	6	14	2400	16666⅔

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois	Portions.	Rations, Chevaux:		Pensions.	Sommes d'accorde
	Daler Srmt.	Daler Srmt.		de Selle.	de Bagage.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
Colon. de Brigade, à Stockh.	1000	70	4	1	6	2000	14666$\frac{2}{3}$
Colon. de Brigade, en Pomér.	. .	. .	4	1	6	2000	. .
Maitre des Logis / Lieuten. général	1000	70	4	1	6	2400	11666$\frac{2}{3}$ à Stockh.
	800	70	4	1	6	1400	(en Scanie.
	800	70	4	1	6	1400	11666$\frac{2}{3}$ à Gothenb.
	1000	70	4	1	6	1400	(en Finlande
Capit. Mécanicien à Stockholm	900	50	3	—	4	700	
Capit. Mécanicien autr. endroit	700	50	3	—	4	700	4666$\frac{2}{3}$
Capit. Mécanicien en Pom. Rdl.	300	50	3	—	4	700	
Cap. pour enseigner à Stockh.	7000	—	—	—	—	700	4666$\frac{2}{3}$
Cap. pour enseigner à Goth.	700	—	—	—	—	700	
Lieut. Dessinateur à Stockh.	450	40	2	—	3	450	
Lieut. Dessinateur autr. endr.	350	40	2	—	3	350	2666$\frac{1}{3}$
Lieut. Dessinateur en Pom. Rdl.	180	40	2	—	3	450	
Lieuten. Model. à Stockh.	450	—	—	—	—	450	2666
Lieuten. Model. à Goth.	350	—	—	—	—	450	
Conducteurs, dont il y en a 4 à Stockh. 8 à Carlscrona 2 en Scanie, 3 à Gothenb. 2 en Finlande	250	30	2	—	3	250	2000
Conducteurs, 2 en Pomér. Rdl.	120	30	2	—	3		
Profess. à Stockh.	700	—	—	—	—	1125	—
Aide de Camp en Suède	200	21	3	2	3	200	1666$\frac{1}{3}$
Aide de Camp en Pom. Rdl.	110					240	
Sous-Conducteur	150	4$\frac{1}{2}$	1	—	1	110	—
Instructeur (Wallmæstare.)	150	4	1	—	1	110	—

Chambre de Comptes de ces six Brigades.	Solde annuelle. Daler Smt.	Traitement de Camp. par mois. Daler Smt.	Portions.	Rations. Chevaux: de Selle.	de Bagage.	Pensions. Dlr. Smt.	Sommes d'accord. Dlr. Smt.
Camérier —	900	—	—	—	—	500	2000
Clercs —	300	—	—	—	—	200	—
Chancellerie							
Sécrétaire. à Stockholm	500	. .	. .	. .	. .	500	2666⅔
Sécrétaire. en Poméran.	Rdl. 96	. .	. .	. .	. .	400	2000
Sécrétaire. autr. endr.	. .	. .	. .	. .	. .	400	
Régistrat. en Pom.	Rdl. 60	. .	. .	. .	. .	200	1666
Ecrivains à Stockh. 2; à Carlscr. 2; en Scanie 4; en Finl. 17; à Goth. 4;	200	12¾	1	—	2	200	—
Ecrivains en Pomér. 7;	Rdl. 96	12¾	1	—	2	200	—
Caissier. à Stockholm,	400	30	1	—	2	400	2000
Caissier. autres endr.	300					300	1666⅔
Caissier. en Pomér. Rdl.	120					300	
Huissier (Wacktmæstare) à Stockh.	200	—	—	—	—	—	—
Fabricateurs des Instrumens. en Suède	200	. .	. .	—	. .	—	—
Fabricateurs des Instrumens. en Poméranie	Rdl. 48	. .	. .	—	. .	—	—
Maitres, Maçons-Charpentiers, Serruriers &c.	200	. .	. .	—	—	—	—
Eleveur de Remparts en Suède	196	—	—	—	—	110	—
Eleveur de Remparts en Poméranie	Rdl. 48	. .	. .	—	—		
Mineur à Stockh.	150	. .	. .	—	—		

Draban

bans (*Lif-Drabanter*), & C
(*Adels - Fahnan.*)

	Solde annuelle.	Tr mei Ca par
	Daler Smt.	Dale
ans du Corps.		
Lieutenant	2400	
: (2)	1800	

120	21		3	2	3	15
120	21		3	2	3	15

21	3	2	3	175	3611
19	1	—	2	——	——
$7\frac{11}{32}$	2	1	1	75	——
$4\frac{11}{16}$	2	1	1	60	——
$4\frac{11}{16}$	2	1	1	40	——
$5\frac{1}{10}$	1	1	—	50	——
$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
$3\frac{2}{3}$	1	—	1	——	——
—	1	1	—	——	——

iées à l'entretien des *Chirurgiens Garçons*, i
int aux autres Régimens, la Couronne ne paye

ns Corps & Régimens doit avoir son Chirurgi
pagne, la Couronne paye ceux, qui ne sont

1

Etat I

Colonel *avec* la
Lieutenant Col
Major, premier
—, second
Marechal des L
Auditeur
Aides de Camp
Sécrétaire (*Reg*
Aumônier
Chirurgien Maj
— — Garç
Timbalier (2
Armurier
Sellier

Compa

Rittmestre
(Staabs - Rittme
Lieutenant
Lieutenant
(Staabs - Lieutena 6

Chevaux - Legers.

	Solde annuelle.	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux.		Pensions.	Somm d'Acc
M .				de Selde.	de Bagage.		
Etat Major.	Daler Smt.	Daler Smt.				Daler Smt.	Daler
ɔn	2000	79½	6	4	8	2000	—
lonel	1000	67½	5	4	6	1000	—
	400	60 3/10	5	4	6	400	—
ogis	350	38	4	3	4	350	—
	240	15	1	—	2	240	—
(	110	21	3	2	3	110	—
en	240	10½	1	1	1	240	—
	• •	61	1	—	2	——	—
jor	300	44	1	—	2	300	—
;o	60	5 1/10	1	1	—	60	—
)	30	3⅔	1	—	1	——	—
	30	3⅔	1	—	1	——	—
	110	4	1	1	1	90	—
ompagnie.							
g	432	38	4	3	4	432	—
ornette	200	21	3	2	3	200	—
ſti	120	7 17/32	2	1	1	121	—
	110	4 11/16	2	1	1	110	—
	110	7 17/32	2	1	1	110	—
ntrôleur	110	7 17/[illegible]	2	1	1	110	[illegible]

21. Régimens repartis Infant

Régi la fin
e.

						Solde annuelle. Daler Smt.
—	— —	—	—	1	— —	33⅓
—	60	—	—	1	— —	54
—	90	—	—	1	— —	63
—	90	—	—	1	33⅓	90
—	110	—	—	1	41⅔	108
—	90	—	—	1	33⅓	102
—	90	—	—	1	83⅓	108
—	110	—	—	1	34	108
40	410	3	—	2	18	110
46	410	3	—	2	18	110
53	620	4	—	3	28	120
80	620	4	—	3	28	120
	176	162	224	20	96	174

Etat M

	Fer.	
Colonel sans la Com	6 Liv.	8 Liv.
Lieutenant-Colonel	10	18
Major, premier dit	4	8
—, second	4	8
Marechal des Logis (	8	8
Auditeur	4	6
Capitaine Ingénieur	4	4
Aide de Camp, prer	4	4
— — —, secon	4	6
Sécrétaire	4	8
Aumônier (3)	8	4
Justicier (Justitiarius	4 2	4 12
Clerc (Rættegongsſkr	—	4
Sergent Major (Reg.	—	—
Prévôt (9)	4	6
Chirurgien Garçon (8	0 8	8 8
Tambour Major	8	8
Hautbois (8)	8	8
Fiffre	—	4
	4	—
38 | 56 | 52	86 | 122	136

iment des Gardes, (*Lif-Garde Regementet.*)

M ajor.
État M

	Solde Annuelle	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux.		Penſ
	Daler Srmt. à 36 Marcs. l'Ecu de Banque.	Daler Srmt. à 70 Marcs.		de Selle.	de Bagage.	Daler à 54 M
ıpagnie	1500	69½	5	2	8	21
(2) dito	750	57 7/18	4	1	6	13
lonel o	686	40½	4	1	6	13
	446	40½	4	1	6	6
ogis Quartiermaître)	442	28	3	—	4	4
	265½	14	1	—	2	4
(	300	28	3	—	4	7
en nier	300	18	2	—	3	3
d	300	18	2	—	3	1
jor	265	30	1	—	2	3
o	300	16	1	—	2	—
))	300	30	1	—	2	3
ifvare)	164	4½	1	—	1	3
Wæbel)	164	4½	1	—	1	1
ompa g	92	——	1	—	—	—
(6)	164	4	1	—	1	—
ome ſt	84	4	1	—	1	1
	144	3¾	1	—	—	—
	84	4	1	—	1	—
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Nombre & Calibre ...
de la 1774. Anné...

Stockholm		
Waxholm		
Friedrichsborg		
Dalarœ		
Gothemborg		
Carlſten		
Bohus		
Elfsborg		
Wennersborg		
Malmœ		
Helſingborg		
Landscrona		
Chriſtianſtad		
Warberg		
Calmar		
Borgholm		
Carlshamn		
Jœnkœping		
Helſingforſs		
Sveaborg		
Loviſa		
Obo		
Tavaſtehus		
Wisby & Carlſværd		
Eda		
Gefle & Friedrichs-Skans		
Frœſœn en Jæmtelande		
Somme	76, 162, 224, 20, 96, 174, 38, 56, 52, 86, 122, 136	

No

iment des Gardes, (*Lif-Garde Regementet.*)

	Solde Annuelle	Traitement de Camp. par mois.	Portions.	Rations Chevaux, de Selle.	Rations Chevaux, de Bagage.	Pensions.	S d
	Daler Srmt. à 36 Marcs. l'Ecu de Banque.	Daler Srmt. à 70 Marcs.				Daler Srmt. à 54 Marcs l'Ec	D
M ajor. / Etat M							
pagnie	1500	69½	5	2	8	2120	2
lonel (2) dito	750	57 7/18	4	1	6	1370	1
o	686	40½	4	1	6	1306	1
	446	40½	4	1	6	620	
ogis Quartiermaître)	442	28	3	—	4	442	
	265½	14	1	—	2	415	
(	300	28	3	—	4	700	
en nier	300	18	2	—	3	300	
d	300	18	2	—	3	110	
jor	265	30	1	—	2	314	
o	300	16	1	—	2	——	
))	300	30	1	—	2	300	
ifvare)	164	4½	1	—	1	314	
Wæbel)	164	4½	1	—	1	160	
omp.	92	——	1	—	—	——	
g (6)	164	4	1	—	1	——	
orne	84	4	1	—	1	100	
ft	144	3¾	1	—	—	——	
	84	4	1	—	1	——	
[illegible]	110	[illegible]	[illegible]	1	1	[illegible]	

No. XI.

nbre & Cque de Fer, qui se trouvèrent à la fin
le la 1774 Royaume de Suède & de Finlande.

	ortiers.						Hobussiers.					
	de Fer.						de Métal.			de Fer.		
	80 Liv.	60 Liv.	40 Liv.	30 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	8 Liv.	20 Liv.	16 Liv.	8 Liv.
olm	—	—	12	—	16	16	16	12	12	8	10	18
olm	—	4	8	—	—	8	—	—	—	4	4	8
ichsborg	4	8	8	—	—	—	—	—	—	4	4	8
e	—	2	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
mborg	8	12	16	4	8	8	12	12	16	4	8	8
:n	4	8	8	—	4	8	—	—	—	2	4	6
	4	8	8	—	6	8	—	—	—	2	4	4
rg	4	8	8	—	6	8	—	—	—	2	4	4
ersborg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
œ	4	8	8	4	6	8	4	8	8	8	4	6
igborg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
crona	4	8	8	—	4	8	2	4	4	4	4	8
ianstad	4	8	8	—	4	8	2	4	4	6	8	4
erg	4	6	6	—	4	6	—	—	—	2	4	4
ir	4	16	16	—	8	16	2	8	8	4	12	12
iolm	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
hamn	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	4
œping	—	10	8	—	—	—	—	—	—	4	—	—
igforss	4	8	8	—	2	4	—	—	—	4	4	6
iorg	16	20	24	8	20	24	—	—	—	16	20	8
a	4	8	12	—	—	16	—	—	—	4	8	8
	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
stehus	8	12	12	4	4	8	—	—	—	4	8	8
y & Carlsværd	—	8	8	—	4	8	—	8	—	4	8	8
	—	—	10	—	—	8	—	—	—	—	—	4
: & Friedrichs-Ska	—	—	4	—	—	4	—	—	—	—	—	—
œn en Jæmteland	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	4	—
Som	76	162	224	20	96	174	38	56	52	86	122	136

…pt autres Régimens d'Infanteri…

					Solde annuelle. Daler Smt	
-	—	—	—	1	10	
-	—	—	1	1	15	
-	90	1	1	1	20	
-	240	—	—	1	3½	
	270 300	2	—	1	12½	
1	600 750	6	1	4	20	
-	—	—	—	1	[illegible]	
-	—	—	—	1	—	
-	25	—	—	1	—	
-	—	—	—	1	—	
-	40	1	—	1	3½	
-	40	1	—	1	3½	
-	90	1	—	1	3½	
-	90	1	—	1	3½	
-	90	1	—	1	3½	
-	120 110	1	—	1	3½	
-	180	1	—	1	4½	
-	180	1	—	1	4½	

Ré…

Etat …

Colonel
Lieutenant-Colonel
Major, premier
—, second
Marechal des Logis
Aide de Camp
Aumônier du Régi…
— — de Batail…
Profeffeur
Auditeur
Commiffaire
Chirurgien Major
— — Garçon
— — extraor…
Sergent Major
Timbalier fur le pié
Trompette dito

Comp…

Capitaine {en… / en…}
Lieutenant {en… / en…}
Sous-Lieutenant {en… / en…}
Stückjunker
Artificier (Oefverfy…

Portions qu

Classes	Pai frai
	Livr
Methode 1re.	2
2de.	2
3me.	2

De chacune de
denrées & Viandes

Un Participant
farine &c.

La Ire. Method
ne se sont-ils guères

Chambre de Comptes de ces six Brigades.	Solde annuelle. Daler Smt.	Traitement de Camp. par mois. Daler Smt.	Portions.	Rations. Chevaux: de Selle.	de Bagage.	Pensions. Dlr. Smt.	Sommes d'accord. Dlr. Smt.
Camérier —	900	—	—	—	—	500	2000
Clercs —	300	—	—	—	—	200	—
Chancellerie							
Sécrétaire. à Stockholm	500	. .	. .	. .	. .	500	2666⅔
Sécrétaire. en Poméran.	Rdl.96	. .	. .	. .	. .	400	2000
Sécrétaire. autr. endr.	. .	. .	. .	. .	. .	400	
Régistrat. en Pom.	Rdl.60	. .	. .	. .	. .	200	1666
Ecrivains à Stockh. 2; à Carlscr. 2; en Scanie 4; en Finl. 17; à Goth. 4;	200	12¾	1	—	2	200	—
Ecrivains en Pomér. 7;	Rdl.96	12¾	1	—	2	200	—
Caissier. à Stockholm,	400	30	1	—	2	400	2000
Caissier. autres endr.	300					300	1666⅔
Caissier. en Pomér. Rdl.	120					300	
Huissier (Wacktmæstare) à Stockh.	200	—	—	—	—	—	—
Fabricateurs des Instrumens. en Suède	200	. .	. .	—	. .	—	—
Fabricateurs des Instrumens. en Poméranie	Rdl.48	. .	. .	—	. .	—	—
Maitres, Maçons, Charpentiers, Serruriers &c.	200	. .	. .	—	—	—	—
Eleveur de Remparts en Suède	196	—	—	—	—	110	—
Eleveur de Remparts en Poméranie	Rdl.48	. .	. .	—	—		
Mineur à Stockh.	150	. .	. .	—	—		

Portions qu

Classes	Pai frai
	Livr
Methode 1re.	2
2de.	2
3me.	2

De chacune d
denrées & Viandes

Un Participan
farine &c.

La Ire. Method
ne se sont-ils guère

RATIONS,

que *le Roi de Suède* passe par jour en Campagne & tant que les Troupes ne sont dans aucun Païs ennemi, suivant le Réglement de 1774. Tit. IV. p. 21 - 24.

	a) aux Chevaux de Selle (Ridhæstar.)	*b*) aux Chevaux de Bagage (Klippare.)
1. Lorsque les Magazins ne manquent ni de *grains*, ni de *foin*, ni de *paille*	3½ Kann. d'avoine 5 Liv. (Marker) de foin 12 Kannes de paille hachée (Heckerl.)	2¾ Kannes d'avoine 5 Liv. de foin 12 Kannes d'Heckerling.
2. Lorsqu'il y a *moins d'avoine*, que de foin & de paille	2½ Kann. d'avoine 10 Liv. (Marker) de foin 16 Kannes d'Heckerling.	2 Kannes d'avoine 8 Liv. de foin 14 Kannes d'Heckerling.
3. Quand il y a peu de *Grains*, & qu'on manque tout-à-fait de *paille*	2 Kannes d'avoine 1½ Lisp. (30 Mark) de foin.	1½ Kanne d'avoine 1⅓ Lisp. de foin.
4. S'il y a encore *moins de grains* & qu'on manque absolument de *paille*	1 Kanne d'avoine 1¾ Lisp. de foin.	¾ Kanne d'avoine 1⅓ Lisp. de foin.
5. Lorsqu'on manque également d'avoine & de paille.	2 Lisp. de foin.	1⅔ Lisp. de foin.

Au défaut de *l'Avoine*, trois quartiers de *Seigle* (Roggen) ou de farine de Seigle, ou 4 quartiers *d'Orge* ou farine d'orge, *tiennent lieu* de 5 quartiers *d'Avoine*.

R

Deux Kannes d'Heckerling répondent à une *Livre* de paille d'orge ; ſi l'on manque abſolument de foin & de paille, & qu'on ait de l'avoine, on peut donner 4 Kannes d'*Avoine*, mais amais au de-là.

Pendant qu'il y a de la *pâture*, les *Officiers* reçoivent le fourrage en nature pour tous leurs *Chevaux de Selle ;* mais quant aux *Chevaux de Bagage*, on ne paſſe que *quatre* aux Colonels & aux Lieutenants-Colonels ; *trois* à un Major ; *deux* à un Capitaine ; & *un* à un Lieutenant ou Cornette.

Les *autres* Rations ſont payées d'après la *Taxe* à publier dans le tems.

DE LA MARINE SUÉDOISE.

La Marine Suédoiſe conſiſte en 1) une Flotte de Vaiſſeaux de Guerre (Oerlogs Flotta) & 2) deux Eſcadres de Galères.

La *Situation naturelle* de la Suède oblige le Gouvernement d'entretenir, outre une Armée de Terre, *deux Corps de Marine* de différente Nature : 1) une Flotte de *Vaiſſeaux de Guerre* (Oerlogs Flotta) avec ſon attirail ; & 2) une autre de *Galères*, l'une pour la *grande Mer*, & l'autre pour les *Côtes*.

Chacune a ſa façon de faire la Guerre.

Le Comte Ehrenſværd fait bâtir les Galères ſuivant la nature des écueils, dont la Suède eſt revêtue.

Quant *à la Floue de Galères, le Général* Comte *d'Ehrenſværd*, fameux pour les différentes Fortifications, dont il a muni la Finlande, après avoir fait depuis 1758 examiner & meſurer les *Côtes de Suède*, a chargé enſuite l'excellent Architecte *Chappman a)* de l'exécution du Plan, que par Ordre des Etats de 1756, il avoit dreſſé pour la *forme* & les qualités des Galères les mieux adaptées aux *Ecueils*, dont la *Suède* eſt revêtue.

a) Chappman, om Skjeppsbyggnad.

Malgré les fortes oppositions, que ce Général rencontra à la Diète de 1766, où l'on remit presque toutes les choses sur l'ancien pié, le *Public* lui a toujours rendu justice, même à l'égard de son *désintéressement.*

Les Etats de 1766 abolissent une partie de ses Arrangemens; mais ceux de 1769 les rétablissent.

Par son *Mémoire* présenté 1765 aux Etats, *b*) ce Général prouve, que le *Collège d'Amirauté*, lorsqu'il étoit chargé de la direction de la *Flotte de Galères* à Stockholm, dépensa pour son entretien:

depuis 1720 - 1727	par	an	245219	Daler	Srmt.
1727 - 1737	-	-	118486	-	-
1737 - 1747	-	-	110225	-	-
1747 - 1757	-	-	396367	-	-

Ce qui fait pour ces 37 Ans, *année commune*, 223893 Dlr. Srmt., au lieu que *pendant* le tems, que ee Général étoit chargé de la Direction, ces *deux Escadres* de Galères, l'une à Stockholm, l'autre en Finlande, n'ont coûté à la Couronne, que *101020 Dlr. Srmt.* par an.

Ce Général avoit d'ailleurs motivé l'établissement d'un *nouveau Corps de Mariniers* fort de 430 hommes, y compris 30 Matelôts (Botsmæn), dont l'entretien ne coûtoit à la Couronne que 30972 Dlr. Srmt. par an, & lequel Corps paroissoit bien préférable à celui, qui avoit été ci-devant entretenu à grands fraix.

C'est sans doute ces raisons, qui portèrent les Etats suivans de 1769, à rétablir en grande partie les Arrangemens faits sous la direction de Msr. d'Ehrensværd;

Etat de la Marine Suédoise après la Diète de 1766.

R ij

b) General *Ehrensværds* Memorial om Svenska Sjœmagten och i synnerhet om Galere-Flottans fœrvaltning.

& que *l'Escadre de Stockholm* resta seule sous l'Inspection de
rauté établie à Carlscrona, tandisque celle de *Finlande* re
sous la dépendance de l'*Armée*, pour lui servir de *Camp vol*
tems de Guerre.

Voici l'Etat de la Flotte de Vaisseaux de Guerre & d
lères tel qu'il étoit après la Diète de 1766.:

à Stockholm.

54 *Galères*

12	à 4	Canons 6 Liv. de Calibre,			44 Rames	
28	4		6		40	40 Galères ont un
6	4		6		36	de 24 Liv. de ball
4	4		6		32	pont de devant;
4	4		6		28	autres ne l'ont que

3 Chalouppes, pour aller à la découverte, à 32 Rames;

3 Prames, dont	2 à 24	Canons.	24
	1 à 16	-	24
2 Brigantins	- à 20	-	6

1 Galliote à Bombes armée de deux gros mortiers & de qua
nons à 6 Liv. de balle.

à Carlscrona.

27 Vaisseaux de ligne, dont il y en avoit
1 à 100 piéces de Canons; 1 à 96; 1 à 84; 2 à 74;
2 à 66; 5 à 64; 6 à 60; 1 à 54; & 5 à 50 piéces de

Quant aux années de leur *Construction*, il y en a *sept* de construits depuis 1701 - 1720; *quinze* depuis 1722 - 1740, & *cinq* depuis 1743 - 1754.

9 Frégattes, dont une étoit à 40 Canons; une à 36; deux à 30; deux à 24; deux à 18; une à 12 piéces de Canon.

4 Prames à 20 Canons;

4 Galliotes;

6 gros Vaiſſaux } pour le transport du bois de Conſtruction.
14 moindres }

à Gothenbourg.

3 Vaiſſeaux de ligne, dont l'un eſt à 36 piéces de Canon; l'autre à 30; & le 3me à 24.

2 Brigantins;

1 Galliote à Bombes;

5 Galères;

4 demi-Galères,

1 Vaiſſeau de Transport.

RECAPITULATION

30 Vaiſſeaux de Ligne; 9 Frégattes; 59 Galères; 6 Galliotes, 4 Brigantins; 7 Prames, 4 demi-Galères; 3 Chalouppes; 21 Vaiſſeaux de Transport.

Il eſt ſuperflu de remarquer, que *la Suède* ſeroit fort embarraſſée, ſi elle étoit obligée de mettre en *état de ſervice* & d'équipper *à ſes fraix* la moitié de ces différens Vaiſſeaux.

L'*entretien annuel* de toute la Marine Suédoiſe a coûté:

	1696. Dlr. Smt.	1768. Dlr. Smt.	1772. Dlr. Smt.
1.) Collège d'Amirauté y compris le Corps de Cadets	—		1.) 624755
2.) Exercice du Corps de Marine	527415	1138884	2.) 50000
3.) Conſtruction de Vaiſſeaux	—		3.) 458029
4.) Docke à Carlscrona *)			4.) 170000
5.) Repartition des Matelôts		5.) 43793	5.) 43792
6.) Eſcadre de Stockholm		6.)	6.) 138827
7.) Flotte de l'Armée en Finlande	44083 1/2	7.) 221627	7.) 286947
8.) Ecluſes de Trollhætta		8. 52351 2/3	8.) 34800
9.) de Hjælmar	10000	—	—
Sommes:	681498 1/2	1456655 2/3	1807150

La *Milice de Marine* (Sjoe-Milice) monte en Suède à environ 13000 Hommes. Cependant ſi l'on ôte la *Milice de reſerve* (Fœrdublingen), qui n'eſt complettée qu'en tems de Guerre; ſi l'on ôte les Volontaires, les Matelôts des Villes, les autres gens enrôlés (Enrolering och Stædernes Botsmæn) & les Mouſſes (Skjeppsgoſſar), qui tous ne ſont presque jamais commandés, il en reſte à peine 7000 *Hommes*, dont environ 800 ſont des Matelôts repartis (Indelnings Botsmæn) & 6200 hommes *roués* (Rotering). Les *Matelôts repartis* faiſoient régulièrement jusqu'en 1774. *trois mois de Service* par an; ceux de la *Rotering*, après une année de Service, reſtoient même chez eux *plusieurs* années de ſuite. S'il

*) *Thunbergs* Konſt al bygga under Vatn, 4. Stockh. 1774.

eſt vrai, comme Mr. *Modéer* *c*) aſſure dans ſon *Supplément* au Diſcours de Mr. de *Nordenankar* *d*), que les différens Exercices & autres Commandemens de Mer ne demandoient *en tems de Paix* qu'environ 1000 Matelôts par an, ces derniers n'étoient commandés tour-à-tour qu'après *cinq années de repos*, & ceci ſeulement pour *trois* ou *quatre* mois propres en Suède aux Exercices de Mer.

Ce peu de tems ne leur étant pas ſuffiſant, pour bien apprendre toutes les Evolutions maritimes, Mr. de *Nordenankar* a propoſé une Méthode plus ſolide, pour bien exercer les différens Corps de Marine; & les Sénateurs Comte *de Sinklaire* & Baron *de Falkengrèn* ayant été chargés en 1773. d'examiner à *Carlscrona* les différens Réglemens relatifs tant à l'Economique qu'à la Diſcipline de l'Amirauté, le Roi a fait depuis toute ſorte de Changemens propres à lui donner plus d'énergie.

Voici les principaux *défauts*, qu'on avoit relevés juſqu'à la dernière Diète, à l'égard de la *Marine Suédoiſe*: 1.) Les Corps *d'Amirauté* n'avoient pas *chacun* ſon Chef; 2.) le Corps d'*Artillerie* marinier ne répondoit guères au grand nombre de ſes piéces de Canon; & 3) le *Corps de Cadets* étoit trop peu exercé dans la Navigation & dans les Manœuvres relatives.

Défauts, qu'il y avoit ci-devant à l'égard de la Marine Suédoiſe.

Il paroit, que depuis quelque tems on s'eſt appliqué à rémédier à ces inconvéniens.

Changemens qu'on y a faits.

c) *Modéers* Tillægning vid Contre-Amiral *Nordenankars* Afhandling om Sjœmagtens nœdvændighet.

d) Contre-Amiral *Nordenankars* Afhandling om fœrmon och nœdvændigheten af Sjœmagt, ſamt Marinierens bættre œfning.

Si l'on peut s'en rapporter à ce que des *Feuilles publiques* en ont dit en dernier lieu, la Marine est actuellement sur un bon pi & en état de défense; les *Flottes* ont été munies de nouveaux Régle mens Economiques; il y a actuellement un *Magazin* pour l'entretie de 5000 Hommes pendant *trois* mois; le nombre des Officiers été augmenté; plusieurs *Galères* ont été radoubées; & enfin le *deux* Flottes augmentées, l'une de 3 *Vaisseaux* de rang, l'autre d 4 *Bâtimens à rames* & à voiles (Skjærgords Fartyg) propres à ser vir de Frégattes ou de Galères, suivant l'exigeance des Cas.

Pour être au reste à portée de veiller de plus près à l'Admi nistration commise au *Collège d'Amirauté*, *le Roi* s'est fort occupé de puis 1774. à faire revenir ce Collège de Carlscrona à *Stockholm* où se trouvent réunis tous les autres Dycastères & Collèges d Royaume.

Eta

Sui

Ire Esquadre.							
Le Vice-Amiral & Chevalier C. G. Wrangel.							
Canons.	*Noms de Vaisseaux.*	Semestre.	*Chefs de Vaisseaux.*	Semestre.	*Capitaines.*	Semestre.	*Lieuten*
			Lieut.Colonels.				
				{1	E. Cedergren	1	Uggla

[redacted]

Principaux Ouvrages et Réglemens allégués.

Lembetsmannen, den græfvande, (l'Officier cultivateur,) 4. Stockholm, 1773. pgg. 12. (feuille confisquée.)

sis (Anders) om Svenſka Hemman, (des Fermes en Suède,) I. II. Delar, 4. Stockh. 1754.

ppmann om Skjeppsbygnad (de la Conſtruction des diverſes ſortes de Navires,) avec figg. Stockh. 1770.

renſtens (Conſeiller du Roi & de la Chancellerie,) Bewis emot Adelens Rættighet œfwer Skattegods, (Preuves contre les Droits de la Nobleſſe ſur les Terres taxées,) 8. Stockh. 1769. pgg. 108.

renſwærds (General) Memorial til Rikſensſtænder om Svenska Sjœmagten och i ſynnerhet om Gallereflottans fœrwaltning, (Mémoire adreſſé aux Etats par rapport à la Marine de Suède & à l'Adminiſtration de la Flotte de Galères, 4. Stockh. 1765. pgg. 30.

ggets Svenſka Landbrukets hinder och hjelp (Obſtacles & reſſources de l'Agriculture en Suède,) 8. Stockh. 1746. pgg. 104.

reſterus Inledning til Svenska Krigslagfarenheten, (Introduction à la Jurisprudence militaire Suédoiſe, I. II. Delar, 4. Stockh. 1765 -- 1769. pgg. 662.

odéns publique Handlingar, (Actes publics,) VIII Delar, 4. Stockh. 1736 -- 1774.

ordenankars (Contre Amiralens) Afhandling om Fœrmon och Nœdvændigheten af Sjœmagt ſamt Marienerens bættre Oefvning, (Traité du béſoin d'une Marine, & de l'exercice des Mariniers; il y eſt joint un Supplement de Mr. *Modéer* ſous le titre de: Tillægning vid Noidenankars Afhandling, 8. Stockh. 1774. pgg. 20.

obud ang. the om Rænte- och Lœnings- Spannemolens utgœrande tid efter annan *utkomne Reglementer,* (Ordonnance touchant les Réglemens ſucceſſivement émanés par rapport au payement des Rentes,) 4. Stockholm, 1770, pgg. 20.

eglementer angoende Rættegongen i Armeen, then 28. Nov. 1761, j. then 1. Febr. 1770. (Réglemens concernant la Procédure juridique dans l'Armée,) 4. Stockh. 1766. & 1770.

— Arméens Penſions Caſſa, (la Caiſſe de Penſions de l'Armée,) 4. Stockholm, 1758. 1770. 1772. 1774.

S

Reglementer angoende Accordernas afſkaffende, (Abolition des Accords,) 4. Stockh. 1774.

— Arméens Fæltſtat, Underholl, Quarter &c. (Etat, Entretien, Logemens de l'Armée,) 4. Stockh. 1774. §§. 816. ſans compter les Annexes.

Ruſttjenſtordningar (Régl. concernant les Services militaires,) d. d. 1686.

Sigismundi, Konung, Førſækran til Ridderskapet och Adelen, (Aſſurance du Roi *Sigismond* donnée à l'Ordre Equeſtre & à la Nobleſſe en général,) then 11. Febr. 1494.

Sveriges Oeconomie Balance, (Balance Economique de Suède,) 4. Stockh. 1768. pgg. 20.

Tankar om *Swenska Sjœmagten* och i Synnerhet om *Ammiralitetet*, (Penſées de la Marine Suédoiſe & en particulier de l'Amirauté,) 4. Stockholm, 1769. pgg. 8.

Thunbergs (Premier Directeur à Carlscrona,) Konſt at bygga under Vatn, (Art de conſtruire ſous l'eau,) avec figg. 4. Stockh. 1775.

Zetzel (Médecin de l'Armée) om en Svenſk Soldats føda i Fælt, (de la nourriture d'un Soldat Suédois en Campagne,) 8. Stockh. 1764. pgg. 34.

GUSTAF.III.STIFTARE.MDCCLXXII

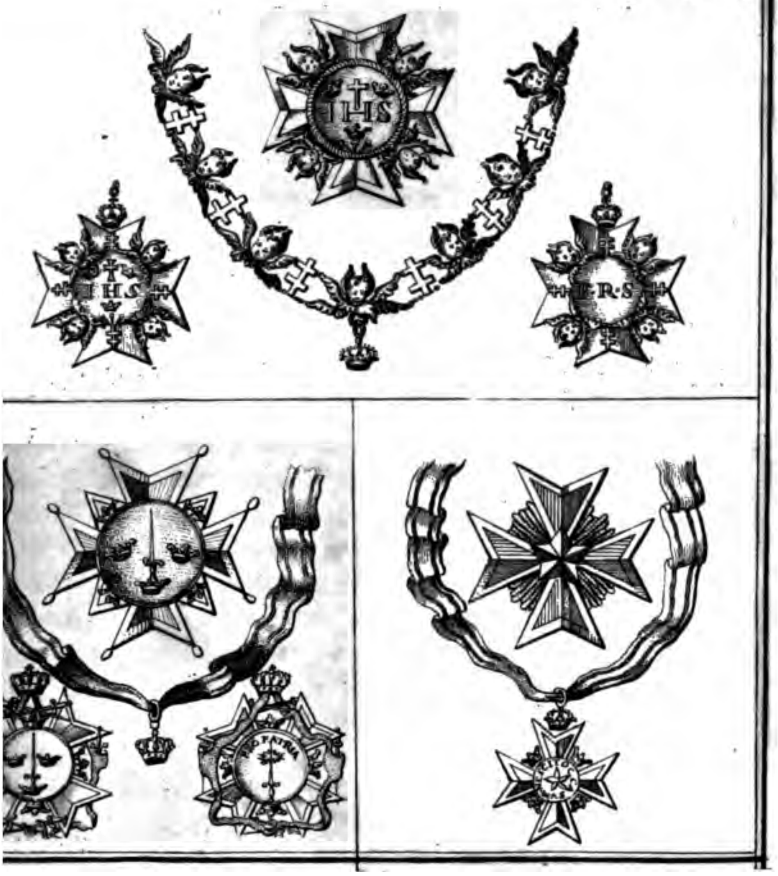
I H S
I H S
E·R·S
PRO PATRIA

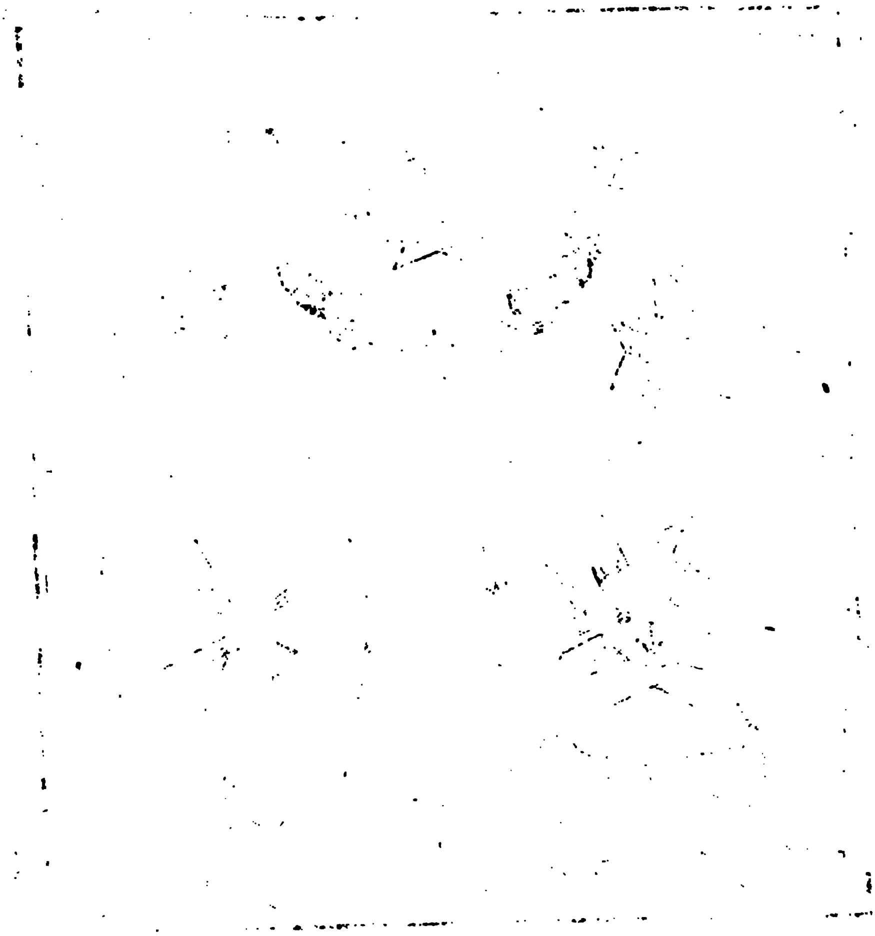

V.

RÉGLEMENT DE SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE, CONCERNANT LES TROIS ORDRES DE CHEVALERIE : DES SÉRAPHINS, DE L'ÉPÉE ET DE L'ÉTOILE POLAIRE.

Donné à Stockholm le 23. Fevr. 1748.

Nous FRÉDERIC, par la grace de Dieu Roi de Suède, des Goths & des Vandales, &c. &c. Landgrave de Hesse &c. faisons savoir qu'invariablement attentifs à remplir les devoirs du Trône, que Nous occupons, Nous avons toujours trouvé, que le plus beau fleuron de la Couronne & de l'autorité Royale, c'est *le pouvoir de récompenser la vertu*, la fidélité, & les services distingués: c'est aussi par là, que Nous avons tâché de rendre Notre Regne cher à tous les habitans de la Suède. Les conjonctures du tems, les usages établis, & d'autres circonstances, dont on n'est pas toujours le maître, mettent très-souvent des bornes à ces recompenses, & ne permettent pas toujours aux Princes les plus portés pour la bienfaisance, de répandre leurs bienfaits d'une manière propre à mettre un sujet zélé à son aise, & à le mieux partager des biens de la Fortune. Aussi les cœurs vraiment nobles sont-ils peu touchés de ces sortes d'aquisitions, & leur plus grande récompense c'est la satisfaction, qu'ils sentent d'avoir rempli les devoirs d'un digne citoyen, & d'un sujet zélé, & d'avoir captivé la bienveillance d'un Prince équitable, d'une manière à en pouvoir transmettre à leur postérité des preuves incontestables, & propres à leur servir d'exemples, & à les exciter à marcher sur les mêmes traces.

C'eſt en conſéquence de ces conſidérations, que pluſieurs Princes ont inſtitué des *Ordres de Chevalerie*, comme des marques évidentes d'un mérite diſtingué; & les *Suédois* ne le cédant à aucune Nation en fait de ſentimens *élevés & vraiment nobles*, nous avons réſolu de renouveller ce que d'autres Rois de Suède nos Prédéceſſeurs, avoient établi à cet effet par un principe également généreux & bien-faiſant, & dont *l'uſage* a été interrompu dans la ſuite des tems par les Revolutions, qui ſe ſont ſuccédées. Nous *établiſſons* donc, par ces préſentes, *trois Ordres de Chevalerie, a*) dont nous nous déclarons Chef & *Grand-Maître*, & qui ſeront conſidérés & reſpectés de tous en général & d'un chacun en particulier.

Le *premier* & le plus diſtingué ſera *l'Ordre des Séraphins*, connu & révéré anciennement dans le Nord. Nous le faiſons revivre, en lui rendant ſon ancienne ſplendeur, & le deſtinons *à des Rois & à des Princes*, comme une marque de Notre amitié & de notre eſtime de même qu'à ceux de nos *ſujets*, qui ont rendu à la Patrie de *ſervices ſignalés* & *éclatans*, & qui par ces moyens ſe ſont rendu *dignes* de remplir les *premiers* emplois de l'Etat.

Le *ſecond Ordre* ſera celui *du Glaive ou de l'Epée*, qui de te immémorial a été la marque honorifique de ceux, qui ont tiré l'Ep pour le *ſervice de la Patrie*, & que nous rétabliſſons auſſi, à c même fin, en le deſtinant à nos fidèles ſujets de l'Etat milit comme une marque *charactériſtique* de longs & bons ſervices, & perpétuer le ſouvenir de l'intrépidité & de la valeur de ancêtres.

Nous deſtinons le *troiſième Ordre*, ſavoir celui *de l'Etoil laire*, à ceux, qui dans d'autres emplois & commiſſions, ou p

a) *Adolphe Fréderic* ſon ſucceſſeur a confirmé ces trois Ordres par une nance du 25. Novembre 1751; & nous indiquerons au bas de les changemens, que ce Roi y a faits en même tems ou dans la ſu

Vertus *civiles*, des talens d'esprit, & des établissemens utiles à l'Etat, se sont rendus célèbres & dignes d'une distinction spéciale. Nous avons résolu de le désigner par le nom de l'*Etoile polaire*, pour indiquer aux Chevaliers, qui en seront décorés, que comme cette Etoile ignore le couchant, il sera pareillement de leur devoir de s'appliquer dans leur sphère à ne point faire décliner la réputation du nom Suédois, ni à ne lui faire perdre le lustre acquis par une longue suite de Siécles.

La Vertu *) & l'honneur, la fidélité & le zéle envers Dieu, envers le Prince & la Patrie sont les seuls exercices, auxquels nous assujettissons les Chevaliers. Ces attributs sont le partage des cœurs généreux, & la *pratique* leur en est naturelle & aisée.

Nous avons trouvé bon de fixer l'institution & le rétablissement des Ordres mentionnés au 17. jour du prochain mois d'Avril, *jour* où nous allons entrer dans la soixante & treizième année de Notre âge. Le terme, où Dieu Nous a conduit, ne Nous fait pas espérer d'en célébrer *souvent la mémoire*; *mais* nos voeux seront accomplis, si ce jour peut devenir en même tems le jour mémorable d'une *union* parfaite en général (comme cela va être le devoir essentiel de chaque Chevalier en particulier) de sorte qu'il n'y ait d'autre envie parmi les habitans de la Suède, que celle de contribuer *le plus* par une digne émulation à la gloire, à la félicité & au bien-être de la Patrie.

A cette fin nous avons fait dresser les Statuts suivans & nous leur donnons force de Loi perpétuelle & *immuable*.

*) L'Ordonn. du 25 Nov. 1751. retranche ce §. depuis: *La Vertu* & &c. jusqu'aux paroles *souvent la mémoire; mais.*

STATUTS
DE
L'ORDRE ROYAL DES SÉRAPHINS.

Chapitre I.

§. 1. Le Roi de Suède & des Gothies fera toujours & de fi non-interrompue Chef & Grand-Maitre du louable Ordre Séraphins: Lui & aucun autre.

§. 2. Le Roi ne pourra créer des Chevaliers *b*) avant que d'ê légalement couronné & d'avoir fait en qualité de Grand-Maí de l'Ordre le *vœu* que voici: Je N. N. Roi de Suède, Goths & des Vandales &c. &c. promets & jure à Dieu, fur fon faint Evangile, que je foignerai & maintiendrai t jours le vénérable Ordre des Séraphins, inftitué dans les Siéc reculés & conféré par des Rois de Suède nos Prédéceffeurs, quel on vient de renouveller & de faire revivre; que Je ne lui fe rien perdre de fon luftre & de fa diftinction; que Je prendrai à cc fes intérêts auffi bien que ceux de nos autres Ordres; J'obferverai exactement tout ce que les Statuts de ces Ord préfcrivent; & que je porterai les autres Chevaliers, à conformer réligieufement: Je promets fpécialement de ne pc changer, ni *révoquer* ce qui s'y trouve ftatué, Ainfi Dieu foit en aide!!! *b*)

b) Ce §. 2. a été fupprimé par le Réglement d'Adolphe Fréderic du 25. vembre 1751.

§. 3. Aucun Roi n'aura jamais le pouvoir, ni la liberté de révoquer ou d'abolir cet Ordre, qui doit être maintenu inaltérablement, comme une *preuve* immuable de la Vertu & de la gloire de la Nation Suédoise.

§. 4. Le Roi voulant nommer des Chevaliers *c*) ou des Officiers de l'Ordre, convoquera le Sénat; comme Chef & Grand-Maître de l'Ordre, il y aura deux voix, chacun des Sénateurs n'y en ayant qu'une seule. Celui, qui après les voix recueillies en aura les deux tiers en sa faveur, sera déclaré Chevalier, ou Officier de l'Ordre. *c*)

§. 5. Les Princes du Sang Royal de Suède, de ligne masculine, *naissent* Chevaliers de cet Ordre, & pourront être décorés par le Grand-Maître du Cordon de l'Ordre, quelques jeunes qu'ils soyent.

§. 6. Aucun ne sera élu ni créé Chevalier de cet Ordre, qu'il n'ait été auparavant Chevalier de l'Ordre de l'*Epée* ou de celui de l'*Etoile polaire*; & décoré du *grand* Ordre; il continuera de porter également les marques de l'Ordre inférieur. Les Chevaliers de l'Ordre des Séraphins seront tout à la fois Commandeurs de l'un ou de l'autre des deux Ordres inférieurs, suivant ce qu'il en sera statué ci-dessous.

§. 7. On ne pourra porter le nombre des Chevaliers de l'Ordre des Séraphins au delà de *vingt-quatre* personnes de la Nation, & huit Etrangers. Aucun habitant de la Suède ne pourra être admis dans cet Ordre, à moins qu'il ne soit Lieutenant-Géné-

c) Au lieu de ce 4. §. le Réglement d'Adolphe Fréderic ordonne, que le Roi *proposera* les Candidats aux Chevaliers assemblés en Chapitre; & les nommera, en cas que les Chevaliers n'y trouvent à blâmer quelque mauvaise qualité, dont S. M. n'eût point été informée; mais cela étant, ils donneront en corps au Protocolle du Chapitre les raisons, qui les portent, à lui en déconseiller la nomination, & auxquelles S. M. ne refusera point d'acquiescer.

ral des Armées ou d'une dignité équipollente. A l'égard des Souverains ou Princes étrangers, le Roi pourra, de l'avis du Sénat, *d*) paſſer le nombre fixé, pour leur marquer ſon amitié particulière.

§. 8. On ne nommera des Chevaliers, que les deux jours de l'année indiqués ci-deſſous, de maniére qu'ils ſeront nommés le premier jour & créés l'autre. Celui, qui aura été nommé Chevalier, ne portera, avant que ſa création ſoit faite dans les formes, que l'Etoile brodée ſur l'habit, ſans ſe décorer du Cordon, ni de la Croix de l'Ordre.

§. 9. Le premier jour ſera toujours *le Lundi après l'Avent*, pour marquer le reſpectueux ſouvenir & la foi, qu'ils ont du Seigneur, dont on annonce ſurtout alors dans les Aſſemblées Chrétiennes l'*Incarnation*, & qui eſt le fondement & le ſigne caractériſtique de la vraie fidélité duë aux Puiſſances, que Dieu a établies ſur la Terre, & auxquelles il a ſubordonné le reſte des humains.

§. 10. L'autre jour ſera *le 17. du mois d'Avril*, *e*) jour anniverſaire de la naiſſance du Roi *Fréderic I.* pour perpétuer par-là la mémoire du rétabliſſement de cet Ordre opéré par ce Prince. Si ce jour ſe trouve être un jour de fête, la création des Chevaliers ſera remiſe au lendemain.

§. 11. Les Chevaliers ſeront créés *f*) dans l'Egliſe de l'Isle, qui en porte le nom, (Riddareholm,) au caveau de laquelle plusieurs Rois de Suède & des Gothies repoſent, après avoir ſouvent teint, de leur vivant, du ſang des ennemis leurs Armes & leurs

d) Le Réglem. du 25. Nov. 1751. retranche les mots: de l'avis du Sénat.

e) §. 10. c'eſt à préſent le 28. Avril.

f) §. 11. au lieu de: dans l'Egliſe m. ou à la Chapelle du Château ou dans l'Egliſe &c.

leurs vêtemens pour la défenſe *de la Patrie* & à la gloire du nom Suédois. *g)*

§. 12. Le ſiége du Roi ſera poſé à cet effet à la droite de l'Autel, & on placera des bancs des deux côtés pour les Chevaliers de l'Ordre. Celui qui va être créé *Chevalier*, aura ſon ſiége à l'entrée du Chœur, vis-à-vis de l'Autel, placé entre deux anciens Chevaliers, qu'il pourra nommer lui-même.

§. 13. Le Roi & les Chevaliers étant aſſis, on entonnera le *Veni Sancte Spiritus*, puis le Grand-Aumônier du Roi montera en chaire, & rappellera aux Chevaliers, par un diſcours concis, les devoirs indiſpenſables des bons Citoyens & Sujets envers Dieu, envers le Roi, & envers la Patrie.

§. 14. Le Diſcours fini, le Chancelier de l'Ordre ſe levera, ira ſe placer à la gauche du Roi, & détaillera les prérogatives de l'Ordre, & combien celui-ci doit être en vénération ? comme quoi il eſt établi pour diſtinguer dûment les talens du Génie, l'habileté, la magnanimité & la valeur; & enfin jusqu'à quel point doit ſe trouver honoré celui, qui va être aggrégé à un Ordre, que le Roi lui-même juge *digne* de porter, & dont il eſt le Chef. Il indiquera en même tems les *motifs particuliers*, qui ont déterminé le Roi à nommer le préſent Seigneur Chevalier de ſes Ordres.

§. 15. Cela fait, le nouveau Chevalier eſt conduit par les deux anciens Chevaliers, qui ſont à ſes côtés, vers l'Autel, & devant le ſiége du Roi. S'y étant agenouillé, le *Récipiendaire* répondra par un *Oui* diſtinct aux demandes ſuivantes, que le Chancelier de l'Ordre lui adreſſe :

g) Le *Cérémonial* pour la tenue du Chapitre des Séraphins a été ultérieurement réglé par une Ordonnance Royale de 1765.

I. Chevalier de Suède & des Gothies N. N. promettez-vous à *Dieu & au Roi*, d'avoir en vénération, & de soutenir de tou votre pouvoir les Loix & les Statuts préscrits à ce louabl Ordre? & de Vous y conformer Vous-même?

II. Chevalier de Suède & des Gothies N. N. promettez-vous d'*exposer* courageusement votre vie & de prodiguer votre sang pour la gloire de Dieu, & la *vraie Religion Chrétienne*, *h* pour le service du Roi & à la gloire & pour la félicité de la Patrie?

III. Chevalier de Suède & des Gothies, N. N. promettez-vou d'aider à *soutenir* par vos conseils, par votre sagesse, & par votr intrépidité, à l'exemple de vos glorieux ancêtres, l'ancienn réputation & l'ancienne gloire attachées au nom Suédois?

IV. Chevalier de Suède & des Gothies, N. N. promettez-vous d'en tretenir & de cimenter *l'union* avec vos frères?

V. Chevalier de Suède & des Gothies, N. N. promettez-vous d'avoi à cœur toute votre vie, l'honneur & les prérogatives, qu vont vous être accordés?

VI. Chevalier de Suède & des Gothies, promettez-vous de vous por ter inaltérablement pour la justice, pour les Loix, & pour le bo ordre; d'avancer le bien, & de détourner le mal; de soigne & de protéger les Pauvres, les Veuves & les Orphelins?

§. 16. Le Sécrétaire de l'Ordre fera ensuite lecture des *Lettres d création*, que le Roi accorde au nouveau Chevalier, conçue en ces termes:

„*Nous N. N. par la Grace de Dieu, Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c.*

faisons savoir, que vû les longs & grands Services, que Monsieur N. N. nous a rendus, à Nous & à l'Etat, & qu'il s'efforce

h) Au lieu de: vraie Religion Chrétienne, *mettez*: foi & croyance Evangélique Luthérienne.

fans ceffe de nous rendre avec un zèle & une ardeur dignes des éloges les plus diftingués, Nous l'avons, en *récompenfe* de fon zèle, & de fa valeur, comme auffi pour *l'exciter* à Nous continuer ces mêmes Services, élu & adopté de notre propre mouvement & par Notre bienveillance fpéciale, & Nous déclarons par ces Lettres patentes N. N. *Chevalier* du très-ancien & très-honorable Ordre des Séraphins, dont Nous fommes Nous même Membre & Grand-Maître. Nous Nous promettons indubitablement que, comme les *Anges Séraphins*, dont il portera *l'empreinte* fur lui, fe tiennent fans ceffe devant la face du Seigneur, dont ils exécutent les divins Ordres avec un zèle & une fidélité à toute épreuve, de même *ce Chevalier* de Notre Ordre des Séraphins tâchera d'avoir des vûes & une conduite pures & irreprochables, & nous fera jusqu'à la fin de fes jours inviolablement attaché à Nous & à l'Etat, par des liens d'un zèle, d'une fidélité, & d'une valeur diftinctifs & tout particuliers."

„A ces caufes Nous lui attribuons, outre les marques diftinguées d'honneur & de confiance, la jouiffance de tous les droits, prérogatives & immunités attachés de tems immémorial à Notre Ordre des Séraphins, ou qui lui pourront être attachés dans la fuite des tems. Nous prenons *fpécialement* Monfieur N. N. en vertu de ces Lettres fous Nos aufpices & en Notre protection particulière, de forte que s'il lui arrive quelque chofe de fâcheux, *en qualité* de Chevalier de cet Ordre, les auteurs du mal encourront Notre *pleine* indignation. Afin que tous ceux, que cela peut regarder, en foyent d'autant plus perfuadés, nous avons figné ces Lettres de Notre propre main, & les avons fait fceller de Notre Grand-Sceau de l'Ordre des Séraphins. Donné à Stockholm au Sénat, le &c."

§. 17. Cette Lecture faite, le nouveau Chevalier prêtera le *ſerment* ſuivant, que le Chancelier lui épellera:

Je N. N. promets & jure à Dieu & ſur ſon St. Evangile, que je prodiguerai mes biens & mon ſang pour la défenſe de la *h*) pure foi & doctrine Chrétienne, je ſerai fidelement attaché à mon Roi & à l'Etat, je détournerai le mal, qui pourroit les menacer & avancerai ce qui leur peut être utile. Je ſoutiendrai la paix & la juſtice, & m'oppoſerai à toute injuſtice; je protégerai les Orphelins, les Veuves & les pauvres; j'aurai ſoin des malades, & ne manquerai pas de viſiter les Hôpitaux & les Infirmeries: *Ainſi Dieu me ſoit en aide!*

§. 18. Le ſerment prêté, le Roi prendra le Collier de l'Ordre, des mains du Tréſorier, & accompagné du Chancelier, il en décorera le nouveau Chevalier, & en le frappant de trois coups du Glaive du Couronnement ſur l'épaule gauche, prononcera ces paroles: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c. te créons louable & preux Chevalier de Suède & des Gothies de notre Ordre des Séraphins: ſois en digne. Dès-lors le Roi lui donnera l'accolade, en diſant: *Le Seigneur vous protège!*

§. 19. La création faite, le nouveau Chevalier remerciera le Roi, en lui baiſant la main; accompagné des deux anciens Chevaliers, qui le conduiſent, il ira enſuite accoſter tous ſes autres confrères, qui l'embraſſeront l'un après l'autre, en diſant: *Le Seigneur vous protège!*

§. 20. L'*habillement* des Chevaliers eſt une *Veſte* de Satin blanc, ouverte aux manches, avec des paremens & des boutons noirs,

h) §. 17. au lieu de: pure foi & doctrine Chrétienne *m.* vraye foi & croyance Evangélique Luthérienne.

bordés & ornés de dentelles de même couleur, des pans blancs doublés & ornés de la même façon ; les *haut-de-chausses*, & *les bas* blancs, avec des jarretières noires, à nœuds de même couleur ; *souliers* de soye blanche, à pointes & à talons noirs, fermés à nœuds de roses de soye en guise de boucles. Le *manteau* est de satin noir, doublé de blanc, collet & rebords blancs, bordés & ornés de dentelles noires. *Chapeau* de Velours noir, bordé d'un galon de soye blanche, surmonté à la gauche de quatre plumets blancs, & d'un noir au milieu.

Sur le manteau, à l'endroit du cœur, est appliqué la *marque* de l'Ordre brodée en argent.

Sur la Veste, du même côté, est la même marque, mais plus petite.

Le *Collier* de l'Ordre est composé de onze têtes de Séraphins d'Or, avec leurs six ailes déployées, entrelassées de onze croix patriarchales, émaillées en azur, attachées les unes aux autres par des chainons d'Or. Audessous du collier est attaché la marque de l'Ordre, consistant en une croix à deux pointes, émaillée en blanc ; au milieu il y a un globe d'azur, sur lequel on voit les Armes de Suède avec la Devise de l'Ordre J. H. S. ; au dessous paroissent trois clouds de la Croix de Notre Sauveur. Le Globe est anglé de quatre têtes de Séraphins d'Or, à ailes déployées, & de quatre croix patriarchales, sortant du Globe dans l'entre-deux des têtes des Séraphins. Sur le revers du Globe on voit les Lettres initiales : *F. R. S.*

La *Croix* de l'Ordre des Séraphins se porte attachée à un *grand Cordon bleu ondoyé, en bandoulière de la droite à la gauche.*

§. 21. Toutes les fois, que le Chapitre devra ſe tenir pour mination de nouveaux Chevaliers ou autrement, les Ch ſeront tenus de comparoître *revêtus* de toutes ces marc

§. 22. Si quelque Chevalier doit être reçu à l'Egliſe, ou Chapitre s'aſſemble autrement, les *Hérauts* marcheront miers, après ſuivront de front le *Tréſorier*, le *Sécréta* *Maître de Cérémonies*, puis tous les *Chevaliers*, deux & s'il s'en trouve un nombre impair, il y en aura trois mier rang. Immédiatement après les Chevaliers s'a le *Chancelier* de l'Ordre, puis les *Princes* du Sang & le *Roi*, ſuivi de ceux, qui ſont de garde auprès de Sa pe

§. 23. La Cérémonie finie, le *Roi* admettra les *Chevaliers* *ſa Table*, au lieu que les Officiers de l'Ordre mangeron autre Table dans le même appartement.

§. 24. Tous les Chevaliers ſeront tenus de produire un *p* leurs Services rendus, & dans quelles occaſions ils ont ployés pour le bien de l'Etat? On en dreſſera, au que de tout ce qui concerne l'Ordre en général, des M précis & circonſtanciés.

§. 25. Chaque Chevalier portera durant toute ſa vie, ſur bits, les marques honorifiques de l'Ordre & en déco Armes. En cas de contravention, il ſera *déchu* des h attachés à ſa qualité de Chevalier. Le Collier de cet entourera auſſi les Armes du Royaume, dans les Scea grands que petits.

§. 26. Si quelqu'un demande cet Ordre pour ſoi ou pour autre, hors du tems que le *i*) Sénat eſt aſſemblé pour mination de nouveaux Chevaliers de l'Ordre, il ſera

i) §. 26. au lieu de: Sénat *mettez*: Chapitre.

d'y être jamais reçu, & payera en outre l'amende dictée par les Loix.

§. 27. Quelqu'un ayant été reçu Chevalier en conformité de ces Statuts, ses Armes gravées sur une planche de cuivre, seront suspendues à l'Eglise de Riddareholm (l'Isle des Chevaliers), dans le Chœur, où les Chevaliers sont placés; ces Armes seront ornées de la *Devise* particulière du Chevalier, & au dessous sera marqué son *nom*, de même que l'*année* & le *jour* de sa création. Dans le Livre Mémorial ou l'Armorial (Stammbok) de l'Ordre on fera dessiner les mêmes Armes avec les couleurs naturelles; pour lequel effet il sera payé au Trésor de l'Ordre *huit* Daler Smt.

§. 28. Le Roi qualifiera ces Chevaliers de MONSIEUR, dans toutes les *Assemblées* de l'Ordre, & dans tous les écrits, qui leur seront adressés, ou qui les regarderont de quelque autre façon que ce soit.

§. 29. Toutes les Gardes hors de l'enceinte du Château Royal présenteront les armes au passage d'un Chevalier, & même dans l'enceinte, lorsqu'ils paroîtront en habit de cérémonie de l'Ordre.

§. 30. Il sera du devoir des Chevaliers, de se charger d'eux-mêmes de l'*inspection des Hôpitaux* & des Infirmeries, dont ils rendront un compte détaillé à l'Ordre assemblé en Chapitre. Il leur appartient aussi d'indiquer les moyens de subvenir à leur entretien, & de s'employer de toutes façons, pour les soulager dans leurs besoins extrêmes & urgents.

§. 31. Si quelque Suédois qui se trouve *hors du Royaume*, est reçu Chevalier, on lui enverra le Cordon, la Croix & l'Etoile de l'Ordre; mais après les avoir reçus, il sera tenu de faire parvenir aux Archives de l'Ordre un *précis de ses Services*, & *l'empreinte* de ses Armes.

§. 32. Chaque Chevalier reçu dans cet Ordre payera ſans délai a Tréſor de l'Ordre *huit-cens* Dalers Smt., outre les déniers d Chevalerie, (Riddare penningar) dont il ſera parlé dans l'a ticle ſuivant.

§. 33. Le *Grand-Maître de l'Ordre* lui-même, & les *Princes* c Sang payeront en déniers de Chevalerie *huit* Dalers d'arge pour chaque année de leur âge; mais les autres Chevalie ne fourniront qu'*un* Daler d'argent pour chaque année de le âge. Cette rétribution ſe payera le grand jour de l'Ordre, q eſt le 17me d'Avril, *k*) toutes les fois que l'on procédera à la cré tion de nouveaux Chevaliers. Ladite ſomme d'argent ſera d poſée *au Tréſor* de l'Ordre, & ſervira de fonds, pour ſubver aux béſoins & aux dépenſes néceſſaires.

§. 34. Tous les Chevaliers ſeront tenus d'être *préſens* le jour la création de nouveaux membres de l'Ordre, à moins q le ſervice de l'Etat, ou d'autres accidens inſurmontables ne l empêchent de comparoître.

§. 35. Les Chevaliers s'aſſembleront en Chapitre chaque année, u fois ou plus ſouvent, ſelon l'exigeance des cas. Ils compar tront toujours *en habit de cérémonie* de l'Ordre, & auro ainſi voix & ſéance. Il ne peut y en avoir moins que *on*: & ils ſe placeront ſuivant l'ordre de leur création. Les Pri ces occuperont les premières places, en obſervant néa moins entr'eux le même ordre *l*) préſcrit aux autres Cl valiers.

§. 36. Lorſque les Chevaliers auront pris place au Chapitre aſſe blé, on *délibérera* ſur les points propoſés & ſur l'adminiſtr tion des biens de l'Ordre. §. 3

k) Aujourd'hui le 26. Avril.

l) §. 35. au lieu de: préſcrit aux autres Chevaliers, *mettez*: qu'ils obſervent entr'e en d'autres rencontres.

§. 37. Les Chevaliers se chargeront eux-mêmes des fraix de leurs habits de cérémonie.

§. 38. Aucun Chevalier ne pourra, sans l'agrément du Chapitre assemblé, accepter d'une Puissance étrangère quelque autre Ordre; s'il y contrevient, il perdra les marques & les honneurs de celui-ci.

§. 39. Hors du Chapitre assemblé, aucun Tribunal n'aura le pouvoir de priver un Chevalier, ou un Officier de l'Ordre, des honneurs ni de la jouissance des prérogatives, qui y sont attachées.

§. 40. Si un Chevalier meurt à Stockholm, il sera déposé ou inhumé dans l'Eglise de de Riddareholm. *l*) On portera devant le cercueil les marques de l'Ordre avec ses attributs, & il y aura des Eperons dorés attachés sur le cercueil. Les Chevaliers présens suivront le cercueil en l'ordre marqué; & le Grand-Aumônier du Roi prononcera un Discours concis à la mémoire du Défunt. (*m*)

§. 41. Le Chevalier étant inhumé, le Trésorier redemandera sans délai la Croix & les autres appartenances de l'ordre.

§. 42. Si un Chevalier Suédois meurt dans d'autres endroits de la Domination Suédoise, on sonnera également pour lui les cloches de l'Eglise de Riddareholm, & le Grand-Aumônier de

l) §. 40. *Ajoutez:* sans être à charge aux héritiers, en cas qu'il n'y ait pas son propre caveau.

m) §. 40. Le Cérémonial des Obsèques des Chevaliers Séraphins fut nouvellement réglé par une Ordonnance Royale du 19. Avril 1765; il reste cependant libre à un chacun de déclarer dans son Testament &c. s'il veut, que son Corps soit déposé sans cérémonie.

la Cour prononcera tout de même, au jour indiqué, un petit Discours à la mémoire du Défunt *n*).

CHAPITRE II.

§. 1. Pour que tout ce qui concerne l'*Ordre des Séraphins*, soit exécuté en bonne & dûe forme, il y aura *quatre Officiers*, savoir: 1) le Chancelier, qui est Chevalier de l'Ordre, 2) le Trésorier, 3) le Sécrétaire, & 4) le Maitre de Cérémonies de l'Ordre. Ils doivent être tous du Corps de la Noblesse. On nommera aussi deux Hérauts.

§. 2. Le *Chancelier* de l'Ordre déclarera dans toutes les affaires, auxquelles l'Ordre participe, les sentimens du Roi; il convoquera de sa part le Chapitre, où il portera aussi la parole; Il sera chargé du soin de faire exécuter à la lettre tout ce qui aura été décidé & conclu à la pluralité des voix dans le Chapitre assemblé en dernier lieu. Il gardera de même les Sceaux (Klæmman) de l'Ordre, & aura soin, qu'il n'en soit rien scellé, qui n'ait été décidé à la pluralité des Voix.

§. 3. Le *Trésorier* aura soin des déniers de l'Ordre, il recevra tout l'argent, qui sera payé au Trésor, & ne le fera employer qu'aux usages autorisés par le Chapitre assemblé, devant lequel il produira aussi chaque année les comptes, pour en être revûs. Il aura pareillement soin des Bijoux, (Croix, Cordons & autres appartenances) de l'Ordre, & le Chapitre nommera tous les trois ans *trois* Chevaliers, chargés d'examiner soigneusement, si tout ce qui est indiqué ci-dessus, & ce qui peut d'ailleurs être utile & convénable à l'Ordre, a été dûment exécuté.

n) §. 42. Le Grand-Aumônier de la Cour est tout à la fois Aumônier de l'Ordre, dont il porte aussi la Croix de Séraphins, attachée à une chaine d'or autour du cou.

§. 4. Le *Sécrétaire* y tiendra le Protocolle & rédigera les Mémoires de l'Ordre; il dreſſera les Lettres patentes des Chevaliers, & expédiera en général tous les Décrets du Chapitre aſſemblé; il aura ſoin des Papiers de l'Ordre, & les arrangera convénablement; il fournira à chaque Chevalier les Loix & Statuts ſcellés du Sceau de l'Ordre. Il notera dans le Livre Mémorial ou Journal de l'Ordre les noms de tous les Chevaliers, la date de leur nomination & celui de leur création, le jour de leur naiſſance, les Services rendus à l'Etat, & en quel tems? de quelle maladie ou accident ils ſont morts?

§. 5. Le *Maitre de Cérémonies* de l'Ordre aura ſoin, pour que toutes les Cérémonies établies ſoyent ponctuellement obſervées, tant au Chapitre, qu'à l'Egliſe, dont la décoration convénable aux jours de fêtes de l'Ordre, eſt commiſe à ſon goût & à ſes ſoins. *o*)

§. 6. Les *Hérauts* ſe trouveront préſens à toutes les Aſſemblées, & à tous les jours de Cérémonie de l'Ordre; Leur habillement ſera égal à celui des Officiers de l'Ordre, avec cette différence, qu'au-lieu du manteau ils porteront un hoqueton de velours bleu, orné de dentelles & de franges d'or. Sur la poitrine & ſur le dos, on diſtinguera les trois-Couronnes, & les Lettres initiales de la Deviſe de l'Ordre I. H† S. dont la Signification: *Jeſus*

o) §. 5. *aj. à la fin*: Il y aura de plus trois Officiers ſubalternes ou Officians, ſavoir un *Camérier*, un *Archivaire* & un *Sous-Maître de Cérémonie*, qui tous ſeront Gentilshommes & porteront une petite Croix de Séraphins, pendante à un ruban bleu paſſé par une boutonnière de l'habit. Leur habillement eſt comme celui des Officiers ſupérieurs, avec la différence, que le manteau ſera de ſatin blanc doublé de noir, le collet & les bords blancs bordés & ornés de dentelles noires, le chapeau de ſatin blanc bordé d'un galon de ſoye noire, ſurmonté à la gauche de plumes noires, les ſouliers de ſoye noirs, à pointes, talons & roſes (en guiſe de boucles) noirs.

Hominum Salvator ſe trouvera exprimée en plein ſur le dos. Leur Chapeau ſera couvert de ſatin blanc, orné de quatre plumets noirs & d'un blanc. Ils porteront dans la main un bâton couvert de velours bleu, ſemé de trois couronnes & ſurmonté d'une Couronne Royale. C'eſt d'ailleurs au Maître des Cérémonies de l'Ordre à leur indiquer ce qu'il leur convient de faire.

§. 7. Le Tréſorier, le Sécrétaire, & le Maître des Cérémonies de l'Ordre, qui ſeront choiſis parmi les perſonnes en place, & jamais *au deſſous* du rang de Colonel, porteront la *Croix* ſur l'eſtomac pendue au Cordon de l'Ordre, & l'*Etoile* ſur les habits, pour marquer le rang, qu'ils occupent dans l'Ordre; & ils prêteront en plein Chapitre le ſerment réquis.

§. 8. *p*) Les Hérauts & l'Archivaire porteront la petite Croix attachée à la boutonnière de l'habit moyennant un ruban bleu, ſans autre marque ni Étoile ſur l'habit.

§. 9. *q*) *Les quatre Officiers* ſusmentionnés & les *Hérauts* de l'Ordre des Séraphins, ſeront chargés des mêmes fonctions dans les Ordres de l'Epée & de l'Étoile polaire.

§. 10. Les Armes de Suède ſurmontées d'une Couronne Royale, & entourées du Collier de l'Ordre, avec l'exergue: *Sigillum Ordinis Equeſtris Seraphinorum*, forment les deux Sceaux de l'Ordre. Il n'y aura que les Lettres patentes des Chevaliers, qui ſeront ſcellées du Grand-Sceau.

§. 11. On formera *deux* Livres, dans leſquels ſeront écrits ſur du parchemin les Loix & Statuts de l'Ordre; l'un ſera conſervé dans la Chancellerie de l'Ordre, & l'autre au Chœur de l'Egliſe

p) §. 8. *mettez*: Il y aura auſſi deux Hérauts également Gentilshommes, qui porteront la même Croix, que portent leſdits Officiers ſubalternes.

q) §. 9. *en la place de*: les quatre *m*: tous ces.

de Riddareholm dans une armoire enfoncée & attachée au parois.

A la fin de la 1774e année il y avoit 42 *Chevaliers* de l'Ordre des Séraphins, savoir:

30 *Nationaux*, y compris le Roi, comme Grand-Maître, & les deux Ducs.

12 *Etrangers*.

STATUTS
DE
L'ORDRE DU GLAIVE OU DE L'ÉPÉE.

CHAPITRE I.

§. 1. Le Roi de Suède & des Goths sera toujours & de suite non-interrompue, Chef & Grand-Maître de cet Ordre; Lui & aucun autre.

§. 2. Le Roi ne pourra créer des Chevaliers, avant que d'être couronné suivant les Loix. a)

§. 3. Aucun Roi n'aura jamais le pouvoir, ni la liberté de révoquer ou d'abolir cet Ordre, mais il sera maintenu *inaltérablement*, comme une preuve immuable de la Vertu, de la Valeur & de la gloire de la Nation Suédoise.

U iij

a) ce § est supprimé par le Réglement du 25. Nov. 1751.

§. 4. *b*) Le Roi voulant nommer & élire des Chevaliers, convo le Sénat, où le Roi aura deux voix & chacun des Sénateur Celui qui aura les deux tiers de ces suffrages en sa fa sera déclaré Chevalier de l'Ordre.

§. 5. Les Princes du Sang Royal de Suède, s'ils sont de la L masculine, *naissent* Chevaliers de cet Ordre, & le Grand-M peut les décorer du Cordon de l'Ordre, quelques jeunes soyent.

§. 6. Cet Ordre ne sera tenu à aucun nombre *fixe* de Cheva il sera *purement militaire*, & celui qui en tems de paix aura vingt ans avec zèle & approbation, en pourra être re Une année de service en tems de guerre est comptée plusieurs années de service pendant la paix.

§. 7. Celui, qui aura été blessé à la guerre, ou qui aura rem quelque Trophée sur l'ennemi, pourra être reçu Chev quand même il n'auroit pas encore servi un si grand no d'années.

§. 8. On pourra aussi décorer de cet Ordre ceux, qui on honneur à leur Patrie, en se rendant recommendables a vice des Puissances étrangères par leur valeur & par leurs militaires.

§. 9. Le Roi créëra ces Chevaliers dans ses propres Apparte en présence des *Sénateurs c*) & des Commandeurs de l'O

b) §. 4. *pour ce* §. *m.* Le Roi désirant de nommer des Chevaliers, les pro au Chapitre de l'Ordre; il est cependant permis aux Command corps, supposé qu'ils trouvent au Candidat des défauts, dont S. M pas été informée, de donner au Protocolle les raisons, qui les po en déconseiller la nomination, & auxquelles le Roi voudra bien acq

c) §. 9. *ajoûtez:* qui sont Chevaliers de l'Ordre des Séraphins.

Le Chancelier des Ordres avertira le nouveau Chevalier de s'approcher du Roi, devant lequel il se mettra à genou & prêtera, les doigts levés, le serment suivant, que le Sécrétaire des Ordres épellera:

Je N. N. promets & jure à Dieu & sur son St. Evangile, que je prodiguerai mes biens & mon sang pour la défense de la *vraie foi d) & doctrine Chrétienne*; que je serai fidèlement attaché à mon Roi & au Royaume; j'irai courageusement au devant des Ennemis de la Patrie; je défendrai la cause de la Justice & me comporterai toujours & de tout mon pouvoir en digne Chevalier, suivant les devoirs, que les Statuts préscrivent. Ainsi Dieu me soit en aide!

§. 10. Le serment prêté, le Roi prendra des mains du Trésorier la *Croix*, la donnera au nouveau Chevalier, & en le frappant de trois coups de son Epée sur l'épaule gauche, prononcera ces paroles: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & des Vandales &c. &c. Te créons Chevalier de notre honorable Ordre de l'Epée: Sois-en digne! Cela fait, le Chevalier baisera la main du Roi, & ira recevoir du Sécrétaire des Ordres, ses Lettres de Chevalerie.

§. 11. Outre les Chevaliers de l'Ordre des Séraphins de l'Etat militaire, il y aura dans cet Ordre vingt quatre Commandeurs des premiers rangs, depuis le Feldmaréchal jusqu'aux Colonels inclusivement; ils porteront l'*Etoile* de l'Ordre brodée sur la gauche de l'habit, & un *Cordon jaune à rayes ou bords bleus*, de la droite à la gauche, & garni de la Croix de l'Ordre. *e)*

d) *m.* croyance & doctrine Evangélique Luthérienne.

e) §. 11. Le Roi d'aujourdhui, *Gustave III.* créa 1772. une nouvelle Classe de Chevaliers de cet Ordre, sous le nom de Grand-Croix. Il y eut donc à la fin de la 1774e année 29 Grands-Croix, 24 Commandeurs & 1067. Chevaliers de la petite Croix.

§. 12. La marque de l'Ordre eſt une *Croix de St. André*, à deu pointes, émaillée en blanc; il y a au milieu un Globe d'azur au trois Couronnes de Suède, avec un Glaive en pal. La Croi eſt de plus anglée de quatre Couronnes d'Or, & garnie au pointes latérales d'épées pendantes dans leurs baudriers. A deſſous de la Couronne Royale, qui attache la Croix au Cordon de même qu'au deſſous du Globe, aux pointes d'enbas, il y deux épées enveloppées dans leurs baudriers, qui ſe croiſent Le Revers de la Croix ne diffère qu'en ce qu'au lieu des troi Couronnes de Suède il y a ſur le Globe un Glaive en pal, ſu monté d'une Couronne de Lauriers, & dans l'exergue: *Pro Patri*

§. 13. Les *ſimples Chevaliers* porteront la Croix, à la boutonnière de l'habi attachée par un ruban jaune à bords bleus, comme le Cordo des Commandeurs.

§. 14. Tous les Chevaliers payeront au Tréſor, inceſſamment aprè leur réception, quarante Dalers Srmt; *f*) Les Commandeu en payeront deux cens.

§. 15. Cet Ordre n'a point d'*habillement d'ordonnance*, ni n'eſt obli gé de célébrer le jour de ſon Inſtitution. *g*) Le Chapitre s'a ſemblera toutes les fois, que le Roi le fera convoquer par l Chancelier de ſes Ordres. Chaque Commandeur aura ſéanc & voix au Chapitre, & l'on y délibérera ſur l'adminiſtratio des déniers de l'Ordre, & ſur ce que le Chapitre trouver d'ailleurs utile & néceſſaire.

f) §. 14. le Cérémonial & les fraix de la création de ces Chevaliers ont été ultérieurement réglés par une Ordonnance Royale du mois de Mai 1770 Un Chevalier de l'Epée paye actuellement 102. Dlr. Srmt.

g) §. 15. Les Grands-Croix & les Commandeurs de l'Ordre de l'Epée ont à pré ſent un habillement d'ordonnance & aſſiſtent en habits de Cérémonie au proceſſions, qui ſe font deux fois par an de l'Appartement du Roi à l Chapelle du Château. Ord. Roy. de 1765.

§. 16. Aucun n'osera porter les marques de cet Ordre, à moins qu'il n'en ait été créé Chevalier; & quiconque osera y contrevenir, encourra l'indignation du Roi, & payera deux mille Dalers Smt. d'amende.

§. 17. Les Chevaliers produiront un *précis* de leurs services rendus, & à quoi ils ont été principalement employés *pour le bien de l'Etat.*

§. 18. Chaque Chevalier portera toute sa vie sur les habits, les marques honorables de l'Ordre, dont il aura été revêtu, & en décorera ses Armes; s'il y manque, il en perdra les honneurs & les prérogatives.

§. 19. Si quelqu'un demande cet Ordre pour lui-même, ou pour quelque autre, hors du tems de l'Assemblée du *Sénat i*) convoqué, pour procéder à l'Election de nouveaux Chevaliers, il sera *inhabile* de l'obtenir. Si quelqu'un porte *atteinte* à la dignité de cet Ordre *de paroles* ou par voye de fait, ou qu'il s'émancipe de trouver à redire au choix fait par le Roi, il sera de même *inhabile* d'y être jamais reçu, & subira en outre les *peines*, que les Loix dictent en pareil cas.

§. 20. Un Chevalier étant mort, le Trésorier se fera rendre la Croix, que le défunt avoit reçu.

Chapitre II.

Le Chancelier, le Trésorier, le Sécrétaire, & le Maître de Cérémonies de l'Ordre des Séraphins, seront chargés pour les Solemnités de cet Ordre militaire des mêmes fonctions que celles qui ont été ordonnées dans les Statuts de l'Ordre des Séraphins. Il en est de même des *Hérauts h*).

i) §. 19. *au lieu de*: Sénat *m*: Chapitre.

k) *Aj.* aussi bien que des Officians ou Officiers subalternes.

STATUTS
DE
L'ORDRE DE L'ÉTOILE POLAIRE.

Chapitre. I.

§. 1. Le Roi de Suède & des Goths ſera, de ſuite non interrompue, Grand-Maître de cet Ordre; lui & aucun autre.

§. 2. Le Roi ne pourra créer *a*) des Chevaliers, avant que d'être couronné ſuivant les Loix.

§. 3. Aucun Roi n'aura jamais le pouvoir ni la liberté de révoquer ou d'abolir cet Ordre, qui ſera maintenu inaltérablement, comme une preuve immuable des talens, de la vertu, & de la gloire de la Nation Suédoiſe.

§. 4. Le *Roi* ayant deſſein de nommer & d'élire des Chevaliers, convoquera le Sénat, & aura à la Votation *deux voix*, au lieu que les Sénateurs n'en auront chacun qu'une. Celui qui aura les deux tiers pour lui, ſera déclaré Chevalier de l'Ordre *b*).

§. 5. Les Princes du Sang de Suède *naiſſent* Chevaliers de cet Ordre & le Grand-Maître pourra les décorer du Cordon de l'Ordre, quelques jeunes qu'ils ſoyent.

a) §. 2. Ce §. a été ſupprimé par le Réglement d'*Adolphe Fréderic*, d. 25. Nov. 1751.

b) *Subſtituez*, à ce §.: Le Roi intentionné de créer des Chevaliers, en fera la propoſition au Chapitre de l'Ordre; il eſt cependant permis aux Commandeurs en Corps, ſuppoſé qu'ils trouvent au Candidat des défauts, dont Sa Majeſté n'eût pas été informée, de donner au Protocol les raiſons, qui les portent à en déconſeiller la nomination, & auxquelles le Roi voudra bien acquieſcer.

§. 6. Cet Ordre sera composé de *vingt-quatre c)* Chevaliers, & de *douze* Commandeurs *d)*, outre les Sénateurs Chevaliers de l'Ordre des Séraphins, qui sont Commandeurs nés de l'un ou de l'autre des Ordres inférieurs.

§. 7. On n'admettra dans cet Ordre, que des *personnes célèbres*, d'un génie distingué, & d'une fidélité reconnue. On en honorera de préférence ceux, qui par des talens particuliers, par des ouvrages savans & utiles, par des établissemens nouveaux & avantageux, ou par d'autres services signalés, s'en sont rendus dignes.

§. 8. Le Roi créera ces Chevaliers dans ses appartemens en présence des *Sénateurs e)* & des Commandeurs de l'Ordre. Le Chancelier des Ordres avertira le nouveau Chevalier de s'approcher du Siége du Roi, devant lequel il se mettra à genou, & prêtera, les doigts levés, le Serment suivant, que le Sécrétaire des Ordres lui dictera:

> Je N. jure à Dieu & sur son St. Evangile, que j'aurai toujours en vénération la vraye *foi f)* & doctrine Chrétienne; que je serai fidèlement attaché à mon Roi & à l'Etat, dont je prendrai à cœur le Bien-être; je m'opposerai à l'injustice; je soutiendrai la paix & la justice, & je me comporterai réligieusement en bon & digne Chevalier, le tout conformément aux devoirs que les Statuts me dictent. *Ainsi Dieu me soit en aide!*

c) §. 6. Au lieu de 24 *m.* 50. *d)* A la fin de là 1774e année il y avoit 61 Chevaliers de la petite Etoile Polaire, & 25 Commandeurs de cet Ordre.

e) §. 8. à: des Sénateurs, *aj.* qui sont Chevaliers de l'Ordre des Séraphins.

f) Foi *m.* croyance & doctrine Evangélique Luthérienne.

§. 9. Ce ſerment prêté, le Roi prendra des mains du Tréſorier Croix, la donnera au nouveau Chevalier, & en frappant de Epée trois coups ſur l'épaule gauche du *Récipiendaire*, prononc ces paroles: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & des Van les &c. Te créons Chevalier de notre honorable Ordre de l'Étc Polaire: *Sois en digne!* Le Chevalier baiſera enſuite la main Roi, & ira prendre des mains du Chancelier de l'Ordre, *Diplome* de Chevalier.

§. 10. Les *douze* Commandeurs, qu'outre les Chevaliers Séraph il y aura dans cet Ordre, ſeront tous du rang de ceux, à le Roi donne le titre: Homme de confiance (*Tromænn*).

§. 11. Les *Commandeurs* porteront la Croix ſur l'eſtomac, attacl à un *Cordon noir*, & l'Etoile de l'Ordre brodée ſur l'habit. ſimples Chevaliers porteront une Croix plus petite attachée un ruban noir à la boutonnière de l'habit.

§. 12. La *marque de l'Ordre de l'Étoile polaire* eſt une *Croix gre* à deux pointes, émaillée en blanc, anglée de quatre Cour nes d'Or, & ſurmontée d'une Couronne Royale. Il y a au lieu un Globe d'azur, ſur lequel brille une *Etoile polaire* bl che à cinq pointes & l'exergue: *Neſcit occaſum.*

§. 13. Le nouveau Chevalier payera dès ſa création au Tréſor l'Ordre cent Dalers Smt. *g)* Les Commandeurs en payer le *double.*

§. 14. Cet Ordre n'aura point d'*habit* de *cérémonie h)*, ni ne ſera ob de célébrer le jour de ſon Inſtitution; mais le Chapitre s'aſſ blera, toutes les fois que le Roi l'aura fait convoquer pa

g) §. 13. *voyez* L'Ordonn. Roy. d. Mai 1770. ſuivant laquelle un Cl lier paye 162 Dlrs. d'argent.

h) §. 14. Les Commandeurs ont à préſent leur habillement de cérém dont ils ſont revêtus, lorsqu'ils aſſiſtent aux Proceſſions, qui ſe ſon jours de Chapitre. *Ordonn. Roy. de 1765.*

Chancèlier de Ses Ordres. Chaque Commandeur aura féance & voix au Chapitre, où l'on délibérera fur l'adminiftration des déniers de l'Ordre, & furtout ce que le Chapitre trouvera d'ailleurs utile & convénable.

§. 15. Perfonne n'ofera porter les marques de cet Ordre à moins que d'avoir été légalement reçu; quiconque y contrevient, encourra l'indignation du Roi, & payera deux mille Dalers Smt. d'amende *i*).

§. 16. Les Chevaliers produiront un *précis* de leurs fervices rendus, & en quelles occurrences ils ont été, ou font encore employés pour le bien de l'Etat.

§. 17. Chaque Chevalier portera jusqu'à fa mort fur fes habits, les marques de l'Ordre, dont il fe trouvera revêtu, & en décorera fes Armes; s'il y contrevient, il en perdra les honneurs & les prérogatives.

§. 18. Si quelqu'un demande cet Ordre pour lui-même ou pour quelque autre, hors du tems de l'affemblée du *Sénat k*), expreffément convoqué pour l'élection de nouveaux Chevaliers, il fera inhabile de l'obtenir jamais; fi quelqu'un porte atteinte à la *dignité* de cet Ordre par des paroles ou par des voyes de fait, ou qu'il s'émancipe de trouver à redire au choix fait par le Roi, il fera également inhabile d'y être jamais reçû, & fubira d'ailleurs les peines, que les Loix dictent *l*).

§. 19. Un Chevalier étant *mort*, le Tréforier fe fera rendre la Croix de l'Ordre. *m*)

i) §. 15. Si le Récipiendaire eft abfent, le Roi peut charger quelqu'un, de le décorer en fon nom des marques de l'Ordre.

k) §. 18. pour Sénat, *mettez:* Chapitre.

l) §. 18. *ajoutez*: Nous déclarons finalement, qu'aucun de nos fujets ne fera créé Commandeur, fans avoir été auparavant gratifié de la petite Croix fuivant la ci-jointe Déclaration du 3. de Mai 1748.

m) A la fin de 1774 il y avoit 25 Commandeurs & 62 Chevaliers.

Pour plus de foi Nous avons figné ces Statuts de Notre propre main, & fait appofer Notre Grand-Sceau Royal. Donné à Stockholm au Sénat, le vingt troifième Jour du mois d'Avril, l'an de grace Mil-fept cens quarante-huit.

FRÉDERIC.

Rudenschœld.

DÉCLARATION DU ROI,

concernant

la petite Croix des Ordres de l'Epée & de l'Étoile Polaire. Datée de Stockholm le 3. Mai 1748.

Nous FRÉDERIC, Roi de Suède &c. Landgrave de Heffe &c. faifons favoir, que les circonftances Nous ayant porté au premier tems de l'Inftitution de Nos *trois* Ordres de Chevalerie, d'en créer d'abord des Commandeurs, Nous trouvons à propos de déclarer par celles-ci, & de peur qu'on n'en tire par la fuite des conféquences peu conformes à l'efprit de l'Inftitut, que fuivant Notre Volonté & le but, que Nous Nous fommes propofé, aucun de Nos fujets ne fera reçu *Commandeur*, à moins que Nous, ou quelqu'un de Nos fucceffeurs ne l'ayons précédemment gratifié de la *petite* Croix. On doit d'autant moins fe flatter d'être difpenfé de ce point, que quelques jours avant le rétabliffement desdits *trois* Ordres, Nous l'avons prife, Nous-même, auffi-bien que le *Prince héréditaire* & le Prince *Guftave* de Suède &c. Stockholm au Sénat le Mai 1748.

FRÉDERIC

& plus bas

Rudenschœld.

STATUTS DE L'ORDRE DE WASA, QUI FUT INSTITUÉ LE 29. MAI 1772. JOUR DU COURONNEMENT DE *GUSTAVE III.*

Nous *GUSTAVE*, par la grace de Dieu Roi de Suède, des Goths &c. faisons savoir, que tout le monde étant enfin persuadé dans un Siécle aussi éclairé, que l'*Agriculture* est *la base* & le fondement essentiel *du Bien-être d'un Etat*; & que sans elle, les *Mines*, les *Arts* & le *Commerce* languiroient infailliblement, Nous Nous sommes déterminé de *distinguer*, d'encourager & d'estimer *particuliérement*, sous Notre regne, tous ceux de Nos fidèles *sujets*, qui employeront *leur tems*, *leurs talens & leurs Biens* à l'encouragement & à la perfection d'une partie aussi essentielle de l'Industrie. Etant également convaincu, qu'outre l'Agriculture, les *Mines* contribuent à un dégré suprème à procurer à la Société de *nouvelles* richesses, & que par conséquent les Arts & le Commerce sont indispensables à un Etat, qui veut jouir de toute la félicité, dont l'*humanité* est susceptible en ce monde, Nous regardons, comme un de Nos principaux devoirs Royaux, de protéger ces mêmes sujets, & d'honorer des marques toutes particulières de notre très-gracieuse Bienveillance, *quiconque* aura donné à cet égard des preuves *éclatantes* de son intelligence, de son assiduité & de son industrie.

Parfaitement convaincu, que pour les *Ames nobles* il n'y a de meilleur encouragement ni de plus grande récompense, que la *gloire* & les *témoignages publics* de leurs qualités distinguées, Nous avons

trouvé bon d'*inſtituer* à l'occaſion de Notre Couronnement ſolemnel, *un Ordre uniquement deſtiné à* des perſonnes, qui auront donné dans Notre Royaume & *au profit de l'Etat* des preuves éclatantes de leur induſtrie & de leurs connoiſſances par rapport *à l'Agriculture, aux Mines, aux Arts & au Commerce.*

Nous voulons, que cet *Ordre* porte le nom *de Waſa*, d'un côté en mémoire des grands Rois, Nos Ayeux & Prédéceſſeurs, qui ont tiré leur *Origine* de l'illuſtre Sang de *Waſa*, & qui ſe ſont ſi glorieuſement occupés d'annoblir le terroir Suédois, & d'encourager de toute façon l'Induſtrie nationale; de l'autre & particulièrement, parce que cette Famille a dans ſes Armoiries une *Gerbe*, l'indice le plus ſignificatif de l'*Agriculture*, que moyennant cette fondation Nous voulons préférablement honorer, encourager & récompenſer, comme la *Mère de tous les Arts.*

A ces cauſes Nous ordonnons très gracieuſement, que tous & un chacun eſtiment & honorent Notre Ordre Royal de Waſa.

Pour que tout ſe paſſe en bon ordre à la nomination & à la création de ces *Chevaliers*, nous avons préſcrit le Réglement ſuivant:

Chapitre I.

§. 1. Le *Roi* de Suède & des Goths ſera toujours, de ſuite non interrompue, Protecteur & *Grand-Maître* de cet Ordre; Lui & nul autre.

§. 2. Le Roi ne pourra jamais *ſuspendre* ni *abolir* cet Ordre, lequel doit ſubſiſter invariablement, comme le moyen le plus ſûr d'encourager l'Agriculture, l'exploitation des Mines, les Arts & le Commerce, qui ſont ſeuls capables d'aſſurer tant le *Bien-être* des Particuliers, que la force de l'Etat en général.

§. 3. Le *Roi* ne nommera ni ne créera des Chevaliers *avant* ſon Couronnement, & *ſans* avoir juré auparavant le maintien inviolable de cette fondation.

§. 4

§ 4. Si un Roi de Suède n'avoit pas cet Ordre *à son Avènement* au Trône, ce qui pourroit aisément arriver, vû *la nature* de cet Ordre; il doit le recevoir le jour de son Couronnement, des mains de l'*Archêveque* ou de l'*Evêque*, qui fait ses fonctions dans cet Acte solemnel.

§. 5. Il y aura *six Grands-Croix*, y compris le Roi & le Chancelier de l'Ordre; *huit Commandeurs* & *cinquante Chevaliers.*

§. 6. Si le Roi a dessein de nommer quelque *Chevalier*, Il convoquera les *Membres de l'Ordre*, & nommera dans leur Assemblée celui, qu'il veut honorer dudit Ordre. S'il arrivoit, qu'il n'y eût pas auprès de la Personne du Roi *autant* de Grands-Croix & de Commandeurs, qu'exige l'*Assemblée d'un Chapitre régulier*, le Roi convoquera le *Chancelier* & les *Chevaliers Séraphins* présens, & communiquera ensuite *par écrit* aux susdits Grands-Croix & Commandeurs *la nomination*, qu'il vient de faire.

§. 7. On ne nommera *Chevaliers* de cet Ordre, que des Personnes, qui ont rendu des *Services signalés & utiles* au Public, soit par leurs *Ecrits*, soit par leur propre *Pratique* en fait de l'Agriculture, des Mines, des Arts ou du Commerce.

§. 8. On créera *Grands-Croix* & *Commandeurs* ceux, qui possédent lesdites qualités à *un dégré suprème*, ou qui ont servi d'*Exemples* aux autres.

§. 9. *La Marque de l'Ordre de Wasa* sera *une Gerbe d'or* entourée d'un ruban d'or avec l'Inscription: *Gustave Troisième, Fondateur, 1772.* La *Chaine de l'Ordre* sera également de *quatre Gerbes d'or* & de *trois Feuilles d'Ortie* de Holstein à trois *Clouds d'or* rangés avec *huit* Ecussons attachés aux Armes de Suède. Chacun

de ces huit Ecussons est rehaussé d'une Couronne fermée & entourée d'un Symbole *analogue* au Commerce, à l'Agriculture & aux Arts. On a choisi ces marques, parceque cet Ordre porte le nom de *Wasa*, & pour désigner le renouvellement, que l'*élévation de la Branche Holsténoise sur le Trône de Suède* a opéré d'une Famille aussi révérée en Suède.

§. 10. Les *Chevaliers* de cet Ordre en portent *au Cou* la marques attachées à un *petit ruban verd ondoyé.*

§. 11. Les *Grands-Croix* portent ces marques attachées à un *pareil ruban large*, en bandoulière de la droite à la gauche, & sur le cœur une *étoile d'argent octogone*, ayant au milieu une Gerbe couronnée & quatre Orties brodées autour.

§. 12. Les *Commandeurs* portent les marques de l'Ordre, à un pareil *ruban large*, mais *sans étoile* sur le cœur.

§. 13. Les *Grands-Croix* n'ont la permission de porter la *Chaine de l'Ordre*, qu'aux jours de Chapitre & à d'autres grands jours de *Cérémonie.*

§. 14. L'*habillement d'ordonnance* est un *habit & un mantelet de velours verd.* Le mantelet est doublé de *satin blanc*, & n'est porté que des Grands-Croix & des Commandeurs.

§. 15. Si le Roi veut créer des Chevaliers, Il le fera dans son appartement en présence de ceux des Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers, qui seront alors auprès de la Personne de Sa Majesté. Le *Chancelier de l'Ordre* appellera devant le Siège du Roi le Récipiendaire, qui s'y mettra à genoux, & qui récitera, les doigts levés, la *Formule du Serment*, que le Sécrétaire de l'Ordre lui épellera telle que voici :

Moi N. N. promets & jure devant Dieu & sur son St. Evangile, que j'*honorerai* toujours *la foi & la doctrine Evangélique Luthérienne non-variée;* que je serai toujours attaché & fidèle

à mon Roi, & à ſon Royaume; que par conſéquent j'avancerai de mon mieux ſon Bien-être & celui de ſon Royaume; que je réſiſterai à ce qui eſt injuſte, & que je veux & dois contribuer tout mon poſſible à avancer & à affermir la *Concorde* & la *Juſtice*; J'exercerai enfin de mon mieux *les Loix de Chevalerie*, ſuivant la teneur des Statuts de cet Ordre, ainſi que Dieu m'en ſoit en aide!

§. 16. Le Serment prêté, *le Roi* prendra des mains du *Tréſorier*, les marques de l'Ordre, en décorera le nouveau Chevalier, & lui donnera de *ſon Epée* trois coups ſur l'Epaule gauche, en diſant: Nous N. N. Roi de Suède, des Goths & Vandales &c. Te recevons *Chevalier* de Notre honorable Ordre de Waſa. Sois en digne! Le Chevalier baiſe enſuite la main du Roi, & s'en va prendre ſon *Diplome* de Chevalier chez le Chancelier de l'Ordre.

§. 17. Les Grands-Croix payent *huit cent Dalers Srmt.* au Tréſor de l'Ordre; Ceux, qui ſont créés *Commandeurs* n'en payent que *la moitié*, & les ſimples *Chevaliers* ſont *exempts* de payer *aucune taxe*.

§. 18. Cette Compagnie de Chevaliers s'aſſemble toutes les fois, que le Chancelier les convoque de la part du Roi. Tous les Grands-Croix & Commandeurs, qui ſont *préſens*, doivent s'y rendre, & l'on y mettra en déliberation toutes les propoſitions, dont S. M. daignera leur demander leurs avis.

§. 19. Il n'eſt permis à aucun autre de faire uſage des marques de cet Ordre. Quiconque y contreviendra, encourra la diſgrace du Roi, & ſera d'ailleurs obligé de payer *deux-mille Dalers, Srmt.* d'amende.

§. 20. Chaque Chevalier portera jusqu'à la fin de ſes jours les marques de l'Ordre ſur ſes habits, & en décorera ſes Armes; s'il y manque, il ſera *déchu* de ſa dignité de Chevalier.

§. 21. Après la mort d'un Chevalier, *le Trésorier* doit redemander les marques de l'Ordre, qu'il avoit reçues de son vivant.

Chapitre II.

§. 1. Le *Chancelier*, le *Trésorier*, le *Sécrétaire* & le *Maitre de Cérémonies* de l'Ordre des Séraphins étant aussi les Officiers de ce nouvel Ordre, leurs fonctions à cet égard sont absolument conformes à ce qui leur est préscrit par rapport aux autres Ordres.

§. 2. Il en sera de même à l'égard des *Officians* & des *Hérauts*.

§. 3. Il y aura *deux Livres* reliés, où seront inscrites les Loix de l'Ordre, *l'un* sera conservé à la Chancellerie de l'Ordre, *l'autre* sera déposé au Choeur de l'Eglise de Riddareholm, dans l'Armoire, où se trouvent les Statuts de l'Ordre des Séraphins.

Pour plus de sureté Nous avons signé ceci de Notre main propre, & y avons fait apposer le Sceau de Notre Ordre des Séraphins; à Stockholm, au Chapitre de l'Ordre, le 29. Mai, 1772.

GUSTAVE.

DISSERTATIONS RELATIVES A CES *ORDRES DE CHEVALERIE.*

Bring (aujourd'hui Lagerbring) de *Ordinibus Equestribus*, 4. Londini, 1748.

Celsius (Olof) de *Ordinum Equestrium* in Suecia usu antiquo & hodierno, 4. Upsal. 1748.

Hermansson de Herseris Hyperboreorum, 4. Upsal. 1734.

Lagerlœf Equites, f. de *Ordinibus Equestribus*, 4. Upsal. 1696.

MEMOIRES

POUR SERVIR A LA CONNOISSANCE

DES AFFAIRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

DU ROYAUME DE

SUÈDE,

JUSQU'A LA FIN DE LA 1775me ANNÉE.

TOME SECOND.

Avec Figures & XLIII. Tables.

A LONDRES,
MDCCLXXVI.

[illegible]

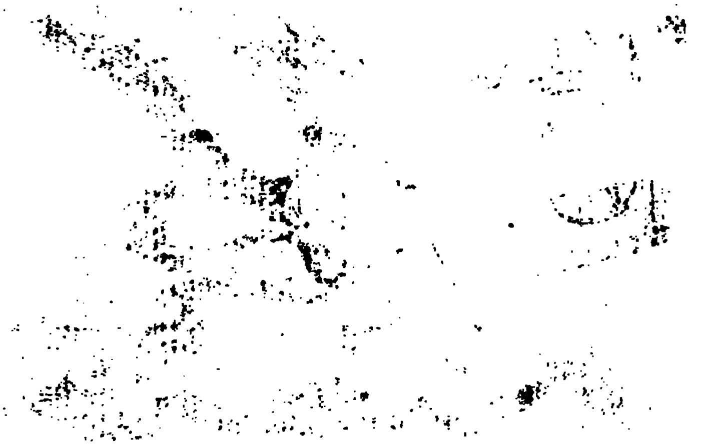

[illegible]

VI.
DE L'ADMINISTRATION
INTÉRIEURE
DU ROYAUME DE SUÈDE ET DE SON
ÉCONOMIE EN GÉNÉRAL.

Suivant les Calculs de Mr. *Faggot, a)* le *Royaume de Suède*, y compris la Finlande, a un aire d'environ 9000 *milles quarrés*, à 23,142$\frac{6}{7}$ tonnes de païs chacun, & *une tonne de païs* (Tunneland) faisant 11200. pas géométriques. Aire du Royaume de Suède.

En comptant donc *80,000 Hemmans entiers*, il n'y auroit, si l'on en faisoit la repartition en *portions égales*, que 8$\frac{8}{9}$ hemmans par *mille quarré*, à 2571 tonnes de païs chacun. Sa Population est peu proportionnée à sa Grandeur.

De ces 2571. tonnes de païs, il n'y en auroit que *462$\frac{6}{7}$ d'appliquées* par hemman, desorteque la moitié des 462$\frac{6}{7}$ tonnes, consistant encore en Lacs, en Montagnes ou en d'autres Terrains absolument *indéfrichables*, il ne resteroit des susdites 2571. tonnes que *231$\frac{3}{7}$ tonnes de païs effectivement employé* dans un hemman bien administré, savoir

40 tx. de païs en Champs de *Labour*, à 25 tx. par an;
91$\frac{1}{4}$ do. en *Prairies;*
100 do. en *Forêts*, Pâturages &c.

a) *Faggots* (Directeur vid Landtmæterie-Contoiret) Svenska Landtbrukets hinder och hielp, p. 52. & suivantes.

Il est donc évident, que pour *tout le Royaume* il demeure *un Désert de 168. Millions 720,000 tonnes de païs*, qui de 9000 milles quarrés laissent, y compris les Lacs, les Montagnes &c. 7290 *milles en friche.*

Table, qui expose en raccourci l'Etat Economique de la Suède.

La Table ci-jointe No. XVII. composée d'après les dimensions faites dans les différentes Provinces du Royaume, d'après *les Tables de Population*, les *Extraits de Douanes* & d'autres *Actes publics*, montre individuellement, que le *Royaume de Suède*, composé de *cinq* grandes *Provinces, b)* est actuellement reparti en *vingt sept Gouvernemens* de Provinces, (Landshœfdingedœmen) dont treize sont *civils* & quatorze *militaires*; que la Justice est administrée par *quatre Cours de Justice suprèmes* (Hof-Rætter) *c)* lesquels ressortissent à *vingt* Sénéchaussées (Lagmansdœmen); qu'il y a un Archevêque à Upsala & *treize* Evêques; *trois* Universités *d)*, & *cent trois* Villes; qu'il y avoit enfin 1769. environ 2,571,800 *habitans dans toute la Suède* sur $5032\frac{1}{2}$ milles quarrés de Suède susceptibles de quelque culture, sans compter la *Lapponie*, qui contient également un aire de 1866 milles quarrés de Suède. *e)*

Nombre & nature des différens Hemmans.

Suivant les Regîtres terrestres (Jordebocks Længderne) cette grande étendue de païs ne contient, outre 501 Métairies Domaniales (*Kongsgordar*) que $79551\frac{17}{2581}$ *Hemmans*, formés chacun de plus ou moins de terrain, suivant le

b) La Suède proprement dite, la Gothie, le Norrlande, la Finlande & la Lapponie.

c) Celui de Suède à Stockholm, celui de Gothie à Jœnkœping, & ceux d'Obo & de Wasa en Finlande.

d) Upsala, Lund & Obo.

e) Les milles quarrés des différens Gouvernemens ont été calculés ici d'après la méthode adoptée pour la Table, qui se trouve dans les Actes de l'Académie des Sciences de Suède, Année 1764. p. 96.

No. XVII.

ɩ civile qu' ebre de leurs Villes; la Classification des Hemmans; nfin leurs procrain.

Suède ıeurs	Repartı ffférens Hemmans en Pr d'après les Jordebos la Liste des Hemmans 1756.	Dénombrement & degré de Population des habitans suivant les Regîtres des Paroisses.	Productions proportionnelles en Bleds & autres grains, en adoptant les années 1768-1772. pour terme moyen.
...les de tous ces Krono- & Krono ...lehemmans.			

…u matin.		à 1 heure après midi.				à 11 heures du ſoir.			
…ent.	Tems	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems.
.Ou. 1	neb.	25, 63	22	Ou. 1	nu.	25, 66	16	Ou. 1	ſer.
…alme	ſer.	25, 61	23	S.Ou. 1	nu.	25, 46	16	S.Ou. 2	ſer.
.Ou. 2	nu.	25, 25	19	N.Ou. 2	neb.	25, 33	13	N. 1	nu.
…Ou. 2	ſer.	25, 49	18	N.Ou. 1	nu.	25, 52	15	Calme	ſer.
…alme	ſer.	24, 50	22	Ou. 1	neb.	25, 41	16	Ou. 1	nu.
.Ou. 1	neb.	25, 31	21	Ou. 2	neb.	25, 26	18	Ou. 1	neb.
S.Ou. 2	neb.	25, 14	20	S.Ou. 2	nu.	25, 19	16	Calme	ſer.
N. 1	nu.	25, 35	18	N.N.E. 1	neb.	25, 50	15	Calme	ſer.
…alme	brouil.	25, 55	21	S. Eſt 1	nu.	25, 56	18	S.E. 1	neb.
…ud 1	ſer.	25, 50	23	Sud 2	ſer.	25, 46	18	Sud 2	neb.
…u. 1	neb.	25, 45	20	Ou. 2	ſer.	25, 45	17	Calme	nu.
.Ou. 3	nu.	25, 41	21	Ou. 3	nu.	25, 40	15	N.Ou. 2	nu.
…u. 3	nu.	25, 35	19	Eſt 1	nu.	25, 37	14	Ou. 1	ſer.
…alme	ſer.	25, 38	18	Eſt 1	ſer.	25, 45	12	Ou. 1	neb.
…u. 1	neb.	25, 46	18	Calme	nu.	25, 49	15	Calme	neb.
…Eſt 1	ſer.	25, 49	19	S.E. 1	ſer.	25, 51	13	S.E. 1	ſer.
…E. 1	brouil.	25, 56	20	Eſt 1	nu.	25, 60	15	Calme	ſer.
…ſt 1	brouil.	25, 65	20	Eſt 1	nu.	25, 75	14	Eſt 1	ſer.
…. 1	ſer.	25, 92	19	N.E. 2	ſer.	25, 99	14	N.Eſt 1	ſer.
…ord 1	neb.	25, 42	19	N.Eſt 1	neb.	25, 41	17	Eſt 2	neb.

ou moins de revenu, que ledit terrain rapportoit dans le tems de *'égîtrement.*

Les *Hemmans* doivent être considérés de différentes manières: ' *l'égard de la Jurisdiction territoriale & des Revenus*, ils sont ou *Royaux* (Kronohemman) ou *Francs* (Frælsehemman). Les *Kronohemmans* payent directement ou indirectement des rentes foncières (Jordeboks- och Mantalsræntor) à la Couronne; *Frælsehemmans* s'appellent au contraire des Hemmans, qui payent des Rentes &c. à quelque *Particulier* que ce soit.

! *l'égard de la propriété*, ils sont: 1) *Royaux* proprement dits (*purt Kronohemman*), ou 2) totalement *francs* (*purt Frælsehemman*), ou 3) *taxés* (*Skattehemman*).

On apelle *purt Kronohemman* des Terres, dont la *Couronne*, outre la *propriété* du terroir, perçoit aussi les *rentes*; une terre au contraire, dont la propriété & les rentes appartiennent à quelque *Particulier* que ce soit, est appellée *purt Frælse*; une terre enfin, dont l'*un* est propriétaire, tandisque l'*autre* lève les rentes, est nommée *Skattehemman*, savoir *Krono-Skattehemman*, si la *Couronne* perçoit les rentes, *Frælse-Skattehemman*, si la rente appartient à quelque *Particulier.*

l'égard des Prérogatives, les Hemmans sont ou 1) Hemmans *nobles* (Sæterien;) 2) *Métairies* (Ladugords); ou 3) Hemmans *ordinaires* (Bonde-Hemman).

On les divise encore 4) *à l'égard de la succession* de leur défrichement, en *Odalsæte*, terres principales & d'habitation; ou *Bolby* & *Afsgorda-By*, terres cédées, quant à l'usufruit, à des Familles établies par le Propriétaire en qualité de Père de Famille, & enfin 5) à l'égard de la *Primauté* en *Stammhemmans* & en appartenances, lesquelles sont appellées *Ro-* & *Rærs-* ou *Sæmje-* & *Stadge*-Hemman *f*)

rsæk til en pragmatisk Historia om Frælse stondet p. 24.
tin om Svenska Hemman.

La connoissance des *propriétés* de ces différens Hemmans est néceſsaire, tant pour la *Repartition* militaire, que pour la perception des *Impôts.*

L'an 1772. on compta

80052. *Hemmans*, dont il y avoit

37235 *Skattehemmans* (c. à. d. Herregordar; 37,154. Bondehemmans,

19820 - - *Kronohemmans*, savoir 501. Kongsgordar, 1385. Præstegordar & 17934 Bondegordar,

22997 *Frælsehemmans*, savoir 4595 Sæterier, 2447 Ro-och Rœrshemman, 15900. Strœgods, 55. Skatte- Frælsehemmans.

Travail du Comptoir d'Arpentage.

Les *Etats de Suède*, pour connoître à fonds l'aire de leur Patrie & la nature de son terroir, & pour faciliter les dimensions & les partages géometriques de ces Hemmans, établirent 1755. le *Comptoir d'Arpentage* à Stockholm, avec les Officiers, qui lui sont subordonnés, sur un pié beaucoup plus solide, qu'il ne l'avoit été depuis son origine. *g)*

Ce Comptoir (Landmæterie-Contoiret) est composé d'un Directeur, d'un Inspecteur, de *cinq* Ingénieurs, d'un Sécrétaire &c. il dirige & revoit les Opérations des *116 Arpenteurs* repartis dans les différentes Provinces du Royaume. Son *entretien* coûte annuellement 32733 Dlr. Smt. par an à la Couronne. On doit à ce Comptoir les *Cartes géometriques*, qui ont paru depuis des principales Provinces du Royaume.

L'utilité de cet Etablissement est d'ailleurs incontestable.

g) *Alfvings*, Historiska berættelse om Landmæteriet ifron dess Inrættning. *Faggots*, Sysslo-ordning fœr Landmæterie-Contoiret.

Les *partages* des Hemmans entiers en *plusieurs* portions (*Hemmansklyfningar*), que le Gouvernement favorise depuis 1748, faciliteront sans doute l'amélioration de l'*Agriculture Suédoise*.

Les Hemmansklyfningar ne sont permis, que depuis 1748.

Par un principe aussi faux que singulier, on avoit anciennement *fixé h*) le nombre des personnes pour chaque Hemman, dans l'espérance, que par-là les Familles seroient *obligées* à défricher des terres incultes (Utmark), & formeroient ainsi de *nouveaux* Hemmans. Ce nombre fixé par les Loix, étant *complet*, le Père devoit expulser jusqu' à ses Fils cadets, quelque bon usage qu'il en eût pu faire pour *améliorer* la culture de ses Champs. Ceux-ci incapables à leur tour de faire les *avances* nécessaires, pour entreprendre les défrichemens *intentés*, se trouvoient souvent obligés de chercher fortune *ailleurs*, & prirent ensuite, surtout aux Côtes (Skjærgorden) l'habitude de s'expatrier.

A la dernière Guerre on comptoit au service d'Angleterre jusqu'à 16000. Matelôts Suédois & Norvégiens *i*).

Les *Etats de Suède* sentant enfin, que si l'on veut faire valoir la terre autant qu'il est possible, il est bon; qu'un *Laboureur* n'ait qu'autant d'arpents de terroir, qu'il peut *bien* cultiver avec son monde, *permirent* 1748. les susdits Hemmansklyfningar, & *établirent* enfin l'an 1755. sur un pié plus solide, le *Comptoir d'Arpentage* à Stockholm & 4 ou 5 *Conducteurs* arpenteurs (Landmætare) dans chacune des différentes Provinces du Royaume.

h) *Leuheusens* (Friherre) medel til Sveriges Vælmoga. p. 23.
Ornschælds Riksdags berættelse fœr Or 1769. p. 29.
Dubbs Landtbrukets hinder och Hielpmedel, v. Svenska Patriot. Sælskap. Handlingar, II Styket. p. 90.

i) *Blix* om Tilstondet i den Svenska skjærgorden V. Svensk. Patriot. Sælskapets Handl. II. St. p. 210.

Suivant les Ordonnances émanées depuis à cet égard, il eſt non ſeulement permis au Père de famille, de *partager*, ſous la direction d'un Conducteur de la Province, ſon Hemman en *autant* de Portions qu'il lui convient; mais ces partages ſont également récommandés à l'égard des *Storſkifte*, ou Terres appartenantes à pluſieurs en commun, le tout pourtant à condition, que chaque portion ſoit chargée d'une partie *proportionnée* des Impôts, qui y ſont appliqués. *k*)

Depuis 1757 - 1771. ces Arpenteurs ont meſuré *géométriquement* environ 12000 *Hemmans*, pour une plus juſte rétribution des Impôts, mais ſurtout pour partager des Terres de Communautés, (dels fœr Skattlægning, men mæſt til Storſkifte,) & dreſſé environ 7000 *Cartes topographiques* en Suède, & 816 Cartes en Finlande, où ils ont auſſi arpenté 1434 Hemmans. *l*)

Climat. Quant *au Climat* de Suède, les Obſervations météorologiques, faites avec beaucoup d'exactitude, à *Stockholm* (Tab. XVIII - - XXIX), à *Skara*, à *Swartorp* & à *Lund* pendant pluſieurs années, ſuffiront pour en donner les détails néceſſaires.

Il tonne fort rarement en Suède. Mr. *Bjerkander*, Paſteur à Gothène près Skara, a obſervé, que depuis 1760- 1774. il n'y a fait du tonnerre, que 185 fois, ce qui fait $8\frac{1}{2}\frac{7}{1}$ par an. *m*)

k) Fœrordn. angoende Storſkifts delningar d. d. Stockholm 1750;
— — — i Finland. d. d. Obo then 27. Jun. 1775.

l) *Alfvings* Berættelſe, p. 50.

m) *Academ. Handl.* Vol. XXXVI. fœr Or 1775. p. 179.

No. XIX.

Obfei

à l'Obfervatoire de *Stockholm*,
l'Académie, depı

An. 1774.	à 7 heures du matin.			
Jours.	Barom.	Therm.	Vent.	Tems
Janvier. 1	24, 59	0, 9	N. Ou. 2	neb.

fer.	25, 38	0	Ou. 1	fer.
neb.	25, 20	2	Ou. 3	neb.
fer.	25, 38	2	S.Ou. 2	ne.
neb.	25, 22	2	S.Ou. 4	neb.
neb.	24, 95	1	Sud 1	neb.
neb.	24, 50	2	Sud 1	nu.
nu.	24, 60	3	Sud 2	neb.
neb.	24, 70	1	S.E. 1	neb.
fer.	25, 06	0, 1	Calme	fer.
nu.	25, 00	0, 1	Ou. 1	neb.

7 h

An. 1774.	à 7 heures du m			
Jours.	Barom.	Therm.	n.	
Fevrier. 1	25, 49	0, 13	N 2	8
2	25, 66	0, 19	(3	3
3	25, 62	0, 14	(1	3
4	25, 70	0, 11	S 2	0
5	25, 33	0	(3	9
6	25, 13	0, 2	(2	8
7	24, 89	0, 5	N. 2	11
8	24, 95	0, 18	(1	8
9	24, 94	0, 20	N. 1	10
10	25, 06	0, 15	(1	5
11	25, 15	0, 14	(1	7
12	24, 75	0, 1		
13	25, 26	0, 9	1	
14	25, 50	0, 9	1	
15	25, 00	2	1	
16	25, 14	0	3	
17	24, 70	1	6	
18	24, 75	2	3	
20	25, 46	16		

lord I	neb.	124, 42	19	N. Eff I	neb.	125, 41	17	Eff 2	neb.

Le *Vent*, qui regne le plus en Suède, c'eſt le *Vent d'Oueſt*; a obſervé, qu'il a fait à *Skara* en Weſtrogothie:

1769.	1770.
3 jours du vent d'Oueſt.	160 jours du vent d'Oueſt.
6 - - - d'Eſt.	97 - - - d'Eſt.
8 - - - du Nord.	68 - - - du Nord.
8 - - - du Sud.	40 - - - du Sud.
5 jours	365 jours.

à *Swartorp* en Oſtrogothie:

1769.	1770.
0 jours du vent d'Oueſt.	129 jours du vent d'Oueſt.
3 - - - du Nord.	90 - - - du Nord.
1 - - - d'Eſt.	72 - - - d'Eſt.
1 - - - du Sud.	74 - - - du Sud.
5 jours	365 jours.

D'ailleurs les *Journées d'Été* étant très longues en Suède, les ſs y mûriſſent *en moins de tems* qu'en Allemagne, & compenſent, moins à cet égard, le froid & les nuits d'hyver.

Pour rendre plus claires les Tables ſuivantes, il faut obſer-r, que le *Point de Congélation* du Thermomètre de *Schen-rk*, dont Mr. *Nenzelius* s'eſt ſervi, eſt celui des floccons de ige (Kramſnœ); que *l'eſprit de vin* y monte au 100me Dégré dans au bouillonnante; & que, ſi ſelon le Thermomètre communément ployé en Suède, la Température eſt de 23 *Grades au deſſous* du int de Congélation, celui de *Reaumur* montreroit 18½ *Grades*.

Extrait

des Observations Météorologiques, faites à Lund,

par

M. *Olof Nenzelius*, Observat. Astron. de l'Univ.

Nombre des *Journées*, où le Thermomètre a été, au moins pendant quelques heures,

au dessus | *au dessous*

du point de Congélation:

Années:	Janv.	Fevr.	Mars	Avr.	Nov.	Dec.	Janv.	Fevr.	Mars.	Avr.	Mai.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	7	13	31	30	28	9	24	19	4	1	0	0	6	23
1754	15	16	12	30	26	27	16	14	22	2	0	0	4	5
1755	7	5	28	30	29	25	27	28	15	0	0	2	3	6
1756	26	26	31	30	21	15	6	5	10	5	0	0	12	19
1757	5	21	25	30	29	20	29	12	11	0	0	5	1	14
1758	10	15	26	27	26	24	25	20	12	7	0	3	7	12
1759	27	27	29	30	23	7	5	7	5	0	0	2	11	26
1760	12	15	24	30	26	27	20	17	20	2	0	1	6	6
1761	22	22	31	30	27	18	11	8	0	1	0	2	3	16
1762	26	14	15	30	30	20	10	19	26	1	0	5	2	12
1763	1	23	26	30	25	29	30	8	14	3	0	0	9	3
1764	19	24	25	30	28	15	13	6	15	0	0	1	8	19
1765	21	6	30	30	28	17	13	26	8	0	0	0	2	20
1766	16	10	31	30	29	15	22	24	8	0	0	0	0	20
1767	6	15	31	30	30	19	28	14	5	7	1	0	1	13
1768	8	16	20	30	30	25	28	21	23	7	0	0	2	10
1769	26	21	30	30	24	23	10	15	11	5	0	4	11	11
1770	16	20	13	30	21	25	18	12	28	3	0	0	12	8
1771	10	8	7	28	25	27	25	25	31	12	0	0	10	7
1772	16	14	18	30	30	28	23	25	20	5	0	0	0	5
1773	15	17	29	30	26	28	11	18	16	0	0	0	4	5

NB. Pendant les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre de ces 21 années, le Thermomètre n'a jamais été *au dessous* du point de Congélation.

Jusqu'à quel *dégré* le Thermomètre est *monté* dans chaque mois
des dites vingt-une années:

Années.	Janv.	Fevr.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	2, 0	6, 0	9, 0	18, 0	22, 0	24, 0	23, 0	20, 0	19, 5	17, 0	10, 5	5, 0
1754	2, 5	5, 0	5, 0	13, 5	19, 0	23, 0	22, 5	22, 5	17, 0	15, 2	9, 7	6, 5
1755	1, 2	3, 0	6, 5	14, 7	20, 0	25, 0	25, 5	22, 0	18, 0	14, 5	10, 5	6, 8
1756	5, 5	6, 5	9, 0	12, 3	19, 0	26, 0	27, 5	20, 8	20, 2	16, 5	9, 5	3, 6
1757	2, 5	5, 5	12, 5	18, 0	20, 5	26, 5	30, 0	25, 5	20, 0	11, 2	10; 2	7, 2
1758	3, 0	3, 0	7, 5	14, 5	22, 5	25, 5	21, 5	23, 7	18, 0	14, 5	11, 8	6, 5
1759	7, 5	6, 5	9, 0	14, 0	18, 0	24, 5	28, 0	27, 0	18, 5	16, 0	10, 0	3, 5
1760	3, 5	4, 0	9, 2	14, 0	26, 0	25, 5	26, 0	23, 0	20, 0	17, 0	10, 0	7, 0
1761	6, 0	6, 0	11, 2	14, 5	20, 2	24, 2	26, 0	24, 7	24, 0	11, 0	10, 5	1, 7
1762	4, 2	5, 0	3, 2	19, 5	21, 5	26, 5	24, 5	21, 0	16, 5	16, 5	9, 0	6, 5
1763	1, 0	6, 2	6, 0	13, 5	18, 0	22, 0	26, 2	26, 5	18, 0	13, 2	9, 0	7, 2
1764	4, 0	7, 5	12, 2	13, 0	22, 0	21, 2	26, 5	23, 2	19, 0	13, 7	9, 0	6, 0
1765	3, 5	1, 3	7, 9	17, 5	19, 6	22, 1	22, 0	24, 0	21, 4	13, 0	8, 1	5, 7
1766	6, 0	2, 0	8, 0	16, 3	21, 1	26, 3	24, 6	22, 0	20, 0	15, 4	9, 9	5, 8
1767	1, 3	5, 0	5, 1	11, 9	17, 0	21, 5	22, 0	23, 8	22, 0	13, 1	12, 0	6, 1
1768	2, 2	4, 2	8, 0	12, 3	20, 6	24, 8	25, 5	23, 3	17, 5	17, 5	8, 4	7, 2
1769	4, 7	3, 4	7, 8	15, 1	23, 3	23, 3	26, 7	20, 4	21, 0	12, 0	11, 1	6, 0
1770	3, 2	5, 5	4, 3	16, 7	23, 5	23, 5	25, 5	24, 4	23, 5	15, 8	9, 8	5, 0
1771	7, 2	8, 6	2, 0	10, 9	27, 9	26, 6	23, 5	21, 9	19, 7	13, 7	10, 0	8, 3
1772	2, 3	3, 2	6, 2	13, 3	17, 5	25, 0	25, 3	28, 8	20, 2	17, 8	13, 3	7, 0
1773	5, 8	5, 2	6, 3	14, 0	25, 0	25, 3	27, 4	27, 1	21, 8	17, 2	10, 0	6, 6

Jusqu'à *quel dégré* le Thermomètre eſt *deſcendu* ſoit *au deſſus*, ſoit *au deſſous* (--) du point de congélation pendant lesdites 21 années.

Ann.	Janvier.	Fevrier.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	-6,5	-12,5	-1,0	-2,0	1,0	10,0	10,0	10,0	6,0	0,0	-5,0	-14,0
1754	-8,0	-10,5	-8,0	-2,5	4,0	10,0	10,0	8,5	3,0	3,5	-10,0	-4,0
1755	-16,2	-20,0	-9,0	1,2	2,0	11,2	13,7	11,0	5,5	-3,0	-2,0	-8,5
1756	-4,0	-2,5	-3,5	-3,0	3,5	8,8	12,0	8,2	8,0	1,5	-8,5	-5,5
1757	-11,0	-8,7	-13,5	0,8	5,0	10,0	14,0	10,5	1,5	-3,0	-1,0	-5,5
1758	-14,2	-13,5	-10,0	-4,8	3,0	10,7	10,5	10,7	4,0	-2,5	-5,0	-8,0
1759	-8,5	-2,5	-3,0	1,0	4,5	10,0	14,5	10,0	7,0	-3,0	-9,8	-13,0
1760	-15,0	-13,0	-6,5	-2,0	2,5	8,5	10,5	12,0	9,0	-1,0	-7,5	-7,0
1761	-12,0	-8,5	0,0	-0,7	6,5	9,5	13,0	11,5	5,0	-2,0	-6,5	-7,0
1762	-3,5	-11,2	-13,2	-1,2	0,5	10,0	11,5	9,0	7,0	-1,7	-3,5	-6,5
1763	-10,5	-12,7	-12,5	-1,0	2,5	7,2	11,5	12,0	0,5	0,7	-13,7	-7,0
1764	-8,5	-4,0	-10,5	1,0	4,5	6,5	12,0	8,7	1,2	-0,7	-2,2	-6,5
1765	-6,7	-9,0	-2,7	0,0	2,6	10,4	11,5	12,1	2,4	2,2	-4,5	-7,0
1766	-11,3	-12,0	-3,5	0,3	2,2	12,4	11,5	11,9	7,2	1,0	0,0	-7,8
1767	-16,1	-14,1	-2,9	-4,6	-0,2	9,2	10,5	12,3	4,1	1,4	-0,8	-9,6
1768	-14,0	-10,6	-11,5	-3,7	3,2	7,7	12,0	9,0	4,8	1,0	-1,3	-3,2
1769	-10,0	-11,2	-3,1	-5,2	2,6	10,0	9,4	11,4	7,0	-3,5	-8,4	-9,5
1770	-11,6	-12,7	-12,8	-3,1	3,0	10,3	9,5	10,5	7,8	5.6	-9,5	-5,7
1771	-19,6	-18,5	-11,6	-10,5	0,0	9,6	11,4	10,3	5,3	2,0	-12,0	-3,7
1772	-13,7	-15,1	-12,3	-4,7	2,6	8,0	10,5	10,4	6,5	1,8	2,2	-4,1
1773	-8,2	-14,6	-7,8	0,3	5,9	9,5	12,2	10,0	8,6	1,6	-5,8	-6,4

Medium ou terme moyen (*Medelhægd*) du Thermomètre dans chaque mois desdites 21 années.

Années.	Janvier.	Fevrier.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
1753	− 1,8	− 1,3	3,7	7, 6	11, 5	14, 6	16,7	15,8	13, 4	9,9	3, 2	−3,0
1754	− 1,0	− 1,4	− 1,2	5, 6	12, 9	15, 2	15,1	15,5	11, 9	10, 1	4, 7	1,9
1755	− 3,8	− 5,3	0,8	7, 9	12, 0	17, 8	18,2	15,4	12, 1	8, 4	3, 7	2,0
1756	1,9	2,3	2,5	4, 2	9, 9	17, 6	19,4	15,6	14, 1	9, 2	1, 8	−0,1
1757	− 2,8	0,7	1,4	8, 2	10, 7	18, 2	21,4	17,6	13, 6	5, 2	6, 0	1,3
1758	− 3,8	− 2,0	0,7	3, 3	13, 9	16, 7	16,0	16,8	11, 8	6, 7	4, 5	1,0
1759	2,4	2,3	3,4	6, 2	10, 2	17, 4	20,1	18, 1	13, 1	9, 1	2, 1	−2,0
1760	− 4,0	− 1,0	0,7	6, 1	11, 8	19, 2	18,2	17, 1	15, 3	8, 5	4, 0	2,5
1761	0,6	1,2	5,0	6, 8	12, 9	18, 0	17,3	18, 3	15, 2	6, 3	5, 1	−0,6
1762	1,1	− 0,7	− 1,8	8, 1	11, 5	17, 0	17,4	14, 2	12, 4	4, 8	4, 1	0,5
1763	− 3,9	0,5	0,5	4, 6	11, 2	14, 9	17,8	16,9	11, 5	7,7	2, 8	3,0
1764	− 0,1	3,0	1,4	5, 6	12, 5	13, 6	20,5	16,3	11, 8	7,6	2, 4	0,1
1765	− 0,3	− 2,3	2,9	6, 9	10, 2	15, 3	15,9	16,9	11, 9	9,0	4, 5	−0,2
1766	− 1,8	− 2,7	2,1	8, 1	11, 9	17, 3	18,8	17, 2	13, 8	8, 7	5, 8	−0,9
1767	− 6,1	− 0,6	2,1	2, 7	9, 8	13, 9	16,4	17, 3	15, 0	8, 9	6, 4	0,4
1768	− 5,5	− 3,1	− 2,4	5, 1	10, 7	16, 3	17,9	17, 1	12, 5	8, 2	4, 9	2,1
1769	0,6	− 0,5	2,3	5, 7	11, 3	15, 6	17,6	15,9	13, 6	5, 2	2, 6	3,2
1770	− 2,3	0,0	− 2,9	4, 5	11, 5	15, 1	18,1	18,1	15, 4	10, 5	2, 5	1,4
1771	− 3,8	− 3,8	− 3,9	2, 2	12, 4	18, 0	17,2	15, 1	12, 5	10, 1	2, 8	2,5
1772	− 1,6	− 2,1	− 1,1	4, 7	10, 0	16, 2	17,8	17, 1	13, 6	[illegible]	7, 2	2,9
1773	1,0	− 0,9	1,6	7, 3	14, 1	15, 9	18,1	18, 0	14, 5	11, 2	5, 0	2,6

Terme *moyen* du Thermomètre dans les quatre Saisons.

Années.	Hyver.	Printems.	Eté.	Automne.	Années.	Hyver.	Printems.	Eté.	Automne.
1753	0, 2	11, 3	15. 3	3, 4	1764	1, 4	10, 6	16, 1	3, 4
1754	– 1, 2	11, 3	14, 2	5, 5	1765	0, 1	10, 8	15, 0	4, 5
1755	– 2, 7	12, 5	15, 3	4, 7	1766	– 0, 7	12, 4	16, 6	4, 5
1756	2, 2	10, 5	16, 4	3, 6	1767	– 1, 5	8, 8	16, 3	5, 4
1757	– 0, 3	12, 3	17, 8	4, 1	1768	– 3, 6	10, 7	15, 8	5, 1
1758	– 1, 7	11, 3	14, 9	4, 1	1769	0, 8	10, 9	15, 7	3, 7
1759	2, 7	11, 3	17, 1	3, 2	1770	– 1, 7	10, 4	17, 2	4, 8
1760	– 1, 4	11, 0	16, 8	5, 0	1771	– 3, 8	10, 9	15, 0	5, 2
1761	2, 3	12, 5	16, 9	3, 6	1772	– 1, 5	10, 3	16, 2	7, 0
1762	– 0, 5	12, 2	14, 7	3, 1	1773	0, 6	12, 5	16, 9	6, 2
1763	– 1, 0	10, 3	15, 4	4, 5					

Etablissement d'un Comptoir de Dénombrement. (Tabellværket.)

L'exacte connoissance du *Dégré de Population* dans un Païs, étant très utile & même nécessaire pour toute sorte de Calculs & d'Arrangemens, tant politiques qu'économiques, le *Gouvernement de Suède* établit 1749 un Comptoir (*Tabellværket*), chargé de *rédiger* en ordre les Extraits, que d'après les Regîtres des Paroisses & du Magistrat de chaque Ville les *Gouverneurs des Provinces* sont obligés de faire annuellement de l'état actuel de la *Population* & de la *Mortalité* des habitans de leurs Provinces respectives.

Quelle a été la Population depuis 1751?

Suivant ces sortes de Tables composées avec beaucoup d'exactitude, la *Population* fut trouvée:

à la fin de la 1751. année, de 2,229,661. Ames
- - - 1757. - - 2,307,599. -
- - - 1760. - - 2,383,113. -
- - - 1763. - - 2,466,568. -
- - - 1766. - - 2,502,363. -
- - - 1769. - - 2,571,800. -

Elle

Elle avoit donc augmenté en Suède depuis 1751 -- 1760. d'environ 343000 Ames.

Dénombrement & repartition des *Habitans de toutes les Villes de Suède, à l'exclusion* de la Noblesse, du Clergé & des Officiers, tant de la Couronne, que des Villes.

	1757.			1760.		
	hommes	femmes	Sommes.	hommes	femmes	Sommes.
1.) Négocians en gros (Groshandlare) — —	224	221	445	368	289	657
2.) Marchands (Kramhandlare)	1303	1253		1164	1254	
Détailleurs & Revendeurs (Minut- och Vict. Handlare	1380	1360		1328	1482	
— Garçons & Filles de Boutique	1775	1115	12131	2028	1248	12955
— Enfans au dessous de 15 ans	1976	1969		2243	2208	
3.) Maîtres de Fabriques &c.	408	338		538	427	
Garçons & autres Ouvriers de Fabriques — —	3843	4642	12293	4371	5342	14359
Enfans au dessous de 15 ans	1507	1555		1971	1710	
4.) Voyageurs étrangers —	136	94	230	312	80	392
5.) Artistes & Artisans (Aembeten och Handværkerierne) —	7387	7542		7680	7887	
Garçons de métiers —	5844	977	30463	3992	1106	28092
Apprentifs au dessus de 15 ans	5400	539		4396		
Au dessous de 15 ans —	2115	659		2442	53	
6.) Petite Bourgeoisie, Journaliers &c:					536	
(Fœrsvars och Fœrdelskarlar.)	10313	10863	21176	10147	11464	21611
7.) Locataires, (Inhyses Folk). —	411	2055		334	1368	
Personnes misérables, (Bræklige inhyses hjonen) — —	722	3064	6252	563	2640	4905
8.) Mariniers & Matelôts, (Siœfart-Folk) — —	3774	3098	6872	4021	3614	7635
9.) Domestiques des Habitans de Villes &c. —	5973	14430	23774	5339	14754	24243
— au dessous de 15 ans —	1212	2159		1882	2268	
10.) Enfans de Bourgeois & de Domestiques au dessus de 15 ans	2891	6230	44383	2808	6348	47290
— au dessous de 15 ans.	16455	18807		18684	19360	
Sommes totales:	75049	82970	158019	76701	85438	162139

Depuis 1769-1773 *la Population* n'a point augmenté, parceque la misere & les Maladies, qui regnoient en 1771 & 1772, enlevèren beaucoup de monde.

Repartition physique & politique de la Population en 1760.

En 1760 la *Population* avoit été, comme nous ve nons d'indiquer ci-dessus, de :

2,383,113 Ames, savoir
162,888 habitans de Villes, sans compter le Clergé ni la Noblesse *n*).
2,220,225 Personnes demeurant à la Campagne, y compris la Noblesse & le Clergé, tant des Villes que de la Campagne.

Quant à *l'Industrie nationale*, tous les *habitans* de la Suède pour ladite 1760 année étoient *distribués* en sorte, que de ces 2,383,113 Ames, il y avoit selon les Calculs des deux frères Runeberg :

a) 10,645 Personnes *nobles*, y compris 3597 Enfans au dessous de 15 ans, formant 2054 familles.

b) 18,197 de *l'Etat Ecclésiastique*, Ecoles &c. (*Lærostond*) y compris 7073 Enfans au dessous de 15 ans.

c) 162,888 Habitans des Villes, formant les familles appliquées aux *Arts* & aux *Métiers*.

n) 100 anciennes familles *originaires* du païs; 810 fam. issues de la *Robe*; 771 fam. annoblies par la voye des *Armes*; 52 fam. par les *Lettres*; 49 Enfans d'Evêques; 92 fam. Allemandes; 68 fam. Livoniennes; 53 fam. d'Ecosse; 24 du Dannemarc; 10 de France; 9 de Russie; 7 des Païs-bas; 4 de Courlande & 4 de Pologne.

Actuellement 1775. on compte en tout 2170 *Familles nobles*, savoir 85 familles de Comtes, 231 fam. de Barons & 1954 autres familles simplement nobles

Formulaire, No. XXXII.

: le Gouvernement de Suède vient d'envoy
›yaume, pour rendre les Rapports de Populatic

Année 17....

(I.) Année 17... Lifte de toutes les *Perfo*
On y marque en même tems le nombre des *Mariag*
rens mois de l'a

	Enfans nouveaux nés.						Enfans jusqu'à l'âge de 10 ans inclufivement.			au del
	Enfans légitimes.		Enfans illégitimes.		Somme totale.					
is:	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Sommes.	Mâles.
ner rier s &c.										
mes:										

me de tous les Enfans nés en 17... Somme de tou

Somme totale des deux Sexes:

Age des Perfonnes mo

Sexes.

Fièvre chaude.
Empyème.
Angine &c.
Pierre.
Grévure, Cirfocèle &c.
Eréfipèle, Gangrène.
Suffocation, Apoplexie.
Fièvre intermittente.
Fièvre pourprée.
Fièvre putride.
Hémorrhagie, Hémopti
Phtifie.
Conftipation, Colique &
Jaunifle &c.
Arthritis.
Convulfions.
Confomption.
Epilepfie.
Scorbut.
Fiftules, Ulcères.
Hydropifie.
Cancer.
Lepre, Gale.
Maladies Vénériennes.
Rage.

III.

Liste de *toutes les Personnes décédées* dans le courant de cette Année, de même que leur Age & leur Maladie.

...tes:	Au dessous d'un an.		depuis 1 -- 3 ans.		depuis 3 -- 5 ans.		depuis 5 - 10 ans.		dep. 10 -- 15 ans, & ainsi de suite, de cinq en cinq ans, jusqu'à l'âge de 100 ans.		Somm... des M... & leur... Mala...
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
...sie.											
...x.											

No. XXXIV.

›nſécutives.

Morts.

	Garçons				…s âgées & Adoleſcens.				Enfans.					
	1767	1768	1769	177…	1769	1770	1773	1774	1767	1768	1769	1770	1773	1774
…ier —	117	84	90	6…	104	92	75	156	130	79	98	82	95	147
…ier —	81	80	77	5…	71	66	42	132	87	91	89	64	78	91
…s —	93	68	75	9…	71	92	65	137	98	56	69	84	92	115
…il —	81	96	86	7…	113	81	79	126	58	76	110	79	112	95
… —	84	84	63	7…	101	75	78	197	120	93	77	59	87	109
…i —	65	61	83	8…	111	113	65	138	77	60	91	92	90	101
…let —	71	69	57	7…	78	84	71	88	82	115	121	102	134	117
…t —	96	78	80	7…	60	72	71	84	98	108	91	135	130	169
…embre	80	79	78	9…	60	86	72	65	85	74	88	144	166	108
…obre	105	82	81	8…	63	65	56	39	72	60	77	100	109	95
…embre	45	79	71	7…	67	66	73	76	45	69	81	79	112	98
…embre	48	91	58	8…	73	86	57	70	48	99	72	76	107	69
…mmes:	966	951	899	9…4	972	978	804	1308	1000	980	1064	1096	1312	1314
…commune			897⅙		1042⅙						1172⅔			

d) 2,191,383 Habitans de la Campagne, distribués en familles appliquées à *l'Agriculture*, aux Mines &c. *o*)

Lorsqu'on ôte donc de ces
2,383,113 ames

	28,842	*Nobles & Clergé*, marqués *a* & *b*;
	142717	du total de *c* & *d*, qui ne contribuent *rien* non plus *à l'Industrie* nationale, & enfin
	488328	*Enfans* au dessous de 15 Ans, également compris dans les Sommes *c* & *d*. on voit, que
659887	- - -	Personnes ne contribuoient rien ou fort peu à l'Industrie générale. Il ne resta donc 1770. que
1,723,226	- -	*Personnes propres à contribuer à l'Industrie nationale.*

Si l'on avoit *divisé* les Champs susceptibles de culture entre *les habitans de Suède*, il en feroit revenu alors à *chaque* individu 50 *tonnes* de païs, au lieu qu'en *Angleterre* on n'en compte que $3\frac{1}{4}$ tonne par tête.

Les *Habitans* de toutes les *Villes* de Suède, au nombre d'environ 178000 Ames (y compris la Noblesse & le Clergé demeurant dans les Villes) ne faisoient en 1760, qu'un *treizième* de toute la Nation Suédoise, au lieu que selon les Calculs de *Klings* & de *Süssmilch*, dans des Païs bien peuplés, la proportion des Citadins aux Campagnards est comme 1. à 4.

Les Citadins ne font en Suède qu'un treizième de la Nation.

o) *Runeberg* (Ephr. Otto) Fœrsœk til en Politisk Værdering po Land och Folck.
— — (Ed. Fried.) om Svenska Folkhopens physiska Fœrdelning.
— — — — — Politiska Fœrdelning.

Le 15me Citadin est Marchand ou Revendeur.

Le 15me Citadin est Marchand ou Revendeur en Suède; proportion, qui n'existe peut-être qu'en *Hollande*, & qui contribue sans doute beaucoup au renchérissement des Marchandises en Suède.

La *Population* a effectivement *augmenté depuis 1760* jusqu'en *1774* d'environ *350000 Ames;* mais les proportions sont toujours les mêmes. Il est donc aisé de sentir l'insuffisance de cette Population pour un aire de païs tel que celui de la Suède.

Etablissemens faits, pour augmenter la Population.

Le *Gouvernement* n'étant pas le maître d'attirer des Etrangers, ni d'augmenter à son gré les naissances au delà de l'ordre naturel de la progression, s'est au moins fort occupé, surtout depuis 1748, de tout ce qui lui a paru propre à augmenter la *Population;* il a généralement favorisé les *Sociétés* & tous les Particuliers *appliqués* à la conservation de ceux qui, sans des secours éttangers, courroient risque de périr ou de devenir inutiles à l'Etat. *p*)

C'est à des vûes aussi louables, que la Nation doit *l'Etablissement du Collège de Médecine* à Stockholm, *commencé 1688* & pourvû de *nouveaux Réglemens* en date du 21 Juillet 1773; 15 Mars & 29 Juillet 1774. Ce *Collège* est composé d'un Présidênt, de six Assesseurs, de trois Professeurs, de deux Adjoints, d'un Syndic & d'un Actuaire.

Les *Etats* ont accordé 1772. pour l'entretien de cet Etablissement, *un* Oere Srmt. d'impôt à payer *indistinctement* pour chaque Kanne d'Eau de Vie ou de Vin, & ⅓ Oere Srmt. pour chaque Livre de Caffé, qui passe la Douane. Outre les Appointemens du Collège & plusieurs autres Objets, il *fournit* en conséquence du Réglement du

p) Kongl. *Collegii Medici* Berættelsen til stænder rœrande Medicinal Werkets tilstond i Riket, ingifne vid Riksdagarne 1765 & 1769.

Samling af Kongl. Majts. nodige Færordningar rœrande nya Medicinal staten.

29 Juillet 1774, dequoi entretenir *quarante Médecins de Provinces*, à 600 Dalers Srmt. par an chacun. Ces *Médecins* sont subordonnés audit Collège & principalement chargés de soigner les Pauvres *gratis*. D'ailleurs il y a encore pour chaque District environ 800 Daler Srmt. assignés par an, savoir 300 Dalers pour les *Médicamens*; 100 Dlr. pour les Inoculations; 100 Dlr. pour les *Maladies Vénériennes*, & 300 Dlr. à titre de *fraix de voyage*, ce qui fait année commune 57900 Dlr. Srmt. dans tout le Royaume.

Les *Epargnes* faites pendant les *bonnes* années, sont reservées pour subvenir à l'augmentation des Dépenses dans les *mauvaises*.

Maisons d'Orphelins, d'Inoculation &c. à Stockholm.

La *Ville de Stockholm* a nouvellement donné aux autres Villes du Royaume plusieurs exemples dignes d'éloges. Outre les *trois* Maisons d'Orphelins & *d'Enfans trouvés*, dont les *deux premières* furent fondées en 1632 & 1755 aux dépens de *la Ville q)*, & la *troisième* en 1753 par les *Francs-Maçons*, il y a encore actuellement à Stockholm *une* Maison destinée *à l'Inoculation gratuite* des Enfans; *deux* autres aux *Accouchemens*, & enfin un *Etablissement* pour guérir, *aussi gratis*, les Personnes infectées de *Maladies Vénériennes*.

Maisons d'Enfans.

En *1759* il y avoit près de *300* Enfans à la Maison d'Orphelins de la Ville (*Stora Barnhuset*); *1420* Enfans entretenus, soit à *Danviken* même, soit en Ville; & *270* à celle, qu'ont fondée les *Francs-Maçons*. Le Nombre a été porté depuis *1759*-*1774*. jusqu'à *360* pour l'une; à *1500* pour l'autre & à *344* pour la troisième.

q) Reglementet hvarefter barnen vid stora Barnhuset i Stockholm skola uptucktas, samt om dess hushollning. p. 26.

Maison d'Inoculation à Stockholm.

Mr. de *Schytzercranz*, préposé à la *Maison d'Inoculation*, y a reçu, inoculé & nourri depuis *1766-1768.* pendant les *6* à *8* semaines les plus propres à cette Opération; *99* Enfans pauvres par an, sans compter les Enfans, qu'il a inoculés à leurs fraix, & dont il fait monter le nombre, en y comprenant le Roi d'aujourd'hui & ses deux Frères, à *237* *Personnes*, depuis son établissement commencé *1761*, jusqu'en *1769*. Le *Revenu annuel*, formé par des Emolumens sur la *Loterie pour les Hôpitaux* &c. étoit *1769* d'environ *4790* Dlr. Srmt. Depuis le *17* Mars - Juin de *1775* on a porté jusqu'à *34* le nombre des Enfans inoculés & nourris aux dépens de cet Etablissement.

Maison d'Accouchement.

Quant aux *Maisons* destinées aux *Accouchemens*, il y avoit dès le mois d'Avril de la *1775e* année *quatorze Chambres* occupées, tant par des *femmes près* d'accoucher, ou *en* couches, que par leurs Gardes nécessaires &c. Le Médecin *Ramstræm* en fit *1774* le premier Etablissement à ses dépens; mais la *Société Patriotique* pénétrée des Avantages, qui doivent en résulter pour *l'Etat* se chargea, peu après de son soutien, & a fait sous l'autorité du Roi, des Réglemens convénables. Le *Magistrat* de cette Résidence n'a point tardé d'imiter un aussi bel exemple. On vient d'établir à ses dépens une *seconde* Maison d'Accouchemens, fournie de *10* Lits propres à recevoir des Femmes enceintes, qu'on y soigne & nourrit pendant tout le tems de leurs couches. On y a également soin des Enfans *nouveaux nés*, si les Mères sont hors d'état de les nourrir elles-mêmes.

Etablissement fait par Hallman, en faveur des Personnes infectées de Maladies honteuses.

L'Etablissement fait en faveur des *Personnes infectées de Maladies honteuses*, se date également de *1774*; c'est Mr. *Hallmann*, un des Médecins de la Cour, qui s'est chargé de guérir *gratis* ces sortes de Maladies, & trois Apothicaires de la Cour se sont engagés de fournir, d'après ses formules, les Médicamens nécessaires, au prix, qu'ils

les ont payés eux-mêmes. Mr. *Hallmann* ayant prouvé par ses Regîtres, que dans un espace de *neuf* mois il avoit *guéri* & en partie *nourri gratis*, avec un secours de 635 Dlr. Srmt. en tout, 223 *malades*, sans compter environ 200 autres Personnes, qui l'ont été à fort peu de fraix, ou qu'il traitoit encore, Mr. le Sénateur Baron de *Sparre*, Grand-Gouverneur de cette Capitale, lui fit assigner en 1775 par semaine une certaine quantité de Viande, de Lait & de Gruaux, en attendant qu'il se présenteroit des moyens plus efficaces, pour soutenir un Etablissement, qui a pour objet *le Salut de plusieurs Générations.*

Grands inconvéniens, qui résult. en Suède du défaut d'Industrie nationale.

Les *Auteurs Suédois*, r) qui ont mûrement étudié les *effets* du Climat & le dégré d'Industrie de leur Nation, conviennent même à la face de l'Académie & de la Société Patriotique, qu'un nombre d'hommes & de jours donné, ne produit en Suède que le *tiers* de ce que le même nombre d'hommes produiroit ailleurs, avec une *égale* dépense de jours & d'argent.

Ces *Défauts* du *Climat* & *d'Industrie nationale* suffisent seuls à rendre la condition de la Suède moins avantageuse que celle de l'Allemagne & d'autres Païs bien cultivés, s'il est certain, que *l'Industrie* produit la *concurrence*; que la concurrence fait le *bon marché;* que celui-ci favorise à son tour le *débit* des marchandises, & qu'enfin un débit facilité retient les Nationaux, attire les Etrangers, & encourage le *Commerce* par la concurrence même, qu'il entretient.

Collège de la Chambre.

Le *Collège de la Chambre* (Kammar Collegium) composé d'un Président & de huit Conseillers, est chargé de tout ce qui regarde *l'Economie générale* du Royaume; son entretien coûte actuellement à la Couronne environ 80,000 Dlr. Smt. par an.

r) Svenska Patriot. Sælskapets Handlingar, II St. p. 78. 80.
Kryger, om Folkbristens Orsaker, verckan och hjelp.
Westermans (aujourdhui *Liljecrantz*, Sécrétaire d'Etat) Tal om Svenska Næringars Undervigt, færmedelst en trœgaie Arbetsdrift.

Dénombrement des 27 Gouvernemens de Provinces (Handshofdingedœmen.)

Voici les *quatorze* Gouvernemens *militaires:* 1) Gothlande, 2) Calmar & Oelande, 3) Jœnkœping, 4) Kronoberg, 5) Blekingen, 6) Chriſtianſtad, 7) Malmœ, 8) Gjœtheborg & Bohus, 9) Elfsborg, 10) Weſternorrlande, 11) Nylande & Tavaſtehus, 12) Savolax, Carelie, Cajaneborg, 13) Kymenegord, & enfin 14) Oeſterbottn ou Uleo-Læn. Les *treize* Gouvernemens *civils* ſont: 1) Upſala, 2) Stockholms-Læn, 3) Sœdermanlande, 4) Nerike & Wærmelande, 5) Wæſtermanlande, 6) Kopparberg, 7) Oeſtergœthlande, 8) Hallande, 9) Skaraborg, 10) Gefleborg, 11) Weſterbottn, 12) Obo & Bjœrneborg, avec l'Isle d'Olande; & 13) Waſa.

L'*entretien* de tous les Gouverneurs de Provinces, de tous les Officiers, qui leur ſont ſubordonnés, & de tout ce qui eſt enfin déſigné par le nom de *Lands-Slotts-Skjuusfærds-Staterne* dans tout le Royaume de Suède, coûte annuellement à l'Etat environ *385000* Dlr. Srmt. dont la plus grande partie conſiſte en terres & rentes reparties.

Les Gouverneurs doivent rendre compte de l'état de leurs Provinces.

Les *Gouverneurs de Provinces* ſont obligés de faire tous les ans au Roi leur rapport de *l'état actuel* de leurs Provinces & de projetter les *moyens*, qu'ils jugent les plus propres à la perfection de l'Economie en général.

Entretien des Tribunaux.

Les quatre Parlemens ou *Tribunaux de Juſtice* ſouverains, (Kongl. Hofrætter) les *Sénéchauſſées* & l'entretien des 93 Juges territoriaux ne lui coûtent que *148421* Dlr. Srmt. par an.

Hormis les Gouvernemens de Chriſtianſtad, de Malmœ & de Hallande, il y a dans toutes les Provinces de Suède, *des Mines de Fer & de Cuivre*; la Table No. XXXVI. préſente *le total* des Productions de chaque Province, quant au fer, & de chaque endroit individuel, quant aux autres Minéraux.

Le *Helſingelande* en Norrlande ſurpaſſe les autres Provinces de Suède en bétail & en Lin; la *Dalecarlie* ou le *Kopparberg* l'emporte en pâturages & en ouvrages de fer; le *Weſtergjœthlande* (Weſtrogothie) en filage & toute ſorte d'Ouvrages de Tiſſerand; le *Hallande* en fait de tricotage; le *Nerike* en Ouvrages de fer; le *Smolande* par ſes bons fromages & par la quantité de ſes houblonnières. En *Scanie* on engraiſſe beaucoup de bétail & l'on y prépare bien les peaux; en *Gothlande* il y a nombre de Carrières & de la Chaux; en *Jœmtelande* on fait toute ſorte d'utenciles de terre cuite (Stenkæril); en *Sœdermanlande* (Sudermannie) & en *Weſtermanlande* (Weſtmannie) il ſe fabrique beaucoup d'utenciles & d'inſtrumens de bois; en *Oeſtergjœthlande* (Oſtrogothie) on fume bien les Viandes, & on y cultive beaucoup de pois. *s*)

En quoi les différentes Provinces de Suède l'emportent les unes ſur les autres.

La *Culture des Grains* réuſſit le mieux en *Scanie*, en *Sudermannie*, en *Uplande* & en *Finlande*, où l'on peut même en vendre une quantité aſſez conſidérable aux Provinces voiſines, qui ſont obligées d'acheter le reſte chez l'Etranger.

Culture des Grains.

Un habile Econome de Scanie aſſure *t*), qu'un Hemman de 20 tx. de païs (Tunneland) lui rendoit, outre 20 Laſs de foin, *140* tx. de ſeigle, de froment, de pois & d'orge; & *40* tx. d'avoine, depuis qu'il l'avoit partagé en *cinq portions égales*, dont

la 1re enſemencée de $3\frac{1}{2}$ tx. de Seigle ordinaire lui rendoit année commune 26 tx. ou 8 grains.

2de - - - *6* - Seigle bien tamiſé 48 - - 8 -

s) *Modéers* Handelshiſtoria, 2dra delen p. 218 - 274.
Kammar Collegii berættelſe til Konungen fœr Oren *1768* & *1773*.

t) *Boye*, dans ſon *fœrfarne Svenſka Landthushollare*, appuye cette aſſertion par ſa propre expérience, & rend compte des meſures à prendre pour cet effet.

la 3me ensemencée de { 1 te. de poïs, occupant $1\frac{1}{2}$ tx. de païs lui rendoit 15 tx. ou 8 grains.
{ $4\frac{3}{8}$ tx. de mélange (Blandkorn) $43\frac{3}{4}$ - 10. -
4me - - - $8\frac{1}{2}$ - d'avoine - - 40 - 5 -
5me - - - $\frac{1}{2}$ - de froment sur $\frac{3}{4}$ tx. de païs bien engraissé $7\frac{1}{2}$ - 15 -
le reste des Champs ($3\frac{1}{4}$ tx.) repose.

Somme $180\frac{1}{4}$ - -

A quoi les principales Villes de Suède appliquent préférablement leur Industrie.

Quant aux *Villes de Suède* la Table XLI. marque individuellement leurs *Noms;* les *Provinces*, où elles se trouvent, & la force de leur *Commerce*, en indiquant les Revenus annuels de la *Douane* d'une chacune dans le courant de huit années, tandisque *la Balance du Commerce*, tant actif que passif, qu'ont fait en 1774 les principales *Villes d'Etape*, prouve, que *Stockholm*, *Gjœtheborg*, *Christinehamn & Alingsos* sont les plus fameuses; les deux premières par *l'étendue* de leur Commerce, la troisième par les *Contrats de fer*, qui s'y concluent au mois de Janvier, & la dernière par les *établissemens*, que le célèbre *Jonas Alstrœmer* y a faits de toute sorte de Fabriques & de Manufactures.

Pour les autres Villes, *Norrkœping* est remarquable par ses Fabriques de Laiton; *Jœnkœping* par ses Fabriques d'armes; *Boros* par les matelats & les couvertures, qu'on y fait: *Laholm* & *Nodendall* par ses Fabriques de bas de laine: *Sæter* par son filage du Cotton; *Oesthammar* par ses souliers d'écorce de bouleau, (Næfverskor); *Trosa* par les rêts & les filêts, qu'on y tricotte; *Ulricæhamn* & *Eskilstuna* par ses Manufactures de fer *u*); *Engelholm* par ses violons; *Malmœ* par ses Gands (Klippingshandskar), connus sous le nom de Gands de

u) Bergs Collegii Berættelse fœr 1769 Ors Riksdag.
Kongl. Majts. *Kundgœrelse* angoende en Fristad fœr arbetare i Jærn- Stol- och Metall- Fœrædlingen.

Scanie; *Hernœsand* par sa préparation des Peaux de Rennes; & enfin *Carleby* par le Goudron, qu'on y cuit en grande quantité.

La dispersion des habitans retarde entr'autres les Progrès de l'Agriculture.

Quant à *l'Agriculture*, la Suède a non seulement la rigueur du *Climat* & le défaut *d'Industrie* des habitans à combattre; mais elle a encore un autre très grand obstacle à surmonter, je veux dire *la dispersion des habitans sur un aire de païs très peu proportionné à leur petit nombre*; ceux-ci empêchés par-là de s'entr'aider, ne sauroient s'alléger le poids du fardeau général par la réunion des sommes individuelles de leur travail.

Inconvéniens, qui résultent en Suède de ce que, même dans les Villes, chaque ménage cuit du pain, brasse de la bière &c.

Ce défaut de secours mutuels, partie forcé, partie volontaire, s'étend jusqu'aux Villes même, où, à l'exception de Stockholm, il y a peu de familles, qui ne cuisent du pain, qui ne brassent de la bière, qui ne fassent des chandelles, & qui ne distillent de l'Eau de Vie &c., quoiqu'il soit très constaté, qu'outre les bras, que ces diverses occupations de chaque ménage individuel *détournent* de la Somme du travail général, elles exigent encore des utensiles & d'autres dépenses beaucoup plus considérables, que lorsqu'elles se font en grande quantité & par des gens exercés.

La Population se règle sur le dégré de subsistance, qu'il y a dans un Païs.

On a de tout tems observé, qu'en général la *Population* d'un Païs n'est considérable, qu'*à proportion de l'Agriculture*, parceque c'est du dégré général de *subsistance*, que dépend le nombre des habitans.

Combien la Suède pourroit cultiver de grains, si elle étoit peuplée suffisamment.

La Suède est encore fort arriérée à cet égard. Si des 9000 milles quarrés, qu'a l'aire de Suède, il y en a 5000 occupés par des bois, lacs, riviéres, montagnes, chemins, marécages &c., il lui reste *4000 milles de bon terroir.*

En suppofant 2400 milles en prés, en pâturages, en vergers &c., il resteroit encore 1600 milles quarrés de champs labourables, dont 600 reposeroient alternativement.

Ces 1000 milles quarrés de Champs labourables & *effectivement* ensemencés, exigeroient, en comptant 23142 tonnes de païs par mille quarré, 23 millions de tonneaux de semence, qui, à trois grains de surplus, rendroient 69 millions de tonneaux de Grains.

Après en avoir ôté la moitié ou $24\frac{1}{2}$ Millions de Tonnes pour différens usages, il resteroit encore 36 Millions de tonnes de Grains propres à nourrir neuf millions d'hommes, en comptant même 4 tonneaux par tête.

La Suède doit encore faire venir de l'Etranger une grande partie des denrées & des matières de première nécessité.

Avec une Population d'environ $2\frac{1}{2}$ millions d'habitans, la *Suède* est au contraire obligée de faire venir de l'*Etranger*, en très grande quantité *toutes sortes de grains* & d'autres denrées de première nécessité.

Quantité qui en a été importée en différentes Epoques.

Suivant les *Relations* du Collège de Commerce & de la Direction des Douanes &c., la Suède étoit obligée d'acheter *entr'autres*

1724 pour 496671 Ecus de Banque de Grains; 84000 Rdlr. de Poissons; 17427 Rdlr. de Fruits & de Légumes; 122886 Rdlr. de Tabac; 24598 Rdlr. de Viandes. x)

1758 -- 1761 par an $151646\frac{1}{2}$ tx. de Grains; $1000114\frac{1}{2}$ Liv. de Tabac; $146660\frac{1}{4}$ Lisp. de Chanvre; $164958\frac{7}{8}$ Lisp. de Lin; $40634\frac{7}{8}$ Lisp. de Laine.

1765 -- 1768 par an $466980\frac{1}{4}$ tx. de Grains; 2421744 Liv. de Tabac; 112303 Lisp. de Chanvre; $126831\frac{1}{2}$ Lisp. de Laine. y)

1769 -- 1772 par an 437917 tx. de Grains à $1\frac{1}{2}$ Rdlr. 1070935 Liv. de Tabac à 1 Dlr. *Cuivre;* 179960 Lisp. de Chanvre à 23

x) *Commerce Collegii* Skrifvelse d. 14 Mart. 1726 jæmte Handelsvogan fœr Or 1724.

y) Riksens General Tull Directions Relation til Riksdagen Or 1769.
Tankar om Brænvins brænningens idkande, sosom en regal Rættighet, 1775.

No. XLII. (A)

Co

Noms des Mois.	1758. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1758. au deſſus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1758. perte ſur 100 Ecus.	1759. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1759. au deſſus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1759. perte ſur 100 Ecus.	1760. Cours de Change d'un R dlr. d'Hamb.	1760. au deſſus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1760. perte ſur 100 Ecus.	1766. au deſſus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1766. perte ſur 100 Ecus.	1767. Cours de Change d'un Rdlr. d'Hamb.	1767. au deſſus de 36 Marcs. par Ecu de Banque.	1767. perte ſur 100 Ecus.
	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.	Dlr.	Dlr.	Marcs	Dlr.	Dlr.
Janvier	49 à	3 1/3	337 1/2	48 1/2	3 1/8	312 1/2	56	5	500	1/4	1025	66	7 1/2	750
Fevrier	52 1/2	4 1/8	412 1/2	48	3	300	59 1/2	5 7/8	587	1/2	1050	66	7 1/2	750
Mars	55 1/4	4 5/6	481 1/2	47 1/4	2 5/6	281 1/4	61 1/2	6 1/3	637	1/2	850	66	7 1/2	750
Avril	53	4 1/4	425	47 1/4	2 5/6	281 1/4	59	5 3/4	575	1/2	850	65	7 1/4	725
Mai	53	4 1/4	425	47	2 3/4	275	60	6	600	1/6	818 3/4	64 1/4	7 1/16	706 1/4
Juin	50 3/4	3 3/5	368 3/4	49 1/2	3 1/3	337 1/2	60	6	600	1/2	850	63	6 1/4	675
Juillet	50 3/4	3 3/5	368 3/4	49	3 1/4	325	63	6 3/4	675	1/2	850	58	5 1/2	550
Août	49 1/4	3 1/3	331 1/4	49 1/4	3 1/3	331 1/4	66 3/4	7 2/3	768	1/2	850	51	3 3/4	350
Septemb.	49	3 1/4	325	52	4	400	86 1/2	8 1/8	412	1/2	850	44	2	200
Octobre	49	3 1/4	325	52 1/2	4 1/8	412 1/2	67 3/4	7 6/8	793		800	43	1 3/4	175
Novemb.	49	3 1/4	325	52 3/4	4 2/6	418 3/4	70 1/4	8 2/3	856		800	43	1 3/4	175
Decemb.	48 1/2	3 1/8	312 1/2	54	4 1/2	450	75 1/2	9 7/8	987	3/4	775	42 1/2	1 3/5	[illegible]
Somme :	--	--	4437 3/4	--	--	4125	--	--	7993	--	10368 3/4	--	--	[illegible]

Une perſonne, qui devoit jouir d'une Rente fixe 103,049 3/4 *Dlr. Smt.*

Dlr.; 101643 Lisp. de Lin à 30 Dlr.; 38764 Lisp. de Laine; 528 Ahm d'Eaux de Vie de France.

1773-1774 par an 306411 tx. de Grains, 4335 Ahm d'Eaux de Vie de France, à 20 Ecus de Banque l'Ahm.

La Table No. XXXXII. marque les sommes des principales larchandises que la Suède a exportées & importées dans l'espace : dix années presque consécutives.

Ces Importations paroissent avoir *diminué* depuis à l'égard des *rains*, dont on a fait venir en 1773 & 1774 de l'Etranger, par an, iviron 159000 tx. moins qu'en 1767-1772, où la distillation de Eau de Vie étoit permise.

Mr. le *Baron d'Hermelin* z), qui, en parlant à une Académie ationale, ne sauroit être soupçonné *d'exagérer* les bésoins de sa Paie, compte également, d'après des Papiers authentiques, qu'outre 00,000, à 450,000 tx. de Grains, la Suède a fait venir annuellement en matières premières depuis 1770-1772 pour la Valeur de 35000 Ecus de Banque d'Hambourg, savoir

200,000 Liv. de Tabac, faisant la Valeur de	80,000	Ecus de Banq.
8000 Schifp. de Chanvre - - -	130,000	- -
6500 - de Lin - - - -	100,000	- -
- - Fil de Lin - - - - - -	25,000	- -
16,000 Schifp. de Laine grossière de Pologne	100,000	- -
4500 Lisp. de Laine fine d'Espagne	50,000	- -

z) *Hermelins* (Friherre Gust.) Tal om næringarnes fœrhollande uti Rikets ferskilte Landsorter, p. 5. 34.

D'ailleurs les *Regîtres des Douanes* marquent, qu'on a dénoncé aux Douanes, comme Marchandises *Etrangères*, pour 1769:

16840 Lisp. de Porc & de Jambons; (Flæsk)
18295 Lisp. de Beurre &
74680 Lisp. de Fromages.

L'*importation* de ces derniers Articles a été cependant trouvée *moins* considérable pour les années 1770 - 1772, où l'on n'avoit dénoncé aux Douanes, par an, qu'environ 4500 Lisp. de porc; 6000 Lisp. de beurre, & 60000 Lisp. de fromages.

Les feuilles, qui se trouvent à la suite de la Table No. XLII. exposent particulièrement la quantité des susdites matières premières & des autres denrées, qui sont annuellement arrivées de l'Etranger au Port de Stockholm pour les cinq années 1766 - 1768, 1773 & 1774; & *fournissent* de quoi faire toute sorte de réflexions.

L'Agriculture n'est donc pas encore parvenue à un certain dégré de perfection.

La nécessité, où la *Suède* se trouvoit jusqu'en 1772 d'acheter annuellement 400,000 à 500,000 tx. de *Grains* & toute sorte d'autres denrées de *première nécessité a*), & dont il lui faut encore aujourdhui une grande quantité, malgré plusieurs nouveaux Réglemens économiques, est une preuve très-convaincante, que l'Agriculture de ce Païs n'est pas encore, à beaucoup près, proportionnée à ses bésoins.

Il est cependant très vrai, que la *véritable Puissance* d'un Etat est celle, qui a *l'Agriculture* pour base. Cette puissance toujours *créatrice* fortifie continuellement les nerfs de l'Etat, en augmentant sans cesse *les richesses naturelles* du Païs.

Or si la *force d'un Etat* vient de la plus grande quantité de ses denrées de première nécessité, & si le *Laboureur crée* de nouvelles matières, tandisque le *Manufacturier* ne fait que les *subdiviser*, l'Agriculture doit nécessairement être le *fondement* de l'Industrie; le ressort du Commerce & la cause primitive des *richesses étrangères*.

a) Svenska Patriotiska Sællskapets Handlingar, II Stycket, p. 319 - 225.

vediandet (combuftion des bois, pour y femer) qu'on a pr'ici en Suède à l'extrême, malgré tout ce que de ›tes *b*) ont dit de fes fuites fâcheufes, femble ne devoir être ı'au défaut d'Induftrie nationale, & à l'envie, qu'il a pro- ›rcer la nature de l'enrichir gratuitement de fes *dons*, les- cette même raifon ne font que *momentanés.*

Suppreffion ou translocation de 22 jours de fêtes, & défenfe de la diftillation de l'Eau de Vie.

augmenter d'un côté l'Induftrie nationale, & *zuer* de l'autre le béfoin des Grains étran- ›ouvernement de Suède fupprima en 1772, a aux Dimanches, 22 jours de fêtes, *c*) & dé- iftillation de l'Eau de Vie *d*).

Les gains obtenus par la fuppreffion des dites fêtes, font fort confidérables.

ɛ fuppofant à la Suède que 2½ millions d'ha- peut compter, qu'au moins 1,700,000, con- la fomme de l'Induftrie générale. a compte 9½ Styber (*fept fous*) d'ouvrage u 1,500,000 Dlr. Cuivre par jour en faveur de la Som- & que *des vingt-deux jours de fête* fupprimés ou transférés, ffectivement année commune *douze jours ouvriers*, il eft cette Opération, qui *ajoûte* près de 21 Millions de Dalers ı environ un Million 760,000 Ecus de Banque à la fom- *ail général*, doit fenfiblement augmenter l'aifance tant pu- particulière.

; *Branner*; *Faggots* Fœrflag til en fkogs fœrening; *Svenfka We- eps Acad.* Handlingar fœr Or 1750; *Leuhufen* om Svea Rikes Wæl- ı, p. 54.; *Gadds* Svenfka Landtfkjœtfel, p. 300-338.

mes jours de *Noël*, de *Pâques* & de *Pentecôte*; la *Vifitation* de Marie, *i Saint*, & les jours des *Apôtres* font entièrement fupprimés; au lieu a *Chandeleur*, *St. Michel* & *tous Saints* font transférés aux Dimanches. ongl. Majts. *Fœrordning om Sabatens firande*, famt viffe Helgedagars ıing eller indragning d. d. 4. Nov. 1772.

Iajts. *Fœrordning* till fœrekommande af *Svenfk Brænvinsbrænning* L 11 Sept. & 21 December 1772.

On est fort partagé sur le plus ou moins d'utilité de la défense absolue de la distillation de l'Eau de Vie en Suède.

Quant aux avantages, qu'une plus modique *Distillation de l'Eau de Vie* doit naturellement procurer à la Suède, il n'y a personne, qui paroisse en douter.

Les *Economistes Suédois* comptent, avec beaucoup de vraisemblance, dans le Royaume tout au moins six-cent-mille buveurs d'Eau de Vie.

En ne supposant même qu'un Jungfru (Verre d'un 32me de Pot) par jour, ou 10¾ Pots par an pour chacun, il faut pour ces 600,000 buveurs par an 6,450,000 Pots, dont la distillation exige 403,125 tx. de grains, à compter 16 pots par tonne. Les plus zélés *Partisans de la défense* comptent même 800,000 buveurs, & journellement *deux Jungfrur* par tête; étant d'ailleurs persuadés qu'une tonne de grains ne fournit communément que 14 Pots d'Eau de vie, ils font monter pour la seule distillation de cette Liqueur, la consommation annuelle jusqu'à un Million de tonnes de grains.

Quoiqu'il en soit, les avis de la Nation sont très partagés par rapport à la défense absolue de la Distillation d'une Liqueur, dont la *multitude* semble trouver *l'usage indispensable.*

Si donc *les uns* envisagent cette défense comme propre à faire épargner *seule* à la Suède tout ce qu'Elle a été obligée de dépenser jusqu'ici pour des Grains étrangers, *les autres* prétendent au contraire, que la Distillation *clandestine* & les *Liqueurs*, que dans les années de défense on importe *de l'Etranger* en plus grande abondance, absorbent la plus grande quantité de ces gains, & *privent* en même tems le Cultivateur d'un encouragement, en lui ôtant un moyen de bien faire valoir ses productions.

Il y a de l'exagération des deux côtés.

Il me paroit, que les uns & les autres exagèrent. La Suède ne pourra encore de longtems se passer de grains étrangers; il est même évident, que nonobstant l'Exportation, faite en 1774, de dix- à vingt-mille Tonnes de Grains, la Suède fut obligée cette même année d'acheter d'un autre

côté

ité environ 140,000 tx. de grains, dont 111327 tx. ont passé la ande Douane de Mer (Stora Sjoe-Tullen) à Stockholm seul.

Cependant s'il est incontestable, que dans les années les plus rtiles, la Suède a fait venir au moins 388,000 tx. par an, lorsqu'il étoit re à tout le monde *de distiller* de l'Eau de vie; cette *défense*, dont pareille motiva en 1759-1761. une diminution d'environ 238,000 tx. : blés étrangers, n'a pas suffi à la vérité pour remédier entièrement i besoin, que jusqu'à présent la Suède a eu de Grains étrangers: le ne laisse pourtant pas de paroître fort utile, vû que, suivant les egîtres de la Douane de Mer de Stockholm, au lieu de 392 Ahm, i ne fait actuellement venir que *2059 Ahm d'Eau de vie de France*, : sorte qu'à cet égard l'Importation n'a augmenté à *Stockholm* depuis la éfense, que d'environ 1667 Ahm par an, ce qui fait, en comptant Ahm à 20 Riksdaler, la valeur de 33340 Ecus de Banque, ou iviron 19000 tx. de Grains à 1¼ Riksdaler le tonneau.

Conditions, auxquelles le Roi offrit d'octroyer la Distillation de l'Eau de Vie.

Il n'est pas probable non plus, que la *Distillation andestine* emporte plus de la moitié de ce qu'on auit consumé de Grains sans la défense en question. our concilier ces *Avis*, le Roi offrit de donner en bail Distillation de cette Liqueur, qui, suivant le *Projet* publié déja 769 *e*), auroit rapporté de cette façon à la Couronne environ 28 t. d'or, (509,090 Ecus de Banque à 5½ Dlr. Smt. l'Ecu) au lieu de 4 tx. d'or, que la Nation a payés jusqu'ici à titre d'Impôt pour le assage, même *pendant* la défense générale de sa Distillation.

Suivant la *Lettre circulaire* du 18 Mai 1775, il devoit être peris de distiller, année commune, dans tout le Royaume de Suède, 30,000 tx. de Grains, à 10 Dlr. Smt. d'Impôt par tonneau.

Tankar om Riksdagsbevillningar, p. 19.

La Société, qui devoit être octroyée à cet effet pour *quinze* ans, à dater du 1 Janv. 1776, auroit dû ſe former par Souſcription; le Roi ſe reſerva cependant par ladite Ordonnance, de pouvoir diminuer, en cas de diſette, cette quantité repartie entre les différentes Provinces, jusqu'à cent-mille tx. de Grains, en diminuant toutefois la Somme du Bail dans la même proportion. Cette Société n'ayant pu ſe former faute de Souſcripteurs, le Roi vient de déclarer la Diſtillation de cette Liqueur pour *Régale*, & de faire établir au profit de la Couronne des braſſeries dans les différentes Provinces du Royaume *f*).

Entraves à la perfection de l'Economie rurale en Suède.

Au reſte voici les *Points*, qui jusqu'à préſent peuvent être indiqués comme autant d'*Entraves pour l'Economie rurale en Suède:*

1) L'ignorance & le défaut d'Induſtrie du gros de la Nation Suédoiſe en fait d'Economie rurale. *g*)

2) Le trop petit nombre des Villes, & leur diſperſion ſur un aire auſſi étendu que la Suède.

3) La trop grande étendue des Paroiſſes, & la rareté des habitans.

4) Les *Corvées*, que ſurtout les Poſſeſſeurs des Krono-Skattehemman ſont obligés de faire au profit des Domaines de la Couronne, tant repartis, que non repartis.

De ce qu'on appelle en Suède Hollſkjuts.

5) Les *Voiturages publics & le tranſport des Voyageurs*, à faire tour-à-tour par les Payſans aſſignés aux *Relais* de Poſte les plus voiſins.

Ceux-ci ſont extrêmement onéreux aux Cultivateurs, obligés, chacun au moins trois fois par mois, d'envoyer un Valet ou Garçon avec un ou deux Chevaux à l'endroit de Relais, qui leur eſt aſſigné,

f) Kongl. Majt. Færordning d. d. Sept. 1775.

g) Landt-Droſten von *Storks* Tankar œfver beſkaffenheten af et Upodlings-Sællſkap genom actier. (Cette Pièce a obtenu de la Société patriotique le *Prix* promis à celui, qui traiteroit le mieux la queſtion, qu'elle propoſa 1774. relativement aux défrichemens à faire en Suède.

pour s'y tenir une journée entière prêt au transport des Postes, *sans* que les Paysans en reçoivent aucune compensation, à moins qu'il ne survienne de Voyageur. Cette Corvée s'appelle *Hollskjuts* & il s'y perd chaque fois un jour & demi. Mr. *Modéer*, Sécrétaire de la Société patriotique, suppose 700 Endroits de Relais (Gjæstgifvaregordar) dans tout le Royaume & sept Chevaux (Hollhæstar) journellement assignés à chaque endroit de Relais *h*).

Pertes causées à l'Agriculture par le Holli kjuts.

En ne comptant même que 300 Endroits de Relais, & 4 Chevaux pour chacun, ce qui fait 1200 Chevaux par jour, ou 432,000 Chevaux par an, à 360 jours, cette sorte de Corvées cause pour l'Agriculture une perte annuelle de 216,000 *journées d'ouvrage* à faire par un Valet & deux Chevaux.

Le *Voyageur* ne payant au reste par cheval que douze Oer Smt. pour chaque mille Suédois, cette perte ne s'en trouveroit compensée à beaucoup près, lors même qu'aucun cheval ne retourneroit au bout de la journée, sans avoir été employé.

En attendant on a fait d'excellens arrangemens en faveur du Voyageur, qui par toute la Suède est très bien servi à fort peu de fraix. A chaque relais de Poste, (Gjæstgifvaregord), l'Inspecteur (Hallkarl) est obligé de présenter le Journal (Dagbok), où le Voyageur doit marquer lui-même: 1) le jour & 2) l'heure de son arrivée; 3) son nom & son caractère; 4) d'où il vient; 5) où il va; 6) l'heure de son départ; 7) avec combien de chevaux il part, & enfin 8) s'il a été bien servi. Il est encore reservé *une* Colonne pour la *défense* de l'Inspecteur, qui, à la fin du mois, est responsable de sa conduite devant le Gouverneur de la Province.

h) *Modéers* Svar po Svensk. Patriotiska Societetens Prisfroga om Fœrmon eller fœrderf, Landmannen igenom Hollskjutsen tilskyndas. Svensk. Patriot. Sællskap. Handlingar, T. II. p. 235 - 264.

Le Commerce des Grains est à présent moins géné qu'auparavant.

Outre *les Défauts*, que je viens d'indiquer, il y avoit encore jusqu'ici un autre grand obstacle à l'encouragement de l'Agriculture, c'est-à-dire la difficulté du *débit* des Grains dans les *Provinces méridionales* à cause de leur transport, & de la défense absolue d'en vendre au Voisin étranger à quelque prix que ce fût. L'*Ordonnance du 13 Mars 1775* rend le Commerce des Grains libre dans tout l'intérieur du Royaume, & en permet *l'exportation*, sans la charger d'aucun impôt ni droit quant à la *Scanie*, laquelle, en fait de Grains, produit régulièrement au delà des bésoins de ses habitans.

Suivant ladite Ordonnance les *Provinces Septentrionales* sont, à la vérité, également les maîtres de faire venir des *Grains étrangers*, & d'en faire librement tout le Commerce, qui pourra leur convenir, ou même d'en exporter; mais ces Provinces n'ayant pû jusqu'à présent subsister du produit de leurs propres Moissons, les Grains, qu'on en voudroit exporter, restent *chargés* des droits réglés par le Tarif de 1770.

L'établissement des Bordiers & l'abolition du Hollskjuts, jointes à la suppression des susdites fêtes, doivent être regardés comme très-salutaires.

Cependant à ne considérer même que les Avantages, qui reviendroient à l'Etat:

1) par *l'établissement des Bordiers* sur les Terres de la Couronne, & en convertissant l'usufruit des Terres domaniales &c. en Pensions ou Appointemens fixes &c.
2) par l'*abolition du Hollskjuts*, à raison de quelque somme d'argent modique en faveur des Postes à régler,

il paroît, que les Economistes Suédois ont raison de supposer dès-lors, en faveur de la Suède, une augmentation d'environ *trois-cens-mille* tx. de Grains, par an, sans qu'on ait pour cela aucuns nouveaux défrichemens à faire.

La Suède épargneroit donc selon toute apparence, par ces opérations jointes à la *suppression de plusieurs jours de fête*, & même avec une liberté modifiée pour les habitans de distiller de *l'Eau de Vie*, non seulement ce qu'elle est obligée de dépenser annuellement

›ur se procurer des Grains étrangers; mais elle auroit encore, aisemblablement, dequoi nourrir de nouvelles peuplades.

ʼUVRAGES ALLÉGUÉS DANS LE COURANT DE CETTE SECTION.

Alfvings Historisk Berættelse om Landmæteriet ifron dess Inrættning til nærvarande Tid; efter Kongl. Majts. Befallning, (Histoire du Comptoir d'Arpentage depuis son établissement jusqu'aujourdhui. 8. Stockh. 1774. pgg. 60.

. *Bergs Collegii* Berættelse fœr 1769 Ors Riksdag (Relation du Collège des Mines pour la Diète de 1769.) 4. Stockholm. pgg. 139.

›*tin*, (Conseiller de la Chambre), om Svenska Hemman; (des Fermes en Suède,) T. I. II. 4. Stockholm, 1765.

›*yes* fœrfarna Svenska Landhushollare, (l'Econome Suédois expérimenté; par ordre du Comptoir des Manufactures), 8. Stockholm, 1756. pgg. 396.

abbs, (Jonas) Okerbrukets Hinder och Hielpemedel. (Obstacles & Ressources pour la perfection de l'Agriculture en Suède). Svenska Patriotiska Sællskapets Handlingar, II Stycket, p. 57-134.

ggets (Premier Directeur du Comptoir d'Arpentage) Landtbrukets Hinder och Hjelp. (Obstacles & Ressources pour l'Agriculture en Suède). 8. Stockholm, 1746. pgg. 104.

. — Landmæterie Contoirets Sysslе - Ordning. (Réglement du Comptoir d'Arpentage). 4. Stockh. 1770. pgg. 24.

. — Tankar om Riksdags bevillningar, i synnerhet om Quarntullen och afgift fœr Brænnevins Tillværkning och Fœrtæring &c. (Idées concernant les Contributions extraordinaires, & l'impôt sur la Distillation de l'Eau de Vie), 4. Upsala, 1769. pgg. 24.

ersæk til en Pragmatisk Historia om Frælse-Stondet. (Essai d'une Histoire pragmatique de l'Ordre équestre en Suède). 4. Stockholm, 1769. pgg. 104.

idds Systematisk Inledning i Svenska Landtskœtselen læmpad efter Rikets nordlige Climate. (Introduction systématique à l'Economie rurale adaptée au Climat de Suède). 8. Stockh. 1773. Vol. I. pgg. 374.

Hermelins (Baron) Tal om Næringarnes fœrhollande uti Rikets ſerſkilte Landsorter. (Diſcours ſur le Rapport des différentes branches de l'Induſtrie dans les divers Diſtricts du Royaume), 8. Stockholm, 1774. pgg. 114.

Leuhuſens (Baron) Tankar om de rætta medel til Sveriges Wælmagt, (Véritables Moyens pour rendre la Suède floriſſante); ſec. Edit. 8. Stockholm, 1773. pgg. 242.

Kammar Collegii Berættelſe til Konungen om Rikets Tilſtond, (Relation du Collège de la Chambre par rapport à l'état actuel du Royaume) d. d. 25. Octobre 1768. 4. Stockh. 1768. pgg. 48.

Krygers (Conſeiller de Commerce) tal om Folkbriſtens orſaker, verkan och hjelp, (Diſcours ſur les cauſes & les effets de la diſette d'hommes,) 8. St. 1758. pgg. 42.

— — Landtbrukets Hjelp genom en fri Spanmols Handel, (Soulagement pour l'Agriculture, au moyen d'un Commerce de Grains délivré de ſes entraves.) 4. 1769. pgg. 42.

Modéer (Conducteur Arpenteur) Svar po Svenſka Patriotiſk Sællſkapets Frogan: hvad ſkulle ſækraſt upmuntra at upodla Jorden (Réponſe à la queſtion de la Société patriotique: quels ſont les moyens les plus ſurs pour bien cultiver la Terre? (Ce Traité a remporté le prix.) V. Patr. Sællſkap. Handl. II. Styk.

— — Svea Rikes Handels Hiſtoria, (Hiſtoire du Commerce de Suède,) 8. Stockh. 1770. p. 342.

— — Svar po Svenſka Patriotiſka Sællſkapets Frogan, om Formon eller færderf, Landtmannen igenom Hollſkjutſen tilſkyndas. (Réponſe à la queſtion de la Société patriotique: Le *Hollſkjuts* eſt-il avantageux ou nuiſible au Cultivateur?) V. Svenſk Patriot. Sællſkap. Handl. II Styket, 3dje Afdeln. 1773. p. 235 - - 272.

Oernſchiælds (Landshœfdingens) Berættelſe til Hans Majt. fœr 1769 Ors Riksdag, (Relation préſentée au Roi pour la Diète de 1769.) 8. Stockholm, 1769. pgg. 120.

Runeberg (Ephr. Otto,) (Directeur du Comptoir d'Arpentage en Finlande) Fœrſœk til en Politiſk værdering po Land och Folk. (Eſſai pour calculer la force d'un Païs & de ſa Population,) 8. Stockholm, 1759.

— — (Edv. Fred.) Sécrétaire de la Ville de Stockholm,) om Svenſka Folkhopens Phyſiſka Fœrdelning, (Claſſification phyſique de la Nation Suédoiſe.) 8. Stockholm, 1765.

unsberg (Edv. Fred.) om Svenska Folkhopens Politisk Færdelning. (Classification politique de cette Nation), 8. Stockh. 1767.

orks (Land Drostens von) Tankar œfver Beskaffenheten af et Upodlings Sællskap genom Actier. (Considérations sur la nature d'une Société à former, au moyen des Actions, pour le défrichement des Terres incultes.) 8. Stock. 1774. pgg. 41. Ce Traité a remporté le Prix proposé par la Société Patriot.

enska Patriotiska Sællskapets Handlingar, (Actes de la Société Patriotique de Suède). 8. Stockh. 1771 - 1774. Vol. I. II. III.

ankar om Brænvins brænningens idkande, sosom en Regal Rættighet, 4. Stockholm, 1774. pgg. 16.

Westermans (aujourdhui *Liliencrantz*, Sécrétaire d'Etat pour les Finances) Tal om Svenska Næringarnes Undervigt fœrmedelst en trœgare Arbetsdrift, (Défauts de l'Industrie nationale en Suède, & Pertes qui en résultent pour les Arts & pour les différentes branches de l'Economie.) 8. Stockh. 1768. pgg. 34.

Il feroit au reste trop long & superflu de répéter ici les Ordonnances & les Réglemens, qui ont été allégués dans les occurrences.

VII.

DES IMPOTS ET DES REVENUS DE LA COURONNE DE SUÈDE, AUSSIBIEN QUE DE SES DÉPENSES.

Les Impôts sont en Suède ou fixes ou extraordinaires.

Les *Impôts* payables en Suède à la Couronne, sont ou 1) *fixes* & affectés soit au terroir, soit à l'état des personnes, ou 2) *extraordinaires* & réglés à l'Assemblée des Etats du Royaume. *a*)

Les Impôts extraordinaires, qu'on appelle aussi *Riksdags-Bevillningar*, varient presque à chaque Diète, & sont ou *personnels* & attachés à l'état & aux emplois des Individus, ou *réels*, c'est-à-dire, levés sur les terres, les mines, les marchandises, la main-d'œuvre &c.

Des Impôts fixes.

Des Impôts fixes.

Les *Impôts ou Rentes fixes* sont encore presque tous payés *au taux de 1696*, quoique depuis ce tems les Monnoyes ayent subi des changemens très notables.

Lorsqu'en

a) Kongl. Kammar Collegii Relation til *Carl XII.* angoende Svenska Kammarværket, d. d. 5 Mai 1695.

Lorsqu'en 1696 les *Rentes fixes* de la Couronne *ëboks- och Mantalsrentor*) & *ses Dépenses* ou l'en- :n de l'Administration & de l'Armée (*1696 Ors* ■) furent définitivement réglés, *deux Dlr. Srmt.* ent *un Ecu* de Banque espèce, & celui-ci l'équi- it d'*un tonneau de Grains*, desorte qu'alors il étoit *rent* aux Contribuables de payer, & à la Couron- u à ses Employés d'être payés: 1) *en argent com-* ; ou 2) *en nature* par toute sorte de denrées; ou enfin 3) sui- *leur prix courant.*

La plupart des Rentes de la Couronne & des Salaires des Particuliers furent réglés 1696, lorsque 2 Dlr. Srmt. 1 t. de Grains & 1 Ecu de Banque étoient entiérement équivalens.

Par la *Taxe* de la Couronne (*Kronoværdie*) *de 1715*, le ton- de Grains fut évalué 2¼ Dlr. Srmt. ou 27 Marcs de cuivre, sque *l'Ecu de Banque* conserva, quant aux Impôts, son ancien de 24 Marcs, quoique sa *valeur réelle* fût dès-lors portée à 36 s de cuivre ou 3 Dlr. Srmt.

L'*Ecu de Banque* valant aujourd'hui (1775) 5⅚ Dlr. Srmt. ou 70 Marcs uivre, & le tonneau de Grains 13 Dlr. Srmt. ou 144 Marcs, il vident, que *les Possesseurs de Terres*, qui ne sont pas obligés de r les denrées *en nature*, *gagnent* presque deux tiers, c'est-à-dire la même proportion, que la Couronne & ses Employés, qui été payés en Monnoyes d'après le prix courant d'alors, perdent t égard, depuis que la valeur des Monnoyes s'est affoiblie de sdite manière.

Quant à l'entretien de l'Armée & des Employés ı Couronne en particulier, il est notoire, qu'une de partie de l'*Etat*, tant *civil* que *militaire*, est as- :e à lever sur quantité d'Hemmans, à titre de salaire, *ines rentes*, que les uns perçoivent *en nature*, p. ex. x. de Grains, qui valent aujourdhui 130 Dlr. Srmt., tandisque utres n'en reçoivent que la *valeur* fixée pour les uns par la

Inconvéniens résultés de l'affoiblissement des Monnoyes & de l'augmentation du Papier représentatif.

Kronovardie de 1715, c'eſt-à-dire $22\frac{1}{2}$ Dlr. Srmt., pour les autres d'après l'eſtimation (*Markegong*) de l'année précédente (1774), ſavoir 120 Dlr. Srmt.

Il arrive par conſéquent, que *trois Voiſins*, qui poſſèdent des Terres abſolument *équivalentes* & taxées 1696 à un *taux* tout-à-fait *égal*, ſont actuellement obligés de payer fort différemment, ſavoir l'un 10 tx. de Grains ou la valeur de $23\frac{2}{7}$ *Ecus de Banque*; l'autre $22\frac{1}{2}$ Dlr. Srmt. ou $3\frac{6}{7}$ *Ecus de Banque*; & enfin le troiſième 120 Dlr. Srmt. ou $20\frac{4}{7}$ *Ecus de Banque.*

Si cependant d'un côté il eſt juſte, que les Appointemens des Particuliers, auſſibien que les Revenus de la Couronne, ſoyent *proportionnés* aux prix courans des effêts, il eſt de l'autre revoltant, que le Poſſeſſeur d'un Hemman, taxé en 1696 à payer une rente de 20 Dlr. Srmt., pour l'acquit de laquelle il lui falut alors 10 tx. de Grains, ne paye aujourd'hui, que $22\frac{1}{2}$ Dlr. Srmt., ou la valeur d'environ $1\frac{5}{8}$ tx. de Grains, pendant que ſes deux voiſins, pour des Hemmans de la même qualité, ſont obligés de payer chacun 120 Dlr. Srmt., ou 10 tx. de Grains en nature.

La Solde des Régimens eſt devenue fort inégale depuis 1696.

Quant à la *Repartition militaire*, 50 Dlr. Srmt. de rente annuelle faiſoient 1696 l'équippement d'un Cavalier.

Un Hemman, qui n'avoit que 30 Dlr. Srmt, à payer, fut donc chargé 1696 de cet équippement (*Ruſtholl*), à condition qu'une autre terre, taxée à 20 Dlr. Srmt. (10 Ecus de rente) lui payeroit cette rente en argent, à titre de ſupplément (*Færmedling.*)

Ledit équippement coûte à préſent plus de 150 Dlr. Srmt.; cependant cette terre de ſupplément (*Færmedlingshemman*) continue de ne payer que ſes 20 Dlr. Srmt. ($3\frac{1}{2}$ Ecus de Banque), au lieu de 60 Dlr., qu'elle doit réellement; ce qui fait aujourdhui pour le *Ruſtholl* une ſurcharge de 40 Dlr. Srmt. ou $6\frac{1}{2}$ Ecus de Banque vis-à-vis dudit Fœrmedlingshemman.

Les *Régimens de Scanie & de Bohus*, Cavallerie, ...t repartis comme les autres; mais ayant été assignés ...96, de lever *en monnoyes* la valeur des denrées, que ... autres Régimens perçoivent *en nature*, ou d'après ... *Markegong*, ils ont aujourd'hui à peine le tiers de ce ... leur fut effectivement assigné par l'état de 1696 à titre de solde ... de fourrage.

Pertes, que surtout les Régimens de Scanie font à cause de l'affoiblissement des monnoyes.

Charles XI. assigna auxdits trois Régimens, outre les Bostelles, ...8,729 Dlr. Srmt. de rentes pécuniaires, qui alors faisoient ...,364½ *Ecus de Banque*, au lieu qu'à présent cette somme ne fait, ...0 Marcs l'Ecu, que 39210 *Ecus de Banque.*

Voici les principaux *Impôts fixes*, désignés en Suè... par les noms de *Jordeboks- och Mantals-ræntor. Le ...ndtougsgærden* (fraix pour des Expéditions militaires) est le plus ...ien Impôt connu en Suède. Il fut déja levé du tems de *Magnus ...kulos* pour des cas extraordinaires; mais il devint fixe l'an 1624, ...fut levé depuis tous les ans, soit en denrées, soit d'après la *Kro...verdie.* Il faisoit alors environ 9 Dlr. Srmt. ou 6 Ecus de Banque ... Hemman. Les *Hemmans de la Noblesse* en furent affranchis par ...uite (1550), à condition que celle-ci payeroit à l'avenir les *Ac...s & Douanes*, dont elle avoit été exempte auparavant. Le ...*ndtougsgærden* est un des Impôts assignés à l'entretien de l'Armée ...artie. *b*)

Landtougsgærden.

Les *Boskapspenningar* sont un impôt anciennement ...é sur le bétail; l'an 1642 il fut converti en une ren...fixe, à 2 Dlr. Srmt. par Hemman, ce qui faisoit alors 1⅓ Ecus ... Banque, ou 1½ Once d'argent par Hemman.

Boskapspenningar.

...*Stædernes* Inlaga vid Riksdagen: d. d. 2 September 1650.
...*Rolambs* (Oke) Deduction huru stora Landtougsgærden godt fron Kronan under Frælse.

On lève encore aujourdhui à ce titre, 84,524 Dlr. Smt., qui valoient originairement 40552 Ecus, au lieu que le *numéraire* de ces 81524 Dlr. Srmt. ne vaut aujourdhui, que $13,975\frac{4}{7}$ Ecus de Banque à 70 Marcs l'Ecu.

Skjutsfærdspenningar pour le charrois & le transp. des Effets de la Couronne.

Les *Skjutsfærdspenningar* se datent de la même 1642e année, où chaque *Skattehemman* fût taxé de payer 3 Dlr. Srmt., qui valoient alors 2 Ecus ou $2\frac{1}{4}$ Onces d'argent.

Cet Impôt n'ayant point changé de *numéraire*, ne rapporte aujourdhui non plus à la Couronne, que $7242\frac{3}{4}$ Ecus de Banque, au lieu de 28165 Ecus, qu'il rapportoit autrefois.

Salpeterhjelpen pour la fabrication du Salpêtre & de la poudre.

Le *Salpeterhjelpen*, également confirmé en 1642, est de la même nature, & ne rend aujourdhui que $799\frac{1}{7}$ Ecus de Banque, à la place de 3100 Ecus, qu'il rendoit ci-devant à la Couronne.

Dixme de Blé. (Spannmol stionde.)

La Dixme (*Spannmolstionde*), que la Couronne lève sur les terres taxées (Skatte,) est sans doute un de ses principaux Revenus fixes.

Suivant son établissement primitif il revient à la Couronne & au Prêtre de la Paroisse conjointement, la dixième partie de toute la recolte, savoir $\frac{1}{15}$me à la Couronne, & le reste au Prêtre.

Pour en faciliter la recette, elle est dans la plupart des Provinces fixée pour chaque Hemman, moyennant une Taxe (*Tionde-Satt-ningen*) réglée sur l'ancien produit ordinaire de l'Hemman.

Exemple: Le Gouvernement d'Upsal ne paye, en vertu de la-dite *Tionde-Sattningen*, pour $2918\frac{1}{2}$ Hemmans, que $6531\frac{1}{2}$ tx. de Dixmes, quoiqu'on compte leur recolte annuelle d'environ 111,060 tx. dont la véritable Dixme monteroit par conséquent à 11,106 tx. de Grains.

Mantalspenningar. A la place de l'Impôt levé depuis 1625 jusqu'en 1634 sur les Moulins (*Quarntullen*), les Etats établirent en 1635 un *Impôt personnel fixe*, les Mantalspenningar, que tous les Contribuables (*Mantalsskrefne*) devoient payer à un taux égal, c'est-à-dire 9 Marcs Cuivre (¼ Ecu) par tête.

Mantalspenningar (Impôt personnel) payés dans quelques Districts par du bois, du charbon &c.

Pour soulager quelques Districts nécessiteux, on y convertit ensuite cet Impôt pécuniaire en une *quantité de Denrées*, proportionnée à la valeur des Monnoyes de ce tems-là.

Les prix des choses ayant haussé depuis, les uns ne payent actuellement que 8 à 16 Oere Srmt., tandisque d'autres, p. ex. le District de Sahla (Sahla Bergslagen), sont obligés de fournir encore aujourdhui à raison de 13½ Oere Srmt. deux Cordes (Stafrum) de bois ou 18 tx. de Charbons, qui valent présentement le *double* sur les lieux-mêmes.

En *Heriedalie*, Province de Norrlande, on s'engagea alors de payer à la place des *Mantalspenningar*, ⅛me d'Ecus ou 8 Oere Srmt. à titre de *Bogskatt.* On y paye encore aujourdhui 8 Oere Srmt., quoique ledit ⅛me d'Ecu vaille actuellement 28 Oere Srmt.

Les *Mantalspenningar* rapportent au moins 730,000 Dlr. Srmt. par an. Cette Somme, qui feroit d'après le taux primitif 365,000 *Ecus de Banque*, ne fait plus à présent que 257,647 Ecus.

Au reste *la Noblesse* a été successivement *affranchie* de contribuer au Landtougsgærden, au Salpeterhjelpen, aux Mantalspenningar, au Byggningshjelpen & enfin aux Dagsværks- & Skjutsfærdspenningar (Corvées). Elle a renoncé en revanche aux franchises des Accises & des Douanes, dont elle jouissoit auparavant.

La Noblesse est affranchie d'une grande partie de ces Impôts en faveur de l'Accise & de la Douane, qu'elle s'est engagée de payer.

Les Païsans de la Noblesse, (*Frælse-Skatte Bænder*) ne contribuent non plus à la Couronne, que la moitié de ce que les Païsans de la Couronne (*Krono-Skatte Bænder*) sont obligés de lui payer.

Ces *Franchises* ayant été accordées en grande partie à titre de *Compensation* de la Douane & des Accises, que la Noblesse paye actuellement, on a souvent cherché, mais jusqu'ici sans succès, d'établir à ses dépens l'ancienne égalité entre les Propriétaires des Hemmans.

Les Revenus fixes ont considérablement diminué par l'affoiblissement des Monnoyes.

Ce peu d'exemples prouvent clairement, que les Revenus fixes de la Couronne de Suède ont *diminué* très considérablement, tant par l'altération de ses Monnoyes réelles, que par la multiplication des Monnoyes représentatives.

En ne comptant que les Mantals- Boskaps- & Skjutsfærdspenningar, la Couronne a réellement *perdu* la valeur de 233492 Ecus de Banque par an, depuis que la valeur numéraire des Monnoyes ne fournit qu'environ un tiers de ce qu'elle rapportoit auparavant *c*).

Des Contributions extraordinaires.

Origine des Contributions extraordinaires ou Riksdagsbevillningar.

La valeur *intrinsèque* des Monnoyes ayant donc diminué en Suède d'environ deux tiers, depuis le fameux état de 1696 (*Nittjo-Sex Ors Stat*) les Revenus ou Rentes pécuniaires de la Couronne n'ont pu manquer, non plus que les Salaires réels &c. de ses Employés, de *diminuer* dans la même proportion.

Cependant les besoins étant toujours encore les mêmes, pour ne pas dire plus grands, les *Etats* de Suède se trouvent dans l'obligation de suppléer d'une Diète à l'autre, par des *Contributions extra-*

c) Adelens Cession po Tullfriheten d. d. Stockholm 7 Decembr 1644; Riks-Cantzeler *Axel Oxenstiernas* Færslag och Betænkande om Riksens Stat; datum Francfurt am Mayn, d. 8. Oct. 1633.

ordinaires, au vuide, qu'a dû causer le susdit affoiblissement des Monnoyes. Ces Contributions extraordinaires (*Rikfens Stænders Bevillningar*) sont

I) *réelles*, *a*) sur les Biensfonds ou l'Agriculture; *b*) sur les Mines; *c*) sur le Commerce & sur la Main-d'œuvre.

II) *personnelles*, suivant l'état, l'emploi & les ressources d'un chacun. *d*)

Le Réglement fait à la Diète de 1766 concernant ces Contributions, a servi jusqu'ici de base pour ceux, qui ont été faits aux deux Diètes suivantes.

Les *Contributions réelles* sur les Biensfonds sont différemment reparties sur les terres franches (Frælse), sur celles du Clergé & enfin sur l'Agriculture & sur ses habitans en général.

a) Les *Terres franches* (Frælse-egendomar) payent 21⅓ Oere Srmt. pour chaque Marc de service (*Rustningsmarc*), dont 500 à 580 sont assignés pour l'entretien d'un Cavalier de la Banière (*Adels Rustning*); une ou plusieurs Terres nobles (*Sæterier*) chargées de l'entretien d'un Cavalier, ne payent donc à ce titre, que 334 à 387 Dlr. Srmt., depuis que l'Adelsfahne n'est plus sur pié. Toutes ces Terres forment ensemble 600 Rustjenst, dont il a été parlé plus amplement au sujet des Arrangemens militaires. Contributions pour les Frælse-egendomar. Rustjenst.

Dans les Provinces de Scanie, Hallande, Blekingen & Bohus, où ces Terres ne sont pas reparties (rusterade), on paye 10 Dlr. Srmt. par Frælsehemman, & la moitié pour leurs Appartenances, désignées par les noms de *Ræ & Rærs samt insokne Hemman.*

b) *Le Clergé paye* à titre de Dixme 22½ Dlr. Srmt. pour 64 Hemmans Paroissiens taxés & habités (fœr hvarje Sextjo fyra besutne Helgordshemmans.) Contributions du Clergé.

d) *Faggots* Tankar om Riksdagsbevillningar grundade po Sakens natur och de menige bæsta.

D'ailleurs il paye 1 p. Ct. de ſes Revenus *pécuniaires* & 2 *p. Ct.* du provenu des rentes *réelles*, en Denrées à évaluer ſelon le Prix-courant ou *Markegong* de l'année 1774.

Contributions levées ſur l'Agriculture en général.

c) Quant aux *Contributions ſur l'Agriculture & ſur les habitans* de la Campagne en général, tous les Poſſeſſeurs des Terres nobles & franches (*Frælſe*), auſſibien que les Terres du *Clergé*, ont payé jusqu'ici 8 Dlr. Srmt. mais ceux des Terres de la Couronne & ſes Païſans (*Krono - och Krono - Skatte*) 10 *Dlr. Srmt.*, *par Hemman, à titre de Brænvins - Aſſiſe*, pour la libre diſtillation & pour *l'uſage* de l'Eau de Vie dans leurs ménages.

Impôt ſur la Diſtillation de l'Eau de Vie pour ſon ménage.

Cet Impôt, conſervé jusqu'à la fin de la 1775me année, nonobſtant la défenſe *abſolue* de ladite Diſtillation depuis 1772. doit ceſſer parceque le Roi vient d'établir à ſon profit des Braſſeries dans les diverſes Provinces du Royaume. On compte que de cette façon le Roi pourra conſidérablement augmenter ſes Revenus; mais il paroît d'un autre côté très incertain, s'il y aura moyen de lever toutes les difficultés, qu'une pareille entrepriſe doit y rencontrer dans les circonſtances préſentes.

d) Quiconque jouit du Droit de lever des rentes (*Skatterættighet*) dans quelque Hemman, qu'il ne cultive pas lui-même avec ſon monde, eſt obligé de payer pour ce droit 4 Dlr. Srmt. par Hemman.

e) Ceux, qui poſſèdent des Hemmans francs (*Frælſe*) à titre d'*hypothèque*, payent encore par deſſus 4 autres Dalers Srmt. par Hemman.

f) Les Païſans proprement aſſignés au *transport* des Poſtes & au Pilotage (*Poſt- och Lots - Bœnder*), en cas qu'ils ſoyent *affranchis* de la rote & du charrois de la Couronne, payent les uns 4 Dlr., les autres 6 Dlr. Srmt. par Hemman.

g) Les

g) Les Journaliers &c. (*Inhyseshjon*) demeurant à la Campagne, contribuent, les hommes 2 Dlr. Srmt., & les femmes, qui n'ont point d'enfans au dessous de 15 ans, 1 Dlr. Srmt. par an.

Les Contributions sur les *Mines de fer* sont levées suivant *l'Hammarskatt* ou la quantité de fer individuellement fixée pour chaque Forge. Il est cependant permis aux Possesseurs des Frælsehemmans, de passer cette quantité de 15 p. Ct., sans en payer davantage. Contributions sur les Mines, sur les Forges & sur leurs Productions.

Une Mine de fer paye 75 Dlr. Srmt. pour chaque Schifp. de *fer de Dixme* (Hammarskatt), à l'exception des Forges des Mineurs même (*Bergmanshamrar*), qui ne payent que 50 Dlr. Srmt. par Schifp.

100 Schifp. de fer de fonte (*Gjutningar*) ou en barres, payent 75 Dlr. Srmt.

Les *Forges d'Ancres* payent 1 Dlr. Srmt. de Contribution par Schifp.

Les *Fourneaux* à fondre le fer (*Takjarnshyttor*) payent chacun $2\frac{1}{4}$ Dlr. Srmt. par semaine, pendant les 25 à 27 semaines, qu'ils sont chauffés.

Les Forges de Plaques & les Ferblancheries (*Plot- och Blackhamrar*) contribuent, outre le susdit Hammarskatt, 60 Dlr. Srmt. par *âtre* (Hærd).

Les Forges de Cuivre (*Kopparhamrar*) sont taxées suivant leur plus ou moins grande fabrication, depuis 12 jusqu'à 260 Dlr. Srmt.

Les *Fabriques de Laiton* payent $2\frac{1}{2}$ Dlr. Srmt. pour chaque Schifp. de laiton (*Messingstrod*) à titre de Contribution;

Celles d'Alun contribuent $1\frac{1}{8}$ Dlr. Srmt. par tonneau.

La *Dixme de fer* (*Hammarskattsjærnmedel*), celle d'*Argent* & d'*Alun*, les rentes de *Cuivre* & la grande Douane de Mer, qu'on

lève à leur passage, rapportent à la Couronne environ 2100000 Dlr. Srmt. par an.

Fabriques, Manufactures & autres Etablissemens.

Les Fabriques, les Manufactures & tous les autres Etablissemens quelconques sont taxés de contribuer à cet impôt extraordinaire à proportion de leurs revenus.

Moulins.

Les Moulins payent 3 à 40 Dlr. Srmt. par an. Lorsqu'un Moulin ordinaire & à scie (*Bræd- och Sogquarn*) n'est employé, que pour les béfoins du ménage de son propriétaire, ou qu'il est assigné (*indelt*) à titre de salaire &c., il ne paye point de contribution.

Chantiers.

Les *Chantiers* de Stockholm & de Gothenbourg contribuent 200 à 400 Dlr. chacun; les autres ne payent que 50 à 200 Dlr. Srmt.

Comptoir d'Assurance de Mer, de fer &c.

Le *Comptoir d'Assurance de Mer* à Stockholm contribue à titre de Don gratuit - 2000 Dlr. par an.
Le *Comptoir de fer* dito - - 10,000 - -
La Chambre de Licitation à Stockholm 600 - -

Impôts sur les Capitaux.

Les Capitaux d'argent prêtés, soit à la Couronne, soit à des Particuliers, payent à titre de Contribution, le vingtième de l'Intérêt convenu entre les Contractans.

Distillation & Débit de l'Eau de Vie.

Quant au *débit de l'Eau de Vie*, ceux qui distilloient à la Campagne de l'Eau de Vie, avant sa dernière défense, étoient taxés de payer indépendamment du susdit Impôt fixe de 8 ou 10 Dlr. Srmt. par Hemman, 8 Dlr. Srmt. pour chaque tonneau de Grains employé à cette Distillation.

Il étoit permis alors à la Société des Brasseurs de Stockholm, de distiller à Stockholm seul 20,000 tx. de Grains, à raison de 10 Dlr. Srmt. de bail par tonneau, & en payant les autres Droits & Accises précédemment imposés.

Les *Cabarets*, où l'on débite de l'Eau de Vie en détail, étoient & seront à l'avenir taxés chacun au moins à 80 Kannes de débit par an, ce qui fait 30 Dlr. Srmt., à 12 Oere Srmt. d'Accise la Kanne.

Quant aux *Confiscations* & aux Amendes, il en appartenoit autrefois $\frac{1}{3}$ à la Couronne, & $\frac{2}{3}$ à celui qui dénonçoit; le nouveau Réglement assure au *Délateur* seul 1000 Dlr. Srmt. de récompense.

Impôt sur le Loyer dans les Villes.

Les *Propriétaires des Maisons* payent 5 p. C. *du Loyer*, qu'elles leur rapportent suivant la teneur des Contrâts de Louage, qui par cette raison doivent être timbrés aussitôt que la somme du Loyer annuel passe la Somme de 49 Dlr. Smt.

Sur les Négocians &c.

Les *Négocians*, aussibien que les Revendeurs, payent, suivant l'importance de leur trafic, 30 à 700 Dlr. Srmt. par an.

La *Noblesse* & le *Clergé*, lorsqu'ils font valoir leur industrie à l'instar des Bourgeois, sont aussi taxés au même taux.

Sur les Métiers

Les *Fabricateurs* & les Artisans contribuent par an 3 à 400 Dlr. Srmt., le tout suivant l'importance de leurs gains.

Contributions personnelles.

Toutes les Personnes employées, pensionnées ou simplement caractérisées, contribuent régulièrement 2 p. Ct. du Salaire attaché à l'emploi, dont elles portent le titre.

Tous les autres Ouvriers contribuent enfin à proportion de leur aisance.

Les Pères de familles, soit *nobles*, soit *roturiers*, payent 1 Dlr. Srmt. pour chacun de leurs fils, qui a passé la 18e année de son âge.

Tous les *quatre Ordres*, à l'exemple des Païsans, se sont engagés par le Recès de la dernière Diète de 1772, à payer 4 Oere Srmt. pour chaque personne contribuable au dessus de 15 & au dessous de 60 ans.

Il n'eft excepté de cette Contribution, que les Femmes, les Etudians, les Soldats & les Matelôts.

Medicinal Afgift. Pour foutenir le *Collège de Médecine*, les Médecins de Provinces & plufieurs autres Etabliffemens de Santé, chaque habitant eft obligé de payer 1 ou 2 Oere Srmt. Ce Collège jouit d'ailleurs au même effet d'un Oere Srmt. pour chaque Kanne de Vin ou d'autre Liqueur, & autant pour chaque Livre de Caffé arrivées de l'Etranger:

Les *Contributions extraordinaires*, proprement dites *Rikfens Standers Bevillningar*, font reparties entre les différens Ordres de la Nation, & montèrent: en 1768. à 3,288,738 Dlr. Srmt. & en 1770 à 2,466,776 Dlr. Srmt. Il en fut payé:

		1768.		1770.	
par la Nobleffe	(en Suède	421259)	444856 3/4	271274)	291278
	(en Finlande	23597)		20004)	
le Clergé	(en Suède	87617)	103422 1/2	70823)	84141
	(en Finlande	15805)		13318)	
la Bourgeoifie	(en Suède	405168)	454488	307107)	351655
	(en Finlande	49320)		44548)	
les Païfans	(en Suède	1227598)	1517449 5/6	930035)	1161553
	(en Finlande	289851)		231518)	
des Perfonnes de diverfes Conditions	(en Suède	658722)	710282	511347)	550995
	(en Finlande	61560)		39648)	
Le Comptoir d'Etat a fourni:			48240	—	27154
	Sommes	Dlr. Srmt.	3288738		2466776
		y compris l'Impôt fur la Diftillation de *l'Eau de Vie* pour l'ufage domeftique des Poffeffeurs d'Hemmans, lequel Impôt montoit alors à 12 tx. d'or.		*Sans* compter l'*Impôt* fur la Diftillation de l'Eau de Vie, que le *Committé fecret* ne fuppofa en 1770, que d'environ 10 tx. d'or.	

Contributions extraordinaires pour les années 1773-1776.

Les *Contributions extraordinaires* furent conservées par les Etats de 1772 sur le même pié, avec la seule différence, qu'ils consentirent à payer encore outre cela, à titre de *Begrafnings- och Krænings-hjælp* pour les années 1773-1776, incl. 1) $\frac{1}{4}$ *de cette Contribution extraordinaire* en général, mais sans y comprendre l'Impôt sur l'Eau de Vie; & 2) 4 Oere Srmt. par tête pour toutes les Personnes contribuables (*Mantalsſkrefne*). Elles doivent donc monter depuis 1773-1776 inclusivement, à environ 44 *tx. d'or* par an.

Manière de repartir les Impôts extraordinaires.

Pour ce qui est de la manière *de repartir ces différens Impôts* sur les Terres & sur les Personnes, on doit observer, que pour les *Impôts fixes*, ils sont réglés par les Loix & dans toutes les Provinces, de la façon que j'indique à l'égard de celle de Sudermannie, au lieu que, quant aux *Contributions extraordinaires*, c'est au Gouverneur de Province de repartir les sommes entre les différens Districts & leurs Villes.

Le Magistrat de chaque *Ville* doit nommer 10 à 12 des principaux Bourgeois (Taxeringsmænn), qui s'engagent par serment à taxer selon les *Listes de Dénombrement* individuel des habitans, que leur présentent les Commissaires de Quartier, (Mantals-Commissarien). Pour ce qui est de la *Campagne*, le Gouverneur de Province, ou son Député, choisit conjointement avec le Juge territorial *trois* Gentilshommes, *trois* du Clergé & *trois* Païsans, les uns & les autres établis dans le District même, pour repartir ces Contributions. S'il s'élève des contestations entre les Taxateurs, il appartient au Gouverneur, conjointement avec le Magistrat ou le Juge territorial, d'en prononcer définitivement. Les *Taxateurs* doivent donc communiquer le résultat de leur travail au Magistrat, si c'est dans une Ville; & au Juge territorial (*Hæradshæfdinge*) si c'est à la Campagne. Les *Personnes taxées* peuvent également faire leurs représentations

dans le courant des deux premiers mois; mais cette repartition revue & confirmée respectivement par le Magistrat ou par le Juge territorial, la Contribution doit être payée au terme fixe: autrement les débiteurs sont obligés de payer, outre les frais de l'Exécution, $\frac{2}{11}$ d'intérêt. Le *Receveur* (*Lænsman*), aidé communément d'un *Greffier*, perçoit deux fois par an les Impôts, & les remet aussitôt au *Trésorier* subalterne du *Gouverneur* de la Province, lequel en dispose en conséquence des ordres reçus à cet égard du Comptoir d'Etat.

Levée des Impôts.

Revision des Comptes des Receveurs d'Impôts, tant ordinaires, qu'extraordinaires.

Les *Comptes des Revenus* sont remis au *Juge territorial*, qui les fait passer au *Camérier*, lequel, après en avoir fait l'examen, & ajoûté ses Observations, les envoye avec toutes les pièces justificatives au *Comptoir de Revision* de la Province, pour que celui-ci les contrôle à son tour. Le Comptoir, après avoir formé le compte général des Revenus perçus dans toute la Province, les envoye au *Collège de la Chambre*, dont ils sont enfin remis à la *Chambre de Revision*, qui en reconnoit en dernier ressort, & qui communique ensuite ses *Observations* (*Defecten*) aux Comptoirs intéressés. Si le *Receveur*, trouvé *coupable* de malversation ou de négligence, ne peut se justifier, il est obligé de payer 12 p. Ct. d'amende; mais si, ni lui, ni son garant, ne sont en état de payer le Capital aggravé de ladite amende; & qu'on puisse mettre à la charge du *Camérier* du Comptoir Provincial, de n'avoir pas fait d'abord l'Observation, & exigé l'amende, celui-ci est obligé, conjointement avec le *Teneur de Livre*, d'y suppléer. Le *Coupable*, qui est *insolvable*, est pendu, si la somme passe trois-mille Dalers cuivre; & envoyé pour travailler dans quelque Forteresse, si elle est moindre. Quoiqu'il en puisse arriver, le *Reviseur*, qui a fait l'Observation, reçoit, lors même que le Roi fait grace au Coupable, le *quart de la Somme*, qui en revient, ou qui en auroit dû revenir à la Couronne. Pour garantir enfin les Reviseurs

de la haine du Contrôle, la *Chambre de Revision* ne doit jamais découvrir le nom de celui, qui a fait l'Observation, non plus que celui du *Notaire*, qui l'a signée. Si le *Fiscal* fait l'Observation, il en reçoit le tiers. Cependant quelque considérable que ce bénéfice paroisse, il est très difficile, pour ne pas dire impossible aux Reviseurs de la Chambre, de parcourir à tems cette multitude de Volumes, qui par conséquent restent d'ordinaire plusieurs années, sans pouvoir être revus, & le sont rarement du vivant des Coupables.

Impôts fixes sur un Hemman entier, situé en Sudermannie.

Un *Hemman*, situé p. ex. en Sudermannie & pourvu de bon terroir pour 8 tonneaux de *semence*; de 48 *charges* (*Lass*) de foin; de bois suffisant; de 200 perches de houblon; mais sans Lacs poissonneux, paye ou fournit autrement:

I. *Au pié de 1696*, & à titre de Jordeboksrænta:

argent comptant - - -	2	Dlr.	8	Oere	Srmt.	
4 tx. de Grains - -	9	-	20	-	-	
1 Lisp. de beurre - -	1	-	20	-	-	
2 perches - - -	-	-	16	-	-	
1 Agneau - - -	-	-	24	-	-	
6 Jours de Corvées - -	1	-	4	-	-	
6 do. avec un cheval - -	1	-	29	-	-	
2 do. pour la Couronne -	-	-	4	-	-	
	17	-	29	-	-	

II. A cette somme de 17 Dlr. 29 Oere Srmt., il faut ajoûter en vertu de la *Kronovardie* de 1715 à titre *de Mantalsræntu*	17	-	14	-	-
III. Ces Denrées étant de plus évaluées en partie suivant leurs prix-courans de l'année précédente, on doit y ajoûter encore à titre de *Markegong* -	13	-	8	-	-

Un *tel Hemman* paye donc actuellement à titre de *Jordeboks- & Mantalsrænta* suivant la Kronoværdie de 1715 & le Markegong

en tout 48 Dlr. 19 Oer

Comment le Markegong est réglé.

Quant au *Markegong*, les Gouverneurs des ces ou leurs Députés, assistés de quelques Propr de terres, sont obligés de renouveller chaque dans les principaux districts de leur ressort, la *taxation* des & des Denrées payables en nature. Ils doivent adopter à ce *terme moyen* du prix courant, que ces effets avoient l'année dente aux principaux marchés de leurs Provinces respectives, que Gouverneur de Province fait publier ensuite cette Taxe *kegong)*, pour servir de règle à la levée des rentes tant de ronne, que des Particuliers. *e)*

Il dépend alors du Possesseur d'une rente assignée en de se la faire payer en nature ou selon le Markegong, dont No. XXXV. présente le *Précis* pour la 1770e année.

Tableau de tous les Impôts & des Redevances, que le possesseur d'un Hemman tel qu'on le suppose, est obligé de payer.

Outre ces anciennes rentes foncières (Jord och Mantalsræntor); le Possesseur d'un Hemm qu'on a supposé ci-dessus, doit encore paye Couronne ou à son Assignation, au Clergé & à l'A stration provinciale plusieurs autres droits & redev dont voici la Liste & le montant :

Di

e) *Runebergs* (Ephr. Otto) Tankar om et rætt Kammar- och Skattlægning

No. XXXV.

r. Smt. pour l'année 1770.

holm.	Nylande.		Tavastehus.		Christianstad.		Obo.		Bioerneborg.		Ostrobothnie.		Gefle.		Helsingie.	
œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.	Dlr.	œre.
9	—	—	—	—	—	—	15	19	15	19	- -	- -	16	10	—	—
23	10	18	10	18	10	16	11	19	11	19	9	19	12	5	—	—
3	7	24	7	24	6	16	8	19	8	19	7	21	10	10	—	—
18	—	—	—	—	—	—	8	19	8	19	- -	- -	- -	—	—	—
17	—	—	—	—	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
28	5	2	5	2	3	8	5	13	5	13	- -	- -	5	12	—	—
—	—	—	—	—	—	—	10	26	10	26	- -	- -	12	—	—	—
13	26	16	26	16	—	—	22	6	22	6	17	21	40	—	36	—
19	—	—	—	—	—	—	10	19	10	19	- -	- -	- -	—	—	—
13	2	—	2	—	—	—	1	23	1	23	1	28	2	16	2	—
—	—	—	—	—	—	—	1	15	1	15	- -	- -	- -	—	—	—
26	—	30	—	30	—	—	- -	27	- -	27	1	1	1	—	1	16
14	—	5	—	5	—	—	- -	4	- -	4	- -	9	- -	10	—	9
—	9	—	9	—	—	—	- -	- -	- -	- -	5	18	- -	—	6	16
6	—	16	—	16	—	—	- -	12	- -	12	- -	- -	- -	24	—	—
—	—	—	—	—	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	—	—
1	—	—	—	—	—	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	—	3	10
12	4	8	4	8	7	—	4	13	4	13	3	24	6	21	5	21

Voici les différens *Impôts & Redevances*, tant fixes qu'extraordiaires, que dans les Provinces méridionales de la Suède le *Possesseur d'un Hemman entier* est obligé de payer par an, en rentes foncières & our quatre personnes taillables. On y a ajouté les *fraix* de son ntretien annuel &c. & la *nourriture* de sa famille, composée de personnes, savoir sa Femme, un Valet, une Servante, un vieux omestique âgé de plus de 63 ans, & quatre Enfans au dessous de 5 ans. Le tout est évalué d'après la taxation, nommée *Markeong*, & en comptant le blé à 27 Dlr. Cuivre ou 9 Dlr. Srmt. le onneau, & le cours de change à 64 Marcs l'Ecu de Banque d'Hamourg.

	Cuivre.	
	Daler.	Oere.
1) *Rentes attachées au terroir & Contributions.*		
Rentes Ordinaires 10 Dlr. Srmt. évalués par le Kronoværdering & suivant ladite Taxation - - ou —	30	—
— 30 Dlr. Smt. en denrées ou 13 1/3 tx. de Grains à 27 Dlr. Kmt.	360	—
Dixme redevable à la Couronne: 2 tx. de grains —	54	—
Impositions sur les Cheminées (Rœkpenningar), pour l'entretien des Sénéchaux & des Juges territoriaux - 24 Oere Srmt. ou	2	8
Contributions personnelles (Mantalspenningar) pour les quatre personnes contribuables à 24 oere Srmt. —	9	—
Pour le payement des Officiers de la Couronne (Loen- och Betalnings Afgift) — · — —	7	8
Entretien du Château (Slottshjelp) &c. — —	2	20
Impôts sur la Distillation de l'Eau de Vie par Hemman 8 Dlr. Srmt.	24	—
Contributions extraordinaires, imposées à toutes les personnes inscrites aux Catastres territoriaux, à 4 Oere par tête — — — —	1	16
Impôts pour le droit de franchise (Obo- och Skatterættighets Bevillning) — — — —	7	—
Contribution imposée aux Valets &c. 2 1/3 Oere Srmt.	3	—
— — pour l'usage du Tabac, 3 personnes —	—	9
— — du Bordier (Gamla Hjons Bevillningar) —	6	—
	506	29

	Cuivre.	
	Daler.	Oere.
2) *Entretien de l'Etat militaire (Roterings Beswæret.)*		
Arrhes & autres étrennes dûes au Soldat de la Rote annuellement	20	—
Solde & habitation ou Bostælle — — —	133	11
Habillement — — — —	16	21
Entretien & transport pour la revûe anniversaire du Régiment (Mœtespenningar) — — — —	8	—
	178	—
3) *Charrois. (Byggnader, och Skjuts.)*		
Entretien des Bâtimens & autres Ouvrages publics à 8 jours de Corvées	24	—
Charrois & transport des Soldats & de leurs effets ou d'autres Gens, par ordre du Gouvernement, en guise de Corvée —	6	—
Skjutspenningar pour l'entretien des Postes &c. 24 fois par an à 4 Dlr. par jour — — — —	96	—
	126	—
4) *Dépenses extraordinaires.*		
Contributions pour le Couronnement, pour le Mariage ou pour l'Enterrement &c. (Krœnings-Brœllops- och Begrafningshjelp) une année portant l'autre — — —	3	—
Collectes &c., pour subvenir à toute sorte d'œuvres de charité	3	—
Taxe sur les Moulins (Quarntull) 3 p. Ct. des 30 tx. de blé de consommation annuelle — — —	25	10
Taxation & Expédition des Catastres &c. Skattewærderingar och Skatte-Brefs-Kostnader 3 p. Ct. — —	72	—
Dépenses pour l'Arpentage des champs (Storskifts- och Aegotwist)	36	—
— — pour l'entretien des Garde-forêts, des Chasseurs &c.	3	—
Epices aux Receveurs de tailles, pour régler les comptes &c.	3	—
En Corvées avec des Voitures — — —	3	—
Accises & autres droits de péage, levés pour l'entretien des grands chemins & pour des plantations d'arbres —	24	—
	172	10
5) *Droits du Clergé.*		
Au Curé 1 te. de blé, à titre de dixme de grains (Skattetjonde)	27	—
— — 1/2 Lisp. de Beurre — — —	9	24
— — Dixme de Volaille &c. (Quicktjonde) —	9	—
Au Diacre 1/2 te. de blé — — —	13	16
Au Marguillier 1/4 te. (2 Fjærdingar) de blé —	6	24
Au Joueur d'Orgues, Garde d'Eglise, &c. 1/4 te. de blé —	6	24
Aux Ecoliers ou Garçons de chœur, à titre de Djæknepenningar	2	8
Collectes & Hôpitaux — — —	3	—
	78	—

f) Nourriture & Entretien de 4 Personnes taillables.	Cuivre. Daler.	Oere.
20 tonx. de grains à 27 Dlr. — —	540	—
2 — de pois — — — —	36	—
12 Lisp. de Viande à 7 1/2 Dlr. — —	90	—
4 Lisp. de Lard à 12 Dlr. — — —	48	—
2 Lisp. de Beurre à 19 1/2 Dlr. — —	78	—
1 ton. d'Harangs à 54 Dlr. — — —	54	—
2 ton. de Strœmming, petits poissons à 54 Dlr. — —	108	—
16 Lisp. de houblon à 1 1/2 Dlr. — — —	24	—
8 Lisp. de Sel à 2 Dlr. — — —	16	—
	994	—
la moitié de ces Denrées pour l'entretien du vieux domestique & de 4 Enfans au dessous de 15 ans — —	497	—
pour habiller toute la Famille — — —	440	—
pour entretenir les Bâtimens, pour l'instruction des Enfans, pour des œuvres de piété &c. — — —	115	—
	2046	—

Suivant cette *Liste vérifiée* de différentes manières, ledit Possesseur, s'il est marié, & qu'il ait 4 Enfans au dessous de 15 ans, un Valet, une Servante & un vieux Domestique (*Inhysesshion*), dépense année commune pour l'acquit des charges foncières & personnelles, pour sa subsistance, & pour celle de sa Famille:

978 2/3 Dlr. Srmt. ou 2936 Dlr. Cuivre. Savoir:

à titre de rentes réelles & personnelles - - - -	506 Dlr. 29 Oere	883 Dlr. ou 55 3/18 Ecus de Banque en Impôts & Redevances.
Charrois (Skjuts- och Dagspenningar) - - -	126 - - - -	
Dépenses & Contributions extraordinaires - -	172 - - - -	
Droits du Clergé - -	78 - - - -	
Nourriture de 9 personnes	1491 - - - -	2036 Dlr. ou 127 1/8 Ecus.
Vêtemens - - - - -	440 - - - -	
Entretien des Bâtimens -	115 - - - -	

Ces 2936 Dlr. Cuivre, comptés à 64 Marcs l'Ecu d'Hamb. font 183 Ecus de Banque. *f*)

f) Economie Fisalen.

Voici la Méthode de noter la perception des Jordeboks- & Mantals-ræntor:

Suivant la Kronoværdie de 1715. *g)*

Gouvernement de Stockholm				Jurisdiction (*Hærad*) Laghundra			
Paroisse - - *Lagga*				- - *Husby*			
Skattehemman				*Krono-Hemman.*			
21 Oeresland				8 Oeresland			
Lars Andersson - - ½				Bostelle du Capitaine d'Armes N. N.			
Per Andersson - - ½				dans la Compagnie de Hundra			
Rente foncière (*Jordeboksrente*)							
	Dlr.	Oere	Penn.	tx.	Dlr.	Oere	Penn.
Argent	1	19	4½		1	6	-
3¼ tx. de Gr. à 2¼ Dlr.	7	1	-	5 tx. 6f. de Grains	12	30	-
1 1/20 Lsp. Beurre à 1⅝ Dl.	1	22	14⅖	- -	-	-	-
2 1/10 Lisp. Lard à 1 Dlr.	2	3	4⅘	- -	-	-	-
7/48 de Vache à ¾ Dlr.		23	8	- -	-	-	-
⅞ de mouton ¾ Dlr.		21	-	- -	-	-	-
⅞ d'oye ⅜ Dlr.		10	12	- -	-	-	-
1 Poule - -		3	-	- -	-	-	-
⅞ Charg. de foin à 2 D.	1	24	-	- -	-	-	-
10½ Corvées à 6 œre	1	31	-	4 Dagsværken	-	24	-
19¾ Chev. par an à 10⅕ œre par cheval	6	9	10⅘	4 Chevaux	1	8	19
4 Chev. Royl. à 3⅖ œr.	-	[illegible]	14⅖	2 Chev. Roy.	-	6	19⅕
	24	21	20 9/10		16	11	14⅖
Hemman- och Mantalsrentor.							
1) Landtogsgærden	7	8	9⅗	1) - -	4	17	6
2) Byggningshjelp	2	8	-	2) - -	1	13	-
3) Saltpetterhielp	1	17	-	3) - -	-	30	15
4) Corvées - -	3	-	-	4) - -	1	28	-
5) Boskaps Penningar	2	-	-	5) - -	1	8	-
6) Skjutsfærdspenn.	3	-	-	6) - -	1	28	-
	19	1	9⅗		11	28	21
Somme totale	43	23	6½	*Somme totale*	28	8	11⅖

g) Brobergs Projet til Jordebœkernes fœrkortande.

Voici le Tableau *des Revenus de la Couronne* de Suède, tant ordinaires qu' extraordinaires.

	Daler Smt.
Rentes ordinaires (ordinarie Ræntan) y compris la Repartition des Matelôts (med Botsmans Indelning) —	2133997
Dixmes de Blé (Afrods-och Kronotionde Spanmolsmedel)	295036
Fermes (Arrende Medel) — — —	70837
Rentes perſonnelles, (Mantalspenningar) —	726882
Deniers pour l'entretien des Sénéchauſſées (Lagmans-och Hæradshœfdingsræntan) — —	140328
— — pour l'exemption de l'entretien du Militaire (Knektefrihetsmedel) — — —	2546
Droits ſur les Fours à cuire de la chaux en Gothlande (Kalkugnsafgift) — — —	381
Déniers de Convocation (Utſkrifningspenningar) —	36028
Entretien des Matelôts (Botsmænspenningar) —	5428
Deniers pour l'Exercice des Métiers (Handværksmænsgjærningsœren) — — —	5793
Quotepart des Droits de Judicature (Kronans andel af Sakœren) — — —	23610
Impôts ſur du Bois vendu, (Kronoſkogs fœrſælgningsmedel) — — —	225
Papier timbré & Recognition (Chartae ſigillatae Afgift och Recognition) — —	231090
Rentes levées pour l'habillement du Régiment de Varmie & Nerike — — —	3000
Contributions extraordinaires (Riksdags bevillningar) y compris l'Eau de vie — —	2400000
Somme	6075191

	Daler Smt.
de l'autre côté:	6075191
Dixmes & Taxes sur les Forges de fer (Tionde och Hammarskatts Jœrns Medlen). Dixmes de l'Alun, Rentes du Cuivre & grande Douane de Mer (In- och utgoende Stora Sjœtullen) — — —	2066074
Dixme de la Fabrique de Souffre (Swæfvelbrukstionde) à Dylta — — —	1705
Péages & Accises générales (General Landtulls-och Accismedel) — — —	800239
Dixme du Cuivre de Ryddarhytte & Liusneberg (Kopparafgift) — — —	1800
Douane du Cuivre d'Avestad — —	20000
Dixme des Mines d'argent & brassage (Tionde Silfver Myntarelœn och Slagskatt) — —	3000
Timbre de Contrôle (Controll-Stæmpel Afgift) sur l'Or, l'Argent & l'Etaim — —	3087
Impôt sur le Bétail à Stockholm (Boskapspenningar)	390
Postes (Postmedel) — —	317270
Déniers pour l'entretien des Fanaux (Fyrings-och Bok-Afgifter) — — —	29016
— — des Pilôtes (Lotspenningar) —	1368
Accises sur les Consommations — —	300000
Impôt sur la Cargaison des Vaisseaux de la Compagnie des Indes orientales — — —	3500
Fonds de Médecine — —	4500
Epargnes des Vacances (General Fœrrods-Casse och Vacance Medel) — — —	300000
Remarques (Observations Medel) de la Chambre de Revision — — —	5232
Contributions pour la Construction du Château de Stockholm — — —	163776
Fonds d'Amortissement (Riksgiældsfonds)	5057
Somme totale	10101205

LISTE

des *Contributions extraordinaires*, dites Riksdagsbevillningar, reparties entre les différens Ordres & Claſſes du Royaume de Suède, en conſéquence des Arrangemens faits à la Diète de 1766. pour la 1768 année.

	Nobleſſe.	Clergé.	Bourgeoiſie.	Payſans.	Perſonnes diverſes.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
1 p. Ct. de tous les Salaires *pécuniaires* -	7847 3/8	3743 3/4	950 3/8	7 2/3	6829 3/8	16009 1/3
2 do. *repartis* jusqu'à 100 tx. de blé - -	5222 2/3	809	- -	56 1/3	12384 1/2	18472 1/2
3 do. - - 200 do!	1520 3/4	4123 1/4	- -	- -	808 2/3	6452 1/2
4 do. ſur les Perſonnes caractériſées - -	4032	22	30	- -	3009	7093
Déniers des Commiſſaires de Liquidation & des Tribunaux -	1123	- -	41	- -	6666 1/2	7830 1/2
Artiſans Royaux, qui jouiſſent de quelque Salaire	- -	- -	429 1/2	250	220	899 1/2
1 à 12 p. Ct. des Penſions, Gratifications &c.	685 1/10	7	- -	- -	227 1/2	919 1/2
Impôt ſur les Marcs de Service (Ruſtjenſtmark) à 21 Oere Smt. le Marc.	98997 3/4	3924 1/3	239 1/3	803 1/8	10618	114582 1/2
do. ſur chaque Hemman (utſokne) à 10 Dlr. -	18755 1/8	1149 1/3	763 3/4	313 1/4	6306 1/3	27287 3/4
do. ſur chaque Ro-och Roers ſamt inſokne Hemman -	11242 3/4	- -	- -	- -	326	11568 3/4
- ſur le Clergé, 22 1/2 Dlr. pour 64 Hemmans entiers paroiſs: -	- -	26963 1/8	- -	- -	- -	26963 1/8
1 p. Ct. des Revenus *pécuniaires* du Clergé -	- -	797	- -	- -	- -	797
2 do. *repartis* en blé & rentes d'Hemmans -	- -	6273	- -	- -	- -	6273
1 p. Ct. des Salaires de tous les Chapelains des Villes - -	- -	424 1/3	- -	- -	- -	424 1/3
Impôt ſur les Chapelains de la Campagne 10 2/3 Oere pour 10 Hemmans	- -	1901 1/3	- -	- -	- -	1901 1/3
do. ſur les Adjoints, Prêtres domeſtiques, Chantres &c. -	- -	1146 7/8	- -	- -	- -	1146 7/8
Somme	149426 1/4	47915 1/3	2454	430	47396	247622 1/2

	Nobleſſe.	Clergé.	Bourgeoiſie.	Payſans.	Perſonnes diverſes.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
de l'autre côté	149426 1/2	47426 1/3	2454	430	47396 2/3	247622 1/2
2 p. Ct. des rentes *en blé* des Chapelains -	- -	798 1/3	- -	- -	- -	798 1/4
Joueurs d'orgues, Subalternes des Univerſités & des Ecoles -	- -	4421 1/3	- -	- -	- -	4421 1/2
4 1/2 p. Ct. des Salaires des Patrons d'Egliſes	240 1/6	11 1/6	- -	- -	- -	251 1/3
1 & 2 p. Ct. des Salaires de tous les Magiſtrats & de leurs Subalternes -	- -	- -	267	- -	3455 1/3	3722 1/3
Les Négocians en gros	80	- -	- -	- -	33558	33638
Autres Marchands &c.	- -	- -	- -	69784	183	69967
Fabriquans, Manufacturiers & Artiſans	- -	- -	119344	- -	2523	121868
Impôt ſur les Cabarets, excepté le Débit de l'Eau de Vie (Brænvins Minutering) - -	- -	- -	9359	- -	- -	9359
Pêcheurs des Villes de Norrlande - -	- -	- -	1020	- -	- -	1020
Médecins, Chirurgiens & Apothicaires -	- -	- -	- -	- -	7876	7876
Courtiers & Skjeps Clarerare - -	- -	- -	56	- -	3473 3/4	3529 3/4
Bâteliers, qui n'ont pas le droit de Bourgeoiſie	- -	- -	- -	- -	1688 3/4	1688 3/4
Artiſtes, Imprimeurs, Muſiciens & leurs Garçons &c. - -	- -	- -	8390	- -	5118 1/2	13580 1/2
Fiacres à Stockholm -	- -	- -	- -	- -	4100	4100
Maçons, Portefaix & Valets de Villes -	- -	- -	3688	64	11326	15078
Ouvriers journaliers demeurant dans les Villes	- -	12	386 1/2	332 1/2	3091 1/4	3822 1/4
Impôt ſur les perſonnes notoirement riches dans les Villes - -	757	220	1160 1/6	1	5764	7902 1/6
p. Ct. des Loyers dans les Villes - -	7881 1/3	324	23376	77 1/3	20697 1/3	52356
Libre Diſtillation de l'Eau de Vie pour la Conſommation domeſtique -	48615	18987 2/3	565 1/2	- -	39920	108088 1/6
Obo Afgift ſur l'Eau de Vie des Communes	- -	- -	- -	827784 1/3	- -	827784 1/3
Impôt ſur les Bordiers & Caſſates (Torpare) pour ſa diſtill. dom.	- -	- -	- -	30702	- -	30702
Somme	207000	72690	173308	860391 2/3	156612 1/2	1570002 1/6

	Nobleſſe.	Clergé.	Bourgeoiſie.	Payſans.	Perſonnes diverſes.	Sommes.
	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.	Dlr. Srmt.
de l'autre côté	207000	72690	273308	860391 2/3	156612 1/2	1570002 1/6
- - **Skatterættighets Afgifter**	6276 1/2	1076	155 1/3	5673 1/6	4920 1/2	18101 1/2
- ſur les Poſſeſſeurs des Frælſehemmans à titre d'hypothèque -	8	31	- -	602 5/6	132	773 5/6
Payſans de Poſtes & de Pilotage (Poſt-och Lots-bœnder) -	769 6/7	9	- -	2901	118	3797 6/7
Impôts ſur les Cabaretiers (Gæſtgifvare) à la Campagne - -	669 5/6	13 2/3	- -	2273 1/4	2269	5225 3/4
do. Bordiers & Caſſades (Torpare och Gatehuſen) - -	- -	- -	- -	74393	- -	74393
do - (Inhyſes hion) Domeſtiques. - -	- -	- -	- -	22698	- -	22698
do. fils demeurant avec leurs pères & mères	792	902	2578	66604	3374 1/2	74230 1/2
2 p. Ct. des Gages des Domeſtiques de Particuliers - -	1763	16	1619 1/3	1843	273 1/6	5514 1/2
Teneurs de Livres, Caiſſiers & Inſpecteurs des Mines - -	3573	14	486	- -	7089 1/8	11162 1/8
Mineurs, Forgerons (Bruksfolks Afgift)	- -	- -	148 1/2	6342 1/2	8849	15340
Meuniers dans les Villes - -	325	12	429	5140	1575	7481
Impôt ſur les Maîtres des Salpétrières -	- -	- -	- -	796	330	1126
- Tailleurs & Cordonniers Villageois -	- -	- -	- -	9690	7997	17687
- Valets - -	8440	4304 1/2	5309	77685	42858 1/2	138567
do. ſur les Mines de fer (Jærnbruks Afgift) -	122184 1/8	34 3/4	10100	7887 1/3	92694 2/3	232900 7/8
do. Fonderies - -	1590	- -	75	- -	262 1/2	1927 1/2
do. Forges d'Ancres -	- -	- -	- -	- -	1500	1500
do. Fourneaux de fonte (Takjærnshyttor) -	708 2/3	- -	- -	1392	2583 3/4	4684 2/5
do. Fer d'Osmund -	- -	- -	- -	83	77	160
do. Fabrication de l'Acier	614 1/2	- -	- -	- -	1707 2/3	2322 1/6
- - Knipphamrar	2966	- -	110	66	2266	5408
- Ferblancheries (Blæk-och Plothamrar) -	597	- -	- -	- -	880 1/3	1477 1/3
Sommes	358277 1/2	79103	294298 1/6	1146461 3/4	338370 1/6	2216510 7/12

Les Etats ont augmenté ces Contributions extraordinaires pour les Années *1773 - - 1776.* à titre de Begrafnings-och Kroeningshjelp, d'environ 124600 Dlr. ou de 4 Oere par tête, & ont accordé en général un tiers de plus de ladite Contribution.

Somme totale des Revenus & des Dépenses de la Couronne en 1761-1764.

La *Somme totale* de toutes les Rentes, tant ordinaires qu'extraordinaires, de même que de toutes les autres redevances dûes à la Couronne, a monté depuis 1761. jusqu'en 1764. incl.*) à *52,273,611 Dlr. Srmt. en tout*, ou à *13,068,402 ¾ Dlr. Srmt.* par an, tandisque le Gouvernement, obligé de soutenir les deux premières années la Guerre en Poméranie, devoit faire face à une Dépense de *88,141,025 Dlr. Srmt.* Pour suffire donc à tous les Objets, le Gouvernement se voyoit forcé, non seulement à retenir les Sommes destinées au remboursement de plusieurs Avances obtenues de la Banque & ailleurs; mais à recourir encore à de nouveaux Emprunts.

Pour les quatre années 1761 -- 1764.

Les REVENUS & les DEPENSES montoient:

Les Revenus à *86,338,813 Dlr. Smt.*		Les Dépenses à *88,141,025 Dlr. Smt.*	
1761-1764.			
Rentes, Impôts & Contributions	52,273,611 —	1761. - -	18,787,492 —
Subsides & Emprunts -	29,977,267 —	1762. - -	20,6366,36 —
Capital nouvellement emprunté	1,200,000 —		
Capital retenu de la Banque	1,045,730 —	1763. - -	28,427,720 —
Payement de la Lotterie de la Couronne, retenu	1,842,205 —	1764. - -	20,289,177 —

*) Riksdags Tidn. foer Or. 1766. No. 10.

	Revenus.	*Dépenses.*
1765.	10,736,546 Dlr.	12,182,797 Dlr.
1772.	10,901,105 —	11,586,678 —

Voici un Tableau de Comparaison des Dépenses de la Couronne de Suéde pour *les Années 1696. 1768. & 1773.*

La Cour.

	1696.	1768.	1773.	
Entretien de la Cour du Roi	294912	1012168	1037526	Dlr. Srmt.
- - de la Reine Douairière	141319	. .	400000 *)	—
- - du Prince Royal (Charles)	. .	378228	270000	—
- - du Duc d'Ostrogothie	40014		100000	—
- - de la Princesse		104371	71000	—
Etat du Château (Slotts Staten)	23844	40188	33250	—
Bâtiment du Château (Stockh. Slottsbyggnad.)	60000	94316	163776	—
Ecuries de Stroemsholm & de Kungsoet	16007	12005	12005	—
Gondoles de la Cour (Hofjagtwærfts Staten.	. .	16770	17178	—
Sommes	576,096	1,658,446	2,194,735	

*) Ou 130000 Riksdlr. à 3 Dlr. Srmt. le Riksdlr. sans compter Swartsjoe & l'Achat de Frédericshoff pour 300000 Dlr.

Le Sénat & l'Administration.

Le Sénat	101750	222333	296333	—
Le Parlement de Suède à Stockholm	25696	47044	44644	—
- - de Gothies à Joenkoeping	13206	36089	34889	—
- - de Finlande à Obo	12857	27950	28384	—
Collège de Guerre à Stockholm	11415	39394	35975	—
- - de Chancellerie dito	58787	75722	83199	—
Les Missions aux Cours Etrangères	96625	278404	445520	—
Ministres rappellés	. .	82250	7600	—
Collège de la Chambre & la Monnoye	63253	89933	83274	—
Comptoir d'Etat & la Chambre des Rentes	. .	20114	24238	—
Collège des Mines & ses Officiers dans les Provinces	47015	88890	72255	—
Collège de Commerce, faisant partie jusqu'en 1697 de la Chambre	. .	32076	36276	—
Chambre de Revision	15248	27781	27181	—
Direction des Douanes	106505	371618	386174	—
- - des Postes	. .	195436	223672	—
Sommes	552,357	1,635,034	1,828,614	

Etat Civil.

	1696.	*1768.*	*1773.*	
Sénéchaussées (Lagmænnernes Stat.)	9850	10800	10800	Dlr. Stat.
Juges territoriaux (Hæradshoefdingar)	26112	28604	29704	—
Commission pour la Revision des Loix	. .	1100	1100	—
Etat des Gouvernemens, des Châteaux & du Charrois (Land-Slotts-och Skjutsfærdsftaten)	234936	378633	385000	—
- - de Chasse (Jægeriestaten)	9396	10323	10470	—
- - de Pilotage (Lotseriftaten)	. .	1368	1368	—
Fanaux (Fyringsftaten)	3733	8900	32200	—
Universités & Ecoles	20429	24605	23385	—
Hôpitaux	7113	7358	7358	—
Clergé (Clericie Staten famt Friheten)	9334	11177	12678	—
Sommes	*320,903*	*482,868*	*514,063*	

Etat Militaire.

Etat Général (Generalitæts Staten)	15050	18247	20580	—
Drabans, autrefois Gardes à Cheval	42420	50120	51118	—
Régiment des Gardes	118888	266349	160951	—
Artillerie (Artillerie Staten)	113538		265870	—
Armée repartie (Indelte Armeen)	1218474	1120739	1120072	—
Régimens levés ou de Garnisons &c.	210482	385830	431300	—
Etat des Fortifications	195879	47863	48624	—
Chevaux Legers (Lætta Dragonernes Staten.	. .	. .	62273	—
Chasseurs à pié (Fot Jægare Corpsen)	. .	. .	12800	—
Habillement (Regementernas Beklædning)	50000	422866	448531	—
Forteresses (Fæstnings Byggnaden)	125000	360000	527500	—
Ammunitions (Ammunitions Staten)	205380	532451	608000	—
Sommes	*2,295,111*	*3,204,465*	*3,757,619*	

Marine.

Collège d'Amirauté, y compris le Corps de Cadets à Carlscrona	627415	1138885	624735	—
Exercices annuels (Orl. Sjoe Exercitier)			50000	—
Construction de Vaisseaux			458029	—
- - de la Docke à Carlscrona			175000	—
Escadres des Galères à Stockholm (Gallere-Escadren)		221627	138827	—
Flotte de l'Armée en Finlande (Galleres &c.)			286947	—
Eclufes de Trollhetta (Trollhætta Slufsbyggnad)	. .	52351	34800	—
- - de Hjælmar (Hjælmare Slufsbyggnad)	10000	. .	. .	—
Repartition des Matelôts	44083	43793	43793	—
Sommes	*681,498*	*1,456,656*	*1,812,151*	

Etat extraordinaire (Extraordinarie Staten) pour des Etablissemens & d'autres Arrangemens faits depuis le Réglement de 1696.

	1696.	*1768.*	*1773.*	
Dépenses extraordinaires (Extraordinarie Staten) en Suède - - -	..	4555207	829294	—
Pensions & Gratifications - -	53141	101582	99181	—
Dépenses appliquées à differ. usages extraord.	10800	3216365	400000	—
Comptoir d'Arpentage &c. (Landmæterie Stat.)			32733	—
Supplément pour le maintien de l'Etat de Poméranie - - -	..		194288	—
Transport & entretien des Criminels &c.	..	..	14000	—
Sommes	*63,941.*	*7,873,154.*	*1,569,496.*	—

L'état des Dépenses de la Couronne montoit donc l'an 1696 à 4489906 Dlr.; 1768 à 16310623 Dlr. & 1773 à 11586678 Dlr. Srmt.

OUVRAGES ALLÉGUÉS.

Adelens Cession po Tullfriheten (Cession de la Noblesse à l'égard de ses droits de franchise.) Stockh. 7 Decbr. 1644.

Botin om Svenska Hemman. 4. Stockh. 1752.

*Broberg*s Project til Jordeboekernes foerkortande. (Projet pour simplifier les Cadastres). 4. Stockh. 1764.

Faggots Tankar om Riksdagsbevillningar grundade po Sakens natur och de menniga baesta. (Considérations sur les Contributions extraordinaires, suivant la nature de cet Impôt, & les Avantages du Public.) 4. Upsl. 1769.

Kammar Collegii (Kongl.) Relation til *Carl XII.* angoende Svenska Kammarwaerket. (Relation du Collège de la Chambre présentée à *Charles XII.* au sujet de l'état des Finances de Suède.) d. d. 5 Mai, 1695. 4 Stockholm, 1768. pgg. 114.

Oeconomie Fiscalen (Fiscal Economique) Feuille hebdomadaire. 4. Stockh. 1770.

Oxenstiernas (Axel, Rikscancelleren) Foerslag och Betaenkande om Rikssenstat (Avis & Projet concernant l'état des Finances du Royaume.) d. d. Francf. sur le Main, 1633.

Riksdagstidningar foer 1766. Ors Riksdagen (Gazette de la Diète de 1766.) 4. Stockh. 1766-1768.

Rolambs (Oke) Deduction om stora Landtougsgaerden.

Runebergs (Ephr. Otto) Tankar om et raett Kammar- och Skattlaeggningswaerk (Pensées de l'art de bien régler les Finances & les Impôts) 8. Stockholm, 1761. pgg. 92.

VIII. Des

VIII.

DES MINES DE SUEDE EN GÉNÉRAL.

La Suède est riche en fait de différens Minéraux.

La Suède est riche en fait de différens Minéraux & nommément en Cuivre & en Fer. *a*)

Les Mines deviennent en 1480 une Régale modifiée.

Le *Clergé* possédoit anciennement une grande partie des Mines en Suède, & même les plus riches, dont l'exploitation, tant qu'elle étoit libre, éprouva plusieurs abus de sa part. Pour prévenir la ruine totale des Mines, leur exploitation devint enfin l'an 1480. une Régale, en conséquence du fameux Recès, connu sous le nom de *Helge Andes Beslut* (Recès du St. Esprit).

Anciens Réglemens & Privilèges accordés aux Mines.

Cependant, pour encourager une exploitation *bien dirigée*, les Droits de la Couronne ont subi dans la suite toute sorte de Modifications, au point qu'à présent les Particuliers, qui veulent faire exploiter des Mines, en ont régulièrement tout l'usufruit, en payant $3\frac{1}{3}$ p. Ct. du produit, si elles sont sur une Terre franche (*Frælse,*) & 10 p. Ct., si elles se trouvent sur un *Skattehemman. b*)

a) *Botins* (Kammerrod) Utkast til Svenska Folkets Historia, p. 369. & 618. *Heykenskjælds* tal om Bergshandteringens Ofskilliga Oeden, p. 12. & 13. *Tilas* Utkast til Sveriges Mineral Historia.

b) *Botin* l. c. p. 618. *Heyckenskjæld* om Berghushollning, p. 12. & 13.

Les Rois *Waldemar* & *Magnus* Ericsſon *Ladulos* furent les premiers, qui s'appliquoienr d'en encourager l'exploitation.

Les Privilèges accordés en 1282. à toutes les Mines en général, & le *Bergsordning*, publié 1341. par ordre de Magnus Ladulos, en ſont des monumens précieux. *c*)

Les *Privilèges* donnés 1341 au Wæſtra Jærnbergslagen en Nerike, & les avantages promis par les Ordonnances de 1485, 1523, & 1581. à quiconque découvriroit & exploiteroit de nouvelles Mines, ſe trouvent raſſemblés dans une Collection d'Actes publics, faite par *Anders Stierneman. d*)

Les Réglemens de 1640, 1660. & ſurtout celui de 1680. confirment & augmentent ces avantages accordés en faveur de ladite Exploitation.

L'Exploitation des Mines déclarée libre.

Le Gouvernement déclara enfin, par un Placard du 27 Août 1723, l'Exploitation de toutes les Mines *libre* pour tous les Ordres de l'Etat, & même pour les Etrangers, qui voudroient ſe ſoumettre aux Réglemens émanés. *e*)

Le *Collège des Mines*, établi d'abord 1637. ſous le nom de *General Riksbergsæmbetet*, à la place des anciens *Bergværdie* & *Berg-Oeſverſtar*, a ſans doute contribué beaucoup aux améliorations ſucceſſivement faites à l'égard d'un objet auſſi important pour la Suède. *f*)

Membres du Collège des Mines.

Ce *Collège des Mines* eſt actuellement composé d'un Préſident, de 5 Conſeillers & d'autant d'Aſſeſſeurs.

Les principaux Officiers du Collège, repartis dans les différentes Provinces du Royaume, ſont *un Berghauptman* & *treize Bergmeſtres.*

c) *Morain* de Cupr. Fal. vet.
d) *Stiernemans* (Anders, Canzlie Rod) Samling af Rikedagsbeſlut.
e) Reſolut. po allmænna Beſvær, 1734.; *Placard* du 18. Sept. 1747.
f) *Benzelius* de Re metallica; *Svab*, de Jur. & Privil. ad Rem in Suec. met. pertin.

No. XXXVI.

non feulement la *quantité de tout le Fer exporté* l'an 1764.
depuis 1763 -- 1767.

1770			Martinets (Hammar.)	Atres (Herdar.)	Fer exporté 1764.
		Upfala — —	— —		

[redacted]

L'entretien du Collège, de ses Officiers, & de leurs Subalternes, coûte aujourd'hui à la Couronne 72,255 Dlr. Srmt. par an.

Au reste la ci-jointe Table No. XXXVI. composée d'après des Actes publics, détaille pour *trois différentes Epoques*, les Produits annuels en fait de tout ce qu'il y a actuellement de Minéraux en Suède.

De la *Mine d'or à Aedelfors*, Gouvernement de Joenkoeping, en Smolande.

Mine d'or; nature de son Minérai.

La *Mine d'or à Aedelfors* n'est pas encore assez travaillée. Elle fut découverte en 1738. *a*) Le Minérai, d'où l'on tire de l'or à Aedelfors, est un *Pyrite*, dont on sépare aisément l'or; mais les *filons* ne sont pas riches; il n'y a aucune végétation d'or. *b*)

Elle s'exploite aux dépens de la Couronne.

Cette Mine s'exploite aux dépens de la Couronne, & ne donne que la valeur d'environ 6 à 800 Ducats, qui joints aux 8000 Dlr. Srmt., que les Etats du Royaume lui ont destinés depuis la Diète de 1766, suffisent à peine aux frais annuels de l'exploitation. *c*)

Opération de la Fonte du minérai.

On pile & lave le minérai, pour en écarter la pierre brute & les matières inutiles à la fonte.

Les Opérations de la Fonte même exigent fort peu de tems, & pourroient être achevées au bout de trois jours. *d*)

Le Schlich produit le Scheerstein.

On fond le *Schlich*, minérai purifié, & obtient par là un *Scheerstein* (Matte). Au lieu de calciner celui-ci, comme on fait ailleurs, pour détruire le fer & le plomb, contenus dans cette Masse, on le fond ensuite avec du plomb &

Hh ij

a) *Colliander* Aurif. Aedelf. pag. 5.
b) *Svabs* (And.) Roen om strykande Quartzgong i Aedelfors Gullmalms trakter.
c) Bergs-Collegii Berættelse foer 1769. Ors Riksdag, p. 15.
d) *Engestroems* (G. v.) om Mineralogiens hinder och framsteg. p. 15.

& une certaine quantité de fer de fonte (Takjærn). Ce fer ayant plus d'affinité avec le cuivre qu'avec l'or, le *Cuivre*, contenu dans le Scheerstein, quitte l'or & s'attache au fer, tandisque le *Plomb* enveloppe l'or. *e*)

L'or est séparé du plomb sur le foyer d'affinage.

On sépare l'or d'avec le plomb sur l'Atre ou foyer du Fourneau d'affinage (Treibheerd.)

Cette procédure est également courte & peu coûteuse.

Produit annuel de la Mine d'or.

La Mine d'or à Aedelfors rendit:

1751	la valeur	de	70	Ducats
1753	-	-	248	-
1765	-	-	372	-
1770	-	-	374	-
1771	-	-	1565	-
1772	-	-	805	-
1773	-	-	840	-
1774	-	-	546	-

Elle ne rend donc point encore les fraix de l'Exploitation.

Des *Mines d'argent.*

Sahla, la principale Mine d'argent.

Pour ce qui est des *Mines d'argent*, celle de *Sahla* en Westmannie est la principale & la plus ancienne. *a*)

Son antiquité & son ancienne richesse.

Cette Mine exista déja en 1188, & rendit pendant tout le 14me Siécle, 24,000 Marcs d'argent. *b*)

Produit annuel de cette Mine.

Pendant le 15me Siécle elle fournissoit environ 21280 Marcs; sous le regne du Roi *Sigismond* elle ne produisit que 1000 Marcs, & sous celui de *Charles X.*, 2000 Marcs d'argent.

e) *Svabs* (And.) Roen om Gullkoppars Segring vid Aedelfors Gullverck.

a) *Bring* Mon. Scan. pag. 13. 103; *Hylphers* Orl. Silfver tillverckning vid Sala Grufva ifron ældre Tider.
Wallin Sigtuna stens, p. 292.

b) *Wollèn* de Arg. fod. Sal. p. 6. 63.

Depuis ce tems elle tomba de plus en plus en décadence, jusques vers le commencement de ce Siécle, où elle rendit dérechef:

	Marcs	Lots		Marcs	Lots		Marcs	Lots.
en 1700	900	—	1758	1129	12½	1767	1418	—
— 1750	896	17½	1759	837	12	1768	1482	8
— 1751	834	7½	1760	743	10½	1769	1543	1½
— 1752	1191	5	1761	1199	11	1770	1743	1
— 1753	1075	7½	1762	1265	4	1771	1928	2
— 1754	1140	½	1763	1177	8½	1772	1725	6½
— 1755	806	3	1764	1355	4	1773	1817	10½
— 1756	839	8	1765	1447	15½			
— 1757	888	12	1766	1337	9			

Le *Minérai*, qui contient l'argent dans la Mine de Sahla, eſt une *Galène cubique* (*Bleyglanz*) *c*). Il y a auſſi quelque peu de *Rothgyldenerz* (*minera argenti rubra*) & de Mine vitreuſe (*Glaserz*). *d*)

Le Minérai de Sahla eſt un Bleyglanz.

Au ſortir des entrailles, la Mine de Sahla ne tient que deux Lots d'argent par quintal.

Il contient 2 Lots par quintal.

Les *Galeries*, où les Ouvriers trouvoient les riches filons, qui tenoient anciennement jusqu'à 24,000 Marcs d'argent, ſont tombées en ruines.

On travaille actuellement à faire de nouveaux Puits, pour arriver perpendiculairement ſur le filon principal, qui coule du Nord-Eſt au Sud-Oueſt.

On travaille pour arriver au principal filon.

Autrefois le Minérai ne contenoit pas le plomb néceſſaire pour la fonte; il faloit en faire venir d'Angleterre; mais à préſent la Galène cubique, (Bleyglanz) contenue dans la mine, en donne ſuffiſamment.

c) *Sandels* Rœn. Aug. Malm- och Bergſprængning.
d) *Rinmann* Act. Soc. Holm. Vol. VII. quart. 10. *Svabs* (Anton) Berættelſe om en natif Regulus Antimonii, eller Spitzglaskung.

Mr. Svab établit une Saygarhytte.

En attendant, que la Mine redevienne plus riche, Mr. *Svab*, Conseiller des Mines, a établi, il y a quelques années, une Saygarhytte, pour retirer l'argent anciennement resté dans les scories. *e*)

Procès pour extraire l'Argent du Minérai.

On retire l'argent exploité à Sahlberg par le *procès* suivant:

On *pile* la Mine, pour en écarter ce qui n'est que pierre, & la lave ensuite dans la cuve (*Schlemmheerd*), où il y a de la toile grossière (Buldan) étendue dessus.

Calcination.

A cette masse lavée on fait subir une espèce de *calcination*, dans un fourneau *voûté*. On donne à la masse assez de feu, pour l'unir, & pour en former un seul corps, sans en produire la fusion.

L'argent n'étant pas d'ailleurs un métal déstructible, comme le cuivre, on peut y en ajoûter à plusieurs reprises, pendant que la masse est dans le fourneau.

Fonte du Minérai calciné.

Cette opération faite, on ajoûte à la masse calcinée l'Arcanne (*Rothstein*,) qui est une espèce de Pyrite (*Schwefelkies*) & les laisse fondre ensemble.

Ce *Rothstein* a la vertu d'attirer à lui l'argent & le plomb, contenus dans la masse, tandisque le souffre s'en va en fumée.

On lève les Scories, qui contiennent du fer; & le plomb uni à l'argent sort du fourneau en fusion, par l'ouverture, qu'on a pratiquée à cet effet.

Affinage du Werkbly.

Cette masse, communément appellée *Werkbly*, ayant été enfin affinée sur le *Treibheerd* (Atre ou fourneau d'affinage), on l'envoye en gâteaux, pesant 80 Marcs, à l'Hôtel des Monnoyes à Stockholm.

e) *Svabs* Beskrifning po en ny Inrættning til den fina Segflammens Fongande och Sorterande vid Silfvergrufvor.

f) *Wollèn.* l. c. p. 43. *Kœnigs* Lærdoms œfning, T. V, p. 103.

Cette Mine fut autrefois exploitée au profit de la Couronne; mais elle en céda 1682. & confirma 1741. la propriété à une Société repartie en 200 parts.

La Couronne a cédé la propriété de cette Mine à une Société.

C'est donc aujourd'hui aux fraix de cette Société, que se font toutes les Opérations de l'exploitation & de la fonte du minérai, dont elle ne partage les profits, qu'après la vente des susdits gâteaux d'argent. *g)*

La *Couronne* en a eu pour sa part & à titre de Dixme, dans les années 1765 - - 1768. 522 Marcs, 3 Lots & en 1769. & 1770. 290 M. 5 ¼ L.

Dixme, que la Couronne en retire.

La Mine du *nouveau Silberberg* rapporte fort peu de chose, & la veine, qui fournissoit quelques grains d'or, n'existe plus du tout. Pendant 1751 - - 1754. cette Mine avoit rapporté environ *64 Marcs en tout.*

Nouveau Silberberg.

Segerfors, Hellefors, Læfos rendirent 1765. 88 Marcs 5 Lots, & en 1770. 35 Marcs 6 Lots.

L'*Association de Dahlberg* n'a subsisté que peu de tems, & n'a fourni que 153 Marcs d'argent.

D'ailleurs on a trouvé *trois Mines d'argent* au Nord de la Finlande; mais les produits n'en sont pas encore considérables.

Quelques autres Mines d'argent.

Toutes les Mines d'argent en Suéde, détaillées par la Table No. XXXVI. rendirent, une année portant l'autre:

Produit annuel de toutes les Mines d'argent en Suède.

1751 — 1754.	1334 Marcs	10 Lots
1760 — 1763.	1363 —	— —
1765 — 1768.	1507 —	— —
1769 — 1770.	1678 —	11 ½ Lots d'argent par an,

sans compter les 153 Marcs, que l'Association de Dahlberg avoit tirés d'anciennes Scories.

g) *Kœnig.* l. c. p. 279.

Revenu de la Couronne.

Elles ont rapporté à la Couronne, à titre de Dixme, en tout:

1765 — 1768.	522 Marcs 13 Lots &	
1769 — 1770.	293 — 11 ½ —	*h*)

Plomb fabriqué à ces Mines.

La même Table montre, qu'on a encore fabriqué à ces Mines une certaine quantité de *plomb*, ſavoir:

1751 — 1754.	44 Schifp. 10 Liſp. de plomb	par an.
1765 — 1768.	8 — 10 —	—
1769 — 1770.	9 — — —	—

La Suède eſt cependant obligée de faire encore venir d'Angleterre environ *960 Schifp. de plomb* par an, dont il eſt annuellement importé à Stockholm environ 700 Schifp.

Des Mines de Cuivre.

Le grand Kopparberg, près de Fahlun, eſt la plus ancienne Mine de cuivre en Suède.

La plus ancienne Mine de Cuivre eſt celle du *grand Kopparberg*, près de Fahlun, en Dalécarlie. *a*)

Ses Privilèges.

Les plus anciens Privilèges ſe datent du 13me Siècle, & lui ont été accordés par les Rois *Waldemar* & *Magnus Ladulos. b*)

Depuis 1581. le Gouvernement s'eſt plus particulièrement appliqué à l'encouragement de l'exploitation des Mines, & a particulièrement gratifié celles de *Fahlun* de toute ſorte de franchiſes, même du *Droit d'aſyle* pour des forfaitures moins graves. *c*)

Peu

h) Bergs Colleg. Berættelſer vid. 1769. och 1771. Ors Riksdag.
a) *Moraeus* de Cupr. Fal. vet. priſc. p. 11.
b) *Svab* de Jur. & Privil. ad rem met.
c) *Stiernemans* Samling. af Riksd. Beſlut p. 21. *Heykenſkjœld* om Bergwetenſkapen. p. 15 -- 18. *Mor.* l. c. p. 34.

Peu de Mines sont aussi excavées, que celle-ci; & les *Ancêtres* ayant mal dirigé ces excavations, plusieurs voûtes sont tombées, & ont rempli de ruines cette Mine intéressante.

Les grandes Excavations de cette Mine en ont fait tomber plusieurs voûtes.

Il y a deux *grands Creux en entonnoir*, l'un à la grande Mine, l'autre à la Mine de Louise-Ulrique.

Il y a deux grands Creux en entonnoir.

Celui de la grande Mine a 53 toises en ligne perpendiculaire. On descend par ces Creux dans les Souterrains.

Il y a là *quatre Puits principaux*, portant les noms du Roi Fréderic, d'Adolphe-Fréderic, de Louise Ulrique & du Comte Wrede.

Quatre Puits principaux.

La plus grande profondeur, où l'on soit parvenu jusqu'aujourd'hui (1775.) est de 180 toises; 1768. elle l'étoit de 170 toises. *d*)

La plus grande profondeur y est de 180 toises.

Outre lesdits quatre Puits, qui commencent de dessus la surface, il y en a encore une grande quantité de moindres, dont les embouchures n'arrivent pas si haut, & qu'on appelle en Suède *Senkningar*.

Le Géomêtre de la Mine de Fahlun ne sauroit faire aucun usage de la *Boussole*, pour dresser les Cartes de ses ouvrages, parce qu'il y a trop de fer, ainsi que dans toutes les Mines de Suède.

La Boussole n'y est d'aucun usage.

On n'oseroit non plus se servir de *cordes* dans les Souterrains, à cause de l'*Eau vitriolique* & cuivreuse, qui ne laisseroit pas de les ronger bien vite.

L'Eau vitriolique y ronge les cordes & même avec le tems les chaînes de fer.

C'est donc par cette raison, qu'on s'y sert de *chaines de fer*; mais celles-ci en étant également rongées avec le tems, il y est absolument défendu aux gens de descendre par les seaux.

d) Bergs-Collegii Berættelse 1769. p. 32.

Les Ouvriers descendent toujours par les escaliers, pratiqués dans les Galeries.

L'attirail des Pompes est de bois.

L'attirail des Pompes, pour élever l'Eau, doit y être de bois, par la même raison, & la friction de ces Ouvrages devient par là infiniment plus forte qu'elle ne seroit d'ailleurs.

Mécanique admirable pour nettoyer la Mine, surtout par le moyen de deux grandes roues.

La *Mécanique* pour nettoyer la Mine des Eaux, & pour en tirer le Minérai, y est admirable, tant par l'immensité des Ouvrages, que par l'Economie intelligente de l'emploi des forces mouvantes.

Outre plusieurs autres *roues*, il y en a deux d'une grandeur énorme; *l'une* a jusqu'à *24 aunes de diamêtre*, & est mise en mouvement par l'eau d'un grand Lac, qui est derrière la Montagne, & laquelle y conduit par un *Aqueduc*.

Cette grande roue fait tourner un *Cylindre*, auquel est attaché une autre roue plus petite, & munie sur sa périphérie de deux rangs de dents mis en sens contraire. Deux crochets engrenent dans ces dents; on abaisse l'un ou l'autre de ces crochets sur la roue, suivant le sens, dans lequel on la veut faire aller. La *grande roue* sert en même tems à monter les seaux remplis de Minérai, & à faire aller les *bascules*, qui communiquent aux Pompes, diagonalement posées dans les Souterrains, pour élever l'Eau, qui incommoderoit les Ouvriers.

Double emploi de l'eau, qui meut la grande roue.

La même Eau, qui a servi pour mouvoir la grande roue, est si bien ménagée, que plus bas elle sert une seconde fois à un usage tout semblable.

Cette Économie de l'eau est sans doute très-belle, & à ce qu'on assure, très nécessaire à Fahlun.

Il y a même des Ecuries dans les Souterrains.

Il y a au reste dans ladite Mine même des chevaux avec leurs Ecuries.

Le peu de parti qu'on y tire encore de l'eau de cémentation par la voye de la précipitation.

Jusqu'ici on n'y a pas tiré beaucoup d'avantage de *l'Eau cuivreuse* de cémentation (*Cementvattn*), qui se trouve là. Elle est cependant très-forte; & y ayant des cavités immenses dans les Souterrains, on pourroit y établir une précipitation perpétuelle, vû que l'hyver ne se faisant point sentir dans ces cavités, l'Eau n'y geleroit point, comme il arrive ailleurs en hyver, lorsqu'elle est élevée sur la surface de la Terre.

Pour *précipiter* cette eau cuivreuse, on la laisse tomber perpendiculairement d'une auge, où il y a du vieux fer, dans l'autre.

Moyennant cette Opération on fait aujourd'hui 20 Schifp. de cuivre par an. En 1765. on n'en avoit fait que 3 Schifp.; & en 1770. 5 Schifp. au lieu qu'en 1767. on en avoit gagné par ce moyen 19 Schifp. & 1769. 25 Schifp.

Les Mines de cuivre près de Fahlun sont exploitées par une Société (Gewerkschaft) formée de 1200 Actions.

Les *Mines de Fahlun* s'exploitent par une *Société*, repartie en 1200 parts ou *Kux*.

Voici comment on a procédé jusqu'en 1768. au *partage du Produit.* On distribuoit ce produit en 75 parts, dont chacune fut subdivisée en 16 parcelles, — 1200. Pour les rendre égales, on s'y prenoit ainsi:

Distribution ancienne & partage du Minérai exploité.

Au sortir de la Mine on faisoit *huit monceaux*, de deux parts chacun, puis on prenoit de chaque monceau la même quantité, pour composer trois autres parts, dont l'une revenoit à la Couronne, l'autre servoit à payer les fraix de l'entretien de la Mine, & la troisième s'employoit à différens autres usages. De ce qui restoit après ces partages, on prenoit encore la quatrième partie, que l'on fondoit & pesoit; celle-ci appartenoit en-

core à *la Couronne*, qui par conséquent retiroit, indépendamment des Contributions & des 80 Dahler 27 Oere Srmt., qu'elle perçoit pour chaque Schifp. *de Cuivre à exporter*, presque *le quart de tout le Produit de cette Mine*, à la charge de fournir seule aux fraix de l'Administration & de la construction des grandes Machines. *e)*

Pertes causées par la baisse forcée du Change.

La *baisse du Change* ayant été opérée 1767. par des moyens forcés, le *Cuivre* avoit à la vérité conservé son prix numéraire; mais la fabrication en coûtoit dès-lors 100 Dlr. Srmt. plus par Schifp. qu'elle n'avoit coûté auparavant. *f)* Cet évènement ayant causé de grandes pertes à la Société, qui devoit toujours payer le même numéraire aux Ouvriers &c. les Etats de la Diète de 1769. accordèrent aux Propriétaires de ces Mines une diminution considérable de la part, que la Couronne devoit avoir dans leurs profits. *g)*

La Couronne ne lève plus en tout, que le 5me du produit.

La *Couronne* s'engagea donc à cet effet, à ne prendre dorénavant, pendant dix années de suite, que le *huitième* du Produit de ladite Mine, à condition pourtant, que les Propriétaires se chargeroient eux-mêmes de l'entretien des Machines &c.

En vertu de cet arrangement, la Couronne ne tire aujourd'hui, y compris la Dixme & tous les autres Droits, *que le 5me des profits* de la Compagnie, qui, vendant actuellement le Minérai, aussitôt qu'il est sorti des entrailles de la Terre, aux Entrepreneurs des Forges, n'a plus de ces comptes compliqués, ni sur la justesse des partages en monceaux, ni sur la variété des Opérations à la fonte.

e) Bergs-Collegii Berættelse fœr 1769. Ors Riksd. 77-80.
f) l. c. p. 34.
g) Bergs-Collegii Berættelse fœr 1771. Ors Riksd. p. 16--18.

Voici de quelle façon *la Société* se paye présentement de ses avances:

Les Mineurs n'osent envoyer sur terre le produit de leurs travaux, que lorsqu'il y a *36 tonneaux* ou seaux de Minérai d'exploités. Ces 36 tx. ou seaux élevés hors de la Mine doivent être distribués en *12 tas* ou monceaux. Pour observer la justice distributive, il faut que chacun de ces tas contienne à peu près autant de *valeur* que l'autre.

L'emploi du Contrôleur est de mêler les différentes sortes du Minérai, pour en rendre la valeur égale & pour fixer le prix.

Le *Minérai du Kopparberg* n'est pas également riche; il y en a, qui donneroit seul 20 à 30 p. Ct. de cuivre, tandisque celui d'une autre espèce ne donneroit que 1 à 2 p. Ct. Il faut donc *mêler* la mine riche avec la mine pauvre, pour en tirer un *produit commun*, qui soit égal à la fonte. C'est donc la besogne du *Contrôleur*, de juger, à la vûe & par le poids, du *contenu* de la mine; c'est aussi lui qui fait d'après ces indications les douze tas susmentionnés, dont *quatre* sont destinés pour le payement des fraix de l'entretien & des avances, sans y comprendre pourtant le Salaire des Ouvriers.

Le *Contrôleur* estime les Schifp. de Mine, compris dans ces quatre tas, selon la plus ou moins grande richesse du Minérai, & en fixe le prix en conséquence.

Le prix fixé du Minérai desdits quatre tas sert de *base* à la vente de tous les douze. La vente s'en fait tout de suite au plus offrant, sur les lieux & en présence du Contrôleur, qui au reste doit tenir compte sur la *richesse* de la Mine & la *quantité* du Minérai; sur les Sommes d'argent avancées; sur le *montant* du Salaire

des Ouvriers; & enfin fur la différence entre les fraix & le total *du Produit*, pour déterminer la fomme du *Bénéfice*, qui en revient à la Société.

Cette Opération fe fait à *Fahlun*, & s'y répète quatre fois par femaine.

La quantité & le prix des charbons font fixés par le Roi.

Il y a quelquefois dans cette Mine jusqu'à 1200 Ouvriers. De peur qu'ils ne manquent de *Charbons*, les terres fituées aux environs font obligées de leur en fournir une certaine quantité, dont le prix y eft fixé à $2\frac{1}{3}$ Dlr. cuivre le Laft, qui fait 12 tx.

Nature du Minérai de Fahlun.

Le Minérai de *Fahlun* eft un *Pyrite très dur*, dont l'exploitation eft fort pénible; on n'y avance que peu de toifes par an, malgré le fecours du feu.

Les filons les plus riches fe trouvent jusque dans la plus grande profondeur, & fe dirigent vers l'Oueft & vers le Nord.

Procès de la Fonte.

Le *cuivre pur* n'eft tiré du Minérai, par la voye de la Fonte, qu'au bout de quatre ou cinq mois.

Le *Minérai brut* de Fahlun, confidéré en gros, eft très-pauvre, & ne contient, le fort portant le foible, que $1\frac{1}{2}$ à 2 p. Ct. de cuivre. *f)*

Première Calcination du Minérai, qui produit le Scheerftein.

Pour en féparer la pierre brute & pour faire évaporer une partie de la grande quantité de fouffre, que ce Minérai contient, on commence par le *calciner*, & on concentre ainfi le Métal au bout de trois à fix femaines.

Après cette première Calcination on *fond* le Minérai; cette *première fufion* dure environ trois femaines, & livre un Produit, nommé *Scheerftein*, (Matte) qui contient environ 10 p. Ct. de cuivre, & par conféquent toujours encore une très grande quantité de matière hétérogène.

f) Bergs-Collegii Berættelfe fœr 1769. p. 78.

Cette Opération s'appelle *Grillage* (*Rohschmelzen.*)

La Matte (*Scheerstein*) est rompue en piéces & calcinée une *seconde fois*, plus fortement & plus souvent, qu'on n'avoit fait le Minérai avant sa première fonte. Calcination du Scheerstein.

La première Calcination s'étoit faite par grands morceaux, au grand air & en rase campagne. La seconde Calcination, ou celle du Scheerstein, se fait au contraire entre deux murs de briques, sous un toit pourvû d'une grande cheminée. Il y a autant de compartimens murés, que de fois ladite Calcination doit être répétée. A mesure que le Scheerstein est plus ou moins impur, il est porté de l'un dans l'autre de ces Compartimens.

On met du bois au fond; puis on fait alternativement des couches de Scheerstein & de charbons. Opération de la fonte.

Le Minérai de Fahlun étant très difficile à fondre, cette Opération doit souvent s'y répéter dix fois de suite.

Les 4000 *à* 4600 *Schifp. de cuivre*, qu'on exploite annuellement dans les *Mines de Fahlun*, sont fondus dans plus de cinquante Fourneaux, dispersés aux environs, tandisque celles de *Rœros* en Norvège, qui fournissent 3000 Schifp. de cuivre, n'employent qu'une vingtaine de Fourneaux. Ce Minérai occupe 50 Fourneaux.

La *Calcination du cuivre* exige d'ailleurs beaucoup de précaution; le feu ne doit point être trop fort, de peur que le cuivre, qui est un métal *destructible*, ne se calcine lui-même, & que de cette façon il ne se perde dans les Scories: il seroit difficile à le revivifier. La Calcination du cuivre exige plus de précaution que la fonte de l'argent.

C'est aussi pourquoi la *Masse à calciner* doit toujours rester *la même*, & qu'on n'y oseroit rien ajoûter, comme cela se pratique à la fonte de *l'argent*, qui est un Métal *indestructible*.

Cette seconde fonte dure souvent six semaines entières, & même plus longtems, le tout à mesure qu'elle est répétée plus ou moins fréquemment.

Naissance du Ro-Koppar, qui donne 88 p. Ct. de cuivre fin.

Le *Produit* de la Calcination du Scheersteín est porté ensuite dans le même Fourneau, & après une fonte, qui dure encore près de six semaines, on obtient enfin le *cuivre brut* (*Ro- ou Svart-Koppar.*)

Le Métal est alors si bien concentré, que sur 100 Schisp. de cuivre brut, il n'y a que 12 Schisp. de *déchet* dans *l'Affinage*, qui est la dernière Opération.

100 Schisp. de cuivre *brut*, (Ro-Koppar) contiennent donc 88 Schisp. de cuivre *fin* (Gar-Koppar). *g*)

Forme & qualités des différens Fourneaux de Fonte.

Les *Fourneaux*, dans lesquels on fait à *Fahlun*, & généralement dans toute la Suède, les deux premières fontes du cuivre, différent un peu de ceux, qui sont d'usage en *Allemagne*, & encore plus sensiblement de ceux *d'Angleterre*.

Ceux d'Angleterre.

En *Angleterre* on n'employe pour la fonte du cuivre & du plomb, que des *Fourneaux de reverbère*, parcequ'apparemment la Mine s'y fond fort aisément. Entre le *four de fonte* & le *fourneau d'affinage* il n'y a en Angleterre d'autre différence, que dans le plus ou moins de profondeur de leur ventre.

Ceux d'Allemagne.

En *Allemagne* le *fond du four de Fonte* est un *Plan incliné*, d'où la Masse en fusion découle, lorsqu'on lui ouvre un passage dans une excavation faite extérieurement devant le fourneau; elle y découle avec les Scories, qui sortent par le côté de ce foyer.

En

g) Svensk. Wetenskaps Acad. Handlingar, 1760. Vol. XXI. p. 291.

En Suède *les Scories* ſortent continuellement par une ouverture laiſſée au fourneau vis-à-vis de l'ouverture du ſoufflet. Le *Métal* reſte dans le fond du fourneau, continuellement expoſé à l'action du feu jusqu'à ce qu'on lui ouvre un paſſage, moyennant une ouverture, que l'on fait au bas du fourneau à l'un de ſes côtés. C'eſt par cette ouverture, que le *Scheerſtein* ou Métal ſort ſans ſcories, & coule dans un *Sillon* pratiqué dans le ſable de ce côté du fourneau. Le *ſoufflet* y rend au reſte l'action du feu bien plus vive, qu'elle n'eſt aux fourneaux conſtruits à l'Allemande.

Produit annuel de toutes les Mines de Cuivre depuis 1750-1773.

Les *Mines de Fahlun*, qui 1650 fourniſſoient 20321 *Schifp. de cuivre*, n'ont fourni depuis, que 4 à 6 mille Schifp. Savoir:

	Schifp.	Lifp.	Marcs.		Schifp.	Lifp.	Marcs.
1750	4463	12	—	1762	4097	5	13
51	4234	6	17	63	4594	2	15
52	4852	14	2	64	3550	19	11
53	5322	11	17	65	4507	12	18
54	5344	18	15	66	4209	18	19
55	5255	4	2	67	4878	18	14
56	5020	14	14	68	3145	12	6
57	5229	6	9	69	4861	15	9
58	5833	3	16	70	4441	4	2
59	5542	17	—	71	4530	19	19
60	4530	15	6	72	4666	16	11
61	3646	1	13	73	4907	6	8

Produit annuel des Mines de Fahlun.

Les *Mines de Fahlun* ont donc *produit* année commune:

1751—1754. 4938. Schifp, 10 Lifp., dont on a payé 1036½ Schifp. de Dixme.

1765—1768. 4266 — — — — — 1046½ —

1769—1770. 4651 — 10 — — — 850¼ —

Le *Sofverbruk* (filtration) y rapporta encore, outre le Cuivre gagné par la Précipitation,

1765 32 Schifp. de Cuivre
1770 29 — — —

La Fabrication du Vitriol, de la Couleur rouge & du Souffre n'y réussissent pas.

On y a fabriqué de plus pendant les années 1765 - 1768 en tout 144 Schifp. 9 Lisp. de Vitriol
57 - 14 - de Couleur rouge, &
6 - 3 - de Souffre;

mais les profits ne répondant point aux fraix, on y a renoncé à cette entreprise.

De l'argent tiré du Cuivre de Fahlun on a frappé une Médaille.

On tire aussi, mais à grands fraix, *du Cuivre* de Fahlun, une petite quantité d'*Argent*; c'est de cet argent, qu'on frappa 1755 une *belle Médaille*, en mémoire de ce que cette année le Roi *Adolphe Fréderic*, la Reine son Epouse & le Roi d'aujourd'hui, alors Prince Royal, étoient descendus dans ladite Mine de Fahlun.

L'extraction de l'Or coûte plus qu'il ne vaut.

S'il ne tourne pas à compte d'y séparer l'Argent d'avec le Cuivre, on en a tiré, avec bien moins de profit, *l'Or* contenu dans le Cuivre de Fahlun. Les *Ducats*, qu'on en a frappés, ont coûté au moins *trois fois* leur valeur intrinsèque.

Le Cuivre brut est affiné à Afvestad.

Le *Cuivre brut* (Ro- ou Svart - Koppar) sorti des fourneaux de Fahlun, est transporté à *Afvestad*, Bourg situé à 4 Milles de Fahlun sur les bords de la *Dal-Elfve*, pour y être *affiné*. Ce ne fut qu'après 1621., qu'on commença en Suède de raffiner le Cuivre. g)

Ce que c'est que l'Affinage.

L'Affinage est une Opération, qui purifie le Métal par le moyen d'une *troisième* fonte, sans que l'on y ajoûte aucune autre matière.

g) *Modéers* Svea Rikes Handels Historia, p. 63.
Moriu de Num. p. 8.

Forme du Fourneau d'affinage.

Le *Fourneau d'affinage* eſt un ſimple mur, à travers lequel on a fait un trou, pour laiſſer paſſer la pointe des Soufflets, que l'eau met en mouvement. Devant ce mur il ſe trouve une *foſſe*, ſur laquelle eſt mis le Cuivre en morceaux & couvert de charbons. La vivacité de la flamme fond le *Métal*, & les Scories ayant été levées, on l'emporte par feuillets, dont le *dernier*, qui reſte au fond, s'appelle *Régule* & doit contenir de l'Or.

Le Régule contient, dit-on, de l'Or.

Le Cuivre volatiliſé eſt ramaſſé en Poudre.

Le *Cuivre volatiliſé* pendant l'affinage, au point de s'élever avec la fumée, eſt ramaſſé en *poudre rouge* ſur les parois d'un chapeau, qui entoure la cheminée.

Les ſcories ſont fondues à part.

Les *Scories* peuvent encore contenir du Cuivre; de peur de perdre ce qu'elles contiennent, on les *écraſe* ſous les pilons d'un Moulin, & en fait *fondre* ce qui paroit bon, dans des Fourneaux de fonte, faits à l'inſtar de ceux de Fahlun, le tout de la manière indiquée. *h*)

Fourneaux d'affinage en Allemagne.

En *Allemagne* les Fourneaux d'affinage ſont couverts, & agiſſent par le feu de reverbère, qui emporte le fer & le plomb contenus dans le Cuivre brut.

Il y a trois Fourneaux à Afveſtad.

Il y a *trois Fourneaux d'affinage* (Garhyttor) à Afveſtad, à deux feux ou âtres chacun, & l'on y affine non ſeulement tout le Cuivre de Fahlun; mais encore celui de quelques autres Mines.

Prix actuel du Cuivre.

Le Schifp. de *Cuivre brut* coûte actuellement ſur la place 40 Ecus de Banque, & celui de Cuivre *fin* (*Garkoppar*) 48 Ecus de Banque d'Hambourg.

Kk ij

h) *Hermelin* om Koppar ſlaggers Smæltande.

Le Cuivre ne doit être exporté qu'en conformité du Réglement de 1766.

Le *Garkoppar* ne doit être exporté, qu'entant que les Propriétaires en ont *obtenu* la permission, en conformité du Réglement des Etats de 1766, par lequel il est accordé, p. ex. *à Fahlun*, d'en exporter annuellement 1500 Schifp. en taquets. *i*)

Fabrication annuelle de Cuivre en Suède.

La *Fabrication annuelle de toutes les Mines de Cuivre en Suède* se trouve détaillée par la Table No. XXXVI. pour trois différentes Epoques.

En prenant le *terme moyen* de ces Epoques, on trouve, que depuis plus de 20 ans elle a passé, année commune, *jusqu'à 5400 Schifp. de Cuivre.*

A considérer ces Epoques séparément, il est certain, que lesdites Mines commencent à en augmenter dérechef de plus en plus la fabrication; car

1751 -- 1754 elles ne rendoient par an que - - - 5187 Schifp. de Cuivre
1765 -- 1768 elles fournissoient annuellement - - - 5310, & enfin
1769 -- 1770 on en a porté la fabrication jusqu'à - - - 5717 - -

Combien il en est revenu à la Couronne.

De ce Cuivre *la Couronne* a perçu par an, à titre de Dixmes &c.

1751 -- 1754. 1209 Schifp. de Cuivre
1765 -- 1768. 1051 - - -
1769 -- 1770. 871 - - -

Compagnies successivement octroyées pour l'exportation du Cuivre.

Il a été remarqué plus haut, que la Couronne ne lève depuis la Diète de 1769., qu'environ le 8me *du Produit* des Mines de Fahlun. Quant à l'ex-

i) Bergs Colleg. Berættelse 1769. p. 32.

portation du Cuivre, on s'y est pris en Suède de toutes façons. *k*)

En 1662. la Couronne céda le *Commerce du Cuivre* de Fahlun à une Société de Négocians; mais peu après elle en retira la concession, pour s'en charger elle-même. *l*)

Le Commerce est enfin rendu libre.

N'y ayant point trouvé son compte, elle en accorda 1732. le Commerce exclusif à une Société de Particuliers, & en rendit enfin 1736. l'exportation *libre*, à raison de quelques droits payables à la Douane, & de $\frac{1}{8}$ p. Ct. de recognition pour les *Platines monnoyées* (Mynt Plotar).

L'exportation des Platines de Cuivre encouragée, mais peu après entièrement défendue.

Deux ans après (1738) l'exportation *m*) de ces Platines fut encouragée par 10 p. Ct. de Primes; qu'on paya jusqu'en 1743., où l'exportation en fut entièrement défendue. *n*)

A la Diète de 1761. *l'exportation* du Garkoppar fut limitée à une certaine quantité pour chaque Mine de Cuivre. *o*)

Les Fabriques de Laiton sont encouragées.

C'est depuis ce tems-là, qu'on a commencé d'encourager de plus en plus le travail *en cuivre* & surtout les *Fabriques de Laiton*, & de diminuer ainsi, d'une manière plus utile, l'exportation du Cuivre non-manufacturé.

Les Etats de 1769. accordèrent au même effet 20000 Daler Srmt. par an, pour en payer des Primes. *p*)

k) Riksdags Beslut, 1604. §. 13. 1612. §. 10. Plac. 29. Août 1654.
l) Kongl. Resolution 1688. 1689. angoende Reduction ock Koppar Comp.
m) Kongl. Færordningen 20 Mart. 1732. & 6 Apr. 1736.
n) Færordn. 5 May 1739; 12 May 1740. 25 Jan. 1743.
o) Bergs Collegii Berættelse 1769. pag. 32.
p) Bergs Collegii Ber. 1771. p. 40.

Des Affineries de Cuivre à Afvestad.

La plus grande partie du Cuivre annuellement affiné à *Afvestad*, est employée dans les différentes Manufactures, & convertie en Plaques, utenciles & Instrumens de Cuivre, en Laiton, fil de Laiton &c.

Avant la Diète de 1766 on frappoit à Afvestad beaucoup de *Platines quarrées*, (Plotar) pour servir de monnoye.

Combien de Schifp de Cuivre on y a monnoyé depuis 1730 - 1766.

On y a monnoyé depuis 1730 - 1766. jusqu'à la concurrence de 60000 Schifp. de Cuivre en Platines (*Kopparmyntplotar*), sans compter 14312. Schifp. de Cuivre, convertis en *Slantar* & environ 61. Schifp. en *Rundstyck*. q)

Sommes totales du Cuivre affiné en trois différentes Epoques.

On a *affiné* à Afvestad en tout dans le courant des années:

1751 - 1754. 23546½ Schifp. de *Cuivre noir* (Rokoppar) dont il a été fabriqué:

9616 Schifp. de Cuivre simplement affiné (Garkoppar.)
2556 - convertis en toute sorte d'Ouvrages de Manufacture.
7421 - monnoyés en Platines.
1128 - en Slantar & Rundstyck.
20721 Schifp. *Cuivre affiné* après 12 p. Ct. de déchet.

1765 - 1768. 22352 Schifp. de *Cuivre noir* convertis, après 12 p. Ct. de déchet, en

10469 Schifp. de Cuivre simplement affiné (Garkoppar)
4654 - convertis en toute sorte d'ouvrages de Manufacture.
9 - monnoyés en Platines.
3660 - en Slantar & Rundstyck.
18792 Schifp. de *Cuivre affiné*.

q) *Nordencrantz* Bekymmersloes: Stund. Tank. p. 107.

1769 & 1770. 10648 Schifp. de *Cuivre noir*; après 12 p. Ct. de déchet, convertis en

6757	Schifp. de Cuivre simplement affiné.
2221 -	de toute sorte d'ouvrages de Manufacture.
600 -	monnoyés en Platines &
7 -	en Slantar.
9585	Schifp. de *Cuivre affiné.*

Le Cuivre simplement affiné, est ou exporté comme tel, ou converti en Laiton & en d'autres Ouvrages de Manufacture.

Du Cuivre simplement affiné à Afvestad, est employé une partie aux *Fabriques de Laiton*; 1600 à 2000 Schifp. sont exportés, & le reste distribué à différens usages.

Cinq principales Fabriques en Suède.

A l'exception d'environ 300 Schifp. de *Laiton* fabriqué en différens endroits, les *cinq Forges* ou Martinets pour fabriquer le Cuivre, à Nykœping, Norrkœping, Gusum, Bjursors & Skultuna, fournissent tout le Laiton d'exportation, & consument annuellement 2075 Schifp. de *Cuivre affiné*, pour en faire, à l'aide de 698 Schifp. de Calamine & de 1068 Schifp. d'Affallsmessing, (paillettes de Laiton) 3841 Schifp. de *bon Laiton*, r) dont on exporta:

1768.	2815 Schifp.
1769.	3076 —
1774.	3394 —

Valeur de tout le Cuivre annuellement exporté.

La *valeur* de tout le Cuivre exporté monta:

1738 - - 1740. par an à 230000 Ecus de Banque.
1751 - - 1754. — — 278000 — —

r) Messings Tilværkningsprocessen. v. Svensk Vetenskap. Acad. Handling. Vol. XXI. p. 305.

Fabrication annuelle *de Laiton* & quantité proportionnelle des Ingrédiens néceſſaires, pour les années 1765 - - 1768.

Martinets de Laiton en Suède & leur fabrication annuelle.	1765.		1766.		1767.		1768.		Laiton fabriqué pendant ces 4 ans.	
I. Nykœping.	Schifp.	Lifp.	Schifp.	Lifp.	Schifp.	Lifp.	Schifp.	Lifp.	Schifp.	Lifp.
Cuivre affiné	357	12	344	7 1/4	191	11 3/4	346	11		
Affalsmeſſing	125	5 1/5	117	11 1/2	65	18 2/7	118	5		
Cadmie, Galmey	123	6 4/5	123	6 3/5	69	12 9/10	122	7		
Laiton fabriqué	606	4	585	5 7/20	327	3 1/2	587	3	2105	14 7/20
II. Norrkœping.										
Cuivre affiné	582	—	609	18	564	15	620	10		
Affalsmeſſing	342	19	316	7	283	16 9/20	319	4		
Cadmie -	194	14 9/20	210	9	194	16	215	4		
Laiton fabriqué	1119	13 9/20	1136	14	1043	7 9/20	1154	18	4454	12 9/10
III. Gusum.										
Cuivre affiné	359	9 3/7	684	15 4/5	402	3 1/3	680	18		
Affalsmeſſing	260	17 5/7	306	4 5/7	269	17 3/5	302	2		
Cadmie	124	16 5/7	171	5 4/5	148	7 1/6	170	3		
Laiton fabriqué	745	3 6/7	1162	6 2/7	820	8 1/8	1153	3	3880	1 1/7
IV. Bjurfors.										
Cuivre affiné	262	13 3/7	316	14 4/5	324	17 3/4	299	8 1/10		
Affalsmeſſing	197	—	237	11 1/10	243	13 3/10	255	18 9/10		
Cadmie	97	10 4/5	118	4 7/20	119	7 3/10	100	—		
Laiton fabriqué	557	4 1/4	672	10 1/4	687	18 1/2	655	7	2572	19 6/7
V. Skultuna.										
Cuivre affiné	282	9 9/10	236	6 1/7	363	6 1/20	470	13 6/10		
Affalsmeſſing	107	19 4/7	69	18 1/2	141	9 19/20	190	12 1/20		
Cadmie	104	4/7	86	1 5/7	132	19 9/10	167	5 3/10		
Laiton fabriqué	494	10 1/20	392	6 2/5	638	5 9/10	828	10 19/20	2353	13 3/10

Les

Fabriques d'Alun.

Leur produit annuel.

Les *Fabriques d'Alun*, également indiquées sur la Table No. XXXVI. réussissent en Suède de mieux en mieux. *s*) En prenant *le terme moyen* de plusieurs années, on trouve qu'il y a été préparé:

1751 - - 1753.	4404	tx. d'Alun par an.
1765 - - 1768.	3912 $\frac{1}{3}$	— — —
1769 - - 1770.	5599 $\frac{1}{3}$	— — —

Leur exportation.

Il en a été exporté pour des Païs étrangers:

1769.	1879	tx. qui font à 50 Dlr. la tonne, 18790. Rdlr. suivant le prix courant du mois de Fevrier 1769. à 60 Marcs l'Ecu de Banque.
1770.	2960 —	pour la valeur de 30000 Ecus de Banque.
1773.	2767 —	
1774.	2420 —	

La Fabrication du Kobalt est abandonnée.

La Fabrication de la *Calamine* (Kobalt) a été entièrement abandonnée, malgré tout ce que Mr. *Brandt*, dans son Traité *om Farg-Coboltet*, en avoit dit de bon.

On n'en avoit préparé en tout, que 12 à 1300 quintaux. *t*)

On en fait venir annuellement une grande quantité.

On est donc obligé de faire venir encore de l'Etranger environ 35,936 Schifp. de Calamine (Gallmey) par an.

Fabriques à Dylta.

Il a été au reste fabriqué à *Dylta*, Gouvernement d'Oerebro en Nerike, une année portant l'autre:

s) *Svabs* Rœn, et *Faggots* Anmærkning. om Aluns Luttring.
Bergmanns Fœrsœk at fœrbættra Alun tilværkning, cf. tr. de Conf. Alun.
Engeſtrœms (*Guſt. von*, Aſſ. i Bergs-Collegio) Anmærkningar vid Alun tilværkningen.

t) Svensk Saml. p. 344.

de Souffre. de Vitriol & de Couleur rouge.

1765 - - 1768. 213 Schifp. de Souffre, à 90 Dlr. Smt.
1769 - - 1770. 262¼ — — —
— — — 860 — de Vitriol, à 15 Dlr. Smt. &
— — — 1700½ tx. de Couleur rouge, à 11 Dlr. Smt.

Du *Minérai de souffre* on tire d'abord le *Souffre*, puis le *Vitriol* & ensuite la *Couleur rouge*. Ce Minérai contient d'ailleurs environ 20 p. Ct. de fer.

Exportation annuelle.

L'exportation annuelle en a été portée, année commune:

1766 - 1768.	à 114 Schifp.	de Vitriol &	
	390	—	de Couleur rouge,
1773 & 1774.	303	—	de Vitriol &
	747	—	de Couleur rouge. *u*)

Ancien état de ces Fabriques, décrit par Moræus.

Quant à l'ancien état de ces différentes Fabrications, *Moræus* donne un détail fort exact dans sa Dissertation publiée 1703. *de Vitriolo*, & accompagnée d'une Relation abrégée de la Fabrication du Souffre, du Vitriol, de l'Alun & de la Couleur rouge (Rodfærg) à Dylta.

Des Mines de Fer.

La Nature a enrichi la Suède d'une quantité incroyable de Mines de Fer. Des roches entières en Lapponie & à Torneo renferment *des Mines de fer pur & abondant.* De toutes les Mines qu'il y a en Suède, c'est aussi celles de fer, qui lui sont les plus profitables.

On divise les Mines de fer en 1) *Mines sèches;* 2) *Mines facilement fusibles;* & 3) *Mines fusibles par elles-mêmes.* Quant à l'usage

u) *Modéers* Svea Rikes Hand. Hist. p. 187.

économique, ce Métal est divisé en fer cassant à froid (*Kallbracki*) & en fer cassant à chaud (*Rœdbracki*).

Trois Sortes de fer en Suède.

Le Fer aigre (*Kallbracki*) est doux, lorsqu'il est rouge; au lieu qu'étant froid il est rude & se casse aisément. Il garde sa politure plus longtems que le rouverain (*Rœdbracki*), qui est fort mêlé de parties sulphureuses; se rompt difficilement; se ternit bientôt & devient rude sous le marteau, lorsqu'il est rouge; mais très doux, quand il est froid. b)

Le fer, qui tient un juste milieu entre les deux sortes, est doux & du meilleur usage. c)

La Mine de Dannemora est la plus riche Mine de fer en Suède.

La plus riche Mine de fer est celle de *Dannemora* en Uplande, qui aulieu d'un Schifp. de fer sur environ trois Schifp. de Minérai, donne souvent jusqu'à 60 p. C. & fournit environ 40,000 Schifp. de fer en barres par an.

Ce fer est connu sous le nom du fer d'Oeregrund.

Ce fer est connu chez l'Etranger sous le nom du fer d'*Oeregrund*, Ville voisine, où il fut autrefois exposé en vente. Plus de deux-cens hommes y travaillent régulièrement.

Découverte de la Mine de Dannemora.

Cette Mine fut découverte en 1470. & rendit dès-lors 24,000 Schifp. de Minérai, que les Négocians de Lubec exportoient, sans qu'il eût été aucunement fondu. d)

Avant Gustave Wasa on en laissa exporter le Minérai même.

Ce ne fut en général que sous le regne de *Gustave Wasa*, qu'on commença à construire en Suède des *Forges* & des *Martinets*, & à convenir du prix,

Ll ij

b) *Ekstrœms* tal om Jærnfœrædling; Svensk *Samlingar*, p. 27 .. 29. *Heykenskjæld* om Bergshushollning. p. 3. & suiv.

c) Svensk Saml. p. 38. 40.

d) *Dalins* Svea Rikes Historia, p. 470. *Morin* de Numm. in Suec. ær. p. 1. 8.

au deſſous duquel on ne vendroit plus le fer à l'Etranger, ſavoir le *fer d'Osmund* ne devoit être vendu au deſſous de 120. Marcs le Laeſt (12. Schifp.), ni le fer en barres au deſſous de 264. Marcs le Laeſt. *e*)

Mine de Dannemora.

La *Mine de Dannemora* eſt une carrière profonde de 60 à 70 toiſes, & tout ouverte par en-haut. Ses bords ſont entourés d'équipages nombreux, où par le ſecours des chevaux on fait monter & deſcendre les ſeaux, qui transportent les Ouvriers dans la Mine, & élèvent les pierres du Minérai.

Comment l'eau en eſt *tirée*.

Une roue de 22 aunes de diamêtre puiſe les eaux du fond de la Carrière, & un Aqueduc de 2500 aunes de long ſert à les faire écouler.

Le Minérai de Dannemora eſt fondu dans plusieurs fourneaux.

Le *Minérai de Dannemora* ſe diſtribue dans les Fourneaux d'Oeſterby, de Gimo, de Forsmark, Lœffta, Sœderfors, Watholma, & dix ou douze autres établis entre $\frac{1}{4}$ & 7 milles d'à l'entour. La plus voiſine en eſt Oeſterby, qui n'eſt qu'à $\frac{1}{4}$ de mille de la Carrière.

Oeſterby en eſt la plus voiſine.

Ouvrage des Mines de fer.

L'*Ouvrage des Mines de fer* ſe diviſe en trois parties principales: 1) l'*Exploitation* de la Mine; 2) la *Fonte* dans le grand Fourneau, (Maſugn, hohen Ofen); & 3) le travail des *Forges*.

Ces Ouvrages demandant tous les trois beaucoup de bois & de charbon, ne ſauroient ſubſiſter enſemble dans une même contrée, à moins qu'il n'y ait de grandes forêts.

L'ouvrage, ou l'exploitation des Mines, n'eſt point

Ceux, qui exploitent les Mines, font auſſi fondre le minérai pour le réduire en maſſe, (*Tackjern;*)

e) *Heykenſkjold* om Bergshush.; Handelsordn. d. d. 1594. Riksd. Beſl. 1602. *Claſon* Svensk. Handel. Omſkiften, p. 26. *Modéers* Svea Rik. Hand. Hiſt. p. 59.

mais il n'eſt pas généralement permis, que les mêmes le faſſent auſſi forger. *f*)

limité, non plus que la fonte; mais le travail des Forges eſt fixé par la quantité de charbons aſſignés à chaque Forge.

Cette déſenſe ſubſiſte depuis *Guſtave-Adolphe*, qui limita le travail des Forges pour ceux, qui n'auroient pas une quantité ſuffiſante de charbons dans leurs forêts propres. *g*)

D'ailleurs on a aſſigné *aux Forges* les Mines, d'où elles ont à prendre les *Gueuſes*, dont la quantité eſt également proportionnée à la quantité de charbons aſſignée à chaque Forge. *h*)

Les *Artiſans*, qui travaillent le fer forgé, ſont aſtreints aux mêmes Loix.

Le transport du minér. aux Fourneaux (Maſugn) ſe fait en hyver.

Ce n'eſt d'ordinaire qu'en hyver, & lorsque le trainage eſt bien établi, que le *transport* du minérai ſe fait ſur des traineaux à deux chevaux aux différens *Fourneaux*, qui le doivent fondre.

Comment la fuſion de la mine crue eſt accélérée.

Pour accélérer la *fuſion* du minérai de fer, on ne prend communément en Suède ni chaux, ni gravier (Fluſsſtein); on y fait ſimplement un mêlange de différentes ſortes, on les couvre de *Caſtine*, on les calcine, on les fait briſer ſous les pilons d'un moulin, en morceaux de la grandeur d'une noiſette, & on les jette enſuite dans le grand fourneau.

Les Fourneaux ſont chauffés en Suède 40 ſemaines par an.

Ces Fourneaux (*Maſugn*) ſe chauffent en Suède quarante ſemaines de ſuite.

Celui de *Sæderfors* près de Dannemora fournit ſeul environ 7000 Schifp. de fer par an.

f) *Modéers* Svea Rikes Hand. Hiſt. p. 179.
g) Kongl. Bref d. 25. Nov. 1734. Mand. d. 21. Oct. a. 1649.
h) Kongl. Færordningen, d. 10. Sept. 1747.

Construction de ces Fourneaux.

Les Fourneaux (*Masugn*) pour fondre le fer, sont plus élevés en Angleterre qu'en Suède, où cependant ils le sont plus qu'en Allemagne.

Ceux de Suède ont 16 à 18 aunes de hauteur, au lieu que ceux d'Angleterre en ont jusqu'à 30 aunes. *i*)

Fourneaux de Sœdersors.

Les *Fourneaux de Sæderfors* ont 16 aunes de hauteur; ils sont circulaires de haut en bas, & bâtis de petites briques. On n'y fait pas des gâteaux ronds & minces, comme en Allemagne; mais on y fait des gueuses oblongues presque tout égales, ayant environ trois Schifp. de poids.

Le minérai de fer est en Suède plus phlogistique que l'hématite.

Le *Minérai*, qui produit le fer en Suède, est pour la plus grande partie une *chaux de fer phlogistique* & attirable par l'Aiman, au lieu que les *hématites* n'en sont attirées que lorsqu'elles sont un peu mêlangées de pyrites sulfureuses.

Combien de Lisp. font un Schifp.

Le Schifp. *de Minérai* est compté au poids de 20 Lisp. mais celui *de Fer de fonte* n'en fait que 16 Lisp.

Manières de travailler aux Forges.

Les Forges d'Oesterby & de Lœffta travaillent à *la manière des Wallons*; mais celles de Sœderfors à l'*Allemande*. *k*)

Le travail à la *Manière des Wallons* fournit un fer mieux fondu que l'autre, qui à son tour se fait à moins de fraix.

Forge d'Ancres à Sœderfors.

Dans la *Forge d'Ancres à Sæderfors* on assemble des piéces d'Ancres, ou fondues, ou composées de moins de barres, & par conséquent moins cassantes que celles, qu'on forge dans tout autre Païs, où les *Ancres* ne contiennent que *du fer forgé*.

i) *Jennings* Beskrifn. œfver en Masugns Byggnad anlagd 1755.

k) La forme & la construction des Fourneaux de forge (Hammarsmedshærdar) ont été décrites par *Dan. Teselius*, V. Svensk. Vet. Acad. Handl. Vol. III. 1742. p. 136 - 141.

On *exporte* annuellement de Sœderfors environ 1503 Schifp. d'Ancres, & une bonne quantité de Canons & d'Ammunitions, le tout faifant la valeur de 43200 Ecus de Banque.

Exportation annuelle de la Forge de Sœderfors.

Le *Collège des Mines* s'occupe depuis quelques années à établir plufieurs nouvelles *Salpétrières*, pour fournir aux Mines *la poudre à canon*, dont elles confument environ 1800 quintaux par an, à meilleur marché, qu'elles n'ont pu l'avoir jusqu'ici. Sa Fabrication ne doit coûter que cinq cordes de bois par quintal. *l*)

Le Sénateur, Comte de *Stockenftrœm*, fuppofe dans fon Difcours académique *om Svenfka Jærnbruksnæringen*, que dans toute la Suède on produit annuellement *400,000 Schifp. de fer par la fonte d'environ 1,200,000 Schifp. de minérai*, opérée moyennant (*16,800,000* tx. de Charbons, 3½ Læft de charbons par Schifp. de fer).

Calculs du Sénateur, Stockenftrœm, concernant les fraix de la fabrication de tout le fer du Royaume.

Cette quantité de fer fuppofée, il compte que dans toute la Suède il y a *25,600 hommes* effectivement *employés* à l'exploitation, à la fonte & à la forge de tout le fer, favoir:

4000 hommes pour *l'exploitation* de ces Mines;

10800 - - - pour abattre, couper, & voiturer *le bois* & pour faire les charbons. (NB. Selon lui 1,260,000 cordes de bois fourniffent 1,400,000 Læft de charbons, à 12 tx. le Læft.)

2000 - - - pour *fondre* le minérai en Tackjærn dans les Fourneaux ou Mafugn, en comptant 250 journées ou 40 Semaines propres à la fonte;

1800 - - - pour le *transport du Fer* de fonte aux Forges;

600 - - - do. du fable, gravier, bois (Roftved)

19,200 hommes.

l) *Lunds* Afhand. om Salpet. Sjuder. i Sverige; *Bergs Collegii* Berættelfe fœr Or 1769. p. 132 - 136; *Zetterfleus* Handelshift. p. 230; *Manderftrœms* tal om Saltpeters Luttring; *Sv. Saml.* p. 13.

19,200 *de l'autre côté.*
4000 hommes pour *transporter* 1400 mille Læſt de charbons,
2400 - - - pour *forger* le fer.
25,600 hommes.

26 Schifp. de fer de *fonte* fourniſſent 20 Schifp. de fer de *forge*.

Fraix de la Fabrication d'un Schifp. de fer forgé.

Les différentes Opérations, tant pour l'extraction que pour la fonte du minérai, & pour forger le fer de fonte, coûtoient en 1766, y compris tous les fraix, proviſions, Dixmes & autres Droits de la Couronne, tout au plus 4¼ Ecus de Banque d'Hambourg par Schifp., tandisque jusqu'en 1770., on l'a vendu 6¼ à 7 Ecus le Schifp., à l'endroit de ſa fabrication même; l'un & l'autre ſe trouve fort détaillé dans un *Mémoire du Comptoir de fer. m)*

Combien elle coûtoit 1764 à Sœderfors.

La Députation préſenta en même tems (1769) le Calcul des fraix, que *la fabrication de ce fer* exigea en 1764 à Sœderfors, tel que voici:

Pour la *Fabrication d'un Schifp. de fer en barres* on y paya alors:

5 Daler	26 Oere Srmt.		3 Schifp. de minérai, y compris le transport;
4 -	15	- -	2 Læſt de Charbons.
- -	25	- -	Fonte dans le Fourneau (Maſugn), y compris le ſuif & les gages des Employés &c.
- -	9	- -	Geſtellſteine pour les Fourneaux & Bois de grillage (Roſtved).
- -	29	- -	Contributions & Dixmes.
- -	10⅔	- -	Watholma Ogræfning.
12 Daler	14⅔ Oere Srmt.		en fraix de l'exploitation & de la fonte du minérai.

- Dlr.

m) Jærn Contoirets Berættelſe fœr Or 1768. (Ce Rapport eſt annexe à l'Avis de la Députation pour les Affaires des Mines à la Diète de 1769.) Riks. Stænders Bergs-Deputations Extractum Prot. d. 3. Aug. 1769. p. 22-29.

12 Dlr. 14⅔ Oere *de l'autre côté*

3 Dlr. 7 Oere Srmt. Contributions & Hammarſkat à payer par les Forges,
1 - 16 - fraix de reparations aux Forgerons
4 - 15 - 21 Læſt des Charbons.
3 - 26 - aux Employés, au Comptoir de fer, pour l'entretien des Machines, au prêtre &c.

13 - - *Fraix de la Forge.*

Som. 25 Dlr. 14⅔ Oere Srmt. tous les Fraix de la Fabrication.

Ces 25 Daler 14⅔ Oere Srmt. faiſoient alors 4 Ecus de Banque, en le comptant à 76 Marcs. On peut remarquer ici, qu'à *Sæderfors* on doit avoir employé 4 Læſt de charbons pour la fabrication d'un Schifp. de fer en barres, au lieu que Mr. de *Stockenſtræm* n'en ſuppoſe que 3½ pour le même effet.

Le Comptoir de fer prétend, que les fraix d'un Schifp. de fer montoient en 1767. à 29 1/2 Dlr. Srmt.

Selon *le Mémoire du Comptoir de fer*, ces fraix montoient en 1767. à 29 Dlr. 16 Oere Srmt. qui auroient fait, à 48 Marcs, 7 à 7½ Ecus de Banque, en cas que les Maîtres euſſent été obligés de tout payer d'après l'ancienne Taxe. Ce Mémoire le fait ſuppoſer, quoique à tort ſelon toute apparence.

Différence, qu'il y auroit eu en ce cas là.

La différence entre 25 Daler 14⅔ Oere & 29 Daler 16 Oere Srmt. feroit moins conſidérable dans tout autre Païs, qu'en Suède, où le *Numéraire* reſte ſouvent égal, quoique la *valeur intrinſèque de ce Numéraire* varie quelquefois du ſoir au lendemain. Le calcul en queſtion en eſt un exemple frappant.

L'an 1764 *le Change* étoit à 76 Marcs l'Ecu de Banque d'Hambourg, mais en 1767. il n'étoit qu'à 48 Marcs. 25 Dlr. 14 Oere Srmt. ne faiſoient donc ladite 1764e année que 3 11/13 Ecus, au lieu que 29 Daler 16 Oere valoient en 1767. jusqu'à 7½ Ecus de Banque.

Le prix numéraire du fer resta presque le même, nonobstant la baisse du change.

Les *Maîtres des Forges* auroient donc dû vendre en 1768 leur fer sans aucun gain ni intérêt? généralement parlant cette Assertion seroit fausse; & il faut remarquer à ce sujet, que ce Calcul du Comptoir de fer ne peut être regardé comme juste, qu'en tant que *toutes les Avances* avoient été faites l'année précédente avant la fixation du change. Quoiqu'il en ait été, le prix du fer en barres resta le même au dehors pendant tout ce tems; il ne changea pas non plus *à proportion* dans l'intérieur du Royaume.

Les *Maîtres des Forges*, qui avoient gagné exorbitamment *au change de 76 Marcs*, perdirent à leur tour & de la même manière, lorsqu'il fut fixé en 1768. à 42 Marcs l'Ecu de Banque.

Différens prix du fer depuis un Siécle.

Voici les différens prix, auxquels on a vendu *en Suède* le fer en barres:

1678 à 24	Dlr. Srmt. le Schifp. ce qui faisoit	$9\frac{3}{7}$ Ecus à	28 M. l'Ec.
1703 - $8\frac{1}{2}$ - $10\frac{3}{4}$	— — — —	4-$4\frac{3}{4}$ —	26 —
1715 - $12\frac{2}{3}$ - $14\frac{1}{4}$	— — — —	4-$4\frac{1}{2}$ —	38 —
1718 - $12\frac{1}{2}$	— — — — —	3 — —	49 —
1736 - $13\frac{1}{3}$	— — — — —	$4\frac{1}{4}$ — —	36 —
1763 - 39	— — — — —	$5\frac{4}{7}$ — —	84 —
1768 - 21	— — — — —	6 — —	42 —
1769 - 31 - 35	— — — —	$6\frac{1}{4}$-$6\frac{1}{2}$ - 7.	60 —
1773 - 33 - 36	— — — —	$5\frac{1}{2}$ - 6 —	72 —

Combien on exporte encore de fer par an.

Au lieu de 333,000 Schifp. que, selon Monsieur le Comte de *Stockenstræm*, on exportoit avant l'année 1769, on n'en peut compter actuellement que 300000 *Schifp. de Fer en barres*, pour lesquels l'Etranger paye sur la place, à $5\frac{3}{8}$ Ecus le Schifp., la valeur *d'environ 1,914,750 Ecus de Banque d'Hambourg.*

Suivant plusieurs Relat. & Mém. l'Exportation monta 1715. à 255000 Schifp. qui valurent à la Suède environ 1,083,000 *Ecus de Banque.*

A combien montoit l'exportation annuelle 1715-1740.

1740. 346,000 Schifp. à 40 Marcs 4,844,667 Dlr. Srmt. ou 1,453,390 Ecus de Banque par an.

Selon la *Direction générale des Douanes, n)* la Suède a exporté, en prenant le terme moyen de 14 ans, (1754-1768.) par an *331,869 Schifp. de fer,* qui ont rapporté à la Couronne, à $1\frac{1}{4}$ Dlr. Srmt. de *Douane* par Schifp. annuellement 414,832 Dlr. Srmt. La Couronne ayant levé en tout $5\frac{1}{3}$ Dlr. Srmt. par Schifp. à titre de Dixmes, de Douane & de Contributions extraordinaires, les Mines lui auroient donc donné *un Revenu annuel de 1,769,968 Dlr. Srmt.*

A combien la Direction de la Douane fait monter la Somme du fer exporté.

Revenu de la Couronne.

Le terme moyen des années 1766-1768. faisant 319,370 Schifp. de fer par an à $6\frac{1}{2}$ Ecus le Schifp., la Suède portoit encore alors la valeur de son exportation annuelle en fait de fer à la Somme de 2,075,405 Ecus de Banque.

Terme moyen de la quantité du fer exporté 1766-1768.

Pour la Fabricat. de cette quantité *de fer d'exportation* & d'environ 70,000 autres Schifp. de fer, consommé dans le Royaume même, il y avoit alors 566 Martinets ou Hammar, & 1007 Atres (Herdar.) Voy. la Table No. XXXVI.

Combien il y avoit alors de Martinets & d'Atres en Suède.

Le *Collège des Mines* & le *Comptoir de fer*, aussibien que *la Députation* des Etats, *conviennent* également dans leurs *Rapports* présentés aux derniers Etats de 1771, que depuis ladite 1768e Année *l'exportation du fer* a considérablement diminué, & les Regîtres des Douanes pour les années *1773* & *1774*. confirment le tort, que le fer de Russie fait à celui de Suède, tant par l'égalité de sa bonté que par son prix.

On n'exporte plus aujourd'hui la même quantité, à cause du fer de Russie.

n) Gen. Tull Directions Relat. til Riksens Stænder 1769. p. 28.

Combien la Russie exporte de fer par an.

Depuis *1768 la Russie* exporte annuellement *270* à *280000* Schifp. de fer. *o)*

Le fer de Suède est de 25 p. Ct. plus cher que celui de Russie sur quelques Places de Commerce.

Le *fer de Russie* ne coûte (y compris tous les fraix de la fabrication, du transport & de l'entrée jusques sur la place de Londres) que *13 Liv. Sterling* 15 Schelling 11 pences la tonne ($7\frac{1}{2}$ Schifp. de fer), au lieu que la même quantité de *fer Suédois* ne peut y être portée qu'avec une dépense de *17 Liv. Sterling 15* Schelling *11* **Pences, &** que celui-ci devient par conséquent de *25 p. Ct. plus cher* que le fer de Russie. *p)*

Cette Considération doit naturellement porter *la Suède* à diminuer le prix de son fer. Aussi le *Comptoir de Fer* s'est il-effectivement relâché dans ce dernier tems sur un point aussi indispensable pour la conservation de sa concurrence; on a été obligé de vendre le fer *au dessous* de *6* Ecus le Schifp. de fer en barres.

Combien la Suède gagnoit autrefois à son Commerce de fer, en le supposant partout égal à celui qu'elle faisoit à Londres.

Selon les Prix-courans, successivement publiés depuis *1757-1766*, & détaillés dans plusieurs Ecrits publics, on a payé, année commune, sur la place de Londres, pour

7500 Schifp. (ou *1000* tonnes) de fer Suédois, *437500* Dlr. Srmt. ou *17500* Liv. Sterling
à *25* Dlr. Srmt. la Livre

Fraix de Fabrication, Péages &c.	*250,000* Dlr.	
Frêt de Vaisseau. - -	*83915* -	
Le Négociant a donc avancé		*333915* Dlr. Srmt.
Gain - - -		*103585* Dlr. Srmt.

o) Tankar om Svensk. Jærnhand. p. 30-39.
Bergw. Deputat. Betænkande, 1769. p. 18.

p) Tankar om Sv. Jærnhandel.

Si l'on suppose partout le même gain sur la même quantité de fer, *331869 Schifp. de fer* annuellement exporté procuroient alors à la Suède un *gain d'environ 11,220,000 Dlr. Srmt.*, qui selon le cours du Change de l'année commune à *68* Marcs le Riksd. faisoient annuellement par le moyen de *2,607,436* Ecus de Capital, *1,980,000 Ecus de Banque en faveur de la Suède.*

Le Commerce de son fer ne lui a pas été depuis également favorable, ni par son prix, ni par la quantité de son Exportation, vûque, par les raisons marquées, la Suède n'a pu exporter:

La Suède n'exporte plus actuellement tant de fer, qu'elle exportoit ci-devant.

1769 qu'environ *304,000* Schifp. de fer en barres, ammunitions,
1773 - - *299,000* - - - - - & enfin
1774 - - *316,000* - - - - - - -

Les *Villes de Stockholm & de Gothembourg* sont chargées presque toutes seules du Commerce de Suède, & particulièrement de l'exportation de son fer. Les Tables dressées d'après les Régitres de Douane, (v. l'Article suiv. du Commerce,) montrent, qu'on exportoit année commune

Stockholm & Gothembourg sont presque toutes seules le Commerce de Suède.

	de *Stockholm.*	de *Gothembourg.*
17*66* — 17*68*.	3212 Schifp. de Plaques	
	42*56* — Canons & Ancres	8487*6*
	187481 — Barres &c.	
	708 — Clouds — —	189
	2341 — Acier — —	1012

Somme 284175 Schifp. de toutes sortes de fer.

1773—1774.	2560 Schifp. de Plaques de fer	
	*6*400 — Canons, Ancres &c.	93372 — de Barres &c.
	208173 — Barres	
	1108 — Clouds	178½ — Clouds
	2537 — Acier.	837¼ — Acier.

Somme 315,167 Schifp. de toutes sortes de fer.

Différentes sortes de fer exportables en Suède.

Voici les *différentes sortes de fer*, qu'on exporte de la Suède pour des Païs étrangers:

1) le *fer blanc roulé* est envoyé surtout en Portugal & en Angleterre avec une Prime de - - - 12 p. Ct.

2) le *fer p) blanc forgé* aux mêmes endroits, - - 8 -

3) *Plaques de fer;* elles passent en Allemagne, en Espagne, en Angleterre & en Portugal - - - 6 -

4) *Barres plattes & longues* - - - - 6 -

5) - - *minces quarrées* ayant ⅝ pouces de diamêtre, (ces deux sortes 4 & 5 se vendent surtout en Angleterre) - 1. 4 -

6) toutes sortes d'Outils & d'Instrum. de Labour &c. haches - 15 -

7) Clouds de toute sorte & grandeur, qui se vendent en France & en Espagne - - - -4-20-

8) Fer ouvragé suivant le plus ou moins de soin - -10-20-

9) Bandes minces & plattes, passent en Allem. & en Espagne - - -

10) Barres de fer, qui sont principalement envoyées en Angleterre, en Hollande & en Allemagne. - - -

11) Le *Champelon* se débite en France, en Allemagne & surtout en Angleterre. - - - - - -

12) *Anneaux ou Barres plattes recourbées*, sont envoyés en Espagne & en Allemagne - - - - -

13) *Acier cémenté* (Brennstol), il en est payé en Prime d'exportation - - - - - 6 -

14) - - (Garfvadt Stol) - - - - 12 à 20 -

Tables, qui exposent en détail la quantité de chaque sorte de fer exportée.

L'*Exportation annuelle* de ces différentes sortes de fer se trouve détaillée dans les Tables inserées au Chapitre suivant & composées d'après des Actes publics, tels que les *Relations* du Conseil des Mines présentées aux Etats de 1769. & 1771. les *Avis* des Députations de Commerce

p) Il n'y a en Suède que trois Blancheries (Bleckhammar): 1) à Johannisfors, 2) à Stiernesund en Nerike, & 3) en Finlande. Le travail s'y fait comme en Saxe, d'où l'on a même tiré les premiers Ouvriers. V. Bergs-Collegii Berættelse, 1769. p. 99.

& des Mines, les *Mémoires* du Sécrétaire d'Etat *Liliencrantz*, ci-devant *Westermann*. (q

En exceptant No. X. XI. & XII. les diverses Sortes de fer susmentionnées, que depuis 1763 -- 1767. on a exportées, année commune, ont valu annuellement à la Suède 1,047,221 Dlr. Srmt. ou 174,531 $\frac{1}{8}$ Ecus de Banque d'Hambourg. *r*)

On n'en sauroit cependant mettre pour le compte *du fer proprement ouvragé* ou ennobli, que 35198 Dlr. Srmt. annuellement gagnés par là depuis 1763. jusqu'en 1767. V. la Table No. XXXVI.

1745 - 1748. on exporta par an pour la valeur de 54000 Dlr. Srmt. (14727 Ecus) de fer ouvragé.
1769. — — 68852 Dlr. Srmt. (17213 Ecus de Banque.)
1770. — — 180000 — (40000 do.)

Quant aux *Manufactures* même, il suffit d'observer ici en général, que depuis quelques années on cherche à les encourager de différentes manières. L'importance & même la nécessité d'ennoblir & d'ouvrager de plus en plus le fer d'exportation, a été démontrée dans plusieurs Ouvrages fort intéressans, dont les principaux sont: 1) Bergs-Collegii Berættelse 1771. p. 51 -- 57. 2) Commerce-Collegii Berættelse foer 1769. Ors Riksdag; 3) *Ekstræms* Tal om Jærnfoerædling; 4) *Rinmans* Arbeten.

Auteurs, qui ont particulièrement traité des Fabriques en fer & en acier.

Du Comptoir de Fer.

Les *Propriétaires des Mines* empruntoient autrefois des *Maîtres des Forges*, & ceux-ci à leur tour des *Négocians* tant nationaux qu'étrangers, qui exportoient le fer. *s*)

Motifs de l'établissement du Comptoir de fer en Suède.

Les uns & les autres se plaignoient de ce que le besoin d'emprunter les forçoit de vendre *au dessous* d'un prix raisonnable.

q) *Westermanns*, (aujourd'hui *Liliencrantz*) Memorial til Riksens Stænder angoende Utskjepning af Svensk Svartsmide; *Modéers* Handels-Historia, p. 178.

r) *Westermanns* Memorial, p. 40. Bergs-Collegii Berættelse 1769. p. 99 - 104.

s) *Stockenstræms* Tal om Svensk Jærnbruks Næring.

Pour obvier à ces plaintes bien ou mal fondées, *les Etats* de Suède permirent en 1734. à la *Banque* de prêter sur les fers, d'abord (1734.) à 5 ½ p. Ct. 1738. à 5 p. Ct. & enfin depuis 1748. à 4 p. Ct. d'intérêt.

Les Propriétaires des Mines s'associent à l'instigation de Mrs. de *Polhem* & de *Nordencrantz*.

Les Propriétaires des Mines *s'associèrent* enfin, 1747. malgré toute sorte de contradictions, pour former, suivant le Projet de Mrs. de *Polhem* & de *Nordencrantz*, *t*) *un Comptoir chargé de soutenir les Fabriques de fer & d'acier* (Svartsmide); de *prêter* sur fer à 4 p. Ct., & *d'acheter* tout le fer en barres, que les Négocians *refuseroient* de prendre à *six* Ecus de Banque le Schifp. & les autres sortes au prix fixé en conséquence, à chaque foire de Christinehamn.

Les *Emprunts* faits à la Banque sur du fer d'exportation, montoient depuis

1744 - 1747.	en tout à	663,680 Dlr.	ou par an à	165,920 Dlr.	Koprmt.
1748 - 1756.	—	38,769,263	— —	4,307,696	— —
1757 - 1760.	—	14,980,610	— —	3,745,152	— —

But de cet Etablissement.

Les *Fonds du Comptoir de fer* sont formés, tant par les gains, qu'il fait *lui-même*, que par la Taxe, (1 Dlr. Koprmt. par Schifp.) qu'il lève sur le fer, que *d'autres* exportent.

Ledit *Comptoir* devoit en revanche *soulager* les Propriétaires des Mines & des Forges, & se *charger* à cet effet du payement des 4 p. Ct. d'intérêt de l'argent emprunté sur le fer engagé à la Banque.

Dès la permission accordée aux *Propriétaires des Forges*, d'emprunter de la Banque à 6 p. Ct. d'intérêt, *le Change*, qui n'avoit été en

t) *Nordencrantz* bekymmersløse Stund. Tankar, P. III. p. 26 -- 56. om Jern Contoirets første Inrættning; *Polhems* tal om det hvad Fæderne landet har mæst af nøden, p. 14; Kongl. Privilegierne før Jærn Contoiret d. 29. Decembr. 1747. Kongl. Førordn. d. 22. Sept. 1752.

en 1734. qu'à 33 Marcs. Le *prix* de l'Ecu de Banque hauſſa d'abord jusqu'à 36 Marcs. Depuis 1744-1747. où il ne faloit payer que 5 p. Ct. d'intérêt, ces Emprunts avoient déja été portés:

1744.	à	290153 1/3	Dlr.	Srmt.
1745.	—	610476	—	—
1746.	—	653333 1/3	—	—
1747.	—	657947 1/3	—	—

Les *intérêts* ayant été encore *diminués* cette dernière année pour les Emprunts ſur le fer, au point que les Exportateurs recevoient, contre 1 Dlr. Koprmt. par Schifp., d'abord 36 Dlr. & à la fin 60 Dlr. Koprmt., ces Emprunts montèrent depuis annuellement aux Sommes, que voici:

1748.	à	3,469,560	Daler.	
49.	—	3,631,050	—	—
50.	—	4,161,311	—	—
51.	—	4,571,974	—	—
52.	—	6,012,880	—	—
53.	—	4,349,298	—	—
54.	—	4,019,770	—	—
55.	—	4,063,760	—	—
56.	—	4,489,660	—	—
57.	—	4,133,240	—	—
58.	—	3,742,900	—	—
59.	—	2,950,510	—	—
60.	—	4,153,960	—	—

Tous les autres Emprunts ayant été enfin *défendus* à la Banque, on trouva à la Diète de 1766. que les Emprunts faits depuis 1762-1765. ſur *le Fer ſeul*, montoient, ſuivant les Calculs du Committé ſecret, à *66,841,766 Dlr. Cuivre*, ou 222 tx. d'or & 80,544 Dlr. Srmt. *u*)

u) Secret. Utſkott. Utdrag. af Protocoll. angoende Banco-Werckens Tilſtond, d. d. 20. Sept. 1765.

Suites de cet Etablissement par rapport au Cours du Change.

Le Cours du Change haussa à proportion de la quantité des Billets, & monta:

1734 - 1737.	de 33	à 38	Marcs l'Ecu.		
1738 - 1744.	— 40	— 42	—	—	
1745 - 1748.	— 43	— 48	—	—	

Les abus, qu'on avoit faits de cet Etablissement, portent les Etats de 1766. à y faire toute sorte de changemens.

L'*abus*, qu'on faisoit trop souvent de cet Etablissement, peut-être plus éblouissant que réellement profitable au Public, détermina les Etats de 1766. à *borner* ces Emprunts, devenus excessifs, depuis que le Comptoir du Fer s'étoit *chargé* des intérêts payables à la Banque à raison d'un Dlr. de Cuivre, qu'on lui payoit pour chaque Schifp. de fer en barres.

Ils ordonnèrent donc *) que

1) quiconque vendroit du fer, seroit obligé de payer encore à l'avenir au Comptoir de fer *un Daler Koprmt.* par Schifp.; mais que
2) les quatre *Directeurs dudit Comptoir* ne seroient ni exportateurs de fer, ni en aucune autre façon employés à l'Économie des Mines; qu'ils seroient *tirés de la Société des Propriétaires des Forges*, & qu'ils ne seroient tout au plus que quatre années de suite chargés de la Direction, pour laquelle la Couronne *députeroit* de son côté deux Membres, l'un du College de la Chambre, l'autre du Comptoir d'Etat;
3) il seroit défendu de prêter à l'avenir sur le fer, lorsqu'il devoit être *exporté*;
4) le *Comptoir* prêteroit uniquement *aux Maîtres des Forges*; & qu'à cet effet
5) ledit Comptoir auroit à faire passer une certaine somme d'argent à *Christinehamn*, pour faire à *ceux-ci*, *en tems de foire*, des avances propres à les dispenser d'y vendre leur fer *au dessous de six*

*) Reglement. foer Jærn Contoiret. d. 1766.

Ecus de Banque le Schifp. ou pour leur prêter *à 5 p. Ct.*, dequoi satisfaire aux engagemens, qu'ils pourroient avoir contractés pour la *livraison* d'une certaine quantité de fer dans le tems convenu & aux conditions stipulées.

Il fut au reste expressément *défendu* audit Comptoir, d'acheter du fer, *tant* que *d'autres* offriroient 6 Ecus par Schifp.

Les *Etats de 1769.* déclarèrent enfin le *Comptoir du Fer indépendant*, quant à ses arrangemens économiques. *y*) Il fut donc réglé à cette Diète, que

Le Réglement de 1766. est corrigé à la Diète de 1769.

1) les *Propriétaires des Mines* seroient autorisés de dresser eux-mêmes les *Instructions* pour leurs Députés, chargés de l'Administration du Comptoir de fer.
2) la Banque *prêteroit de nouveau* tant sur le fer en barres 16 Dlr. Smt. par Schifp. à 4 p. Ct., que sur celui *de Manufacture*, selon la taxe du Collège des Mines, à 4 p. Ct.; le tout sans acception de personne & seulement pour 6 à 9 mois.
3) La *Banque* prêteroit au même effet *10 tx. d'or au Comptoir du Fer*, pour le mettre en état *d'encourager* de plus en plus l'exportation du fer & particulièrement du fer *ouvragé* &c.
4) La Banque délivreroit outre cela par an 20,000 *Dlr. Smt.* à la disposition *du Collège des Mines*, chargé d'encourager préférablement l'exportation des Ouvrages de cuivre, & du fil de laiton.

Depuis la Diète de 1769. *le Comptoir du Fer* est donc *libre* de prendre telles mesures, qu'il trouve lui-même convénables à ses intérêts; & la *différence* des

Avantages résultés de ce dernier Réglement en faveur du Comptoir du fer.

Nn ij

y) Riksens Stænd. Bref til Konungen om Jærn Contoiret. d. 1769. 1770. Ors Riksdags Beslut.
Bergs-Collegii Berættelse 1771. om Jærnhandel.
Riksens Stænd. Secret. Utskott. Betænkande d. 30. Oct. 1769.

tems exigeant fouvent de nouveaux arrangemens, les Intêreffés font convenus de s'affembler *tous les trois ans* pour la revifion du Réglement relatif & pour la nomination de nouveaux Directeurs.

Monfieur de *Nordencrantz*, Confeiller de Commerce, rend au refte dans fon Ouvrage, intitulé: *Bekymmerslæfa Stunders menlæfa Tankar*, Part. III. p. 26 -- 55. un compte, auffi curieux qu'exact, des *motifs* de l'établiffement de ce Comptoir & des *inconvéniens* réfultés du Privilège accordé à cet effet en date du 29. Decembr. 1747. auffi bien que des *raifons*, qui ont porté les Etats de 1766. à corriger plufieurs points dudit Privilège.

Ouvrages allégués dans le courant de ce Mémoire :

Benzelius de Re Metall. Sv. Goth. Upfal. 1703.

Bergs-Collegii Berættelfe til Rikfens Stænder fœr 1769. Ors Riksdag. (Relation du Collège des Mines préfentée aux Etats de 1769.) 4. Stockholm, 1769. pgg. 139.

- - fœr 1771. Ors Riksd. (pour la Diète de 1771.) 4. Stockholm, 1771. pgg. 68.

Bergs-Deputations Extract. Protocolli famt Jærn Contoirets Memorial, och Bergs-Collegii Yttrande dæræfver, (Extrait du Protocolle de la Députation pour les Mines; il y eft joint un Mémoire du Comptoir de Fer avec le Videtur du Collège des Mines,) 4. Stockh. 1769. pgg. 45.

Bergmann (Bergsrod.) de confect. Alun. Lipf. 1757.

- - Færflag at fœrbættra Alunluttring, (Moyen de perfectionner la fabrication de l'Alun,) 8. Stockh. 1767.

Brandt, (Bergsr.) om Færgcobolter, (de la Calamine pour la Teinture,) 8. Stockh. 1760.

Botins, (Kammar R.) Utkaft til Svenska Folkets Hiftoria.

Brings (Lagerbrings) Monum. Scan. Part. 3.

Clasons Tal om Orsakerna til Sveriges Handels Omskiften, (Raisons des revolutions arrivées à l'égard du Commerce de Suède,) 8. Stockh. 1769. pgg. 46.

Colliander Aurifod. Aedelfors,* 4. Upf. 1764.

Ekstræms tal om Jærnfœrædling, (Discours sur les avantages d'ennoblir le fer) 8. Stockh. 1750. pgg. 44.

Engestræms (*Gust. von*, Ass. i Bergs-Collegio) Tal om Mineralogiens hinder och Framsteg, (Difficultés & progrès de la Minéralogie,) 8. Stockholm, 1774. pgg. 26.

- - Ræn om Etsning po Jærn och Stol, (de la Gravure sur le fer & sur l'acier,) 8. Stockh. 1774. pgg. 14.

- - Anmærkningar vid Alun tilværkning. (Observations faites à l'égard de la fabrication de l'Alun,) *v. Svensk. Wetensk. Handlingar, fœr* 1774. pgg. 273 - - 297.

Fernov de Regn. Vermel. metall. Upf. 1764.

Funks Afhandl. om Potaskas Calcinering, (Traité de la calcination de la Potasse,) 8. Stockh. 1759.

Hermelins, (*Sam.* Baron, Ass. i Bergs-Coll.) Tal om Næringarnes fœrhollande i Rikets særskildte Landsorter, (Du rapport, que les différentes branches de l'Industrie ont entr'elles dans les diverses Provinces du Royaume,) 8. Stockholm, 1774. pgg. 114.

- - om Koppar Slaggers Smæltande efter Rostning, (de la fonte des Scories de Cuivre,) 8. Stockh. 1766.

Heykenskjœlds, (Bergsrod.) tal om Bergshushollning, (de l'Administration des Mines par rapport à leur économie,) 8. Stockh. 1759. pgg. 18.

- - om Bergshandteringens otskillige Oeden, (des diverses revolutions arrivées à l'exploitation des Mines en Suède,) 8. Stockh. 1768. pgg. 23.

Hylphers om orlig Silfver tilverckning. vid Sala Grufva ifron ældre tider (de la Fabrication annuelle de la Mine d'argent à Sahla depuis le 13e Siècle,) 8. Stockholm, 1767.

Jærnhandel, Tankar om Svenska, (du Commerce de Fer,) 4. Stockh. 1770. pgg. 45.

Jennings Beskrifning œfver en Masugns Byggnad, (Déscription d'un grand Fourneau,) 8. Stockh. 1756.

Kœnigs Lærdoms œfningar, (Exercices dans les Sciences,) 8. Stockholm, 1743. 1748. Vol. VI.

Liliencrantz, (Stats Secret.) Memorial om Svartsmidens Utskeppning, (Memoire de l'exportation du fer noir de Manufacture,) 4. Stockh. 1769. pgg. 44.

Manderſtrœm (Hofmarſkalk) om Saltpetters Luttring, (de la fabrication du Salpêtre,) 8. Stockh.

Meſſings tilverckningsProceſs, (Méthode de fabriquer le Laiton,) v. Svensk. Acad. Handling. fœr Or 1766.

Modéers Fœrſœk til en Allmænn Hiſtoria om Svea Rikes Handel. (Abrégé d'une Hiſtoire générale du Commerce de Suède,) 8. Stockh. 1770. pgg. 342.

Moraus de Vitriolo, Upſ. 1703.

Morainius de Cupr. Fahlun. vet. priſc. met. Upſal. 1757.

Morin. de Numm. in Suec. æreis, Upſ. 1717.

Nordencrantz, (Commerce Rod von) Bekymmerslosa Stunders menlœſa Tankar, (Penſées libres dans des heures de loiſir & ſans chagrin) 4. Stockh. 1764-1769. VI. Part.

Rinmann om Jærnfœrædlingen, (de l'Art d'ennoblir le fer,) 8. Stockh. 1772.

Sandels, (Bergs R.) Rœn angoende Malm-och Bergſprængning, (Expériences pour faire ſauter des mines & des roches,) 8. Stockh. 1769.

- - Diĉtamen ad Protocollum angoende Wahrupriſers och Arbetslœners reglerande, (concernant la néceſſité de régler les prix des Marchandiſes & des Salaires,) 4. Stockh. 1767.

Svab, (*And.*) de Juribus & Privilegiis ad rem in Suec. Met. pertin. Upſal. 1704.

- - (*Aut.* von) Rœn om ſtrykande Quartzgong i Aedelfors Gullmalms Traĉter, (Recherches par rapport aux filons d'or à Aedelfors,) 8. Stockh. 1762.

- - - Beſkrifning po en ny Inrættning af ſumpar til den fina ſegſlammens fongande och ſorterande vid Silfvergrufvor, (de l'établiſſement d'une Saygerhütte,) 8. Stockh. 1763.

- - - Rœn om Gullkoppars ſegring vid Aedelfors Gullverck, (Moyen de ſéparer le Cuivre d'avec l'Or à la Mine d'Aedelfors, 8. Stockh. 1761.

- - - Berættelſe om en natif Regulus Antimonii eller Spitzglaskung, (Rélation d'un Régule natif,) 8. Stockh. 1753.

- - - Rœn om Aluns Luttring ſamt Oefver Direĉt. *Faggots* Anmærckningar dervid, (de la fabrication de l'Alun, avec les Remarques de Mr. *Faggot*,) 8. Stockh. 1767.

Stiernemans (von) Samling. af Riksdags Beſlut, (Recueil de Recès des Diètes.)

- - Saml. af Oeconomie och Commerce Fœrordningar (Recueil d'Ordonnances relatives à l'Economie & au Commerce.)

Stockenſtrœm, (Riksrod Grefve von) Tal om Svenſks Jærnbruksnæringen, ſamt om Jærn Contoiret, (des Mines & du Comptoir du Fer,) 8. Stockholm, 1767. pgg. 38.

Svedenborg, (Aſſeſſ.) de Regno miner. de Ferro & Cupro. v. *Ej.* Opera Philoſ. & Mineralia, Dresd. & Lipſ. 1734.

Svenſka Samlingar, (Recueil de Pièces Suédoiſes,) VI. Stycken, 8. Weſteros, 1763. pgg. 356.

Teſelius om Hammarſmeds Hærdar, (de la figure des Atres & des Forges en général,) v. *Wetenſkaps Acad. Handlingar*, Tom. III. Stockholm, 1742. p. 136 -- 141.

Tilas, (Baron, Bergsr.) Utkaſt til Sveriges Mineral Hiſtoria, (Eſſai d'une Hiſtoire minéralogique de Suède,) 8. Stockh. 1765. pgg. 104.

Wallin, Sigtuna ſtans & cadens.

Wingord de Prærogat. Regn. Suec. natur. Upſal. 1763.

Wollèn de Argent. Fodin. Sal. Upſal. 1725.

Zetterſten (Groſshandl.) om allmænne Handels Hiſtorien och Wetenſkapen, (de l'hiſtoire & de la ſcience du Commerce général,) 8. Stockholm, 1769. pgg. 248.

IX.

DES FORÊTS

ET DES

AVANTAGES, QUE LA SUÈDE EN TIRE.

Le *Bois* & les *Charbons* étant des matières indispensables, pour la Vie en général, & pour *l'extraction* & la *fabrication* des Minéraux en particulier, il me paroit à sa place, de traiter succinctement des principales Productions des Forêts en Suède, après avoir rendu compte de l'état actuel de ses Mines & de ses Productions minérales.

Vastes Forêts en Suède.

*On sçait, qu'il y a de vastes Forêts dans *plusieurs* Provinces du Royaume, surtout dans les Provinces *septentrionales* & en Finlande. Elles semblent même inépuisables en fait de toute sorte de bois à bruler & de construction.

La mauvaise Economie y a causé de grands ravages, surtout par le Svediandet.

Cependant la mauvaise Economie en général a) & le *Svediandet*, (combustion de tous les arbres & arbrisseaux sur les champs, qu'on veut ensemencer,) sont *également ruineux* pour les Forêts & pour l'Agriculture. Y ayant causé, & y causant encore aujourd'hui des ravages énormes, *le Gouvernement* a souvent publié des Réglemens tendans à en bor-

ner

a) Bergs-Collegii *B*erættelse til Riksens Stænder 1769. p. 132-137.

ner les abus. Les *Ordonnances* les plus remarquables se datent des années 1535, 1649, 1734. & 1739. *b*)

Ordonnances émanées à cet égard.

Les *Réglemens* du 21 Octobre 1649 & du 25 Novembre 1734. statuent entr'autres, que de peur de manquer un jour de bois pour la fabrication du Fer & des autres Minéraux, il appartiendra à l'avenir *au Gouvernement*, d'assigner *aux Fourneaux de fonte* & *aux Forges*, les Districts en état & *chargés* de leur livrer annuellement une certaine quantité de charbons à un prix fixe.

Ordonnances, qui fixent la quantité & le prix des Charbons pour les Fourneaux & pour les Forges.

Ces Districts, nommés *Bergslagen*, jouissent en revanche de différentes immunités, & sont subordonnés *à la Jurisdiction du Collège des Mines*, au lieu que les autres Forêts relèvent de la Jurisdiction du lieu.

Les Districts assignés aux Mines (Bergslagen) jouissent en revanche de plusieurs immunités.

Indépendamment du besoin absolu, que les Mines ont de ces secours, les *Forêts* fournissent encore à la Suède une grande partie de ses *Marchandises d'exportation*. *c*)

Les *Planches*, le *Goudron*, la *Poix*, la *Potasse* sont envoyés en grande quantité dans les Païs étrangers.

Quant au seul Article des *Planches*, on en exporte annuellement:

Exportation annuelle en fait de Planches & de Poûtres.

de *Gothembourg* & d'Uddevalla	environ 30000	Douzaines.
de Wisby — — —	13 à 14000	—
de Calmar — — —	40000	—
de Gefle — — —	14000	—
de Norrlande — — —	32000	—
de Stockholm, qui les tire de divers endroits	30000	—

b) *Heykenskjøld* (Bergsrod) om Bergshushollning, p. 13.
c) *Rudenschœld* (Commerce Rod) Tal om Skogs Nytt. pag. 16-19.

Ces ſommes, y compris les moindres parties de quelques autres Provinces, font, année commune,

149072 Douzaines de Planches, & 10362 différentes ſortes de *Poûtres.*

Du Goudron & de la Poix.

La Couronne étoit anciennement obligée de recevoir, ſurtout en Finlande, le *Goudron* & la *Poix* en guiſe d'Impôts.

Différentes Compagnies formées pour l'exportation du Goudron & de la Poix depuis 1648-1701.

Il y eut à cet effet *quatre* différentes *Compagnies* ſucceſſivement chargées d'acheter une certaine quantité de *Goudron*, au prix *préſcrit* dans les Privilèges d'Octroi; & les Contrats devoient ſe conclure en Ecus de Banque, tout comme il a été depuis ordonné à l'égard du Fer.

depuis 1648--1668. la *première* Société octroyée devoit acheter 7000 Laſt ou 91000 tx. de Goudron à 15 Riksd. le Laſt de *Goudron*; & à 36 Riksd. le Laſt de *Poix*. *d*)

- - 1668--1682. la *ſeconde* Société étoit obligée d'acheter annuellement 5000 Laſt (65000 tx.) à 17 Dlr. Smt. le Laſt de *Goudron*; & à 40 Dlr. Srmt. le Laſt de *Poix*.

- - 1689--1690. La *troiſième* Compagnie étoit chargée d'acheter 8000 Laſt (104000 tx.) de *Goudron*, à 26 Dlr. Srmt. le Goudron; & à 45 Dlr. Srmt. le Laſt de *Poix*.

- - 1698--1701. la *quatrième* Société devoit acheter 7500 Laſt au même prix; mais avec une augmentation de Douanes, ſavoir de 10 Dlr. Srmt. de *recognition* par Laſt. *e*)

d) Placard du 29 Août 1654. *Claſons* Tal om Svenſk. Handels omſkiften, pag. 43.

e) *Claſons* Tal, pag. 43 -- 56. *Modéers* Svea Rik. Handelshiſt. p. 100-104.

* *Trois* Tonneaux de *Goudron* fournissent *deux* Tonneaux de *Poix*; il étoit donc libre au Propriétaire de fournir la quantité présçrite en Goudron ou en Poix, pourvû qu'il obsérvât la proportion marquée.

Proportion entre le Goudron & la Poix.

Les *deux premières Sociétés* n'étoient chargées, que de l'achat & de l'exportation du Goudron cuit *au Nord de Stockholm*, au lieu que *les deux autres* étoient chargées de tout ce Commerce.

Les *Fourneaux* pour cuire le Goudron en Suède, ressemblent à ceux qui se trouvent à Neustadt. *f*)

Suivant *le Bilan du Commerce*, présenté 1726 au Roi, l'exportation des Planches, du Goudron, de la Poix & de quelques autres Productions tirées des Forêts, ne fut portée en 1724. qu'à la valeur de 739110 Dlr. Srmt.

Combien on a exporté annuellement de Goudron, de Poix, de Planches &c. depuis 1738.

depuis 1738 - 1744. on exporta annuellement, une année portant l'autre:

52149 tx. de Goudron.
10265 — de Poix.
138600 Douz. de Planches.

— — 1752 - 1763. année commune. *g*)

89226 tx. de Goudron.
16082 — de Poix.
150000 Douzaines de Planches.
49442 Poûtres, Chevrons & autres Piéces de Charpente.
15611 Lattes (Lærktar.)

— — 1769 — — 76465 tx. de Goudron.
14799 — de Poix.
5982 — Schifp. de Potasse.

O o ij

f) Svenska Samlingar, p. 14. 16.; 336. & suivantes.
g) Svensk. Wetensk. Acad. fœr Or 1765. p. 48. 49.
Vingord. de Prærog. R. Su. Nat. p. 13.

156809 Douzaines de Planches.
25959 Poûtres, Chevrons & autres Pièces de Charpente.
85572 Lattes.

	Dlr. Srmt.	Ec. de Banq.
1770 —— L'*exportation* fut portée à		
77460 tx. de Goudron) 13924 do. de Poix)	742500	165000
3442 Schifp. de Potaſſe	211576½	47017
514 do. de Cendres	11556	2568
136872 Douzaines de Planches, dont 30000 do. étoient Parquets (Halfbotn) 1872 - - - Helbotn 2563 - - - Ais de ſapin &c. 26481 Poûtres, Chevrons &c. de Chêne & de Sapin 249995 Lattes (Læktar & Ràfler)	778500	173000
	1744132½ ou Dlr. Srmt.	387585 Ecus de Banque.

Outre les Gouverneurs de Provinces & le Collège des Mines, qui ont la *Surintendance* des Forêts, les Officiers de la Venerie (*Jægerie Staten*) ſont chargés, au moins dans quelques Diſtricts, de l'Inſpection individuelle des Forêts.

L'entretien dudit Etat coûte aujourdhui à la Couronne environ 10380 Dlr. Srmt. en Suède, & 90 Dlr. en Finlande.

En 1696 il ne coûta même, que 9029 Dlr. Srmt. en tout.

Au reſte la *conſtruction* de toutes ſortes de Navires procurè encore de grands Avantages à la Suède *h*); mais cet Article ayant un rapport direct à la Navigation & au Commerce général, il en ſera parlé ailleurs.

h) *Clæſons* Anmærkning. vid Svenſk. Sjoefart. och Skiepps Byggeriet.

Auteurs allégués.

Bergs Collegii Berættelse til Riksens Stænder, (Relation du Collège des Mines pour la Diète de 1769.) 4. Stockh. 1769. pgg. 141.

Clasons twenne Tal om Svenska Handelns Omskiften och Orsakarne dertil (Discours sur les Revolutions arrivées dans le Commerce de Suède) Stockh. l'un de 1751. l'autre de 1769. traite de leurs Causes.

- - - Anmærkningar vid Svensk Sjœfart och Skjeppsbyggeriet. (Réflexions sur la Navigation & sur la Construction des Vaisseaux en Suède,) Stockh. 1769.

Heyke (depuis *Heykenschœld*, Conseiller des Mines) Tal om Bergshushollning i gemen-(de l'Administration des Mines en général,) Stockh. 1759.

Modéers Fœrsœk til en almænn Historia om Svea Rikes Handel. 8. Stockh. 1770. pgg. 342.

Rudenschœld (Conseiller de Commerce) Tal om Skogsnyttjandet (de l'Usufruit des Forêts).

Svenska Samlingar (Recueil de toutes sortes de Pièces Suédoises) VI. Styken, f. Westeros, 1763 -- 1766. pgg. 370.

Vingord de Prærogativis Regni Svec. Natur. 4. Upsal. 1763.

X.

DU COMMERCE, TANT ACTIF QUE PASSIF, DU ROYAUME DE SUÈDE.

Bilan du Commerce de Suède pour la 1724me Année.

Le *Collège de Commerce* présenta le *14. Mars 1726.* dans *sa Relation* au Roi, *le Bilan du Commerce de Suède pour la 1724. année a).* Suivant cette Relation la Suède auroit *perdu* cette année contre l'Etranger au delà de 30 tx. d'or, ou 1058823 Ecus de Banque d'Hambourg, à 34 Mares le Rdlr.

Voici la substance des Calculs de ce Collège:

	Exportations. en Dl.Smt.
Fer en Barres — Canons de) — manufacturé	4119506
Cuivre, (1522 1/2 Schifsp.) Laiton	560880
Planches Poûtres, (37893 Dl.Smt.) Boiserie	341750
Goudron Poix	397360
Vitriol, Souffre Couleur rouge Alun	114646
Harangs & autres Marchandises	109311
Somme totale:	5643453

Importations.			Dlr. Smt.
Grains (496671 Rdl. d'Hamb. à 34 Mrcs.			1407234
Vins, huiles,	111584 Rdl.	—	316154
Poissons	84020	— —	238056
Soyeries	44073	— —	124872
Draps	87433	— —	247727
Tabac	122886	— —	348180
Clinquaillerie	38194 23/24 Rdl.	—	108047
Epiceries	127020 5/12	— —	343223
Drogues	6100 9/12	— —	17283
Marchand. diff.	111512 1/2	— —	816643
Toiles	37179	— —	105337
Vivres, fruits	36026 1/2	— —	102070
Sel	43082 5/6	— —	122074
Douanes étrang.	228330 1/2	— —	621937
	Dlr. Smt.		4918837
Contrebande	—	—	3713349
	Somme totale:		8673206

a) *Svenska* Oeconomie Fiscalen No. 19. p. 74 & suiv.

1738 - 1740. *Stockholm importa* ſeul pour 4476607 Dlr. Smt. de Marchandiſes, contre une *Exportation* annuelle de 4049211 Dlr. Smt.

On importa les dites années, dans tout le Royaume; entr'autres pour 1600000 Dlr. Smt. de *Grains;* pour 522498 Dlr. *de Vins, de Liqueurs*; pour 453772 Dlr. de *Poiſſons;* pour 137453 Dlr. de *Soyeries;* 549318 Dlr. de *Draps;* 509766 Dlr. d'*Epiceries* &c. 241175 Dlr. de *Vivres;* 745625 Dlr. de *Sel* par an.

L'*exportation* de toute ſorte de Fers fut évaluée en revanche à 4844667 Dlr.; celle du *Cuivre* & du *Laiton* à 694548 Dlr.; celle des *Planches*, *Poûtres* &c. à 600000 Dlr.; celle du *Goudron* & de la *Poix* à 420000. Dlr. Smt. par an.

Bilan du Commerce pour la 1746. année.

Suivant le Mémoire, que le Sénateur, Comte de *Lœwenhielm*, préſenta aux Etats, l'*Exportation annuelle des Productions* de ce Royaume, monta 1746. à la valeur de 72 Tonnes d'or, contre une *Importation* de 70 1/2 Tonnes d'or, ſavoir:

16	Tonn. d'or	en Grains	3	Tonn. d'or	Thé & Caffé.
7	— —	Poiſſons & Denrées.	3 1/2	— —	Porcelaine.
4 1/2	— —	Sel.	3 3/4	— —	en Drogues.
6	— —	Vin.	4	— —	Epices, Couleurs.
6	— —	Tabac.	1 1/2	— —	Lin.
5 1/2	— —	Sucre.	9 3/4	— —	Soye, Laine & Chanvre.
			70 1/2	Tonneaux d'or.	

L'*Importation du Sel* a augmenté depuis à peu près dans la même proportion, que celle du *Tabac* a diminué. *b)*

b) Swenska Samlingar, p. 260 -- 374.

Le Commerce actif de la Suède a augmenté depuis 1742. jusqu'en 1756.

Le *Commerce actif* de la Suède doit avoir fait depuis des progrès rapides dans l'espace d'environ 18 ans, 1742 -- 1756. si la *Relation*, que le *Collège* de *Commerce* présenta *aux Etats* de 1742. est réellement fondée, comme on prétend, sur les Regîtres de la Douane & sur d'autres notices inconteſtables.

Tableau du Commerce de Suède pour les années 1738 -- 1740. & 1756.

Le *Tableau suivant*, qui outre le *Bilan du Commerce* pour 1738 -- 1740. expose la force du Commerce pour l'*an 1756.* marque en même tems *le dégré de besoin* que la Suède a de divers Païs tant pour ses *Exportations* que pour ses *Importations*. En voici les Sommes respectives:

	1738 -- 1740 par an:		1756.	
	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importations.
	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.	Dlr. Smt.
Danzic & la Prusse Polonoise	156725	269712	712291	613122
Königsberg & la Prusse Ducale	165285	197176	329940	235400
Lubec &c. - -	422350	359783	1157394	75337
Wismar & la Poméranie	295907	1001187	461022	1909105
Holstein, Hambourg &c.	153522	171433	549107	455997
Russie - -	266674	889382	310687	3060428
Dannemarc & Norvège	335332	694201	582625	758794
Angleterre, Ecosse & Irlande	2883702	785800	4769824	1660805
Hollande - -	967505	1265046	1458433	1661663
France - -	546530	659046	691765	957852
Espagne - -	26108	14108	279822	5913
Portugal - -	407683	212621	839973	282450
Levant & Méditerranée	224766	183425	401373	385929
Dlr. Smt.	6852085	6803696	12544256	12062815
ou:	à 36 Marcs.	à 36 Marcs.	à 42 Marcs.	à 36 Marcs.
Ecus de Banque d'Hamb.	2284029 1/3	2267898 1/2	3584073 1/3	4020938 1/3

TABLE

TABLE

des

Productions de Suède, exportées de Stockholm pendant les Années 1766 - - 1768. 1773. 1774.

Elle indique en même tems

la Somme totale des Exportations du Royaume de Suède, vû qu'en exceptant les Marchandises apportées des Indes Orientales à Gothembourg, on attribue avec beaucoup de vraisemblance à cette Capitale *7/13me* de tout le Commerce de Suède.

Plaques & Lames de Fer.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg - -	—	12	4	Avec celles des Ancres &c.	11
Åhrnsbourg - -	—	—	4 1/2		—
Amfterdam - -	20	329	781 1/8		195 1/2
Angleterre - -	902	646	834		692 1/3
Bergue - -	—	9	6 2/3		2 2/3
Cadix & Figueras -	10 1/4	—	51 3/4		62 1/2
Courlande - -	—	17 1/2	13 2/3		10 3/4
Dantzic -	409	411 1/2	481 1/8		216
Flensbourg - -	15	21 1/2	30 1/2		32 3/4
France c.d.a. Marfeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	170 1/2	29 3/4	43		310
Gryphswalde - -	—	1	2		—
Hambourg & Brème	33 1/2	—	—		—
Hapsahl - -	—	—	2		2 1/4
Hollande -	—	—	—		10 1/4
Hollftein - -	—	—	17 1/2		5 1/4
Hull - -	26 1/4	—	—		—
Kiel - -	—	15 1/2	26		19
Sommes:	1586 1/2	1492 3/4	2297 5/6		1576 1/4

Plaques & Lames de Fer.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre coté:	1586 1/4	1492 3/4	2297 5/6	Les Sommes de cet Article ont été confondues	1570 1/4
Kopenhague	38	34 3/4	—		—
Liebau	32 3/4	3 3/4	42		17 3/4
Lisbonne	—	2 1/4	240		—
Livonie	—	2 1/8	7		3 1/2
Lübeck	269	344	580		114 3/4
Méditerranée	48 1/8	49 1/2	5		435
Mer Occidentale	—	—	—		70 1/4
Middelbourg	3 1/4	—	—		—
Nantes	—	—	65		—
Narva	56	—	6		—
Petersbourg	—	30 1/2	—		—
Pillau	4 1/2	90	176		64 3/4
Portugal	—	35	39 1/2		—
Revel	12	19 1/8	6		17
Riga	—	164	240		36 1/2
Roftock	9 1/8	—	6 1/2		31 3/4
Rotterdam	66	209	—		—
Rouen	93	57	235 1/2		172
Stettin & Stralfund	97	12 1/2	26		7 1/2
Svenborg	2 1/4	4 3/4	3		—
Vindau	—	—	—		2 1/4
Wismar	105 1/4	216	104		17 3/4
Wolgaft	286	48	36		—
Sommes totales:	2708 3/4	2814 3/4	4115 1/3		2560
Année commune:		3213			

Canons, Ancres & Boulets.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	—	—	—	8	—
Ahrnsbourg	—	—	—	11	—
Amſterdam	34 3/4	32 1/2	—	1357	102 1/4
Angleterre	—	31	—	296 1/2	—
Baltique	—	—	—	33 1/2	—
Bergue	—	—	—	14	—
Cadix & Figueras	1803	—	—	68	13
Courlande	10 1/4	19	29 2/3	127	—
Dantzic	100 1/2	55 1/2	32	397	—
Dublin	—	3 3/4	—	46 1/4	—
Flensburg	7	8 1/2	1	397 1/2	34 1/3
France c.a.d. Marſeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c	82 1/2	—	1	1482 1/3	182 1/3
Gryphsvalde	—	—	—	2	—
Hambourg & Brème	—	—	—	234	—
Hapſahl	—	—	1/2	7 1/2	3 3/4
Hollande	—	—	—	27 1/2	—
Hollſtein	—	—	10	—	20 1/3
Hull	—	—	—	36 1/2	—
Irlande	—	391	—	—	—
Kiel	—	8 3/4	6	45 2/3	—
Kopenhague	1116 1/2	397	251	—	12
Liebau	6 1/2	4 1/4	62	64 1/2	25 1/3
Lisbonne	1793	1938	3115	77 2/3	1368 1/2
Livonie	—	15 1/4	8	126 1/3	5/6
Lübeck	103	1 1/2	52	226 1/3	3/4
Méditerranée	649	349	—	621 1/2	3716
Memel & Kœnigsberg	—	—	—	14	—
Mer Occidentale	—	7/8	—	69	—
Nantes	—	—	10	—	—
Sommes:	5706	3255 7/8	3578 1/6	5790 7/12	5479 1/3

	Canons, Ancres & Boulets. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	5709	3255 7/8	3578 1/6	5790 7/[illegible]	5479 1/3
Pernau - -	—	3	51 1/2	15 1/2	—
Petersbourg - -	—	3 3/4	—	—	—
Pillau - -	—	4 1/2	11	18	—
Port-à-Port -	—	—	—	391	—
Revel - -	10	29	38 1/2	87	11 3/4
Riga - -	16	14	31	50	5/6
Rostock - -	—	—	—	10 1/2	—
Rouen - -	35	3/4	—	326 1/2	—
Stettin & Stralsund -	2 1/4	2 3/4	14 1/2	261	24 1/3
Tripoli -	—	—	—	41 1/2	—
Vindau - -	—	—	—	5 1/2	5 3/4
Wismar -	16	—	5	143	—
Wolgast - -	28	23	9	89	120
Sommes totales:	5813 1/4	3336 5/8	3738 2/3	7198 1/2	5642
Année commune:		4296			6420

Bandes & Barres de Fer.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
…urg	—	—	62 3/4	—	—
…dam	19569	10884	10083 1/2	26870	18326
…erre	56878	71493	86363	20452 1/3	76081
…e	—	—	302 1/8	393	—
…s	—	10	86 1/8	—	—
	3188	828	10392	8784	8527 1/2
… & Figueras	9657	8585	4842 1/2	2199	2745
	—	600	2470	—	—
…nde	507	912	1615	1535	248 1/2
…g	5540	3386	4591 3/4	3661	5028
…a	8549	9104	9467	15791	16202 1/2
…erche	—	—	106	—	333 1/2
	—	—	189	321	—
	—	23	316	—	—
…urg	413 1/2	1168	850	3644 1/3	1249
…s c. a. d. Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	2485	1604	6409	15896	16561
…swalde	219	—	194 1/2	55 1/4	105 1/2
…ourg & Brème	1002	438	—	3119 1/2	1337 1/3
…al	16	—	11 1/2	65	—
…ade	496	147 1/2	—	1640	1357
…ein	1666	—	1210	—	416 1/2
	8629 1/2	633 1/4	4020	18640	—
…e	3245	3322	2311	4425	3455 3/4
	—	1209	1666	1565 1/2	1503
…hague	1969	2625	—	—	—
…a	975	779 1/2	516	373	711
…ne	8640	8180	16852	24110 2/3	14018
…ie	—	45	25	955	2/3
…k	6433	5662	8222	7081	5969
…erranée	3480	2803	2473	6653	12235
Sommes:	143557	134441 1/4	175646 3/4	168229 7/12	186411

	Bandes & Barres de Fer. Schifp.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	143557	134441 1/4	175646 3/4	168229 7/12	186411
Memel & Kœnigsberg	89 1/2	—	392	1778	2926
Mer Occidentale	—	311	1763	1622	1339
Middelbourg	1181	700	—	—	—
Nantes	—	—	1539	—	—
Narva	146 5/8	—	—	—	560
Pernau	—	2 5/8	—	3	—
Pillau	8729	6684 1/2	3639	2366	761
Port-à-Port	4381	3891	5156	3397	718 1/2
Portugal	1534	3916	3317	201	6105
Revel	—	42	296	419 1/2	4
Riga	172 3/4	279	671	36	30
Roſtock	1264	603	124	1577	634
Rotterdam	1161	2555	491	—	—
Rouen	858	66	355	459	1548
Stettin & Stralſund	1376	477	368	763	154
Tripoli	—	—	—	625 1/3	—
Vindau	—	155	13	178 1/3	175 1/4
Wiſsmar	4042	3040	3221	3836	1811
Wolgaſt	14307	13536	11987	14310	13611
Sommes totales:	182798 7/8	170699 3/8	208978 3/4	199800 3/4	216987 3/4
Année commune:		187492			208394

Clouds.
Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Åhlborg	—	9 1/3	—	Les Sommes des Clouds exportés cette année ont été confondues	16 1/3
Ahrensbourg	—	6 2/3	—		—
Amsterdam	21 1/4	—	—		—
Angleterre	—	1/2	—		—
Baltique	—	—	—		1
Bergue	—	—	32 1/2		10 2/3
Cadix & Figueras	89 1/2	390	47		9 1/4
Courlande	—	—	18 2/3		9 2/3
Dantzig	11	—	—		—
Elbing	—	23 1/2	—		—
Flensburg	—	1 1/2	6		—
France c.a.d. Marfeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	—	—	—		532 1/2
Hapsahl	8 7/8	—	—		15 4/5
Hollstein	70 1/4	—	4 1/2		4
Kiel	—	4	1		24 4/5
Kopenhague	111 1/4	—	—		1/2
Liebau	7 1/8	7 1/2	18		25 1/6
Lisbonne	—	4 1/2	52		60 1/5
Livonie	—	9 1/4	19		16 1/2
Lübeck	98 1/2	76 1/4	39		6 3/4
Méditerranée	249	130	260		209
Narva	3	—	—		—
Pernau	—	5 3/8	—		—
Pillau	—	1	—		—
Port-à-Port	—	—	12		—
Sommes:	669 3/4	669 3/8	509 2/3		942 1/6

Clouds.
Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	669 3/4	669 3/8	509 2/3		942 1/6
Portugal	—	—	4	avec celles des Ancres &c.	—
Revel	13 1/8	51 1/2	23		51
Riga	46	54	36		25 1/3
Stettin & Stralſund	—	—	9		54 1/2
Svenborg	—	8 1/4	2		—
Vindau	—	3 1/4	—		6
Wiſmar	5	5 1/2	3		6
Wolgaſt	5 3/4	4 3/4	3		23
Sommes totales:	739 5/8	796 5/8	589 2/3	—	1108
Année commune:		708 2/3			

Acier.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahrnsbourg	—	—	2 3/4	4	—
Amsterdam	—	337 1/2	142 1/2	401	587
Angleterre	—	—	—	—	23 7/8
Baltique	—	—	—	6 2/3	—
Bergue	—	2 1/4	3 3/4	3	—
Cadix & Figueras	53 1/2	142 1/4	320 1/2	—	231 3/4
Courlande	—	—	—	—	1 1/2
Dantzic	22	42 3/4	20 1/4	15	—
Dublin	—	—	—	1 1/2	1 1/2
Flensburg	—	—	—	2 1/2	1 3/4
France c.a.d. Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	220 1/2	40	57	394 1/2	164 1/2
Hambourg & Brème	—	—	—	65	—
Hapsahl	3 3/4	—	—	4 1/2	—
Hollande	37 1/2	—	—	—	—
Hollstein	1 1/2	—	—	—	3 5/7
Kiel	—	3 1/4	5	10 1/2	12 3/4
Kopenhague	72 1/4	—	—	—	—
Liebau	2 3/4	—	—	1 1/2	10 3/4
Lisbonne	54 1/2	231 1/2	251	1030	37 3/4
Livonie	—	5 1/2	7	15	3 1/2
Lübeck	—	18 1/2	27 1/2	127 2/3	6
Méditerranée	95 1/2	153	55	71 2/3	222
Memel & Kœnigsberg	—	—	—	—	66
Mer Occidentale	—	—	37	23 1/3	129
Nantes	—	—	108	2	—
Narva	9 2/3	18 1/4	—	—	—
Petersbourg	140 3/4	294	94	787	262 1/2
Sommes:	713	1288	1131	2966	1765

Acier.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	713	1288	1131	2966	1765
Pillau	—	—	—	—	1
Port-à-Port	675 3/4	618 1/4	886	—	93 3/4
Portugal	—	544	588	—	613
Revel	14 1/8	28 1/4	20	4 1/2	51 3/4
Riga	3	4 1/8	7	3	—
Roſtock	—	—	—	1	—
Rouen	199	139	252	256	158 1/2
Svenborg	2 1/4	—	2	—	—
Tripoli	—	—	—	11	—
Wiſmar	18	11	5	1 1/2	—
Sommes totales:	1626	2633	2891	3243	2682
Année commune:		2383 1/3			2962 1/2

Cuivre.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Amsterdam	92 1/2	302	259 3/4	571	105
Angleterre	—	7 7/8	—	—	—
Baltique	—	—	—	40 1/2	6 1/3
Bergue	—	1	2 3/4	—	—
Cadix & Figueras	—	120	—	—	—
Courlande	—	—	12 1/3	54	17 1/2
Dantzic	355	161	169 1/3	265	175
Ecosse	—	—	—	6	—
France c.d.a. Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	189 3/4	103 1/4	360	1093 1/3	504 1/2
Hambourg & Brème	—	64 3/4	—	—	3 1/2
Hapsahl	—	—	—	—	10
Kopenhague	56 5/8	—	—	—	120
Liebau	—	—	—	—	42 1/2
Lisbonne	14 3/4	136	641	12 1/2	20
Livonie	—	—	—	—	79
Lübeck	327	418	22	2186 2/3	1442
Méditerranée	—	—	—	15 3/4	1 1/5
Memel & Koenigsberg	—	—	—	3	47 3/4
Mer Occidentale	—	81	1	—	—
Nantes	—	—	—	350	—
Pernau	—	—	—	3 1/4	—
Pillau	205	77 1/2	16	41	—
Revel	—	—	—	—	26
Riga	—	—	—	94 1/2	137
Rotterdam	124	—	—	—	—
Rouen	85	137	40	67 1/2	126 1/2
Stettin & Stralsund	36 1/4	—	—	3	—
Tripoli	—	—	—	8	—
Vibourg	—	—	—	—	2 4/5
Vindau	—	—	—	3	—
Wismar	—	—	76	—	—
Wolgast	14 1/8	—	—	—	2 5/6
Sommes totales:	1500	1610	1600	4818	2868
Année commune:		1570		3843	

Laiton.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	—		1/2	—	—
Amfterdam	380 3/4	137	101 3/4	—	15
Cadix & Figueras	10	—	—	—	—
Dantzig	43 1/2	3	22	18 1/2	5
Dublin	80 1/2	72 1/4	76	61 1/3	45 1/3
France c.a.d. Marfeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	109 1/2	211 7/8	—	484	1 1/5
Irlande	—	57 1/4	45	10 1/3	—
Liebau	—	—	—	—	9 1/10
Lisbonne	—	28 1/2	152	—	—
Livonie	—	—	—	6 2/3	1 1/4
Lübeck	211	6 3/8	—	—	—
Méditerranée	5 1/8	—	20	—	8 1/3
Memel & Kœnigsberg	—	—	—	—	5
Narva	5	—	—	—	—
Pernau	6 1/8	—	—	—	—
Petersbourg	—	4	—	—	—
Pillau	—	1 1/2	10	—	—
Riga	10 7/8	33 1/4	5 1/2	9	—
Rouen	1460	1555	1574	1193 1/2	2762 1/2
Tripoli	—	—	—	43	—
Wolgaft	—	—	—	2	1/3
Sommes totales:	2322	2109	2006	1828	2853
Année commune:		2145 2/3			2330 1/2

Planches.

Douzaines.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	20	—	—	2	—
Amsterdam	304	190	256	400	649
Angleterre	2843	2255	2780	3126	3379 1/2
Bergue	—	29	61	—	—
Bristol	764	295	502	962	1391
Cadix & Figueras	2419	766	3675	2392	698
Corck	—	30	47	—	—
Courlande	40	—	8	—	—
Dantzig	—	—	6	—	125
Dublin	124	289	432	583	431 1/2
Dunkerque	289	—	—	—	66
Ecosse	—	—	122	35	—
Ferol	—	306	16	—	—
Flensbourg	—	77	32	140	113
France c.a.d. Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	207	557	2687	10697	3105
Gryphswalde	110	—	15	—	—
Hambourg & Brème	—	—	—	4	—
Hollande	—	—	—	35	—
Hollstein	—	—	50	—	70
Hull	911	268	220	709	—
Irlande	1025	225	69	190	312
Kiel	—	67	114	316	130
Kopenhague	335	225	2	—	—
Liebau	—	15 1/2	—	—	—
Lisbonne	6296	11890	11971	17001	16254 1/2
Lübeck	185	170	98	—	14
Méditerranée	1322	540	413	4910	5510 1/2
Mer Occidentale	—	50	134	268	314
Middelbourg	—	13	—	—	—
Sommes:	17194	18257 1/2	23710	41770	32563

	Planches. Douzaines.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre coté:	17194	18257 1/2	23710	41770	23563
Nantes	—	—	190	226	—
Port-à-Port	185	266	120	85	12
Portugal	1426	359	355	633	298
Revel	—	—	4	—	—
Riga	—	—	—	—	4
Roſtock	—	—	—	35	—
Rotterdam	80	26	—	—	—
Rouen	829	699	89	458	379
Stettin & Stralſund	214	36	6	403	10
Tripoli	—	—	—	600	—
Wiſsmar	1434	133	566	387	27 1/2
Wolgaſt	—	2	—	306	19 1/2
Sommes totales:	21362	19778 1/2	25040	44903	33313
Année commune:		22060			39108

Poix.

Tonneaux.

	1766	1767	1768	1773	1774
	6	530	22	6	45 1/2
n	3557	3716	1782	764	1482
e	49	59	29	4	463
	—	—	148	24	—
	—	110	360	—	—
igueras	355	777	376	213	153
	—	5	11	211	11
	—	2	—	200	18 1/2
	—	—	—	—	18
ue	61	—	250	—	100
	—	2	—	—	—
g	12	24	27	51	30
Marſeille, Bour- Havre de Grace &c.	1820	2125	3801	3413	3239 1/2
de	200	—	1	100	—
g & Brème	300	—	28	6	50
	—	1443	—	14 1/2	1592
	30	—	4	—	6
	—	—	—	1	—
	—	—	—	—	20
	—	32	76	56	19
ue	881	467	221	232 1/2	—
	26	—	—	—	—
	226	242	343 1/2	290	262
	—	—	1	10 1/2	3
	—	117	2	142	—
née	2006	2038	1849	3210	4272
Kœnigsberg	—	—	13	—	19 1/2
dentale	—	400	259	67	558
urg	476	350	50	—	—
Sommes;	10111	12439	9653 1/2	9009 1/2	12362

	Poix Tonneaux.				
	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	10111	12439	9653 1/2	9009 1/2	12362
Nantes	—	—	320	—	—
Petersbourg	—	—	—	—	117
Pillau	—	—	—	—	23
Port-à-Port	—	40	30	38 1/2	—
Riga	30	6	78	9	17
Rotterdam	—	60	248	—	—
Rouen	—	182	—	284	206
Stettin & Stralsund	—	1	15	406	—
Tripoli	—	—	—	30	—
Vindau	—	—	—	—	8
Wismar	71	—	1/2	56	1
Wolgast	5	—	—	18	2
Sommes totales:	10111	12728	10345	9851	12736
Année commune:		11061 1/3			11293 1/2

Goudron.

Tonneaux.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahlborg	1061	—	2020	1788	2709 1/3
Amſterdam	20895	5037	4471	3770	6348
Angleterre	8242	3527	7926	2142	5603
Baltique	—	—	958	1304	—
Bergue	1367	1565	2645	—	—
Briſtol	—	45	—	13	—
Cadix & Figueras	372	1193	481	257	—
Corck	—	216	—	—	—
Courlande	94	81	232	968	522
Danzig	667	887	858	952	574
Dublin	20	37	—	411	77
Dunkerque	520	—	450	—	—
Ecoſſe	—	—	—	80	—
Elbing	—	28	—	—	—
Ferol	—	50	1131	—	—
Flensbourg	—	6	2	538	3
France c.a.d. Marſeille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	4852	8099	11192	14547	6105
Gryphsvalde	—	—	185	—	260
Hambourg & Brème	—	150	750	628	478
Hollande	—	2754	—	4304	4581
Hollſtein	600	—	23	—	100
Hull	—	—	12	72	—
Irlande	—	59	—	270	480
Kiel	—	232	298	404	227
Kopenhague	6965	12016	14722	11283	8166
Liebau	99	6	187	82	97
Lisbonne	1403	1077	1627	3182 1/3	1502
Livonie	—	119	13	228	51
Lübeck	155	150	1187	475	449
Méditerranée	2019	3825	4930	1983	—
Memel & Königsberg	—	12	200	533	674
Mer Occidentale	—	1130	1534	2184	4514
Sommes:	49331	42301	58034	52398 1/3	48520 1/3

Goudron.

Tx.

	1766	1767	1768	1773	1774
de l'autre côté:	49331	32301	58034	52398 1/3	48520 1/3
Middelbourg	1554	1074	1205	—	2942
Nantes	—	—	632	—	—
Narva	1	—	—	—	—
Pernau	—	8	—	42	—
Petersbourg	—	—	—	1000	1640
Pillau	643	337	79	479	366
Port-à-Port	66	140	300	255	6
Portugal	95 1/2	532	34	—	145
Revel	—	—	—	18	—
Riga	150	325	1187	270	172
Roſtock	105	80	452	400	—
Rotterdam	766	792	1471	—	—
Rouen	739	882	400	497	465
Stettin & Stralſund	1188	1166	1384	1616	718
Svenborg	172	178	182	—	—
Tripoli	—	—	—	40	—
Vindau	738	1582	—	—	—
Wismar	48	—	1866	2702	864
Wolgaſt	—	255	356	558	199
Sommes totales:	55596 1/2	49682	67582	60273 1/3	56037 1/3
Année commune:		57620			58155

Alun.

Schifp.

	1766	1767	1768	1773	1774
Ahrnsbourg	—	—	6 3/4	14	—
Amsterdam	30	27	1/2	138	85
Bergue	—	—	—	—	5
Cadix & Figueras	—	—	10 1/2	150	—
Courlande	—	6	3 1/6	30	1 1/5
Dantzig	7	47	198	136	—
France c.a.d. Marseille, Bourdeaux, Havre de Grace &c.	—	—	—	—	349 1/3
Hambourg & Brême	—	—	—	—	176 4/5
Hapsahl	1	—	—	—	6 4/5
Hollstein	—	—	—	—	1 1/5
Kiel	—	—	6 1/2	54	56
Liebau	—	3	3	16	1 5/7
Lisbonne	63	—	—	162	—
Livonie	—	6	4	—	—
Lübeck	12	75	98	370	51
Méditerranée	—	437	—	—	608
Nantes	—	—	21	99	—
Narva	5	6	12	14	—
Pernau	—	—	1	—	—
Petersbourg	92	311	674	816	361 1/4
Revel	—	15	7	—	28 1/3
Riga	—	17	28	64	22 1/8
Rouen	—	—	—	—	305 1/3
Stettin & Stralsund	—	1	4 1/6	20	—
Vindau	—	6	—	—	—
Wismar	—	4	2	—	5 1/2
Wolgast	—	10	8	16	—
Sommes totales:	210	971	1087 7/12	2099	2064
Année commune:	756			2081 1/2	

Harangs. *)

Tx.

	1766	1767	1768	1773	1774
Baltique	—	—	—	—	189 1/2
Courlande	508	7	283	166	216
Dantzig	526	173	8	313	—
Kiel	—	—	1 1/2	—	—
Liebau	788	10	300	42	—
Livonie	—	25	867	735	772
Narva	7	—	150	206	300
Pernau	—	350	40	6	—
Petersbourg	—	—	1453	2444	—
Pillau	—	10	—	—	—
Revel	—	—	1077	—	511
Riga	69	10	87 1/2	—	412
Vibourg	—	—	89	—	—
Vindau	—	—	39	—	—
Wolgaft	—	—	—	—	189
Sommes totales:	1898	585	4395	3912	2589 1/2
Année commune:		2292 2/3		3167 1/4	

*) Un Tonneau contient mille Harangs.

La Ville de *Gœteborg* exporta
en Barres, Plaques, Lames &c. de Fer.

	1771.			1772.		
	Schifp.	Lifp.	Liv.	Schifp.	Lifp.	Liv.
Allemagne - -	1297	7	10	2827	12	15
Amfterdam -	3521	2	5	4635	2	—
Angleterre - -	20842	7	—	19130	15	5
Ecoffe - -	10220	18	—	15028	18	15
Efpagne, Portugal & autres Endroits -	4496	6	15	3790	—	—
France - -	8852	3	15	10139	12	—
Hull - -	7961	8	—	9837	5	—
Irlande -	6742	13	—	8664	17	15
Londres - -	13271	4	5	12555	—	—
New-Caftle -	2805	2	—	2913	8	—
Sommes	80010	12	—	89622	11	10
On en exporta de plus:						
Acier - -	1526	1	15	523	10	5
Alun - -	170	16	10	498	3	5
Clouds -	186	18	—	278	6	—
Fer manufacturé -	3206	5	—	3384	17	—
Goudron tx.	810	—	—	1662	—	—
Harangs tx.	43959	—	—	73330 1/2	—	—
Harangs forés tx.	292	—	—	185	—	—
Planches Douzain.	20910	—	—	18996	—	—
Poix tx.	330	—	—	120	—	—
En Marchandifes de la Compagnie des Indes Orient. Dlr. Smt.	4679066	—	—	3930040	—	—

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Marchandiſes,

qui venant *de Païs Etrangers* ont été dénoncées à la Douane de Mer à *Stockholm*, ſuivant les Regîtres du Bureau de Douane pour les années 1766. 1767. 1768. 1773. & 1774.

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Aiguilles	Pièces	—	—	—	250	—
Alun	liv.	1498	3833	11620	45¾	2025
Ananas confits	liv.	—	—	—	2	—
Amandes douces	liv.	37444	61669	27406	39099	39106
— amères	liv.	2712	3753	7835	18525	2992
Ambre jaune	liv.	—	—	—	38	25
Anchois	liv.	1866	2083	2962	1361	1602
Angélique	liv.	86	—	—	85	34
Anis	liv.	14990	17242	17153	10620	14391
Arbres fruitiers	Rixd.	—	—	223	2078	102
Argent	Lots	1909	20272	52350	114	86389
— monnoyé	Rixd.	62530	10204	27485	100	—
Antimoine	liv.	350	416	1460	1035	—
Argile	Rixd.	827	1298	1403	680	1011
Arrac	Rixd.	338	80	—	Ahm 8 Pots 40	Ahm 9 11/80
Arſenic	liv.	445	764	480	601	166
Aſſa fœtida	liv.	375	253	260	617	280
Baleine (Côte de)	liv.	1364	885	1362	1103	1136
Balſam. ſulphuris	Rixd.	58	—	20	—	—
Batiſte	Aunes	3106	10332	5556	50	3841
Bas de Cotton, de fil	Pièces	—	—	—	24	—
Beurre	Liſp.	3548	8855	27411	2289½	1471
Bierre d'Anglet.	Pots	489	486	615	220	—
Blés. Avoine	Tonn.	2093	1526½	4915	3105½	3723

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Blés. Froment	Tonn.	26753	27754	35863	20383	6590
— Orge	Tx.	46320	64438⅓	68540	61613½	30667
— Orge rôti	Tx.	39163	42955	57861¼	24606¾	36642
— mondé	Tx.	1056	3160	3723	720	—
— Seigle	Tx.	188261	173560½	203835	98468	31726
— Pois	Tx.	6952	4932	7513¼	5553½	1969
Blocs de Chêne (Ekeplankar)	Rdlr.	5979	3006	1550	790	1000
Blondes	Rdlr.	—	—	—	20	—
Bluteaux (Siktdukar)	Rdlr.	225	343½	183	pièces 42	Aun. 233
Bol (Mergel)	Liv.	—	—	—	1075	220
Borax	—	484	—	567	426	461
Bonnets de Cotton	Pièces.	—	—	—	12	—
Bougies blanches	—	11690	8685	10899	12490	484
Brebis	Rdlr.	—	—	—	—	25
Bouteilles	Pièces.	—	—	—	12920	—
Boutons d'étaim & de laiton	Douz.	—	—	—	44	—
Brignoles (Prunellen)	Liv.	3303	6638	2646	7420	1197
Caffé	Liv.	299936	68259	25998	460362	546089
Calamine (Galm.)	Quint.	6433	2200	Liv. 445532	336500	Rdl. 5044
Camphre	Liv.	672	1301	983	663	686
— non rafiné	Rdlr.	—	—	—	20⅛	—
Canelle	Liv.	1053	1706	1264	221	52
Câpres	Liv.	1074	1309	2070	984½	775
Cantharides	Liv.	—	—	—	6	—
Cardes (Kartætschen)	Pièces.	30000	—	24000	Rdlr. 30	—
Cartes géograph.	Rdlr.	135	—	130	40	29
Carpes	Pièces.	1746	1920	2100	1680	2220

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Caſſe (Caſſia fiſtu-lata	Liv.	1994	900	—	2	989
Caſtorée	Liv.	—	—	—	2	—
Caviar	Liv.	53	43	—	91	43
Cardamome	Liv.	393	571	748	376½	369
Cathartiques (Catrinen-Blumen)	Liv.	—	—	—	4330	1992
Ceriſes ſèches	Liv.	956	3422	2218	252	955
Chanvre	Schifp.	3618	4313	2636¼	5769¼	4632
Charbons de terre	Tonn.	9880	15397	7090	10454	6937
Chataignes	Liv.	1655	983	1305	60	499
Chevelure d'hommes	Liv.	—	—	—	31	—
Champignons	Filets	37	53	6	18	106
Chapeaux	Pièces	—	—	—	28	—
Chocolat	Liv.	390	510	1848	210	90
Chenilles	Rdlr.	—	—	—	9	—
Cire jaune	Liv.	30232	21063	13573½	10175	—
Citrons	Pièces	102992	203427	198612	249145	96285
— Sève de	Pots	1001	685	—	1055	1628
— Écorce de	Liv.	2342	—	200	496	252
Clous de laiton	Paqu.	—	—	—	52	—
Clous de Girofle	Liv.	171	319	415	139	184
Coëffures	Rdlr.	—	—	—	10	—
Colle de Poiſſon	Liv.	—	595	40	132	Rdl. 172
Confitures, ſèches & liquides	Liv.	472	168	—	649	98
Coquilles	Tonn.	—	—	—	½	—
Cordes de laiton	Rdlr.	84	90	—	85	30
— de Violon	Paqu.	753	1122	360	Rdl. 31	220½

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Cordes pour retrousser les Chap. (Hattstoffage)	Rdlr.	725	835	Douzain. 6	Douzain. 3	—
Coq d'Indes	Pièc.	—	—	—	18	—
Coriandre (graines de)	liv.	110	460	645	7305	—
Corne de Cerf	liv.	—	—	—	20	—
Cotton	liv.	67444	60767	44589	95993	81942
Couleurs: Aur. Pigment.	liv.	400	—	—	28	456
— Blausel	liv.	6294	—	3106	4314	216
— Cochenille	liv.	3411	1500	2358	2307	2641
— Fernambouc	liv.	13735	38944	38101	51536	—
— Bresillet ou rappé	liv.	34154	60491	53307	7651	179867
— Ceruse (Bleyweiss)	liv.	54852	71047	42167	29569	55756
— Rouge brun	liv.	1400	—	2910	—	800
— Violet	liv.	—	—	—	100	—
— Bleu de Berlin	liv.	—	—	—	24	14
— Bleu de Mont.	liv.	3	—	Berggr. Liv. 4	12	10
— de Coquilles (Mussel færgor)	Rdlr.	34	13½	18	12	7
— Jaune, (Gelbholts)	liv.	1041	4864	3015	5395	1680
— de Naples & Kœniggelb	Rdl.	—	—	—	8	—
— Curcumé.	Rdlr.	—	—	780	115	Liv. 339
— Laque artif. (Kugellack)	liv.	30	84	20	30	20
— do. de Florenc.	Rdlr.	—	—	—	15	—
— Indigo	liv.	22747	20660	30656	20789	25126

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Couleurs: Krapp	liv.	37247	58397	35782	35777	49238
— Craye (hvit Krita)	Tx.	1254	629	16	402	185½
— do. rouge(rœd)	liv.	—	—	1570	900	795
— Vermillon (Mœnja)	liv.	5415	—	2570	2348	4200
— Orléana	Rdlr.	—	—	135	169	165
— Safran sauvage (Flor. Cart.)	liv.	500	—	1305	15	800
— Lakmus	liv.	445	476	300	470	532
— Ochre clair, (Liusoker)	liv.	—	—	5460	—	700
— Sel ammoniac (Salmiac)	liv.	335	—	255	120	419
— Santal (Sandel)	Rdlr.	197	—	1527	289	256
— Litarge d'arg.	liv.	—	1406	4050	8229	2097
— Craye émeri (Smergel)	liv.	—	—	—	135	950
— Verd d'Espagne	liv.	3175	—	1829	438	1329
— Umbra	liv.	1369	—	2064	Rdl. 1030	Liv. 1399
— Schiefvervitt	liv.	678	—	—	Rdl. 10	Liv. 10
— Tartre gravelé (Winsten)	liv.	32269	25532	17383	15372	20571
— Cinnabre	liv.	829	—	862	1074	1713
— Ochre jaune	liv.	15268	15126	6684	18166	14900
Coûteaux	Douz.	—	—	—	2⅔	—
Crayons	Rdlr.	70	146	45	40	85
Creusets	Rdlr.	430	234	30	160	67
Cristal	Rdlr.	—	—	—	10	—

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Crins de Chevaux (Tagelhor)	Lisp.	1076	2670	8272¾	1149¼	613½
Cuir (Sohllæder)	liv.	154892	103140	269695	35918	119598
Dattes	liv.	250	30	—	152	7421
Décorations (Ornamenter)	Rixdlr.	—	—	—	20	—
Dés à coudre	Groff.	55	48	101	—	—
Dentelles	Rixdlr	—	—	—	25	—
Drogues d'Apothicaire	Rixdlr.	2419	3803¼	3422¾	970½	441
Drap	Aunes	—	—	-	180	—
Eaux mineral. de Pyrmont, de Seltz, Spa &c.	Boutll.	10160	2335	17162	6308	18316
Eau de vie de France	Ahm	445½	321	412¼	1586¾	2533⅓
Eaux de Senteur	Rixdlr.	256	37	—	238	95
Etaim	Schifp.	80	129	—	41½	114⅕
Etoupe	Schifp.	304	448	1220	686¾	960
Farine de froment	Lisp.	501	34	—	434¼	—
Fayence	Rixdlr.	—	—	—	122	46
Fenouil	liv.	14126	17928	12267	5906	816
Fèves blanches	liv.	3658	529	1698	918	330
Figues	liv.	118542	37048	38731	65373	75265
Fil préparé	Rixdlr.	260	507	22	—	750
— fin & blanc	liv.	131	39	96¾	103	341
— ordinaire	liv.	308	187½	56	—	—
— d'archal	Rixdlr.	400	482	12	Liv. 1880 Rdl. 63½	Rdl. 374
— de Cotton rouge	liv.	7004	3606	13806	1982½	8649

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Fil de Cotton blanc	liv.	30430	24610	21990	7809	2704
— de Lin	liv.	50373	37327	23623	12430	16399
— de Laine	liv.	33631	120197	2015	2740	4133
— de Poil de Chevreuil	liv.	—	—	—	1152	—
— de Poil de Chameau	liv.	5968	4398	12434	794	5863
Fleurs d'Italie	Rdlr.	64	36	—	60	55
Fœnum Græcum	liv.	—	—	110	18	153
Formes & Pots de Terre	Rdlr.	733	889	476	—	3036
Frommages de Babeurre	Lisp.	64104	60498	Liv. 1310844	953426	791316
— de Lait	liv.	50203	34118	62474	50119	26923
— de Parme	liv.	360	280	—	30	—
Gands blancs	Paires	—	—	—	72	—
Gingembre	liv.	16600	14005	35859	22433	18327
Galons faux.	Rdlr.	—	—	—	44	—
Gravures & Tableaux.	Rdlr.	$63\frac{1}{2}$	$65\frac{2}{3}$	129	$57\frac{3}{4}$	$129\frac{1}{4}$
Gommes	Rdlr.	1573	20524	Liv. 1212	$661\frac{1}{4}$	$1708\frac{3}{4}$
Gruau de millet, d'orge &c.	Tonn.	$792\frac{7}{8}$	$429\frac{1}{2}$	$433\frac{1}{4}$	$371\frac{1}{2}$	$417\frac{1}{8}$
Grappes de vin	liv.	60	240	493	Rdl. $13\frac{1}{2}$	—
Habits	Rdlr.	—	—	—	616	—
Haillons	Rdlr.	284	300	246	—	625
Huile d'Olives	Pots.	423	$452\frac{3}{4}$	$663\frac{3}{4}$	373	$414\frac{1}{2}$
— de Provence	Pots.	5137	$9879\frac{1}{2}$	8038	4886	Liv. 7885
— do.	liv.	—	—	—	4950	Ahm $29\frac{29}{36}$
— de Chanvre	Ahm.	$166\frac{1}{4}$	$97\frac{1}{2}$	91	133	$163\frac{1}{5}$
— de Laurier	liv.	525	1167	435	1118	563
— de Noix	liv.	102	100	—	—	172

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
ambre	liv.	—	—	—	—	12
ébenti-	liv.	10494	2848	12139	3077	10169
itriol	liv.	201	332½	325	Rdl. 60	Rdl. 45½ Liv. 116
is	Rdlr.	—	—	—	4½	25
alme	Rdlr.	—	—	—	½	Liv. 56
in & de te	Ahm	408½	861½	425	445½	340
	Pièces.	—	—	2000	—	—
	Pièces.	780	744	813	Lisp. 297	155⅔
Wau & e	Rdlr.	2438	—	1304	198	197
glisse	liv.	11986	9868	5926	8868	18095
e	liv.	2800	300	—	146	205
Espagne	Lisp.	3280	1487	1315¼	1643½	1966½
ologne	Lisp.	18492	17947	16028¼	21431¾	19172
de Bœufs	Toun.	8	2¼	5¾	Salées 1 1/16 tx. Fum. 122 L.	Tonne 1¼
	Schifp.	602¼	440	719½	162¾	271¼
ois de)	liv.	—	—	4020	Rdl. 52	—
graines & s)	liv.	2436	3952	2328	2859	2590
	Rdlr.	—	—	—	4	21
naire	Schifp.	4459	4605	3151	1958 9/16	2502
	Rdlr.	23	14⅙	—	48½	Bouteill. 7
	Rdlr.	3375	5221	2997	2436⅔	2359
s & Ver- i	liv.	125	164	—	209	80

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Malicorium	liv.	—	—	—	20	—
Marcaſſite	liv.	—	25	—	—	12
Marques	Rdlr.	—	—	—	20	—
Médicamens	Rdlr.	495	285⅜	221½	34	252
Miel	Pots	378	553	640	176	229
Mouſſeline	Aunes	11323	4791	9477	378	1466
Moutarde	Tonn.	68	61	66	Tonn. 33½ Pots 41	Tonn. 32¼
Muſcades, Noix de	liv.	792	1317	1082	683	695
— Fleurs de	liv.	542	936	979	439	452
Nattes d'écorce d'arbre	Pièc.	—	—	—	2500	—
Nacre (Perlem.)	Rdlr.	—	—	—	—	10
Nappage	Aun.	—	—	—	188	—
Noix	Tonn.	12	1¼	23¼	4 3/16	3
— de Cacao	liv.	1736	1077	1971	1970	2715
— de Galle	liv.	15865	19622	11268	12517	8990
— de Lamproye	liv.	14	158	—	5	20
— d'Eſpagne	liv.	—	—	—	100	150
Nopkin	Aunes	42	72	—	18	—
Notes imprimées	Rdlr.	—	—	—	122½	81½
Oeufs	liv.	258	682	380	520	865
Oignons de fleurs	Rdlr.	150	71⅛	63	84	182¾
Oiſeaux de Canarie	Pièc.	224	—	228	180	—
Oranges & Pommes de Sine	Pièc.	14100	63930	48276	16455	6285
Ecorce d'	liv.	42518	19097	12629	4080	4672
Oyes fumées	Pièc.	555	398	328	343½	546
— ſalées	Rdlr.	53	96	282	49½	—
Papier à écrire	Rames	5395	2770	3641	1798	1506¼
— brun	—	407	378	239	147	Rdl. 317

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Papier bleu	Rames	314	363	310	339	359
— Cardus	—	1119	1117	941	634	$809\frac{1}{2}$
— de brouillon	—	1801	1828	$1396\frac{1}{2}$	976	1122
— de Maculature	—	—	328	169	197	120
— Median	—	93	87	28	56	69
— de Lettres (Poftpapier)	—	828	851	526	$488\frac{1}{2}$	$402\frac{1}{2}$
— de preffe	Rdlr.	398	240	Pièc. 10900 Rdl.	27 r	rm. $163\frac{1}{4}$
— Royal	Rames	28	32	30	43	38
— à imprimer	—	3577	5607	3352	1834	2167
— Cartons	Rdlr.	252	130	389	1499	262
Peaux de mouton non préparées	—	4546	$7025\frac{1}{8}$ }	13224 {	329 }	1288
— préparées	—	1183	$120\frac{1}{2}$ }		$2355\frac{3}{4}$ }	
— (Juft) rouges, noirs	douz.	249	451	$1463\frac{2}{3}$ Rdl.	104	douz. 433
— (Juft) rouge noir	liv.	475	9537	—	—	2393
— de Bœufs, de Chevaux	Rdlr.	14474	10867	Pièc. 13104 Rdl.	2322	—
leterie, Ouvrages de,	—	—	—	929	—	771
lès de cire	—	—	—	—	31	—
fes	Aunes	—	—	—	128	—
ies à moulin	Rdlr.	$366\frac{2}{3}$	—	110	300	360
de St. Malo	—	—	—	—	45	—
once, (Pim-n)	liv.	634	2105	1528 Rdl.	34	20
feu (Flinten-n)	Tonn.	131	150	$13\frac{1}{2}$	pièces 95beu Ts.	15
t	liv.	7522	8278	50	—	1184
			—			

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Pinceaux	Pots	—	—	—	10½	—
Plâtre	Tonn.	1155	1008	354	537	1051
Plomb	Schifp.	785	867	903	485¼	355
— Pierres Plombières	liv.	518	—	570	1487	645
Plumes à écrire	Rdlr.	331	174	Pièc. 67325	2800	pièc. 56000 Rdl. 412
— de Lit	Liſp.	400	246⅔	2130	Rdl. 38½ Schfp. 78¼	Schifp. 77¾
Poil de Chameau & de Lapin	Rdlr.	338	150	—	Liv. 518	Liv. 1696
— de Porc	—	173	—	90	264	420
Poires ſeches	Tonn.	37	16	6¼	4½	—
Poiſſons (Klippfiſk	Schifp.	75	33	29	—	—
— Merluches ſalées	Tonn.	431½	2164¼	587½	497	113
— do. ſeches	Schifp.	3750	3164	2060⅛	—	2907½
— Braſme ſalé	Tonn.	99	301	220½	92	73½
— Barbue (Flundror)	Paqu.	178	67	148	Liſp. 27¼	Pièc. 4000
— Saumon ſoré	Pièc.	37	34	24	37	40
— Hœckert Fiſk	Schifp.	—	—	—	57 7/9	282⅓
— Harangs d'Hollande	Tonn.	124	105	135	224¼	278½
— Spordor	—	121½	12	51½	—	Schifp. 11¼
— Morrue	Schifp.	1389	571	591½	594¾	661¼
— Longor	Tonn.	26	223	194½	43	S. 11 L. 21 Sec 13 tx. Salé
— Lintſen	—	—	—	—	1⅛	14½
— Cabéliau	—	—	—	17¼	3½	—
— Rotſkær	Schifp.	—	—	84	—	22

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Poivre noir & blanc	liv.	8735	16120	23225	8274	7290
— à queue	—	250	30	60	5	10
Pommes ordinaires	Tonn.	1844	2242	3021¾	397¼	196¾
— de Borsdorff	—	349	300	538½	—	—
— de Reinettes	—	254	51½	396½	188¼	—
Pommades	liv.	15	18	12	37	—
Poudre à cheveux	—	—	—	—	44	—
Porcelaine	Rdlr.	310	163	—	74½	2207
Patates	—	—	—	—	49	—
Potasse	liv.	8262	29632	22410	Lsp. 203 Liv. 14	163½
— raffinée	—	—	—	—	Liv. 600	—
Prunes & Pruneaux	—	111561	142442	176544	217900	301960
Quinquina, Poudre de	Rdlr.	318	—	52	—	58½
Raisins (Rosiner)	liv.	379360	211940	360493	254994	526848
— Aettike Rosiner	—	—	—	—	86400	—
— de Corinthe	—	985	22121	10850	10848	16595
Rasoirs	Douz.	8	100¼	6	—	276½
Resine	liv.	10383	20632	7107	223	17939
Rhubarbe	—	32	—	106	20	—
Ris	—	73566	20774	154592	104447	86289
Rubans	Aunes	—	—	—	720	—
Sable fin	Tonn.	31	—	30	54	16
Saffran	liv.	219½	243	268	123	92
Saucissons (Metwurst)	Pièc.	3952	4569	5665	Liv. 890	Lsp. 172½

[redacted]

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Savon de Venise	liv.	32665	51314	33933	6402	31317
— de Russie	—	—	520	—	300	—
Scies à Moulin	Pièces	—	80	—	—	42
Sel d'Espagne, de Leverpol & de France	Tonn.	91610	60818	55153½	52415	111365¾
— de Lunebourg	—	—	—	—	8	—
— de St. Yves	—	—	19961	27672	—	18440½
Semences, (toute sorte de)	Rdlr.	—	—	—	836	—
— de Canarie	liv.	2974	2871	4552	2455	1003
— de Lin	Tonn.	450	64	46	228¾	121
— de Navette	—	3¼	4¼	8½	4½	8
— de Chanvre	—	141	25	85	60	200
— de Fleurs & d'Arbres	Rdlr.	929	675	552	875	103½
— de Foin	liv.	—	—	50	Rdl. 1	4¾
Séné (feuilles du)	—	376	161	156	Liv. 936	1772
Serans à laine	Pièc.	405	546	49	1060	384
Soye de Boulogne	liv.	14602	8809	7457	11341	16931
— de trame	—	7072	3589	2193	1401	4664
— Fleuret	—	440	1480	4353	1161	—
— Bas de	Pièces.	—	—	—	62	—
Soude	Rdlr.	875	2380	370	1005	1850
Souliers	Pièces.	—	—	—	45	—
Sperma Ceti, ou blanc de Baleine	liv.	—	—	15	32	—
Sumach	—	—	—	—	4130	—
Zinc	—	960	2360	860	130	1225
Rob	—	40	—	215	—	—

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Suif	Liſp.	37590	56311	31662½	23460½	55965
Sucre cru (Maſcovade)	liv.	1902693	2037221	1175547	1731254	1892616
— Formes de	Rdlr.	—	—	—	. 100	—
Sureau (Flieder)	liv.	1120	—	220	131	300
Syrop Capillaire, de Violette &c.	—	46	9632	133	42	—
Tabac: Cardus en paquets	—	13057	546	3281	1447	194
— Canaſter	—	539	276	588	134	2777
— Feuilles	—	480785	604398	487828	511223	836187
— rapé	—	—	—	—	45	—
— à Sauce	Rdlr.	84	211	142	52	265
— d'Eſpagne	liv.	956	368	999	48	128
— en Carottes	—	—	—	—	33	—
Tablettes	Rdl.	30	29	—	15	—
Taffetas &c.	Aunes	—	—	—	1062	32
Tamarin	liv.	992	716	60	1064	1292
Tartre, Crême & Cryſtal de	—	—	158	58	664	—
Tripoli, terre de, (Trippel)	—	430	171	302	400	268
Térébenthine	—	1401	8670	2071	4720	4163
Thé	—	—	—	—	17	—
Tiſſerand, (outils de)	Rdlr.	55	400	—	30	—
Tuiles	Pièc.	—	—	—	20000	—
Toiles de Varendorf & d'Hollande	Aunes	1284	324	337	Rdl. 220	Ahm. 300

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Toiles de Cotton	Aunes	4861	1464	5802	22864	70784
— de Ruſſie	—	—	—	—	67	—
Trufles	liv.	62	196	5	161	75
Typographiques, Lettres,	Quint.	—	—	$63\frac{1}{4}$	133	Rdl. 24
Vau & Weyde, voyez: *Iſaris.*						
Verre de France	Panier	95	36	94	Rdl. $34\frac{1}{2}$	49
— Axonge (fiel de verre)	liv.	—	—	—	900	—
— à Miroir &c.	Rdlr.	1279	1197	$1596\frac{3}{4}$	$639\frac{1}{2}$	351
— en feuillets	liv.	—	—	36	$273\frac{2}{3}$	48
Velours de Soye	Rdlr.	—	—	—	196	—
— de Cotton	Aunes	—	—	—	118	—
Viande ſalée	Tonn.	2194	$1161\frac{3}{8}$	2010	$1212\frac{1}{4}$	527
— ſorée	Schiſp.	80	7	9	Liſp. $34\frac{1}{2}$	41
Vif Argent	liv.	957	660	733	601	1295
Vins de Bourgogne	Ahm	$10\frac{2}{3}$	$6\frac{1}{2}$	1 Pot 48	Pots 40	Ahm $6\frac{4}{5}$
— de Champagne	—	5	17	6 Pots 50 Ahm	3 Pots 53	$4\frac{3}{20}$
— Cagliari	—	$2\frac{1}{2}$	—	—	—	—
— de France	—	$7182\frac{1}{2}$	5249	3124 Pts. 8 A.	4580 Pts. 13	$6074\frac{3}{19}$
— du Cap & de Chypre	Pots	22	—	—	—	—
— de Frontignac	—	216	—	—	10	—
— Muſcat	Ahm	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{6}$	—	Pots 33	—
— Picardon	—	311	4290	2463 Pots 9 A.	1899 Pots 15	—
— de Portugal	—	366	388	1150 Pots 3 A.	447 Pots 16	197
— du Rhin	—	$168\frac{1}{4}$	$204\frac{1}{4}$	99 Pots 10 A.	112 Pots 54	$147\frac{3}{20}$

		1766.	1767.	1768.	1773.	1774.
Vins: Petro Ximènes	Ahm	—	$10\frac{3}{4}$	—	—	—
— Vin ſec	—	—	—	$23\frac{1}{2}$	—	—
— Madera	Pots	—	—	—	34	—
— de Malaga	Ahm	—	22	5 Pots 42	9 Pots 55	—
— d'Hongrie	Pots	301	—	49	$51\frac{3}{4}$	$1\frac{1}{26}$
— de Grèce	Ahm	—	—	36	—	—
— de Canarie	Ahm	—	—	1 Pot 15	—	—
— Eſprit de	Pots	—	—	1182	420	—
Vinaigre	Oxh.	207	708	$91\frac{3}{4}$	98 Pots $6\frac{1}{2}$	$103\frac{1}{2}$
Vitriol de Goſslar	liv.	104	$533\frac{1}{2}$	2266	Rdl. 40	Rdl. 227
— de Salzbourg	—	350	—	—	Rdl. 48	Liv. 230
Yvoire	Rdlr.	529	107	Dents 10	Liv. 220	Rdl. 151

Table des Revenus de la Douane & de l'Accife,

depuis 1760 -- 1768. dans toutes les Villes du Royaume de Suède.

Années	1760	1761	1762	1763	1764	1766	1767	1768
Srmt.	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler
Stockholm - -	393031	424950	400586	395592	396914	397051	399195	388760
Uplande								
Upfala - -	14289	14114	15984	14765	15094	12572	13084	13297
Enkœping - - -	2222	2347	2662	2848	3017	2947	2455	2432
Norrtelje - -	1394	1314	1507	1414	1557	1494	1486	1344
Oefthammar - -	1201	1106	1076	1002	884	977	855	789
Oeregrund - -	878	819	744	776	752	762	727	787
Weftmannie								
Wefteros - -	16610	16828	20895	18428	22423	22823	20229	18540
Arboga - -	8514	8362	10807	10648	14043	10380	9155	9712
Kœping - -	7558	7832	9633	8694	10489	9760	8599	7730
Kopparberg								
Hedemora - -	7433	6393	7992	8619	11246	10475	9743	6947
Sæter - - -	765	757	851	507	607	706	659	608
Fahlun - - -	2503	1884	2783	2551	2909	2233	1806	1802
Sudermannie								
Nykœping - -	7208	7291	7134	6196	6909	6401	5382	6627
Efkilstuna - -	1347	1265	1427	1481	1561	1627	1476	1252
Torshella - -	1322	1516	1166	1326	1286	1318	1165	920
Trofa - - -	413	434	540	455	452	430	375	353
Sœdertelje - -	2515	2302	2352	2042	1752	1754	1730	1591
Mariefred - -	751	638	1039	763	741	736	746	870
Strængnæs - -	2205	2403	2538	2551	2635	2738	2376	2572
Oftrogothie								
Norrkœping - -	16908	22090	20030	20923	25082	20863	27941	29086
Linkœping - -	5659	5604	5847	5574	5925	6212	5859	5684
Wadftena - - -	1752	2011	2101	2061	2192	2411	2213	2081
Sœderkœping - -	1800	2117	1748	1880	1780	2101	1835	2254
Scheninge - -	2622	2927	3207	3270	1752	3374	2750	2592
Smolande								
Calmar - -	10581	10498	11143	10303	10608	7674	7111	8445
Wefterwyk - -	6383	6454	7235	6009	8797	6286	5905	5510
Jœnkœping - -	7881	8099	8696	8207	9457	8397	9219	10278
Wimmerby - -	2790	2376	2922	1925	2178	2798	2005	2243
Wexiœ - -	3837	3469	4487	3701	3703	4083	3717	3205
Ekefiœ - -	6059	4602	4817	3584	2537	4351	3662	3262
Grenna - -	2302	2455	2005	1801	1581	1643	1587	1714
Sommes	540733	575257	565954	549896	570863	557377	555045	543287

Années	1760	1761	1762	1763	1764	1766	1767	1768
Srmt.	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler	Daler
Gottlande								
Wisby - -	9506	9317	8857	9366	9322	7456	7927	8483
Blekingen								
Carlscrona - -	35482	30587	31244	31338	39369	33645	31241	34533
Carlshamn - -	7214	7554	8465	8315	8167	7351	8130	8340
Sœlvitsborg - -	601	510	563	629	619	672	516	340
Scanie								
Malmœ - - -	12625	17208	14249	14034	13210	14349	13660	13429
Skanœr & Falsterbe -	250	220	220	220	220	270	270	270
Landscrona - -	5116	6858	8070	6585	6004	5015	6327	6090
Lund - - -	4430	4454	3714	3708	3690	4852	6174	5846
Ystad - - -	6085	10696	9063	6806	6223	5200	4965	5799
Helsingborg - -	1521	1465	1429	2432	1814	1994	1760	1805
Engelholm - -	1770	2059	1892	1577	1981	1620	1744	2002
Bostad - - -	513	480	526	513	730	436	455	512
Christianstad - -	10449	8871	10207	10548	10459	8530	9101	7804
Cimbrishamn - -	1233	1696	1868	1538	1609	1511	1482	1573
Hallande								
Halmstad - - -	2630	2937	2784	2888	3137	2512	2389	2246
Warberg - - -	5369	4255	4619	4508	4614	4267	3682	3796
Laholm - - -	2076	1905	1508	1594	1924	2368	1768	1645
Falkenberg - -	1686	1615	1403	1393	1556	1154	1093	1180
Kongsbacka - -	1068	1188	1134	948	1401	1066	884	994
Westrogothie								
Gothenbourg - -	52574	58477	65759	83403	94671	65762	60544	88210
Lilla Edet - -	2133	2790	2452	2319	2460	3235	2103	2834
Mariestad - - -	2838	2969	2289	2062	2243	2444	2381	1952
Skara - - -	2597	3110	3155	2829	2272	2651	2254	1983
Hofva - - -	3335	3901	4522	3528	4101	4106	4261	3206
Lidkœping - - -	2934	3558	3971	3155	3556	3763	3930	3596
Skœfde - - -	1073	981	1087	961	1423	1583	1411	1050
Hio - - - -	599	547	560	614	595	721	593	617
Falkœping - -	938	971	900	995	1050	864	673	613
Ulricæhamn - -	793	831	839	812	1122	1305	921	658
Boros - - - -	33340	32589	30757	25891	24035	23064	19983	16990
Alingsos - -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	628	1668
Wenersborg - -	5290	5485	5454	4969	5461	4735	4839	4261
Bohus								
Uddewalla - - -	5222	8010	8634	10870	12128	6471	4309	7081
Marstrand - - -	2192	2167	2321	2788	1939	2645	2769	2996
Strœmstad - -	376	376	691	811	709	633	488	699
Kungelf - - -	1622	1875	2195	1881	2363	2141	2108	2496
Sommes	227480	242512	247361	256628	276177	230391	217762	247597

Années Srmt.	1760 Daler	1761 Daler	1762 Daler	1763 Daler	1764 Daler	1766 Daler	1767 Daler	1768 Daler
Nerike & Warmie								
Chriſtinehamn - -	7012	8291	7724	7025	6619	6801	6531	5918
Philipſtad - - -	2434	2719	2549	2195	1796	1976	2166	1576
Carlſtad - - -	8034	9144	8096	6472	7104	7886	7034	8205
Omol - - -	2938	3217	3157	2818	2861	2657	2820	3010
Oerebro - - -	11386	12181	14918	16075	16672	14815	12736	10846
Nora - - -	3341	3654	3336	3320	2946	2806	2608	2364
Lindesberg - - -	2478	2481	2457	2474	2585	2086	2028	1724
Aſkerſund - - -	1766	1752	1534	1395	1219	1503	1484	1286
Geſleborg & Weſternorr-lande								
Geſle - -	14768	15792	15711	14658	15901	15184	14144	14888
Sœderhamn - -	4801	5122	4881	4830	6846	5941	5345	5082
Hudwiksvall - -	4074	4295	3980	3633	4457	4799	4556	3986
Sundswall - - -	3363	3953	4376	4440	5903	5050	3804	3876
Hernœſand - -	6973	7835	8034	7597	9313	7953	6781	7306
Weſterbothnie								
Umeo - - -	3882	3054	3664	4017	4029	3871	3143	3291
Ratan - - -	..	..	..	..	..	..	..	8
Piteo - - -	3822	3183	3904	4106	3970	3904	3161	2946
Luleo - -	3037	3028	3735	3445	3314	3527	3265	2554
Torneo - - -	3282	4901	5331	4741	4806	5298	4884	3531
Finlande								
Obo - - -	33549	34833	35043	32792	32515	26986	28269	33207
Biœrneborg - -	2653	2818	2972	2617	2805	2944	2723	2630
Nyſtad - -	2953	2860	3261	3444	3105	2855	2356	2571
Raumo - - -	1778	1835	2645	2812	2884	2907	2536	2325
Nodendal - - -	2918	2850	2737	3235	2447	2033	1569	1190
Ekenæs - - -	1140	1086	1105	1199	1304	1485	1744	1807
Nylande								
Helſingfors - -	7022	8806	7220	9123	8816	7555	7272	7233
Borgo - - -	4058	4799	5240	4548	5489	5414	4211	4985
Tawaſtehus - - -	1134	1376	1261	1327	1149	1230	1196	1074
Loviſa - - -	8106	8497	7340	7751	5728	5650	5812	5041
Oſtrobothnie								
Waſa - - - -	5288	5332	6048	6313	5733	6053	5750	5673
Uleoborg - - -	8481	10079	9068	9055	7854	7030	6133	8452
Vieille Carleby - -	4693	5366	5626	5468	4868	7592	5366	5609
Nouvelle Carleby - -	3992	3850	4713	4270	3939	3674	3399	3009
Chriſtineſtad - -	2969	2893	3026	2825	2865	3298	3084	3009
Braheſtad - - -	2390	2591	2703	2946	2946	2631	2537	2784
Jacobſtad - - -	2685	3164	3402	2933	3052	3676	3961	2446
Cajana - - -	993	1040	1099	956	1298	1190	918	3308
Porkala Udd - -	..	..	..	..	..	4	2	13
Barœſund - - -	..	.	..	..	..	9	5	6
Somme	184243	198677	201895	196855	199138	190278	175333	178769

Recapi-

Recapitulation des Revenus de la Douane.

	1760	1761	1762	1763	1764	1766	1767	1768
Stockholm - -	393031	424950	400585	395592	396914	397051	399195	388760
Uplande -	19984	19700	21973	20809	21304	18752	18607	18649
Westmannie -	32682	33022	41335	37770	46955	42963	37983	35982
Kopparberg -	10701	9034	11626	11677	14762	13414	12208	9357
Sudermannie -	15761	15849	16196	14814	15336	15004	13248	14185
Oftrogothie -	28741	34749	32933	33708	36731	34961	40598	41697
Smolande - -	39833	37953	41305	35530	38861	35232	33206	34657
Gottlande - -	9506	9317	8857	9366	9322	7456	7927	8483
Blekingen - -	43297	38651	40272	40282	48155	41668	39887	43213
Scanie - -	43992	54007	51238	47761	45940	43777	45938	45130
Hallande - -	12819	11900	11448	11331	12632	11367	9816	9861
Weftrogothie -	108444	116209	121745	131538	142989	114233	104520	127638
Bohus - -	9412	12428	13801	16350	17139	11890	9674	13272
Nerike & Warmie -	39389	43439	43770	41774	41802	40530	37407	34929
Gefleborg & Wefternorrlande - -	33979	36997	36982	35158	42420	38927	34630	35138
Wefterbothnie -	14073	14166	16634	16309	16119	16600	14453	12330
Finlande - -	44991	46282	47763	46099	45060	39215	39197	43730
Nylande - -	20320	23478	21061	22749	21182	19849	18491	18333
Oftrobothnie -	31491	34315	35685	34766	32555	35157	31155	34309
Sommes - -	952456	1016446	1015210	1003379	1046178	978046	948140	969653

Année commune: 991188 1/2 Dlr. Smt.

Ces différentes Tables, jointes à celle qui expofe le Commerce actif de Stockholm, montrent, que l'Exportation des *Produits naturels du Royaume de Suède*, & nommément celle qu'en ont fait les Négocians *de Stockholm*, a confidérablement augmenté depuis l'an 1757, tandisque d'un autre côté le Total des Importations a été fort diminué pendant ladite Epoque, pour peu qu'on réflechiffe fur la différente valeur des Monnoyes depuis 1758-1768. On peut d'ailleurs prouver l'accroiffement du Commerce

actif de Suède par les Regîtres des Douanes, dont nous venons de présenter les Sommaires pour les susdites années. Après avoir déduit 237,203 Dlr. Srmt. à titre de Salaire, il restoit encore à la Couronne 1,764,377 Dlr. Srmt. en Revenus clairs, savoir 1,088,456 Dlr. Srmt. en *Douane de Mer*, & 675,921 en *Douane de Terre*. Les Douanes rapportèrent donc l'an 1768. 195,089 Dlr. Srmt. *plus* que l'année précédente; & 202,761 Dlr. Srmt. au delà de ce qu'avant la Diète de 1766. les Fermiers avoient payé à la Couronne. *c*)

Force du Commerce individuel de chaque Ville d'étape de ce Royaume.	1768.				1769.			
	Exportations		Importations		Exportations		Importations	
	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr
Stockholm —	5992343	6	4476607	26	5928906	15	5753613	16
Gothenbourg —	5095739	16	1355082	6	4399253	21	1123931	2
Geflé — —	556010	18	271839	30	476396	8	317475	16
Norrkœping —	337571	22	353902	24	323262	2	397180	—
Marstrand —	271038	10	31716	26	229366	28	35180	14
Uddevalla —	250486	29	141084	30	369221	13	123832	24
Calmar — —	124390	19	53370	2	177619	4	45081	14
Westervyk —	150903	5	41311	16	135362	10	47703	4
Ystad — —	33614	31	21643	16	45268	—	16396	28
Obo — —	80263	25	150638	30	62508	22	123054	12
Wisby — —	89986	11	20005	28	127538	17	19986	22
Landscrona —	65580	15	50262	6	5880	16	42024	18
Carlshamn —	59972	5	104834	10	57740	18	122784	10
Sommes	11107901	20	7072300	26	12338324	14	8168244	20

c) Tull Directions Relation til Riksdagen Or 1769. (p. 31.)
Riksdags Tidn. 1766. No. 19, 21, 58, 123.

	1768.				1769.			
	Exportations		Importations		Exportations		Importations	
	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr	Dlr. Srmt.	œr
de l'autre côté	11107901	20	7072300	26	12338324	14	8168244	20
Christianstad —	56604	15	26459	26	99962	28	25246	6
Kongelf —	82728	21	10997	—	120083	12	12249	16
Dalarœ — —	59097	8	2287	—	23632	18	2292	4
Nykœping —	71976	—	51108	26	32654	—	64300	28
Sœderkœping —	30776	20	3258	—	10508	5	12220	16
Carlscrona —	45173	6	217885	6	53940	29	216789	5
Malmœ —	44177	2	38367	—	32483	25	26933	24
Helsingborg —	6564	31	6411	18	1499	31	3355	28
Halmstad —	10476	16	19033	2	22179	10	22259	28
Warberg —	40059	7	36291	26	48705	3	33935	24
Kongsbacka —	—	—	1202	—	—	—	1765	16
Strœmstad —	31887	7	945	8	52727	9	4312	28
Hernœsand —	7151	29	9526	12	817	—	8480	—
Rathan — —	—	—	11653	14	13637	16	—	—
Uleoborg —	14929	—	—	—	—	—	600	—
Vieille Carleby —	29452	10	18589	10	11227	21	10876	—
Wasa — —	19452	31	4962	24	19992	21	6651	4
Biœrneborg —	11060	22	1149	16	4134	9	166	12
Hangœ Udd —	7014	10	—	—	11878	27	2998	24
Helsingfors —	40920	31	51749	12	66798	—	50722	—
Lovisa — —	13593	17	21697	18	56059	3	9586	12
Dlr. Srmt.	11730998	15	7605875	20	13021246	25	8683986	7
(NB. Sans la Contrebande,			*qui font*					
évaluée à 23 tx. d'or ou	à 42 Marc		à 36 Marc		à 55 Marc		à 36 Marcs	
766666 Rdl. par an) Rdl.	3927997	—	2535291	—	2846890	—	2894662	—

Ce *Bilan* est très favorable à la Suède. Dans la supposition même, qu'on se soit fait illusion, il me paroit au moins très constaté, que depuis 1756 - 1769. la Suède a rendu son Commerce de plus en plus avantageux. D'ailleurs le Commerce des *Indes Orientales*, la Pêche du *Harang* & différens autres Articles, paroissent avoir comblé la brêche, que le *Fer de Russie* & des *Indes Orientales* a faite depuis quelque tems au Commerce de Suède.

Extrait du Contrôle général des Regîtres de Douanes de Suède, concernant les Marchandises, tant exportées, qu'importées dans le courant de la 1774me année.

Marchandises importées en Suède des Païs étrangers.

	Sommes
Cendres. Stockholm, 163 $\frac{11}{20}$ Lisp. Norrkœping 103. Calmar 35 $\frac{2}{10}$. Lisp.	301$\frac{3}{4}$
Drogues d'Apothicairerie. Stockholm 1248 Rdlr. Gjœtheborg 768. Norrkœping 10. Malmœ 20. Calmar 9 $\frac{2}{5}$. Warberg 8. Helsingborg 39. Wasa 16. Halmstad 6. Obo 125. Ystad 22 $\frac{1}{2}$. Carlshamn 43. Gefle 76 $\frac{1}{2}$. Wisby 6$\frac{1}{6}$. Rdlr.	2397$\frac{1}{2}$
Eaux minerales. Stockholm 5881 Pots. Gjœtheborg 734. Malmœ 44. Calmar 292. Helsingborg 3. Obo 845. Carlshamn 12. Pots	7811
— — — Stockh. 10435 Bouteilles. Gjœtheborg 1475. Norrkœping 1290$\frac{1}{2}$. Malmœ 44. Calmar 468. Westervyk 24. Helsingborg 600. Obo 375. Ystad 80. Carlshamn 130. Bouteilles	14921$\frac{1}{2}$
Tamarin. Stockh. 1292 Liv. Norrkœp. 588. Wasa 132. Halmstad 20. Christianstad 50. Liv.	2082
Esprit de Vin. Stockholm 24 Ahm. Ahm	24
Etaim. Stockh. 114 $\frac{1}{5}$ Schifp. Gjœtheborg 49 $\frac{1}{4}$. Norrkœping 1. Carlshamn 1 $\frac{19}{40}$. Schifp.	165$\frac{7}{8}$
Plomb. Stockholm 355 $\frac{1}{5}$ Schifp. Gjœtheborg 304 Schifp. 14 Lisp. 11 Liv. Norrkœp. 15 S. 15 Lisp. Calmar 18 S. 1 Lisp. $\frac{3}{4}$ Liv. Warberg 35 S. Landscrona 10 S. 5 $\frac{1}{2}$ Lisp. Uddevalla 3 Schifp. 7 Lisp. Wasa 118 Schifp. 10 Lisp. Carlscrona 40 S. Christianstad 2 $\frac{1}{2}$ Schifp. Schifp.	902 Lisp. 15
Creusets. Stockh. 67 Rdlr. Gjœtheborg 162 $\frac{1}{2}$. Norrkœp. 39. Obo $\frac{1}{2}$. Carlshamn 13. Rdlr.	282
Etoupes. Lovisa 15 Rdlr. Rdlr.	15
Yvoire. Stockholm 151 Rdlr. Norrkœp. 58. Obo 2. Rdlr.	211

	Sommes
Estampes. Stockh. $129\frac{1}{4}$ Rdlr. Rdlr.	$129\frac{1}{4}$
Borax. Stockh. 461 Liv. Gjœtheborg 15. Norrkœp. 20. Uddevalla 2. Obo 29. Gefle 6. Christianstad 5. Liv.	538
Plumes de lit. Stockh. $77\frac{1}{4}$. Liv. Halmstad 4. Ystad $5\frac{3}{4}$. Carlshamn $1\frac{1}{2}$. Liv.	$88\frac{1}{2}$
Côtes de Baleine. Stockh. 1136. Liv. Gjœtheb. 113. Norrkœping $173\frac{1}{2}$. Calmar 6. Warberg 20. Wasa 5. Obo 82. Liv.	1535
Pierres à feu. Stockh. 1402 Rdlr. Gjœtheborg 510. Norrkœping $20\frac{1}{2}$. Calmar $4\frac{1}{2}$. Christianstad 30. Rdlr.	1967
Lames à scie. Stockh. 63 Rdlr. Obo 45. Rdlr.	108
Calamine. Stockh. 5044 Rdlr. Norrkœp. 7305. Nykœping 2525. Rdlr.	14874
Ciment. Stockh. 1051 Tonn. Gjœtheborg 20. Norrkœp. 1. Malmœ 16. Landscrona 10. Ystad 6. Christianstad 8. Tonn.	1112
Fil d'Archal. Stockh. 453 Rdlr. Gjœtheborg $33\frac{1}{2}$. Norrkœping 175. Rdlr.	$661\frac{1}{2}$
Poil de Porc. Stockh. 420 Rdlr. Norrkœp. 5. Rdlr.	425
Verrerie. Stockholm 845. Rdlr. Gjœtheborg 170. Malmœ 3. Rdlr.	1018
Cornes. Stockh. 37 Rdlr. Norrkœp. 20. Malmœ 20. Rdlr.	77
Miel roux. Stockh. 224 Kann. Obo 2108. Helsingfors $32\frac{1}{2}$. Douanes de Frontières 220. Kann.	$2584\frac{1}{2}$
Miel blanc. Stockh. 6 Kann. Malmœ 28. Vieille Carleby 25. Kann.	59
Colle de poisson. Stockh. 172 Rdlr. Gjœtheborg 6. Norrkœping 2. Obo 20. Bjœrneborg $1\frac{1}{2}$. Rdlr.	$201\frac{1}{2}$
Sain de porc. Wasa 30 Liv. Douanes de Frontières 5. Liv.	35
Argile fine. Stockh. $1011\frac{1}{2}$ Rdl. Gjœtheborg 1520. Norrkœping 30. Warberg 24. Landscrona 20. Uddevalla 20. Halmstad $14\frac{1}{4}$. Obo 11. Christianstad 12. Strœmstad 8. Rdlr.	$2671\frac{1}{4}$

		Sommes
Perlsand. Stockholm 16 Tonn.	Tonn.	16
Charbons de terre. Stockh. 6937 Tonn. Gjœtheborg 14318. Norrkœping 1818. Warberg 313. Helsingfors 1200. Ystad 144½. Carlscrona 4930. Christianstad 170.	Tx.	29830½
Zinc & Tuttanego. Stockholm 1125 Liv. Gjœtheborg 186.	Liv.	1311
Formes de pierre & de terre. Stockholm 4069 Rdlr. Gjœtheborg 1757. Norrkœping 198. Malmœ 5. Calmar 36. Warberg 50. Westervyk 6. Uddevalla 50. Obo 29. Douanes de Frontières 18½. Carlshamn 16. Wisby 68. Christianstad 77.	Rdlr.	6379½
Terre de Tripoli. Stockholm 268 Liv. Halmstad 20. Gefle 57. Wisby 4.	Liv.	349
Eponges. Stockholm 23 Rdlr.	Rdlr.	23
Cire jaune. Stockholm 7664 Liv. Gjœtheborg 200. Norrkœping 60. Obo 171. Helsingfors 55. Douanes de Frontières 11. Carlscrona 120. Bjœrneborg 5½.	Liv.	8286½
Bougies blanches. Stockholm 9680 Liv.	Liv.	9680
Argent. Stockholm 86389 Lot. Ystad 400.	Lot.	86789
Chagrin, cuir de poisson. Lovisa 6½ Rdlr. Douanes de Frontières 1249 Rdlr.	Rdlr.	1255½
Chanvre. Douanes de Frontières 80 Lisp.	Lisp.	80
Roubles. Helsingfors 310 Pièces.	Pièces	310
Rixdalers de Dannemark. Carlshamn 270 Pièces.	Pièc.	270
Ecaille de Tortue. Stockholm 34 Rdlr.	Rdlr.	34
Haillons. Stockh. 624 Rdlr. Norkœp. 40.	Rdlr.	664
Caractères d'Imprimerie. Stockh. 25 Rdlr.	Rdlr.	25

BOISSONS.

Arrac. Stockh. 9 Ahm 13 Kann. Gjœtheborg 1 Ahm 50K.	Ahm	11K.3

	Sommes.
Eau de Vie. Stockh. 2533 $\frac{1}{2}$ Ahm. Gjœtheborg 1863 A. 2 K. Norrkœping 2, 2. Malmœ 5, 50. Calmar 10, 9. Warberg 88, 30. Landscrona 2, 30. Westervyk 7 $\frac{1}{2}$ K. Uddevalla 120, 40. Wasa 30 A. Vieille Carleby 6, 16. Obo 1 A. Marstrand 139, 46. Gefle 13, 13. Helsingfors 1, 30. Lovisa 1, 24. Douanes de Frontières 7 $\frac{1}{2}$ K. Ystad 3. Carlshamn 9, 15. Carlscrona, 13, 54. Wisby 15 K. Christianstad 2, 5. Strœmstad 204, 32 $\frac{1}{2}$. Ahm	$5019\frac{17}{25}$
Vins de France. Stockh. 6074 A. 9 K. Gjœtheborg 1579, 11 $\frac{1}{2}$. Norrkœp. 117, 30. Malmœ 20, 7. Calmar 30, 2. Warberg 13, 55. Uddevalla 48, 36. Wasa, 7, 11. Vieille Carleby 12, 24. Obo 321, 43. Hernœsand 3, 20. Uleoborg 2, 7 $\frac{1}{2}$. Gefle 30 A. Douanes de Frontières 7 $\frac{1}{2}$ K. Ystad 3, 30. Carlshamn 13, 5. Carlscrona 15, 10. Christianstad 128, 30. Strœmstad 28, 4. Dalarœ 1, 30. Ahm	8448 K. 12 1/2
Picardon. Gjoetheborg 311 Ahm 43 Kann. Norrkoeping 193, 20. Westervyk 2, 48. Uddevalla 33, 1. Vieille Carleby 31, 29. Obo 106, 15. Gefle 27 K. Carlscrona 8, 25. Ahm	687 K. 36
Vin de Portugal. Stockholm 196 Ahm, 26 Kann. Gjoetheborg 47, 45. Calmar 1, 22. Westervyk 30 K. Uddevalla 1, 31. Obo 2 A. Gefle 5, 6. Lovisa 7 $\frac{1}{2}$. Stroemstad 138, 48. Ahm	393 K. 8 $\frac{1}{2}$
Vin du Rhin. Stockholm 147 Ahm, 18 Kann. Gjoetheborg 12, 12 $\frac{1}{2}$. Norrkoeping 5, 30. Landscrona 1 A. Gefle 8 K. Ahm	$166\frac{2}{15}$
Vinaigre. Stockh. 103 $\frac{1}{2}$ Oxh. Gjoetheborg 37. Norrkoep. 7 Oxh. 43 K. Malmoe 2 Oxh. Calmar 5, 35. Warberg, 13 Oxh. Westervyk 45 K. Uddevalla 5, 23. Helsingborg 7, 47. Wasa 7 K. Helsingfors 50 O. Ystad 30 O. Carlshamn 5, 57. Carlscrona 4, 58. Christianstad 10, 30. Stroemstad 1, 45. Oxh.	$203\frac{1}{45}$

	Sommes.
Sève de Citron. Stockholm 1628 Kann. Gjoetheborg 18. Obo 49. Kann.	1695
FRUITS.	
Pommes de Chine. Stockh. 2048 Pièces. Gjoetheborg 1118. Uddevalla 10. Helfingborg 30. Obo 60. Marftrand 550. Kongelf 440. Carlshamn 50. Wisby 143. Pièc.	4449
Citrons. Stockh. 96285 Pièces. Gjoetheborg 35043. Norrkoeping 330. Malmoe 1750. Calmar 950. Landscrona 600. Weftervyk 150. Uddevalla 650. Halmftad 100. Vieille Carleby 1000. Obo 5070. Uleoborg 350. Marftrand 4880. Gefle 800. Helfingfors 3600. Lovifa 600. Yftad 2175. Nykoeping 100. Carlshamn 325. Chriftianftad 1670. Pièces	156428
Oranges. Stockh. 4237 Pièces. Gjoetheborg 2224. Landscróna 100. Uddevalla 275. Marftrand 750. Carlshamn 20. Chriftianftad 250. Pièces.	7856
Ecorce de Citron. Stockholm 4516 Liv. Gjoetheborg 898. Norrkoeping 360. Calmar 140. Warberg 300. Landscrona 675. Helfingborg 20. Halmftad 100. Obo 160. Yftad 50. Carlscrona 320. Wisby 4. Chriftianftad 50. Liv.	7593
Fleurs d'Oranges. Stockholm 408 Liv. Norrkoeping 55. Gefle 56. Bjoerneborg 10. Liv.	529
Renettes. Gjoetheborg 11 ¼. Tonn. Carlscrona 22. Tx.	33¼
Pommes. Stockholm 196 Tonn. Gjoetheborg 21. Uddevalla 9. Helfingfors 5 ⅓. Carlscrona 2. Tonn.	233⅓
SEMENCES.	
Semence de Lin. Stockholm 121 Tonn. Gjoetheborg 15 ½. Norrkoep. 35 ⅛. Malmoe 1. Warberg 36. Landscrona 36. Uddevalla 2. Wafa 2. Obo 11 ½. Gefle 18. Helfingfors 18. Douanes de Frontières 12 ¼. Yftad 9. Carlshamn 8 ¾. Carlscrona 12. Chriftianftad. 28. Tonn.	366⅛

Semen-

	Sommes.
Semence de Chanvre. Stockholm 200 Tonn. Gjoetheborg 3. Norrkoeping $\frac{1}{4}$. Wasa 2. Obo 2. Helsingfors 10. Douanes de Frontières $\frac{1}{4}$. Tonn.	$218\frac{1}{2}$
— *de Navettes.* Stockholm 1002 Liv. Gjoetheborg 20. Norrkoeping 10. Wasa 96. Halmstad 25. Carlshamn 50. Liv.	1203
— *de Fruits.* Stockholm 292 Rdlr. Gjoetheborg 2415. Norrkoeping 12 Rdlr. Uddevalla 5. Helsingfors 30 Rdlr. Ystad 5. Rdlr.	2759
POISSONS.	
Cabéliau. Stockholm $4\frac{1}{2}$ Tonn. Tonn.	$4\frac{1}{2}$
Græsey. Stockholm 2907 Schifp. Gjoetheborg 169 Schifp. 11 Lisp. 8 liv. Norrkoep. 221, 3. Malmœ $474\frac{1}{2}$. Calmar 17, 18. Warberg 14, 15. Landscrona 10, 15. Westervyk 1, 10. Helsingborg 5, 5. Wasa 1 Schifp. Halmstad 10, 18. Gefle 32, $5\frac{3}{4}$. Helsingfors, 1, 10. Douanes de Frontières 37, $15\frac{1}{2}$. Ystad 6, 17. Nykoeping 247, 3. Carlshamn 10, 4. Wisby 10, $2\frac{1}{2}$. Schifp.	$3752\frac{39}{80}$
Hæckert Fisk. Stockholm 282 Schifp. 8 Lisp. Carlshamn 5, $12\frac{1}{2}$. Schifp.	287 Lisp. 1/2
Carpes vivantes. Stockholm 2220 Pièces. Lisp.	2220
Barbue. Stockholm 100 Lisp. Gjoetheborg 122. Norrkoeping 9, 15. Malmoe 100. Calmar 3, 5. Landscrona 18, 10. Marstrand 60. Ystad $2\frac{1}{4}$. Wisby $4\frac{1}{2}$. Lisp.	418
Longor salés. Stockh. 13 Tonn. Gjoetheborg 6. Norrkoeping 6. Tonn.	25
Dorsk Græsey. Stockh. $113\frac{1}{2}$ Tonn. Norrkoep. 1. Tonn.	$114\frac{1}{2}$
Morue. Stockholm 683 Schifp. 6 Lisp. Gjoetheborg 25, 2. Norrkoeping 37, $15\frac{1}{4}$. Malmoe 13, 19. Calmar 29, 15. Warberg 24, 10. Landscrona 11, 5. Westervyk 5, 6. Helsingborg 16, 1. Halmstad 8, 8. Gefle 17, $10\frac{1}{2}$. Hel-	

	Sommes.
ſingfors 1, 10. Yſtad 42, 17. Nykoeping 92, 10. Carlshamn 16 Liſp. Wisby 16, 15½. Schifp.	1026 Lp. 18 1/4
Spordor. Stockholm 12½ Schifp. Gjœtheborg 3 Liſp. Norrkoeping 5, 3. Calmar 1, 18. Landscrona 1, 1. Schifp.	20 Liſp. 15
Harangs. Stockholm 279 Tonn. Gjoetheborg 46½. Norrkoeping 32. Malmoe ¼. Calmar 25⅛. Warberg ⅞. Landscrona 1⅛. Uddevalla 5. Helſingborg 56¼. Obo 25¼. Gefle 3½. Douanes de Frontières 268⅛. Yſtad 2½. Chriſtianſtad 23⅛. Tonn.	770½
Anguilles. Stockholm 3 Liſp. Douanes de Frontières 87. Liſp.	90
Brême ſalée. Stockholm 73½. Tonn. Norrkoeping ½. Tx.	74
COULEURS.	
Alun. Stockholm 2025 Liv. Norrkoeping 115. Obo 4. Liv.	2144
Aurum pigmentum. Stockholm 456 Liv. Gjoetheborg 154. Norrkoeping 6. Malmoe 212. Liv.	828
Blauſel. Stockholm 7880 Liv. Gjoetheborg 838. Norrkoeping 16. Warberg 50. Uddevalla 14. Helſingborg 50. Halmſtad 20. Carlshamn 106. Chriſtianſtad 80. Liv.	9054
Pierres plombières. Stockh. 645 Liv. Carlshamn 120. Liv.	765
Ceruſe. Stockh. 55756 Liv. Gjoetheborg 12225. Norrkoeping 2200. Malmoe 150. Calmar 182. Warberg 2250. Landscrona 2070. Uddevalla 410. Helſingborg 670. Waſa 150. Obo 885. Gefle 710. Yſtad 650. Carlshamn 233. Carlscrona 250. Chriſtianſtad 100. Liv.	78891
Bleu de Berlin. Stockholm 14 Liv. Norrkoeping 3. Halmſtad 3. Obo 14. Chriſtianſtad 4. Liv.	38
Chryſocolle, (*Bergblau.*) Stockholm 10 Liv. Liv.	10
Breſillet. Stockh. 42454 Liv. Gjoetheborg 23645. Norrkoeping 3579. Malmoe 3376. Calmar 935. Warberg 2400. Uddevalla 60. Halmſtad 100. Obo 2105. Gefle 105. Yſtad 434. Nykoeping 1280. Carlshamn 2100. Wisby 118. Chriſtianſtad 2746. Liv.	85437

	Sommes.
Bay-brun. Stockholm 150 Liv. Liv.	150
Ochre-brun. Stockholm 800. Gjoetheborg 2315. Norrkoeping 703. Yſtad 390. Chriſtianſtad 520. Liv.	4728
Cochenille. Stockholm 2641 Liv. Gjoetheborg 446. Norrkoeping 96. Malmoe 24. Calmar 3. Warberg 15. Halmſtad 2. Obo 112. Marſtrand 99. Gefle 6. Yſtad 9. Carlshamn 5. Chriſtianſtad 10. Bjoerneborg 12. Liv.	3480
Cinnabre. Stockholm 1713. Liv. Gjoetheborg 182. Norrkoeping 30½. Calmar 26. Helſingborg 7½. Halmſtad 3. Obo 12½. Gefle 28. Carlshamn 11. Chriſtianſtad 5. Liv.	2018½
Fernambouc. Stockholm 179867 Liv. Gjoetheborg 14591. Norrkoeping 1482. Malmoe 905. Calmar 558. Warberg 1500. Waſa 250. Halmſtad 25. Obo 1470. Carlshamn 2806. Chriſtianſtad 773. Liv.	204227
Gommes. Stockholm 1708 Rdlr. Gjoetheborg 762. Norrkoeping 8. Malmoe 50. Calmar 11. Helſingborg 80. Obo 18½. Chriſtianſtad 15. Rdlr.	2652½
Curcuma. Stockholm 339 Liv. Gjoetheborg 80. Norrkoeping 20. Calmar 20. Landscrona 56. Uddevalla 12. Halmſtad 20. Obo 155. Chriſtianſtad 56. Liv.	758
Noix de galle. Stockholm 8990 Liv. Gjoetheborg 1478. Norrkoeping 154. Warberg 30. Uddevalla 15. Halmſtad 10. Obo 206. Chriſtianſtad 80. Liv.	10963
Craye rouge. Stockh. 795 Liv. Gjoetheborg 120. Norrkoeping 25. Landscrona 75. Helſingborg 24. Halmſtad 100. Chriſtianſtad 20. Liv.	1159
— *blanche.* Stockh. 185½ Tonn. Gjoetheborg 86. Norrkoeping 72. Malmoe 65. Calmar 10. Weſtervyk 18. Waſa 31. Halmſtad 8. Gefle 71. Yſtad 4. Chriſtianſtad 6. Dalaroe 2. Tonn.	558½
Indigo. Stockholm 25126 Liv. Gjoetheborg 40443. Norrkoeping 663. Malmoe 1040. Calmar 21. Warberg 540.	

	Sommes.
Landscrona 161. Uddevalla 2005. Helſingborg 468. Waſa 10. Ratan 252. Obo 1062. Uleoborg 101. Marſtrand 1173. Gefle 29. Yſtad 350. Chriſtianſtad 745. Bjoerneborg 65. Liv.	74225
Crabe. Stockholm 49238 Liv. Gjoetheborg 6985. Norrkoeping 1902. Warberg 490. Halmſtad 25. Obo 1380. Gefle 23. Chriſtianſtad 100. Bjoerneborg 115. Liv.	60258
Lacque au vernis. Stockholm 532 Liv. Gjoetheborg 210. Helſingborg 129. Chriſtianſtad 20. Liv.	891
Lacque de Florence & artificielle. Stockh: 39 Rdlr. Rdlr.	39
Vermillon. Stockholm 4200 Liv. Gjoetheborg 947. Norrkœping 134. Warberg 750. Uddevalla 16. Halmſtad 95. Obo 175. Carlshamn 125. Chriſtianſtad 525. Liv.	6967
Orellana. Stockholm 665 Liv. Gjoetheborg 1056. Norrkoeping 66. Malmœ 70. Calmar 13. Landscrona 47. Uddevalla 2. Helſingborg 5½. Obo 437. Carlshamn 50. Carlscrona 28. Chriſtianſtad 56. Bjoerneborg 10. Liv.	2505
Orſeille. Gjoetheborg 230 Liv. Liv.	230
Santal. Stockholm 256 Rdlr. Gjoetheborg 187½. Norrkoeping 250. Warberg 15. Obo 86. Carlshamn 35. Chriſtianſtad 70. Rdlr.	899½
Sel ammoniac. Stockholm 630 Liv. Norrkoeping 28. Waſa 40. Gefle 34. Liv.	732
Quenouillè Sauvage, (*Flores Cartami*). Stockholm 800 Liv. Yſtad 6. Liv.	806
Verd d'Eſpagne. Stockholm 1329 Liv. Gjoetheborg 578. Norrkoeping 111. Calmar 4. Landscrona 30. Uddevalla 12. Helſingborg 23. Obo 70. Gefle 4. Carlshamn 11. Carlscrona 25. Chriſtianſtad 84. Liv.	2281
Litharge d'argent. Stockholm 2097 Liv. Gjoetheborg 375. Norrkoeping 120½. Landscrona 156. Halmſtad 10. Obo 5. Liv.	2763½
Blanc de plomb. Stockholm 10 Liv. Liv.	10

	Sommes
Sumach. Stockholm 2940 Liv. Gjœtheborg 2836. Norrkœping 384. Malmœ 875. Warberg 30. Landscrona 240. Obo 170. Christianstad 500. Liv.	7975
Jaune de Naples. Stockh. 280 Liv. Gjœtheb. 10. Norrkœping 15. Helsingborg 2½. Obo 5. Christianstad 6. Liv.	318½
Tartre gravelé. Stockholm 20571 Liv. Gjœtheborg 4893. Norrkœp. 2237. Malmœ 200. Warberg 100. Landscrona 260. Uddevalla 37. Helsingborg 20. Halmstad 150. Obo 735. Gefle 150. Ystad 530. Christianstad 235. Liv.	30118
Guèsde, Pastel. Stockh. 217 Rdlr. Gjœtheb. 457. Norrkœp. 102. Malmœ 148. Warberg 28. Obo 16. Ystad 42. Carlshamn 30. Carlscrona 14. Christianstad 22. Rdlr.	1076
Mercure. Stockh. 1295 Liv. Gjœtheborg 44. Norrkœping 16. Wasa 8. Obo 52. Gefle 22. Bjœrneborg 9. Liv.	1446
Ombre. Stockholm 1399 Liv. Gjœtheborg 195. Malmœ 650. Calmar 140. Warberg 200. Obo 180. Gefle 117. Carlshamn 100. Liv.	2981
Vitriol. Stockholm 207 Liv. Norrkœping 10. Malmœ 10. Obo 5. Gefle 22. Liv.	254
Ochre. Stockholm 19500. Liv. Gjœtheborg 2651. Norrkœping 1095. Malmoe 380. Calmar 150. Warberg 460. Landscrona 550. Uddevalla 167. Obo 1106. Ystad 100. Carlshamn 1100. Christianstad 3850. Liv.	31109
❁ ❁ ❁	
Cotton. Stockh. 81942 Liv. Gjœtheborg 11650. Norrkœping 7212. Malmoe 454. Calmar 130. Landscrona 365. Uddevalla 130. Vieille Carleby 1030. Ratan 1733. Obo 2040. Uleoborg 589. Marstrand 229. Gefle 819. Nykœping 75. Christianstad 165. Bjoerneborg 308. Liv.	108871
Fil de Cotton blanc. Stockh. 2704 Liv. Gjœtheb. 52. Norrkœp. 104. Vieille Carleby 45. Ratan 139. Obo 410. Liv.	3454

	Sommes.
Fil de Cotton rouge. Stockholm 8649 Liv. Gjœtheborg 245. Vieille Carleby 317. Obo 257. Uleoborg 45. Liv.	9513
Fil de Poil de Chameau fin. Stockh. 4133 Liv. Gjœtheborg 600. Liv.	4733
— — — *ordinaire.* Stockh. 5863 Liv. Norrkœping 10. Gefle 21. Liv.	5894
Fil de lin. Stockh. 8199 Lifp. Norrkœping $1\frac{1}{2}$. Douanes de [F]ntières $18\frac{1}{2}$, Yftad 2. Lifp.	8221
Fil fin & blanc. Stockh. 341 Liv. Gjœtheb. 12. Norrkœping 3. Liv.	356
Cheveux d'hommes. Stockh. 352 Rdlr. Rdlr.	352
Poil de Chameau. Stockholm 1310 Rdlr. Gjœtheborg 497. Norrkœping 5. Uddevalla 9. Helfingfors 3. Yftad 15. Rdlr.	1839
Poil de Lapin & Bievre. Stockh. 190 Rdlr. Gjœtheborg 200. Norrkœping 6. Rdlr.	396
Chanvre. Stockholm $4632\frac{1}{2}$ Schifp. Gjoetheborg 1943 S. $14\frac{1}{2}$ Lifp. Norrkœp. 341 S. Malmœ 80 S. Calmar 105, 10. Warberg 12 S. Landscrona 30 S. Weftervyk 2 Lifp. Uddevalla 38 S. 12. Lifp. 10 Liv. Halmftad 1, 8. Vieille Carleby 121, 2, 8. Obo 94, 8, 10. Marftrand 58, $15\frac{1}{2}$. Gefle 110, 6. Helfingfors 10, 19. Lovifa 8, $12\frac{1}{4}$. Douanes de Frontières 83, 12, 6. Yftad 81 S. Nykoeping 11, $5\frac{1}{2}$. Carlshamn $209\frac{1}{4}$. Carlscrona 1388, 15. Wisby 61, 8, 15. Chriftianftad 7, 5. Strœmftad 1, 8. Schifp.	9499 Lifp. 9
Lin non étamé. Stockh. 2502 Schifp. 15 Lifp. Gjœtheborg 1112, 6. Norrkœping 342, $3\frac{1}{2}$. Malmœ 93 S. Calmar 14 S. Warberg 94, 10. Landscrona 4, 10. Uddevalla 73 S. 11 Lifp. 10 Liv. Halmftad 8, 10. Obo 8 S. Marftrand 45, 3. Gefle 45, $6\frac{3}{4}$. Helfingfors 8, 23. Lovifa $5\frac{1}{10}$ S. Douanes de Frontières 54, $2\frac{3}{4}$. Yftad 46, $5\frac{9}{10}$. Nykoeping 11, $8\frac{3}{4}$. Carlshamn 56, $4\frac{1}{2}$. Carlscrona 19 S. Wisby 17, $13\frac{1}{2}$. Strœmftad 1, $4\frac{1}{2}$. Schifp.	4564 L. 14 ſb

	Sommes.
Etoupes. Stockholm 960 Schifp. 8 Lifp. Gjoetheborg 135, 9, 18 Liv. Norrkoeping 177, 16. Malmoe 64, 5. Warberg 24. Uddevalla 28, 15. Halmftad 6, 17. Vieille Carleby 2, 9. Obo 1, 1. Marftrand 7, 10. Gefle 16, 11, ¼. Yftad 25, 15¼. Carlshamn 1, 11½. Schifp.	1452 13/80
Peaux de Moutons non preparées. Stockh. 2977 Rdlr. Gjœtheborg 2606. Norrkœp. 1811 Rdl. 2 Oere. Malmœ 1. Calmar 179. Warberg 52. Weftervyk 16, 36. Uddevalla 12. Gefle 30. Yftad 895. Nykoeping 9¼. Carlshamn 838⅛. Carlscrona 40. Chriftianftad 762. Rdlr.	10229 œr. 14
Cuir non preparé. Stockh. 1288 Rdl. Malmoe 180. Calmar 670. Landscrona 100. Weftervyk 58½. Uddevalla 455. Obo 14. Helfingfors 2. Douanes de Frontières 435. Rdlr.	3202
Peaux de Veaux preparées. Stockholm 2393 Liv. Gjoetheborg 1697. Liv.	4090
Cuir de Soulier. Stockh. 119589 Liv. Gjoetheborg 67263. Norrkoep. 1109. Warberg 1850. Uddevalla 240. Marftrand 12805. Liv.	202856
Chevaux. Gjoetheborg 600 Rdlr. Weftervyck 2695. Helfingborg 732. Douanes de Frontières 4530½. Yftad 1376. Carlshamn 100. Rdlr.	10033
Bétail de diverfes efpèces. Stockh. 23 Rdlr. Gjoetheborg 30. Helfingfors 24. Yftad 104. Carlshamn 1[illegible] Rdlr.	199½
Soye crue. Stockh. 21595. Gjoetheborg 375. Norrkoeping 150. Liv.	22120
Huile fine. Stockh. 7883 Liv. Gjoetheborg 924. Norrkœp. 56. Calmar 8. Warberg 7. Obo 483. Gefle 310. Helfingfors 56. Yftad 48. Carlshamn 7. Chriftianftad 90. Strœmftad 28. Liv.	9900
Huile ordinaire. Stockholm 1799 Kann. Gjoetheborg 135. Norrkoeping 271. Malmœ 14. Landscrona 3. Uddevalla 32½. Halmftad 1. Ratan 58. Obo 116½. Gefle 101. Yftad 15½. Carlscrona 18. Kann.	2564½

	Sommes
Huile de lin & de navette. Stockholm 341 $\frac{1}{5}$ Ahm. Gjoetheborg 99 Ahm, 15 Kann. Norrkœp. 93, 55. Malmoe 14, 22. Calmar 4 Ahm. Warberg 6 $\frac{1}{2}$ A. Uddevalla 28 Kann. Wasa 2, 18. Halmstad 1 A. Obo 14, 16. Gefle 2 A. Helsingfors 2, 15. Ystad 4 $\frac{3}{4}$ A. Carlshamn 3 $\frac{11}{30}$ A. Carlscrona 6 $\frac{43}{60}$ A. Christianstad 14 A. Ahm	609 $\frac{2}{15}$
Huile de Chanvre. Stockh. 163 Ahm. Gjoetheborg 4 A. 75 Kann. Norrkœp. 35, 6. Malmoe 12 A. Landscrona 32 $\frac{1}{4}$ Ahm. Uddevalla 1, 30. Ystad 3 $\frac{3}{4}$ A. Carlshamn 137, 11. Carlscrona 110, 10. Ahm.	500
Hüile de Térébenthine. Stockholm 10169 Liv. Gjoetheborg 633. Norrkoeping 712. Malmoe 186. Warberg 6. Uddevalla 40. Obo 80. Gefle 84. Carlshamn 32. Wisby 5. Christianstad 70. Liv.	12017
Térébenthine. Stockh. 4163 Liv. Gjoetheborg 625. Calmar 175. Warberg 40. Landscrona 620. Obo 150. Helsingfors 216. Carlscrona 600. Christianstad 400. Liv.	6989
Graisse de Baleine. Stockholm 1 $\frac{3}{4}$ Bariques. Malmoe 38 $\frac{1}{2}$. Warberg 24. Landscrona 38. Helsingborg 3. Halmstad 1. Obo 1. Ystad 11 $\frac{1}{2}$. Bariques.	118 $\frac{3}{4}$
Huile de Laurier. Stockholm 563 Liv. Gefle 45. Bjoerneborg 6. Liv.	614
Sel de Cagliari. Stockholm 111365 Tonn. Gjoetheborg 36385. Norkoeping 3231. Malmoe 1471 $\frac{1}{2}$. Calmar 670. Warberg 1053. Landscrona 601 $\frac{1}{4}$. Westervyck 1800. Uddevalla 2561. Wasa 745 $\frac{1}{2}$. Halmstad 1536. Vieille Carleby 9112. Ratan 1348. Obo 13854. Hernœsand 363 $\frac{1}{2}$. Uleoborg 884. Marstrand 1261. Gefle 2361 $\frac{1}{4}$. Helsingfors 5906. Lovisa 3128 $\frac{1}{2}$. Douanes de Frontières 120 $\frac{1}{2}$. Ystad 1700. Carlshamn 1214. Christianstad 1658 $\frac{1}{2}$. Stroemstad 773 $\frac{1}{2}$. Tonn.	205104
— *d'Espagne.* Gjoetheborg 6 Tonn. Norrkoeping 240. Warberg 125. Uddevalla 428. Vieille Carleby 361 $\frac{1}{2}$.	

Hernoe-

	Sommes
Hernoesand 367. Marstrand 5506¼. Lovisa 5472. Christianstad 255. Stroemstad 380. Tonn.	13140¼
Sel de Liverpol. Gjoetheborg 3. Malmoe 6. Calmar 1. Westervyk 20. Helsingfors 1. Ystad 20. Christianstad 24. Tonn.	75
— *de Portugal.* Stockholm 18444 Tonn. Gjœtheborg 10476. Norrkœping 555. Calmar 2639. Landscrona 756. Westervyk 2134. Uddevalla 4853. Marstrand 11144. Gefle 2705. Kongelf 278½. Helsingfors 770. Ystad 858. Carlscrona 1140.	56752½
— *de France.* Gjœtheborg 2789 Tonn. Malmœ 180. Calmar 216. Warberg 477. Uddevalla 3319. Marstrand 240½. Carlscrona 1496. Stroemstad 1125. Tx.	9842½
Toile de Cambrai. Stockholm 3841 Aunes. Aunes.	3841
Mousseline. Stockholm 1466 Aunes. Aunes.	1466
Guinées Indiennes. Stockholm 70784 Aunes. Gjoetheborg 26348. Norrkœping 1100. Marstrand 2340. Aunes.	100572
Etoffes Indiennes de soye. Gjœtheborg 2876 Rdlr. Rdlr.	2876
Tabac: en Feuilles. Stockh. 836187 Liv. Gjœtheb. 561716. Norrkoep. 100018. Malmoe 12624. Warberg 10298. Landscrona 13130. Westervyk 4114. Uddevalla 4988. Wasa 13554. Halmstad 500. Obo 142240. Marstrand 29100. Helsingfors 340. Bjœrneborg 1323. Liv.	1730132
— *Cardus.* Stockh. 362 Liv. Gjoetheborg 1555. Calmar 150. Warberg 110. Ystad 25. Bjoerneborg 534. Liv.	2736
— *Canastre.* Stockholm 2777 Liv. Gjoetheborg 91. Liv.	2868
Tabac d'Espagne. Stockholm 368 Liv. Norrkoep. 20. Liv.	388
— *à Sauce.* Stockholm. 265 Rdlr. Uddevalla 50. Obo 162. Rdlr.	477
Chênes charpentés. Stockh. 1000 Rdlr. Gjoetheb. 5026. Helsingborg 125. Marstrand 215. Carlscrona 4850. Rdlr.	11216
Cerceaux ou Cercles de bois. Gjoetheborg 8797 Rdlr. Norr-	

	Sommes
koeping 12. Warberg 160. Uddevalla 314. Marſtrand 6255. Rdlr.	15538
Douves. Gjoetheborg 6744 Rdlr. Rdlr.	6744
Bois rare non travaillé. Stockholm 750 Rdlr. Gjoetheborg 511. Malmoe 5. Uddevalla 2. Waſa 30. Rdlr.	1298
Liège. Stockh. 70 Rdlr. Gjoetheborg 734. Rdlr.	804
Laine de Pologne. Stockholm 19172 Liſp. Gjoetheb. 960, 1 liv. Norrkœping 1741. Malmoe 22. Weſtervyk $74\frac{1}{2}$. Uddevalla 126. Geſle $223\frac{1}{4}$. Douanes de Frontières 2. Yſtad 294. Carlshamn 324, 9. Wisby 25, 10. Liſp.	$22964\frac{3}{4}$
— *d'Eſpagne.* Stockh. $1966\frac{1}{2}$ Liſp. Gjoeteb. $97\frac{1}{5}$. Liſp.	$2063\frac{7}{10}$
Cardes. Stockholm 276 Paires. Gjoetheborg 68. Paires.	344
Viandes ſalées. Stockh. $527\frac{1}{2}$ Tx. Malmoe $14\frac{1}{2}$. Geſle 21. Helſingfors 17. Yſtad $3\frac{1}{4}$. Tx.	$583\frac{1}{4}$
— *ſèches.* Stockholm 2 Schifp. 1 Liſp. Gjoetheborg 1, $12\frac{1}{4}$. Douanes de Frontières 4, 5. Schifp.	7 Liſp. $18\frac{1}{4}$
Porc ſeché. Stockholm 271 Schifp. 5 Liſp. Weſtervyk $8\frac{1}{4}$. Obo $1\frac{1}{4}$. Geſle 2, 13. Helſingfors 6 Liſp. Douanes de Frontières 1, 7. Carlscrona 1, 15. Schifp.	28 Liſp. 6
Jambons. Stockh. 155 Liſp. 8 liv. Gjoetheb. 79, 12. Norrkœping 3. Geſle 4. Yſtad 10 liv. Liſp.	$242\frac{1}{2}$
Fromages de Lait aigre. Stockholm 791316 Liv. Gjoetheborg 13619. Norrkoeping 950. Calmar 2963. Uddevalla 470. Obo 1000. Marſtrand 780. Geſle 966. Loviſa 400. Yſtad 20. Carlscrona 5300. Wisby 50. Chriſtianſtad 44. Liv.	815878
— — — *doux.* Stockholm 26923 Liv. Gjoetheborg 2903. Norrkoeping 645. Malmoe 215. Uddevalla 40. Helſingborg 1672. Obo 500. Marſtrand 104. Geſle 253. Liv.	33255
Beurre. Stockholm 1471 Liſp. Gjoetheborg 362. Norrkœping $\frac{1}{4}$. Uddevalla 4. Marſtrand 20. Douanes de Frontières $37\frac{1}{4}$. Yſtad 65. Carlscrona 78. Liv.	$2038\frac{1}{2}$

	Sommes
Suif. Stockholm 2798 $\frac{1}{4}$ Schifp. Gjoetheborg 143. Norrkoeping 17$\frac{1}{2}$. Malmoe 2$\frac{1}{4}$. Landscrona 18. Uddevalla $\frac{1}{4}$. Gefle 6 $\frac{7}{10}$. Douanes de Frontières 14 S. 6 Lifp. 14 liv. Yftad 2 $\frac{3}{40}$. Carlshamn 78 $\frac{19}{40}$. Carlscrona 16 $\frac{1}{4}$. Schifp.	3096
Sauciſſons. Stockholm 172$\frac{1}{2}$ Lifp. Gjoetheborg 2 $\frac{1}{16}$. Gefle 1. Yftad $\frac{1}{2}$. Lifp.	176$\frac{1}{16}$
Oyes & Oiſons ſechées. Stockholm 527 Pièces. Piec.	527
— — — *ſalées.* Stockholm 73 Rdlr. Gjoetheb. 10. Norrkoeping 3. Gefle 3. Yftad 2. Rdlr.	91

PAPIER.

Papier bleu. Stockh. 359 Rames. Gjoetheborg 136. Norrkoeping 56. Obo 22. Rames.	573
— *brun.* Stockholm 317 Rames. Norrkoeping 8. Helfingborg 1. Obo 11. Chriftianftad 1. Rames.	338
— *Cardus.* Stockholm 809$\frac{1}{2}$ Rames. Gjoetheb. 95. Norrkoeping 63. Calmar 8. Uddevalla 6. Wafa 5. Obo 48. Lovifa 1. Chriftianftad 3. Rames.	1038$\frac{1}{2}$
— *brouillard.* Stockholm 1122 Rames. Gjoetheborg 164. Norrkoeping 120. Malmœ 4. Uddevalla 12. Wafa 3. Obo 321. Gefle 2. Lovifa 30. Chriftianftad 8. Bjoerneborg 5. Rames.	1791
— *grand Raiſin.* Stockh. 69$\frac{1}{2}$ Rames. Gjoetheborg 1. Norrkoeping 3. Obo 5. Rames.	78$\frac{1}{2}$
— *de maculature.* Stockholm 120 Rames. Gjoetheborg 63. Malmoe 22. Landscrona 40. Rames.	245
— *de Poſte.* Stockh. 402$\frac{1}{2}$ Rames. Gjoetheb. 124. Norrkoeping 54$\frac{1}{4}$. Malmoe 8. Calmar 4. Warberg 17. Uddevalla 4. Helfingborg 29. Halmftad 5. Obo 24. Gefle 1$\frac{1}{2}$. Carlshamn 1. Chriftianftad 18. Bjoerneborg 2. Ram.	694$\frac{1}{4}$
Cartons. Stockholm 262 Rdlr. Gjoetheborg 40. Norrkoeping 68$\frac{1}{2}$. Obo 14. Bjoerneborg 3. Rdlr.	387$\frac{1}{2}$

	Sommes.
Papier à Tabac. Norrkoep. 22 Rames. Malmoe 36. Landscrona 30. Obo 22. Ystad 2. Rames.	112
— *d'impression.* Stockholm 2167 Rames. Gjoetheborg 18. Norrkoeping 40. Malmoe 147. Obo 200. Rames.	2572
— *Royal.* Stockh. 38 Rames. Gjoetheborg $5\frac{1}{2}$. Calmar 1. Rames.	$44\frac{1}{2}$
— *à ecrire.* Stockholm $1506\frac{1}{2}$ Rdlr. Gjoetheborg $648\frac{1}{2}$. Norrkoeping 206. Malmoe 32. Calmar 24. Warberg 62. Landscrona 21. Uddevalla 22. Helsingborg 336. Wasa 3. Obo 293. Gefle 6. Lovisa 30. Ystad 1. Carlshamn 20. Christianstad 26. Bjoerneborg 10. Rdlr.	$3247\frac{1}{2}$
Livres imprimés. Stockholm $2359\frac{1}{2}$ Rdlr. Gjoetheborg 294. Marstrand $42\frac{1}{2}$. Rdlr.	2696
Papier pour la Musique. Stockholm $81\frac{1}{2}$ Rdlr. Rdlr.	$81\frac{1}{2}$
Plumes à écrire. Stockholm 1912 Rdlr. Gjoetheborg 128. Norrkoeping 28. Rdlr.	2068
Crayons. 85 Rdlr. Rdlr.	85
SUCRE.	
Sucre brut. Stockh. 1139178 Liv. Gjoetheb. 227224. Norrkoep. 94105. Westervyk 1500. Uddevalla 51040. Obo 16800. Gefle 15151. Lovisa 7669. Carlscrona 2290. Liv.	1554957
Sucre en Pains. Stockh. 753438 Liv. Gjœtheborg 153343. Norrkœp. 52386. Malmoe 1000. Calmar 514. Uddevalla 590. Obo 63500. Gefle 15517. Lovisa 14808. Stroemstad 1922. Liv.	1057018
GRAINS.	
Avoine. Stockholm 3723 Tonn. Gjoetheborg 34. Uddevalla 1374. Gefle 24. Helsingfors 71. Douanes de Frontières 48. Carlshamn 19. Carlscrona 74. Stroemstad 18. Liv.	5385
Froment. Stockh. 6590 Tonn. Gjœtheborg $1590\frac{1}{2}$. Norrkœping $93\frac{1}{4}$. Calmar $72\frac{1}{2}$. Warberg 13. Uddevalla $67\frac{1}{2}$. Halmstad 4. Obo 907. Marstrand 110. Gefle $75\frac{1}{2}$. Ystad $6\frac{1}{2}$. Nykoeping 18. Carlshamn 92. Carlscrona $91\frac{1}{2}$. Wisby 8. Stroemstad 27. Tonn.	$9766\frac{1}{4}$

	Sommes.
Farine de Froment. Gjoetheb. 55 Lisp. Warberg 104. Uddevalla 4. Obo 17. Gefle 8. Helsingfors 135. Lovisa 114. Douanes de Frontières 1747½. Lisp.	2184½
Orge rôti. Stockh. 36642 Tonn. Gjœtheborg 12646. Norrkoeping 2704¼. Warberg 396. Uddevalla 1315. Marstrand 582. Gefle 677¼. Helsingfors 6444. Douanes de Frontières 40. Nykœping 671. Carlshamn 23. Carlscrona 1950. Wisby 169. Tonn.	64269
Orge. Stockh. 30677 Tonn. Gjoetheb. 745½. Norrkœp. 171. Warberg 520½. Uddevalla 1360. Marstrand 43. Gefle 758 ¾. Douanes de Frontières 223¼. Nykoeping 54. Carlshamn 3. Stroemstad 72. Tonn.	34628
Seigle. Stockholm 31726 Tonn. Gjœtheb. 23639. Norrkœping 710½. Malmoe 188. Calmar 1. Warberg 666½. Uddevalla 4344. Halmstad 121½. Marstrand 3180. Gefle 4957. Kongelf 834. Helsingfors 4808. Douanes de Frontières 34¾. Ystad 73½. Nykoeping 695. Carlshamn 1731. Carlscrona 4831½. Wisby 824¼. Stroemstad 315½. Tx.	83681
Pois. Stockh. 1969¾ Tx. Gjœtheb. 222. Norrkœping 43. Calmar 9. Warberg 105. Uddevalla 60. Wasa 3. Halmstad 6. Obo 2. Marstrand 169¼. Gefle 160. Helsingfors 100. Douanes de Frontières ½. Nykoeping 88. Carlshamn 75 7/12. Carlscrona 107½. Wysby 120¾. Bjoerneborg ⅛. Tx.	3241
Gruaux de froment. Stockh. 98 Tx. Gjœtheborg 3¾. Douanes de Frontières 5. Carlscrona 2. Tx.	108¾
Gruaux d'orge. Stockh. 319⅛ Tx. Gjœtheborg 81¼. Norrkœping ¼. Warberg 1. Obo 15½. Marstrand 5½. Gefle 1. Carlscrona 10. Tx.	432⅛
Gruaux d'avoine. Gjœtheb. 6. Marstrand 4½. Douanes de Frontières 12. Tx.	22½
Patates. Stockholm 24½ Rdlr. Gjœtheborg 430. Norrkœping ¼. Warberg 4. Rdlr.	458¾

EPICERIES.	Sommes.
Anis. Stockholm 14391 liv. Gjoetheborg 6594. Norrkoeping 3957. Calmar 370. Warberg 250. Uddevalla 50. Halmstad 230. Obo 219. Gefle 57. Carlshamn 185. Christianstad 245. liv.	26548
Anchois. Stockh. 1602 liv. Gjoetheborg 428. Norrkoeping 79. Malmoe 4. Calmar 13. Warberg 2. Uddevalla 60. Vieille Carleby 24. Gefle 280. Ystad 6. Carlscrona 25. Christianstad 20. liv.	2543
Café. Stockholm 546089 liv. Gjoetheborg 142068. Norrkoeping 23875. Malmœ 1054. Calmar 392. Warberg 450. Landscrona 1375. Westervyk 405. Uddevalla 2190. Helsingborg 16. Wasa 10. Vieille Carleby 1530. Ratan 15. Obo 15325. Hernoesand 168. Uleoborg 1491. Gefle 3977. Helsingfors 200. Lovisa 950. Douanes de Frontières 80. Ystad 190. Carlshamn 347. Carlscrona 3010. Christianst. 1687. Strœmstad 4264. Bjoerneborg 1264. liv.	752422
Cacao. Stockholm 2715 liv. Obo 160. liv.	2875
Canelle. Stockh. 52 liv. Gjoetheborg 12. Norrkoeping 12. Malmœ 2. Calmar 9. Warberg 2. Uddevalla 4. Helsingborg 13. Wasa 5. Obo 32. Gefle 6. Christianstad 6. Bjoerneborg 1½. liv.	156½
Camphre. Stockh. 686 liv. Gjoetheborg 24. Norrkoep. 7. Helsingborg 5. Obo 50. Bjœrneborg 8. liv.	780
Capres. Stockholm 775 liv. Gjoetheborg 266. Norrkoep. 70½. Malmoe 20. Calmar 2. Uddevalla 60. Obo 115. Gefle 103. Ystad 18. Christianstad 15. liv.	1444½
Malaguette. Stockh. 369 liv. Gjœtheb. 152. Norrkoep. 153½. Malmoe 5. Calmar 6. Warberg 2. Uddevalla 4. Helsingborg 15. Halmstad 100. Gefle 1. Christianstad 7. liv.	714½
Cathartiques. Stockh. 1992 liv. Gjoetheb. 879. Warberg 40. Uddevalla 50. Obo 300. Gefle 675. Christianstad 50. liv.	3986
Graines de Coriandre. Stockh. 2 liv. Malmoe 2. Gefle 27. liv.	31
Raisins de Corinthe. Stockh. 16595 liv. Gjoetheborg 2560.	

	Sommes.
Norrkoeping 1020. Malmoe 452. Warberg 90. Uddevalla 15. Christianstad 306. liv.	21038
Chocolat. Stockholm 90 liv. liv.	90
Dattes. Stockholm 7421 liv. Gefle 3. liv.	7424
Fenouil. Stockh. 816 liv. Gjoetheb. 607. Norrkoep. 606. Warberg 50. Uddevalla 20. Obo 105. Gefle 57. liv.	2261
Figues. Stockh. 75265 liv. Gjoetheborg 4553. Norrkoep. 1712. Malmœ 50. Calmar 325. Warberg 300. Uddevalla 60. Obo 2960. Gefle 153½. Kongelf 323. Helsingfors 2193. Carlshamn 323. Christianstad 50. Bjoerneborg 77. liv.	88344
Gruau de Lentilles. Stockholm 14½ Tonn. Tx.	14½
Sagou. Stockholm 1843 liv. Gjoetheb. 534. Norrkœp. 90. Wasa 20. Obo 40. Christianstad 40. liv.	2567
Macaroni. Stockholm 80 liv. liv.	80
Resine. Stockh. 17939 liv. Gjœtheborg 1666. Norrkœping 898. Halmstad 40. Wisby 10. Christianstad 643. liv.	21196
Brignoles. Stockholm 1197 liv. Gjoetheborg 217. Norrkoeping 33. Malmoe 447. Gefle 5. Carlshamn 40. liv.	1939
Gingembre. Stockh. 18327 liv. Gjoetheb. 7763. Norrkoep. 728. Malmœ 830. Calmar 430. Warberg 170. Helsingborg 733. Halmstad 25. Obo 1315. Gefle 115. Carlshamn 375. Christianstad 1100. Bjoerneborg 124. liv.	32035
Cerises seches. Stockholm 955 liv. Gjoetheborg 30. Malmœ 20. Uddevalla 60. liv.	1065
Grains de Laurier. Stockh. 1530 liv. Gjœtheb. 698. Norrkoeping 94. Malmoe 30. Warberg 130. Uddevalla 20. Gefle 113. Christianstad 10. liv.	2625
Feuilles de Laurier. Stockh. 1060 liv. Christianstad 130. liv.	1190
Jus de Reglisse. Stockh. 18090 liv. Gjoetheb. 3029. Norrkoep. 550. Calmar 20. Warberg 294. Uddevalla 40. Wasa 120. Halmstad 40. Obo 215. Bjoerneborg 202. liv.	22600
Jus de Reglisse rouge. Stockholm 205 liv. liv.	205
Amandes. Stockh. 43098. Gjoetheb. 12584. Norrkoeping 1680. Malmœ 435. Calmar 250. Warberg 200. Lands-	

	Sommes.
crona 90. Westervyk 20. Uddevalla 452. Halmstad 70. Obo 766. Hernoesand 78. Gefle 111. Kongelf 257. Ystad 407. Carlshamn 200. Christianstad 480. Bjoerneborg 27. liv.	61205
Noix Muscades. Stockh. 695 liv. Gjoetheb. 155. Norrkœp. 134. Malmœ 3. Calmar 5. Warberg 2. Uddevalla 3. Helsingborg 6. Wasa 3. Halmstad 3. Obo 49. Gefle 1. Christianstad 13. Bjoerneborg 1. liv.	1073
Fleurs de Muscade. Stockh. 452 liv. Gjoetheb. 103. Norrkoeping 101½. Malmoe 3. Calmar 4. Uddevalla 1. Helsingborg 15. Wasa 2. Halmstad 1. Obo 26. Gefle 1. Christianstad 5. liv.	714½
Cloux de Girofle. Stockh. 184 liv. Gjoetheb. 46. Norrkoep. 35. Malmœ 5. Calmar 2. Warberg 1. Halmstad 1. Obo 6. Gefle ½. Christianstad 7. liv.	287½
Olives. Stockh. 414½ Kann. Gjœtheb. 89. Norrkœp. 205. Malmoe 3½. Calmar 6. Warberg 1½. Landscrona 12. Uddevalla 4. Halmstad 1. Vieille Carleby 3. Obo 7½. Gefle 39. Ystad 6. Carlscrona 6. Christianstad 5. liv.	803
Poivre. Stockh. 8484 liv. Gjoetheb. 5603. Norrkoep. 1214. Malmœ 60. Calmar 50. Landscrona 105. Helsingborg 130. Halmstad 60. Obo 700. Gefle 34. Carlshamn 359. Christianstad 454. liv.	17253
Orge mondé. Gjœtheborg 210 liv. Nykoeping 161. Obo 30. Gefle 22. Ystad 10. Christianstad 50. Bjoerneb. 40. liv.	523
Émeri. Stockholm 950 liv. liv.	950
Feves blanches. Stockh. 330 liv. Gjoetheborg 110. liv.	440
Pierre ponce. Stockh. 20 Rdlr. Norrkœp. 15. Warberg 10. Gefle 9. Rdlr.	54
Chataignes. Stockh. 499 liv. Gjœtheborg 375. liv.	874
Raisins. Stockh. 526848 liv. Gjœtheborg 75084. Norrkœp. 10357. Malmœ 1742. Calmar 2320. Warberg 1425. Landscrona 670. Westervyk 80. Uddevalla 180. Helsingborg 100. Halmstad 100. Vieille Carleby 405. Ratan 30.	

Obo

	Sommes
Obo 39658 Uleoborg 202. Gefle 1190. Yſtad 75. Carlshamn 742. Carlscrona 1000. Chriſtianſtad 1611. Stroemſtad 100. Bjoerneborg 446. Liv.	664365
Gruau de Ris. Stockh. 26289 Liv. Gjoetheborg 27855. Norrkœping 4818. Malmoe 570. Calmar 2200. Warberg 1250. Landscrona 420. Weſtervyk 930. Uddevalla 865. Halmſtad 230. Carleby (*Vieille*) 580. Ratan 468. Obo 1520. Uleoborg 60. Gefle 1504. Kongelf 18. Helſingfors 200. Douanes de Frontières 140. Yſtad 20. Carlshamn 1037. Chriſtianſtad 3430. Bjoerneborg 30 Liv.	134436
Saffran. Stockholm 92 Liv. Gjoetheb. 35. Norrkœping 3. Malmoe 2. Calmar 2. Uddevalla 1. Helſingborg 11 Waſa 1. Halmſtad 1. Obo 4½. Gefle 2½. liv.	155
Graine de moutarde. Tx.	47
Prunes. Stockh. 301960 liv. Gjoetheb. 27038. Norrkœp. 1082. Malmœ 5395. Calmar 2587. Warberg 3000. Landscrona 775. Uddevalla 620. Helſingborg 40. Waſa 142. Halmſtad 200. Obo 29035. Marſtrand 73. Gefle 1146. Yſtad 522. Carlshamn 929. Carlscrona 3100. Chriſtianſtad 4680. Bjoerneb. 129. liv.	382453
Soude. Stockh. 1850 Rdlr. Gjœtheb. 130. Norrkœp. 871. Obo 50. Rdlr.	2901
Savon de Veniſe. Stockh. 31317. Gjœtheb. 13876. Norrkœping 133. Malmoe 30. Calmar 77. Warberg 150. Landscrona 100. Vieille Carleby 50. Ratan 10. Uleoborg 54. Douanes de Frontières 26. Carlshamn 95. Chriſtianſtad 114. Bjoerneborg 112. liv.	46144
Poivre à queue. Stockholm 20 liv. liv.	20
Raſoirs. Stockholm 276 Douz. Douz.	276
Porcellaine. Stockholm 243 Rdlr. Gjoetheborg 25. Rdlr.	268

	Sommes.
Knapper gall. Stockholm 420 liv. liv.	420
Roſeaux ou Cannes d'Eſpagne. Stockh. 23. Gjoeth. 94½. Rdl.	117½
Feuilles de Senè. Stockh. 1772 liv. Gefle 11. Douanes de Frontières 11. liv.	1794
Crins de Chevaux. Stockh. 613½. Gjœtheborg 36. liv.	649½
Verres, en feuillets, (*Spegelſolier.*) Stockh. 48. Gjoeth. 24. liv.	72

Marchandiſes exportées du Royaume.

Drogues d'Apothicaire. Stockholm 500 Rdlr. Rdlr.	500
Alun. Stockholm 2010 Schifp. 11 Lisp. Gjoetheb. 411 Schifp. 12 Lisp. 9 liv. Norrkoeping 2 Schifp. 5 Lisp. Calmar 124, 2. Landscrona 37, 10. Weſtervyk 3, 10. Uddevalla 1, 6. Halmſtad 15, 4. Helſingfors 1, 15. Loviſa 16 Lisp. Yſtad 2044 Sch. 6 Lisp. 3 liv. Chriſtianſtad 759, 18. Schif.	5413, Lp. 2
Cendre non raffinée. Landscrona 3 Schifp. 10 Lisp. Helſingborg 5, 10. Halmſtad 425, 7. Carlshamn 374, 15. Chriſtianſtad 1887, 6. Schifp.	2696, Lisp.
— *calcinée.* Stockholm 13276 Dlr. Gjoetheborg 6674. Malmoe 241 Dlr. 16 Oer. Warberg 927, 16. Halmſtad 120. Carlshamn 9408, 16. Chriſtianſtad 3920. Dlr. Smt.	34570, 16
Poix. Stockholm 12733 Tonn. Gjoetheborg 160. Norrkoeping 69. Calmar 524. Warberg 511. Weſtervyk 561. Uddevalla 36½. Waſa 571. Halmſtad 53. Vieille Carleby 1743. Ratan 7. Obo 78. Uleoborg 1432. Helſingfors 4. Loviſa 2. Yſtad 129. Carlscrona 15. Carlshamn 672. Chriſtianſtad 2272. Bjoerneborg 198. Tonn.	21810½
Ais & Planches, (*hel och half Botn*). Stockh. 26183 Douz. Gjoetheb. 8133½. Norrkoep. 1071. Calmar 1600. Warb. 30. Weſtervyk 1237. Uddevalla 117. Waſa 123½. Vieille Carleby 1090. Ratan 249. Obo 208. Hernoe-	

	Sommes.
ſand 1078. Uleoborg 441½. Gefle 3573. Loviſa 42. Douanes de Frontières 5. Wisby 32. Carlscrona 248. Carlshamn 715. Stroemſtad 2. Dalarœ 161½. Bjoerneborg 35½. Douz.	46375½
Poteaux, (enkla och Schamplun Br). Stockholm 7097 Douz. Gjoeth. 14359½. Norrkœp. 2460. Calmar 26753. Warb. 364. Landscrona 20. Weſtervyk 9944. Uddevalla 8010. Waſa 309. Halmſtad 1574. Vieille Carleby 784. Ratan 96. Obo 3514. Uleoborg 294. Marſt. 202. Gefle 245. Helſingfors 7802. Loviſa 7367½. Douanes de Frontières 2535. Yſtad 36. Wisby 14847. Carlscrona 1408. Carlshamn 2577. Stroemſtad 1287. Dalaroe 1695. Bjoerneborg 666½. Douz.	116247
Cordes d'écorce, (Ekewirke). Calm. 493 Dlr. Carlsc. 144. Dl. Smt.	637
Poutres, (Bjaelkar). Stockh. 833 Pièces. Norrkoep. 2. Calmar 424. Weſtervyk 40. Waſa 1. Halmſtad 50. Ratan 67. Obo 1246. Uleoborg 413. Helſingfors 181. Douanes de Frontières 607. Wisby 272. Carlscrona 67. Carlshamn 68. Dalaroe 15. Bjoerneborg 266. Pièces	4552
Chevrons, (Sparrar). Stockh. 14½ Douz. Gjoetheb. 2½. Calmar 537. Ratan 2, Helſingfors 5. Loviſa 1⅝. Douanes de Frontières 10. Wisby 1275½. Carlscrona 41. Carlshamn 242. Dalaroe 157. Bjoerneborg 146¼. Douz.	2434
Eſparres, (Spiror). Stockh. 216 Pièces. Waſa 1. Vieille Carleby 10. Ratan 2. Obo 87. Uleoborg 3. Gefle 4. Loviſa 7. Pièces	33[illegible]
Ouvrages de boiſerie. Gjoetheborg 1520 Dlr. Norrkoeping 8. Calmar 1. Dlr. 7 œr. Weſtervyk 139. Uddevalla 3361. Helſingborg 298. Waſa 3. Halmſtad 702. Vieille Carleby 5. Obo 192. Gefle 2. Helſingfors 111. Loviſa 245⅔. Douanes de Frontières 2984. Yſtad 6. Wisby 221. Carlscrona 51½. Carlshamn 5579. Chri-	

	Sommes.
ſtianſtad 1221. Dalarœ 10456. Bjoerneb. 2195 Dlr. Smt. 29 Oer. Dlr. Smt.	$29303\frac{1}{1}$
Livres imprimés. Stockh. 17944 Dlr. Obo 280. Lovisa $677\frac{2}{3}$. Douanes de Frontières 6. Dlr. Smt.	$18907\frac{2}{3}$
Cordes d'écorce d'arbre, (Baſtrep.) Malmœ 40 Dlr. Landscrona 25. Helſingborg 25. Dlr. Smt.	90
Houblon. Obo $11\frac{1}{2}$ Lisp. Helſingfors 13. Douanes de Frontières $441\frac{1}{4}$. Lisp.	$465\frac{3}{4}$
Faucilles. Malmœ 60 Dlr. Landscrona 15. Yſtad 15 Dlr. 3 œr. Dlr.	90, œr 3
Chevaux. Gjœtheb. 100 Dlr. Weſtervyk 100. Douanes de Frontières 600. Yſtad 2300. Wisby 100. Dlr. Smt.	3200
Bétail de diverſe ſorte. Douanes de Frontières 400. Dlr. Smt.	400
Oiſeaux. Helſingborg 272 Rdlr. Douanes de Frontières 130. Dlr. Smt.	402

✪ ✪ ✪

Plaques de Fer. Stockholm 2560 Schifp. 19 Lisp. Gjoetheborg 543, $2\frac{1}{4}$. Norrkoeping 3 Schifp. Uddevalla 126. Halmſtad 11. Gefle 54, $17\frac{1}{2}$. Strœmſtad 33. Schifp.	3331, Lp. $18\frac{3}{4}$
Ancres, Canons, Boulets & autre Fer de fonte. Stockholm 5633 Schifp. $15\frac{1}{2}$ Lisp. Norrkoeping 528. S. Weſtervyk 157 Schifp. $3\frac{1}{4}$ Lisp. Gefle 33, $17\frac{1}{2}$. Lovisa 7. S. Douanes de Frontières 25, $17\frac{1}{2}$. Nykœping 892, $9\frac{1}{4}$. Carlshamn 14, $17\frac{1}{5}$. Schifp.	7293, Lisp. $\frac{1}{5}$
Lames, Bandes & autres ſortes de Fer. Stockholm 4693 Schifp. $18\frac{1}{2}$ Lisp. Gjoetheborg 2918, 18, 3 liv. Norrkoeping 605, 14. Weſtervyk 11, 17. Uddevalla 22 S. Hernoeſand 3, 12. Gefle 338, $16\frac{1}{4}$. Helſingfors 28, 17 Douanes de Frontières 375, 7. Strœmſtad 39, 11. Schifp.	9038 L. $10\frac{9}{16}$
Fer en barres de différente ſorte. Stockholm 212160 Schifp. $10\frac{1}{2}$ Lisp. 10 liv. Gjoetheborg 83338, 12, 11. Norrkoeping 10882, 13, 5. Calmar 611, 8, 14. Warberg 249 S. Weſtervyk 2215, 17. Uddevalla 704, 7, 15.	

	Sommes.
Wafa 10 S. Halmftad 84, 7. Vieille Carleby 91, 7, 10. Ratan 40, 18, 2. Obo 867, 9, 10. Hernœfand 113 S. Gefle 19456, 4, 10. Helfingfors 626 S. Lovifa 478, 2, 13. Douanes de Frontières 328, 1, 18. Yftad 196, 15, 16. Nykœping 3174, 13, 10. Carlscrona 78, 5. Carlshamn 188, 16, 10. Strœmftad 204, 8. Bjoerneborg 18, 11, 8. Schif.	336119, 9, 2
Clouds. Stockholm 1109 Schifp. 2 Lisp. 6 liv. Gjoetheborg 178, 9, 10. Norrkoeping 27 S. Uddevalla 40, 3, 6. Hernoefand 9 Lisp. 5 liv. Marftrand 538 S. 10 Lisp. Gefle 102, 19, 15. Carlscrona 7, 10. Carlshamn 19, 6½. Stroemftad 264, 13. Schifp.	2288, 2 1/16
Fer forgé (Jarnſmide). Stockh. 10552 Dlr. Gjoetheb. 75012 Dlr. 22 Oer. Weftervyk 28720, 16. Uddevalla 161 Dlr. Gefle 191, 10¼. Helfingfors 278, 21⅓. Lovifa 654, 10. Douanes de Frontières 32524, 16. Yftad 36 Dlr. Nykoeping 3. Carlshamn 200. Bjoerneborg 100. Dlr. Smt.	148434
Cuivre & Laiton ouvragé. Stockholm 5533 Dlr. Norrkoep. 50. Lovifa 202 Dlr. 17 Oer. Visby 2800. Dlr. Smt.	6065 Oer 17
Acier. Stockholm 2619 Schifp. 14¼ Lisp. Gjoetheborg 1072, 6½. Uddevalla 394, 10. Halmftad 37, 10. Helfingfors 15 Lisp. Lovifa 2 S. 3 Lisp. 10 liv. Douanes de Frontières 4, 15. Stroemftad 4, 11, 1. Schifp.	4136, 4 3/20
Cuivre ordinaire. Stockholm 1398 Schifp. Norrkoeping 24. Calmar 1. Landscrona 6. Weftervyk 103. Wafa 1. Douanes de Frontières 16, 8. Carlscrona 56. Chriftianftad 4.	1609, 12

	Sommes.
Cuivre raffiné. Stockholm 1597 Schifp. 5 Lisp. 9 liv. Landscrona 5 S. Westervyk 95, 14. Lovisa 16, 14, 17. Nykoeping 84, 5. Schifp.	1798, 19, 6
Fil de Laiton. Stockholm 2833 Schifp. 6 Lisp. 16 liv. Norrkoeping 549, 12. Douanes de Frontières 4 Lisp. 5 liv. Nykœping 6 S. Carlshamn 5 S. 10 liv. Schifp.	3394, 3, 11
Cumin. Lovisa 44 Tonn. Nykoeping 79. Tonn.	123
Chaux. Wisby 20212 Dlr. Dlr. Smt.	20212
Suye de pin resineux, (Kimrœk.) Stockholm 678 Boëtes. Wasa 400. Vieille Carleby 200. Boëtes:	1278
Draps, (Svenska Klaeden). Stockholm 27467 Dlr. Dlr. Smt.	27467
Cabéliau. Gjoetheborg $41\frac{1}{2}$ Tonn. Marstrand $23\frac{1}{2}$. Tonn.	65
Couleur rouge. Stockholm 368 Tonn. Norrkoeping $10\frac{1}{2}$. Westervyk 40. Helsingfors 1. Lovisa 1. Ystad 2. Carlscrona 2. Carlshamn 158. Tonn.	$582\frac{1}{2}$
Sel. Stockholm 15466 Tonn. Gefle 15. Helsingfors 1850. Lovisa 1154. Carlscrona 350. Stroemstad 713. Tonn.	19548
Harangs. Stockholm 4176 Tonn. Gjoetheborg 94818. Norrkoeping 60. Malmœ 1497. Calmar $388\frac{1}{2}$. Warberg 1448. Landscrona 24. Uddevalla 20103. Halmstad 405. Marstrand 24948. Kongelf $1419\frac{1}{2}$. Helsingfors 155. Lovisa $2\frac{1}{2}$. Ystad 917. Carlscrona 1657. Carlshamn 995. Stroemstad 1419. Tonn.	$154432\frac{1}{2}$
Graisse d'Harangs. Gjoetheborg 20906 Dlr. Malmœ 550. Uddevalla 630. Marstrand 6270. Ystad 112. Dlr. Smt.	28468
Savon. Gjoetheborg 465 Dlr. Norrkoeping 870. Dlr. Smt.	1335
Goudron. Stockholm 51247 Tonn. Gjoetheborg 754. Norrkoeping 253. Malmœ 345. Calmar 5962. Warberg 190. Westervyk 1816. Uddevalla 34. Wasa 1193. Vieille Carleby 4491. Obo 244. Hernoesand 65. Uleoborg 2946. Marstrand 98. Gefle 106.	

	Sommes
Helsingfors 205. Lovisa 48. Douanes de Frontières 12. Ystad 1466. Carlscrona 207. Carlshamn 74. Stroemstad 60. Dalarœ 665. Bjoerneborg 3686. Tonn.	76769
Vitriol. Stockholm 303 Schifp. 10 Lisp. Norrkoeping 3, 10. Lovisa 1 Schifp. Schifp.	308
Argent. Stockholm 4500 Lots. Lots:	4500
GRAINS.	
Froment. Stockholm 36 Tonn. Ystad 22. Tonn.	58
Farine de Froment. Norrkoeping 292 Lisp. Calmar 70 Lisp.	362
Avoine. Gjoetheborg 453 Tonn. Malmœ 550. Tonn.	1003
Orge. Gjoetheborg 430 Tonn. Malmœ 450. Calmar 200. Tonn.	1080
✿ ✿ ✿	
Seigle. Stockholm 5245 Tonn. Vieille Carleby 3. Helsingfors 1½. Tonn.	5249½
Saumons. Helsingborg 66 Dlr. Gefle 85. Dlr. Smt.	151
Suif. Douanes de Frontieres 4 Lisp. Lisp.	4
Beurre. Douanes de Frontières 361¼ Lisp. Lisp.	361
Strœmling. Obo 35 Tonn. Helsingfors 28. Douanes de Frontières 18½. Tonn.	81½
Viandes. Ystad 4½ Tonn. Tonn.	4½
Tabac d'Espagne. Norrkoeping 100 Dlr. Westervyk 238. Dlr. Smt.	338
Toiles à voiles, (Buldan). Stockh. 1034 Dlr. Dlr. Smt.	1034
Diverses Marchandises. Gjoetheborg 46 Dlr. Helsingborg 160. Lovisa 408 Dlr. 29 Oer. Douanes de Frontières 1483 Dlr. Ystad 765. Visby 40. Carlscrona 75. Carlshamn 20. Dlr. Smt.	2997, 29
Gands. Stockholm 350 Dlr. Ystad 192. Dlr. Smt.	542
Instrumens. Stockholm 1922 Dlr. Dlr. Smt.	1922

		Sommes.
Epingles. Helsingborg 350 Dlr.	Dlr. Smt.	350
Pipes de terre. Stockholm 255 Dlr. 29 Oer. Lovisa 251. Douanes de Frontières 9.	Dlr. Smt.	495, œr 20
Meubles. Stockholm 17288 Dlr. Norrkoeping 80. Calmar 2.	Dlr. Smt.	18210
Porcelaine. Stockholm 18392 Dlr. Gefle 432.	Dlr. Smt.	18824
Diverses sortes de Pierres. Norrkoeping 129 Dlr. 22 Oer. Calmar 3500. Landscrona 128. Westervyk 1099. Helsingborg 156. Obo 12. Gefle 180. Helsingfors 56. Lovisa 80, 26. Douanes de Frontières 166, 16. Ystad 4 Dlr. Wisby 169. Carlscrona 826. Carlshamn 455.	Dlr. Smt.	6962
Marchandises de naufrage. Nykoeping 45634 Dlr.	Dlr. Smt.	45634
Marroquin. Stockholm 15583 Dlr. Gjoetheborg 95. Obo 700. Douanes de Frontières 606. Nykoeping 25. Wisby 175.	Dlr. Smt.	17184
Cabinet de Minéraux. Stockholm 9000 Dlr.	Dlr. Smt.	9000
Marchandises des Indes Orientales. Gjoetheb. 3587237 Dlr.	Dlr. Smt.	3587237
Plumes de lit. Douanes de Frontières 2 Lisp.	Lisp.	2
Bierre. Stockholm 237 Bariques.	Bariques.	237

Marchandises réexportées.

Chanvre. Stockholm 103 Schifp. 9 Lisp.	Schifp.	103, 9
Indigo. Stockh. 1260 liv. Helsingborg 90.	liv.	1350
Caffé. Stockh. 3422 liv. Stroemstad 2260.	liv.	5682
Ecorce d'Orange. Stockholm 2457 liv.	liv.	2457
Noix de galle. Stockholm 4400 liv.	liv.	4400
Raisins, (Russin). Stockholm 1241 liv.	liv.	1241
Prunes. Stockholm 400 liv.	liv.	400
Liqueurs. Stockholm 379 Ahm. ½ Pot. Stroemstad 224, 11. Uddevalla 22, 12. Marstrand 239.	Ahm:	864, 23½

La

La *Pêche du Harang* n'ayant fourni en 1752. que 1000. tonneaux, donna en 1753. 20766. tx.; 1754. *52828* tx.; en 1755. *74791*. tx. & devint depuis 1761. *d*) si considérable, que l'année 1768. on exporta *151483 tonneaux de Harangs* à environ *16* Dlr. Smt. la tonne. Pêche du Harang.

Pour ce qui est de la *Compagnie des Indes Orientales*, l'ancienne Compagnie établie *1731*. fit place en *1766*. à une autre nouvellement privilégiée, à condition qu'obligée de payer 75000 Dlr. Smt. par voyage, elle *avanceroit* à la Couronne 30 tonneaux d'or, dont 10 tx. sans intérêt à titre de sureté & 20 tx. à titre d'avance. *e*) De la Compagnie des Indes.

L'*équippement* du premier Vaisseau expédié *1732*. coûta *83019* Dlr. Smt. & la *cargaison*, qui avoit coûté *366081* Dlr. Smt. fut vendue 900,000 Dlr. Smt. à Gothenbourg; il en ressortit du Païs pour *514242* Dlr. Smt. de Marchandises, de sorte qu'outre les Marchandises restées dans le Païs, la Compagnie *gagna* *148141* Dlr. Smt. sans compter 50 à 60000 Dlr. Smt. de provision payée par l'étranger aux Commissionnaires de ladite Ville (*f*). Fraix pour équipper & pourvoir un Vaisseau, communement dit *Ostindienfahrer*.

La *premiere Compagnie* a fait en l'espace de 24 ans 67. voyages, dont 56 ayant réussi, les Intéressés ont tiré en tout *1788*. p. Cent, ou 22 ⅘ pour chaque voyage. *g*) Profits de la Compagnie.

A l'heure qu'il est, un Vaisseau des Indes, dit communement *Ostindienfahrer*, à 400 Last, coûte en Suède *1200,000* Dlr. Smt. & tire 300,000 Piastres à Cadix.

d) Svenska Samlingar, p. 348.
e) Riksdags Tidn. fœr 1766. p. 58. & 59. No. 15, 73 & 120.
f) *Modéers* Svea Rikes Handelshist. p. 324--328.
g) *Zetterstens* om allmænna Handelshistorien och Wetenskapen, p. 240-247.

On aſſure, qu'en *1773.* on réexporta de Gothenbourg en Marchandiſes de la Compagnie des Indes, pour la valeur de *3930540* Dlr. Smt. à 78 Marcs, ou 6½ Dlr. l'Ecu de Banque.

Etabliſſement du Comptoir d'Aſſurance.

Pour encourager les *Négocians* à étendre de plus en plus leur Commerce, on établit en *1704.* à Stockholm le *Comptoir d'Aſſurance de Mer*, qui, diſtribué en 1000 Actions à 3000. Dlr. Smt. chacune, forme un *fond de 30 tonneaux d'or*, & fait face à toutes les Aſſurances. Celle de *Cadix* à *Canton* ſe fait à raiſon de 10 ou 12 p. Cent; de *Stockholm* à *Livourne* & *Marſeille*, à 6 p. Cent; de Stockholm à *Londres* à 3½ p. Cent; à *Danzig* à 2 p. Cent; à *Stralſund* à 2 p. Cent & le reſte à raiſon du danger, qu'il y a pour faire arriver les Marchandiſes à bon port.

Nouvelle Compagnie du Levant.

Quant à la *nouvelle Compagnie du Levant*, elle fut octroyée 1771. pour 20 ans, aux conditions que voici:

1.) Chaque Action ſera de 500 Dlr. Smt.

2.) Les *quatre Directeurs* ſeront choiſis à la pluralité des voix, une Action étant comptée pour une voix; & pour être éligible, il faut poſſéder 20 Actions. Il y aura tous les cinq ans deux Directeurs de remplacés par d'autres.

3.) On chargera en outre à la pluralité des voix *cinq Participans, de revoir les Comptes.* Ceux-ci auront le droit excluſif de faire rendre compte aux Directeurs, qui ne ſeront obligés qu'après l'expiration de l'Octroi, de rendre compte de leur adminiſtration à l'Aſſemblée générale de tous les Aſſociés.

4.) Les *Directeurs* n'auront point de Salaire, mais bien 3 p. Cent en proviſion de tout ce qu'ils exporteront & importeront. Ces 3 p. Cent ſeront partagés à portions égales entre tous les quatre Directeurs.

5.) Ce n'eſt qu'à l'*expiration de l'Octroi*, que les Aſſociés pourront *retirer* leurs Capitaux.

6.) Ceux qui ne voudront pas participer à cette Aſſociation, pourront bien trafiquer au Levant pour leur compte & avec leurs propres Vaiſſeaux; mais ils n'oſeront s'aſſocier entr'eux pendant la durée de cet Octroi.

7.) La *Compagnie* pourra exporter par an 2000 Schifp. de fer; *ſans payer* aucune Douane; il lui ſera auſſi permis d'importer annuellement 80000 Livres de fruits du Levant, ſans payer les impôts ordonnés.

8.) Au reſte la Compagnie jouira, pendant tout le tems de l'Octroi, des privilèges & des immunités attachés au Commerce du Levant, ſurtout en vertu de l'Ordonnance de 1759.

Comptoir d'Eſcompte.

Sa Majeſté ayant de plus octroyé en date du 26. Mai 1773. un *Comptoir d'Eſcompte pour les Lettres, ou Billets de Change* &c. on a actuellement en Suède les deux ſortes d'Eſcompte uſitées. Il paroit cependant, que ceux qui ont pour objet les *Fabriques* en général & les Manufactures de Fer en particulier, réuſſiſſent mieux que le nouveau, qui, à ce qu'on prétend, n'a pas même trouvé dans le Païs aſſez de Souſcripteurs, pour ne pas reverſer ſur l'Etranger une grande partie des profits, qui doivent en revenir.

Compagnie pour la Pêche des Baleines.

La *Compagnie* pour la *Pêche des Baleines* dans le *Straet Davis* &c. privilégiée en date du 1. Juin 1774. n'ayant pas réuſſi dans ſa première Expédition, ne ſemble guères diſpoſée à des tentatives ultérieures; depuis ſurtout que le Dannemarc ſemble vouloir s'y oppoſer.

Etabliſſement d'un Port franc à Marſtrand en Bohuslæn.

Le *Gouvernement de Suède* ſe promet en revanche de très grands avantages de l'Etabliſſement d'un *Port franc à Marſtrand.* Voici *les principaux Points du Réglement* expédié à cet effet en date du *15.* Août *1775.*

1. Toute Marchandiſe, ſoit étrangère, ſoit produite dans le Païs, pourra y être librement importée, dépoſée, ou conſommée; on en exportera de même tout ſans aucune limitation quelconque, ſur quelque Vaiſſeau que ce ſoit.

2.) Toute Marchandiſe, tranſportée *du Port de Marſtrand* dans quelque autre Port Suédois que ce ſoit, ſera regardée, ſoumiſe à la viſitation & taxée, comme ſi elle venoit d'un Port étranger.

3.) Toute Marchandiſe produite dans le Royaume de Suède & exportée de Marſtrand, payera les mêmes droits de ſortie, que ſi elle étoit exportée de quelque autre Port Suédois pour des Païs étrangers.

4.) Toute Marchandiſe importée à Marſtrand, payera ½ p. Cent de *recognition*; mais les Marchandiſes, qui en ſortent, n'en payeront que ¼ pour Cent. La moitié de ces droits reviendra à la Couronne, & l'autre moitié à la Ville de Marſtrand.

5.) Quiconque s'établira à Marſtrand, jouira d'un *libre exercice de Religion*, & ne ſera point géné par aucun Réglement de Maîtriſes ou de Corporations.

6.) Tous les habitans de Marſtrand, ſoit étrangers, ſoit natifs, ſeront *exempts* de payer aucune Contribution *perſonnelle*, ni d'autres Taxes, à l'exception de l'Acciſe impoſée ſur la conſommation des liqueurs & ſur les proviſions de bouche.

7.) Tout Etranger, qui aura bâti ou acheté une maiſon à Marſtrand de la valeur de *mille Ecus de Banque*, eſt naturaliſé de fait, auſſitôt qu'il l'aura poſſédée pendant deux ans.

8.) Les Etrangers établis à Marſtrand ne payeront point de *Droits d'Aubaine* à leur départ.

9.) Quiconque se sera *refugié* à Marstrand pour dettes ou même pour des crimes, qui ne sont pas capitaux, y sera en sureté, tant pour sa personne, que pour les biens, qu'il y aura apportés.

10.) Pour y bâtir enfin d'autant plutôt des Edifices publics, & pour fournir aux autres fraix de premier Etablissement, il sera permis à ladite Ville de Marstrand, d'ouvrir *une Souscription*, à condition pourtant, que les Emprunts ou Sommes de Souscription soyent remboursés par les Droits d'entrée & de sortie, à mesure qu'on les percevra.

Exportation des Ouvrages de Fabrique & de Manufacture.

Quant aux *Ouvrages fabriqués en Suède*, l'exportation en est fort peu de chose. *h*) Selon les Comptes présentés aux Etats assemblés en Diète 1766, la Suède n'avoit *exporté* depuis 1748 - 1764. en Ouvrages fabriqués & de Manufacture que pour la valeur de 1489970 Dlr. Srmt.

Les *Tableaux*, que j'ai présentés *du Commerce de Suède*, tant actif que passif, indiquent individuellement, d'après les Regîtres de la Douane, les Sommes des Marchandises, que les différentes Villes du Royaume ont envoyées & fait venir dans le courant des années 1768, 1769 & 1774.

Les Villes de Stockholm & Gothenbourg font presque seules le Commerce de Suède.

Ils prouvent d'ailleurs que les Villes de *Stockholm* & de *Gothenbourg* font *presque exclusivement* le Commerce de Suède ; on peut s'en convaincre également par l'Extrait suivant:

h) *Rinmann.*

On a envoyé 1772. à l'Etranger	de Stockholm			de Gothenbourg	
	Fer. Schifp.	Planches Douzain.	Goudron tonneaux	Fer. Schifp.	Harangs tonneaux
Allemagne - - -	17174	173	3889	2827	9521
Angleterre - - -	78928	2312	8258	44435	—
Dannemarc - -	3118	195	16016	—	—
Danzig & Lubec -	14863	108	1917	—	22383
Ecoſſe & Irlande -	13330	719	724	23693	46406
Eſpagne & Portugal -	25903	14965	3624	3790	—
France - - -	20978	6178	27051	10239	972
Hambourg & Brème	1222	—	3129	—	5877
Hollande - - -	19721	247	15201	4635	—
Méditerranée & autres Côtes	6155	2146	7092	—	40831
Petersbourg - - -	187	—	—	—	750
Pruſſe & Pologne -	4878	—	355	—	—
Riga - - - -	1973	—	664	—	—
Somme	208430	27043	87920	89619	126740

C'eſt donc avec raiſon, qu'on *juge* en Suède *du Commerce général* de ce Royaume, par celui des Villes de *Stockholm* & de *Gothenbourg.*

Proportions du Commerce que font les différentes Villes de Suède.

Nonobſtant une augmentation de 14. Villes d'étape, faite à la Diète de 1766., la Ville de *Stockholm exporte* $\frac{7}{13}$mes; *Gothenbourg* $\frac{2}{13}$mes, & toutes les autres 36 Villes d'étape enſemble *i)* $\frac{4}{13}$. de tous les *Produits naturels* de ce Royaume; mais l'*Importation* des Marchandiſes étrangères ſe partage de façon, que $\frac{1}{2}$ en revient à Stockholm, $\frac{1}{4}$ à Gothenbourg; & le reſte aux autres Villes d'étape. Cette aſſertion ſe trouve encore appuyée par le nombre proportionnel des Vaiſſeaux arrivés & partis.

i) Riksdags Tidn. 1766. No. 77.

Les Tables (pag. 294 & ſuiv.) indiquent les Exportations & les Importations, que *la Ville de Stockholm* a faites *pendant cinq années* diverſes, & offrent par conſéquent un parallèle aſſez curieux.

A combien on fait ordinairement monter en Suède le Commerce de contrebande.

Cependant les dites Tables n'ayant pu être compoſées que *d'après les Relations de Diète & les Extraits des Regîtres de Douane*, on ne ſauroit non plus calculer la véritable force du Commerce de tout le Royaume, qu'en adoptant une ſuppoſition très *plauſible*, c'eſt-à-dire, que la *Douane* eſt *fraudée de 5 p. Cent*, quant aux Marchandiſes d'*exportation*; & d'environ *25 p. Cent* à l'égard des Marchandiſes *étrangères* ſimplement taxées. Pour les *Marchandiſes de Contrebande*, *k*) on ſuppoſe qu'il faut ajoûter environ 68 p. Cent de défraudation à la Somme de ces ſortes d'articles importés de l'Etranger.

Pour trouver donc, quant aux années ſusdites, la *véritable force* du Commerce de Suède, il faut compter la Contrebande de la manière que voici:

	Exportations. Dlr. Smt.	*Importations.* Dlr. Smt.
1724. (y compris 3713349 Dlr. Smt. pour des Marchandiſes de Contrebande importées) -	5640120	8673206
1738. (- 1740. y compris 12 tx. d'or)	6852089	8003696
1756. - - 14 - -	12544256	13462815
1768. - - 23 - -	13747986	9905873
1769. - - 23 - -	13048246	10983988

La Suède eſt avantageuſement ſituée pour le Commerce.

Au reſte la *Suède* eſt ſans contredit fort *avantageuſement* ſituée, pour faire un Commerce conſidérable, & *ſes Produits* étant tous d'un gros volume, *la Marine* y eſt fortement encouragée; mais ce Païs a une grande diſette d'hom-

k) Taxa hwareſter ſtora Sjœtullen bœr erlæggas.

mes, & n'a point encore perfectionné la fabrication de ses produits naturels.

L'imperfection de ses Fabriques encourage au Commerce de Contrebande.

Il est d'ailleurs constaté, que quoique *les Etats* ayent porté depuis 1756. des *Loix somptuaires*, & qu'ils ayent fait des défenses rigoureuses de toute nature, le *Commerce*, & à plus forte raison le *Change*, ne sauroit être forcé dans un Païs, qu'*à proportion*, que les Marchandises fabriquées y sont à un *prix* juste & *relatif* à la concurrence des mêmes Marchandises étrangères.

Le *Principe de tout Commerce* est enfin qu'on se contente de vendre ses produits avec avantage, & qu'on n'envie point à l'acheteur le bénéfice du voiturage, lors surtout qu'il y a disette d'hommes dans un Païs.

Placard de Productions mal entendu.

Le *Placard des Productions*, dont il a été parlé plus haut, me paroit donc un Réglement *fort mal entendu.*

Quatre-vingt ans auparavant l'*Angleterre* avoit publié son fameux *Acte de Navigation* contre les mêmes Hollandois. S'il tourne à compte au Suédois, d'exporter sur ses Vaisseaux, il le fera tôt ou tard sans Placard; s'il ne le fait que par Ordre du Gouvernement, les Productions nationales pourroient bien être renchéries dans les marchés étrangers par l'Exportation nationale. *l*)

L'*appréhension*, que l'Etranger n'achetât à trop bon marché les Productions de la Suède, amena ce *Régime prohibitif*, qui accable l'industrie nationale de gênes, en éloignant tout-à-la-fois l'acheteur étranger. On haussa le prix de vente dans l'intention de multiplier les gains & on perd en effet des avantages réels, tandis qu'on court après des gains chimériques. Il est très probable, que p. e. la *Russie* n'est entrée en concurrence avec la Suède à l'égard de *son fer*, que depuis ce Régime, qui en ce cas doit être regardé comme la

l) Tankar om Swenska Sjoefarten.

la principale cause de la diminution du Commerce du Fer Suédois. Règle : pour vendre beaucoup, il faut vendre à bon marché ; pour vendre à bon marché, il faut des chargemens de retour.

Ouvrages allégués :

Commerce Collegii Relation ingifwen vid Riksdagen Or 1769. (Relation du Collège de Commerce, présentée à la Diète de 1769. 4. Stockh. pgg. 138.

Modéers Svea Rikes Handelshistoria, (Histoire du Commerce de Suède,) 8. Stockholm, 1770. pgg. 342.

Oeconomie Fiscalen, Svenska, (Fiscal économique) 4. Stockh. 1771. pgg. 112.

Riksdags Tidningar fœr 1766. Ors Riksdagen, (Gazette de la Diète de 1766.) 4. Stockh.

Riksensftænders Deputationers wid 1769. Ors Riksdag til General Tull Direction gjordte Anmærkningar, (Remarques, que les Députations des Etats ont faites à la Diète de 1769. sur ladite Relation,) 4. Stockholm, 1769. pgg. 68.

Rinmann Afhandling om Jærnfœrædling, (de l'Art d'ennoblir le Fer &c.) 8. Stockh. 1772.

Svenska Samlingar, (Recueil de Pièces Suédoises,) 8. Westeros. 1765 -- 1768. pgg. 356.

Tankar om Svenska Sjœfarten eller den so kallade Frakthandeln, (Reflexions sur la Navigation & sur le Frêt des Vaisseaux) 4. Stockh. 1771.

Taxa, hwarefter stora Sjœtullen uppo alla inkommande Waror bœr erlæggas, (Tarif, suivant lequel les Droits d'entrée doivent être payés à la Grande Douane de Mer,) 4. Stockh. 1771. pgg. 160.

Tull Directions Relation til Riksdagen, (Relation de la Direction de Douane,) 4. Stockh. 1769. pgg. 38.

Zetterften om allmænna Handelshistorien och Wetenskapen emellan Sverige och Utrikes orter, (Histoire & Science du Commerce en général & par rapport à la Suède en particulier,) 8. Stockh. 1769. pgg. 248.

XI.
DE L'ÉTAT DES FABRIQUES EN SUÈDE.

Dénombrement des Fabriques en Suède.

Voici le dénombrement de toutes les Fabriques & Manufactures, qui se trouvèrent établies en 1764 dans les différentes Provinces du Royaume de Suède:

	Sommes:
FABRIQUES D'ALUN: **Lofvers 1. Andrarum 1. Tideholm 1. Carèle 1 Kasfwelos 1.** — — —	5
— DE POUDRE AMIDON — — —	4
— DE BAS DE FIL ET DE COTTON: **Stockholm 5. Nodendahl 2.** Sœdertelje 1. — —	8
— DE LAINE: Stockholm 48. Gothenbourg 7. Norrkœping 9 Malmœ 4. Calmar 3. Christianstad 2. Carlshamn 2. Halmstad 2. Nykœping 3. Obo 3. Mariefred 2. Alingsos 1. Varberg 1. Vesterwyk 1. Visby 1. Mariestad 1. Carlstad 1. Vesteros 1. Sundvall 1. Upsala 1. Ulricæhamn 1. Sœdertelje 1	96
— DE BRODERIES: Stockholm — — —	5
— CARTES DE JEU — — —	13
— DE POIL DE CHAMEAU — — —	3
BLANCHISSERIE DE CIRE: Stockholm 1. Hernœsand 1. Skiœsde 1.	3
FABRIQUES DE CIRE À CACHETER: Stockholm 1. Calmar 1. Helsingborg 1 Landskrona 1 — —	4
— DE CRAYON — — — —	9
— DE COLOPHANE, OU RESINE — —	5
— DE BOUCHONS — — —	3
— DE CARDES — — —	11

	Sommes:
FABRIQUES DE COTTON ET DE LAINE: Stockholm 10. Norrkœping 1. Calmar 1. Hedemora 1. Flors 1. Hudvigswall 1 Obo 1 Christianstad 1. Sœderhamn 1 Carlshamn 1 Hernœsand 2	21
— DE CUIR: Stockholm 2. Boros 1. — —	3
— D'OUVRAGES EN CUIVRE: Norrkœping 2. Avestad 2. Eskilstuna 1. Turesjœ 1. Hallstad 1. Westeros 1 —	8
— D'EAU FORTE: Stockholm — —	1
— D'ECAILLE: Stockholm — — —	1
— DE FAYENCE: Stockholm 2. Scanie 1 — —	3
— DE FER ET D'ACIER: Stockholm 19. Norrkœping 2 Vedewog 1 Quarbucka 1. Uddewalla 1. Kætterœ 1. Oxenæs 1. Rodanfors 1. Stjernesund 1. Christinehamn 1. Boros 1 (315 *Fabriquans.*) — — —	30
— DE FLANELLE: Stockholm — — —	3
— D'HUILE: Malmœ 1. Rymby 1. Rœsiœholm 1 —	3
CARRIÈRES DE MARBRE: Ostrogothie 1 Helsinglande 1 Gothlande 1	3
FABRIQUES DE MIROIRS: Stockholm 2 Gothenburg 1 —	3
— DE NACRE: Stockholm — —	1
— D'OUATTE: Stockholm — —	4
BATTEURS ET FILEURS D'OR: Stockholm — —	11
FABRIQUES DE PAPIER — — —	24
— DE PAPIER-CUIR DORÉ — —	3
PÊCHES DES PERLES: en Laponie dans la Rivière de Calix & autres de Laponie, en Ostrogothie — — —	28
FABRIQUES DE PIPES À TABAC: Stockholm 2. Alingsos 1 en Scanie 3	6
— DE PLOMB EN BALLES ET EN DRAGÉES — —	9
— DE SAVON: Stockholm 1. Carlshamn 1. Verenæs 1. Rosiœholm 1. Runneby 1 — — —	5
— DE SOYE: Stockholm 24. Alingsos 2. Norrkœping 1. Sœdertelje 1. Mariefred — —	29
FABRIQUES DE SOYE FILÉE: Stockholm 14. Gothenbourg 5 —	19
RAFFINERIES DE SUCRE: Stockholm 3. Norrkœping 2. Gothenbourg 1 Runnaby 1. Gefle 1 — —	8
PLANTATIONS DE TABAC: Stockholm 20. Upsala 2. Nykœping 5. Norrkœping 3. Sœderkœping 2. Calmar 2. Jœnkœping 2.	

Sommes:

Carlskrona 7. Carlshamn 6. Arboga 1. Malmoe 3. Landscrona 1. Christianstad 3. Gothenbourg 5. Alingsos 2. Westeros 2. Gefle 2. Norrtelje 1. Linkœping 1. Westerwyk 1. Wisby 1. Ekſjœ 1. Helsingborg 1. Ystad 1. Lund 1. Halmstad 1. Warberg 1. Laholm 1. Uddewalla 1. Skara 1. Boros 1. Wennersborg 1. Omol 1. Carlstad 1. Christinehamn 1. Obo 1. Helsingfors 1. Borgo 1. Vasa 1 — — — 90

Fabriques d'Ouvrages en Vernis — — — 3

— de Tapisseries: Stockholm 13. Gothenbourg 2. Nykœping 1. Norrkœping 1. Boros 1 — — — 18

— de Toile à voile (Buldan): Hudvigswall 1. Rodja 1. Norrkœping 1. Stockholm 1 — — 4

— de Toile peinte: Stockholm 3. Norrkœping 1. Boros 1 — 5

— Toile de Cotton: Stockholm 2. Gothenbourg 1 — 3

Rapperies de Bois de Teinture: Stockholm 1. Carlscrona 1. Gothenbourg 1. Obo 1. — — — 4

Verreries: Waxholm 1. Bjœrkenæs 1. Skænicska 1. Estertorp 1. Limore 1. Kosta 1. Edsbo 1. Ekestubs 1 — 8

L'Horlogerie & la Serrurerie ne sont pas sur le pié de Fabrique, non plus que les Chantiers, dont il y en avoit alors 20 en Suède, savoir:

Chantiers: Stockholm 6. Gothenbourg 3. Norrkœping 1. Calmar 1. Westerwyk 1. Carlshamn 1. Varberg 1. Obo 1. Helsingfors 1. Lovisa 1. Visby 2. Carlscrona 1. (*) 20

A juger de l'Etat des Fabriques en Suède par leur nombre détaillé dans cette Liste, le Royaume de Suède paroit le Païs le mieux fourni en fait de Manufactures, & la Nation une des plus industrieuses de l'Europe.

Ces Etablissemens n'ont point encore pu se consolider.

Cependant pour peu qu'on les regarde de près, ces Etablissemens de Fabriques & de Manufactures, on trouve, que nonobstant tous les encouragemens, que les Etats du Royaume leur ont accordés depuis 1738, la

*) Les Villes maritimes ont encore par dessus chacune un Chantier pour leurs besoins propres.

plus grande partie n'en a encore que *le nom*, tandisque le reſte, loin d'avoir pu prendre une certaine conſiſtance, a dépéri jusqu'ici, à meſure qu'on les a privés des Primes & des autres ſecours pécuniaires.

De *18600 Fabriquans*, que ſelon le dénombrement, fait par ordre du *Comptoir des Manufactures*, on trouva en Suède l'an 1761., il n'y en eut 1764. que 14270, dont il ne reſta 1771. qu'environ 9000 dans toute l'étendue du Royaume. En 1762. on trouva à Stockholm ſeule 1260. métiers de ſoyerie; à peine s'y en trouve-t-il encore aujourdhui 400, & Mr. *Faxe*, Commiſſaire de Commerce, dit expreſſément dans un de ſes *Rapports* préſentés 1768. au Collège de Commerce, *a*) que de 2157. métiers, qu'il y avoit 1762. à Stockholm, & auxquels on employa 8007. perſonnes, il ne s'y en trouva à la fin de 1766, que 1412. métiers & 5214. Ouvriers, qui furent encore ſucceſſivement diminués au point qu'il n'en reſta au mois de Novembre 1767. que 1063. métiers & 4290. Ouvriers.

Dépenſes, qne les Etats ont faits depuis 1727 en faveur des Fabriques.

Suivant les Calculs, faits d'après la Députation des Etats de 1766. la Nation a contribué depuis 1727 -- 1764., plus de 117 tonnes d'or à titre de Subſides pour les *Fabriques*. Le Comptoir des Manufactures *b*) a diſpoſé depuis 1739 - 1764. entr'autres à cet effet les Sommes d'argent, que voici:

	Dlr.	Srmt. Oere
Pour les premiers Etabliſſemens des différentes Fabriques - - - -	6365732.	31
Appointemens, Penſions, fraix de Commiſſions, & de Voyage - - - -	1378806.	27

a) Handlingar rœrande Lurendrægeriers Hæmmande, p. 104.

b) Manufactur Contoirets Berættelſe angoende des fœrwaltning ifron Or 1739.

Bergeries - - - - -	629145.	4
Primes - - - - -	2459272.	—
Ecoles à filer &c. - - - - -	490509.	21
Laboratoire de Mécanique - -	23168.	6
Mine de Charbons de terre - -	47499.	22
Fabrique de Calamine . - - -	8907.	10
Pour entretenir des Enfans Orphelins - -	26500.	—
Comptoir de fer - - -	66614.	25
Encouragemens de la Pêche - - -	300000.	—

Ces encouragemens accordés à la personne plutôt qu'à la chose, n'ont pas l'effet desiré.

Cependant ces Encouragemens ayant été accordés bien plutôt aux Personnes favorisées par les Partis, qu'aux Fabriques même *c*), n'ont réellement servi, qu'à élever les uns sur les ruines des autres, sans donner aucune consolidation aux Fabriques même *d*).

Combien les Fabriques ont produit depuis 1739 -- 1768.

La Table No. XXXIX. expose le nombre, la qualité & les Productions de toutes les Fabriques en Suède depuis 1739 -- 1769.

1739 — 1746.	12444	Ouvriers ont fabriqué pour		13900444	Dlr. Srmt. de Marchandises.	
1747 — 1750.	14163	—	—	9841371	—	—
1751 — 1754.	14005	—	—	11632406	—	—
1755 — 1759.	17499	—	—	21968397	—	—
1760 — 1763.	—	—	—	25619902	—	—
1764 —	14241	—	—	6890157	—	—
1765 — 1768.	11662	—	—	21757445	—	—
		Somme totale		111610122.		

c) Handels och Manufactur Deputations Berættelse om Svenska Manufacturernes Upkomst och nærwarande Tillstond.

d) Commerce Collegii Relation om Manufacturerne, ingifwen vid Riksdagen 1769.

No. XXXIX.

Collège de Com-

le cette Partie

	s qu'elles furent trouvées en 1764. Ouvriers & de la quantité de leurs					Sommes totales de toutes les Marchandises fabriquées dep. 1739 – 1764.	Etat des principales Fabriques en Suède pendant les années 1765 -- 1768. suivant la Relation du Collège de Commerce.		
	faits par s.	Sommes & valeurs de ces différentes Fabrications.							
	Mar- andises	Fabriques.	Métiers.	Ouvriers.	Mar- chandises.		Métiers.	Ouvriers.	Sommes de leurs Fabrications.
	r. Smt.				Dlr. Smt.	Dlr. Smt.			Dlr. Smt.
Fabriques de S									
— de Soye	88818 }	66	792	1680	1742499	19636997	488	1052	5756483
— de Drap	20146 }								
— de Coto	24401	153	1049	7853	2929488	39696366	750	6851	9204431
Imprimeries	94976	49	531	2189	749755	8988889	422	1941	2254552
Fabr. de Fer &	29571	74	..	503	247713	5271952	..	216	71902
— de Peau Marro	99544	19	..	227	99534	3185416	..	535	778109
— diverses	57976	59	..	212	322938	3900312	..	198	954884
— de Tein	01355	230	..	1407	764097	8986695 }			
— de Tapiss	35122	30	..	170	35122	947787 }	..	922	2737084
	—	..	..	..	—	239261 }			
	51909	680	..	14241	6890157	90853675	..	11715	21757445
Tabac —	—	71	..	1101	—	11719165 }	..	..	6830439
Sucre —	—	17	..	162	—	8229472 }			
Plantations	—	29	..	..	—	583822 }	..	..	7332836
sous différens tit	—	..	..	..	—	7429848 }			
			Sommes totales:	Dlr. Smt.		118815982			135920720

de l'autre côté: 111610122

Si l'on y ajoûte encore le produit des différentes Plantations, de la culture du Tabac des Raffineries de Sucre &c. - - 42125582.

ces différentes Fabriques &c. ont produit en tout - - . - 153735704 Dlr. Smt.

La *Députation* chargée à la Diète de 1766. d'examiner l'*état des Manufactures*, fait monter l'*Epargne nationale* à environ 381 tx. d'or sur 982 tx. d'or de *Marchandises fabriquées* en Suède depuis 1727 - - 1764.

En voici le Calcul:

		Valeur des Marchandises fabriquées: Dlr. Srmt.	La Suède doit avoir épargné par leur fabrication: Dlr. Srmt.	
Fabriques de soyerie — —		19636507	1/4 ou	4909126
Draps & Etoffes de laine, dont	9/10 sont de laine étrangère	35726730	3/8 —	13397524
	1/10 - - du Païs	3969636	7/8 —	3473432
Cotton & Toiles — —		8988889	1/3 —	2996296
Imprimeries — — —		5321343	1/4 —	1330335
Fer & Acier — —		3185405	9/10 —	2866864
Fabriques diverses	8986695.	13407144	1/2 —	6703572
— de Teinturerie	280876.			
— Tapisseries	239258.			
Peaux & Cuir —	3900215.			
Anciennes Fabrications non spécifiées		7429848	1/4 —	1857462
Plantations de Tabac &c. —		583822		583822
Sommes		98249325		38118435

A Stockholm seul 6371 Personnes fabriquèrent 1770 en tout pour la Valeur de $45\frac{1}{2}$ tx. d'or, dont 3099658 Dlr. Srmt. furent produits par les Fabriques de Toiles, d'Etoffes de Soye & de Laine &c. savoir:

1218 personnes firent pour 1303552 Dlr. d'Etoffes, de Rubans & de Bas de soye.

2605 - - - 1439239 Dlr. de Draps & d'Etoffes de laine.

679 - - - 302389 Dlr. de Cotton & de Toiles.

1844 - - - 48053 Dlr. aux Imprimeries & Teintureries.

25 - - - 6375 Dlr. en diverses Marchandises.

M. d'Alftrœmer fait venir de l'étranger des brebis & des béliers.

Mr. *Clas d'Alſtrœmer*, Aſſeſſeur au Collège de Commerce, prouve dans ſon Diſcours académique, que la Suède, après avoir fait venir ſous la direction de ſon Père, le fameux Jonas *Alſtrœmer*, des Béliers & des Brebis d'Angleterre (en 1715); d'Eſpagne (1723); d'Eyderſtadt en Allemagne (1726), & enfin des Chèvres d'Angora (1742), le nombre des Brebis à laine fine y a augmenté au point, qu'indépendamment d'environ 23300. Piéces de médiocre qualité & originaires du Païs, il s'en trouva en Suède

1747.	environ	28700	Brebis
1751.	—	35360	—
1755.	—	60680	—
1760.	—	80000	—
1764.	—	88953	—.

Fabrication annuelle de Laine fine en Suède.

Les *Inſpecteurs* des Bergeries ayant été ſupprimés en 1766. on ne ſauroit plus indiquer au juſte le nombre actuel desdites Brebis. Le Collège de Commerce dans ſa Relation, préſentée aux Etats de 1769. prétend prouver par les Rapports des Hallraetter, *f*) qu'on a cultivé en Suède:

depuis	1755 - - 1759.	28000	Liv. de laine fine par an.
	1760 - - 1766.	66000	- - - -
	1767 environ	80000	- - - -
&	1768 près de	74000	- - - -

Mr. d'*Alſtrœmer g*) compte pour les années 1769 - 1774 jusqu'à 82112 Liv. de Laine fine par an.

La Suède produiroit donc environ *77000 Liv. de laine fine par an.*

Les expériences prouvent, que ladite laine perd 25 p. Ct. au Lavage, & qu'avec 9 Liv. de laine fine on fait ſix aunes de Drap. D'après

e) *Alſtrœmer* om den finulliga Forafveln.
f) Fœrnyade Hallordning, p. 20.
g) *Alſtrœmer* om Svenſka Ylle fabriquerne, p. 6.

…é; & indique en même tems,
… quels sont les fraix de la Fabri-
…n à 36 - - 40 Dlr. le Lispf.

		…rnées.		Fraix de la Fabrication.								Poids de la Toile blanchie.		
	Etoupe grossière deux fois serancée, à 12 Oere le Marc.	Pour dévider …	Somme totale des Journées nécessaires pour en faire la Fabrication.	Matières crues, savoir l'Etoupe ou le Lin.		Salaire de tous les Ouvriers, à 2 Dlr. par journée.	Pour blanchir, pour fournir des instrumens &c.		Somme de tous les fraix de la Fabrication à 1/2 Oer pour chaque Pasman par aune.		Poids d'une aune.	Poids de dix aunes.	
No.	Marc.	…r- …s.	Journées.	Dlr.	Oere	Dlr.	Dlr.	Oere	Dlr.	Oere	Lots.	Marcs.	Lots.
1	—												
2	—	[illegible]	26	15	—	52	8	14	75	14	17	5	11 1/2
3	8	[illegible]	34	22	16	68	11	—	101	16	14 1/8	4	13 1/8
4	7	[illegible]	47	38	24	94	15	—	147	24	11 1/4	3	16
5	7	[illegible]	52	40	—	104	18	4	162	4	9 3/4	3	1 1/2
6	7	[illegible]	33	20	5	66	11	—	106	5	8 1/2	2	22 1/8

D'après de telles aſſertions, Mr. *Alſtrœmer* dit dans ſon Diſcours, que ſi l'on ſuppoſe d'après la Relation du Collège de Commerce de 1769. qu'il ſe fabrique en Suède 60000 aunes de Drap fin, l'Etranger lui doit encore fournir 38000 Liv. de laine fine.

Il faut cependont obſerver, qu'il ne s'agit point ici de tout ce que la Suède a beſoin de Draps, mais qu'il eſt ſimplement queſtion du Drap fin fabriqué en Suède, & qui méritoit les Primes propoſées.

Diminution de l'importation de la Laine fine.

Dans la *Relation du Comptoir des Manufactures*, préſentée 1766. aux Etats, on aſſure également, que depuis qu'on a fait venir des beliers & des brebis étrangers, le beſoin des *Laines fines étrangères* a diminué au point, qu'en 1764. il n'en eſt entré que 35716 Liv. au lieu que peu auparavant (*1761*) on étoit encore obligé d'en faire venir *92840* Liv.

Le Collège de Commerce, dans ſa Relation de *1769*. appuye ces aſſertions, aſſurant de ſon côté, qu'au lieu de *721320* Liv. de toutes ſortes de Laines, c'eſt-à-dire *92840* Liv. de fine, & *628480* Liv. de laine ordinaire de Pologne, qu'on fit venir l'an *1761*, on n'avoit beſoin en *1764*, que de *670930* Liv., ſavoir *35716* Liv. de fine & *635214* Liv. de laine ordinaire.

Les Etats établiſſent des Ecoles de filature.

Quant à la *filature*, les Etats de Suède en ont établi pluſieurs écoles à leurs dépens. En 1767. on ne delivra pour les Fabriques que 339000 Stræenge & 1768. 313000, au lieu qu'en 1763. on avoit fourni au Comptoir de Manufactures 394000 Stræenge. *g*)

La *Table XL.*, ſuppoſant *17 degrés de fineſſe*, indique les différens prix de fabrications, & prouve auſſi à cet égard la cherté de *la main d'œuvre* en Suède.

g) *Alſtrœmer* om Svenſka Ylle-Fabriquerne, p. 46.

Combien il eſt entré de fil de laine 1761 - 1764.

Au reſte les Regîtres de Douanes, & la ſusdite Relation du Comptoir des Manufactures, marquent qu'indépendamment des *laines crues*, il eſt encore entré en Suède:

1761.	97913	Liv. de fil de laine
1762.	72462	— — —
1763.	23600	— — —
1764.	20077	— — —

& enfin

Soye cultivée à Drottningholm & à Lund.

La *Soye* cultivée à *Drottningholm*, conjointement avec celle de *Lund*, a fourni jusqu'en 1769, dequoi faire *trois habits entiers*, l'un pour la Reine Mère, l'autre pour la Reine regnante & le troiſième pour la Princeſſe *Albertine.*

Perte, que la Suède fait par le Commerce clandeſtin par rapport aux objets de Fabriques.

On compte, que la *Perte* annuelle de la Couronne ſur les Fabriques & le *Commerce clandeſtin*, ſuite naturelle de l'imperfection de celles-là, monte jusqu'à la Somme de 40 tonneaux d'or. *h*) Pluſieurs Auteurs Suédois ne trouvent pas ſeulement ce calcul juſte; mais ils ſe ſont même attachés à en démontrer la réalité aux autres, & ſoutiennent, que 15000 fabriquans n'ont produit en dernier lieu que pour fournir environ 36000 Perſonnes de ces différentes marchandiſes, au lieu qu'ils en comptent 72000 conſommateurs.

Ce que je viens de dire d'après Mr. de *Liljencranz*, ci-devant *Weſtermann* & pluſieurs autres, eſt encore prouvé par les Actes de l'Académie (3 quart: 1767.) auſſi bien que par le *Manufactur Spegel* de Suède, p. 30. 60. & 96.

Obſtacles à la perfection des fabriques.

Il paroit impoſſible de tirer les Fabriques de Suède de cet état d'imperfection & d'inſuffiſance, *i*) tant qu'on n'aura pu remédier efficacement:

h) Sveriges Occonomie Balance, p. 11.
i) *Krygers* tal om Folkbriſtens Orſaker, Werkan och Hjelp.

1) à la variation perpétuelle du Syſteme économique;
2) au Commerce clandeſtin;
3) à l'imperfection de la fabrication; & ſurtout à celle de l'apprêt & des couleurs de presque toutes les Etoffes;
4) aux Monopoles, qui jusqu'en 1772. ont été ſouvent accordés, ſans avoir eu égard ni à l'entendement des Requérans, ni à la nature des Fabriques en queſtion, ni enfin à leur emplacement.

Réflexions ſur l'état des Fabriques en Suède.

La Suède eſt un exemple frappant de ce que le principal reſſort des grandes choſes, je veux dire, l'*union intérieure*, ne ſe trouve guères dans un Etat, où l'autorité eſt trop partagée, & ſon ancienne forme de Gouvernement, tout ſage qu'elle peut avoir été dans ſon origine, ſembloit emporter *la néceſſité de deux Partis*, entre lesquels il ſubſiſtoit toujours un fond de jalouſie, & ſi j'oſe dire, de vengeance réciproque, qui rendoit tous les Etabliſſemens précaires & dépendans du ſort de leurs fondateurs. *k*)

Cette inſtabilité des Loix avoit également mis des obſtacles inſurmontables dans la perfection de ſon Agriculture, de ſes Manufactures, & dans tous ſes autres Arrangemens rélatifs à l'aggrandiſſement de ſa Puiſſance intérieure. *Chaque Diète* paroiſſoit faire *époque à l'égard de l'Adminiſtration du Royaume*, & les Ordonnances publiées dans l'intervalle de l'une à l'autre, s'expliquoient conſéquemment.

L'année 1738. & les ſuivantes, on ne parloit en Suède que Manufactures & nouveaux Etabliſſemens; on faiſoit des avances très-fortes & ſouvent à pure perte.

On vouloit tout embraſſer à la fois; il n'y eut donc que des embrions de Fabriques, qui périrent en grande partie avant que de naître, par la ſeule ceſſation des ſécours de l'Etat.

Ccc ij

k) *Hœpkens* (Sénateur Comte) Aereminne œfwer Riksrodet Grefve *Carl Guſtav Teſſin.*

Syftême des Chapeaux à l'égard des Fabriques.

Le Table XXXVIII. montre l'état fucceffif des Fabriques & les Sommes que le Comptoir des Manufactures a payées jusqu'en 1764. à titre de Primes, de gratifications &c.

On payoit des Primes pour la culture de la laine, des gratifications pour le filage; d'autres pour fa fabrication, & encore d'autres fous des noms multipliés; les Fabriquans recevoient même des gratifications pour chaque apprentif. *l*)

Toutes ces gratifications ne fervoient cependant, que d'appât à la cupidité pour faire quelques piéces d'éclat, fans procurer des avantages réels à l'Etat, qui payoit même quelquefois des recompenfes à des fourbes affez hardis, pour s'approprier le mérite d'une Marchandife étrangère.

Depuis la Diète de 1766. le Gouvernement change de Syftême à l'égard des Fabriques.

Le Gouvernement fuivoit après la Diéte de 1766. une route toute différente, qui n'étoit pas plus avantageufe. *m*) Sous prétexte, qu'il faut fonder avant que d'élever, les Etats firent ceffer dès-lors presque tous les encouragemens.

Les deux Partis ont paffé les bornes à cet égard.

Les deux Partis paroiffent donc avoir paffé les bornes; les *Chapeaux*, en donnant trop aux *Fabriques de fuperfluité* ou approchantes, & les *Bonnets*, en accordant trop peu aux *Fabriques de néceffité* ou de convenance: Il eft inconteftable, qu'à cet égard les Etats de 1766. partant d'un principe des mieux fondés, ont manqué dans fon application; ils trouvèrent, que les gratifications étoient exceffives & fouvent très mal employées; mais ils ne fentoient pas également, que pour y porter remède, il faloit, au lieu de *décourager* les Manufacturiers, en

l) Tankar om Sætter til-wora Swenska Manufacturers Uphjælpande. p. 24.

m) Handels- och Manufactur-Deputations Berættelfe angoende de Swenska Manufacturers Tilftond och Befkaffenh. ifron 1764 -- 1768. Ors ftut. p. 44.

Re

du Comptoir des Manufactures les Fabri

	Sous la Députation Économique (Landshielps Deputation) 1727-38. Dlr. Smt.	1739- 1 8 an: Dlr. S
ꝛshielpen depuis 1727 — 1731.	304206	
. Cent (fem procent-medlen)		–
728 — 1738 — —	837410	—

les privant de presque tous leurs avantages, se borner à *rectifier* simplement ce qu'il y avoit d'abusif.

La juste distribution des faveurs est essentielle pour la consolidation des établissemens publics.

Personne n'ignore, que c'est de la juste distribution des faveurs repandues sur les Arts &c. que dépend tout *l'édifice de l'industrie générale*, & que la générosité devient toujours vice dans les privilèges des Arts, sans une proportion géométrique, combinée par le local, la population, les béfoins & les finances de l'Etat. *n*)

On ne sauroit qu'applaudir aux Loix, que les Etats de 1766. portèrent ou renouvellèrent relativement *au Luxe*; mais on doit leur reprocher le peu de distinction qu'ils ont faite entre les Fabriques de luxe & celles de nécessité absolue, vû que celles-là ont été ruinées, sans que celles-ci ayent pu se soutenir à leurs dépens.

Les Manufactures de laine sont les plus importantes pour la Suède.

Il est très certain, que, comme dans l'Agriculture la culture des grains est de la dernière importance, les Manufactures de laine &c. & surtout celles des produits naturels, sont les plus utiles dans un Païs. *o*) Cependant l'établissement des Fabriques de superfluité ayant attiré quantité d'Etrangers dans le Royaume, il étoit très important, d'entreprendre leur *reforme* avec moins de précipitation. On compte, que depuis 1764-- 1769. il est sorti du Royaume, faute de subsistance, des milliers d'Artisans, de Mineurs & d'autres Ouvriers, tant étrangers qu'indigènes. Ces émigrations n'ont rien de surprenant.

n) *Krygers* Tal om Lagarnes och Sedernas Werkan po borgerliga Næringar, p. 36. *Rosenadlers* Tal om de Næringsmedel, som synas kraftigast kunna werka po Fæderneslændets forkofran.

o) *Leyonmarks* Tal om Utsigten foer Svenska Bergshandteringen i framtiden, p. 38.

Effêts de l'Industrie générale d'une Nation.

L'industrie forme la circulation des richesses dans l'intérieur de l'Etat, procure des richesses étrangères, & augmente la Population, en donnant à tous les états le moyen de subsister. Elle mérite donc une attention toute particulière de la part du Gouvernement, & ne sauroit être négligée, sans entrainer toute sorte d'inconvéniens. *p*)

Les gros intérêts ont ruiné une grande partie de Fabriquans.

D'ailleurs c'est une maxime établie, que quand il y a beaucoup plus de *débiteurs*, ou de personnes obligées d'emprunter, que de *créanciers*, ou de gens empressés à placer leurs capitaux, les intérêts deviennent plus forts; & de gros intérêts ne peuvent qu'accélérer la ruine des débiteurs.

Les *acheteurs* diminuent à proportion & les Marchands, obligés de se régler sur le débit, n'oseroient plus se charger d'autant de marchandises qu'autrefois; les Fabriquans ne peuvent donc non plus se défaire de leurs marchandises.

La baisse du Change fut en 1768. fatale aux différentes branches de l'Industrie.

La difficulté du débit, qui fut causée 1768. par la *baisse précipitée du Change* & aggravée par les intérêts onereux des Capitaux empruntés tant à la Banque qu'ailleurs, augmentoit deméfurément le prix des marchandises & rendoit enfin plusieurs Maîtres des Fabriques insolvables.

La perte de ceux-ci entraina celle des Ouvriers, qui, ne trouvant plus d'emploi, prirent enfin le parti de sortir du Royaume.

p) *Westermanns* (aujourd'hui *Liljencranz*) Tal om Svenska Næringarnes Underviġt emot de Utlændska, fœrmedelst en trœgare Arbetstrift.

Au reste la concurrence de tous ces évênemens obligeoit ceux, qui se soutenoient encore, de vendre leurs marchandises beaucoup plus cher, qu'on ne les achetoit de l'Etranger. Or l'importation des Marchandises de contrebande est une suite naturelle de la cherté de celles du Païs; il n'est donc pas surprenant non plus, qu'on ne voye en Suède presque aucun particulier, qui ne porte sur lui les marques de l'insuffisance & de l'imperfection des Fabriques du Royaume *q*).

Les Marchandises étrangères mettent d'ordinaire les Ouvrages fabriqués en Suède hors de concurrence, tant par leur excellence, que par leur prix.

Presque tous les gens de condition sont au moins habillés de draps d'Angleterre & d'autres étoffes étrangères, qui percent nonobstant les défenses, & ouvrent une nouvelle source de pertes, en privant tout-à-la-fois l'Etat des Droits, qu'il leveroit autrement sur l'étranger.

q) **Handlingar ang. Lurendrægeriers hæmmande.**

Ouvrages allégués.

Alstræmer, (Clas, Asseff. au Collège de Commerce,) Tal om den finulliga Forafveln, (Traité des races de brebis à laine fine,) 8. Stockh. 1770. pgg. 110.

— (*Patrick*, Conseiller de Commerce & Vice-Gouverneur de Province,) Tal om Svenska Ylle fabriquerne, (des Fabriques de laine en Suède,) 8. Stockh. 1775. pgg. 46.

Commerce Collegii, (Kongl.) Relation om Manufacturerne ingifven vid Riksdagen 1769. (Relation du Collège de Commerce concernant les Manufactures, présentée à la Diète de 1769.) 8. Stockh. 1769. pgg. 138.

Hallordning, (Kongl. Maj. fœrnyade,) (Reglement renouvellé touchant la dijudication des Affaires de Manufactures,) d. Stockh. 1770. 4. pgg. 20.

Handels- och Manufacturs-Deputations Berættelse om Swenska Manufacturernas Upkomst och nærwarande Tilstond, (Relation de la Députation de Commerce & de Manufactures de l'origine & de l'état présent des Manufactures en Suède,) 4. Stockh. 1766. pgg. 20.

— d°. angoende de Swenska Manufacturers Tilstond och Beskaffenhet ifron 1764 -- 1768. (de l'état des Manufactures depuis 1764 -- 1768.) 4. Stockh. 1769. pgg. 44.

Hæpkens, (Sénateur Comte Anders Joh.) Aereminne œfver Riksrodet Grefve *Carl Gustav Tessin*, (Monument en l'honneur du Sénateur Comte *Tessin*,) 8. Stockh. 1771. pgg. 51.

Krygers (Conseiller de Commerce) Tal om Folkbristens orsaker, werkan och hjelp, (des causes & des effêts de la disette d'hommes, avec les moyens d'y remédier,) 8. Stockh. 1756. pgg. 41.

— om Lagarnes och sedernas werkan po borgerliga Næringar, (Influence des Loix & des Mœurs sur l'industrie,) 8. Stockh. 1767.

Rosenadlers (Sécrétaire d'Etat) om de Næringsmedel, som kraftigast kunna werka po Fæderneslandets fœrkofran (des moyens les plus propres à l'avancement du bien de la Patrie,) 8. Stockh. 1767.

Leyonmarck, (Assesseur au Collège des Mines,) tal om Utsigten for Svenska Bergshandteringen i framtiden, (Idées qu'on doit se former de l'état futur des Mines en Suède,) 8. Stockh. 1775. pgg. 38.

Lurendrægeriers hæmmande eller Handlingar rœrande de til Lurendrægeriers hæmmande vidtagne fœrfattningar, (Actes concernant les mesures prises contre le Commerce de Contrebande,) 4. Stockh. 1768. pgg. 114.

Manufactur Contoirets, (Riksensstænders) Berættelse angoende dess fœrvaltning ifron 1739. (Relation du Comptoir des Manufactures, touchant son Administration depuis 1739.) 4. Stockh. 1766. pgg. 70.

Oeconomie Balance, (Sveriges) (Balance économique de Suède,) 4. Stockh. 1769.

Tankar om Sætter til wora Svenska Manufacturers Uphjælpande, (de la manière d'encourager les Manufactures Suédoises, 4. Stockh. 1769. pgg. 24.

Westermann, (aujourd'hui *Liljencranz*, Sécrétaire d'Etat,) om Svenska Næringarnes Undervigt emot de Utlandske fœrmedelst en trœgare Arbetsdrift, (de la sous-balance de Suède vis-à-vis des Etrangers à cause d'une industrie moins suivie, 8. Stockh. 1768. pgg. 34.

XII. DES

XII.
DES FINANCES DU ROYAUME DE SUÈDE.

Abrégé historique des Finances de Suède jusqu'en 1734.

Les *Monnoyes*, tant *réelles* que *repréſentatives*, ont ſubi en Suède pluſieurs revolutions, & ont toujours indiqué le bon ou le mauvais état de ſes Finances. *a*)

Dès le 12me Siécle on diſtingua en Suède le *Marc d'argent*, en Marc peſant (*Marc waegen*) & en Marc numéraire (*Marc raknad*).

Les *Rois de l'Union* introduiſirent les *Monnoyes de Cuivre*, au grand mécontentement des Suédois.

Dès le 16me Siécle la Monnoye ſe trouva *altérée* au point, que ſous le regne de *Guſtave I.* (1528.) un Marc d'argent, (*Penninge mark*) qui avoit fait auparavant *8. Oere* ou *un Riksdaler*, ne valoit que ½ *Rdlr.*; & qu'il fut réduit ſous celui de *Jean* (1585.) à la valeur de ¼ *Rdlr.*

Les Monnoyes ayant été altérées de plus en plus, la *Compagnie de Cuivre* (Koppar-Compagnie) obtint 1625. la permiſſion de faire frapper des *Monnoyes de Cuivre*, dont on augmenta peu-à-peu la valeur *numéraire* au point, qu'*un Schifp. de Cuivre*, qui d'abord avoit été monnoyé à raiſon de *150 Dlr. Cuivre*, devoit enfin (1661.) valoir *225 Dlr. Koprm.* ou repondre à *90 Riksdaler.*

Le *cours du Change* fut porté en conſéquence de 16 à 19 Marcs le Riksdaler. Au lieu de 4 *Dlr. Kmt.* il faloit donc dès-lors 4¾ *Dlr. Kmt.*, pour acheter un Riksdaler.

a) Utkaſt til en *Swensk Mynt*- och *Finance-Hiſtorja*, pgg. 70.

En 1664. on monnoya de 7508 $\frac{320}{1055}$ *Marcs d'argent fin* (lœdig Mark), 100,000 *Dlr. Smt.* en Riksdaler.

Quant *aux Carolins*, ſubſtitués l'an 1665. aux *Markſtyk*, on n'employa que 6858 $\frac{512}{729}$ *Marcs*, pour en fabriquer *la même Somme numéraire*. On s'étoit flatté de maintenir par cette manœuvre *le crédit des Billets de la Banque de Palmſtruck*, qui néanmoins fut obligé de ſe déclarer 1665. *inſolvable pour 1200,000 Riksdaler*, à 270 Dlr. Kmt. le Schifp. de Plotar ou Platines de Cuivre.

En 1674. *le Schifp.* fut monnoyé à raiſon de 300 *Dlr. Kmt.*; le Change étoit alors à 27 Marcs le Rdlr.

L'an 1681. *un Plot de ſix Dlr. Kmt.* fut évalué un Riksdaler eſpèce ; cinq ans après on affoiblit les *Carolins de 10 pour Cent*, & les autres *Monnoyes courantes* (Courant-Myntet) de *28 p. Cent* contre le Riksdaler, dont le *Change* étoit alors à 25 Marcs Kmt.

Cependant *les Monnoyes d'argent* étoient ſeules en circulation jusqu'en 1710., ou *Charles XII.* renouvella la fabrication *des Plotes* (Platines de Cuivre timbrées.)

La *valeur* de ce Métal avoit conſidérablement hauſſé ſur les Places de Commerce, depuis la ruine des Mines de Cuivre en *Hongrie* & en *Norvège*.

Ce renchériſſement *momentané* porta *le Gouvernement de Suède* à hauſſer le prix du ſien de 50 p. Cent.

Les *Plotes* furent donc frappés à 540 Dlr. Kmt. le Schifp.

Cette demarche chaſſa *toutes les Monnoyes d'argent*, & fit d'abord monter le cours du Change à 37 *Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg.

On fut même obligé de fabriquer en 1716. & 1717. la fameuſe monnoye de détreſſe (*Myntteken*), dont la Somme *totale* fut trouvée après la mort de *Charles XII. de trente-ſept Millions de Dlr. Smt.*

Depuis 1710 - - 1715. on avoit monnoyé *en Plotes 20594* Schifp. 9 Lisp. 16¾ Marcs de Cuivre, qui ſuivant l'évaluation de 1715. à 540 Dlr. Kmt. le Schifp. fournirent *11,123,731. Dlr. Kmt.* ſans compter pour 1800,000 Dlr. en *Plotes non-timbrés*, ni les 402197 Dlr. Kmt. qu'on a tirés des 67032 *Plotes de métal*, frappés des Trophées fondus depuis 1714--1718. au Parc d'Artillerie à Stockholm.

Cependant le *Gouvernement* n'ayant point encore pu faire face aux Dépenſes courantes, *le Roi* fit à la Banque *plusieurs Anticipations*, qui nonobſtant les ſuretés données firent tomber de 50 p. Cent *la valeur des Billets de Banque* (Læne-Banco-Sedlar).

La *Souveraineté* ayant été *abolie* en Suède après la mort de *Charles XII. les Etats* réduiſirent les ſusdites Monnoyes de détreſſe (*Mynte-teken*), *d'un* Dlr. Smt. à 1 *ou* 1½ *Oer de Cuivre* la piéce, de ſorte que des 37 Millions de Dalers Kmt. que la Couronne devoit à ce titre, elle n'en reſta redevable que 1200,000 Dlr. Smt. en tout.

Outre le Don gratuit, que la *France* fit à la Suède de *100,000 Louis d'Or*, elle reçut encore *cinq Millions de Riksdaler* à titre de dédommagement des pertes, qu'elle venoit de faire en Allemagne.

Le *Cours du Change* fut donc ramené l'an 1720. de 41. Marcs à 36 *Marcs* le Riksdaler.

Pour faciliter la Circulation intérieure, on échangea l'an 1726. les *Atteſtations de Banque* (Banco-Atteſter) contre des *Billets de Tranſport* payables au Porteur. Cette opération réuſſit ſi bien, que ceux-ci ne payoient d'abord que 3 *p. Cent d'Agio* contre les Ecus de Banque eſpèce; & que pendant l'eſpace de *huit* ans, la Banque toucha environ *ſoixante Tonnes d'or en Plotes*, que les Particuliers lui remirent, en les échangeant contre des *Billets de Tranſport.*

D'ailleurs l'*Alliance d'Hannovre* procura 1727. à la Suède 150000 *Livres Sterling*, & le Roi *Fréderic* de Heſſe fit entrer environ 70000 Ducats par an.

L'an 1730. on commença à fabriquer *des Slantes*, & l'année ſuivante les Etats abandonnèrent le Monnoyage (*Myntet*) à la libre diſpoſition de la Couronne.

Le Conſeiller de la Chambre des Finances, *Lindecreutz*, fit enfin venir depuis 1727. pour la Couronne, de l'*Argent étranger*, lequel, joint aux Sommes d'argent commandées par des Particuliers, on fait monter à la valeur de *cent Tonnes d'or*.

Pour encourager les Particuliers à faire entrer de l'argent en circulation, il fut permis à un chacun de faire *monnoyer* ſon argent, ſans être obligé d'en payer *aucun droit de Braſſage*.

La Banque commence à prêter avec beaucoup de facilité, & diminue par-là le credit de ſes Billets.

A la Diète de 1734. on permit de *prêter* ſur des Biens-fonds & ſur le Fer à raiſon de *6 p. Cent d'intérêt*, au lieu que le Réglement de 1668. avoit ordonné jusqu'à à 10 p. Cent d'intérêt.

La *Banque* prêta 1736-- 1738. 2,157,195 Dlr. Kmt. ſur des pareilles ſurétés. Le *Cours du Change* n'étoit alors qu'à 36¼ Marcs le Riksdaler.

Une *Société de Négocians Hollandois* propoſa 1734. aux Etats de Suède, d'acheter *tous les Plotes de neuf Dalers* à raiſon d'un Riksdaler d'Hollande par piéce. On le refuſa alors; mais deux ans après le Commerce *de ce Métal* fut déclaré *libre* pour quiconque en payeroit la Douane & un certain *droit de recognition*.

L'an 1739. on *remit* même le droit de recognition; on promit en outre 10. p. Ct. *de prime* à l'exportation desdites Platines de Cuivre.

On exporta en effet *pendant l'espace de sept années* pour 13,124,616 Dlr. *Kprmt. de Plotes*, sans s'acquitter de la condition que les Etats y avoient ajoûtées, d'en faire entrer *la valeur* en argent ou en Monnoyes d'argent réelles. *b*)

La *Banque* ayant commencé 1736. de prêter à raison *de 5 p. Ct. d'intérêt* aux Propriétaires des Mines & aux Manufacturiers, il en sortit depuis 1739 - 1743. environ 54 Millions Dlr. Krmt. ou 180 tonnes d'or *en Billets.*

Il fut aussi permis de payer *la Douane* en Billets de Banque, au lieu que jusques-là elle avoit été payée en *Carolins.*

La *Monnoye d'argent courante* fut évaluée de 20 p. Ct. plus haut qu'auparavant, & le cours *du Change* monta à 43 *Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg.

La Banque avoit prêté pendant les années 1744 - 1746. en tout 36,671,610 Dlr. Krmt. Une masse de billets aussi considérable fit monter le Change à 47 *Marcs* le Rdl.

Les *Plotes de Cuivre* furent plus recherchés que jamais; & les Députés de la Banque n'en ayant plus, il fut *défendu* en date du 23 Oct. 1745. d'en répéter à la Banque contre ses Billets.

Cependant, n'ayant plus d'autres Monnoyes en circulation, on introduisit en date du 25. Octobre de ladite Année *les petits Billets de Transport* (*Smærre Transport-Sedlar*) de 6. 9. & 12 Dlr. Krmt., & l'on défendit en même-tems tout Agiotage quelconque.

L'on prétend, que ce nouvel Arrangement a coûté à la Banque depuis 1745 - 1764. en tout 4,064,961⅞ Dlr. Krmt.

Pour contenir le cours du Change ou l'Agiotage, on le *fixa* par une Ordonnance datée du 26 Mars 1745. *c*)

b) *Riksdags Tidn.* fœr 1765. No. 6.

c) *Nordencranz* ytterlig. Tankar om Hemligheter, 3 dje. Del, p. 51.

Le *Gouvernement* ouvrit le 28. Octobre 1745. pour la Banque *un Emprunt de Plotes* à 4 p. Ct. d'intérêt; mais le *Public* parut peu diſpoſé à les y livrer, vû que les *Ordonnances* émanées depuis quelque tems, s'étoient viſiblement *écartées* du 33 §. du *Réglement* de 1668. auſſibien que de la *Déclaration* de 1681.

Etabliſſement du premier Comptoir du Change.

L'*Ordonnance*, qui *fixoit* le Cours du Change, fut *révoquée* le 28 Avril 1747; on établit en revanche le 12. Decembre ſuivant pour trois ans *une Aſſociation* chargée de ramener le cours du Change, la 1re année à 42 *Marcs*, la 2de à 41 *Marcs* & la 3me à 40 *Marcs l'Ecu d'Hollande courant.* Pour mettre *ce premier Comptoir de Change* en état de remplir ſes engagemens, il fut ſtipulé, que les *Lettres de Change* à tirer *par la Couronne* ſur Hambourg, lui ſeroient délivrées au prix *fixé* pour chaque année; qu'il diſpoſeroit *à la Banque* de 2. à 3. tonnes d'or, ſans payer aucun intérêt; & qu'il lui ſeroit remis en outre 450000 Dlr. Krmt. par an, à titre de fraix du Change *d*). On ſe flattoit, de réduire le cours du Change d'autant plus aiſément, que peu auparavant on avoit récommandé au Public, *en date du* 22 *Juillet*, les petits Billets, *avec l'Aſſurance*, que la Banque pouvoit bien les acquitter d'abord par *des Plotes*; mais que, par des raiſons ſecretes, *les Etats* n'avoient point encore pu ſe déterminer à y donner leur conſentement. *e*)

Les Etats ayant permis à la même Diète, le 12 Fevr. 1748., de prêter à 4 *p. Ct. d'intérêt* ſur *tous les Biensfonds* à la Campagne, ſur les maiſons en ville &c. on trouva à la Diète de 1756., que la Banque avoit prêté depuis 1748 - 1756. au delà de 592 *tonneaux d'or* à 4 p. Ct.

d) *Færtckning* œfver de Penninge Summor, ſom Rikſensſtænders Bank læmnad til Wæxel-Contoiret. V. Utdrag utur Publ. Handl. 8de Del, p. 5902-5921.

e) 1748 Ols *Riksdags Beſlut*, §. 13.

La Masse des Billets ayant été ainsi *augmentée*, dans l'espace de six années, (*1747 - 1752.*) *de 23 Millions de Daler Krmt.* ou *73.* tonneaux d'or, la Députation de la Banque résolut à la Diète de *1752* de *fixer* une certaine Somme pour chaque année ; les Députés (Banco fullmægtige) continuerent de prêter nonobstant cette résolution sur des Biensfonds. Cette facilité avant engagé plusieurs Personnes, d'acheter des Terres, sans d'autres ressources que *leur credit à la Banque*, on manqua presque totalement le but, qu'on s'étoit proposé en faveur de l'Agriculture &c.

Pour soulager celle-ci de même que les Mines, on y avoit fixé en *1756. les intérêts à 4 p. Ct.* sur des Biensfonds (*Fastigheter*) & à *3 p. Ct.* sur d'autres hypothèques. Peu après on trouva les meilleures Terres du Royaume chargées de *81 Millions Dlr. Krmt. de Dettes contractées à la Banque.*

La *Somme des Lettres de Change* en circulation (Wæxel-Circulations-Summa) ayant également *passé* en *1762.* de *6,570,150* Riksdaler *au delà* de celle des Exportations, *le susdit Comptoir du Change* ne pouvoit plus se soutenir, quoique les Associés eussent été secourus (*1755* & *1756*) de la Banque, avec *3000 Ducats*, *4776½ Schifp. de Cuivre*, & *200,000* Riksdaler *espèces.* Ils se procurèrent Second Comptoir donc en date du *13* Octobre *1756.* pour *les quatre an-* du Change. *nées suivantes* un *nouveau* Contrat, en vertu duquel ils s'engagèrent de conserver le Change au dessous de *38½* Marcs l'Ecu de Banque, à condition, qu'outre les susdits avantages, il ne seroit compté pour *800,000 Riksdaler*, qui entreroient en Lettres de Change, que *36 Marcs* par Rdlr., & qu'on leur passeroit par an *240,000* Dlr. Krmt. pour payer les intérêts des *600,000* Rdls. négociés à ce même effet.

Nonobstant tous ces avantages, le *Comptoir* ne fut pas *non plus* en état de remplir ses engagemens, & le Cours du Change *monta* dès le *19* Novembre suivant de *38* à *43 Marcs* l'Ecu de Banque.

Les *Associés* renoncerent donc à leur entreprise, aussitôt qu'ils avoient tirés aux conditions marquées les susdits *800,000* Riksdaler, aussibien que les *900,000* Dlr. Krmt. stipulés.

Troisième Comptoir du Change.

Le Gouvernement, fort embarrassé de cette retraite, conclut dès le *19* Novembre *1756 f)* avec le *Négociant Kœnig & ses Associés* un Contrât, en vertu duquel ils devoient tirer ou *faire entrer* les Subsides & les Lettres de Change de la Couronne *au prix*, qui existeroit au moment de l'*Opération*; *disposer de 900,000 Dlr. Krmt.*, sans payer d'intérêt à la Banque, & compter de plus *1 p. Ct. de Provision* de toutes les Sommes d'argent tirées. Quoique *Kœnig* & ses Associés eussent obtenu depuis à la Banque 2 tonneaux d'or *en Plotes;* & *1500* Schifp. de Cuivre *en Alambics* &c. (Brænwinspanne-*K*oppar), ils se trouvèrent poutant trois mois après entièrement *dépourvus* de Lettres de change, de sorte que le cours du Change monta à *56 Marcs* le Rdl. d'autant plus que de l'autre côté les Emprunts faits à la Banque depuis *1757 - 1760.* étoient allés au delà de *686* tx. d'or.

Quatrième Comptoir du Change.

Le Gouvernement *renouvella* donc le 1 Juin 1758. son Contrât *avec les anciens Associés de ce Comptoir,* qui s'engagèrent à réduire, avant la fin du mois prochain, le Change à 50 *Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg. Outre *les Subsides,* tant ordinaires, qu'extraordinaires, que la Couronne leur abandonna *à 50 Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg, ils reçurent 400,000 Dlr. Srmt. dont la moitié en *Obligations du Comptoir d'Etat,* payables dans deux ans, & à 4½ p. Ct. d'intérêts. Il devoient de plus recevoir *de la Banque 230,000 Dlr. Srmt. par an* & y disposer encore de 300,000 Dlr. Srmt. sans payer aucun intérêt.

Dans le courant de la 1758me année ils satisfirent à leurs engagemens; mais ils ne furent pas en état de conserver l'année suivante le

f) Utdrag utur *Publ. Handl.* 8de Del, p. 5925 - 5931.; 7063 - 7092.

le Change *au dessous de 52 Marcs*, & dès la foire de Christinehamn (en 1760), il *monta* même jusqu'à *62½ Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg. *g*)

Entreprise de *Giese* & *Olthof* pour la fabrication des Monnoyes en Poméranie.

L'Armée devant passer en *Poméranie*, le Gouvernement conclut le 21 Octobre 1757. avec Mrs. *Giese* & *Olthof* un Contrât, en vertu duquel ceux-ci s'engagèrent de fabriquer à *Stralsund des Monnoyes d'Argent* au titre reçu dans les Provinces limitrophes de cette Province, & d'en payer à la Couronne à titre de Seigneuriage (*Slagskatt*) *2 p. Ct.* pour les grandes Espèces, & *4 p. Ct.* pour les petites Monnoyes.

Les Entrepreneurs *affoiblirent* donc les Monnoyes de Stralsund au point, qu'à la fin *le Change* entre Stralsund & Hambourg *monta* de 38 Marcs jusqu'à *75 Marcs* l'Ecu. La Couronne tira de cet Etablissement 37014 Ecus de Banque d'Hambourg à titre de Seigneuriage (*Slagskatt*); mais ayant été souvent obligée de *recevoir* ces nouvelles Monnoyes de plusieurs p. Cent *au dessus de leur valeur*, les *Etats* de 1766. prétendoient, qu'elle y avoit *perdu* en revanche 391,487 Ecus 29 Schill. de Banque d'Hambourg.

Ce qui ajoûta encore à ces pertes, c'est que tous les *Subsides de la France*, au lieu d'être payés, au moins en partie, directement à Stralsund, n'y passèrent que *par Stockholm;* opération, qui devoit multiplier inutilement les fraix & les provisions.

Ces sortes d'Opérations avoient fait *monter* à Stockholm, à l'Ouverture de la Diète de 1760. le Change à *68 Marcs*, & après la foire de Christinaehamn jusqu'à 75 *Marcs* l'Ecu de Banque d'Hambourg.

g) Utdrag utur *Publ. Handl.* 8de Del, p. 5932-6006.

Etabliſſement d'une Députation chargée d'approfondir les Affaires du Change.

Les Etats ne ſachant pas à quoi attribuer ce hauſſement du Change, établirent le 16. Decembre 1760. ſous le nom de *Wæxel-Beredning,* une Députation particulièrement chargée d'*approfondir* cette matière, & de les informer enſuite du réſultat de leurs recherches. Mr. de *Nordencranz*, Conſeiller de Commerce & Ecrivain très-fameux en Suède, ſe trouva à la tête & fut autoriſé de former un *Committé* à choiſir parmi les membres de ladite Députation. *h*)

Cet Auteur préſenta peu de tems après *un Mémoire très-volumineux*, où il déduiſit avec beaucoup de chaleur les cauſes du Change déſavorable. Il en attribua tous les déſordres à la mauvaiſe Adminiſtration des Finances du Royaume depuis 1738. & nommément *au grand abus*, qu'on avoit fait *des Emprunts à la Banque* depuis cette même Epoque.

Le *Committé ſecret*, fort animé contre les différens Comptoirs du Change, examina *de nouveau* leurs Comptes, & trouva qu'ils avoient coûté à la Couronne & à la Banque *en tout* 36,625,909 *Dlr.* 4 *Oer Kmt.* ou 122 1/4 tonnes d'or.

Cinquième Comptoir du Change.

Les avantages qu'on en avoit tirés, ayant été au contraire très-paſſagers, on *dénonça* dès-le mois de Mai 1761. le Contrât conclu avec le préſent Comptoir du Change; mais on conclut en revanche le 30. Octobre *un* Contrât avec les Négocians de Stockholm *Vitſoth & Kœnig*, pour 700,000 *Ecus* courans de *Poméranie*; & *deux autres*, l'un en date du 15 Fevr. 1761. l'autre le 26 Mars 1762. avec Mr. *Jennings* pour un Emprunt de 1800,000 Ecus de Poméranie ſur des Atteſtations du Comptoir d'Etat (*Stats-Contoirets-Fœrſkrifningar*), acceptées à la Banque avec

h) Utdrag af Rikſens Stænd. *Banco-Deputations-Protoc.* hollit i Banken den 18. Aug. 1761.

i) Utdrag utur *Publ. Handl.* 8de Del, p. 6007 -- 6018.

assurance de les rembourser en *Ecus* de Banque d'Hambourg, *au cours* du Change, qui existeroit au terme du payement. *k*)

Le *Committé secret* déclara en date du 20. Sept. 1765., que *la Couronne* avoit *perdu* à ces trois Contrâts 668796 1/3 Dlr. Smt. & particulièrement 146678 1/2 Ecus de Banque sur les *Lettres de Change* de Poméranie.

Des différentes Associations pour le Commerce des Indes Orientales.

La Compagnie des Indes Orientales, qui avoit reçu l'an 1746. un Octroi, à raison de 50000 Dlr. Smt. de recognition par *cargaison*, fut dispensée l'an 1752. de payer un Impôt, qui étoit devenu onéreux depuis que *le Change* avoit *baissé* de 47 à 38 *Marcs* l'Ecu de Banque.

Les Etats de 1766. firent monter à 15 tonneaux d'or la perte, que selon eux la Couronne avoit faite sur les 30 Vaisseaux expédiés depuis ladite 1752e Année.

Une *nouvelle Association* ayant donc offert 1761. pour l'Octroi de ce Commerce 75000 Dlr. Smt. de recognition par cargaison, les États le lui accordèrent, à condition, qu'elle *avanceroit* là-dessus 10 *tx. d'or*; & qu'elle *prêteroit* en outre à la Couronne pour quatre ans 20 *tx. d'or* à 4 p. Cent d'intérêt. *l*)

Videtur du Committé secret par rapport aux Affaires de la Banque.

La *Députation* chargée de l'examen des affaires du Change, ayant enfin remis son Mémoire *m*), le *Committé secret* déclara à son tour *aux États* par un Extrait de

Eee ij

k) *Secrete Utskotts Berættelse* om Statswaerkets Tillstond, d. 7. Mart. 1765. p. 12.

l) Riksdags Tidn. 1766. p. 73.

m) 1) Riksensstænders *stora Deputations - Betaenkande* uti de dit færwiste Wæxel - och Banko - Aerender &c. d. Juin 1765. p. 1 -- 36.

2) *Associerades* i 1. 2. 3. och 5te Wæxelcontoiren til Riksensstænders Justitiæ Deputation ingifne *færklaringar*, 4. Stockh. 1765. p. 1 -- 64.

3) Utdrag af *secrete Utskottets Protocoll* til Riksensstænders Plena rierande Banco Aerender d. 22. Mart. och 20. Sept. 1765.

4) *Fersens*, (Comte Axel de,); *Christiersons*, (Eric Guill. von,); *Schœnbergs*, (Anders,) Memorialer, samt *Tersmedens* m. flera andras Dictamina angoende Secrete Utskott. 4. Stockh. 1766. p. 1 -- 63.

ſon *Protocolle* du 5. Mai 1762. *n*) que les Députés de la Banque (*Banco fullmægtige*) avoient avancé *contre* la teneür de leur Inſtruction *à la Couronne 115 tx. d'or*, dont 40 tx. ſur des *Obligations de Lotterie o*); que *la Maſſe des Billets de Banque* étant au de-là de toute proportion, il falloit en retirer une partie. Il leur conſeilla à cet effet de mettre par quelque nouvelle Contribution *la Couronne* en état de lui *rembourſer 22 tx. d'or* par an, & d'obliger également le Comptoir des Manufactures & le Commiſſariat (*Convoy Commiſſariatet*) à des rembourſemens ſucceſſifs, & de ne faire prêter à l'avenir que *la moitié de la valeur* des hypothèques, excepté les Maiſons de pierres à Stockholm, ſur lesquelles il reſteroit encore permis de prêter 2/3 de leur valeur.

Ce Committé propoſa d'ailleurs, que *les Terres* (Frœlſe och Skattegods) payeroient annuellement 3 *p. Cent du Capital emprunté*, & les *Forges*, auſſi-bien que les *Maiſons*, *5 p. Cent*; qu'il ſeroit d'ailleurs *défendu* à la Banque de prêter ſur gages (*Læſoere-panter*) à l'exception du *Fer*, ſur lequel il lui ſeroit permis de prêter jusqu'à 40 Dlr. Kmt. par Schifp.

La Maſſe des Billets de Banque eſt encore augmentée; ce qui cauſe de nouvelles meſures.

La *Banque* ayant néanmoins prêté de nouveau *pendant ces Déliberations* environ 300 tx. d'or, ou 90,145,590 Dlr. Kmt., *la ſusdite Députation* déclara en date du 27. Janv. 1762., qu'il étoit néceſſaire *d'y faire ceſſer tous les Emprunts*. Il fut donc ordonné en date du 16. Fevr. ſuivant aux Députés de la Banque (*Banco-fullmægtige*) de ne plus rien prêter. Cette Ordonnance ne put cependant les empêcher d'avancer ultérieurement 62 *tx. d'or* à la *Couronne*, & environ 6 *tx. d'or*, ou 1,726,784 Dlr. Kmt. à des *Particuliers*.

Le *Change* avoit été porté le mois d'Août 1762. jusqu'à 108 *Marcs* l'Ecu de Banque; il retomba cependant quelque tems après à 80 *Marcs*.

n) 1766. Ors *Riksdags Tidn.* No. 6 & 7.
o) Utdrag utur *Publ. Handlingar*, 8de Del, p. 6065 -- 6084.

Les *États* rassemblés en Diète dès le Janv. 1765. adoptèrent en général *un Systême* de Finances *très opposé* à celui de l'ancienne Administration, & résolurent entr'autres de *réduire* successivement le Change à 36 *Marcs.*

Les Etats de 1766. établissent un nouveau Systême des Finances.

L'exécution de ce Projet étoit d'autaut plus difficile, que *la Banque* n'avoit pas dequoi *accréditer* la masse de ses Billets.

La Banque avoit prêté depuis 1744. en tout 170,448,906 2/3 Dlr. Smt. tant à la Couronne qu'à des Particuliers, & toute la *masse des Billets de Banque actuellement circulans* fut estimée *d'environ* 400 *tx. d'or*, depuis que les États de 1766. en avoient retiré environ 100 tx. d'or par toute sorte de voyes. *p*)

Masse des Billets de Banque en 1766.

Selon les Calculs publiés à la Diète de 1766. *q*) on a *monnoyé* ou autrement *importé* en Suède depuis le commencement de ce Siécle:

Combien il a été monnoyé ou importé d'Or, d'Argent & de Cuivre depuis 1700.

	Dlr. Kmt.
en Louisd'or à 64 Marcs la pièce — —	3,600,000
Cinq Millions d'Ecus de Banque à la Paix de 1720. à 36 Marcs — — —	45,000,000
150000 Liv. Sterling en 1727. la Livre à 144 Marcs	5,400,000
6500000 Riksdaler, que le Roi *Fréderic* a fait venir de Hesse à 42 Marcs — — —	48,750,000
Subsides de la France pendant 22 ans à 100,000 Ecus par an depuis 1739. — —	19,800,000
do. 8 Millions de Livres depuis 1757-- 1762. —	16,000,000
Somme totale:	138,550,000

p) *Schoenbergs* (Anders) Dict. ad Prot. p. 22.
q) *Nordencrantz* ytterl. Tankar om Hemligheter, p. 125 -- 128.

	Dlr. Kmt.
en Trophées fondus — —	402,192
— — vendus — —	162,245
en Platines de Cuivre non-timbrées —	180,000
— — monnoyées jusqu'en 1715 —	11,123,371
— — — — 1716 -- 1762.	69,373,504
en Slantes depuis 1731 - 1766. — —	17,487,000
en Mynteteken décriés à 1 & 1½ Oere la pièce —	3,600,000
Sommes totales:	102,328,312

Quant *aux Monnoyes d'or & d'argent*, il en a été réellement frappé à *Stockholm* depuis 1731 - - 1762.

		Dlr. Kmt.
151803¼	Ducats, faisant — —	2,732,458½
474143¼	Riksdaler, espèces —	4,267,287¼
431048½	Carolins — —	2,020,537½
3570016½	Dlr. Monn. d'arg. cour. —	10,710,050½
	ce qui fait en tout	19,730,334¼

ou 65⅔ tonnes d'or en Ducats, Ecus, & d'autres Monnoyes d'Argent frappées depuis 1732 -- 1762.

Les États de 1766. se flattoient qu'une grande partie de ces Monnoyes d'or, d'argent & de cuivre étoit encore cachée dans le Païs, & qu'il en *rentreroit* des sommes considérables dans la circulation, aussitôt que le Change auroit été baissé; mais les Evênemens n'ont pas trop bien répondu à ces espérances. Il est cependant constaté par les Comptes de la Contrôlerie (*Controll-Wærket*) établie l'an 1754. qu'outre 40015 21/48 Dragmes d'or, on a ouvragé depuis 1754 - - 1766. 195320 1/2 Marcs d'argent. *r*)

Voilà les principales Revolutions arrivées dans les *Finances de Suède jusqu'à la Diète de 1766.* Celle-ci ayant fait époque à

r) Utkast til en *Swensk Mynt- och Finance-Historia*, p. 66.

une nouvelle manière de les adminiſtrer, je m'en vais entrer là - deſſus dans un détail plus circonſtancié.

Administration de la Banque des Etats de Suède.

Les États de Suède ont *garanti* la Banque (*Svea Rikſens - Stænders - Bank*), & les *trois Ordres ſupérieurs* éliſent à chaque Diète *neuf Députés*, c'eſt - à - dire, trois par Ordre. Celui des Payſans n'y concourt point. Ces Députés (*Banco Fullmægtige*) ſont chargés de la Surintendance, & doivent répondre de leur geſtion *aux États* de la Diète ſuivante.

L'expédition particulière des Députés eſt compoſée d'un Sécrétaire, d'un Archivaire & d'un Chancelliſte.

Les 23 *Commiſſaires de la Banque* (Banco Commiſſarier) ſont prépoſés aux différens Comptoirs, de la manière que voici:

I.) *a*) *Chancellerie de la Banque* (Banquens Cancellie):
5 Commiſſaires, 1 Référendaire, 1 Régiſtrateur, 1 Actuaire, 2 Notaires & 9 Chancelliſtes;

b) *Comptoir du Fiſcal* (Fiſcal - Contoiret):
1 Avocat - fiſcal, 1 Fiſcal de la Banque & 2 Chancelliſtes.

II.) *Banque de Change* (Wæxel - Banque):
4 Commiſſaires, 3 Camériers, 4 Caiſſiers, 12 Teneurs de Livres & 16 Ecrivains (*Contoirſkrifvare*).

III.) *Comptoir d'Annotations & de Dénombrement* (Upprækningsʼ Contoiret):
2 Commiſſaires, 1 Camérier & 2 Ecrivains.

IV.) *Caiſſe d'Emprunt* (Læno - Bank):
2 Commiſſaires, 2 Camériers, 1 Caiſſier, 3 Teneurs de Livres & 6 Ecrivains.

V.) *Comptoir de Reviſion* (Reviſions - Contoiret):
2 Commiſſaires, 1 Camérier, 3 Reviſeurs & 2 Ecrivains.

VI.) *Comptoir du Commissaire de la Caisse* (Casse - Commissarie-Contoiret):

1 Commissaire, 1 Camérier & 1 Ecrivain.

VII.) *Comptoir de Contrôle général* (General Boksluts - och Controle - Contoiret):

3 Commissaires, 1 Camérier & 7 Teneurs de Livres.

VIII.) *Comptoir pour les petits Billets de Transport* (Smo Transport-sedel - Contoiret):

4 Commissaires, 1 Camérier, 5 Teneurs de Livres & 8 Ecrivains.

La Banque a de plus à sa Solde pour la fabrication & pour l'impression des Billets:

1 Inspecteur chargé de la Direction de la Papéterie de Tumpa, 1 Médailleur, 1 Fondeur de Lettres, 1 Graveur & 3 Ecrivains.

A quelles conditions la Banque reçoit & avance de l'argent.

La *Banque* fut érigée en 1668. Pour affermir & pour conserver son crédit, *les Rois* de Suède en ont toujours *reservé l'Administration aux Etats du Royaume.* Cette Banque a de plus la Jurisdiction sur ses Commis & sur tous ses Domestiques; mais dans ses Affaires *civiles* avec des Particuliers, elle est obligée de répondre devant le Parlement de Stockholm. A l'exception de l'*Hôtel des Monnoyes*, qui ne ressort qu'au Collège de la Chambre, tous les Etablissemens & Comptoirs publics (*Publique Wærk*) tiennent *leurs Livres* à la Banque du Change, où doivent *entrer* à cet effet les *Revenus* de l'Etat les plus clairs.

Les

Les *Particuliers* y peuvent également dépoſer leur argent & faire tenir leurs Livres, pour *aſſigner* ſur leurs avances, à meſure qu'ils en ont béſoin.

Ils n'en payent que ¼ *p. Cent* en tout au Camérier & au Teneur de Livres pour leurs peines.

Les *Comptoirs publics* donnent leurs Aſſignations ſur telle Somme qu'il leur faut dans le moment; au lieu qu'*un Particulier* n'oſeroit jamais aſſigner ſur elle *au deſſous* de 50 Dlr. Cuivre. D'ailleurs s'il aſſigne *au deſſous* de la Somme qu'il y a dépoſée, il doit payer *3 p. Cent d'amende. s)*

Les *Billets de Tranſport de ſix, neuf & douze Dlr. Cuivre* ſont regardés comme les Billets ordinaires de la Caiſſe.

Ceux de *50 Dlr. Cuivre* & au deſſus, doivent être changés à la Banque de Change (*Waxel-Bank*) les jours ouvriers, depuis 9 -- 11 heures du matin.

La *Banque d'Emprunt* (Læne-Bank) donne ſes *Aſſignations* ſur la *Banque du Change.* Il faut cependant en excepter les ſusdits petits Billets de 6, 9 & 12 Dlr. Cuivre, que reçoit *un Caiſſier* de la Banque d'Emprunt.

Tous les Capitaux, auſſi-bien que les Intérêts, ſont acquittés à la Banque du Change.

Par tout ce que je viens de dire, il eſt clair que la *Banque de Suède* eſt *un Comptoir de Change & une Caiſſe d'Emprunt.*

Payant elle-même 4½ p. Cent pour les *anciennes Dettes* dépoſées contre les *Atteſtations* de la Caiſſe d'Emprunt (*Læne Bankens Atteſter*); 3 p. Cent pour ce qu'on appelle *Dettes de Charles XII.* 4 p. Cent aux *Caiſſes publiques,* aux Fondations & pour les Cauſes pieuſes, & enfin 2 p. Cent pour d'autres Sommes d'argent *dépoſées*

s) Anonyme (*Zetterſtens*) Afhandling *om Mynt och Banker*, p. 75 -88.

depuis la mort de ce Souverain, elle *prêtoit* à ſon tour jusqu'à la Diète de 1761. à raiſon de 3 p. Cent à la Couronne, & de 4 p. Cent ſur des Terres hypothéquées & ſur d'autres ſuretés légales. t)

La Banque prêtoit donc jusqu'à la Diète de 1766. de l'Argent en Billets ſur des *Biensfonds* & ſur des *Maiſons* $\frac{2}{3}$ & même $\frac{3}{4}$ de leur valeur; ſur de l'*Or* & de l'*Argent* leur valeur entière; & enfin ſur *tous autres Métaux*, ſur les *Grains* & ſur des *matières crues*, ſuivant la facilité de les conſerver.

Voici le *Pié* des différentes Monnoyes d'Argent depuis 1594 -- 1716.

Années des Ordonnances de Monnoye, & Noms des Monnoyes, qui ont été frappées ſucceſſivement:	Un Marc brutto donne:	Un Marc brutto contient en argent fin:		100000 Dlr. Smt. contenoient en Marcs d'argent fin:
	Pièces.	Lots.	Grains.	Marclœtig.
1594.				
1.) en Dalers, Piéces d'un ou de deux Marcs —	7 1/5 Dlr.	14	—	12152 7/9
2.) — Pièces d'un demi Marc	43 1/2	10	—	11494 29/87
3.) — — de deux Oere	72	8	—	11111 1/9
4.) — — d'un Oere —	77	4 1/2	—	10389 47/77
5.) — — d'un demi-œre	130	3	4 1/2	10000 —
6.) Fyrkar — —	194	2	4 1/2	9278 34/97
7.) 4 Penningar — —	216	1	7 7/8	7099 35/81
8.) 2 Penningar — —	219	—	13 1/2	6185 55/97
1604.				
1.) en Rixdalers —	7 1/5	14	—	10802 38/37
2.) — Pièces de 20, 8, 4, 1, & 1/2 Marcs —	10 2/3 Dlr.	13	2 4/13	7692 4/13
3.) — — de 2 Oere —	112 p.	8	—	7142 6/7
4.) — — de 1 Oer, ou Rundſtycken blancs	130	4	—	6153 11/13

t) *Riksdags Tidn.* 1766. No. 20.

Années des Ordonnances de Monnoye, & Noms des Monnoyes, qui ont été frappées successivement:	Un Marc brutto donne:	un Marc brutto contient en argent fin:		100000 Dlr. Smt. contenoient en Marcs d'argent fin:
	Pièces.	Lots.	Grains.	Marclœtig.
1619.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	—	7478 74/127
2.) — Pièces de 4, 2, 1 & 1/2 Marcs — —	10 2/3 Dlr.	13	2 4/13	7692 4/13
3.) — Pièces de 2 Oere —	112 p.	8	—	7142 6/7
4.) — — de 1 Oer —	130	4	—	6153 11/13
1634.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	—	8101 23/27
2.) — Pièces de 2 & de 1 Marcs	40 1/2	12	—	7407 11/27
3.) — — de 1 Oër —	171	6	—	6779 39/59
1638.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	2	8166 35/243
2.) — Pièces de 2 & de 1 Marcs	9 9/16	12	—	7843 7/51
3.) — — de 1 Oer —	162 p.	6	—	7407 11/27
1664.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	1	7508 326/1053
2.) — Carolins — —	10 1/8	11	2	6858 518/729
3.) en Pièces de 4 & de 2 Oers 15 Dlr. ou —	(120) (240) p.	7	2	5925 25/27
4.) — Pièces de 1 Oer —	171	5	—	5847 163/171
1681.				
1.) en Rixdalers — —	7 1/5	14	1	6100 325/648
2.) — Carolins — —	10 1/8	11	2	5878 1522/1701
3.) en Pièces de 2 & 4 Oers 15 Dlr. ou —	120) (240) p.	7	2	5925 25/27
4.) — Pièces de 1 Oer —	171	5	—	5847 163/171

Années des Ordonnances de Monnoye & Noms des Monnoyes, qui ont été frappées successivement :	Un Marc brutto donne :	Un Marc brutto contient en argent fin :		100000 Dlr. Smt. contenoient en Marcs d'argent fin :
	Pièces.	Lots.	Grains.	Marclœtig.
1686.				
1.) en Rixdalers —	7 1/5	14	1	6100 325/648
2.) — Carolins —	10 1/8 Dlr.	11	2	5486 706/729
3.) — Pièces de 2 ou de 4 Oere	15 Dlr.	7	2	5925 25/27
4.) — — vieilles de 1 Oer	171 p.	5	—	5847 163/171
5.) — — nouvelles de 1 Oer	171 p.	4	—	4678 162/171
1690.				
En Pièces de 5 Oere —	60 p.	7	2	4740 20/27
1716.				
— — de 5 à 6 Oere	—	—	—	3950 50/80

Le *Medium* des Prix qu'ont eu à *Stockholm* les Ecus de Banque, le Fer en barres & le Seigle depuis 1738 - - 1769.

Années	L'Ecu de Banque à	Le Schifp. de Fer en barres à	La Tonne de Seigle à	Années	L'Ecu de Banque à	Le Schifp. de Fer en barres à	La Tonne de Seigle à
	Marcs.	Dlr. Kmt.	Dlr. Kmt		Marcs.	Dlr. Kmt.	Dl. Kmt.
1738	35 3/4	41	18	1754	38 1/2	50	26
1739	36	41	16	1755	38	52	26
1740	36 7/8	43 1/2	20	1756	40 1/8	57	30
1741	38 7/8	44 1/2	28	1757	44 1/8	66	45
1742	37 1/2	44	36	1758	50 7/8	81	48
1743	40 1/2	37 1/2	27 1/2	1759	49 7/8	78	39
1744	43 7/8	39	24	1760	64	90	45
1745	42 1/4	45	22	1761	71 7/8	103	46
1746	40	42	26	1762	86 1/4	114	44
1747	44 1/4	41	36	1763	83	118	78
1748	43 7/8	44	33	1764	86	126	78
1749	41 3/4	38 3/4	36	1765	85 1/4	135	75
1750	40 1/4	55 1/2	26	1766	70 3/4	109	66
1751	38	63	24	1767	56	96	48
1752	38	60	25	1768	42	61 3/4	42
1753	38 1/2	52	26	1769	48	69	34

Ces trois Tables rendent compte: la *premiere* des différens *Piés de Monnoyes* adoptés en Suède depuis 1594 - - 1716 pour la Fabrication des Monnoyes d'Argent; la *seconde* (N. XLI) indique la quantité des Billets sortis de la Banque depuis 1744 - - 1765. & les désordres, qui en sont résultés. Quant à la *troisième*, elle marque les *Prix courans* des *Ecus* de Banque d'Hambourg, du *Fer* en barres & du *Seigle* depuis 1738 - - 1769.

Disproportion de la valeur intrinséque des Monnoyes.

Lesdites Tables, exposant au juste les diverses altérations survenues *dans l'État monétaire* de Suède, prouvent donc en même tems, que selon le *Pié de Monnoye* de 1664. le *Rixdaler*, dont 7 1/3 font encore actuellement un Marc brutto, en comptant à 14 Lots 2 gr. *argent fin* ledit Marc, valoient 9 p. Cent mieux que les *Ecus Carolins*, 26 p. Cent que les 2 *Oerestycken*, & 28 p. Cent mieux que les *Oerestycken*. Cette *diversité* de la valeur *intrinsèque* des Monnoyes fut augmentée par le *Réglement* de 1686, qui, en *conservant* l'ancien pié des Rixdalers, haussa encore de 10 p. Cent le *numéraire* des Carolins, & de plus de 28 p. Cent celui de la petite monnoye. Les *Rixdalers courans* furent frappés 1710. de 8 p. Cent moins bons, que les *Ecus Carolins*; ce désordre devint encore plus pernicieux, lorsqu'en 1716. les *Carolins* furent de nouveau *haussés* de 23 p. Cent; & que les piéces de 5 Oere (*fein Oerestycken*) eurent 11 p. Cent & celles d'un Oer, 23 p. Cent moins d'argent fin, que les Carolins.

Ce qui en opéra enfin le dérangement total, c'est que les *Monnoyes de Cuivre*, devenues par la trop grande disproportion des Monnoyes d'argent, *l'unique* Monnoye courante, avoient été également altérées au point, qu'au lieu de 187 1/2 Daler Cuivre qu'on fabriqua l'an 1630. par Schifp., on en fabriqua par la suite 540 Dlr. en Plotes, & 900 Dlr. en Slantes & Rundstyck.

Ce qu'on vient de dire, prouve l'*inévitabilité* de ce qu'on appelle ici *uſure de Change* (Wexelwingleri).

Au reſte les *Billets de Banque* étant encore actuellement (1775.) ſeuls en circulation, la Table ci-jointe (No. XLII.) montre tout à la fois la relation, qu'ils ont eue ſucceſſivement avec les Rixdalers de Banque d'Hambourg, & les pertes, que ſurtout les *Penſionnaires* ont faites depuis 1758 -- 1767.

Ces déſordres ſubſiſtent encore tous, quoiqu'ils ayent été relevés dans toutes les Diètes depuis 1761.

Les Cauſes de cette Multiplication des Billets de Banque & des *déſordres*, qui en ſont réſultés, ſe réduiſent, ſelon la Députation de la Banque de 1765., aux ſix points ſuivants. *u)*

1.) La *facilité*, avec laquelle on pouvoit faire *des Emprunts* ſur toutes ſortes de Marchandiſes, depuis 1734. jusqu'en 1738., à 6 & 5 p. Cent, & enſuite à 4 p. Cent. On a obſervé à cet égard, qu'un ſeul Comptoir de Stockholm opéra alors à ſon profit avec 5,377,753 Dlr. Smt. appartenans à la Banque.

2.) L'étroite *union* des Intérêts de la *Couronne* avec ceux de la *Banque.*

3.) Les *Gratifications* accordées à la Diète de 1738. pour l'*exportation des Plotes*, ou *Platines de Cuivre* timbrées.

4.) La *Subſtitution des Billets de Banque* aux Ecus Carolins pour le payement de la *Douane* depuis 1743.

5.) Le *Hauſſement* ſucceſſif *du Change.* L'on prétendoit à prouver que le *Hauſſement du Change* avoit ſeul fait *perdre* au Royaume *contre les Etrangers près de 8 Millions d'Ecus d'Allemagne* depuis 1748. jusqu'en 1764.; & à la *Couronne* non ſeulement 42 *Millions* Dlr. de Cuivre ſur les Revenus depuis 1747. jusqu'en 1764.; mais encore 12,678,711 Dlr. de Cuivre ſur la Douane. *x)*

u) Uplysning fœr Swenska Folket, p. 14 -- 30. *Riksdags Tidn.* 1766. No. 89.
x) Riksdags Tidn. No. 12, 28 -- 33.

6.) Les Emprunts accordés sur le fer d'exportation à 36 jusqu'à 60 & 70 Dalers Cuivre par Schifp.

Nomination d'une Commission contre les Associés des Comptoirs de Change.

Ces raisons furent goûtées des États, qui ordonnèrent même une *Commission contre les Associés des 1, 2, 3 & 5me Comptoirs du Change* établis depuis 1758. pour diriger le Change suivant les conditions stipulées; & ces Associés ayant été accusés par ladite Commission de toute sorte de prévarications, les États les condamnèrent 1767. à payer en l'espace de 4 ans 3,091,614 Dlr. Smt. à titre de *remboursement y)*, pour n'avoir pas accompli les conditions de leurs Contrâts avec la Couronne.

Réflexions générales sur le Change.

En réfléchissant sur la nature du Change, on se persuade que l'*Argent* est le *signe* des valeurs des Marchandises; que les *Billets de Banque* sont en Suède un *signe* de la valeur *de l'Argent*; & que la *valeur* de ce *signe* ne sauroit être *fixée* par les Loix, qu'avec beaucoup de ménagement. Lorsque les Billets sont bons, il n'y a *aucune différence* entre l'Argent & les Billets; mais un *Papier*, de bon qu'il est, pouvant devenir *mauvais*, il ne représente jamais la valeur de l'Argent, que lorsqu'on est *à portée* de retirer en Argent la valeur du Billet. Voilà une Maxime, que je suppose généralement établie; la *Masse des Billets de Banque* ayant été augmentée en Suède à une quantité prodigieuse, le *Change* en devoit baisser *à proportion*. Il paroît donc, que si les États ont senti toutes les *conséquences du dérangement des Affaires de la Banque*, ils n'ont pas également considéré, que le Gouvernement n'étant pas le maître de rémédier par *voye de fait*, aux désordres de ses Finances, il est révoltant, d'établir par des

y) *Riksdags Tidn.* 1766. No. 73, 108, 154.

Ordonnnances z), que le rapport *d'un* à *quatre* ſoit à l'avenir égal à celui *d'un* à *deux*. Il n'y a, ſelon toutes les apparences, qu'*une ſeule voye de baiſſer le Change* avec ſuccès & ſans un renverſement total des choſes, c'eſt de ſe rendre la *Balance du Commerce avantageuſe* par une Économie bien entendue, par la perfection de ſon agriculture, par la fabrication & l'exportation de ſes produits naturels & par des ſoins ſoutenus de diminuer peu-à-peu la Somme de ſes Importations &c.

Ce que c'eſt que le Change.

Le *Change* eſt le taux de la valeur *momentanée* des Monnoyes, relativement aux Monnoyes de divers Païs.

Cette valeur, dans le ſens qu'on la compare avec les Monnoyes des autres Païs, ne peut donc être fixée, que par l'*eſtimation* générale *des Négocians*. Quand le nombre des Débiteurs *excède* celui des Créanciers, le cours ſera toujours déſavantageux aux Débiteurs.

Les *Billets de Banque* ſont encore aujourd'hui la *Monnoye courante en Suède*; le Change ou la valeur relative des Ecus de Banque d'Hambourg, en fixe la valeur *réelle* & les Noms de Plote, de Dlr. Cuivre, ou Smt. &c. ſervent ſeulement de dénomination. Il eſt également conſtant, que le *Change* ſert preſque toujours de *Baromètre*, pour juger de la force *du Commerce* d'un Païs; la baiſſe ou le bas prix de l'Argent étranger ne ſauroit donc jamais tirer ſon origine que de l'*abondance* & de l'emploi *des reſſources intérieures* d'un Païs. Il eſt par conſéquent très-évident, que le *Change*, qui eſt la meſure de tout, ne ſauroit être fixé, d'autant moins que ſi l'on

z) Kongl. *Færordning*, angoende Wexelcourſen af den 8. Sept. 1761. och den 6. Dec. 1768.
Riksdags Tidn. No. 6, 64, 90.
Protocoller hollne 1767. Kongl. Maj. *Rodkammare* angoende Banco-Læn, 1769.

l'on étend ces Opérations forcées sur l'*Etranger*, on *ruine* son Crédit; si l'on se borne à l'intérieur de l'État, on n'opère qu'une *translation de fortune*.

De la Réalisation des Billets en général.

Après avoir exposé en général les *Inconvéniens des Plans de Finances*, adoptés successivement par les États de Suède, il paroit à propos d'entrer dans quelque détail par rapport à la Réalisation intentionnée & à l'influence, que cette Opération a sur le Contributionnal, sur les Officiers de la Couronne, & sur tous les états de la Nation. *a*)

La *Réalisation* ou Conversion *des Billets de Banque en Monnoyes d'Argent*, a de tout tems rencontré en Suède quantité d'obstacles, multipliés encore par la succession des tems. Dès l'an 1665. *b*) on sentit en Suède la nécessité de ce qu'on y appelle *Réalisation*, & l'on fit même dès-lors, mais sans succès, plusieurs arrangemens relatifs. *c*)

Moyens pour effectuer cette Opération.

Outre les avantages, que la Suède venoit de tirer de la Paix de Westphalie, elle avoit alors dans son intérieur des ressources très supérieures à celles de nos tems; la *Mine d'Argent près de Sahla*, au lieu de 1447 Marcs d'argent, qui forment actuellement le total de son produit annuel, fournissoit en 1665. environ 7122 *Marcs Suédois*, & *celle de Cuivre près de Fahlun 13592 Schifp. de Cuivre* à 57 Ecus de Banque le Schifp. au lieu de 4300 Schifp. à 53 Ecus, qu'elle donne actuellement.

a) *Walmente Tankar*, huru Penninge stagnation kan færekommas, wid 1769. Ors Riksdag, p. 8.
Tankar *om Wexelcoursens* stadgande, 1769. p. 12.

b) *Jemfœrelse* imellan Sweriges Rikes *Tilstand* och dærpo grundade Realisationer fœr de twenne Oretalen 1665. och 1765.

c) Tankar om wort *Penningewæsende* och Fœrslag til en naturlig Finance System, 1769. p. 58.

Le *Cuivre* étant d'ailleurs en circulation, il ne s'agissoit alors, que d'échanger *un métal contre un autre*, tandis qu'à l'heure qu'il est, on doit, si j'ose m'exprimer ainsi, *métalliser du Papier.* En passant en revue *les Plans de Finances* ou *de Réalisation*, dont il a été question, surtout aux Diètes de 1761. & 1766. *d*), on trouve, que pour *retirer* d'autant plus promptement une bonne partie des Billets de Banque, avancés tant à la Couronne, qu'à des Particuliers, les États ordonnèrent avec *trop de précipitation*, qu'on seroit tenu de payer par an *8 p. Cent* sur les Capitaux des Particuliers, & *7 p. Cent* sur ceux de la Couronne, & que *4 p. Cent* seroient *décomptés du Capital* avancé sur *hypothèque* ou autrement.

Plan des Finances adopté 1761. & 1765.

Les États de 1761. & 1766. bien dirigés, quant à leur *objet*, qui étoit de *réintégrer le Crédit de la Banque & de la Couronne*, se sont trompés, quant au choix des moyens. Ils semblent avoir principalement manqué, en ce qu'ils n'ont pas préparé la *Réalisation éventuelle par une Evaluation intrinsèque* des Dettes contractées à 60, 80 & même 100 Marcs de Cuivre l'Ecu de Banque d'Hambourg; mais qu'indépendamment de la *valeur diverse des Daler*, ils ont ordonné aux Débiteurs, de payer selon le *Nombre* de Daler reçus. *e*) Sans compter *les 476 tonneaux d'Or*, dont *la Couronne* étoit resté redevable en 1766. *à la Banque*, elle devoit encore 108 tonneaux d'or à des Particuliers & 5 tx. d'or à des Fondations & à d'autres Caisses publiques.

Pertes de la Couronne & des Particuliers débiteurs.

En supposant de ces *113 tonnes d'or, 90 tonneaux contractés à 72 Marcs le Rixdaler*; cette Somme évaluée au *véritable taux* des Monnoyes & des

d) Utdrag af Rikſensſtænders *Banco-Deputations-Protocoll*, hollit i Banquen den 4. Jun. 1761.
do. den 13. Jun. 1766.
do. den 4. Octob. 1766. p. 8.

e) *Riksdags Tidn.* 1766. No. 114, 115, 127.

[redacted]

b. XLII. (B)

les Denrées & les Matières portés en Païs

	Froment, Seigle, Orge, Orge mondée, Avoine, Pois &c.	Sel.	Vins de France, Picardon, de Bayonne, de Portugal &c.	Lin.	Chanvre.	S	ix.	Goudron.	Planches.
	Tonneaux.	Tonneaux.	Ahm.	Lisp.	Lisp.	L	neaux.	Tonneaux.	Douzaines.
1758	208145	172958 1/4	8360 1/4	140203 1/2	163681 1/2	216	93	99330 3/4	121298 3/4
1759	167616 1/2	265659 3/4	14289	165115	147883 3/4	199	91	102416	108560
1760	115070 1/4	171798 1/4	18304 1/2	188456 1/4	174085 1/4	221	0	116704 1/2	134218 1/2
1761	115754 1/2	260242 3/4	12309 3/4	166060 3/4	100692 1/2	176	55	92077 1/4	122387 3/4
1762	330633 1/2	238190 1/4	10281 3/4	248094 1/2	180993 1/4	420	14	115465 1/2	126819 1/4
1765	413593 1/4	379043 1/2	13752 3/4	108188	117670 1/4	226	95 3/4	113714	141477 3/4
1766	422539	197947 2/3	8433 1/2	142616	104927	273	94 3/4	81257 1/2	143002 1/2
1767	441526	203163 1/2	11204	149227	118106 3/4	299	27	71612	135844
1768	590265	186385 3/4	9675 1/2	107375	99508 1/4	168	49	86980	125683

Marchandifes de ce Païs, n'auroit du faire, après la publication de l'*Ordonnance*, qui fixa 1767. le Change à 42 Marcs l'Ecu de Banque d'Hambourg, que *1,500,000 Rixd.* de ladite Monnoye; mais cette évaluation auffi fimple que jufte ayant été négligée, la Couronne devoit *dès-lors* pour ces 90 tonneaux d'or, la valeur de 2571428 4/7 *Ecus de Banque*, & par conféquent 1071428 4/7 Rixd. *plus*, qu'elle n'avoit reçu effectivement.

La même chofe étant arrivée aux *Particuliers*, il eft certain, que par cette fameufe Ordonnance chaque Débiteur fut obligé de payer au moins 1/3 *plus* qu'il n'avoit reçu en valeur, de forte que *chaque Créancier*, lors même qu'il n'exigea pas le payement du Capital, fut autorifé par la Loi de gagner en l'efpace de 6 ans, 102 *p. Cent* à ne compter le Rixd. emprunté qu'à 60 Marcs.

Les Finances n'ont pas été mieux réglées avant cette Epoque, les Créanciers faifant alors des pertes également injuftes.

D'un autre côté il eft difficile de prouver, qu'*avant* ladite Opération, les *Finances* de ce Royaume ayent été *moins* dérangées, vû qu'il eft conftaté, qu'avant cette Epoque de Reforme les *Débiteurs* avoient fait des gains également injuftes. (v. Tabl. No. LXI. & LXII.)

Les Propriétaires des Terres fe plaignent à tort de fouffrir du côté des Impôts.

Les *Propriétaires des Terres* ayant au contraire vendu leurs Denrées *à proportion* que le Change a baiffé ou hauffé, ont à mon fens bien moins fouffert, qu'ils ne voudroient faire accroire, & ont également tort de fe plaindre de la préfente augmentation des Impôts, vû que par une longue fuite d'années, ils *n'ont payé de plufieurs Impôts que la valeur d'un tiers*; & que même en fuppofant le Change à 42 Marcs l'Ecu de Banque, ils ne contribueroient que 2/3 de la 1696. année & 4/5 des Impôts évalués en 1715.

En traitant des *Impôts* ufités en Suède, j'ai expofé en détail les défordres, qu'a caufé l'altération de la valeur numéraire des

Monnoyes; je m'en rapporte donc à ce Chapitre, & me borne d'en répéter ici quelques exemples:

Les *Mantals- & Skjutsfærds-penningar*, qui felon le taux de 1696. auroient du rapporter 393,783 Ecus de Banque, en comptant 2 Dlr. Smt. ou 24 Marcs par Rdlr., ne montèrent en 1768. qu'à 214,770 Rdlr. à 42 Marcs chacun; & 1774. à 105,008 Rdlr. à 72 Marcs, de façon que la Couronne reçut, même en vertu de la fameufe Ordonnance de 1767. 100,000 Ecus de Banque *moins*, qu'il ne lui avoit été accordé en 1696.

Pour ce qui eft des *Impôts proprement dits*, quoiqu'on ait tâché 1715. de remédier par *l'eftimation* des Monnoyes & des Denrées, dite *Kronowærdie*, aux inconvéniens de l'aviliffement des Monnoyes repréfentatives, en hauffant l'Ecu de Banque à 36 Marcs, l'*inconftance* du Change n'a pas laiffé de jetter peu-après les Finances en de nouveaux défordres, & a obligé les États d'augmenter fucceffivement les *Contributions extraordinaires*, fans qu'on ait pour cela augmenté la valeur réelle des Impôts. Je m'explique: le Contributional ayant été 1696. de 7,828,435 Dlr. Smt. ou 3,914,217 1/2 Ecus de Banque d'Hambourg à 2 Dlr. Smt. l'Ecu, il faloit naturellement *fuppléer* enfuite par de nouvelles Impofitions au vuide, qu'avoit laiffé l'*altération* de la Monnoye, qui jointe à un accroiffement de béfoins, l'a fait monter en 1768. à la Somme de 16,402,360 Dlr. Smt. ou de 4,100,590 Rdlr. d'Hambourg, à 48 Marcs & 1773. à 16,801,859 Dlr. Smt.

Le Contributional ne fuffifant plus, on doit avoir recours aux Riksdags-Bewillningar.

La *Variation continuelle du Change* a été également fatale à quiconque eft tenu de payer fa taxe en *denrées*, ou reçoit fon payement en Argent au pié de la 1696e année.

Le premier Plan des Finances préfenté en 1769.

Pour *remédier* à tous ces défordres & pour rendre le Commerce floriffant, le *Commitué fecret* de la

1769me Diète présenta un *nouveau Plan des Finances, qui devoit reposer sur la défense totale de l'Eau de vie. f)*

Les *Adhérens*, pour en montrer la solidité, soutenoient, qu'outre une épargne annuelle de 150000 Dlr. Smt. sur les *Alambics*, on *épargneroit* encore par-là environ 58 *tonneaux d'or*, ou 866,666 2/3 tonnes de grains, de-sorte que la Suéde auroit dès-lors un *excédent* de plusieurs milliers de tonneaux de grains du Païs pour le soulagement de ses Fabriques. Les *Antagonistes g)* envisagèrent au contraire ledit Plan comme *défectueux jusque dans ses fondemens.* Sans compter l'impossibilité de son exécution, ni la *Contrebande*, qui se feroit de cette Liqueur, ils prétendoient, que leur Calcul avoit été fait d'après des années très fertiles, 1757--1760., pendant lesquelles l'absence d'une Armée de 30000 hommes, & de plusieurs milliers de chevaux, avoit d'ailleurs fort diminué l'importation des Grains.

La Défense totale de l'Eau de Vie en est la base.

Le *Committé secret* y en substitua donc un autre *h)*, qui fut enfin agréé.

Le second Plan est adopté.

Ggg iij

f) Sparrschælds Memorial om Wexelstadgans Uphæfwande, 1769.
Riksenstænders *secrete Utskotts Extract. Protoc.* rœrande Wæxelcoursen af den 11. Jul. 1769. p. 16.
— *do. Betænkande* rœrande Finance Werket, den 1 Sept. 1769. p. 28.

g) Rudbecks (Gen. Maj. von) hollne Tal po Riddarhuset den 16. Sept. œfwer secrete Utskottets Extractum Protocolli, 1769.

h) Berættelse aflæmnad ifron Hoglœfl. *secrete Utskottet* angoende de 1761. 1765. upgifne Finance Plauer.
Secrete *Utskotts Betænkande* rœrande Finance Werket, af den 30. Octobr. 1769.
Memorial til Riksenstænder af den 11. Nov. 1769. rœrande secrete Utskottets senare Betænkande, p. 12.
Frietzkys Memorial rœrande secrete Utskotts senare Betænkande, p. 12.

En voici les principaux Points:

1.) de *conſerver*, au moins jusqu'à la prochaine Diète, *le Capital des Billets circulans*, (environ 480 tx. d'or) en prêtant de nouveau les *intérêts*, à meſure qu'ils entreroient;

2.) d'aſſigner le ſurplus des *Dixmes* payables à la Couronne en *Cuivre*, *Fer* & *Alun*, pour augmenter de plus enplus le Capital deſtiné à la Réaliſation éventuelle;

3.) de *remettre* aux Débiteurs de la Banque toutes les nouvelles charges d'Amortiſſement impoſées à la Diète de 1766.

4.) d'*avancer*, pendant l'Entrediète, *10 tonneaux d'or* au Comptoir de fer; *3 tonneaux* pour les Ouvrages de Trollhaetta; environ *16 tonneaux* ſur des Marchandiſes d'Exportation; *20 tonneaux d'or* en Billets d'Atteſtations de la Banque (*Læno-Bank-Atteſtationer*) & *40 tonneaux* ſur les Terres &c. & enfin

5.) d'*emprunter jusqu'à 3 Millions d'Ecus* courans d'Hollande (à 5 *5/9 p. Cent* d'intérêt) deſtinés pour la direction du Change &c.

Combien la Banque avoit déja retiré de Billets en 1769.

Il eſt bon d'obſerver, que pour réduire la *Maſſe des Billets au Capital de l'Année* 1757. il avoit été réſolu 1766. de retirer ſucceſſivement pour la valeur d'environ *260 tonneaux d'or*; cependant malgré la dureté, qu'on reprocha à l'Adminiſtration des *Bonnets i)*, la quantité desdits Billets fut encore trouvée le 1. Avril 1769. de *140 tonneaux d'or plus grande*, qu'elle n'avoit été même en 1760.

Les *Dettes* de la Couronne ont été cependant *diminuées* de 159 *1/2 tonneaux d'or* depuis 1766 -- 1769. en grande partie moyennant le nantiſſement de pluſieurs prétentions de la Banque, & par le rembourſement extorqué de quelques Maiſons de Commerce.

i) Utdrag af Protocollet hollit uti Rikſensſtænders *ſecrete Utſkott* i Stockh. den 13. Dec. 1769. angoende Wexelcontoirens-Intereſſenter &c. p. 15.

Selon le Videtur du Committé Secret de la Diète de 1769. *k*)

	la Couronne		
	devoit 1766.	a payé 1767 -- 1770.	resta encore redevable 1770.
Rixdalers de Banque d'Hambourg	530641	32200	448441
— courans de Poméranie —	133500	—	133500
— — d'Hollande —	402371	—	402371
Florins de Banque d'Hollande —	416666 2/3	416666 2/3	—
— courans	176000	—	135000
Dlr. Smt. payables en) à l'Etranger	194584	} 14417630	(194584
Billets de Banque) à ceux du Pays	48794297	}	(38065707
Ducats, Espèces — —	10215	1200	8250
Rixdalers, Espèces — —	227050	195000	75391
Ecus Carolins — —	3677534	378120	3213754
Daler Silfvermynt — —	327144	2000	322308
Ces Sommes réduites en Dlr. Smt. font: — —	58910801	15957011 y compris 17 tx. d'or rayés à la Banque.	46948580 ou à 58 Marcs le Rdlr. 11737146 Ecus de Banque d'Hamb.

Il me paroit au reste contradictoire d'*augmenter* de nouveau, en l'espace de 3 ans (1770 -- 1772.) la Masse des Billets d'environ *90 tonneaux d'Or, dans le dessein de rendre la Réalisation plus facile*, & de vouloir diriger le *Change*, en *empruntant* de l'Argent au dehors; j'ose d'ailleurs observer encore, que les Droits & les *Dixmes de Cuivre*, *de Fer* & *d'Alun* montant à environ 16 à 17 tonneaux d'or, il ne reste que 4 tonneaux d'or pour l'augmentation annuelle du Capital *destiné à la Réalisation*, s'il est fondé, qu'environ 12 *tonneaux d'or* en sont annuellement convertis *en Lettres de Change &c.*

k) *Secrete Utskotte Betankande* œfwer Gen. Maj. *Rudbecks* Memorial af den 12. Jan. 1770.
Rudbecks Memorial angoende Riksdags-Bewillningar.

pour l'entretien des Miniſtres étrangers & pour d'autres payemens à faire au dehors.

Contradictions dudit Plan.

S'il eſt donc certain, que *la Réaliſation projettée ne pourra s'exécuter avec ſuccès ſans une Balance avantageuſe du Commerce*, lesdites meſures priſes pour la Direction du Change devoient néceſſairement porter à faux. Pluſieurs Perſonnes éclairées deſiroient donc dès-lors, qu'en attendant la *Réaliſation éventuelle* des Billets de Banque fût *préparée*, & conſeillèrent à cet effet:

1.) de rendre la Circulation aux *Ploues* de Cuivre, à raiſon de 45 Rixsdaler le Schifp., & de frapper les autres Monnoyes d'après un pié relatif;

2.) d'acheter ſucceſſivement, moyennant les 35000 Schifp. de Cuivre, dont on ſuppoſa alors la Banque en poſſeſſion, environ *155760 Marcs Suédois d'argent affiné*, qui fourniroient un Capital d'environ *20 p. Cent de ſes Billets circulans*;

3.) d'abolir le Calcul multiplié des Monnoyes d'Argent & de Cuivre, en grande partie *idéales;* de ne garder que celui de Rdlr. ou Ecus de Banque, & d'introduire ce qu'on appelle *Calcul décimal*, à cauſe des inconvéniens, qu'il y auroit de conſerver l'ancien pié de Monnoye à 534 *4/5* grains le Rdl., tandisque le vieux Riksdaler d'Hambourg même n'en a plus que *528* grains (*aſs.*) *l*)

A l'ouverture de la Diète de 1771. les Dettes de la Couronne montoient encore à

1.) 979533 Rdl. de Banque d'Hamb. dont 179533 Rdlr. n'étoient point encore autoriſés (*accepterade*) à la Banque.

2.) 1754000 Ecus de Banque d'Hollande acceptés de la Banque.

3.)

l) *Faggots* Anledning til en riktig Myntſot.

3.) 1829197 Ecus en Espèces dans le Païs, savoir:

156311 Rdlr. aux Caisses militaires, sans acceptation;
45097 -- à quelques Particuliers, acceptés;
1627789 -- à la Banque même.

4.) 46621546 Dlr. Smt. en Billets de Banque, savoir:

96666 Dlr. à la Caisse Militaire de Wadstena à 45 p. Cent.
1693328 -- en divers endroits, acceptés de la Banque, à 6 p. Cent d'intérêt.
1194566 -- en Obligations de Lotterie à 6 p. Cent.
394638 -- à décompter sur les 41 tx. d'or de Dettes à 5 p. Cent.
106900 -- pour payer d'anciennes Dettes de Fortifications à 5 p. Cent.
40000 -- au Négociant *Bagge* à 6 p. Cent.
11000 -- Fraix pour avoir fait sauter des Rocs, (*Bergsprængningskostnaden*) à 6 p. Ct.
40733889 -- à la Banque à 3 p. Cent.
273246 -- aux héritiers de *Rolamb*, de *Flemming* & de *Schlegel.*
1566177 -- Dettes contractées par la Cour précédente depuis la Diète de 1769.
511136 -- Prétentions de *Gripenstierna*, *Aschenberg*, *Brahe*, *Gœrz* &c.

En général les Dettes de la Couronne avoient été augmentées depuis 1769 -- 1771. outre 1800000 Ecus de Banque empruntés en Hollande, de 7961156 Dlr. Smt. en Billets de Banque.

Quelques Réflexions ſur ce qu'on appelle en Suède Plan de Finances.

De tout ce que je viens de dire par rapport à la *Banque*, aux *Dettes de la Couronne* & à ce qu'on appelle en Suède *Syſtème des Finances*, j'infère, que les Finances d'un Etat peuvent être comparées à un horloge très-artiſtement compoſé, auquel on ne ſauroit toucher qu'avec la dernière délicateſſe, & dont une main de Maître ſeule peut rectifier les irrégularités.

Les *Etats de Suède* ont certainement *ſenti*, il y a longtems, le *dérangement* de leurs Finances; mais voulant rendre à cette machine artificielle une marche auſſi réglée que vigoureuſe, ſans ſe dépouiller de leurs intérêts particuliers ni de leurs préventions, ils n'ont manqué que trop ſouvent de la *décompoſer*, avant que d'avoir une meilleure à lui ſubſtituer.

Le Roi d'aujourd'hui & ſon Miniſtère ſe ſont également occupés depuis la Revolution du 19. Août 1772., d'exécuter ce Projet intéreſſant. C'eſt apparemment à cet effet, que Sa Majeſté n'a pas ſeulement fait venir *le reſte des trois Millions d'Ecus*, que les Etats de 1769. avoient autoriſé le Gouvernement d'emprunter pour l'exécution de ce Plan; mais Elle vient encore de négocier en Hollande un nouveau Capital de 2 *Millions de Florins d'Hollande.*

Préſent Plan de Réaliſation.

Voici les *principaux Points* du Plan, que *S. M.* s'eſt propoſé de ſuivre pour remettre *les Eſpèces* en Circulation dans le Royaume de Suède:

1.) On commencera dès l'année 1777. par payer en *Eſpèces* une partie des *Appointemens* de tous les Officiers, tant civils que militaires;

2.) On *retirera les Billets de Banque*, & on ne permettra que ceux de 100 Dlr. & au deſſus.

3.) La Banque payera à *quiconque le demandera*, des Plotes ou Platines de Cuivre pour les gros Billets, & de *la Monnoye de Cuivre* pour les petits.

4.) L'*exportation des Plotes de Cuivre* ne sera plus chargée à l'avenir d'autres droits que ne l'est le *Cuivre ordinaire*;

5.) les *nouveaux Billets de Banque*, qu'on fera, ne seront point faits en Monnoye de Cuivre; mais en Rdlr. ou Ecus de Banque & le moindre sera à 10 Rdlr.

On fait actuellement monter la Masse des Billets de Banque circulans à la valeur de *six Millions de Riksdaler* & l'on se flatte, que la *Réalisation* pourra être opérée moyennant 200 tonneaux d'or, ou *3,330,000 Ecus de Banque en Monnoyes d'Argent ou Plotes de Cuivre.*

C'est à cet effet que le *Gouvernement* résolut l'année passée de faire frapper *successivement* deux Millions d'Ecus de Banque dans l'espace d'une année, ou 180,000 Rdlr. par mois. Il se flatte, que *cette Somme, jointe au Cuivre*, que la Couronne tire à titre de *Dixmes*, ne sauroit manquer de le faire parvenir au but proposé.

L'*impatience* de la Nation, de voir enfin établir un Systême des Finances, propre à conserver *la foi publique dans le Commerce* &c. la porte d'envisager & de prôner d'avance ce Projet, qu'on attribue à Mr. le Sécrétaire d'Etat *Liliencranz*, comme un remède immanquable, à d'autant plus forte raison, que la plus grande partie des *Dettes de l'Etat* étant due *à la Banque*, leur remboursement pourra se faire avec beaucoup de facilité; & que bien que l'*Etranger* se trouve nanti d'une bonne partie des Fonds nationaux en Attestations du Comptoir d'Etat, en Actions des Indes &c. on se flatte que l'*exactitude* du payement & le taux de l'Intérêt l'engageront à ne pas les retirer avec trop d'empressement.

Cependant les *Censeurs de ce Projet* n'y trouvent aucune solidité. Ils *contredisent* l'assertion de *la richesse de la Banque*, & l'attribuent en grande partie *à des Emprunts dans l'Etranger*; ils ne

doutent pas, que l'Etranger, possesseur d'une grande partie des Actions, des Papiers du Comptoir d'Etat & même de plusieurs gros Billets de Banque, ne *retire* ses fonds, dès que par la réalisation on ne lui laissera plus de moyen de gagner sur les *vicissitudes du Change*. Ils prétendent prévoir, que les moyens, qu'on projette, donneront à la Banque une *secousse mortelle* pour le Crédit de la Nation.

Ouvrages allégués.

Associerades i foersta, andra, tredje och femte Waxel Contoiren til Rikfensstænders Justitiæ Deputation ingifne Fœrklaringar, (Mémoire justificatif des Associés des 1, 2, 3 & 5mes Comptoirs du Change, remis à la Députation de Justice des Etats,) 4. Stockh. 1765. pgg. 64.

Faggots Anledning til en riktig Myntfot &c. (Moyen d'établir un Pié de Monnoye plus conforme aux Intérêts de l'Etat,) 8. Stockh. 1766. pgg. 18.

Færtekning œfwer de Penningesummor, som Riksensstænders-Bank laemnad til Wæxelcontoiren &c. (Listes des Sommes d'Argent, que la Banque a remises aux Comptoirs du Change,) 4. Stockh. 1765. pgg. 20.

Frietzky, (von,) Memorial rœrande secrete Utskotts Ternare Betænkande, (Mémoire de Monsieur *de Frietzky* concernant l'Avis ultérieur du Commité secret,) 4. Stockh. 1769. pgg. 12.

Jæmfærelse, (Opartisk) imellan Sweriges Rikes Tillstond och dærpo grundade Realisationèr fœr de twenne Oretalen 1665. och 1765. (Etat du Royaume de Suède, & ses Ressources en 1665. & 1765. pour exécuter les *Plans de Réalisation* conçus en des tems aussi différens,) 4. Stockholm, 1769. pgg. 28.

Nordencranz, (Commerce-Rod von,) Tankar om Hemligheter och Tysthets Eder, (Traité des Mystères politiques & des Sermens de silence &c.) 4. Stockh. 1769 - - 1771. 3 Delar.

Protocoller holne 1767. i Kongl. Maj. *Rodkammare* angoende *Banco-Lon* (Protocolles tenus au Sénat touchant les Emprunts à la Banque,) 4. Stockh. 1769. pgg. 48.

Rikſensſtænders ſtora Deputations-Betænkande uti de dit fœrwiste Wæxel- och Banco-Aerender af den 7. Jun. 1765. (Videtur de la grande Députation des Etats, par rapport aux Affaires du Change & de la Banque, remises à leur examen, 4. Stockh. pgg. 40.

— *Banco-Deputations-Protocoll* hollit i Banken den 4. Jun. 1761. (Extrait du Protocolle de la Députation chargée de la revision des Affaires de la Banque,) 4. Stockh. 1769. pgg. 24.

— *Banco - Deputation* &c. den 13. Jun. 1766. 4. Stockholm, 1769. pgg. 18.

— *Banco Deputat.* &c. den 4. Oct. 1766. 4. Stockh. pgg. 8.

— *Secrete Utskotts Berættelſe* til Rikſensſtænder om Statswærkets Tilſtond, (Relation du Committé ſecret, préſentée aux Etats du Royaume, concernant l'Etat des Finances,) d. 1. Mars 1765.

— *Secrete Utskotts* Protocoll til Rikſensſtænders Plena rœrande Banco-Aerender, (Extraits du Protocolle du Committé secret remis aux Etats touchant les Affaires de la Banque,) d. 22 Mars 1765. pgg. 10. & 20. Sept. 1765. pgg. 10. 4. Stockh. 1766.

Les Actes relatifs ſe trouvent dans l'Utdrag utur Publiqua Handlingar, T. VIII. pgg. 5899 -- 6004.

— *Secrete Utskotts* Protocollet, af d. 13. Dec. 1769. (Extrait du Protocolle tenu le 13. Decembre 1769. au Committé ſecret concernant les Intéreſſés des Comptoirs du Change,) 4. Stockholm, 1769. pgg. 16.

— *Secrete Utskotts* Berættelſe angoende de 1761. och 1766. *upgifne Finance Planer* jæmte des ytterligare Betænkande rœrande Finance-Werket, (Relation du Committé ſecret par rapport aux Plans des Finances propoſées en 1761. & 1766.; il s'y trouve joint ſon Avis-ultérieur ſur les Finances,) 4. Stockh. 1769. pgg. 80.

Rikſensſtænders ſecrete Utskotts Extractum Protocolli rœrande *Wæxelcourſen* af den 11. Jul. 1769. (Extrait du Protocolle tenu au Committé ſecret touchant le Cours du Change,) 4. Stockh. pgg. 16.

— *ſecrete Utskotts* Betænkande rœrande Finance - Werket, (Videtur concernant les Finances,) d. 1. Sept. 1769. 4. Stockholm, 1769. pgg. 28.

— *ſecrete Utskotts* Betænkande œfwer General - Majorens von *Rudbeck* Memorial, af den 12. Jan. 1770. (Avis du Committé ſecret par rapport au Mémoire, que le Major - Général de *Rudbeck* a préſenté à l'égard des *Contributions extraordinaires,*) 4. Stockh. 1770. pgg. 30.

— *ſecrete Utskotts* Betænkande af den 30. Octob. 1769. 4. Stockh. 1769. pgg. 20.

Riksdags Tidningar fœr 1765 - - 1767. (Gazette de la Diète,) 4. Stockholm, No. 1 - - 200.

Rudbecks, (Gen. Maj. von,) holne *Tal* po Riddarehuſet den 16. Sept. œfwer ſecrete Utskottets Extractum Protocolli, (Diſcours prononcé le 16. Sept. à la Maiſon des Nobles ſur l'Extrait du Protocolle du Committé ſecret, daté du 1. Sept. 1769.) 4. Stockh. 1769. pgg. 8.

— Memorial til Rikſensſtænder af den 11. Nov. 1769. rœrande *ſecrete Utskotts ſednare Betænkande,* (Mémoire préſenté le 11. Nov. 1769. aux Etats touchant l'Avis ultérieur du Committé ſecret,) 4. Stockh. 1769. pgg. 12.

— Memorial d. 22. Janv. 1770. angoende *Riksdags Bewillningar,* (Mémoire concernant les Contributions extraordinaires,) 4. Stockh. 1770. pgg. 8.

Sparrſchœlds Memorial om Wæxelſtadgans *Uphæfwande,* (Mémoire de Mr. *de Sparrſchœld,* pour l'*abolition* de l'Ordonnance, qui *fixe* le Change,) 4. Stockh. 1769. pgg. 8.

Tankar, (wælmente,) huru Penninge - Stagnation kan fœrekommas, wid 1769. Ors Riksdag, (Penſées ſur les moyens d'entretenir la Circulation de l'Argent, à la Diète de 1769.) 4. Stockh. 1769. pgg. 20.

Tankar, (wælmente,) om Wæxelcourfens Stadgande, (fur la fixation du Change,) 4. Stockh. 1769. pgg. 16.

— om Wort Penninge wæfende och Fœrflag til en naturlig Finance Syftem, (Traité de nos *Finances*, accompagné d'un *Projet*, pour établir un Syftème des Finances plus fimple,) 4. Stockh. 1769. pgg. 58.

Uplysning fœr Swenska Folket, om Anledningen och Affigterne med urtima 1769. Ors Riksdagen, (Eclairciffemens pour le Peuple Suédois par rapport aux Motifs, qui caufent la préfente Diète extraordinaire,) 4. Stockh. 1769. pgg. 118.

Utkaft til en Swensk Mynt- och Finance-Hiftoria, (Abrégé hiftorique des Finances de Suède,) 8. Stockh. 1770. pgg. 70.

Utdrag utur Publique Handlingar, (Extrait des Actes publics,) 4. Stock. Vol. VIII. 1774.

Zetterftens Afhandling om Mynt och Banker, (Traité des Monnoyes & des Banques,) 8. Stockh. 1768. pgg. 28.

Avis au Relieur:

Le Titre de la *ſeconde* Partie doit être placé avant la page 173.

Les *Tables* ſe placent dans l'ordre, que voici:

No.	I.	pag. 106	No.	XXXVI.	pag. 242
-	II.	- 108	-	XXXVII. & XXXVIII.	
-	III - - XV.	- 128			pag. 388
-	XVI.	- 136	-	XXXIX.	- 382
-	XVII.	- 174	-	LX.	- 384
-	XVIII - XXX.	- 178	-	LXI.	- 419
-	XXXI - XXXIV.	- 186	-	LXII. (A)	- 197
-	XXXV.	- 224	-	LXII. (B)	- 419

Proportion d'après le prix des Dalers Cuivre de

Le Rixdaler de Suèd à		sburg, bles à) Ko- ks.	Riga Rdl. Alberts à 90 Gros.	Coppenhague, Lub. & Hamb. Rdl. cour. à 48 Schil.	Prusse Rdl. cour. à 24 Gros.	Pomeranie Rdl. cours au pié de Leipsic.
1. Mrc. Kmt.	2. Dal. Kt	3 Dr.S Kmt.	Mrc. Kmt.	Mrc. Kmt.	Mrc. Kmt.	Mrc. Kmt.
36	9	$37\frac{3}{8}$	34	$28\frac{7}{8}$	$23\frac{3}{8}$	$27\frac{1}{4}$
$36\frac{1}{2}$	$9\frac{1}{8}$	$7\frac{1}{2}$	$34\frac{1}{2}$	$29\frac{1}{4}$	$23\frac{5}{8}$	$27\frac{5}{8}$
37	$9\frac{1}{4}$	$7\frac{5}{8}$	35	$29\frac{3}{4}$	24	$27\frac{3}{4}$
$37\frac{1}{2}$	$9\frac{3}{8}$	$7\frac{2}{3}$	$35\frac{1}{2}$	30	$24\frac{1}{4}$	$28\frac{1}{4}$
38	$9\frac{1}{2}$	$37\frac{3}{4}$	$35\frac{7}{8}$	$30\frac{3}{8}$	$24\frac{5}{8}$	$28\frac{3}{4}$
$38\frac{1}{2}$	$9\frac{5}{8}$	$7\frac{7}{8}$	$36\frac{3}{8}$	$30\frac{7}{8}$	25	$29\frac{1}{8}$
39	$9\frac{3}{4}$	$7\frac{15}{16}$	$36\frac{7}{8}$	$31\frac{3}{8}$	$25\frac{3}{8}$	$29\frac{1}{2}$
$39\frac{1}{2}$	$9\frac{7}{8}$	3	$37\frac{1}{4}$	$31\frac{3}{4}$	$25\frac{5}{8}$	$29\frac{7}{8}$
40	10	$33\frac{1}{8}$	$37\frac{3}{4}$	$32\frac{1}{8}$	26	$30\frac{1}{4}$
$40\frac{1}{2}$	$10\frac{1}{8}$	$3\frac{1}{4}$	$38\frac{1}{4}$	$32\frac{1}{2}$	$26\frac{1}{4}$	$30\frac{5}{8}$
41	$10\frac{1}{4}$	$3\frac{3}{8}$	$38\frac{3}{4}$	33	$26\frac{5}{8}$	31
$41\frac{1}{2}$	$10\frac{3}{8}$	$3\frac{1}{2}$	$39\frac{1}{4}$	$33\frac{3}{8}$	27	$31\frac{1}{2}$
42	$10\frac{1}{2}$	$33\frac{15}{16}$	$39\frac{3}{4}$	$33\frac{7}{8}$	$27\frac{1}{4}$	$31\frac{3}{4}$
$42\frac{1}{2}$	$10\frac{5}{8}$	$3\frac{5}{8}$	$40\frac{1}{4}$	$34\frac{1}{4}$	$27\frac{5}{8}$	$32\frac{1}{8}$
43	$10\frac{3}{4}$	$3\frac{3}{4}$	$40\frac{3}{4}$	$34\frac{5}{8}$	$27\frac{7}{8}$	$32\frac{5}{8}$
$43\frac{1}{2}$	$10\frac{7}{8}$	$3\frac{7}{8}$	$41\frac{1}{8}$	35	$28\frac{1}{4}$	$32\frac{7}{8}$
44	11	39	$41\frac{5}{8}$	$35\frac{1}{4}$	$28\frac{1}{2}$	$33\frac{1}{4}$
$44\frac{1}{2}$	$11\frac{1}{8}$	$9\frac{1}{8}$	$42\frac{1}{8}$	$35\frac{5}{8}$	$28\frac{7}{8}$	$33\frac{3}{4}$
45	$11\frac{1}{4}$	$9\frac{1}{4}$	$42\frac{5}{8}$	$36\frac{1}{8}$	$29\frac{1}{4}$	34
$45\frac{1}{2}$	$11\frac{3}{8}$	$9\frac{3}{8}$	43	$36\frac{1}{2}$	$29\frac{1}{2}$	$34\frac{3}{8}$
46	$11\frac{1}{2}$	$39\frac{7}{16}$	$43\frac{1}{2}$	$36\frac{7}{8}$	$29\frac{7}{8}$	$34\frac{3}{4}$
$46\frac{1}{2}$	$11\frac{5}{8}$	$9\frac{1}{2}$	44	$37\frac{1}{4}$	$30\frac{1}{8}$	$35\frac{1}{4}$
[illegible]	$11\frac{3}{4}$	$9\frac{5}{8}$	$44\frac{1}{2}$	$37\frac{5}{8}$	$30\frac{3}{8}$	$35\frac{1}{2}$